REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

1887

TOME VINGT-DEUXIÈME

ONZIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE

LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Place de la Halle

REVUE

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME VINGT-DEUXIÈME

ONZIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LEON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1887

LIBRARY
JAN 19 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

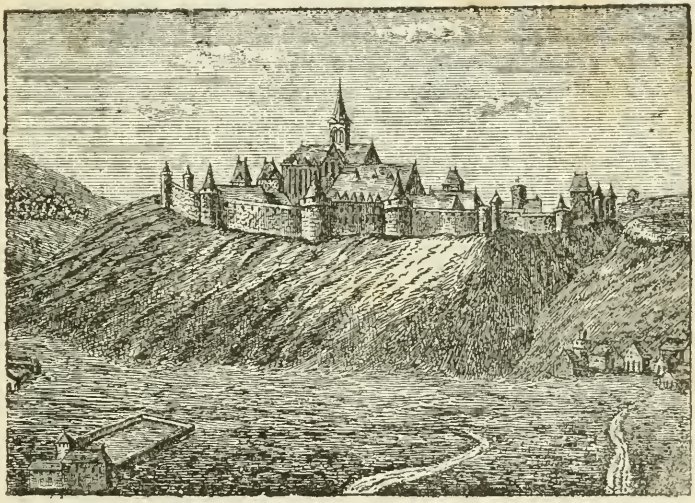

LE PRIEURÉ DE SAINT-THIÉBAULT

DE CHATEAU-PORCIEN

Parmi les fonds d'archives inexplorés jusqu'à ces derniers temps, il en est peu qui offrent plus d'intérêt pour l'histoire des localités du département des Ardennes que celui de la province de Luxemboug déposé à Arlon.

C'est là, en effet, que se trouvent les archives de l'abbaye de Saint-Hubert, celles de l'abbaye d'Orval et du prieuré de

Muno. En publiant le cartulaire d'Orval, le R. P. Goffinet S.J. a rendu un grand service à ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire de l'ancienne prévôté d'Yvois, sur laquelle les documents sont assez rares.

En publiant, comme il va le faire prochainemunt, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Hubert, il apportera une contribution très-importante à l'histoire de diverses parties du département.

Les possessions de Saint-Hubert en Champagne étaient anciennes et nombreuses ; les prieurés de Prix, de Saint-Thiébault de Château-Porcien et d'Evernicourt lui appartenaient. Il avait des droits considérables à Givet et sur quelques villages environnants ; Noyers, Thelonne, Cheveuge, Nouvion-sur-Meuse figurent dans ces archives importantes.

En attendant la publication du R. P. Goffinet, nous allons donner une analyse sommaire du fonds du prieuré de Saint-Thiébault de Château-Porcien ; elle a été faite avec une grande exactitude par un moine de l'abbaye, les chartes originales, généralement très-bien conservées, sont jointes aux dossiers. Nous joindrons à cette énumération un peu aride quelques lettres intéressant à divers titres nos localités.

Si l'on en excepte quelques chartes publiées par D. Morlet et D. Bertholet, les titres de ces prieurés étaient peu connus. D. Pelletier, dans une lettre datée de Chatrices le 14 novembre 1738, adressée à M. Mathieu, subdélégué à Sainte-Menehould, lui avoue qu'il en connaît fort peu de choses. Quoique il ait publié la vie de saint Thiébault, à Paris, chez Ruinart, en 1729, il pensait que la paroisse et le prieuré ne faisaient qu'un ; erreur que M. Mathieu lui signala. Ils ne connaissaient ni l'un ni l'autre les archives de l'abbaye de Saint-Hubert, et ce n'est qu'en 1772 que D. Jérôme André rassembla les titres relatifs aux prieurés de l'abbaye. Ce travail, destiné aux religieux, resta manuscrit.

O. DE GOURJAULT.

FONDATION DU PRIEURÉ SAINT-THIEBAULD

Le Comte Roger, inspiré de Dieu, ayant fait bastir vne Eglise et vne Celle sous l'inuocation du glorieux confesseur St Thiébauld, dans vn faubourg de sa ville de Chasteau Porçien, il en mit en possession les Abbé, Religieux et Conuent du Monastere de St Hubert lan mil octante sept.

Et affin d'inuiter les dits Religieux à rendre leurs services à Dieu avec plus d'allégresse, il leur donna pour la dote et fondation de de la dite Celle vn certain triage sur lequel l'Eglise estoit bastie, commençant de l'hostel Dieu proche le grand pont et continuant le long du milieu de la grand'rüe jusques à la porte de Morteauë, comprenant toute l'estendue qui est vers l'orient entre le milieu de la dite grand' rue du pont et la riuière qui coule derrière l'Eglise et la Couture. Ce qui a esté appellé le ban de Saint Thiébauld.

Et pour faire le détail de la donation dudit ban, il donna tout, sans se rien reseruer, auec tous ses appendices, auec tous cens, tous droits et toute justice auec les terres, prez, bois et vignes que tenoit Godeslarus fermier, avec les moulins situés proche le grand pont, le four bannal, vne foire chasque année, le stellage et mesurage de tous les grains vendus sur le dit ban, et la maison du stellage royé l'hostel Dieu.

Toutes lesquelles choses il nomma le fief l'Abbé, qu'il affranchit t fit libre de toute subjection, charge et seruitude.

Excepté que chasque abbé ou son commis sera obligé de prester vne fois seulement à chasque seigneur le serment de fidélité en reconnoissance de la donation.

A charge aussi que les Religieux commis en la dite Celle diront de grand matin les dimanches la messe des Chasseurs lors qu'ils en seront requis et non autrement. Et pour cela les Comtes de Porcien sont obligés de donner tous les ans vne pièce de vin de Reims.

Que si les Religieux acquêrent quelques biens, il veut qu'ils soient libres et exempts de toutes dismes, terrages, impositions ou assises et de toutes charges.

Et enfin il assujetit le Comte de Porcien à vn cens annuel de dix sols parisis envers l'Eglise St Hubert comme à Dieu mesme.

Ladite donation a esté faite par le comte Roger, en la présence et avec l'approbation de Raynold archeuesque de Reims, d'Albert comte de Namur, et des autres nobles qui ont signé le protocole ou minute qui est demeuré ès archives de l'archevesché de Reims comme dit le Cantatorium.

L'original de ladite donation est en parchemin, mais le seel est rompu.

Le Cantatorium qui est un liure escrit en parchemin en caractères très anciens, rapporte que le Comte Roger auroit eu dessein de bastir vn monastère considérable, et ayant commencé par l'Eglise St Thiébauld il luy donna quelques possessions, mais ne put acheuer son dessein. Et puis il adjouste que ladite fondation a esté approuuée et signée par Raynold archeuesque de Reims et qu'elle est conseruée ès archiues de l'Eglise métropolitaine, mais elle ne s'y trouve plus à présent.

Bulle de Lucius 3, de l'an 1183, par laquelle il confirme la fondation du prieuré de St Thiébauld en ces termes. In archiepiscopatu Remensi, Cellam Sti Theobaldi ante castrum Porcense cum vniuersis appendiciis suis, molendinis, pratis, silvis et cum ipso suburbio et banno ipsius suburbii, et furno bannali et censu et vniverso iure et telonis nundinarum quæ ibi sunt in ipso festo Sti Theobaldi, quod contulit Ecclesiæ vestræ comes Rogerus.

Bulle de Cœlestin 3 de l'an 1192 par laquelle il confirme au prieuré St Thiébauld les maisons de Remancourt de Gans et de la Follie, le four, le moulin et le bourg St Thiébauld et le stellage. Et outre ce exempte ledit prieuré des dismes pour les terres labourées par nos mains et à nos frais. Led. titre est en parchemin auec un seel de plomb. mais le caractére est presque effacé.

Confirmation de la fondation du prieuré de St Thiébauld faite en forme de sentence par Philippe de Croy comte de Porcien lan 1524, par laquelle il déclare le procureur fiscal atteint et convaincu de concussion, et aduoüe, ratifie et confirme la fondation en toutes ses parties et circonstances, sçauoir toutes justices dans le ban St Thiébauld auec tous les droicts y annexés, deux muids de froment et vn de seigle sur les moulins de Chasteau, le four bannal, la foire la veille St Thiébauld, le stellage et la maison du stellage, la pièce de vin de Reims pour la messe des chasseurs, les dix sols parisis pour le denier à Dieu du Comte de Porcien, et l'exemption d'assises et de toutes charges, excepté ladueu et reconnoissance de la fondation que les Religieux sont obligés de faire seulement au changement des Seigneurs. Le titre est en parchemin avec vn sceau.

Bulle dvnion des prieurés passée à Rome, dans laquelle le prieuré de St Thiébauld est compris en datte de 1561.

Placet et consentement du Roy et enterinement de lad. vnion des prieurés en date de 1562.

Sentence dvnion du prieuré de Chasteau au monastere de St Hubert fulminée et omologuée par Messieurs de Reims en datte de 1564.

Sentence definitive pour l'vnion des prieurés rendue à Reims contre le prince de Portien l'an 1587 par les délégués de l'archevesque.

Arrest du parlement confirmatif de ladite vnion contre les Bernier, demandeurs, et le prince de Porcien, interuenant en datte de 1618.

(Les Bernier étaient les créanciers des Croy et firent saisir leurs immenses domaines.)

L'EGLISE DE ST-THIÉBAULD DE CHASTEAU PORÇIEN

L'église de St Thiébauld appartenoit jadis au prieuré de St Thiébauld, comme il appert par le titre de sa fondation cy deuant rap-

porté, et se peut recueillir par les titres suiuants, laquelle a esté accordée aux habitants de Chasteau à diuerses fois, à certaines conditions.

Extraict dvn dénombrement du Comté de Porcien rendu au Roy par Anthoine de Croy, comte de Porcien, le 20me octobre 1459. En marge du 1er feuillet verso qui est la correction est escrit. Item sur l'article là où il est dit. Item le Donjon, s'est trouvé par l'information que aud. Chastel y a vn prieuré de moines noirs fondé de N. Dame membre dépendant de St Nicaise de Reims, lequel prieuré naguère de l'authorité du pape et archeuesque de Reims et du consentement dudit abbé de St Nicaise, a esté translaté ensemble la cure de ladite ville qui estoit en l'église dudit prieuré, en l'église et prieuré de St Thiébauld qui est en ladite ville en bas, membre dépendant de l'Eglise et Monastère de St Hubert d'Ardenne. Et sont lesdits deux prieurez vnis soubs le titre dud. St Thiébauld. Et n'est lad. Eglise de N. Dame q'vne chappelle de déuotion. Et tous les édifices qui y appendoient estre aud. Chastel, appartiennent de présent au Comte, lequel en a fait récompensation à lad. Eglise de St Nicaise. Led. extrait se trouuera au coffre des chartes de Porcien, lequel est entre les mains des officiers de la Justice de Château.

Dicy se voit que le prieuré N.-Dame auec la cure ont esté vnis au prieuré de St Thiébauld de lauthorité du pape et de l'archeuesque de Reims et du consentement de l'abbé de St Nicaise.

Transaction faite entre l'abbé et conuent de St Hubert, et les habitants de Chasteau par laquelle nous leurs cedons nostre chœur et croisées auec les cloches et clocher ; Nous reseruant le droit de chanter nos messes et seruices au maistre autel et par toute l'Eglise, de faire l'office ou chanter la messe et les vespres le iour St Hubert, et d'avoir seuls toutes les offrandes de ce jour par toute l'Eglise pour marque de souuerainneté, la moitié des enterrements qui se feront dans lad. Eglise, l'vsage des cloches et autres droits accordés par les habitants sans estre tenus ou obligés à l'aduenir d'aucune réparation dans le corps de ladite Eglise en datte de 1488.

SEIGNEURIE ET JUSTICES DU BAN ST-THIÉBAULD, AUEC LES DROITS ET CENS EN DEPENDANS

Le prieuré de St Thiébauld a joui de la seigneurie et de toutes justices sur le ban dud. Thiébauld depuis sa fondation jusques à l'année 1567. Car encor bien que le procureur fiscal de Chasteau Porcien aye tasché de nous brouiller l'an 1524, et mesme d'assujetir le prieuré à vn relief annuel, toutefois son entreprise autant injuste que déraisonnable tourna à sa confusion. D'autant que l'Abbé et Convent de St Hubert l'ayant tiré en cause par Requeste pardeuant Philippe de Croy Comte de Porcien il fut déclaré atteint de concussion par ledit Comte et son Conseil, et les Religieux

conservés et confirmés dans tous les points et circonstances de la fondation et notamment de toutes justices.

De mesme quoy qu'il paroisse, tant par les sentences de mainleuée du 5 et 28 januier 1568 comme par celle renduë par Simon Balocier rapportée dans celle que le Prince de Porcien ou ses officiers ayent voulu faire quelque entreprise par saisies sur les droits du prieuré et sur la justice, néantmoins ledit prieuré fut maintenu et conserué en iceux et en toutes justices, tant par ladite sentence rendue par ledit Balocier le dernier auril 1529 en faveur de D. Ponce de Malmedy, administrateur dudit prieuré qui defendoit courageusement ses droits, que par celle du 28e janvier 1568.

Mais cette religieuse et généreuse liberté à soustenir les biens de la Religion luy couta la vie qui luy fut rauie auec Anthoine de la Glizeulle son confrére par les hérétiques caluinistes auprés de Launoy par le plus horrible meurtre qu'on puisse s'imaginer, l'onzieme décembre 1567. Et cela, comme l'on croit, par ordres du Prince de Porcien hérétique, qui les auroit fait chasser du prieuré St Thiébauld.

Depuis lequel temps tous les biens et droits du prieuré ont tombé dans une confusion deplorable. Et il y a grande apparence que le prince dans vne si horrible catastrophe s'en est emparé d'vne partie et donné partie à ses fauoris, puisque depuis ce temps là, non seulement l'exercice de notre justice a cessé, mais mesme elle a esté entièrement supprimée, nous ayant premiérement remis à vne moyenne et basse justice sans exercice d'icelles, en aprés à vne justice foncière seulement et encor auec vne charge honteuse de releuer tous les ans, premiérement dans vn paste ou banquet débordé et plein de désordres, et apres la remise du paste, en donnant 14 ll. par an aux officiers du prince, en quoy consistoit tout le beau relief, duquel ils dressoient vn acte ridicule ; de sorte que par une infinité de saisies et vexations nous estions obligés chasque année de releuer nostre justice, sans auoir autre justice que le nom d'vne justice foncière ; et cela contre la coustume generalle de la France, contre la nature des fiefs, et positivement contre nos titres de fondation et confirmation.

En mesme temps notre droit de trois muids sur les moulins a esté perdu, lequel est demeuré entre les mains du prince à qui les moulins appartenoient pour lors ; lesquels ayant esté vendus aux Vicomtes de Coole enuiron lan 1578, sans charger le contrat de lad. redeuance. Du temps que Bernier prieur intrus jouissoit du prieuré ledict Bernier a negligé par malice de conserver nostre droit, d'autant qu'il estoit nepueux des Vicomtes de Coole et qu'il estoit asseuré de se voir bientost obligé d'abandonner le prieuré. De maniére que nous avons esté forclos de notre droit premiérement par l'vsurpation du prince, et par aprés par la connivence et mauvaise foy dudit Bernier prieur intrus. Et enfin par la timidité de nos Religieux qui rentrant dans le prieuré n'ont ozé réclamer ou

faire des poursuites de crainte d'aigrir les esprits, se croians assez heureux de se reveir en possession du prieuré et d'vne partie de ses biens.

En mesmes temps nos maison et jardins de Gans ont esté vsurpés avec quelques terres. J'ay appris d'vn ancien que le prince les avoit donnés pour récompense à vn favory. M. le Bailly Canelle les tient à présent et tombe d'accord qu'elles viennent de nous mais que son ayeul les a acquis.

La foire qui se devoit faire tous les ans la veille et le jour St Thiébauld a esté tellement supprimée qu'elle ne se faisoit plus que deux fois en sept ans « scauoir lorsque la feste dudit Saint tomboit le samedy ou dimanche.

La maison du Stellage a esté donnée par le mesme prince à Curaté son procureur fiscal, laquelle a passé par succession aux enfants. De sorte que Pierre Curaté, greffier au grennier à sel lan 1678, m'a dit que son pere l'auoit vendu il y auoit plus de cent ans. Et même notre droit de Stellage a esté confondu auec celuy dud. prince et en quelque façon aboly. Car encor bien que lan 1569 nos fermiers du Stellage ayent fait vne enqueste iuridique et contradictoire pour la conseruation ou restablissement d'iceluy, néantmoins elle n'a pas eu son effect, puisqu'après vn long procés il n'est interuenu aucunne sentence sur icelle, les fermiers du prince ayant dans vne contre enqueste produit autant ou plus de tesmoins que nous pour énerver la nostre, de sorte que le procés est demeuré indécis.

Apres la mort du prince nos Religieux ont bien tasché de se remettre ou conseruer en la possession dud. Stellage. Mais ce droit n'a plus seruy que dvne pepiniére de procés, les officiers et fermiers des princes nous layans tousiours contesté. Cependant plusieurs administrateurs n'ont laissé d'intenter plusieurs procés pour obliger les particuliers de le payer. Mais aussitost les princes internenoient en la cause de nos habitans contre nous, et nous contre les princes lors qu'ils pressoient les habitans du ban St Thiébauld de le payer. De manière que notre Stellage depuis long temps ne valoit pas trois livres par an, n'y ayant plus que quelques vieilles gens de bonne conscience qui le payoient.

Les habitans de Chasteau profitant de ces contestations, principalement apres vne suspension de plus de trente ans, se sont déterminé par vn résultat de la Chambre et Corps de ville de refuser absolument ledit droit hors la halle. Et en effect, lan 1678, ils ont interuenu contre nous en vn procés intenté contre Jourland, et en vn autre intenté par Monsieur le Duc Mazarin contre Hasto, meusnier, soutenant qu'ils ne deuoient aucun Stellage hors la halle.

Voilà vn grossier crayon du piteux estat auquel estoit le prieuré lan 1678 lors qu'on a fait la transaction auec Mons. le duc Mazarin. Il y auoit plus de cent ans et dix que nous estions hors de la haute justice. Il y auoit enuiron 38 ans que nous estions destitués de la

moyenne et basse, et depuis l'an 1642 nous estions remis à vne seigneurie et justice fonciere seulement auec cette obligation onérense de relever tous les ans ladite justice et de payer aussi chasque année 14 ll. aux officiers au lieu du paste et banquet qui se faisoit auant la remise dud. paste.

TITRES CONCERNANS LA SEIGNEURIE ET JUSTICE DU BAN SAINT-THIÉBAULD

1. Le titre de la fondation rapporté cy dessus attribuant toutes justices.

2. Le Cantatorium rapporté cy dessus.

3. Le titre de la confirmation faite par Philippe de Croy rapporté cy dessus attribuant toutes justices.

Procès verbal fait à l'officialité de Reims pour lalignement des maisons et places enclauées dans l'enclos du prieuré et dvne vigne qui ont esté démembrées de la Seigneurie et du fief St Thiébauld pour payer une taxe de l'officialité et quelques debtes. D. Floribert a raquis les maisons sans sçauoir quelles venoient du prieuré et pour lesquelles on a payé 35 ans six quarts de froment d'assises par an.

Relief de la Seigneurie et Justice du ban Sainct Thiébauld fait par Oudard Chevalier admodiateur des biens du prieuré, attribuant moyenne et basse justice et il est en papier en datte de 1567.

Enqueste ou proces verbal de l'assassinat de deux Religieux du prieuré St Thiébauld fait par les gens du prince de Portien à cause qu'ils deffendoient les droits du prieuré, et ladite enqueste passée pardeuant la justice de Nouuion Porcien le 3me januier 1568.

Remise du paste ou banquet par Mesdammes Marie et Anne de Gonzagues princesses de Portien. Leurs lettres patentes sont en parchemin auec vn cachet en datte de lan 1642, à charge de continuer le relief pour la justice.

Nota qu'auant la remise ou abolition dudit paste ou banquet on auoit accoustumé de releuer tous les ans le lendemain de Noël la Seigneurie et Justice du ban St Thiébauld dans vn festin que le prieur faisoit aux officiers de la justice du Prince, auquel se commetoient plusieurs desordres. Et la plus belle et essentielle formalité de ce relief estoit, qu'apres auoir pris du vin iusques à dessus les yeux, les sergents renuersoient la table pour signe que le prieuré n'avoit plus de justice, et puis ils la redressoient en signe de relief ou reprise d'icelle, de quoy mesme on dressoit vn acte ridicule. Le premier et plus ancien de ces actes (et comme je crois l'origine de tous les autres) est celuy de Chenalier fait sans commission apres l'assassinat de nos Religieux rapporté cy dessus.

DISMES DU BAN SAINCT THIÉBAULD

Le prieuré de St Thiébauld de toute ancienneté a droit de demy disme sur toutes les terres du terroir de Chasteau lors qu'elles sont labourées par les habitants du ban St Thiébauld : Et la coustume immémorialle et prescrite a obtenu que le prieuré n'a ledit droit de dem, disme que lors que les cheuaux ou animaux de labeur sont levants et couchants sur ledit ban ; sur laquelle restriction plusieurs arrests ont esté rendus en faveur du prieuré.

Semblablement ledit prieuré a ioui du droit de *refert* (ce qui est aussi demy disme) dans toutes les terres des terroirs contigus ou ioignans au terroir de Chasteau lors que lesdites terres sont labourées par des laboureurs ayans leurs chevaux leuants et couchants sur ledit ban.

Ainsi c'est dem, disme par tout ; mais on l'appelle specialement dem, disme lors qu'elle est leuée au terroir auquel l'Eglise est située, et refert ou rapport lorsquelle est leuée sur vn autre terroir contigu au terroir de l'Eglise.

Diners extraicts des registres de la visite des Eglises du diocese de Reims disent tous que « Prior Sti Theobaldi percipit mediam partem decimarum omnium in suo banno. » En datte de 1570, 1571, 1572.

CENS ET SURCENS DE LA SEIGNEURIE DU BAN SAINCT THIÉBAULD ET DE SES APPENDICES

Le comte Roger a donné au Monastère St Hubert le Bourg et ban aujourduy nommé de St Thiébauld, avec tous cens et tous droits et avec tous ses appendices sans se rien reseruer par sa fondation.

Et encor bien que le titre ne particularise rien et ne fait aucune enumeration ni des cens, ni des appendices du bourg et ne déclare sur quelles maisons, place ou héritages ils estoient assis ou affectés, toutesfois il n'y a pas de doute qu'à la prise de possession du dit bourg, le comte ou ses officiers ont donné vne déclaration authentique et par détail de tous les droits et cens ou surcens tant des vns que des autres aux Religieux. Mais le mal est que ce titre ne se trouve plus.

Et de là vient qu'il y a plus de trente places, tant maisons, granges ou mazures que jardins sur ledit ban dont les propriétaires ne payent cens ni surcens se fondans tous sur la maxime : (Nulle seruitude sans titre), faute de quoy on ne peut les convaincre.

Il est pourtant certain que tous les heritages dudit ban doiuent cens, premiérement dautant que suiuant la maxime : Nulle terre sans Seigneur, nul Seigneur sans subject, nul subject sans seruitude. Or est-il que la moindre et plus douce seruitude est de payer vn même cens qu'on appelle autrement chef cens.

Secondement, dautant que toute la France a esté conquise et les terres departies entre les soldats ou delaissées aux habitans originaires reduits à l'esclauage tels qu'estoient la plus part de Chasteau et des enuirons, lesquels au comencement du Christianisme n'ont pas receu la liberté auec certains heritages qu'à charge de payer le chef cens pour reconnoissance de cette liberté, ou de tenir tel héritage par la libéralité du vainqueur, outre quoy ils payoient encor les assises et le terrage pour les terre labourables.

Les titres qui font mention des cens sont la fondation du prieuré, la bulle de Lucius 3, le Cantatorium, la confirmation de Philippe de Croy, la declaration de l'an 1571 et celle de lan 1618. Mais toutes ces piéces ne parlent qu'en général sans aucune spécification.

S'ensuivent les titres qui font quelque detail ou specification des cens.

Acte dvne donation de huict soulx parisis moins deux deniers et de deux chappons et demy affectés sur certaines maisons du bourg St Thiébauld spécifiées dans l'acte. lad. donation faite par Walterius Nicar de Château Portien pardevant les officiaulx de Reims. En datte de lan 1269. L'acte est en parchemin auec vn seel.

THORAIN. — SURCENS OU PRECIPUT DEUB PAR LES FERMIERS DE THORAIN A LA DESCHARCE DES RELIGIEUX DE SAINCT MARTIN DE LAON

Lan 1164, Jean, premier abbé de St Hubert, a cédé et accordé aux Religieux de St Martin de Laon quantité de terres qui appartenoient audit prieuré St Thiébauld pour vn surcens annuel et perpétuel de dix setiers froment et deux setiers de febues livrés aux grenier dudit prieuré à la St Martin par les fréres ou fermiers de Thorain, et loriginal est en parchemin.

AUTRES CENS ET SURCENS DESQUELS ON NE JOUIT PAS

Le minage (minagium) du bourg St Jacque donné au prieuré par Wido, surnommé Pialard, et Joannes. Sans datte environ lan 1150.

Vn droit sur le moulin de Chantraine donné audit prieuré par Gerard de Condé avec une coulture située prés dudit moulin, et vne autre coulture dite à la Vigne, et encore une terre qui paye 3 sols p.

Gérard son fils a aussi donné 14 deniers de cens et six journaux de terre, et les fourages qu'on luy devait à Chateau Porcien.

Thiery surnommé (Fait moine) a encor donné audit prieuré vne part du jardin situé par delà la riviere d'Aixne qui devoit annuellement 2 s. 3 d. et 4 setiers de vin.

Lan 1145 ledit abbé Jean premier, auec le prieur de St Thiébauld, a accordé et cedé aux Religieux de St Martin de Laon vn

moulin appellé Cheterneis, situé sur le ruisseau de Linisuns, appartenant audit prieuré, à charge d'vn surcens annuel et perpétuel de 4 setiers froment et 4 setiers métillon payables à la St Remy, et l'original est en parchemin.

Thiery 3, abbé de St Hubert, a accordé vne piéce de terre aux fréres de la Ladrerie, à charge d'vn surcens annuel et perpétuel d'vn setier de froment payable à la St Remy au prieur de St Thiébauld en datte de 1231. Loriginal est en parchemin, le seau est perdu.

STELLAGE

Le prieuré de St Thiébauld auoit droit de stellage sur son ban, ce qui se voit par la fondation, les bulles de Lucius 3 et Cœlestin 3, et par la confirmation de Philippe de Croy et en a iouy quoy qu'auec beaucoup de deschet jusques à la transaction de lan 1678. Ensuivent les titres qui nous restent outre ceux cy dessus rapportés.

Le prieur de St Thiébauld a cedé et accensé à Jean Coqueau la maison du Stellage et dépendance d'icelle située au ban dudit St Thiébauld, à charge de rendre et payer la moitié de tous les profits prouenans du quartel dudit stellage et de payer annuellement 6 ll. parisis. En parchemin et en datte de 1396.

Permission en forme de bail ou remise du droit de stellage, rouage, chargeage, deschargeage, appartenant au prieuré moyennant 14 soulx par an. En papier en datte de 1579.

MOULINS DE CHASTEAU

Les moulins de Chasteau auec le four bannal ont appartenu au prieuré de St Thiébauld dez sa fondation, comme il appert par le titre primordial de ladite fondation, par les bulles de Lucius et Célestin 3 cy dessus rapportées.

Enuiron lan 1200 lesdits moulins auec la riviere et la pesche et ses dépendances ont esté donnés à surcens perpetuel par Wilheme abbé de St Hubert à Adam Brueris, à charge d'en rendre tous les ans audit prieuré trois muids de bled, sçauoir deux de froment et vn de seigle, plus de moudre tous les grains nécessaires pour l'vsage dudit prieuré sans prendre moulture, et à condition que ledit prieuré ne seroit obligé à aucunne réfection, et que lesdits moulins ne pourroient estre aliénés sans la licence et consentement de labbé dud. St Hubert et sauf son droit.

Lan 1236, Thiery 3, abbé de St Hubert, a consenti que Hugo fils dudit Adam Brueris rendroit lesdits moulins avec la riviére et la pesche à Jean Pain de Soile de Chateau Porcien, sauf ses droits et aux conditions et charge susdite. L'original est en parchemin auec deux cachets ou seaux.

Lan 1251, l'Abbé et Convent de Signy qui auoient acquis lesdits moulins, se sont obligés par lettres patentes envers l'Abbé et Con-

uent de St Hubert de satisfaire aux charges susdites. L'original est en parchemin auec le seel rompu.

Lan 1326, Gauché de Castillon, comte de Porcien et connestable de France, s'est obligé vers l'Abbé et Convent de St Hubert de tenir lesdits moulins aux mesmes charges pour luy et ses successeurs. L'original est en parchemin, mais le seel est perdu.

Lan 1567, le Prieur et Religieux de St Thiébauld sont chassés du prieuré et assassinés en chemin par les gens du prince qui estoit partisan des rebelles et Huguenos. Depuis lequel temps, le prieuré a esté spolié d'une partie de ses biens et principalement de celuy de trois muids par la violence du prince et de ses officiers qui en ont vsé comme ils ont voulu pendant que led. prieuré estoit abandonné et entiérement désert apres vne si horrible catastrophe. Pendant lequel temps certains esprits bronillars profitans de l'occasion se sont fouré dans le prieuré par la conniuence du prince, et en ont iouy quelque temps, entre autres certains Geoffroy, Amé Bernier, Jules Cesar Bernier, lequel a voulu subroger Jean Jacques Bernier son nepueu; mais qui en a esté debouté et les Religieux restablis dans le prieuré par lvnion et sentence dvnion confirmées par arrest lan 1618 apres un long litige.

Or il faut notter que les moulins ont esté vendus par Philippe de Croy aux autheurs des Vicomtes de Coole et de Monsieur de Lonny lan 1598 ou 1599 sans charger le contrat de ladite redevence, et cela au plus fort du litige pour l'vnion des prieurés pendant que les Bernier neupueux de la maison de Coole jouissoient du prieuré comme prieurs intrus, lesquels par malice ont negligé de sopposer à ladite vendition pour conseruer notre droit, affin de favoriser leur maison principallement voyant qu'asseurement ils seroient obligés d'abandonner le prieuré puisque l'vnion estoit passée à Rome et la sentence de lad. vnion fulminée à Reims.

Cependant nous sommes forclos et hors dudit droit premierement par la violence du prince vsurpateur ; secondement, par la mauuaise foy des Bernier; troisièmement, par la négligence de nos Religieux qui n'ont pas reclamé estant rentrés dans ledit prieuré.

AUTRES CHARTES CONCERNANT LE PRIEURÉ ET LA CENSE SAINCT THIÉBAULD

Francois premier, Roy de France, prend en sa sauuegarde et protection toutes les personnes et tous les biens dud. prieuré. En datte de 1519.

Declaration par le menu des biens et reuenus du prieuré auec ses charges faite par D. Valerian de la Marche, en datte de 1571.

REMAUCOURT

Le susdit comte Roger a de plus donné audit prieuré de St Thiébauld la moitié du village et terroir de Remaucourt auec tous ses

appendices en terres, prez, bois, eaux, moulins, cens, surcens, seigneurie, ban, justice haute, moyenne et basse, et tous autres droits seigneuriaux auec quantité de familles, donnant l'autre moitié à l'Eglise St Bertan de Chaumont. En datte de 1087. L'original est en parchemin auec un sceau.

Accord fait entre les Religieux de St Hubert et ceux de Chaumont pour la seigneurie de Remaucourt, dans lequel il est dit que ce que les vns acquerront audit Remaucourt sera commun aux autres et partagé également en rendant la moitié des couts et des frais, suivant la volonté dud. comte Roger. Que le prez appartenant à St Thiébauld sera exempt de disme excepté vne petite partie contiguë des terres qui a esté réduite de l'agriculture en nature de prez. Et que le monastère dud. Chaumont payera annuellement au prieuré de St Thiébauld 40 soulx tournois. En datte de 1255... L'original est en parchemin.

IL FAUT NOTTER POUR LA FOLIE OU SAINCT FERIEUL (SAINT-FERJEUX)

Qu'il semble y auoir quelque contrariété entre les titres, dautant que Jean Ier dit (in instrumentis) q'vne certaine Dame nommée Candide a donné à St Thiébauld la quatrième partie de lalleu de St Ferieul, et auant elle vn certain Alemannus fils de Pierre Azopard avoit donné ce qu'il avoit aupres de St Ferieul en seruiteurs et seruantes et en terres. Or celuy cy estoit seigneur, lequel partout nous a donné sa part de la seigneurie qu'il avoit à St Ferieul. De mesme qu'vn autre nommé Héribert qui estoit aussi Seigneur s'ayant fait moine nous a aussi donné ce qu'il auoit auprés de St Ferieul. Et ainsi nous deuerions auoir pour le moins le quart à la seigneurie St Ferieul, supposé que lesdites donations se doivent entendre de ladite Seigneurie de St Ferieul.

Cependant nous n'y auons rien, exceptés quelques 20 den. de cens, cinq poulles et quelques autres droits en grains et deniers qui ont esté négligés et ne se reçoivent plus à présent, excepté le 5 poulles et 7 deniers. Tous lesquels cens et droits ne sont censés seigneuriaux puis que nous n'avons part à la justice.

Et qui plus est, la transaction faite avec Raus d'Herbigny, seigneur dudit St Ferieul, dit en termes exprés qu'il aura la haute et basse justice dans nostre maison de la Follie, ne faisant mention d'aucunne part que nous aurions eu à la seigneurie et justice dudit St Ferieul. D'ou s'ensuit que nous n'auons rien eu dud. St Ferieul admoins qu'on ne veuille dire qu'il a esté aliéné ou vsurpé, ou peutestre que ce que nous y avions a esté enueloppé dans ladite transaction quoy qu'elle n'en fasse mention.

Tout ce que dessus m'inuite de croire que les susdites donations rapportées par Jean Ier, faites à St Thiébauld, se doivent entendre de notre seigneurie de la Follie, de laquelle diverses particuliers nous ont donné leurs parts, de sorte que nous possedons le tout

d'vn quart qui auoit esté partagé, et duquel la haute et basse justice a esté retranché par la transaction. Mais il y a vne autre difficulté non moins espineuse que celle cy pour la maison de la Follie pour connoistre d'ou elle nous vient. Car d'vn costé Ermengarde nous donnant son titre de lan 1203, elle nous a tout ensemble donné toute sa maison de la Follie auec la moitié des biens de son mary. D'ailleurs nous avions vne maison à la Follie auant celle d'Ermengarde, puisque Celestin pape nous confirme la moitié de la Follie l'an 1192.

DISMES DE CONDÉ

Guido, clerc d'Avaux, a donné au monastere de St Hubert et au prieuré de St Thiébauld la part des dismes qui lui appartenoient à Condé, à charge de faire son anniuersaire solennel tous les ans. En datte de 1190. Loriginal est en parchemin.

Accord fait apres quelques procedures entre l'abbé de St Hubert et le prieuré de St Thiébauld en forme de sentence, par laquelle il est dit que lad. seigneurie de Remaucourt auec toutes ses dependances est du domaine du monastére de St Hubert, et qu'il en doit perceuoir les fruits et émolumens et mettre les officiers à l'exclusion dudit prieur. En datte de 1389.

Deux coppies de deux sentences extraictes d'vn registre de l'Abbaye de Chaumont et collationées par Benoistmont, Notaire Royal, lan 1633. La premiere rendue en faveur de l'Abbaye de Chaumont contre les Religieux de St Thiébauld qui pretendoient establir ou exiger quelques droits sur la terre de St Nicaise tenue soubs vn trecens annuel. Lad. sentence est sans datte, renduë par P. Adulphe, doyen de l'Eglise de Reims, et Baudouin, chanoine, commis et subdelegués par Thiébauld, Euesque d'Amiens, et deux autres abbés iuges, délégués par authorité apostolique.

Lautre, renduë par Drogo cellerier de Signy et par Ernoldus Blesensis pour le ban et justice de la terre de St Nicaise, située aupres de Remaucourt, et encor pour un certain viuier et siége du moulin, par laquelle le ban et la justice de ladite terre de St Nicaise, tenuë à cens par l'Abbaye de Chaumont, luy est adjugée à l'exclusion des Religieux de St Thiébauld. Et quant au viuier et moulin, telle part est adjugée aux moines de St Thiébauld à proportion de la part qu'ils auoient à la terre commune. En datte de 1188.

ACQUISITIONS FAITES A CHATEAU PORCIEN

Dom Jean de Dinant, prieur de St Thiébauld, a achepté deux piéces de vigne au terroir de Chateau situées au dessus des fallizes de la rue des Chiens, vendues par decret de justice et au nom du Comte de Porcien et en datte de 1349. L'original est en parchemin.

Dom Fisen, administrateur, a rachepté vne partie du jardin du

prieuré qui auoit esté vendue par décret pour les subventions accordées au Roy sur les Ecclesiastiques l'an 1588. Je l'ai retiré des mains de l'adjudicataire l'an 1632.

Dom Floribert a achepté trois maisons contiguës au jardin du prieuré lan 1649. Nota qu'elles auoient esté allienées lan 1569 pour les subventions.

Par la transaction rapportée cy dessus, Mons. le duc Mazarin nous a donné et cedé un muid ou douze jours de terre labourable liendit le Mont Isleau et enuiron neuf fauchées de prez en deux pièces; lvn desd. prez situé en lieu dit l'Islese, l'autre en lieu dit Dondant, le tout vallant cent ll. par ans.

CHARTE RELATIVE A LA DONATION DE LA FOLIE PRÈS SAINCT FERJEUX AU PRIEURÉ DE SAINCT THIÉBAULD

Inconveniens videretur si femine non haberent premia nuptiarum, si migrantibus ad maritos precium pudicitie negaretur. Ideirco ego Johannes, charissima sponsa Ermengardis, subscriptam tibi donationem propter nuptias ordinavi, dedi tibi eo nomine mansionem meam de la Folie totam et medietatem omnium que teneo in commodis universis, et medietatem omnium que acquiram. Ut igitur donum istud in pace possideas feci illud fideliter hic inscribi et auctoritate ac testimonio reverendi domini nostri Rogeri Laudunensis episcopi confirmari. Actum anno Incarnationis dominice millesimo ducentesimo tercio mense januario.

Ego Willelmus Cancellarius scripsi.

ASSASSINAT DU PRIEUR DE SAINCT THIÉBAULD

Le troisieme janvier 1568 pardevant nous Pierre Camart, lieutenant bailly de Novion Porcien, Robert Perau et Denis Grandmont, eschevins, et Jean Franc, greffier de la justice dudit lieu, est comparu Pierre Lallemand secretaire de Monsieur de La Mock, abbé de St Hubert en A., ayant pouuoir et charge dudit sieur abbé, de quoy il a fait apparoir lequel audit nom nous a requis luy vouloir faire et delivrer procés verbaux du meurte et assassin de Dom Ponce de Malmédy et d'Anthoine de la Glizeule, relligieux de l'abb. de St Hubert, fait auprès de Launoy le 11 Xbre 1567, pour à quoy satisfaire avons à la reqoisition dudit sieur l'Allemand fait comparoistre devant nous les tesmoings qui ensuivent sçavoir Jehan Peray hostelain dudit Nouvion et Gerard Herbault son valet, lesquels ayant fait le serment de dire verité nous ont dit quils avoient connoissance de Ponce de Malmedy naguere prieur du prieuré de St Thiébault, lequel le 10 Xbre estant au logis avec un autre religieux duquel ils ne savent le nom, ils leurs ont ouy dire qu'ils avoient esté chassés hors dudit prieuré de Ch. par ordre et par les gens de M. le Prince de Porcien à cause qu'ils vouloient deffendre leurs droits, et peut être à cause qu'ils faisoient leur possible pour

empescher que les Huguenos ne pervertissent les habitants de Chasteau et que les susdits religieux ayant loué la charrette de Michel Gaultier pour se faire conduire à Prys les Mezières, ils auroient parti environ les 8 h., mais que lesdits chartiers estant retournés à Novion ils leur avoient dit que les gens de Monsieur le Prince de Porcien les avaient tuez ayant reconnu son homme de chambre, encore qu'il estoit déguisé, et ont dit ne sçavoir autre chose si non quils ont veu les religieux tués et qui ont esté enterrez non gueres loin de Launoy. Taxé à chacun 10 sols.

Et ayant fait comparaître Michel Gaultier et fait prester le serment de dire verité, il nous a dit quil avait convenu avec le prieur de St Thiébaut pour le mener à Prix avec un autre religieux, mais qu'ayant sorti de l'hostellerie et mis en chemin avec deux autres chartiers qui alloient à Meziers, ils avoient esté attaquez gueres loin de Launois par 9 cavalliers, lesquelz ayant veu les 2 religieux dans la charrette ils les ont tirez en bas et les ont percès de leurs espées et assommez à coup de pommeau, et ayant enquis s'il ne connaissoit pas les dits cavalliers, ou ne sçavoit pas leurs noms; il nous a dit que estoient des gens de la suite de M. le Prince de Porcien, mais ne sçavoit pas leurs noms, et rien autre n'a dit sinon quil avoit apprins que lesdits cavalliers avoient logé à Vieil St Remy, qu'il y en avoit 5 qui estoient de la suite M. le Prince de Porcien, l'un desquels estoit son homme de chambre, mais un peu deguisé. les quatre autres estoient soldats, et quil avoit aussi appris de deux autres chartiers qui estoient avec luy quand les RR. ont esté assommez. Taxés 10 sols.

Après quoy, à la req. dudit Léon L'Allemand, avons fait comparoître les deux chartiers l'un nommé Gerard Caillet et l'autre Anthoine Petit, tous deux d. à Novion, et ayant pris d'eux le serment de dire verité, Gerard Caillet nous a dit quil a veu assassiner 2 religieux qui se disoient Religieux de St Hubert et avoient esté chassez du prioré de Chasteau par les gens du Prince de Porcien, qu'il connaissait parfaitement deux de ces cavalliers, un desquels estoit son homme de chambre nommé Remy Burnon, l'autre un palfernier duquel il ne sçavoit pas le nom, et autre chose n'a dit sinon que toute la ville de Lausnois estoit tesmoins de cet accident et n'avoit autre chose à dire. — Taxé 10 solz.

Et ayant fait comparoître Anthoine Petit demeurant à Novion, aprés le serment de dire verité il nous a dit quil estoit présent lorsque les deux religieux ont esté assommez, quil a veu les soldats les percer de leurs espées et frapper sur les testes avec les pommeaux, qu'il connoissoit 5 cavalliers et le troupe qui estoient de la suitte M. le P. de Porcien, mais ne sçavoit leurs noms, un desquels estoit son homme de chambre, et autre chose n'a dit. — Taxé 10 sols.

Fait à Novion Porcien le jours et an susdicts.

Signé Pierre Camart, lieut., avec paraphe. — Robert Peronet,

eschevins, avec paraffe. — Denis Grandmont eschevins, avec paraffe. — Jean Franc, greffier, avec paraffe.

LETTRE DU PRIEUR DE SAINCT THIÉBAULT

Le 12me d'aoust de cette presente année 1615 a ete une journée deplorable en ceste ville de Chastel en P. Environ à 7 1/2 du matin, par un feu qui prit dans une maison app. à un certain J. Lambert, maison menacée auparavant par le vendeur de ladite maison nommé Dorigny, lequel embrasement fut tel que tout le canton du côté de ladite maison fut bruslé avec leglise parrochiale dudit Chastel avec notre prioré de St Hubert, le feu sautant par lautre coté de la riviere a brulé toute la rue des Cullot? et la porte du pont avec toutes les maisons d'un costé et d'autre la ruelle de l'abreuvoir avec la maison de l'abbé de Chaumont; au dit feu, moy celebrant la sainte messe si me sauvai seulement avec l'aube en partie bruslée là où j'ay perdu tous les ornements sacerdotaux tant calice, chasuble, nappe avec tous les meubles de la maison et tous les grains tant battus que à battre montant à la quantité de 7 muids de froment recueillis l'an passé sur la cense avec 100 septiers ou environ de méteil, toute la provision de bois, 8 cordes à 6 livres la corde, 600 fagots à 5 livres le 100 et 12 poinsons de charbon, dont les ruines ont esté fort grandes. Le pire qui a esté pour moy c'est que jay esté atteint du feu à une jambe avec grande douleur. MERLIN.

RÉVOLTE DES HABITANTS DE REMAUCOURT 1639

Monsieur mon tres cher et Révérend Patron (le prieur de Saint-Hubert).

Jay tressailly de joye à la reception de votre favorable lettre du 8 de ce mois et receu grand contentement de vos bonnes nouvelles que Monsieur le très reverend Prélat se porte bien, vous monsieur et toute sa maison, et aussy que vous avez heureusement presenté les chiens et oyseaux au roy dedans Mezieres qui les a receus avec tant d'affection et d'applandissement. Chascun se porte bien. Nous avons esté longuement travaillés des armées qui ont bien gasté des grains es lieux de sejours, les terroirs d'Assy, Nampteuil, Thaizy, Avansson sont totalement couppés et ruynés, celui de ceste ville environ moitié, le censier du prieuré dicy perd bien le tiers de ses grains empouillés, St Fergeul et Remaucourt en sont exempts ny ayant point eu de logement des gens de guerre.

Le prieuré d'Evernicourt n'a pas souffert grand mal, mais la conduite y est très mauvaise, à quoy convient remedier le plustot qu'on pourra le dommage augmentant journellement. Je vous envoie coppie du dernier arrest obtenu le 26 juillet contre les rebelles de Remaucourt à la poursuite du prieur de Chaumont, auquel j'avais fourny argent, pour lequel arrest mettre à exécution j'envoyai hier 8 sergents royaux avec 12 bons soldats de notre gar-

nison de Chasteau commandés par un sergent sage et vaillant, mais de tout cela rien n'a reussy parce que lesdits rebelles en corps de communauté estant les plus forts et avec des rages et reniements ont empesché l'execution dudit arrest, tuerent d'un coup d'harquebuse travers le corps notre premier caporal, brave homme que je regrette beaucoup, ung aultre soldat blessé d'un coup d'harquebuse au travers des reins, un aultre soldat au dessus de l'œil et les sergents et records grandement excedés de coups de perches, fleaux, battons, cailloux, en sorte qu'ils auroient esté contraints eulx retirer en se deffendant avec leurs armes, sans lesquelles ils seroient tous morts.

Les archers de robe courte de Rethel m'avoient promis de venir et puis envoierent sexcuser. Jay fait dresser des procès verbaulx et demain matin je les renvois à la Cour où mon lieutenant est qui fera son possible.

Enfin je croy quil y en pourra bien avoir quelques uns de pendus et ne fault pas perdre courage jusqu'à ce qu'on emporte la victoire par la force ou obeissance, pouvant asseurer M. le Prélat de ne me lasser jamais de luy rendre service et à sa maison, et sy tous nos travaux ne succedent ce n'est pas faulte de bonne volonté. Je ne suys pressé en cheval, ma hacquenée me porte fort bien et doulcement comme je vous ay ci devant mandé. Faites moy la faveur de me continuer en votre favorable souvenir et croire que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très humble et asseuré serviteur,

CHEVRIERE [1].

M. le révérend Prieur de St Hubert à St Hubert,

Il s'agissait de terrages, et dejà par arrest du Parlement de 1636, 12 juin, ils avoient été condamnés. — Les terrages, consistant en 9 muyds de bled et mortillon, avoient esté affermés à Jehan Mydreau et Jehan Moret dem. à Remaucourt, qui n'avoient pu les percevoir.

1. Henri Bouron, seigneur de Chevrière, bailly de la principauté de Portien.

UN DUEL A SEDAN

EN 1629

ENTRE PHILIPPE DE MERODE, COMTE DE MIDDELBOURG ET LE BATARD DE CROY

Pendant une fête donnée à Bruxelles, chez le duc de Bournonville [1], un dimanche de février 1629, François de Croy, fils naturel du duc d'Aerschot et de la duchesse de Brunswick, heurta si violemment le jeune comte de Middelbourg que tous deux furent lancés à terre. Le comte, irrité de ce que le maladroit, au lieu de lui faire des excuses, le regardait sans mot dire, le souffleta. L'autre sortit immédiatement et demanda, plus tard, satisfaction de cet affront.

Francois de Croy, né à Mons en 1583, était capitaine de cavalerie et remplissait les fonctions de commissaire général aux Pays-Bas. Il avait épousé la veuve du baron d'Eltz, Dorothée de Raville, dame de Volmerange en Lorraine, fille d'un maréchal héréditaire de Luxembourg [2].

1. Alexandre de Bournonville, né en 1585, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne et gouverneur de Lille, Douai et Orchies, fut créé duc et pair de France en 1600, par Henri IV, puis chevalier de la Toison d'or par Philippe IV. Il est mort en 1656. (Voir la Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique.)

2. Charles, 1er duc de Croy et 4e duc d'Aerschot, gouverneur du Hainaut, etc., s'était marié deux fois, mais n'eut pas de descendance légitime. A sa mort, en 1612, son opulente succession passa à sa sœur, la princesse d'Aremberg. Dans son testament, daté du 1er juillet 1610, il s'exprime ainsi à l'égard de son fils naturel : « ..... Nous certifions aussy que à Fran« çois bastart Croy, nostre fils naturel et lequel nous avons eu de dame « Marie de Boussu, duchesse douairière de Brunswick et Luxembourg, doit « de droict appartenir par partage tous les biens provenans de sadite mère « et des portions et partages, droicts et actions qu'icelle pouvoit prétendre « de ses parents, tant directs que collatéraux, et aussy toutes prétentions « que la susdite feue dame pouvoit avoir tant contre les ducqs de Bruns« wick et Luxembourg ses beaux frères, le roy d'Espaigne, le duc du Maine, « les parents de sa feue mère, que toutes autres personnes.

« Et comme il est équitable que de nostre costé il ayt aussy quelque hon« neste moyen de pouvoir vivre et s'entretenir, nous déclarons par ce pré-

Son adversaire, Philippe II, baron de Mérode-Houffalize, n'avait guère plus de dix-neuf ans. Il appartenait à cette illustre maison de Mérode qui se partageait les plus riches seigneuries des Pays-Bas. Philippe, pour sa part, avait recueilli, dans la succession de ses parents, indépendamment de plusieurs charges héréditaires, le comté de Middelbourg, les vicomtés d'Ypres et de Ledringhem, les baronnies de Croisilles et de Chaumont, les terres de Frentz, Chatelineau, Watem, Lambuisart, Lincelles, Lanoy, etc[1]. Quatre mois avant la querelle il avait épousé, à Bruxelles, la sœur du gouverneur de cette ville, Jacqueline fille du comte Charles de Lalaing, Hoogstraeten et Rennebourg, chevalier de la Toison et gouverneur d'Artois. Le mariage s'était fait avec le consentement de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, qui, voulant témoigner son estime à la fiancée, lui donna à cette occasion une somme considérable. C'est sur ce jeune couple que reposait tout l'espoir de la branche des Mérode-Houffalize-Frentz, dont Philippe II était le dernier représentant mâle.

Les efforts qu'on fit pour empêcher le duel furent impuissants ; les deux seigneurs réussirent à se rejoindre en France, au petit village de Torcy, près de Sedan[2]. Le comte de Mid-

« sent testament que comme nous avons acquis de M. le Marquis de Havré, « nostre oncle, une rente de 1440 florins par an hypothéquée sur nostre « baronnie de Bévere, laquelle rente nous avons transportée et nous en « sommes déshérité à la Cour féodale du Comté de Flandre au profit dudit « François bastart de Croy, nous voulons et ordonnons que ladite rente luy « demeure à jamais, pour luy, ses enfants et enfants provenans d'iceulx en « ligne directe ; et à faute de ce qu'icelle rente soit esteinte et revienne au « profit de celuy ou celle à qui viendra à appartenir nostre terre de Bévere; « ordonnant très-expressement à un chacun en général qu'en particulier qui « sont dénommez par ce présent testament d'en laisser paisiblement de la « susdite rente jouir le susdit François, bastart de Croy, nostre fils naturel « et ses descendants comme dit est. »

1. Il était né le 4 octobre 1609. Son père, Philippe I, créé comte de Middelbourg, le 18 avril 1617, par l'archiduc Albert d'Autriche, était chevalier du Saint Sépulchre, grand veneur et grand forestier de Flandre, premier gentilhomme de la cour de l'archiduc Albert, gouverneur de Tournai et grand bailli de Bruges. En 1624, il se démit de toutes ses charges, fit son testament, entreprit un pélerinage en Terre sainte; puis, à son retour, reprit du service, fut grièvement blessé et fait prisonnier au siège de Dunkerque, et mourut le 8 octobre 1625. Il avait épousé Jeanne de Montmorency-Croisilles, héritière des charges de grand veneur et forestier de Flandre, qui mourut à Bruxelles le 7 novembre 1621.

2. Torcy, réuni, depuis 1846, à la ville de Sedan appartenait alors au roi de France. C'est dans la prairie qui sépare encore aujourd'hui la ville du faubourg que le duel a eu lieu.

delbourg y arriva le 13 mars et descendit avec sa suite dans l'hôtellerie d'Abraham Brandon. Il était accompagné du bailli de sa ville de Chatelineau ; d'un jeune gentilhomme de la suite du marquis de Westerloo, cousin du comte [1], qui devait reporter à son maître le résultat du combat ; et de sept ou huit pages et laquais. Quant à M. de Croy, depuis le 6 mars, il attendait à Renwez, à quelques lieues de là, des nouvelles de son adversaire.

Les détails de la rencontre sont exposés tout au long dans un dossier inédit qui contient les dépositions que les témoins firent, après le duel, au bailli de Sedan « afin de retirer de lui attestation et certificat en bonne et deüe forme de ce qui s'estoit passé, pour leur descharge et le contentement des parents et amis des deux seigneurs ». Dans l'extrait que nous donnons de ces dépositions, nous avons dû apporter au texte quelques modifications, fort légères d'ailleurs, pour éviter des longueurs et des répétitions.

« Ce jourd'huy, mercredy 21e de mars 1629, par devant « nous, Pierre de Guillon, écuyer, sieur de Laage [2], bailly

1. Florent I de Mérode et de Petersheim, marquis de Westerloo, né au château de Ham, près Charleroi, le 20 décembre 1598, était le quatrième fils de Philippe I de Mérode et de Petersheim, comte d'Oelen et autres terres et d'Anne de Mérode-Houffalize, chanoinesse à Mons.

2. Pierre de Guillon, seigneur de Laage (en Poitou) et de Réal (près Pontoise), naquit, en 1550, à Poitiers, d'une famille distinguée ; son père était seigneur de Lésigné. Nommé d'abord maître des requêtes du royaume de Navarre, de Laage reçut gratuitement, en 1573, de Henri de Bourbon, (plus tard Henri IV), une charge de conseiller à la Cour souveraine de St-Jean-d'Augely. Deux ans après, cette Cour ayant été révoquée, la princesse de Condé l'appela auprès d'elle et en fit son premier conseiller et l'intendant de sa maison. Il y resta vingt ans, avec un traitement annuel de 500 livres qui fut porté à la fin à 600 livres. En 1595, la princesse ayant fait abandonner la religion réformée à son jeune fils, alors héritier présomptif de Henri IV, et, quelques mois après, elle-même ayant abjuré le calvinisme, de Laage, zélé protestant, quitta son service. En partant, il reçut néanmoins de ses maîtres un don de mille écus comme témoignage de leur estime. Le duc de Bouillon lui offrit aussitôt la charge de bailli de ses souverainetés de Sedan et Raucourt qu'occupait depuis longtemps Pierre Baudouyn, licencié ès lois, sieur de Montarcis. De Laage resta à la tête du bailliage sedanais pendant près de quarante années, avec une pension annuelle de 800 livres. En 1635, son grand âge et la maladie le forcèrent à abandonner ses fonctions à son fils ; il mourut le 19 avril 1639.

Il avait épousé, en 1590, à Saint-Jean-d'Augély, Marie Prévost « de bonne et honorable maison », dit-il lui-même dans une note autographe jointe à son testament, qui nous a fourni quelques uns de ces détails biogra-

« des Souverainetés de Sedan et Raucourt, est comparu Phi-
« lippe de Croy, seigneur de Wederdick[1], écuyer de M. le
« prince de Chimay et cousin du seigneur François de Croy,
« lequel nous a dit qu'il y a quinze jours, son dit cousin et
« lui arrivèrent à Renwez ; et que jeudi dernier, le comte de
« Middelbourg leur envoya un de ses serviteurs nommé Del
« Mot, pour les avertir qu'il se trouvait en lieu d'asseurance
« et que bientôt ils auroient de ses nouvelles ; à quoi son cou-
« sin répondit qu'il en estoit bien aise et que lui aussi se tien-
« droit sur ses gardes pour n'être pas arrêté. Et le jour d'avant
« hier, vers onze heures du matin, Del Mot étant revenu les
« informer que le comte se trouvoit au village de Torcy et
« qu'il offroit de faire le combat le lendemain ou le surlende-
« demain, M. de Croy répondit qu'il valoit mieux que ce fust
« le lendemain pour éviter tous empêchements qui leur en
« pourroient survenir.

« En conséquence, il s'advança le même jour jusqu'à Don,
« distant d'environ deux lieues de Torcy ; et quant au remons-
« trant, il se rendit auprès du comte pour lui annoncer l'ap-
« proche de son cousin et arrêter les armes et l'heure du com-
« bat. M. de Middelbourg lui apprit qu'il avoit fait apporter
« deux épées et deux poignards dont son adversaire pourroit
« faire choix ; puis on convint de l'heure de cinq à six heures
« du matin pour prévenir l'ouverture des portes de la ville et
« il fut question d'un pré situé contre le jardin d'Abraham

phiques. De leur union naquit Jeanne de Guillon, mariée d'abord au célèbre théologien Daniel Tilénus, puis à Henri, marquis de Clermont et de Gallerande.

De Laage épousa en secondes noces, à Paris, en 1597, Marguerite, fille de M. de La Saussaye, seigneur de Boisemont et de Réal. Ils eurent quatre enfants :

1° Daniel, seigneur de Réal, né à Sedan vers 1600, succéda à son père en 1635 et mourut le 31 décembre 1654. Après une vacance de trois années, le bailliage fut confié au vicomte Claude de Morel, chevalier, conseiller d'Etat et intendant de justice, police et finances dans le Luxembourg.

2° Charles, écuyer, seigneur des Touches, conseiller et ingénieur ordinaire du roi, commissaire extraordinaire des guerres au pays messin.

3° N....., décédé en Hollande, cornette de la compagnie de cavalerie du vicomte de Marchau.

4° Florance, mariée à Robert de Lalouette, écuyer, seigneur de Saulcy, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant à Saint-Germain.

1. Le nom de cette seigneurie doit être mal orthographié. Il est à peu près illisible sur le texte original.

« Brandon, derrière l'hostellerie, assez proche de ladite ville ;
« sur quoi le déposant retourna à Don.

« Et hier, 20e de mars, à la pointe du jour, il amena son
« cousin au dit Torcy ; puis le laissant se débotter et se
« mettre en état de recevoir des nouvelles de M. de Middel-
« bourg, il vint prier ce dernier d'envoyer les armes à M. de
« Croy, ce que le comte commanda à l'un des siens, bailly de
« de Chatelineau. Toutefois, avant de conduire le dit bailly,
« le remonstrant voulut voir le lieu du combat et s'y rendit
« avec le sieur Cornélis Dama, jeune gentilhomme de la
« suite du seigneur marquis de Westerloo, parent de M. de
« Middelbourg. Ayant trouvé le terrain assez ferme, il revint
« dire au comte que s'il eust amené quelqu'autre avec luy, ce
« luy eust été chose fort agréable d'être de la partie ; à quoi
« le comte répondit qu'il n'en n'avoit pas pris dans la crainte
« de désobliger ses amis par son choix. Le remonstrant lui
« repartit que l'affaire ne seroit pas retardée pour cela et il
« emmena le bailly. Son cousin les attendoit devant son logis ;
« il prit une épée et un poignard et renvoya les autres avec
« remercîment, ajoutant qu'il se rendoit de suite à l'endroit
« convenu ; et, de fait, ils partirent à cheval avec un laquais
« sans arme et un cavalier qui leur avoit servi de guide.

« En approchant de la maison de Brandon ils aperçurent le
« comte à cheval. Près de lui se tenoient huit ou neuf cava-
« liers armés de mousquetons et de pistolets et quelques
« valets à pied avec des carabines. Néanmoins le seigneur de
« Croy n'hésita pas à s'advancer dans le pré que lui indiqua le
« remonstrant. Il enleva lestement son pourpoint, rompit le
« bouton de sa camisole et déchira sa chemise en deux sur le
« devant ; il avait jeté son manteau dès la sortie du village.
« M. de Middelbourg s'advança à son tour, sans manteau ni
« pourpoint, mais n'avoit pas sa camisole ouverte. A vingt pas
« du pré, il abandonna à un laquais son cheval dont la selle
« étoit garnie de deux pistolets, bien qu'on l'eust prévenu que
« son adversaire n'en auroit point. Sur l'ordre de M. de
« Croy, les laquais des deux seigneurs, après s'estre fouillés
« soigneusement, visitèrent réciproquement l'adversaire de
« leur maître. Pendant ce temps, le remonstrant se joignit aux
« cavaliers du comte, à deux cents pas environ, par delà un
« ruisseau et mare. A peine y estoit-il que les deux seigneurs
« s'attaquèrent furieusement avec l'épée et le poignard.

« Le combat dura près d'un quart d'heure. Au troisième ou
« quatrième coup, M. de Croy fut touché ; mais reprenant

« bientot courage, il fit reculer son adversaire et, le pressant « de pas en pas, le blessa à plusieurs reprises. On l'entendoit « parler, mais sans distinguer les paroles à cause de l'éloigne- « ment. Depuis, le laquais qui tenoit son cheval a raconté « qu'il disoit à son ennemi : « Tu fuis, comte ! Rends-toi, « comte ! Tu es un homme mort ; demande la vie ! » — « En « as-tu assez ? » répliqua l'autre ; — M. de Croy répondit que « non en l'attaquant de plus belle. A un moment, M. de Mid- « delbourg fit un faux pas et glissa sur le genou gauche ; heu- « reusement qu'il se soutint avec la main et se releva promp- « tement. Ce que voyant deux de ses cavaliers s'estoient ébran- « lés pour y aller et s'advancèrent même jusqu'au ruisseau ; « mais le remonstrant les arrêta en les menaçant de ses pis- « tolets. — Les deux combattants s'étant attaqués de nou- « veau, se portèrent encore quelques coups de contretemps et « tout-à-coup on vit le seigneur comte tomber sur le dos. « Alors ils accoururent chacun de leur côté et le déposant fit « remonter lestement son cousin à cheval et se rendirent « ensemblement en cette ville.

« Ne peut pas dire d'où proviennent les blessures que M. de « Middelbourg porte aux reins outre les trois qu'il a au corps « par devant et une autre au bras ; mais il estime que celles « des reins ont été produites par les incartades qu'il faisoit « parce que son ennemi le pressoit et tiroit incessamment en « estocade sur lui. « Ph. de Croy. »

Le récit des gens du comte ne s'écarte pas sensiblement de celui-ci. Son page Jean de Bodeghem, âgé de dix-neuf ans, ses valets de chambre Louis et Philippe Desmartins et le sieur Del Mot, du pays de Namur, racontent qu'en arrivant sur le pré il leur avait fait défense expresse, à peine de la vie, de s'approcher du combat. Les détails qu'ils donnent sur la lutte sont conformes à ceux qu'on vient de lire. Ils accusent, toutefois, François de Croy d'avoir frappé son adversaire à terre.

« ..... Les deux combattants, disent-ils, s'étant encore « porté quelques coups de contre-temps, leur maître tomba « tout plat en arrière. Alors ils ont aperçu que le seigneur de « Croy lui donna un dernier coup dans le corps, ne peuvent « dire en quel endroit. Il est remonté aussitost à cheval et s'en « est venu en cette ville avec ses gens. Quant à eux sont allés « relever leur maître qui s'est efforcé de se remettre en selle, « ce qu'il n'a pu faire. Ce que voyant, ils lui mirent dans la « main son épée et son poignard et l'ayant placé devant l'un

« d'eux sur un cheval l'ont apporté en cette ville chez Samuel « Poilblanc, maître chirurgien, où il a rendu l'âme environ une « heure après [1]. Depuis le moment où ils se sont approchés de « lui dans le pré jusqu'à ce qu'il rende l'âme, l'ont toujours « entendu demander pardon à Dieu et montrer une grande « repentance, et quand la parole lui a manqué, l'a témoignée « par signes autant qu'il a pu.

« Louys Desmartins, Philippe Desmartins, Charles Del Mot, Jean de Bodeghem. »

Pour confirmer leurs déclarations, ils firent citer comme témoins quelques bourgeois et des sentinelles qui, des remparts de Sedan, avaient vu le duel dans la plaine. Ecoutons, pour finir, la déposition de l'un d'eux qui nous apprend quelques nouveaux détails :

« Jehan Malcuit, soldat de la compagnie de Monseigneur [2], « âgé de quarante-quatre ans, a dit, après serment, qu'il est

1. La famille Poilblanc a fourni des chirurgiens et des médecins à la ville de Sedan pendant plus d'un siècle. Vers 1570, Jean Poilblanc, chassé de Melun par les guerres de religion, était venu chercher un refuge dans les terres du duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt et l'un des chefs du parti calviniste. Il devint le chirurgien attitré du prince, Samuel l'un de ses fils, né en 1575, exerça la même profession pendant plus de quarante ans et mourut en 1651. Il eut pour successeur son fils Abraham. Un frère de Samuel, Jean Poilblanc, né en 1581, exerça la médecine pendant fort longtemps et mourut en 1659. Le fils de ce dernier, nommé aussi Jean, se qualifiait, en 1670, conseiller et médecin ordinaire du roi.

2. F. M. de La Tour, duc de Bouillon et souverain de Sedan. Voici quelques détails inédits sur sa compagnie et sur les officiers qui la commandaient alors. Cette troupe comprenait quatre-vingts hommes, l'élite de la garnison sedanaise. Chaque soldat touchait 11 livres tournois par mois et les soldats appointés 15 livres. Les trois caporaux en recevaient chacun 18 et les deux sergents vingt-quatre. Enfin le traitement de l'enseigne de la compagnie, Antoine de Chavagnac, s'élevait à 60 livres et celui du lieutenant de Briquemault à 106 livres.

Antoine de Chavagnac, chevalier, seigneur de Chavagnac et de Boussières était né en 1594. Attaché de bonne heure à la maison du duc de Bouillon, il fut longtemps écuyer de ce prince. Il devint, vers 1636, capitaine au régiment de Turenne et épousa à Sedan, le 7 février 1635, Philippe de Comte, veuve du seigneur de Barisi.

Le commandant de la compagnie, Jacques de Briquemault, chevalier et baron de Saint-Loup-en-Champagne, né en 1587, appartenait à une très ancienne famille dont plusieurs membres se distinguèrent dans les rangs des calvinistes. Il devint plus tard lieutenant-colonel du régiment de Turenne, et, en 1640, succéda dans les fonctions de gouverneur des souverainetés de Sedan et Raucourt à son beau-père, Antoine de La Marche, dit de Comte.

« logé aux maisons des soldats à la corne de Floing [1], et que « estant de bon matin, entre cinq et six heures, en son jardin, « avant que la porte de la ville fust ouverte, il a ouï quelque « bruit vers Torcy. Tournant les yeux de ce côté, il aperçut « un cavalier éloigné d'environ vingt pas de son cheval que « tenoit quelque page ou laquais. Aussitôt arriva un second « cavalier qui mit pied à terre à vingt pas du premier et laissa « de même sa monture à son laquais. Il s'est approché de « l'autre et ont tous deux mis l'épée à la main. N'a pu distin- « guer s'ils avoient un poignard, mais sçait bien qu'ils se sont « allongé dix ou douze estocades pour le moins. Alors le pre- « mier arrivé tomba par terre en criant ; son ennemi lui a « encore porté un coup et après est remonté à cheval et s'en « est venu droit à Sedan. Quant à l'autre, huit ou dix de ses « compagnons sont accourus et l'ont relevé ; il a fait environ « dix ou onze pas vers son cheval, mais estant arrivé auprès « tomba de nouveau à la renverse. Ce que voyant ses dits « compagnons l'ont pris et mis devant l'un d'eux sur un che- « val et se sont dirigés vers la ville. Le déposant estant des- « cendu vers la porte les a remontés à la barre et les a aidés à « amener ledit corps qui n'avoit plus de vie encore qu'il pro- » nonçât quelques paroles et qu'il y eût quelque respiration. « On l'a transporté chez Me Poilblanc où il a aussitost rendu « le dernier soupir. Estoit le dit blessé sans pourpoint avec « une chemisette de satin blanc et un haut-de-chausses d'es-

seigneur et baron de Leschelle et de La Roche, qui avait occupé ce poste pendant quarante-trois ans. Briquemault ne jouit pas longtemps de cette charge. En 1642, le duc de Bouillon, compromis dans la conspiration de Cinq-Mars, ayant dû, pour sauver sa tête, abandonner au roi ses souverainetés, Briquemault céda la place au gouverneur envoyé par Louis XIII (29 sept.) et mourut, dit-on, de chagrin quelques jours après. — De son mariage avec Elisabeth de Comte, qu'il avait épousée le 8 novembre 1618, à Sedan, il eut plusieurs fils nés dans cette ville. L'un d'eux, Henri, devint, après la révocation de l'édit de Nantes, gouverneur de Lippstadt et lieutenant général de la cavalerie de l'Electeur de Brandebourg. L'abbé Bouillot a donné sa biographie. Un autre de ses fils, Marius, né le 12 avril 1634, devint officier au régiment de Royal-étranger. L'un de ses petits-fils, Charles-Auguste de Briquemault, fut brigadier des armées du roi ; un autre de ses descendants, Charles, épousa Marguerite d'Autriche.

1. On a commencé en 1617 les travaux de cet ouvrage que couronne aujourd'hui l'hôpital militaire. Deux ans plus tard, le duc de Bouillon, dans le but d'apporter un soulagement aux habitants, fit bâtir sur la corne de Floing, aux frais de la ville, dix-huit maisons de soldats, tenant lieu de casernes. Chaque maison contenait deux lits. (Chrn. inédite du P. Norbert, année 1619.)

« carlate ; a vu aussi chez Me Poilblanc, en la même cham-
« bre, l'autre des combattants couché dans un lit.

« † Marque du dit Malcuit. »

Philippe II de Mérode-Houffalize mourait sans laisser d'enfants. Ses charges héréditaires passèrent à ses cousins ; celles de Grand Veneur et de Grand Forestier de Flandre échurent au marquis de Mérode-Trélon. Ses importantes possessions territoriales se divisèrent entre les survivantes de ses huit sœurs « qui par cela même, dit Richardson, devinrent les plus riches héritières du pays. »[1] L'aînée, Marguerite Isabelle, épouse du prince Philippe Lamoral d'Ysenghien, fut investie, pour sa part, des terres de Middelbourg, Ypres, Chatelineau, Charleroi, Gilly, Lambuisart, Glajeon, Lannoi, Waëtem, etc. Se prévalant de son droit d'aînesse, elle voulait encore prendre possession de la seigneurie de Frentz ; mais elle se heurta aux prétentions de son cousin germain Anna-François, baron de Mérode-Oignies, lequel objecta que, devenu chef de la branche de Mérode-Houffalize par le décès de Philippe II, Frentz, en sa qualité de fief, lui revenait de plein droit. Un long procès s'engagea immédiatement. En attendant l'issue du litige, le comte palatin de Neubourg, sans s'arrêter aux protestations de François de Mérode, mit, dès le 29 mars, la seigneurie en séquestre sous l'administration du bailli. Le bon droit du baron fut à la fin reconnu ; mais à sa mort de nouvelles difficultés surgirent. Ce nouveau procès, encore plus compliqué que le premier, plus passionné surtout, ne se termina qu'en 1700 : Frentz fut définitivement adjugé, au mépris des droits du marquis de Trélon, à Gothard de Mérode-Margraten, cadet d'une ligne cadette.

La jeune veuve du comte de Middelbourg épousa en secondes noces, à Tournay, le 2 janvier 1631, Gillon Othon, marquis de Frazegnies-Silly et prince de Rognons, pair du Hainaut, sénéchal héréditaire de Liège et gouverneur d'Artois.

J. Villette.

1. Geschiste der Familie Mérode.

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

B

BAALONS

Sainte-Balsamie. L. 2, Baalon. 1247-XVIIIe s.

Chap. métrop. Baslon, 1 liasse, dîmes. Depuis 1215.

BACONNES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baconnes.

Sainte-Balsamie. L. 3, Baconnes et Boulmont (Baulmont?) dîmes.

Saint-Basle. L. 36, petite mairie. 1285-1664.

Saint-Denis. Baconnes. 1704.

BAILLY-AUX-FORGES (Haute-Marne)

Evêché. L. 42, dîme de Bailly-aux-Forges, prévôté de Vassy.

BAIRON

Saint-Remy. L. 48, seigneurie, cens, dîmes. 1106-1781.

BAISSON

Igny. F° 38, Baisson, Beurie. 1201-1220.

BANNAY (Marne)

Le Reclus. L. 2, baux. 1670-1790.

BANNES (Marne)

La Charmoie. L. 26, Bannes. 1200-1765.

* Voir page 446, tome XX, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

BARBONNE-FAYEL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Nicolas. P. 285, biens à Barbonne.

BARBY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 49, dîmes. 1692-1767.

BAR-LE-DUC (Meuse)

Saint-Denis. F° 95, Bar-le-Duc. 1543-1713.

Trois-Fontaines. L. 11, vignes. 1397-1399.

LES BARRES

Saint-Nicaise. L. 1, n° 7, les Barres.

BASLIEUX-LÈS-FISMES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baslieux-lès-Fismes.

Paroisses. Eglise de Baslieux-les-Fismes, 1 liasse. 1655-1785.

Saint-Denis. F° 93, Bailleux, cure. 1100-1692.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 1, Bailleux. Depuis 1329.

BASLIEUX-SOUS-CHATILLON (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baslieux-sous-Châtillon.

Paroisses. Cure, 2 liasses.

Longueau. L. 13, Bailleux et Melleroy. XIIe s.-1759. — L. 14, domaine. 1222-XVIe s. — L. 15, domaine. 1600-1784. — L. 16, Melleroy, domaine. 1275-1607. — L. 17, Luacy, domaine. 1561-1636. — L. 18, Bailleux, Melleroy et Luacy, baux. 1632-1766. — L. 19, Bailleux et Melleroy, cens et surcens. 1515-1773. — L. 40. Bailleux. Voir Longueau.

BASSU (Marne)

De Torcy. Bassu, 1 liasse.

Saint-Pierre, P. 14, Bassu. — P. 140, Bassu. 1520-1658. — P. 227, Soulanges, Bassu, Neuvillez, etc. 1200-1436.

Saint-Memmie. L. 1, Bassu. 1184-1625.

N.-D. de Vitry. L. 50, ferme. 1536-1722.

BASSUET (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église.

Vitry. Mairie royale, registre. 1752-1790.

De Torcy. Bassuet, 1 liasse.

Saint-Memmie. Cartulaire de Saint-Memmie, ch. 7, pièces relatives à Bassuet.

BAUDEMENT (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

[*N. B.* — Il y a des pièces concernant Baudement dans le fonds de la commanderie de Coulours.]

BAUDONVILLERS (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 16, seigneurie et justice, titres primordiaux et généraux. 1170-1761. — L. 16 *bis*, bois, étangs, gruerie. 1229-1715. — L. 16, cure et dîmes. 1652-1706. — L. 18, terres, prés, gagnage. 1554-1788. — L. 19, cens seigneuriaux. 1625-1730. — L. 20, suite des cens seigneuriaux.

BAYE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baye.

Evêché. Baronie de Baye, fief de l'évêché, 2 liasses non cotées.

Andecy. L. 3, héritages, rente. 1285-1731. — F° 4, Tourbillon. 1410-1683.

Le Reclus. L. 3, Baye. XVIe s.

[*N. B.* — L'abbaye d'Andecy était située au territoire de Baye.]

BAYONVILLE (Ardennes)

Saint-Denis. F° 94, cure. Depuis 1106.

BAZANCOURT (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bazancourt.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. Depuis 1678.

Archevêché. Terrier de Bazancourt.

Chap. métrop. Bazancourt, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 50, seigneurie, moulins, terres, dîmes. 1053-1772. — L. 54, Saulx-Saint-Remy, Beffort (dépendance de Bazancourt), etc.

BAZANCOURT-SUR-BAR

Saint-Denis. Titres de propriété de domaines sur ce terroir. — F° 95, cure. 1214-1664.

BAZINCOURT (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 15, Bazincourt. 1213-1218.

BAZOCHES (Aisne)

Igny. F° 35, Bazoche. 1202-1467. (Ces titres paraissent n'exister plus au chartrier.)

BEAUMONT-SUR-VESLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1675-An II.

Saint-Basle. L. 9, seigneurie, justice. 1205-1765. — L. 10, Beaumont, et Petites-Loges, dîmes et cure. 1190-1757. — L. 37, vignes. 1652-1658.

BEAUVAIS

Haute-Fontaine. L. 50, rente sur le tonnage de Beauvais, donnée par Thomas de Flandre. 1241.

BEFFU (Ardennes)

Saint-Denis. F° 101, Befeu, succursale de Grandpré. 1645-1646.

BEINE (Marne)

Saint-Remy. L. 51, seigneurie, justice, cens, surcens. 1173-1767. — L. 52, petites censes de la manse conventuelle. 1556-1641. — L. 53, Beine, Mouchery et Nauroy, dîme, cure, église. 1053-1753. — L. 310, Beine, Mouchery et Nauroy, seigneurie, domaines, cens et rentes. 1646-1772.

BELLEVILLE

Minimes. Liasse N° 1-5, Belville. 1615-1642.

BELVAL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Justices de Reims. Justice de Belval.

Belval, prieuré. L. I, dossier 1, La Charmoise, dépendance de Belval. Voir La Neuville-aux-Larris. — L. II, dossier 2, acquisitions ; dossier 3, moulin de la Charmoise ; dossier 4, baux généraux ; dossier 5, pré Ramé ; dossier 6, champ Grandjean ; dossier 7, Belval et Cuchery, moulins, domaine ; dossier 8, déclarations de biens, XVIIIe s.; dossiers 9 et 10, renseignements ; dossier 11, amortissements, gruerie, 1522-1713; dossier 12, acquisitions, 1562-1735. — L. III, dossier 17, moulin de la Charmoise. 1529-1704.

BELVAL (Ardennes)

Saint-Denis. F° 104, abbaye de Belval. 1160-1548.

Avenay. F° 196, Belval-en-Diolet, accord pour une rente de 40 livres de froment. 1174-1601.

BELVAL-EN-ARGONNE (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Monthiers. L. 7, Belval. 1244-1625.

BELZIS

Chap. métrop. Belzis, 3 liasses. Pour le détail, voir Varin.

BERGÉRES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bergères.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. — Chapelle Saint-Nicolas, 1 liasse.

Chap. métrop. Bergères-lès-Vertus, dîmes, foi et hommage, 1 liasse.

La Charmoie. L. 10-15, Bergères. Voir Vertus.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 5, Bergères. 1585-1622. — L. 22, Bergères.

BERGNICOURT (Ardennes)

Université. L. 31, Bergnicourt. Voir Saint-Remy-le-Petit.

Saint-Denis. F° 114, cure. 1109-1106.

Chap. métrop. Bernicourt, dîmes, cure, église, 1 liasse.

BERMÉRICOURT (Marne)

Justices de Reims. Justice de Berméricourt.

Chap. métrop. Berméricourt, dîme, cure, église, 1 liasse.

Saint-Thierry. L. 22, dîmes. 1199-1751. — L. 62, Berméricourt et Loivre. 1650-1780.

BERRU (Marne)

Justices de Reims. Justice de Berru.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1594-1786.

Chap. métrop. Berru, 14 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 3, Berru. 1439-1770.

BERTONCOURT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 56, cense et dîmes. 1668-1768. — L. 235, dîmes et surcens. 1502-1529.

BERZIEUX (Marne)

De Torcy. Berzieux, Malny-en-Dormois, 1 liasse.

Toussaints. L. 19. Voir Vienne-la-Ville.

BÉTHENIVILLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1675-1793.

Archevêché. Liasses 74-83, châtellenie de Bétheniville avec ses dépendances, Alincourt, Hauvinet, Manre et Vieux, Pont-Faverger, Saint-Clément, Saint-Hilaire-le-Petit ; seigneurie, domaines, bourgeoisies, moulins, bois, plaids généraux, cueillerets, comptes, etc.; le titre le plus ancien est de 1253. — L. 127 *bis*-137, fiefs mouvants de la châtellenie de Bétheniville, à savoir : Courcelancy, Ardenay, Aure, Dontrien, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Pierre à Arnes, Marvaux, Perthes-les-Hurlus, Richebourg, Saint-Masme, Heutrégiville, Tahure, Warigny, Manre et Vieux. Pour le détail, voir Varin. — Terrier de Bétheniville.

Chap. métrop. Bétheniville, dîme, cure, église, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 119, Bétheniville. 1395.

BÉTHENY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bétheny.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1605-An II.

Archevêché. L. 34, seigneurie de Bétheny et Ruffy. Depuis 1445. — Terrier de Ruffy.

Chap. métrop. Bétheny, dîmes, cure, église, 1 liasse.

Anc. congrég. L. 1, un dossier pour la cense de Bétheny. 1364-1613.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 4, Bétheny. 1714.

BETTANCOURT-LA-FERRÉE (Haute-Marne)

Trois-Fontaines. L. 22, Bettancourt. 1155-1249.

BETTANCOURT-LA-LONGUE (Marne)

Saint-Remy. L. 55, dîmes. 1402-1783.

Trois-Fontaines. L. 21, Bettancourt-la-Longue. 1521.

Cheminon. Carton 19, Bettancourt (?). 1218-1248.

BETTANCOURT

Saint-Nicaise. L. 1, n° 5, Bettancourt. Depuis 1247.

BEUREY-SUR-SAULX (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 23, Beurey. 1246-1368.

Monthiers. L. 8, Beurey. 1260.

BÉZANNES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bézannes.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Vidamé. F° 69, seigneurie de Bézannes, autrement appelée la terre ou fief des Escuries.

Archevêché. L. 123, fief de Bézannes. — Terrier de Bézannes.

Chap. métrop. Bézannes, dîmes, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 57, dîmes. 1183-1769.

Anc. congrég. L. 1, dossier de titres de biens à Bézannes. 1245-1733.

BIENVILLE (Haute-Marne)

Vitry. Justice seigneuriale.

BIERMES (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 1, n° 2, Biermes. Depuis 1122.

BIGNICOURT-SUR-MARNE (Marne)

Trinité. F° 186. Voir Matignicourt.

N.-D. de Vitry. L. 47, ferme. 1466-1664. — L. 94, baux.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 15, cense de Bignicourt. 1517-1775.

BIGNICOURT-SUR-SAULX (Marne)

Vitry. Minutes et registres de la justice et de la mairie. 1750-1789.

Paroisses. Cure, 1 liasse.

N.-D. de Vitry. L. 48, ferme. 1302-1742.

Cheminon. L. 36, dîme de Bignicourt et autres lieux. — Carton 19, Bignicourt. 1212.

Ulmoy. L. 7, Bignicourt, dîme. 1213-1217. — L. 10, cense de Chasnoy. 1290.

La Neuville. L. 39, Buignicourt et autres lieux.

BIGNICOURT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 58, dîmes. 1344-1764.

BILLY, GRAND ET PETIT (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Billy-le-Petit. Voir Trépail.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 5-6, Billy. Voir Ambonnay. — L. 18, seigneurie, censive. 1254-1773. — L. 19, Billy-le-Petit et Vaudemanges. 1351-1780.

Trinité. F° 89, Trépail et Billy, autel, dîmes, église, vignes, etc. 1078-1611.

BISSEUIL (Marne)

Louvois. L. 6, acquisition de la terre de Bisseuil par le marquis de Louvois. 1662-1728.

Vidamé. F° 77, fief à Bisseuil, appelé les Sognées. 1363-1602.

Université. L. 26, prés. Voir Mareuil.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1623-1794.

Saint-Remy. L. 69, Chézy, seigneurie, domaines, cense. 1114-1770.

Avenay. F° 148, acquêts à Bisseuil. 1187-1496.

Igny. F° 44 ou dossier I, l. 2, Chézy (?). 1200-1626.

Saint-Basle. L. 38, prés et bois. 1257-1771.

Saint-Denis. F° 119, Bisseuil. 1689.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 6, Bisseuil. 1199-XVIIIe s.

BLACY (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale. minutes et registres. XVIIIe s.

De Torcy. Fief de Blacy. 1655-1699.

Evêché. L. 6, chapelle Saint-Claude de Thiermont à Blacy.

N.-D. de Vitry. L. 45, biens à Blacy. 1405-1718.

Huiron. L. 12 et P. 364, dîmes, donations, acquêts, sentences. 1324-1684. — L. 14 et P. 415, chapelle Saint-Claude de Thiermont (Tardi Montis), terres, vignes. XVIIe-XVIIIe s.

Saint-Jacques. F° 10, terres, vignes. 1529-1670.

Ulmoy. L. 20, Puisiaux, grangia juxta Blaceium. 1198-1239.

Andecy. L. 4, Blacy, Loisy, Maisons-en-Champagne, dîmes. XVIe-XVIIIe s.

(*A suivre.*) G. H.

UNE CHALONNAISE OUBLIÉE*

LA COMTESSE DE LUÇAY

II

L'histoire de la vie de Marie-Louise, Impératrice des Français, n'est plus à faire : M. le baron de Saint-Amand l'a amplement racontée dans une série de livres consciencieusement travaillés et élégamment écrits. Mais la grande histoire laisse toujours à glaner autour d'elle.

Comme nous nous occupions de fixer les traités de la vie de Mme de Luçay, une obligeante amitié nous a confié les papiers de la dame d'atours de l'Impératrice, et nous a permis de pénétrer dans l'intérieur de sa Cour et de pouvoir reconstituer cette existence, que Napoléon Ier voulut rendre aussi somptueuse que possible pour ne point paraître demeurer inférieur à la vieille Cour des Bourbons. Le souverain sorti de la démocratie, et dont originairement les tendances furent singulièrement républicaines et égalitaires, oublia vite ses anciens errements, ou plutôt comprit promptement qu'on ne gouverne un grand peuple qu'en lui en imposant, parce qu'au fond les foules aiment le luxe, la grandeur et le faste militaire. Nous en avons vu de nombreux exemples et ce n'est encore que par ce goût irraisonné des masses pour ce qu'on appelle le plumet, qu'on peut s'expliquer certains enthousiasmes très contemporains, dont nous sommes les spectateurs étonnés.

Napoléon voulut que le luxe le plus éclatant entourât la femme qu'il faisait asseoir sur son trône de triomphateur. C'est le 7 février 1810 que les fiançailles de l'archiduchesse furent signées à Paris. Le mariage était officiellement annoncé, mais d'assez graves difficultés surgirent de la part de la cour de Rome. On les surmonta à la fin, mais non sans peine, en faisant constater qu'en fait le premier mariage de Napoléon était radicalement nul aux yeux de l'Eglise comme ayant été

* Voir tome XXI, page 413, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

contracté sans que les parties aient rempli « les formalités les plus essentielles requises par les lois religieuses ». On sait que la cérémonie eut lieu le 2 avril dans la chapelle des Tuileries. Nous ne parlerons que pour mémoire des fêtes magnifiques qui suivirent, si cruellement terminées par l'épouvantable drame du bal du prince de Schwarzemberg. Le 20 mars 1811 naissait celui qui devait être le duc de Reichstadt, après avoir porté le titre pompeux de Roi de Rome.

Napoléon, nous l'avons dit, avait voulu faire grandement les choses. Il composa la maison de la nouvelle Impératrice avec un luxe de personnel qui ne le cédait à aucune Cour, et l'étiquette y fut réglée avec le même soin que si Louis XIV avait pris le soin d'en régler les articles.

Le service d'honneur comprenait un premier aumônier ; une dame d'honneur, la duchesse de Montebello ; une dame d'atours, la comtesse de Luçay ; un chevalier d'honneur ; un premier écuyer [1] ; vingt-quatre dames du Palais ; [2] douze chambellans ; quatre écuyers ; deux chapelains ; une lectrice ; un secrétaire du commandement [3].

L'appartement de l'Impératrice se divisait en deux parties : appartement d'honneur, les pièces précédant la chambre à coucher ; appartement intérieur, celle-ci et ses dépendances. Dans le premier, les officiers et les dames de la maison pouvaient toujours pénétrer, et les huissiers et valets y faisaient le service ; dans le second, les femmes de service seules y avaient accès.

La dame d'honneur avait la direction de tout le service dit d'honneur, tenait la cassette des cadeaux et aumônes, faisait les présentations, les invitations et arrêtait les états de traitements et des gages.

La dame d'atours était chargée de tout ce qui concernait l'administration des atours, soit pour le matériel, soit pour le personnel. En l'absence de la dame d'honneur, elle faisait son service. Les atours comprenaient la garde-robe, la toilette, le linge, le personnel, les bijoux. La dame arrêtait les comptes, visait les notes des fournisseurs et ordonnançait les paiements. La quantité des robes et des autres objets de toilette était déterminée par elle pour chaque saison, et les commandes exécutées sur un ordre signé d'elle et adressé par le secrétaire des

1. Touchant chacun 30,000 l. de traitement.
2. Chacune à 12,000 l.
3. Chacun à 6,000 l.

dépenses au fournisseur choisi. Aucun fournisseur, même breveté, ne pouvait pénétrer dans les appartements de l'Impératrice, à moins que la dame d'atours ne le jugeât utile pour changer un vêtement : dans ce cas, l'ouvrière ne devait pas adresser la parole à la souveraine, mais seulement à la dame d'atours. Tous les six mois celle-ci soumettait à l'Impératrice un état d'habillements à réformer, dont elle disposait à sa volonté. Les bijoux dits de la couronne étaient gardés au Trésor ; mais les bijoux personnels étaient confiés à une des premières femmes de chambre.

Le service des atours comprenait le secrétaire des dépenses, six premières femmes de chambre, six femmes de garde-robe, dont deux sachant coiffer, la garde d'atours, le valet de chambre coiffeur, quatre filles de garde-robes, deux porte-malles, deux courriers. Tous prêtaient serment de fidélité et d'obéissance : ils étaient logés et nourris et touchaient des gages de 6 à 10,000 francs.

Mme la comtesse de Luçay ayant eu le soin de conserver tous ses papiers de service, nous avons pu y recueillir des renseignements que nous ne croyons pas sans intérêt. Nous y avons trouvé d'abord l'état de la corbeille offerte par l'Empereur avec le prix de chaque objet.

CORBEILLE

Sept grands habits de 8 à 3,400 f.	31.400
Quatre robes longues de 2,500 à 1,300	8.100
Six robes de bal de 2,500 à 600	10.000
Douze robes de soie de 1,600 à 226	10.498
Douze robes plus simples de 1,000 à 290	5.110
Quatre robes de blonde chenillées or et argent	5.400
Six redingotes	2.700
Six redingotes plus simples	1.769
Six habits de chasse	8.200
Deux voiles longs	1.300
Deux grands fichus	1.400
Deux petits fichus	960
24 éventails	1.500
60 douzaines de gants	2.400
2 douzaines coiffures et bouquets	1.200
12 garnitures de fleurs	1.500
Modes	3.000
Une corbeille	12.000
Un sultan	1.800
Un héron fin	1.500
Un habit de mariage	12.000

Nous compléterons ces chiffres sommaires par quelques descriptions que l'on trouvera certainement curieuses :

La corbeille ovale, velours blanc, ornements en or fin mat et brillant, anneau, boule, flèche en bronze doré ; pied en bois doré et sculpté, soc en velours.

Le grand habit de mariage en tulle blanc, brodé en pierres et lames.

Un habit de tulle, brodé en argent, semé de palmes d'or et pierres : petite bordure en pierres carrées et lames sur champ : frange en lame or et argent de trois pouces et demi : dessous en satin ..... (8.000).

Un habit de blonde blanche et argent, dessin à hortensia, et chenillée : robe idem..... (6.000).

Une robe longue en satin rose et acier..... (2.500).

Une autre de tulle en or à petites losanges très près. (2.500).

Une robe de bal, habit à la François Ier, dessin en plein écailles de poisson argent mat et brillant, draperie très riche..... (2.500).

Une autre lamée or, ouverte sur les côtés, rayée à plumes de paon ..... (1.200).

Une robe de soir tulle, semée de glands d'argent en relief ..... (1.600).

Une robe de tulle rose à pois appliqués en satin et perles, autour garni de perles..... (600).

Une robe de velours rose plein sans garniture..... (234).

Une robe satin rose imprimé à pois d'argent..... (800).

Une robe satin blanc, 3 rangs de blonde ..... (350).

Une robe faux cachemyre blanc et or..... (1.000).

Une robe de blonde chenillée et or, à dessein de feuilles de lierre..... (2.500).

Une robe de blonde à filets d'argent ..... (1.200).

Une redingote satin blanc à deux rangs de ruche en blonde au corsage ..... (530).

Une redingote de velours frisé rose garnie en blonde à schal ..... (420).

Une redingote en crêpon bleu doublée de ruches de tulle et guimpe dedans..... (300).

Une redingote levantine vert fourré de peluche verte..... (320).

Une autre en velours rouge frisé faite en gilet satin rouge dessus ..... (477).

Deux habits de chasse, l'un satin blanc et or, l'autre velours nacarat et or..... (5.000).

Deux habits de chasse, l'un bleu jarretière et or, l'autre lilas et hermine à 1,200 l. chaque.

Le trousseau ne le cédait pas en magnificences à la cor-

beille, comme on en jugera par l'état suivant qu'accompagnait celui des schalls et celui des grandes dentelles.

TROUSSEAU FOURNI PAR Mlles LOLIVE DE BEUVRY ET Ce

12 douzaines de chemises, coûtant pour la toile baptiste la somme de 6,840 l.; plus 864 l. pour broderie de 24 chemises à dents en point à l'aiguille, jour et plumetis à la gorge et aux manches.

224 aunes de dentelles pour garnir 96 chemises.....	3.360
192 aunes pour les 24 chemises à dents.....	2.772
24 douzaines de mouchoirs [1].....	10.416
24 camisoles [2].....	8.940
36 jupons.....	6.066
24 serre-têtes [3].....	831
24 bonnets de nuit.....	5.820
36 fichus de nuit.....	1.814
24 peignoirs [4].....	8.210
12 fichus de matin en Maline, Angleterre, etc [5].....	4.256
6 voiles [6].....	3.460
12 robes [7].....	14.360
12 pelotes.....	784
24 frottoirs en batiste et futaine.....	1.380
24 douzaines serviettes de toilette.....	2.352
144 linges de garde-robes.....	306
2 couvre-pieds [8].....	6.170
2 corbeilles en satin sur roulettes.....	800
Total.....	96.785
17 schals de cachemir [9].....	60.060 l.

1. Comprenant 192 aunes de batiste (4,896 l.).

2. Pour la dentelle : 6,312 l.—Reçu après le trousseau, 21 camisoles brodées.

3. Avec 18 aunes de « vraie Valenciennes », 628 l.

4. Savoir : 6 bonnets caroline en batiste avec vraie Valenciennes (948 l.); 6 bonnets Napoléon en mousseline brodée (972 l.) ; 6 bonnets napolitains en dentelles et bandes de mousseline ; 2 de mousseline brodée à points à l'aiguille ; 2 en Maline brodée (558 l.) ; 1 bonnet caroline en point à l'aiguille (840 l.) ; un en point d'Angleterre (840 l.). — Reçu après le trousseau 15 bonnets brodés.

5. Dentelles : 3,446 l.

6. Un à la Mexicaine et Angleterre. 1,100 l.; un à la Castillane, point à l'aiguille, 1,500 l.

7. Une en point à l'aiguille double broderie, 5,000 l.; une à la Ninon, avec Maline, (1078 l.).

8. L'un en mousseline claire à bordure à sujet au milieu, application de tulle avec 13 aunes point d'Angleterre (5160 l.).

9. Un schall de 3 aunes 1/2 sur 6/4 de largeur, fond blanc, dessin et guirlandes couvrantes. Médaillons extraordinaires semés dans le fond, petite bordure riche : sans couture, 6,500 l.

1 drap peau de Renne.
24 tabliers de percale.
36 paires de bas de coton.
12 jupons en tricot.
2 couvrepieds de bain en mousseline brochée.
6 peignoirs de bain en case (*sic*).
48 serviettes de bain id.
2 corbeilles en taffetas vert.

Un schal en Angleterre à couronnes de roses, semé de boutons de rose, d'une aune de large et 2 aunes 5/8 de longueur, très fin..... 5.500 l.

Un autre à bouquets de roses semé de pois, avec le chiffre de S. M. aux quatre coins..... 5.000 [1]

Dentelles vendues par Lesseur..... 27.599 [2]

Un manteau en Angleterre, bordure très riche, à trois rangs rayés tout du long, semé de pois : corsage, manches et chérusque (Lesseur)..... 16.000

Une robe d'Angleterre à trois rangs de feuilles enlacées avec une guirlande de fleurs..... 8.000

Une autre à guirlandes d'œillets à l'aiguille..... 4.800

Un schall de 2 aunes 1/2 de long, guirlande de laurier rose ou hortensia avec le chiffre aux coins 4.500

Quand vinrent les couches, il fallut songer à la fois au trousseau qui devait être offert à l'Impératrice et à la layette de l'enfant. Pour cela, Napoléon fit rechercher ce qui avait été fait pour les anciens rois de France.

Par une lettre adressée à l'Empereur, Joseph-Gabriel Dufresne, linger à l'enseigne de la *Picarde*, lui rappelait qu'il avait fourni la Cour de Louis XVI et les Enfants de France : il sollicitait la même faveur, enhardi par « les intentions généreuses que l'on remarque que vous montrez en faveur des anciennes maisons qui fournissaient la Cour de Louis XVI ». Et à l'appui il envoyait la copie des trousseaux fournis pour les diverses couches de la reine Marie-Antoinette. La layette de Madame première (1778) s'éleva à 168,665 l. Celle du Dauphin (1781), à 284,995 l.; celle du duc de Normandie (1785), à 246,787 l.; celle de Madame Sophie (1786), à 203,953. Nous reproduisons le détail de la layette de Madame première :

1. Fourni par Gesneur.

2. Un fichu d'Angleterre, dessin de pensées, 1320 ; un fichu en pélerine, dessin de feuilles de roses, 1500 ; un voile très fin, très haut, dessin à cloche à jour, 2160 ; un voile rond, dessin arabesque, 2040 ; une robe d'Angleterre, dessin de rose, 4500 ; six aunes 7/12 à l'aiguille, superfin, dessin lilas, 3785 ; 5 aunes 1/4 à l'aiguille, dessin de pavot, 3018.

3 douzaines d'alaises pour le corps.
4 douzaines pour le lit.
3 douzaines à pointe.
48 bandes à boutonnière.
18 chemises courtes dont 6 en coton.
24 chemises longues avec petites dentelles.
24 linges de sein.
24 douzaines de petites serviettes.
24 bonnets chauds avec dentelles.
4 paires de grands draps.
4 paires de petits.
8 oreillers pour le moment de la couche.
14 taies.
6 coiffes en marmotte.
12 fichus de batiste.
8 bonnets de Malines.
1 drap de lit en point de 7,850 l.
1 drap de Bruxelles de 5,000 l.
Un bonnet de Bruxelles en plein.
Un bonnet de point id.
12 taies garnies de dentelles.
Un beau couvre-pied en mousseline brodée, garni d'un beau point d'Argenton.
Un petit garni de point de Bruxelles.
18 camisoles garnies de dentelles diverses.
3 peignoirs garnis en point, en Malines, en Bruxelles.
Deux parures de jour en Bruxelles.
Deux — en point d'Argentan.
2 paires de manches en Bruxelles et Argentan.
3 bonnets pour les premiers jours.
2 manteaux de lit de satin non garnis.
4 — garnis de diverses dentelles.
Un couvre-pieds de satin brodé garni de point d'hiver.
Deux grands fichus couverts garnis de Valenciennes.
2 belles corbeilles.
24 tabliers en Courtrai, garnis de dentelle tout autour pour la première garde.
2 beaux ajustements de point pour deux premières femmes de S. M.

Mais nous reviendrons à Marie-Louise. Voici « sa layette de couche » :

Deux camisoles d'Angleterre avec pélerine.....	3.000
Deux autres, point à l'aiguille —	3.000
Quatre bonnets aportis.....	2.400
25 aunes dentelles point réseau	2.490
(Lesueur)	10.890

24 jupes ouvertes toile Hollande	1.170
36 serviettes cousues mi-Hollande	468
144 petites serviettes —	1.128
24 chemises de couche, garnies de Valenciennes	2.292
36 linges de sein batiste	816
24 fichus de nuit avec dentelles	1.488
12 camisoles de nuit avec Valenciennes	3.121
24 serre-têtes	444
24 bonnets [1]	7.892
3 camisoles de jour, point à l'aiguille	5.185
Une camisole en tulle de Paris, bordure de feuilles, à quatre collets	898
Une camisole de tulle de Paris, bordure, point à l'aiguille, satin de doublure	2.007
Une autre avec point de Bruxelles	2.033
Trois autres, en Malines, point d'Angleterre, etc.	6.008
24 petits draps batiste	2.256
12 couvre-pieds —	7.335
6 couvre-pieds de jour	5.626
12 taies d'oreillers, Malines, etc.	1.216
24 couvre-tables avec dentelles	2.484
6 peignoirs	11.973
24 tabliers de garde	1.192
60 couvre-bassins	530
24 tabliers de fatigue	890
Trois corbeilles	1.200
Total	88.913

Nous n'avons pas à nous occuper ici des bijoux dits de la couronne, mais nous croyons cependant intéressant de donner des détails, grâce aux papiers de Mme la comtesse de Luçay, sur ce qui fut fait à l'occasion du mariage impérial. Un procès-verbal du 28 avril 1810 constate que Marie-Louise apporta de Vienne pour 392,529 fr. de diamants ou perles non montés, et pour seulement 28,640 fr. en parures montées, comprenant notamment une guirlande de fleurs en brillants et la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse surmontée d'un nœud.

Voici, en revanche, l'état des pièces de perles achetées au mois d'août 1810 pour le trésor de la couronne :

Collier à trois rangs de perles.	115.500 fr.
— à un rang	69.000
Un peigne perles	58.082

1. Dont quatre bonnets de point de Bruxelles, point à l'aiguille, 2,640 f.

Paire de boucles d'oreilles....	33.196
Un rang perles pour coiffes...	39.285
Deux rangs id. .	96.800
Deux autres range id. .	48.800
Deux bracelets perles	49.110

Venait ensuite la grande parure en diamants, pris en partie au Trésor de la Couronne :

Diadème.....	991.627 fr.
Colfier	1.120.298
Peigne	148.358
Boucle-d'oreilles.....	218.846
Deux bracelets	197.301
Ceinture (en roses).....	387.152
Couronne.....	262.142

Mme la comtesse de Luçay avait conservé tous les comptes des services des atours, nous ne prétendons pas les reproduire *in-extenso*, mais ces dépenses, dites particulières, sont cependant curieuses à étudier.

L'Empereur avait fait largement les choses et il entendait que Marie-Louise pût dépenser de façon à ne se rien refuser ; mais il tenait à une grande exactitude dans les comptes, et surtout à ce qu'on ne dépassât jamais le crédit, chapitre sur lequel Joséphine avait été, au contraire, fort peu soigneuse. Du reste, les dépenses du service des atours étaient des plus considérables. Quelques chiffres le prouveront. Pour l'année 1810, du 2 février au 31 décembre, les totaux donnent :

Bijoux.....	83.254 fr.
Sciences et Arts	33.663
Dons et secours	2.903
Toilettes.....	281.719

L'année 1811 fournit les chiffres suivants :

	Depenses particulières	108.759
	Sciences et Arts	48.127[1]
En 1812:	Dépenses particulières.....	98.462
	Sciences et Arts	67.628
	Toilettes.....	245.664 dans laquelle

1. Cette année, il fut acheté à Bruxelles pour 131.780 l. de dentelles ; mais cette dépense eut évidemment un but politique.

nous relevons ces détails qui indiquent un véritable gaspillage : chaussures, 7,208 l.; gants et parfums, 5,571 l.; linge, 73,666 l.

En 1813 :	Dépenses particulières.....	175.621
	Sciences et Arts	115.733

Enfin, pour les six premiers mois de l'année 1814 :

Dépenses particulières	66.908
Sciences et Arts	25.485

Nous avons écrit tout à l'heure le mot « gaspillage ». N'est-il pas évident, quand on examine les états des objets de toilette réformés? Celui du 18 novembre 1812 comprenait trente chapeaux, cinq toques, trois capotes, vingt-trois paires de bottines, deux cent cinquante-sept paires de souliers et sept cent dix-huit paires de gants. L'état du 21 décembre 1811 avait mentionné déjà cent quarante-sept paires de souliers, trois cent quarante paires de gants, seize corsets, dix-huit robes de soie, etc.

Nous donnerons aussi quelques détails du compte de la dépense particulière ; en 1812 par exemple :

Chapeaux.....	4.820 l.
Corsets.....	1.188
Gants et parfums.....	5.257
Ouvrières.....	10.095
Blanchissage.....	5.773
Bouquetiers.....	3.016
Papeterie.....	2.678
Mercerie.....	2.274

Et que dira-t-on de ces détails extraits de la dépense de toilette que nous avons indiquée pour l'année 1812 ?

Chez Le Roy, il fut commandé une robe de satin blanc ; une en tulle rose à pois rayés ; une redingote de satin blanc ; un grand habit de velours rose ; un peignoir de satin blanc ; robe de velours rose ; autre de velours lamé d'or ; grand habit satin bleu ; grand habit tulle rose ; robe crêpe noir ; redingote cachemyr ; robe de velours frisé cerise ; robe crêpe blanc ; casaque satin rose ; grand habit de velours noir, soit, pour une somme totale de 10,913 l. Et en même temps, de nombreuses commandes étaient faites aux couturiers et couturières ordinaires de l'Impératrice : Lenormand, Scribe, Herbault, Nattier, Lolive de Beuvry.

Nous avons vu que le budget particulier de l'Impératrice

comprenait deux parties : la seconde était intitulée « Sciences et Arts » et formait chaque année un total respectable. Marie-Louise aimait la musique, les estampes, les livres et les reliures. En 1810, nous relèverons 3,268 l. pour la librairie et dans ce total 12 l. chez Dentu; en 1813, livres et reliures, 14,242 l., plus 442 l. pour abonnements de journaux. Les estampes tiennent bien leur place : en 1810, il y en a pour 3,350 l.; en 1811, pour 7,834 ; en 1813, pour 7,628 ; en 1814, pour 3,486. Nous relevons au budget de 1810 pour 1,126 l. chez l'arquebusier ; en 1813, pour 464 l. d'objets de Spa[1]. Mais l'Impératrice achetait largement des jouets d'enfants : En 1810, il y en a pour 2,713 l.; en 1811, pour 8,511 l. L'année 1810 présente seule une dépense pour la musique : à Paër[2], marchand de musique, 1,214 l.; en 1811, l'accordeur Dubois vient cependant recevoir 498 l.

Ce qui paraîtrait plus intéressant, c'est de voir quelle part Marie-Louise faisait aux artistes.

Dès la première année de son arrivée en France, nous voyons figurer sur les états le peintre Prudhon pour 4,500 l.; Isabey pour 3,000, ayant notamment peint le portrait de l'Impératrice-reine et celui de la jeune Louise de Montebello, payés chacun neuf cents francs[2]. Redouté, le peintre de fleurs, reçut 3,444 l. L'année suivante, Prudhon figure avec un traitement annuel de 6,000 l. et reçut en outre 1,499 l.; Isabey 3,500, et peignit entre autres deux portraits du roi de Rome, dont un en pied payé 800 l. Le compte de l'année 1813 donne cette fois également un traitement de 6,000 l. à Isabey, qui exécuta en outre pour 10,459 l. de travaux extraordinaires ; Gérard reçut 20,000 l.; les peintres : Mlle Thibaut, 2,400 ;

1. Le compte de 1811 est assez minutieux pour marquer jusqu'à deux bouteilles de vin de Seguin, cotées 30 l.

2. Paër fut cause, une fois, d'un piquant incident. Il donnait une leçon à l'Impératrice : la première femme de chambre, qui devait y assister, eut un ordre à transmettre; elle ouvrit une porte et le donna, le corps à demi passé par cette ouverture ; l'Empereur vint à entrer ; ne voyant pas d'abord la femme de service, il la crut absente, et Paër sorti, il lui demanda où elle était allée. La dame répondit qu'elle n'avait pas quitté la pièce. Napoléon ne le croyant pas lui adressa une longue semence, déclarant qu'il n'entendait qu'un homme restât seul, fût-ce deux secondes, avec l'Impératrice. « Madame, dit-il vivement, j'honore et je respecte l'Impératrice ; mais la souveraine d'un grand empire doit être placée hors de l'atteinte d'un soupçon. » Et on remarque qu'après 1810, le nom de Paër ne figure plus sur les états de dépenses.

Huot, 1,000 ; Redouté, 7,000 ; Knip, 3,220 ; le graveur Godefroy, 2,084 ; le sculpteur Posch, 876 l.

Pour 1814, outre Isabey et Prudhon, mentionnés pour un semestre de leur traitement, paraît Mlle Jacquotot pour 800 l.; Mlle Thibaut pour 1,040, et Knip pour 540.

Avant de quitter le service particulier de l'Impératrice, nous reproduirons le règlement de ses voyages, arrêté par le duc de Vicence :

Il y avait trois berlines à chiffres et un fourgon à capote. Chaque voiture devait contenir un nécessaire, une bassinoire, un bidet avec sa seringue, un vase, un étui avec trois verres, un oreiller, une couverture, un drap de peau, une paire de draps de toile, une paire en batiste. Plus trois petits paquets renfermant chacun une toilette complète, chemises, camisoles, mouchoirs, bonnets, bas, souliers, « pour éviter de déballer à chaque couche si on ne devait pas séjourner ». Chaque voiture devait en outre emporter un nombre de toillettes suffisantes pour 2 ou 3 jours. Dans ces circonstances suivaient trois premières femmes de chambre, trois secondes, trois filles de garde-robes, une femme de chambre de première, le garçon coiffeur ; les garçons des atours étaient avec le fourgon ; un fourgon emportait un lit complet. C'est ce qui constituait le « voyage dit d'étiquette. »

Au château, il y avait toujours quatre premières femmes de chambre de service à la fois. L'une d'elles se tenait à la porte ouvrant dans l'appartement intérieur et prévenait l'Impératrice des personnes qui demandaient à lui parler. Une autre était à la porte de la pièce intérieure où se tenait l'Impératrice. Les deux autres servaient au lever, au coucher, à la toilette, aux repas quand ils étaient pris dans l'intérieur. Elles assistaient à l'arrangement du lit fait par la fille de garde-robes, aidée par le valet-tapissier, et au nettoyage de l'appartement. Le soir, l'Impératrice se couchait, les deux premières de service éteignaient les lumières et le feu ; l'une d'elles couchait dans une pièce contigüe à la chambre de l'Impératrice.

La femme garde-d'atours disposait seule des clefs des armoires où étaient disposés les objets de garde-robes et de toilette de la semaine, et tenait un état descriptif toujours à jour, colant sur une colonne l'échantillon de chaque robe. On soumettait ce livre à Marie-Louise, qui indiquait par des épingles les objets qu'elle voulait. C'est d'elle que la fille de garde-robes recevait les objets et à elle qu'on les rendait après

examen de l'exactitude de la note de sortie et de rentrée. La garde d'atours ne devait jamais sortir du palais tant que l'Impératrice s'y trouvait, et même dans ce cas, prévenait la première femme de chambre du lieu où elle allait. Le même règlement était appliqué identiquement pour la femme de garde-robes chargée de la garde du linge [1].

Le trésorier-général de la couronne remettait chaque mois les fonds affectés par le budget aux dépenses de toilette et de cassette à l'Impératrice qui donnait elle-même un reçu. Elle en remettait une partie, à sa volonté, au secrétaire des dépenses, pour les chapitres dits de toilette et de cassette : elle en conservait une autre pour ses dépenses dites particulières, mais, dont habituellement le même fonctionnaire avait la comptabilité également.

Nous terminerons notre étude par cette note autographe de l'Impératrice, qui est assurément bien curieuse :

« Je n'ai jamais été grondée encore par l'Empereur ; je tâcherai de ne l'être jamais de ma vie ; comme il me serait fort désagréable de faire des dettes et comme je pourrai par là m'attirer son mécontentement, je mets par écrit plusieurs articles que l'Empereur m'a indiqués hier et que je voudrai voir exécuter relativement à ma toilette.

« Apporter au retour les comptes de trousseau et des mois dernier. L'Empereur veut que sur les 50,000 livres mensuelles je donne 10,000 livres en aumônes, je garde 5,000 livres pour cadeaux et imprévus, 10,000 l. pour le remplacement de la corbeille, et que je ne dépense que 20,000 l. en toilette. J'aime mieux mettre quatorze jours la même robe que d'en faire faire une de plus ; ne faire aucune robe sans me consulter. Prévenir les marchands que je rendrai sans payer les robes mal faites et qui ne seraient pas à mon goût. Je recommande de faire acheter chez divers marchands pour faire gagner tout le monde. »

E. de Barthélemy.

1. Les femmes de garde-robes portaient toujours un tablier de soie noire. Les filles de garde-robes un tablier blanc.

NÉCROLOGIE

Le 3 janvier, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de M. Alfred Nancey, secrétaire de la Société académique de l'Aube et de la Société des Amis des Arts, membre du bureau des incendiés.

Au cimetière de la ville, M. Albert Babeau, président sortant de la Société Académique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est avec une vive émotion que je viens, au nom de la Société Académique de l'Aube, rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Alfred Nancey. Je ne perds pas seulement en lui un de mes meilleurs collègues ; pendant onze ans secrétaire-adjoint et secrétaire de la Société, il avait été pour moi le collaborateur le plus assidu et l'ami le plus sûr. A peine était-il entré dans notre compagnie qu'il y avait été apprécié à sa juste valeur ; on pressentait qu'on ne ferait pas en vain appel à son dévouement et à ses lumières, et quelques mois après son élection, on l'invitait à siéger au bureau. Il devait y déployer ses qualités aimables et solides, que nous savions tous reconnaître et dont le souvenir nous fait ressentir plus profondément l'amertume de sa perte.

« Lorsque la Société l'avait nommé, en 1874, membre résidant dans la section des Arts, elle savait qu'après avoir commencé ses études au Collège de Troyes, sa ville natale, et les avoir terminées à Paris, il avait consacré la plus grande partie de sa jeunesse au culte des arts et des lettres. Son père, magistrat épris des beaux vers et de belle latinité, lui avait inspiré de bonne heure le goût de la poésie. Admirateur du beau sous toutes ses formes, Alfred Nancey se laissa séduire par l'attrait qu'exercent sur les esprits doués du sens artistique la musique et la peinture au pastel ; mais la littérature eut bientôt toutes ses faveurs. Il écrivit des proverbes ingénieux, des comédies élégantes, où se reflète l'influence d'Alfred de Musset et d'Octave Feuillet, mais où respirent, à côté de saillies d'un tour humouristique, une certaine grâce tempérée, une sorte d'émotion discrète, qui donnaient sa note personnelle, les qualités d'un esprit fin, délicat, honnête ; se révèlent également, et souvent à un plus haut degré, dans ses petits poèmes, pour la plupart ciselés avec un art qui ne cherchait pas à se mettre en relief, et que les connaisseurs n'en appréciaient que mieux. Ces qualités se laissaient voir surtout dans certaines pièces de vers, dont le caractère touchant fait naître une émotion contenue, vibrer dou-

cement le cœur et tempérer une larme par un sourire. Quelques-unes de ses poésies éveillent les meilleures émotions parce qu'elles étaient l'écho des sentiments qui respiraient dans son âme.

« Ce n'est pas ici le lieu de faire la nomenclature et l'analyse de ses œuvres dramatiques et poétiques. Il en a publié un assez grand nombre parmi lesquelles je citerai seulement ses Comédies, ses *Paraphrases de satires de Perse* et ses *imitations de poètes grecs contemporains*. Je ne puis parler davantage de ses travaux restés inédits, qu'une modestie parfois extrême l'a empêché de livrer à la publicité; mais je dois dire que la Société Académique garde un précieux souvenir de celles de ses poésies qui sont insérées dans ses Mémoires. Nous n'oublierons pas non plus la manière dont il savait les lire; avec quelle simplicité pénétrante, quelle justesse d'intonation et d'accent, quel naturel et en même temps quelle discrétion! Il semblait craindre de s'imposer, et sans paraître y tendre, il s'emparait de l'attention de l'auditeur et le tenait sous le charme de sa diction et de ses vers.

« Etre agréable aux autres, n'était-ce pas, s'il fallait caractériser son œuvre et sa personne, sa qualité maîtresse? Le désir de plaire ne se révèle-t-il pas surtout dans ses comédies et ses poèmes? et ne le retrouvait-on pas dans cette courtoisie et cette aménité sans fadeur, cette politesse discrète, qui faisaient de lui le plus aimable, et l'on peut ajouter, le plus bienveillant des collègues?

« Le désir de plaire n'excluait pas chez lui les qualités sérieuses. Donnant l'exemple de l'assiduité et de l'exactitude, Alfred Nancey savait se plier à la tâche souvent ingrate du secrétariat, et sa plume, habile aux œuvres délicates de la poésie, rédigeait sans hésitation les rapports et les procès-verbaux les plus substantiels. Secrétaire de la Société des Amis des Arts, on se rappelle avec quel zèle et quel dévouement il s'acquitta, pendant les expositions de 1875 et de 1883, d'une correspondance multipliée et de la direction souvent si difficile du placement des tableaux. Au bureau de charité de Saint-Pierre, dont il fit partie pendant plusieurs années, au bureau des incendiés, qui déplora comme nous sa perte, il apportait la même courtoisie, la même résolution d'être utile, la même sagesse dans les conseils. Les qualités qui le faisaient apprécier au dehors ne nuisaient en rien à celles qui sont l'honneur et le charme de la vie de famille. Sans ambition, insoucieux des agitations extérieures, se livrant au travail littéraire, les yeux fixés vers l'idéal dans l'art et dans la poésie, veillant aux études de ses enfants, allant se retremper avec eux, à l'époque des vacances, dans l'air sain et au grand spectacle de la mer et des montagnes, et dans sa ville natale, au milieu de sa famille et de ses amis, entouré des affections les plus douces que l'on puisse réunir, celles d'une femme et d'une mère également distinguées par le cœur et par l'intelligence, aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient, il jouissait en sage d'un bonheur qui devait être hélas! trop tôt et trop cruellement brisé pour lui et pour les siens!

« Et maintenant, que reste-t-il de ce bonheur? Les soins les plus admirables et les plus tendres n'ont pu conjurer la maladie lente, insidiuse, inexorable, qui l'a enlevé à l'affection des siens, avant même qu'il eut achevé sa cinquantième année. Quel adoucissement apporter à la douleur d'une pareille perte? Il nous revient à la mémoire un beau vers, qu'il avait mis dans la bouche d'un de ses personnages et où il s'écriait :

Mon âme a la fierté de se croire immortelle!

« Que cette foi dans l'immortalité qui était conforme à votre pensée soit notre meilleure consolation au moment où nous vous adressons, mon cher collègue et ami, un suprême adieu! Songeons aussi que la plus noble récompense de l'écrivain, c'est qu'il ne périt pas tout entier; ses œuvres restent, et dans les pages imprimées qui les renferment, subsiste une part toujours vivante de son esprit et de son cœur. »

***

A la fin de décembre, est mort à Charleville, un homme qui a joui d'une légitime estime dans les Ardennes, M. Jean Hubert, ancien professeur de philosophie au Lycée, correspondant de l'Académie de Reims, officier d'Académie et depuis cinquante ans, correspondant dévoué du *Courrier des Ardennes*. M. Hubert débuta dans la littérature en 1829 et fut un des adeptes de l'Ecole romantique. Secrétaire pendant quelque temps de Mme Sophie Gay, il quitta cette position pour venir comme professeur à Charleville où il a demeuré constamment depuis. Il était né à Auteuil, le 21 novembre 1807; en 1847 il fut nommé bibliothécaire de la ville, puis correspondant du ministère de l'instruction publique. Il a publié une *Géographie des Ardennes* qui a obtenu en 1837 une mention d'honneur; un *Mémoire sur l'instruction primaire* (1840); une *Géographie historique des Ardennes* (1851); *l'Histoire de Charleville* (1859); *le Siège de Reims par les Anglais* (1846); des *Mélanges d'histoires ardennaises* (1876). Il préparait une histoire de Mézières, pour laquelle il a accumulé une foule de documents, et bien d'autres travaux moins sérieux : contes, poésies, raductions qui n'ont pas été publiées.

***

Mentionnons la mort, en décembre, de M. Bonnedame, fondateur de l'imprimerie si estimée d'Epernay, que son fils continue avec un plein succès et en exécutant des éditions réellement remarquables. Il vient d'imprimer en format in-32, avec caractères diamants, des contes, un peu badins, mais pleins d'esprit, dus à M. Le Roy, mort depuis pas mal d'années à Châlons où il avait été chef de division de la préfecture; esprit lettré, il était plein d'humour, de malice et très mêlé au mouvement littéraire de son temps.

Le 3 janvier, est morte à 82 ans, la baronne Atthalin, née Le Landais, veuve du lieutenant-général Atthalin, pair de France, aide-de-camp du roi Louis-Philippe, grand-croix de la Légion d'honneur. La famille Atthalin était originaire de Samboin (Haute-Marne). Un de ses membres, Elisabeth, épousa en 1769 Jean Thévenot, seigneur de Maroise, procureur du roi au siège royal de Coiffy, fils de Etienne Thévenot, seigneur de Rougemont et d'Agnès de Barthélemy, et père de M. des Saules, l'un des membres les plus considérables du barreau de Paris et l'un des défenseurs des Jésuites en 1762. Mme Thévenot de Maroise était l'arrière-grand'tante du général.

* * *

Nous ne passerons pas sous silence la mort prématurée, le 12 décembre, d'un brillant officier champenois, le comte de Liniers, capitaine de dragons, second fils du général, marquis de Liniers, qui a longtemps commandé la division à Châlons et s'était retiré au château de Beaucamp près de Vitry. Il avait épousé Mlle de Morlaincourt, d'une famille également de Vitry.

* * *

M. Lundy, qui s'était fixé à Paris, après avoir fait sa fortune dans le commerce des laines à Reims, sa ville natale, vient de mourir en lui laissant 500,000 fr. pour une œuvre hospitalière et sa galerie de tableaux, collection très importante — on l'estime 200,000 fr. — composée entièrement de tableaux de maîtres contemporains, avec la plupart desquels il avait lié des relations intimes, comme Corot, Rousseau, Daubigny, Diaz, Bidault, Dupré, Richet, Watelin, dont les œuvres figurent dans sa collection, et avec lesquels il se consolait des souffrances d'une santé cruellement ébranlée. On trouvera désormais à Reims le lac d'Albano, de Corot, sa Mal'aria, un Rousseau exquis, etc. Mais ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans cette collection, c'est qu'elle compose un tout presque complet emprunté à l'école française exclusivement. C'est un véritable évènement pour Reims, dont le Musée, par ce don, va devenir un des plus importants de la province. Le Conseil municipal de Reims a immédiatement décidé que le boulevard du Temple prendrait le nom de boulevard Lundy. En même temps, il a eu l'excellente pensée de donner au boulevard de la Gare, le nom de boulevard Louis-Rœderer, honorant ainsi la mémoire d'un homme de bien et de valeur qui a laissé à Reims d'impérissables souvenirs.

* * *

Le 23 décembre, est mort subitement, le marquis de Roys de Lédignon de S. Michel, député de l'Aube, lieutenant-colonel du

47e territorial, officier de la Légion d'honneur, ancien lieutenant aux zouaves de la garde impériale, âgé de 47 ans. Il appartenait à la gauche de la Chambre et siégeait depuis 1877. M. de Roys s'était fixé en Champagne en épousant Mlle de Montangon, dont la famille possède la terre de Crespy depuis le xve siècle. Nicolas de Montangon, seigneur de Crespy vivait en 1470. Sa descendance a formé deux branches de Crespy et de Rouvray; presque tous leurs membres ont servi. La famille a été maintenue en 1668 par Mgr de Caumartin, intendant de Champagne. — Armes : gironné d'or et d'azur. *(La Rédaction.)*

* * *

Le marquis de Roys. — Le 23 décembre 1886, Richard de Roys, marquis de Lédignan, est mort d'un anévrisme. A midi, il était plein de vie et de santé, à trois heures, il avait cessé d'exister.

Ce que fut Richard de Roys, je le veux dire brièvement. Sa race était fort ancienne; il le savait, et ne craignait pas de le rappeler. On parlait un soir devant lui, avec un certain mépris, des nouvelles couches sociales qui l'avaient élu conseiller général. « Pourquoi tant de mépris, cher baron, dit-il à son interlocu-« teur, si elles m'ont fait entrer dans la carrière politique, elles « comptaient dans leurs rangs M. votre père. » Le mot était dur. Il ne convient cependant pas de s'y arrêter plus que de raison. Aussi bien je n'ai pas pris la plume pour parler de la noblesse de Richard de Roys, mais pour fixer le caractère de l'homme.

Conseiller général de Seine-et-Marne d'abord, député de l'Aube ensuite, il s'occupa en somme fort peu de politique. L'armée et l'agriculture, ces deux grandes choses, qui ont jadis rendu la patrie française forte et respectée, furent à la Chambre, l'objet de sa constance et sa tenace sollicitude. Il avait choisi la meilleure part; on ne la lui enlèvera pas.

Ancien officier aux zouaves de la garde impériale, il portait dans la discussion une vivacité et une franchise d'allure toute militaire, qui plaisait même à ses adversaires.

Grand agriculteur, il avait entendu le terrible cri de détresse poussé par nos campagnes et il en avait fait retentir les échos du Palais-Bourbon. C'est à ce point de vue là surtout que la mort de Richard de Roys est un malheur presqu'irréparable. D'autres, sans doute, ont senti aussi cruellement que lui l'atteinte portée par la crise agricole à la fortune nationale, mais aucun n'est en mesure de faire aussi bien que lui entendre la vérité à nos gouvernants. Ce marquis de l'ancien régime, ce zouave de la garde impériale, mettant la France plus haut que ses préjugés, avait, dès la première heure, accepté la forme républicaine. On ne pouvait pas dire de lui, ce que j'ai entendu dire de tant d'autres, « que la question agricole était entre ses mains un instrument d'opposition à la République. » Il fallait compter avec lui ; parmi les indépen-

dants, il était le plus indépendant. Sa parole vibrante allait dans quelques jours se faire entendre au Palais-Bourbon. Il a suffi de quelques heures, de quelques minutes, pour nous enlever ce défenseur convaincu de nos plus chers intérêts. La mort est impitoyable. Les meilleurs ont un pire destin.

Ces lignes tracées à la hâte doivent cependant indiquer encore le profond mépris que les manieurs d'argent inspiraient à cet honnête homme. Quand il croyait en trouver un sous la robe rouge du magistrat, il était implacable. Dans ce siècle où le veau d'or est l'idole, adoré de tous, il refusa de s'incliner devant les sectateurs de cette étrange religion. Il me disait quelquefois que chaque homme devrait être obligé de porter avec son nom celui de sa femme et que cela empêcherait bien des vilenies. Il n'était pas de ceux qui pensent que le mariage est une opération commerciale, ayant pour but d'enrichir le rejeton d'une longue lignée d'ancêtres.

La femme qu'il choisit était digne de lui et de sa race. Peut-être ne profesait-elle pas la foi républicaine de son mari, mais jamais aucun nuage n'altéra cette union. En voyant la marquise de Roys, je pensais à cette autre marquise, Mlle de Noailles, la femme du général de Lafayette qui ne sut qu'aimer son mari et volontairement partager avec lui sa longue captivité en Allemagne; je n'entends pas établir un parallèle entre le colonel de Roys et le général de Lafayette, mais il me semble que l'estime qu'ils ont inspirée à leurs femmes devra être partagée par la postérité qui verra surtout en eux de loyaux serviteurs de la grande Patrie française.

Fernand Labour.

* * *

A enregistrer encore, la mort de la marquise de Roys, née de Mantangon, qui s'est tuée, le 4 janvier, dans un accès de fièvre chaude, quinze jours après avoir perdu son mari, député de l'Aube.

* * *

L'épiscopat français vient de faire une grande perte en S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, qui nous appartenait, car il était né le 26 mai 1806 à Joinville (Haute-Marne). Il est mort à Lyon le 23 janvier. Après s'être fait connaître comme prédicateur, l'abbé Caverot avait été appelé au siège de Saint-Dié, le 22 juillet 1849. Le Pape, qui l'avait apprécié au Concile, le transféra à Lyon le 20 avril 1876 et lui donna la pourpre le 12 mars suivant. Il était officier de la Légion d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, année 1885. Troyes, imprimerie Dufour-Bouquot et librairie Léopold Lacroix, rue Notre-Dame.

On a eu longtemps l'habitude de synthétiser, c'est-à-dire de réduire en une formule de convention l'esprit de toute une époque et même de tout un siècle ; ainsi on appelle le dix-septième siècle le *siècle de Louis XIV*, le dix-huitième siècle le *siècle de Voltaire ;* c'est là une sorte de tradition fondée sur une appréciation plus routinière que raisonnée ; en tout cas, ces appellations, si elles ne sont pas entièrement fallacieuses, elles sont du moins trop exclusives : il est probable que, malgré cela, cette habitude souvent absurde, mais qui s'impose par une routine invétérée, se maintiendra chez les générations du dix-neuvième et s'accentuera peut-être chez celles du vingtième ; par exemple, quelles épithètes accoleront-elles au siècle présent ? Lui donneront-elles l'appellation du siècle de Victor Hugo ou de quelqu'autre illustration nationale ? Je pense que pour résumer notre siècle en mettant en lumière son plus vaillant caractère, il faudrait l'appeler le *siècle de l'histoire.*

En effet, quand on songe aux nombreuses Sociétés savantes fondées dans tous les départements de la France et aux travaux historiques contenus dans leurs Mémoires, cette qualification est celle qui convient le moins mal au dix-neuvième siècle, parce qu'elle exprime le mieux les tendances de notre esprit, de nos goûts, de notre activité studieuse ; les études historiques, commencées avec les débuts de notre siècle, ne paraissent pas vouloir finir avec lui, en dépit des entraves qu'elles rencontrent dans les agitations incessantes de la politique contemporaine ; elles ont pris, au contraire, dans ces dernières années, une vraie recrudescence d'ardeur ; les recherches les plus approfondies, les fouilles les plus minutieuses se multiplient dans la capitale et les provinces ; elles croissent avec le nombre des travailleurs qu'enfante les concours des académies locales ; chaque année voit éclore quelque découverte nouvelle ; quelques notices ou brochures, savamment rédigées, mettent en lumière des points restés obscurs ou douteux de l'histoire, de la biographie, de l'archéologie et autres branches de science, grâce au secours d'une érudition laborieuse et patiente.

Les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* viennent à l'appui de ces réflexions : d'infatigables chercheurs y consignent,

chaque année, les fruits de leurs veilles studieuses ; la plupart d'entre eux, tout en ne visant guère qu'à l'exactitude, rencontrent la couleur, la vie, la forme attrayante ; c'est qu'ils trempent leur plume aux meilleures sources, en ces vieux documents, en ces vieilles archives publiques ou privées, en ces anciens papiers rédigés par les auteurs eux-mêmes ou, du moins, par des témoins oculaires qui sentaient vivement ce qu'ils avaient vu et l'exprimaient plus vivement encore. Le volume de 1885 s'ouvre par un *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux* fort bien analysé par M. Alphonse Baudouin ; l'auteur connaît bon nombre de termes de ce vieux langage dont il a dressé la liste de mémoire avec les nuances et les significations, ainsi que les prononciations plus ou moins variées; il ajoute avec non moins de justesse que, pour bien connaître un patois, il faut l'avoir pratiqué ; jusqu'à présent, dit-il, la plupart de ceux qui ont publié des espèces de glosssaires sur les patois du département de l'Aube, paraissent s'être bornés à recueillir, à la volée, quelques expressions superficielles auprès des habitants de la campagne ; de là des inexactitudes plus ou moins nombreuses qu'il redresse avec des exemples justificatifs des variations les plus bizarres et les plus caractéristiques.

Nos grands hommes au collège de Troyes, par M. Gustave Carré, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims, sont d'une lecture très attrayante et cause de bien singulières surprises; ils démontrent, entre autres choses, que le public se trompe souvent en s'imaginant que les hommes célèbres dans les lettres, les arts et les sciences ont été au collège des travailleurs infatigables; mais qu'en remontant aux sources, on est tout étonné de voir les notes consciencieuses des maîtres donner les démentis les plus formels à nos présomptions en faveur des élèves. Pour n'en citer qu'un exemple, le fameux Danton, l'un des personnages les plus illustres de la Révolution française, comptait parmi les bons du collège troyen, tandis que, parmi les excellents, figuraient les nommés Bouquot, les Bouillevaux, les Mignoquet, les Boyer, les Guillemot, dont la mémoire s'est perpétuée ni dans les lettres, ni dans les arts, ni dans les sciences. Quoi qu'il en soit, le collège de Troyes n'en fut pas moins une pépinière d'hommes qui sont devenus célèbres ou simplement remarquables à tous les degrés de la hiérarchie sociale.

La *Description des cryptocéphales de l'Aube*, par M. Dantessanty, aumônier du lycée de Troyes, prouve que ce docte prêtre réunit les qualités constitutives d'un intelligent et laborieux entomologiste ; les insectes, qui ont attiré son attention studieuse, appartiennent à la grande famille des phytophages, si riche en espèces brillantes, surtout dans les régions exotiques ; on les appelle vulgairement *gribouris* ; si leur nom vulgaire n'est pas gracieux, ils le sont eux-mêmes par la beauté et la variété de leurs couleurs ; les uns, d'un vert doré métallique, brillent comme des émeraudes

au sommet des graminées ou sur la blanche corolle des chrysanthèmes ; les autres, d'un beau rouge ponctué de noir, ou d'un noir brillant taché de jaune, ou d'un jaune pâle marqué de noir, se distinguent par l'élégance de leur dessin. Le but de l'auteur de cette description est de faciliter le travail des amateurs qui débutent dans la science entomologique ; avec sa méthode, sans prétention technique, on peut constater à l'aide d'une simple loupe les caractères du groupe charmant des cryptocéphales, sans décoller les insectes ni les mutiler.

Les *Réflexions au sujet de l'art chrétien*, par M. Pron, membre résidant, se proposent, en passant en revue les grands artistes du passé, de prouver que, sans dénigrer à tort et à travers les œuvres anciennes, il faut être de son temps ; il cite, à l'appui de son avis, les tableaux modernes qui, représentant des sujets religieux, ont excité les appréciations les plus enthousiastes ; il ajoute que, si dans les efforts tentés par l'Ecole actuelle, l'art semble parfois succomber sous les étreintes d'un réalisme regrettable, ce n'est que l'erreur de sa force, la surabondance de sa sève ; il a toujours, dit-il, pour but le culte du beau par des voies nouvelles.

L'*Etude sur l'emplacement du Campus Mauriacus*, lieu de la défaite d'Attila, par M. Louis Le Clert, membre associé, analyse sommairement un mémoire récapitulatif de M. Girard, professeur au Lycée de Troyes ; l'auteur, après avoir opéré certaines rectifications relatives à ce problème historique et topographique, se résume en constatant l'accord des textes plaçant la fameuse défaite dans les champs catalauniques en Champagne, et que la dénomination de Champagne marécageuse convenait parfaitement à la basse Champagne voisine des bords de la Seine ; puis il conclut que tous les historiens ont voulu désigner ainsi un territoire, une plaine d'une vaste étendue, non un simple village ou une station militaire ; en sorte que, selon le laborieux investigateur de l'emplacement du *Campus Mauriacus*, la solution du problème peut s'énoncer en ces termes : « Attila fut défait en Champagne, dans la région dite des Maures ou Marais, s'étendant des confins de la Bourgogne aux environs de Nogent-sur-Seine. »

Les *Découvertes numismatiques du département de l'Aube*, par M. Garnier, membre résidant, ne sont que la suite d'un savant travail archéologique inséré dans le volume des *Mémoires*, de l'année 1883. Elles rattachent la *Cachette de Longueville* et le *Denier de Trébonien Galle* ainsi qu'un *Coffre vestiaire* et une *Clef annulaire* trouvée à la Vacherie près Troyes, aux temps de la première apparition des Francs dans l'Aube. Tout modestes que soient ces trouvailles, elles prouvent que ces contrées ne manquaient pas d'habitants dès la période gallo-romaine et qu'elles eurent leur part des avantages que les premiers Césars avaient procurés à nos ancêtres par les bienfaits de la civilisation de Rome.

La *Famille Largentier*, par M. Chauvet, membre associé, rap-

pelle le souvenir d'un charitable prêtre natif d'Eaux-Puiseaux, village situé dans la forêt d'Othe. Elle remonte au commencement du quatorzième siècle dans la personne de Jehan Largentier, qui appartenait à la noblesse marchande par son alliance avec les héritiers d'Anne Musnier, femme de Gérard, de Langres ; ce Gérard avait sauvé, au péril de sa vie, Henri le Libéral, comte de Champagne ; il avait reçu en récompense, à perpétuité, pour lui et ses descendants, tant en ligne masculine que féminine, des lettres de noblesse, l'exemption de tout impôt et le droit de ne plaider qu'à la cour du prince champenois. En retour, la famille donnait annuellement à la Collégiale Saint-Etienne de Troyes, au jour anniversaire de la mort de Henri le Libéral, cinq sols pour servir aux frais du luminaire. La famille Largentier occupa une position sociale relativement influente dans la cité troyenne ; mais elle tomba dans l'oubli dès le dix-septième siècle et resta pendant le siècle suivant dans une sorte d'obscurité jusqu'à l'époque actuelle où l'abbé Jean-Baptiste Largentier, fils de Jacques Largentier, souche des Largentier de Eaux-Puiseaux, après avoir débuté dans le ministère ecclésiastique dans le diocèse de Troyes, alla le continuer à Paris où il décéda curé de la paroisse Saint-Leu qu'il releva de ses ruines matérielles et morales.

Une *Traduction anglaise d'un ouvrage de Grosley*, par M. Albert Babeau, président de la Société académique de l'Aube, nous apprend qu'un savant anglais, Thomas Nugent, traduisit avec non moins d'exactitude que d'élégance des *Observations sur l'Italie*, que Grosley avait publiées en 1764 sous le voile de l'anonyme. Non content d'avoir visité, avec l'esprit d'un véritable philosophe, l'Italie, ce séjour renommé des Muses, il fut bientôt poussé, par son désir insatiable de s'instruire, à venir en Angleterre pour faire de nouvelles découvertes. Le traducteur, en s'exprimant ainsi, montre quelle estime on faisait à l'étranger de l'ingénieux et savant avocat de Troyes.

Chrétien de Troyes et son homonyme Chrétien Legouais de Sainte-More, par M. Sylvère Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, ne sont pas, comme l'avait présumé le spirituel Grosley, un seul et même individu, ainsi que l'atteste, d'après les travaux récents dus à des sommités scientifiques, l'infatigable et studieux sous-bibliothécaire qui semble s'attacher avec l'ardeur d'un patriote à exhumer des catacombes du passé les gloires de son pays natal. L'une de ces gloires n'est autre que l'homonyme de l'un des plus féconds auteurs des romans de la Table-Ronde, c'est-à-dire Chrétien Legouais de Sainte-More, l'auteur de l'Ovide moralisé, qui s'était placé sous le patronage de Jeanne de Champagne, la spirituelle protectrice des lettres.

Le *Premier emplacement de Clairvaux*, par M. Vacaudard, aumônier du lycée de Rouen, rectifie une erreur commise par M. Philippe Guignard, archiviste de l'Aube en 1846, aujourd'hui

bibliothécaire de la ville de Dijon ; cet érudit transportait d'un trait de plume le premier monastère de saint Bernard à deux kilomètres environ de l'enclos actuel de la maison centrale de détention, sur le flanc d'un côteau, non loin de la source connue sous le nom de fontaine de Saint-Bernard. Les raisons précieuses alléguées par le savant archiviste et acceptées sans réserve par M. Charles Lalore, non moins savant, conquirent bientôt droit de cité dans le domaine de l'histoire ; cependant quelques doutes, à la lecture de leurs doctes travaux, traversèrent l'esprit de M. Vacaudard qui, pour les résoudre, interrogea Clairvaux lui-même. Il résulta de ses minutieuses recherches qu'il n'y a pas eu trois emplacements différents de l'abbaye cistercienne de Clairvaux ; le premier monastère n'est autre que le *monasterium vetus* ou Petit-Saint-Bernard, situé dans la partie occidentale de l'enclos actuel de la maison centrale de détention.

Le volume des Mémoires, dont les précédents travaux constituent les pièces principales, est, comme on le voit, d'une importance considérable, et l'imprimerie Dufour-Bouquot l'a édité avec son luxe typographique et sa netteté de caractères habituels ; cette imprimerie, d'une réputation justement méritée, se distingue par ses lithographies d'une nuance et d'une finesse rares, ainsi que l'atteste la belle lithographie qui représente l'emplacement du *Campus Mauriacus*. E. G.

***

PROMENADES D'UN TOURISTE DANS L'ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

M. Armand Bourgeois vient de publier *Les promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay*. Cet ouvrage, précédé d'une préface par Mme Anaïs Ségalas, est moins le résultat d'une étude historique que le dépouillement de notes réunies de droite et de gauche. Les églises, les châteaux, les abbayes, les ruines ont une mention spéciale, une description particulière et l'auteur, en présentant au lecteur les Champenois illustres, les personnages historiques de la région, décrit sommairement les divers morceaux d'architecture, de peinture et de sculpture que la main des artistes a semés sur sa route ou entassés dans les grandes salles des vieux châteaux. Tout cela est présenté avec bonhommie, sans prétention et même avec un certain décousu, comme si l'auteur n'avait pas eu le temps de relire, de classer, de fondre ses notes. Il ne faut point chercher dans ces 170 pages une étude suivie sur chaque sujet : c'est un touriste qui raconte. Il passe, admire la nature, ce site enchanteur, ce clocher qui pointe dans les nues ; il entre dans l'église, revient sur ses pas. Ah ! il vous avait annoncé une histoire à propos de tel personnage, au sujet d'un château qu'il vous a montré de la main, là-bas, dans ces arbres verts et il vous la raconte. Puis il continue son chemin ; mais il aurait pu aller plus loin, ce touriste, à Anglure, à Esternay, à Be-

thon. Mais on ne peut demander à un touriste qu'il vous raconte tout ce qu'il a vu. Il ne dit que ce qu'il veut pour attirer votre attention et occuper vos loisirs, et alors il se retourne vers vous en disant: Ah! n'avais-je pas raison de vous montrer cela! — Que c'est beau! — Vous n'avez pas perdu votre temps! — Ai-je eu raison de vous conduire ici!

Notre touriste, malgré ses recherches, est tombé dans plusieurs erreurs que nous nous permettons de lui signaler. Mais nous ne prétendons lui signaler que celles que nous connaissons.

Anne de Maizières (page 65) aurait épousé Claude (II) de la Croix, tandis que dans un autre ouvrage du même auteur, publié en 1883 (Histoire du château de Brugny, page 8 et ailleurs) il dit qu'elle épousa Roch du Hautoy, fils de Nicolas du Hautoy qui avait épousé la veuve de Claude II de la Croix. Il est difficile de concilier ces deux passages.

L'auteur dit qu'il n'a pu réunir qu'un petit nombre de notes sur le château de Boursault: nous pouvons l'aider à combler une lacune. Boursault appartenait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe aux ducs de Bar. M. Armand Bourgeois, dans son Histoire du Château de Brugny (pages 7 et 11) dit que Robert de Flandre, seigneur de Brugny, céda cette terre à Geoffroy de Naast. Or, ce Robert de Flandre eut une fille qui épousa Henri IV, duc de Bar. Ce dernier eut un fils nommé Robert, duc de Bar, marié à Marie de France par contrat du 24 juin 1364. Ce Robert, duc de Bar, eut plusieurs enfants parmi lesquels on cite Louis. Ce Louis de Bar, cardinal, reçut de son père, en 1409, pour en jouir sa vie durant, les seigneuries de Boursault, Vouciennes, Givry, Ferebrianges, Pougy, Coclois, etc. (Voyez Annales du Barrois, par Servais, II, 286, 439). Louis de Bar, nommé administrateur perpétuel du diocèse de Poitiers, en 1391, à l'âge de 14 ou 15 ans, par Clément VII, évêque de Langres et cardinal, avant 19 ans, le 22 décembre 1397 par l'anti-pape Benoit XIII; fut nommé évêque de Châlons en 1413, et permuta en 1419 avec Jean de Sarrebruck, évêque de Verdun. Il mourut en 1430 à Varennes, après avoir légué ses biens, à René d'Anjou, comte de Guise. Il fut enterré dans la cathédrale de Verdun où il avait cette épitaphe :

Hic situs est fulgens Ludovicus laude perenni
Quem Barri generis genuit gens generosa ducum.
Filia regis erat genitrix, de culmine summo
Francorum et cunctæ nobilitatis apex.
Hunc decus et mores quondam celebrare solebant,
Dum Portuensi Cardine dignus erat.
Egregius pariter præsentis pastor ovilis,
Ac Virdunensis Pontificalis honos.
Ambiguis certa proponens tuta timendis,
Sprevit opes orbis religione fovens.

At quia non moritur virtus quid Parca tulisti ?
Clara per æternos stat sibi fama dies,
Mille quater centum terdenos junxerat annos
Delius et julii tempora messis erant.
Nunc matris precibus æternæ dona quietis
Illi pro meritis det Deus omnipotens.

(Voyez : Archiepiscoporum et Episcoporum Galliæ chronologica historia. Chenu, 1621, folio 545).

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière cette figure du cardinal Louis de Bar, seigneur de Boursault, évêque, cardinal, légat et même ambassadeur de Charles VI au concile de Pise en 1409. C'est donc une véritable illustration pour Boursault.

A l'article Baye (98), l'auteur écrit que l'an 1019 on rencontre Hugues dit Bardoul, deuxième du nom, mort en 1112. Il y a là une erreur ; Hugues Ier assista en 1028, avec son père Isambard à une assemblée de barons à Paris. Il eut pour fils Barthélemi, mort en 1081, et Hugues II, fils de Barthélemi, n'a pu vivre cent ans ! de 1019 à 1112, date plus ou moins approximative de sa mort. Le seigneur de Congy (page 89) est Thomas, sire de Vondenay (Vodenay, Côte-d'Or, canton d'Arnay-le-Duc) et non Thomas de Vendenay. Du reste, ce nom a été défiguré par tous les historiens qui dans ces temps modernes ont parlé de ce personnage. Ce Thomas de Vodenay était un gentilhomme bourguignon très estimé dans le conseil de Philippe-le-Hardi. (Voyez Archives de la Côte-d'Or, B. 1446, folio 56 — L'archiprêtre par A. Cherest, 260.)

Le propriétaire d'Andecy n'est point *M. le baron d'Aubilly,* mais M. André d'Audeville.

Le retable de Fromentières n'est pas si vermoulu que l'auteur veut bien le dire ; il est en mauvais état, c'est vrai, mais l'abbé Guyot, mort depuis peu, en connaissait la valeur et le conservait avec soin.

Le seigneur de Montmirail, aujourd'hui, n'est plus un la Rochefoucauld-Doudeauville, (145). Ce domaine est entré dans la branche des la Rochefoucauld-Liancourt par le mariage de François-Marie-Auguste-Emilien, duc de la Rochefoucauld-Liancourt, avec Zénaïde-Sabine Chapt de Rastignac, petite-fille de Françoise-Charlotte-Ernestine de la Rochefoucaul-Doudeauville, après la mort de la duchesse douairière Augustine-Bénigne-Françoise Le Tellier, décédée le 24 janvier 1849.

Les illustrations de ce petit volume rachètent quelques-unes de ces imperfections. L'ouvrage est enrichi de quatorze jolies vues qui parlent autant aux yeux qu'à l'esprit par ce que l'on voit et ce que l'on devine. Ces vues représentent l'église de Damery, l'église de Dormans, l'hôtel des Trois-Maillets, à Dormans, le château de Bour-

sault, le château de Brugny, le château de Montmort (vue générale et vue de l'entrée), le château d'Etoges, le château de Baye, l'église de Sézanne, le château de Montmirail, celui de Mareuil-en-Brie et celui de Villiers-aux-Bois.

La couverture du volume a un cachet fantaisiste, le papier est chiné, l'impression nette, voilà pour l'imprimeur.

Tel est l'ouvrage de M. Armand Bourgeois pour le texte, et de ses collaborateurs pour les eaux-fortes. Une seconde édition corrigée pourrait aussi être facilement augmentée puisque l'arrondissement d'Epernay ne finit pas à Sézanne ni à Montmirail.

A. Millard.

***

L'Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1887 (Reims, Matot-Braisne), renferme comme toujours d'intéressants articles. Nous signalerons cette année la fin de la statistique historique du canton de Renwez (Ardennes), par dom Noël, très complète et très bien faite; une note sur les dernières fouilles faites à Reims et aux environs; et une étude sur le cardinal de Dormans et sa famille, par M. Plouquet ; le cœur de Turenne, actuellement conservé au château de Saint-Paulet (Aude); la nécrologie régionale et enfin diverses notes d'actualité, sur Reims.

***

Nous extrayons du tome 1er de l'*Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871*, par M. Dick de Lonlay, un passage relatif à deux champenois dont les noms doivent être conservés. M. Bureau appartenait à une famille notable du commerce de Reims, où l'un de ses frères occupe encore une place considérable comme propriétaire de la maison des *Galeries Rémoises*. L'autre était issu d'une vieille famille de Fismes. Ces deux faits glorieux se passèrent à Frœschwiller :

Le 1er bataillon de chasseurs, comme nous l'avons déjà vu, a été chargé, avec l'appui du 1er bataillon du 3e zouaves, d'expulser la grand'garde prussienne, qui se tient au moulin de Brucknuhl, et l'artillerie de la division doit préparer l'action de ce bataillon par son tir.

Le commandant Bureau, du 1er bataillon de chasseurs, n'a que quatre compagnies à sa disposition, les 1re et 2e compagnies ayant été attachées à l'artillerie. En outre, la 4e compagnie, capitaine Chédeville, est laissée dans un chemin creux, pour défendre un espace de terrain trop éloigné de la troupe qui est sur sa gauche.

Tous partent au pas de course, mais, presque aussitôt, des masses profondes sortent de la forêt de Surbourg et l'accablent de leurs feux.

Les Prussiens, embusqués le long de la rive gauche du Sauer-

bach, dans les vignes du mamelon de Gunstett, ansi que les batteries allemandes, leur font subir, en peu de temps, des pertes considérables Le capitaine Ambroise, de la 6e compagnie, est la première victime; il reçoit une balle en pleine poitrine et expire au bout de quelques instants.

Pendant une minute, une seule, les deux bataillons hésitent. En un clin d'œil, le commandant Bureau rallie ses chasseurs.

« En colonne! » crie-t-il,, élevant son épée. Et, à peine le bataillon formé, il se met à sa tête et se précipite à l'attaque du moulin. Quand il passe près des artilleurs, ceux-ci se découvrent: « Vivent les braves! vivent les braves! »

Mais, au bout de quelques pas, la colonne s'arrête de nouveau; le commandant vient de tomber, les deux bras en avant, les reins brisés par un éclat d'obus. Le projectile qui l'a renversé a abattu les premiers rangs. Le capitaine Crainvillers, de la 5e compagnie, s'élance, prend le commandement, et la colonne se remet en marche. Elle descend la route du moulin; mais bientôt le capitaine a la jambe emportée; un second capitaine, qui le remplace, succombe à son tour; la colonne est coupée en tronçons...

Autour des chasseurs et des zouaves, les balles, la mitraille, les obus pleuvent comme grêle. Le lieutenant Bouland, des chasseurs, reçoit un éclat d'obus à la tête. En le soignant, l'aide-major Arnaud est blessé deux fois, coup sur coup. C'est un effroyable tonnerre! Tous disparaissent dans un nuage de fumée.

M. Dick de Lonlay raconte ensuite la charge du 4e cuirassiers, commandée par le colonel Billet:

Le feu prend une intensité dont rien ne saurait rendre la violence. Pendant cette charge, plus de mille obus et plus de cinq cents coups de mitraille s'abattent sur l'espace restreint occupé par la brigade de cuirassiers Girard.

Environ cinquante mille balles sont tirées par l'infanterie, qui se couvre d'un véritable rideau de feu et de flammes. Ces projectiles tombent si dru, qu'ils produisent sur les cuirassiers un bruit analogue à celui de la grêle sur une toiture de zinc...

Après d'héroïques efforts, le 1er cuirassiers bat en retraite, laissant une soixantaine d'hommes sur le terrain, ramenant cinq officiers blessés, et poursuivi par les obus qui devancent le galop des chevaux.

Le 4e cuirassiers, le colonel Billet, entre à son tour en action. Ses quatre escadrons doivent charger successivement, et à peu près dans la même direction que les précédents, sur l'infanterie prussienne qui arrive de Wœrth et gravit les coteaux.

Le régiment s'avance alors à proximité des maisons d'Elsshausen qui sont en flammes.

Les charges s'effectuent successivement par escadron.

Le 1er escadron qui commande le mouvement, part au galop,

mais est bientôt obligé de s'arrêter, en arrivant en face d'une houblonnière, dont la lisière est garnie de Prussiens qui font un feu d'enfer. De même pour le 2e escadron.

Des tirailleurs, à l'abri derrière des haies, couvrent les escadrons d'une grêle de balles, pendant l'aller et le retour; en même temps, des batteries, situées au sud-est d'Elsasshausen, envoient des obus et de la mitraille. Ces deux escadrons font des pertes sensibles.

Leur commandant, le chef d'escadron Broutta, a le bras emporté par un éclat d'obus.

Le général Girard ayant commandé de pousser les charges plus à fond, le colonel Billet, qui vient déjà de diriger les deux premières charges, prend avec le 4e escadron, une petite vallée, située un peu à gauche et descendant sur Wœrth. Il est suivi, à quelques centaines de mètres par le 5e escadron.

Ces deux escadrons ont plus d'un kilomètre à franchir; la fumée leur cache les bataillons; ils ne distinguent que les batteries. Nos cuirassiers se lancent à toute vitesse et sont dévorés par ce feu terrible au-devant duquel ils courent. Les balles, les obus et la mitraille marquent le passage de ces escadrons par le nombre des morts et des blessés qui jonchent le terrain.

Après avoir parcouru trois à quatre cents mètres, le 4e escadron tourne à droite et pénètre dans un verger, où il tombe au milieu d'une nuée de tirailleurs ennemis.

Une grêle de balles lui fait éprouver des pertes considérables. Une des premières victimes est le capitaine-commandant d'Eggs.

Un autre capitaine a quatre chevaux successivement tués sous lui. Au dernier, il n'a plus la force de se remettre en selle, étant à cheval depuis vingt-cinq heures. Son maréchal des logis chef, véritable hercule, l'enlève, le pose comme un enfant sur une autre monture, et en avant!

Le sous-lieutenant Billet, fils du colonel, charge quatre fois, avec la mâchoire fracassée par une balle...

Les feux se croisent dans tous les sens; il est impossible aux assaillants d'atteindre leurs adversaires. Le 4e escadron, réduit à quelques pelotons sans liens et sans chefs, fait demi-tour.

Au même moment, le colonel Billet est blessé et a son cheval tué sous lui. Ce brave officier tombe sous sa monture, sur la ligne même des fusils à aiguille du 58e de ligne prussien. Dans sa chute, sa cuirasse fait un bruit terrible.

Des soldats, l'ayant vu disparaître dans la fumée, le croient tué. Rentré de captivité, le colonel Billet fut, l'année suivante, assassiné à Limoges par un démagogue.

MÉLANGES

Les monuments de Troyes. — Cette année la ville de Troyes a été visitée par une délégation au Congrès des Architectes français, réuni à Paris. M. Fléchey-Cousin, ancien architecte de la ville de Troyes, a rendu compte de cette excursion dans le *Progrès National* : nous croyons intéressant d'en reproduire ici les principaux passages comme constituant le croquis de l'état monumental actuel de la ville de Troyes :

. . . . . .

Les établissements à visiter étaient nombreux ;

1° L'église de la Madeleine; 2° l'hôtel Marisis; 3° Saint-Jean; 4° l'Hôtel-de-Ville; 5° Saint-Remy; 6° la grille de l'hôpital; 7° la Cathédrale; 8° le Musée; 9° Saint-Urbain; 10° Saint-Pantaléon; 11° hôtel Vauluisant; 12° Saint-Nicolas; 13° Saint-Nizier.

1. Sainte-Madeleine. Cette église est la plus ancienne de la ville; sa construction est de plusieurs époques, sa nef principale, ses deux transepts et la première travée du chœur sont du XIIe et XIIIe siècle, le restant du chœur ainsi que les bas-côtés dans tout leur pourtour sont du XVe au XVIe siècle.

Cette première partie de l'édifice qui comprend la nef principale, ses bas-côtés et ses deux transepts si remarquables par l'élégance de son architecture et la beauté de ses nombreux chapiteaux Romans avaient par leur ancienneté éprouvé des dégradations qui ensuite avaient été réparées suivant le style de l'édifice.

. . . . . .

Jubé. — Le jubé construit en pierre à l'entrée du chœur et qui fait à juste titre l'admiration des artistes et visiteurs étrangers, n'a pas fait sur le Congrès une non moindre impression.

Placé entre les deux piliers du chœur, il est supporté par des armatures en fer qui tiennent en suspension ses trois berceaux de voûte en entier artistement ornés.

Une description de cette œuvre d'art ne peut être qu'un travail incomplet.

Pour bien en juger il faudrait avoir recours aux dessins lithographiés de MM. Arnault, peintre et Fichot, dessinateur.

Le jubé à l'époque de la première Révolution a éprouvé de grandes mutilations, notamment aux pinacles qui décorent la façade du côté de la nef.

Plusieurs parties de ces pinacles sont tronquées et ont été heu-

reusement retrouvées dans des décombres enfouis dans des caveaux et ensuite recueillis à l'époque de la restauration de l'église et de la reprise de ses fondations.

. . . . . .

Vitraux. — 7 belles verrières décorent les chapelles derrière le chœur et sur les côtés; elles sont l'œuvre des premiers peintres verriers du XVIe siècle, et remarquables par la pureté du dessin et le brillant du coloris.

La première verrière placée à l'extrémité du collatéral de gauche représente la Vie de saint Louis, roi de France; la deuxième en suivant, la Création; la troisième en face du chœur, Episode de la vie de saint Eloi; la quatrième, l'Arbre de Gessé; la cinquième en face du collatéral de droite, la Vie de Notre-Seigneur; la sixième en retour la Vie de la Sainte-Vierge; la septième en suivant, Episode de la vie de l'empereur Constantin.

Tableaux. — 1. Au bas des verrières de la chapelle derrière le chœur, de chaque côté du maître-autel, sont à remarquer dix superbes petits tableaux peints à l'huile sur bois, représentant plusieurs Episodes de la vie de sainte Madeleine, lesquels sont l'œuvre de Nicot, natif de Troyes et élève de Poussin.

2. Au-dessus du tambour de l'entrée principale, un grand tableau peint à l'huile sous cadre doré, sculpté, représentant le Christ en croix, donné par Mme Dupreuil qui le tenait du général Dupreuil son fils, comme l'ayant rapporté de sa campagne du Mexique.

Cette peinture à l'huile de l'Ecole espagnole est d'assez grande valeur et a été généralement estimée des connaisseurs et admirée par le Congrès.

3. A droite du tambour, saint Pierre pleurant.

4. Tableau représentant la Sainte Famille.

5. Au collatéral de gauche, la Sainte Famille recevant les hommages de saint Augustin et de sainte Ursule, princesse d'Angleterre.

6. Chapelle du collatéral de gauche, l'Annonciation par Keller, don fait à la Fabrique en 1840.

7. Tableau représentant la Sainte Vierge, sainte Elisabeth et l'Enfant-Jésus, attribué à François Mignard.

8. A droite du tambour, sur la rue Thiers, Jésus chez Marthe et Marie attribué à Ninet de l'Etain.

9. En suivant, chapelle Saint-Joseph, la Samaritaine.

10. Pilier de gauche du sanctuaire, l'Adoration du Berger.

11. A l'extremité du collatéral de gauche, saint Simon Stock recevant le Saint-Scapulaire des mains de la Sainte-Vierge.

12. A la suite l'Assomption.

13. A la suite deux médaillons, saint Nicolas et sainte Germaine.

14. A droite et à gauche du transept de droite, deux petits tableaux, à droite saint François d'Assise, à gauche sainte Jérôme.

15. Au-dessus de la porte d'entrée de la tour, un tableau de grande dimension et représentant les docteurs de l'Eglise représentés par saint Augustin, saint Hilaire et saint Martin.

16. A la chapelle du fond au-dessus du rétable de l'autel, un grand tableau représentant le Bon-Pasteur.

17. Au pilier du sanctuaire à gauche, une descente de croix assez estimée et sans nom d'auteur.

Sculpture. — Aux deux piliers du transept à gauche, sainte Marthe, statue en pierre colorée, à droite saint Robert, fondateur de l'ordre de Citeaux, statue en bois colorée, l'un et l'autre d'un mérite supérieur.

Contre le mur de l'escalier du jubé, un groupe sculpté en bas-relief peint et doré, représentant une scène du crucifiement de Notre-Seigneur.

Au-dessus du jubé deux grandes statues en pierre représentant saint Jean et sainte Madeleine.

A un des piliers de la chapelle des fonds baptismaux, repose sur un culot en pierre une statue de saint Sébastien, martyr, percé de flèches, adossé à une colonne et portant au col le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Autels. — Il importe de citer deux rétables d'autels, remarquables comme ayant été construits récemment avec le produit de dons faits à la paroisse.

A l'extrémité du collatéral de gauche, dans la chapelle de gauche dont la restauration est due à la munificence de M. l'abbé Gambey, curé actuel de la paroisse, est adossé un autel en pierre sculptée dans le même style que celui de l'Eglise du XIIe au XIIIe siècle, le dais surmonté d'un édicule à jour renfermant dans une niche saint Joseph présentant l'Enfant Jésus.

Cette construction est le résultat d'un don fait à la Fabrique par M. Jacques Legrand.

Le tombeau de l'autel renferme un reliquaire très remarquable en bois doré.

A l'extrémité du collatéral longeant la cour de l'ancien cimetière, dans la chapelle du Sacré-Cœur est adossé un autel en pierre richement décoré, surmonté d'un rétable dans un style roman, et servant de support à une statue du Sacré-Cœur de Jésus.

La restauration de cette chapelle ainsi que la construction de l'autel, sont le résultat d'un don fait à la Fabrique par Mlles Daignez.

Pierres tombales. — Dans la nef et les bas-côtés qui contournent l'église, il existe un grand nombre de pierres tombales, en pierre et marbre, placées au niveau du dallage et qui rappellent le nom des principales familles de cette paroisse.

Malgré leur ancienneté, la gravure des personnages et les ornements qui les décorent sont encore visibles et assez bien conservés, il serait à désirer qu'elles puissent être appliquées contre les murs à l'intérieur de l'église, mais la place fait défaut. Les dépenses qui résulteraient du déplacement sont encore un nouvel obstacle; MM. les membres du Congrès ont su comprendre les difficultés qui s'opposent pour le moment à leur déplacement.

Saint-Jean. — Cette église remonte au IXe siècle, Louis-le-Bègue y a été couronné en 878, la tour carrée qui existe à l'angle droit de l'église et qui sert de clocher, fait foi de la date de la construction primitive. Reconstruite au XIVe siècle, elle fut achevée en 1395.

Le mariage d'Henri V, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille d'Isabeau de Bavière et de Charles VI a été célébré sous ses voûtes.

Elle fut plusieurs fois la proie des flammes, ce qui explique la différence de style du XIIe et du XVe siècle, ainsi que la surélévation des voûtes du chœur construites au XVIe siècle.

Les voûtes à pandentifs du côté droit du chevet sont dignes de remarque par la finesse de leurs détails.

Verrières. — Ses verrières sont de différentes écoles. Au chevet : Episode de la vie de Jésus-Christ; au bas-côté sud : le martyre de sainte Agathe, le Jugement de Salomon; dans la nef : le Sacre de Louis-le-Bègue par le pape Jean VIII; aux fenêtres du chœur : la Tempérance, la Force, la Prudence, la Justice.

Œuvres d'art. — A l'extrémité du chœur, un rétable monumental en maçonnerie orné de colonnes en marbre noir; au-dessus du maître-autel adossé au rétable on admire un grand tableau, chef-d'œuvre de Mignard, artiste troyen, représentant le Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste.

Au-dessus du grand rétable il existe une arrêtière aussi en maçonnerie décorée, un autre chef-d'œuvre de Mignard représentant le Père Eternel; de chaque côté du Tabernacle du maître-autel deux médaillons en cuivre doré, œuvre de Girardon; à l'autel de la Communion, derrière le chœur, on remarque un admirable bas-relief en marbre, œuvre de François Gentil, sculpteur troyen, lequel, représentant la Cène, est encastré d'un rétable richement sculpté et attribué à François Gentil.

Dans la chapelle de Notre-Dame-du-Suffrage, se trouve une autre œuvre remarquable, le groupe du Christ au tombeau, qui date du XVIe siècle; dans la même chapelle on admire encore un magnifique tableau attribué au Titien et représentant la Mise au tombeau.

Hôtel-de-Ville. — L'Hôtel-de-Ville commencé en 1624 et terminé en 1620, est situé entre deux rues principales.

Il se compose d'un corps de bâtiment principal donnant sur la

grande rue avec deux ailes en retour, d'un autre corps de bâtiment sur la rue Claude-Huez et de deux autres ailes en retour sur la cour.

Le bâtiment principal est élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. La façade sur la rue est décorée au rez-de-chaussée de pilastres d'ordre corynthien, et au premier, de pilastres et de colonnes accouplées de même ordre. Sur la cour la façade à rez-de-chaussée est décorée de pilastres d'ordre dorique, et au premier étage de pilastre d'ordre ionique. Les frises des corniches qui devaient être sculptées à chaque façade sont restées inachevées sur les deux rues.

Le rez-de-chaussée, de chaque côté du vestibule d'entrée, se trouve composé à droite en entrant, d'une grande pièce servant de corps-de-garde, à gauche une autre pièce occupée par le Tribunal de commerce.

Au premier étage une grande salle régnant sur toute l'étendue du bâtiment et servant anciennement de salle de réceptions, est maintenant réservée pour les réunions du Conseil municipal.

A l'intérieur les murs et boiseries étaient dans un état de dégradation qui ont nécessité une restauration complète.

Les corniches avec médaillons richement sculptés qui décorent la salle au pourtour et qui se trouvent en craie étant entièrement dégradés ont été rétablis à neuf en pierre de Tonnerre dans le même style de l'époque Louis XIII.

Les boiseries au pourtour de la salle, ainsi que les caissons des plafonds et voussures ont été restaurés à neuf dans le même style.

L'ancienne cheminée qui existait au fond de la salle a été supprimée pour faire place à un socle destiné à servir de support à un magnifique médaillon Louis XIV, chef-d'œuvre de Girardon.

A l'époque de la restauration de la salle, le besoin s'étant fait sentir d'utiliser la cheminée, on s'empressa de supprimer le socle supportant le buste de Girardon et de le remplacer par un chambranle en pierre du coteau en rapport avec les dimensions du médaillon et en harmonie par ses sculptures avec le style de l'époque.

Saint-Urbain. — L'église de Saint-Urbain, commencée en 1262, est élevée sur l'emplacement de l'échoppe de Jacques Pantaléon, depuis devenu Pape sous le nom d'Urbain IV.

Cette église, élevée sur un plan uniforme, est l'expression la plus brillante de l'époque ogivale.

Toutes les parties de cet édifice sont exécutées avec la plus grande pureté de lignes et d'ornement, le tout d'une légèreté qui a fait dire à Girardon, sculpteur troyen, qu'elle était bâtie de chenevottes.

Ce superbe édifice bâti au moyen de subsides du Pape Urbain IV, était sur le point d'être terminé, car il ne restait à achever que la

partie supérieure de la grande nef, à partir de la naissance des voûtes jusqu'au commencement des transepts, lorsque des difficultés survinrent et ensuite la mort du fondateur Urbain IV qui forcèrent de suspendre les travaux qui, depuis, sont restés inachevés.

Cette église a trois nefs, dont celle du milieu terminée au rond-point.

Les nefs collatérales ne tournent point au pourtour du chœur, selon le vœu exprimé par le Pape, l'église ne devant être qu'une collégiale desservie par des chanoines et n'ayant pas besoin de l'étendue qu'exigeaient les cérémonies de paroisses.

Verrières. — Les verrières sont en grillages rehaussées par les bordures peintes et ornementées, ainsi que par des médaillons allégoriques, le tout admiré par les visiteurs et les connaisseurs.

Achèvement de l'église. — L'achèvement s'imposait depuis longtemps; après le complet accord entre l'Etat et la ville, celle-ci entreprit aussitôt successivement le déblaiement, après l'acquisition des propriétés, dont une faible partie reste à acquérir, et l'Etat de son côté procéda aux travaux de restauration en commençant par le chevet y compris le chœur et les deux transepts qui maintenant se trouvent achevés et rendus au culte, en exceptant toutefois la partie supérieure du porche au sud qui reste à restaurer.

Cette restauration intelligemment conduite à fait l'admiration du Congrès ainsi que de tous les connaisseurs qui l'ont visitée.

Reste à achever pour compléter ces travaux l'exhaussement de la grande nef et des bas-côtés, ainsi qu'à terminer le portail principal.

Eglise Saint-Remy. — Cet édifice des XIVe et XVe siècles est remarquable par ses époques et les détails curieux qui la caractérisent, mais ces détails sont malheureusement perdus par l'encombrement des maisons qui règnent au pourtour et qui font perdre ce qu'il y a de plus intéressant.

Clocher. — Ce qui met surtout cet édifice en évidence c'est la tour en maçonnerie servant de base à un clocher en charpente à huit pans portant quatre clochetons à sa base et couvert en ardoises, ce qui le distingue surtout c'est sa grande élévation, ainsi que celle de la croix en fer surmontée d'un énorme coq doré.

L'état des maçonneries, des charpentes ainsi que de la couverture en ardoises de ce clocher, par son état de dégradation présentant des dangers pour la sûreté publique était condamné à être demoli.

Mais l'état de ce clocher ayant été reconnu par les personnes compétentes comme étant susceptible d'être restauré, on décida de la restauration, sauf à pourvoir aux dépenses, et grâce à une

souscription volontaire de la part des habitants de la paroisse, ainsi que d'autres dons particuliers on est parvenu à entreprendre les travaux de restauration qui, dirigés et conduits avec la plus grande intelligence et persévérance ont été amenés à heureuse fin et maintenant terminés avec toute la perfection désirable.

Sculptures. — Au-dessus du tabernacle du maître-autel est placé un superbe Christ de Girardon.

On voit encore dans une chapelle qui rappelle son nom, deux médaillons en bronze doré du même auteur, l'un représentant la tête de la Sainte-Vierge, l'autre celle de Notre-Seigneur.

Peintures. — Au pourtour des deux transepts sont adaptés contre les murs une série de magnifiques tableaux peints sur bois du XVIe siècle, qui anciennement tapissaient les murs à l'intérieur de la sacristie.

Verrières. — Les verrières que l'on voit au pourtour derrière le chœur sont modernes et sont l'œuvre de M. Vincent Larcher, peintre-verrier à Troyes, elles sont généralement estimées.

Hôtel-Dieu-le-Comte. — Ces bâtiments actuels dont la construction remonte à 1500 remplacent ceux élevés par les Comtes de Champagne.

Ces bâtiments datent de la fin du XVIIe siècle, et élevés d'un rez-de-chaussée, d'un premier et deuxième étage, se composent d'un bâtiment principal au fond d'un jardin et de deux autres en retour. Ces bâtiments construits en pierre sont d'une forme régulière et d'un aspect grandiose, l'aile droite, au premier étage, est consacrée à la chapelle qui, dernièrement, a été magnifiquement décorée.

Le restant de l'édifice est consacré aux dortoirs des malades, hommes et femmes, ainsi qu'au service d'administration,

En arrière des bâtiments règne sur leur étendue un vaste jardin élevé en terrasse à la hauteur du premier étage, planté d'arbres et servant de promenoir pour les malades.

Grille sur la rue de la Cité. — Une grille en fer d'un aspect monumental, placée dans le prolongement des deux ailes de bâtiments, ferme le jardin sur la rue de la Cité, la partie supérieure est couronnée du vaste écusson des armes de France encadrée du collier de l'ordre du Saint-Esprit dominant une croix fleuronnée; sur les côtés sont les écussons aux armes de Champagne et de Navarre ainsi que celui de la famille Devienne, fondateur de l'établissement.

Cathédrale. — La longueur de la Cathédrale est de 117 m., sa largeur de 52 m., sa hauteur sous clef de 33 m.

Elle est dédiée à saint Pierre et saint Paul, sous le nom seul de saint Pierre.

Construite originairement en bois, elle a été incendiée plusieurs fois, en 892 et en 1188, sous l'évêque Hervey.

La légèreté, l'élèvement, la prodigieuse élévation des colonnettes, et la lumière mystérieuse qui se répand des antiques verrières, font de cette partie de l'édifice, un chef-d'œuvre bien digne d'attirer l'attention des nombreux visiteurs et notamment de tous les membres du Congrès.

Verrières. — Les verrières qui encadrent les nombreuses fenêtres au pourtour de l'édifice, sont dus aux plus célèbres peintres de l'époque, celles de la nef et du chœur représentent l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament

Au frontispice et aux deux transepts, on voit trois rosaces flamboyantes produisant un effet prodigieux.

Tours et portail principal. — Les tours et le portail principal ont été commencés en 1506 et continués jusqu'en 1740, ce qui explique la différence du style sur la hauteur.

Le portail principal est divisé en trois portiques remarquables par leur ornementation; au pourtour desquels règne une série de petites niches couronnées chacune de dais richement ornementés et qui abritaient autant de statuettes que le temps a détruites.

Dans la cinquième chapelle au fond des bas-côtés de gauche, il faut remarquer un rétable en marbre blanc sur lequel repose la statue de la Vierge et l'Enfant Jésus, dus au ciseau du grand statuaire Simart.

Cette chapelle renferme aussi les restes de l'Evêque Hervey et ceux du comte Henri Ier et Thibaut III, comte de Champagne.

Trésor. — Le local affecté au trésor de la cathédrale comprend : une salle basse et une salle supérieure; les objets les plus remarquables de la salle supérieure, sont :

— Un coffret d'ivoire chargé de bas-reliefs représentant un empereur de Constantinople du IXe siècle.

— Le psautier du comte Henri, manuscrit en lettres d'or sur vélin, ayant 900 ans d'antiquité.

— Deux aumonières du comte Henri et de Thibaut IV.

— Un évangéliaire du XIe siècle.

— La crosse, le calice, l'anneau de l'évêque Hervey, mort en 1223.

— La châsse de Saint-Loup enrichie d'émaux.

— La châsse de Saint-Bernard et Saint-Malachie, objet d'art d'une incomparable richesse du XIIe siècle.

— Des calices, des croix, des reliquaires, des ostensoirs, etc.

— Des émaux, très précieux, des camées, des diamants, des pierres gravées, des rubis et topases. Avant 1789, la valeur intrinsèque du trésor était évaluée à environ *deux millions*, au point de vue artistique ce chiffre pourrait être plus que doublé.

Bibliothèque et Musée. — Cet établissement qui est une dépendance de l'ancien abbaye de Saint-Loup, a son entrée sur la rue

Saint-Loup, est situé entre cour et jardin, il se compose d'un bâtiment principal au fond de la cour, d'une aile à gauche nouvellement construite.

Le bâtiment principal comprend au rez-de-chaussée une galerie à jour qui le précède, régnant sur son étendue et où l'on voit déposés une quantité considérable d'objets d'antiquités très remarqués, de deux autres pièces en arrière sur le jardin, séparées par un vestibule d'entrée où se trouve une grande baignoire en maçonnerie garnie de mosaïque, trouvée dans une vigne à Laudanum, ancienne citée gallo-romaine (Côte-d'Or).

La pièce de droite sert de cabinet d'histoire naturelle de toutes les catégories, et celle de gauche de cabinet d'oiseaux et d'animaux empaillés de toutes les espèces.

A l'extrémité de cette pièce, contre le mur du fond, se trouve adossée une ancienne cheminée très curieuse, de l'époque de la renaissance et est dépendante de l'ancien hôtel de Soynos, située à l'entrée du faubourg Croncels, a été démontée par les soins de M. Paillot père, allié à la famille de Louros, pour en faire don au Musée, dont elle fait maintenant un des principaux ornements.

Au premier étage, à l'arrivée de l'escalier, une grande pièce régnant sur l'étendue des bâtiments, qui contient maintenant au moins 90,000 volumes dont une grande partie vient de l'évêque Hennequin.

Attenant à cette salle, se trouve un cabinet contenant au moins 2,300 manuscrits des plus intéressants par leur origine et par leur ancienneté.

Dans ces deux pièces on voit adaptés aux chassis de fenêtres des verrières splendides de Linard Gonthier se rapportant à Henri IV et à Louis XIII et dont une des plus remarquables est celle représentant la bataille d'Ivry.

. . . . . .

Saint-Nicolas. — Cette église a été détruite par suite de l'incendie de 1524, puis reconstruite en 1526.

L'ensemble de cet édifice est satisfaisant par les détails remarquables de son architecture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, au-dessus du vestibule d'entrée se trouve un Calvaire dont l'accès a lieu par un vaste escalier, en y arrivant les regards sont frappés à la vue du Christ à la colonne, par François Gentil. A gauche de l'église, en entrant, un petit édicule servant de sépulcre et abritant le tombeau du Christ établi à l'instar de celui de Jérusalem.

Statues. — En outre des statues dont il vient d'être parlé, cette église renferme un grand nombre de statues très remarquables qui ornent les piliers du pourtour de la nef et du chœur.

Chaire à prêcher. — La chaire à prêcher est également un objet d'art remarquable, surtout par ses bas-reliefs sculptés sur les panneaux d'appui.

Portail méridional. — Ce portail, œuvre du sculpteur Foulchot, est surtout digne de fixer l'attention, il est formé de deux ordres d'architecture, dorique et ionique, superposés, enrichissent sur sa hauteur de superbes décorations.

Portail nord. — Ce portail donnant à cet aspect sur une petite ruelle, offre la dernière expression de l'art gothique.

Portail occidental. — Cette partie de l'édifice reposait sur les anciens murs des remparts, à la hauteur desquels l'accès de l'église pouvait avoir lieu. A l'époque de leur démolition, c'est-à-dire de 1840 à 1850, la partie basse du portail ainsi que la porte d'entrée principale ont été rétablis dans le style de l'édifice en le remettant de niveau avec le sol du quai et des rues adjacentes.

L'église, qui était presqu'entièrement construite en craie, par suite des injures du temps et de sa vétusté, a éprouvé de grandes dégradations à l'intérieur.

Une importante réparation devenait imminente, elle a été heureusement entreprise et continuée depuis plusieurs années, grâce à la générosité des habitants de la paroisse, au zèle du vénérable curé et à l'intelligence des personnes appelées à diriger et exécuter les travaux de restauration.

Verrières. — Ses verrières sont en général l'œuvre de peintres habiles; malheureusement beaucoup sont incomplètes.

Dans la nef, on voit l'Adoration des Mages, les quatre Docteurs, la Vie de sainte Anne et la Résurrection.

Au bas-côté droit, les Miracles de Jésus-Christ, l'Histoire de Tobie, deux sujets en grisailles; au bas-côté gauche, la Légende de l'Hostie, les Huit Béatitudes, la Vie de saint Roch.

Aux vitraux polychromes, la Légende de saint Claude et la généalogie de la Saint-Vierge.

Eglise de Saint-Pantaléon. — Le vaisseau de cette église, tant l'intérieur qu'à l'extérieur, n'a rien de bien remarquable sinon la richesse des gargouilles en pierre dont la saillie, côté nord, sur la petite rue étroite sert maintenant d'arc-boutant à une maison située vis-à-vis et qui surplombe de plus d'un mètre par rapport à sa base, ce qui a excité l'hilarité des membres du Congrès.

Sous le rapport archéologique, cette église est une œuvre de transition, l'art ogival s'y combine avec celui de la renaissance. A l'intérieur, c'est un véritable musée de sculpture et de peinture.

La longueur de l'église est disproportionnée à sa largeur, le portail principal est d'un style différent.

Sculpture. — Huit rétables ornent les bas-côtés et sont tous à admirer par la beauté et la richesse de leurs détails.

Les statues du calvaire sont surtout dignes de remarque, celles du groupe de saint Crespin et saint Savinien, la statue de saint Jacques représentant les traits du sculpteur Gentil. Dans la cha-

pelle voisine, celles saint Joachim, de sainte Anne ne sont pas moins dignes de remarque.

Peinture. — Aux murs et piliers de la nef et du chœur sont adaptés six grands tableaux représentant les traits de la vie de saint Pantaléon, attribués à Cardey, peintre troyen.

Verrières. — La plupart de ces verrières passent pour avoir été exécutées par Maladre et Luthéreau au XVIe siècle.

Les sujets qu'elles représentent sont la Bataille de Constantine contre Maxence, la Légende de la croix, la Vie de la Sainte-Vierge, et d'autres sujets rappelant les noms des donateurs.

Eglise Saint-Nizier. — Cette église s'élève sur l'emplacement des plus anciens monuments religieux de la ville, à l'emplacement d'une ancienne chapelle du VIe siècle.

La date de l'église est du XVIe siècle; commencée en 1535, elle fut terminée en 1573.

Cette église, par sa grande dimension et ses belles proportions est imposante.

Les trois portails au couchant, au sud et au nord fixent l'attention par la délicatesse de leur travail, la finesse de leur sculpture et la différence du style. Le portail à l'ouest est formé de deux ordres d'architecture superposés, dorique et corinthien, celui au midi est du style fleuri, celui au nord est de la renaissance.

Verrières. — L'église est riche en verrières dont les dessins et les couleurs sont un signe de l'habileté des peintres-verriers du XVIe siècle. On les remarque notamment à l'abside. Les principaux sont : le Martyre de saint Sébastien, la Légende de sainte Hélène, de saint Gilles, de saint Jude; ailleurs, l'Histoire de Daniel, l'Assomption, la Vie de Jésus-Christ, etc.

Peinture. — On voit encore dans cette église beaucoup de tableaux de prix; ceux à citer sont le Mont Sinaï, qui, d'après Grosley, est de Garrache, la Mort de la Sainte-Vierge, la Présentation au temple, de Ninet, peintre troyen, un Père Eternel, de Cossard, une Annonciation, le Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes.

Statues. — Il y a quelques bonnes statues près du portail à droite, le groupe de la Sépulture de Jésus-Christ; dans la chapelle des Fonts, un bas-relief.

Hôtel Marisy. — Cet hôtel fut construit en 1520; il est situé à l'angle de la rue des Quinze-Vingts et de la rue Claude-Huez.

A l'angle de ses deux rues se trouve une magnifique tourelle de forme exagonale, supportée par un encorbellement mouluré se raccordant avec la partie basse du mur qui est arrondie et la particularise. A remarquer sont : 1° les armes des Marisy et des Molé, sculpteurs, sur les parties basses de la tourelle; 2° les deux belles grilles en fer fixées au-devant des fenêtres donnant sur les deux rues, au rez-de-chaussée.

Cet hôtel vient de subir une notable restauration dans laquelle tout ce qui en fait le cachet a été respecté.

Hôtel Vauluisant. — Cet hôtel se trouve sur la place de Saint-Pantaléon en face de l'église, situé au fond d'une cour ; il était une dépendance de l'ancienne abbaye de Vauluisant. Sa construction date de 1631 ; la partie la plus remarquable est celle à l'angle nord qui est flanquée de deux tourelles surmontées de pics de plomb très curieux, et qui est précédée d'un gracieux et élégant perron avec rampes découpées à jour qui lui donnent de l'importance.

Ce bâtiment est richement décoré dans le style renaissance. Dans l'intérieur, au rez-de-chaussée correspondant au perron, se trouve une cheminée remarquable avec colonnes corinthiennes, rétable au-dessus et plafond richement ornementé.

FLÉCHEY-COUSIN,
Ancien Architecte de la Ville de Troyes.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

DEUX ÉGLISES DE CHALONS-SUR MARNE

LA CATHÉDRALE ET NOTRE-DAME-EN-VAUX

Nous donnons vues des deux principales églises de Châlons-sur-Marne, également intéressantes, puisqu'elles reproduisent ces monuments sous un aspect qu'ils n'ont plus aujourd'hui. La Cathédrale avec les deux flèches en pierre et fer, érigées sous la Restauration avec un parfait mauvais goût, et qui sont actuellement démolies — elles tombaient déjà en morceaux il y a une vingtaine d'années. — Notre-Dame-en-Vaux,

avec ses quatre flèches, dont trois avaient été détruites pendant la Révolution — une seule avait été conservée à cause du poste de guetteur qui y était installé — et dont la seconde, au-dessus du grand portail, au nord, a été réédifiée par les soins si intelligents de M. l'abbé Champenois, en 1852.

Nous n'avons point à parler longuement de ces églises si savamment étudiées par notre collaborateur, M. Grignon, dans un ouvrage bien digne d'attention et d'éloges.

Commencée dans la première année du XIIIe siècle, la Cathédrale actuelle conserve des traces de tous les siècles qui ont suivi : elle mesure 96 mètres de longueur, 49 de largeur et 27 d'élévation dans le transept. Les deux tours qui flanquent l'abside appartiennent à la transition et ont toutes leurs ouvertures romanes. L'abside, composée de cinq chapelles saillantes, remonte au XIVe siècle et a été remaniée au XVIIIe. Les chapelles du bas-côté, récemment remplacées par un mur orné dans le style de l'église, avaient été bâties au XVIe siècle. Le grand portail est malheureusement du pur Louis XV. Nous citerons les très beaux vitraux du XVIe siècle, de riches pierres tombales des XIIIe et XIVe siècles, dont les plus belles sont actuellement relevées contre les murs. L'extérieur du monument est riche et élégant, avec une très belle fénestration et un système d'arcs-boutants d'un dessin très hardi. A noter encore le portail nord de la fin du XIIIe siècle ; celui du sud est moderne. Ne pas oublier non plus les reliquaires du Trésor.

Notre-Dame est un véritable type de la période dite de transition, et elle a été merveilleusement restaurée par l'abbé Champenois, d'après les conseils du savant Lassus. La gravure ci-jointe rend inutile une description détaillée de l'extérieur, sinon pour insister sur la richesse de l'abside. Le beau portail du midi, consacré à l'Assomption, a été complètement mutilé en 1793. L'intérieur est réellement superbe : trois nefs à sept arcades, soutenues alternativement par un faisceau de piliers forts et un plus faible ; riches chapiteaux ; six beaux vitraux du XVIe siècle — plus un dans l'abside du XIIIe siècle ; — riches dalles tombales de la même époque.

Cette église s'écroula en partie le 17 janvier 1157. Sa reconstruction fut immédiatement entreprise, mais comme les travaux durèrent longtemps, on y trouve mêlés les styles des XIIe et XIIIe siècles. Elle fut bénie en 1183, ce qui indique qu'il y en avait alors une portion assez considérable terminée pour qu'on pût y célébrer le service divin : la dédicace solen-

nelle n'eut lieu qu'en 1321 ; mais alors les travaux avaient été achevés bien auparavant, car, dans la charte de l'évêque, qui existe aux Archives de la ville, Pierre de Latilly a soin de dire que cette église « a été bâtie à grands frais, depuis *longtemps*, par un beau et remarquable travail, et qu'elle n'a été consacrée cependant encore par aucun pontife. »

B...

CHASTILLON*

La famille Chastillon, dont nous donnons la généalogie, n'a rien de commun avec la maison de Chastillon-sur-Marne; d'origine purement bourgeoise, il convient de chercher ses premières traces parmi ces vieilles familles qui contribuèrent au quinzième et au seizième siècle à la prospérité de Châlons-sur-Marne. La multiplicité de ses membres rend laborieux leur classement; les registres des diverses paroisses de Châlons et des archives particulières donnant sur eux d'incontestables renseignements ont néanmoins permis de les coordonner avec certitude. Tous reconnaissaient pour premier auteur :

I. Jean Chastillon, sieur de Sommesous. Il fut confirmé dans sa noblesse par Girard Thoignel, bailli de Châlons[1], par acte du 6 mars 1414, et est dit avoir été conjoint par mariage à Marguerite, franche et libre femme, dont descendirent :

1° Guillaume Chastillon, qui suit;

2° Pierre Chastillon, rapporté après son frère, II *bis*.

3° Jehannette Chastillon, mariée à Symon Flamain, dont Collette Flamain, femme de Collinet de Parz, demeurant à Châlons.

II. Guillaume Chastillon, épousa Isabeau le Cousin et eut trois enfants :

1° Nicolas Chastillon;

2° Isabeau Chastillon, mariée à Jean Fontanier, dit de Blassy;

3° Jean Chastillon.

II *bis*. Pierre Chastillon eut un procès avec Gillet Hureau, fermier de Gilles de Luxembourg, évêque de Châlons. Il

* Nous commençons aujourd'hui une série de généalogies d'anciennes familles champenoises, qui n'ont pas encore été dressées. Nous croyons faire une œuvre qui sera appréciée et utile pour l'histoire locale.

(*Note de la Rédaction.*)

1. De cette famille fut Claude Toignel d'Epense, le célèbre docteur catholique du XVIe siècle (1511-1571).

prouva sa noblesse et obtint le 17 juillet 1505 une sentence rappelant la confirmation de 1414. De Marguerite, sa femme, il eut :

1° Hugues Chastillon, qui suit ;

2° Symone Chastillon, mariée à Guillaume Pillet.

III. Hugues Chastillon demeurait à Châlons et mourut avant le 21 octobre 1568, date à laquelle sa succession fut partagée entre ses enfants. Il soutint un procès contre Gilles Benard, fermier des grands thonneux de l'Evêché, et obtint confirmation de sa noblesse le 9 janvier 1555. Il épousa 1° Jacquette Deniset, dont il eut un fils, Claude Chastillon, mort avant son père, qui de Madeleine Blanchard ne laissa que des filles, l'une d'elles a dû épouser Jacques Colin, de Sainte-Menehould, de la famille de Colin de l'Isle, et 2° Claude Jeannet, morte avant 1555, dont il eut huit enfants cités dans la sentence de 1555. Ces enfants furent :

1° Jean Chastillon qui suit ;

2° Hugues Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, en 1572 ; il épousa, le 9 mars 1554, Marie-Pérette de Bar, fille de Nicolas et Pérette Collet, et eut :

A. Marie Chastillon, née le 31 juillet 1581, p. St-Germain ;

B. Marguerite Chastillon, née le 4 décembre 1583, p. St-Germain ;

C. Nicolle Chastillon, née le 11 novembre 1586, p. St-Germain ;

D. Anne Chastillon, née le 1er septembre 1591, p. St-Germain ;

E. Jeanne Chastillon, née le 15 juin 1594, p. St-Germain.

3° Pierre Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, 1572. Il épousa, le 12 avril 1557, Marguerite Lallemant, veuve de Pierre Guyot et mère de Marie Guyot qui épousa, en 1572, ledit Nicolas Chastillon. Il en eut :

A. Nicolas Chastillon, né le 7 octobre 1567, p. St-Germain ;

B. Jeanne Chastillon, que l'on trouve marraine en décembre 1568 ;

C. Marguerite Chastillon, que l'on trouve marraine avec sa sœur, p. St-Germain, en décembre 1568 ;

D. Claude Chastillon, né le 31 août 1571, p. St-Germain ;

E. Marie Chastillon. Elle épousa, p. St-Eloy, le 26 janvier 1587, Claude Petit, natif de Verne, au diocèse de Laon, fils d'Edme Petit ; elle était alors veuve de Jean Jeannin.

4° Jacques Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, en 1572 ;

5° Claude Chastillon, rapporté après son frère Jean IV (*bis*) ;

6° Marye Chastillon, mariée avant 1572 à Pierre Horguelin, dont une fille, Perrette Horguelin [1], née le 15 juillet 1580, p. Notre-Dame ;

7° Michel Chastillon, rapporté après ses frères Jean et Claude IV (*ter*) ;

8° Nicolas Chastillon, dont la descendance se perpétua jusqu'à nos jours, rapporté après ses frères, Jean, Claude et Michel. V. IV *quater*.

IV. Jean Chastillon, fut tuteur de son frère Nicolas, qu'il assista et autorisa en cette qualité, lors de son mariage en 1572. Il mourut à Châlons, p. St-Eloy, le 11 juin 1598 ; il est désigné dans cet acte mortuaire : le seigneur Jean Chastillon. Ses enfants furent :

1° Jean Chastillon, seigneur de Cernay en partie, demeurant à Barbonnal, au doyenné de Bazoches. Il obtint en 1599, 1601, 1602 et 1603 diverses sentences contre les habitants de Barbonnal et le receveur des tailles, sentences pour lesquelles il prouva sa descendance de Jean, de Pierre et de Hugues Chastillon ;

2° Jacques Chastillon, marié p. St-Eloy, le 15 novembre 1593, à Nicolle Lasnier [2], fille de feu Jacques Lasnier ; il mourut le 6 octobre 1602, et est nommé dans son acte mortuaire : Jacques Chastillon, fils de deffunct le seigneur Jean Chastillon. Il avait eu pour enfants :

A. Nicolle Chastillon, née le 12 juillet 1596, p. St-Germain ;

B. Marguerite, veuve avant 1649 de Jacques Thévenin, libraire à Châlons ;

C. Jacques, bachelier en médecine à Paris, en 1649 ;

D. Hélène Chastillon, née p. Notre-Dame, le 29 novembre 1600, mariée à N. Drouart, mort avant 1649 [1].

3° Loys Chastillon, né en 1579, mort p. St-Nicolas, le 12

1. Ancienne famille de Châlons connue dès le xve siècle, seigneur de Breuvery : d'or au chevron d'azur, acc. en chef de 2 panaches de sinople et d'un croissant de gueules et en pointe d'une tête de Maure de sable, tortillée d'argent.

2. Lasnier, famille bourgeoise de Châlons.

avril 1654[1], âgé de 75 ans, inhumé en l'église abbatiale de Toussaints. Il avait épousé, en 1602, damoiselle Marguerite, fille d'honorable homme Antoine du Bois[2], d'où Hélène, mariée à P. Billecart[3];

4° Marye Chastillon, née le .. mai 1576. Elle épousa Jacob de Pinteville[4] et mourut veuve, âgée de 75 ans, le 6 septembre 1650, inhumée en l'église Saint-Germain;

5° Claude Chastillon, qui épousa Augustine Petit et eut plusieurs enfants, nés en 1599, 1600, 1601 et 1604.

IV *bis*. Claude Chastillon, seigneur de Contault, conseiller du Roi, ingénieur de ses armées et son topographe, naquit à Châlons en 1560 et y mourut le 27 avril 1616, âgé de 56 ans, ainsi que le constate sa pierre tombale en l'église Notre-Dame. Claude, que divers biographes ont nommé tantôt Jean, tantôt Nicolas, le confondent avec ses frères, est le personnage le plus connu de sa famille, par ses talents, les charges qu'il occupa et les services qu'il rendit. Avide de science, ayant le goût des beaux arts, d'une habileté extrême pour le dessin, il parcourut en artiste la France, la Suisse, la Savoie, une partie de l'Italie, étudiant la pratique de l'architecture sous un ingénieur qui fut son maître et qu'il suivit dans ses voyages. En 1585, il fut nommé ingénieur et topographe du Roi; dès lors, on le voit prenant activement part aux sièges des villes, aux batailles, aux charges de cavalerie, puis reproduisant les scènes de cette époque belliqueuse.

On lui doit plus de trois cents vues de châteaux, de villes, de batailles. Un nombre considérable de ces pièces porte la date 1612; la plupart ont été gravées à une date antérieure. Les premiers plans qu'il grava portent le millésime 1589, les derniers 1615. Boissière fit deux tirages de ces œuvres en 1648 et 1655 sous le titre : *Topographie françoise ou repré-*

1. Ces dates fournies par un francarcher entre ces trois frères et sœurs et leur nièce Hélène Drouart, du 18 octobre 1649.

2. Dubois, s^r de Crance, famille châlonnaise anoblie par des charges. — D'azur au chevron d'or, acc. de 3 glands de même, feuillés et tigés de sinople.

3. Famille châlonnaise : d'azur à la fasce d'or, acc. de 3 grappes de raisins d'argent, en chef et en pointe d'une levrette de même.

4. Famille noble venue du Verdunois à Châlons au xve siècle. — D'argent avec sautoir de gueules, au lion d'or, orné et lampassé de gueules, brochant.

sentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux, forteresses, vestiges d'antiquités, maisons modernes et autres du royaume de France sur les dessins de defunct Claude Chastillon, ingénieur du Roy. Paris, chez Jean, enlumineur de la Reine, avec privilège de quarante ans, 1648.— Aucun texte n'accompagne les gravures. Ce recueil, unique en son genre, est d'une rareté extrême ; la Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires.

Le talent de Chastillon ne se borna point à ce genre de production : sous l'impulsion de Sully qui l'avait en estime et le cite dans ses Mémoires, il commença la transformation du vieux Paris. En 1589, il termina le Pont-Neuf commencé par Ducerceau. En 1604, il donna les plans de la place Royale que Sully avait projeté de créer sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, et, en 1607, ceux de la place Dauphine et des maisons uniformes qui l'entourent. Il est de tradition qu'il aida aussi de ses conseils François Miron, prévost des marchands, qui faisait « parachever, en 1605, le magnifique bastiment de la maison de Ville de Paris ». Ce fut lui qui conçut le projet de la vaste place de France, que Henri IV voulait établir au Marais et à laquelle huit rues devaient aboutir. On lui doit également le plan des constructions primitives du collège de France dont Louis XIII posa la première pierre en 1610 ; mais, où il révéla surtout son talent, ce fut dans la construction de l'hôpital Saint-Louis : effrayés des désastres de la peste, Henri IV et Sully, songeant à préserver Paris des ravages de 1438 et de 1562, chargèrent Chastillon de tracer les plans d'un hôpital qui pût, en temps de contagion, recevoir les malades atteints d'épidémies ; sans précédents qui pussent le guider, Claude de Chastillon construisit cet hôpital, qui fut dédié à saint Louis, et dont les bâtiments répondaient si bien à sa destination.

En 1606, il fut chargé par Sully de reconnaître les abords de Sedan ; il en dressa le plan, tant en élévation qu'en superficie, et assista à la conférence qui eut lieu à l'arsenal, en présence du Roy, sur la possibilité de faire le siège de cette place. En 1608, il fit les cartes des frontières du royaume et rédigea un procès-verbal des entreprises des voisins étrangers sur les terres de France. Cette même année, il réédifia le vieux Pont de Rouen, restauration dont parle Henri IV dans deux lettres adressées à Sully.

Claude Chastillon avait épousé Jeanne Puppin qui mourut peu

de mois après lui, le 4 octobre 1616. Leur tombe, en l'église Notre-Dame, porte l'inscription suivante :

CY GIST . . . . . .
. . . . . CONSEILLER DU ROI ET
SON INGENIEUR EN SES CAMPS ET ARMÉES ET
LES PROVINCES DE CHAMPAGNE ET BRIE, TOUL, VERDUN
ET PAYS MESSIN, CHÉRI DES GRANDS, ADMIRÉ DES
DOCTES, HONORÉ DES SIENS, AYMÉ DE TOUS,
AFFABLE EN CONVERSATIONS, ENTIER EN FIDELITE
EXCELLENT EN TOUTES VERTUS, LEQUEL APRÈS AVOIR
HEUREUSEMENT ET COURAGEUSEMENT EMPLOYÉ SES
INVENTIONS MATHÉMATIQUES, AUX FAMEUX SIEGES
DE LA FÈRE, LAON, AMIENS, MONTMELIAN ET AULTRES
OCCASIONS IMPORTANTES, SOUS LES REGNES D'HENRI
LE GRAND ET LOUIS LE JUSTE, RENDIT SON AME A DIEU
ET SON CORPS SOUS CE TOMBEAU, LE 27 AVRIL 1616
AAGÉ DE 56 ANS.
ET DAMOISELLE JEANNE PEUPIN, SA FEMME QUI NE POUVANT
SOUTENIR L'ABSENCE DE SON CHERE ESPOUS, EST ALLÉ
LE REJOINDRE AU CIEL, LE 4e JOUR D'OCTOBRE EN SUIVANT
ET PIERRE DE CHASTILLON, LEUR FILS, ESCUYER, SEIGNEUR
DE LOUVIGNY, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS
INTENDANT DES FORTIFICATIONS DE CHAMPAGNE ET
PICARDIE, QUY APRES AVOIR SERVI LE ROY 45 ANS AVEC
UNE FIDELITÉ ET UNE ASSIDUITÉ SANS ÉGALE, EST VENU
RENDRE SON AME A DIEU, DANS LES BRAS DE SA
FAMILLE LE 10e JOUR DE DECEMBRE 1668, AAGÉ
DE 69 ANS.

Claude Chastillon et Jeanne Puppin avaient eu quatre enfants, savoir :

1° Hugues Chastillon, né p. St-Alpin, le 27 aoust 1583 ;

2° Perrette Chastillon, née p. St-Alpin, le 19 novembre 1584 ;

3° Hugues Chastillon, seigneur de Contault. Topographe du Roi, 1633, et son ingénieur en Champagne, gouverneur municipal de la ville de Châlons en 1637 et 1638, il naquit à Châlons, p. St-Alpin, le 28 aust 1585. Il épousa demoiselle Philippe Clozier, fille de Pierre Clozier[1] et de Philippe le Duc et sœur de Pierre Clozier qui fut tué à Châlons, dans l'émeute du 14 septembre 1657. Il eut :

1. Famille noble de Châlons, XVIe siècle. — D'argent au chevron de gueules, acc. de 2 croissants de même, en chef et en pointe une merlette de sable posée sur une branche d'olivier de sinople.

A. Pierre Chastillon, escuyer, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres à la résidence de Verdun, qu'on trouve parrain de sa sœur Jeanne, 1631, et de Jeanne Clozier, le 18 mai 1647, paroisse Notre-Dame, avec demoiselle Jeanne Gargam, marraine;

B. Philippe Chastillon, née p. Notre-Dame, le 22 octobre 1628; parrain, Pierre Clozier l'aisnel; marraine, Jehanne le Duc;

C. Jeanne Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 26 janvier 1631; parrain, Pierre Chastillon, son frère; marraine, Anne Marlot;

D. Marie Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 13 octobre 1653; parrain, Pierre Clozier, commissaire des guerres; marraine, Jeanne Chastillon, demeurant à Sainte-Menehould;

E. Marguerite Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 18 octobre 1635.

Ces trois filles de Hugues Chastillon et de Philippe Clozier furent Mesdames Bence, Dubois de Crancé et Jacquier, dont postérité.

4° Pierre Chastillon, escuyer, seigneur de Louvigny, conseiller du Roi, intendant des fortifications de Picardie et Champagne, qualifié contrôleur au grenier à sel, dans un acte de baptême du 17 octobre 1630, p. Saint-Germain. Il naquit p. Notre-Dame le 13 février 1599. Il mourut à Châlons, le 10 décembre 1668, et fut inhumé le 12, en l'église Notre-Dame, sous la pierre tombale de ses parents. Son épitaphe, rapportée ci-dessus, mentionne les services qu'il rendit au Roi pendant quarante-cinq ans. Il avait épousé demoiselle Françoise Jourdain [1] qui mourut le 30 mai 1684, âgée de 78 ans, et fut inhumée en l'église Notre-Dame. Pierre Chastillon et Françoise Jourdain avaient eu une fille unique :

A. Claude Chastillon, née p. Notre-Dame, le 17 mai 1622. Elle épousa Joachim Godet [2], chevalier, seigneur de Renneville, vicomte de Gueux, de Saint-Mard, etc., maréchal des camps et armées du Roi; elle était veuve le 8 juin 1672 et mourut le 4 novembre 1687; elle fut inhumée en l'église Notre-Dame. Elle avait eu pour filles : Françoise Godet, née paroisse Notre-Dame, le 8 janvier 1650, et Claude Godet qui

1. Famille noble de Châlons, connue dès 1400. — D'argent à l'arbre de sinople, acc. de 2 étoiles de gueules.

2. Famille noble du Berry, établie à Châlons au xve siècle. — D'azur au chevron, acc. de 3 pommes de pin d'or.

épousa Roger Brulard, seigneur de Sillery, marquis de Puisieulx, conseiller du Roi en tous ses conseils, brigadier des armées et colonel du régiment de Turenne, chevalier des ordres du Roi. La marquise de Puisieulx mourut à Huningue, dont son mari était gouverneur, le 24 mai 1681, laissant entre autres enfants : Gabrielle-Charlotte-Elisabeth Brulard de Sillery, née à Châlons, p. Notre-Dame, le 8 juin 1672, qui fut la marquise de Blanchefort, et Félix-François Brulard de Sillery, né à Châlons, p. Notre-Dame, le 26 mars 1679.

IV *ter*. Michel Chastillon, bourgeois de Châlons et gouverneur municipal de cette ville en 1589, était né vers 1545. Il avait épousé demoiselle Claude Hennequin [1], dont six enfants :

1° Michel Chastillon, dit le Jeune, qui épousa Louise de la Planche et eut :

A. Jeanne Chastillon, née p. Notre-Dame, le 22 mars 1597 ;

B. Nicolas Chastillon, né p. Notre-Dame, le 16 mars 1599 ;

C. Françoise Chastillon, née p. de la Trinité, le 14 avril 1607 ;

D. Pierre Chastillon, né p. de la Trinité, le 7 octobre 1608 ;

E. Jean Chastillon, né p. de la Trinité, le 3 février 1610 ;

F. Catherine Chastillon, née p. de la Trinité, le 1er juillet 1612 ;

G. Françoise Chastillon, née p. de la Trinité, le 14 avril 1614 ;

H. Claude Chastillon, né p. de la Trinité, le 22 aoust 1615 ;

I. Jacques Chastillon, né p. de la Trinité, le 31 janvier 1617.

2° Claude Chastillon, qui de Claude sa femme, eut un fils :

A. Pierre Chastillon, né p. Notre-Dame, le 18 octobre 1597.

3° Jean Chastillon, né p. Notre-Dame, le 21 juin 1581 ;

4° Jeanne Chastillon, femme d'Ambroise Dubois, notaire à Châlons, morte le 3 juin 1612 ;

5° ..... Chastillon, femme de Michel Joannès ;

6° Anne Chastillon, femme de Claude Rapinat, morte à Châlons, le 2 septembre 1638.

IV *quater*. Nicolas Chastillon fut lieutenant du Roi à

1. D'une branche chalonnaise de la famille Hennequin : vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion d'argent passant.

Châlons, en 1599, 1600, 1614, 1615, 1617 et 1619, et gouverneur municipal de la ville en 1600. Il défendit Châlons contre la Ligue, montrant au Roi beaucoup de fidélité et de dévouement. Un certificat de René Potier, comte de Tresme, dit : « Nicolas Chastillon servit le Roi en qualité de nostre lieutenant en la ville de Chaalons, durant les guerres et troubles civiles arrivées ez année 1614, 1615, 1616, 1617, pendant lesquelles il s'est comporté avec tels vigilence, soing et affection pour le service de Sa Majesté et la conservation de ladite ville contre les ennemis qui estoient continuellement aux portes et ez environs d'icelle pour essayer de la surprendre, qu'enfin, par la grace de Dieu elle fust garantie et rédimée de la servitude et oppression dont elle estoit menacée et ou ceste entreprise et conspiration l'eut faict tomber indubitablement si elle eust réussi ; lesquels services nous fimes dès lors connoitre à Sa Majesté qui en recust un grand contentement et satisfaction avec promesse de reconnoissance ». Le comte de Tresme avait quitté le gouvernement de Châlons, qu'il avait longtemps exercé, quand il délivra au petit fils de Nicolas de Chastillon ce certificat qui n'a point de date ; il était alors gouverneur du Maine et capitaine des gardes du corps du Roi. Les deux lettres suivantes écrites par lui à Chastillon prouvent l'estime qu'il avait pour ses services : « Paris, 22 novembre 1617, Mon-
« sieur, j'ay tesmoigné au Roy les services que vous luy aves
« randus an vostre charge de mon lieutenant et lieutenant de
« la ville de Chaalons ; Sa Majesté la eu très agréable ; vous
« le reconnoistrais et les vostres es occasions quy se presau-
« tront esquelles je m'employray avec toutes affections, car je
« tiens vostre amitié bien chère ; l'ocasion s'offrant et es vos-
« tres vous vairais que je suis veritablement, Monsieur, vostre
« plus affectionné serviteur, Tresmes ». — « Paris, ce 5
« décembre 1619, Monsieur, j'ai seu par la letre que Messieurs
« de votre vile m'ont escrit, ce quy s'est passé à la sint Mar-
« tin et combien vous an estes tous contans. Pour moy je ne
« desire que vostre repos à tous et les occasions de vous servir
« et vous particulièrement, car je fais grant estime de votre
« amitié et de votre vairtu, je rechercheray les occasions de
« vous servir et ceux qui vous appartienne, car je suis veri-
« tablement, Monsieur, votre plus affectionné serviteur,
« Tresmes ».

1. Bourgeoisie de Châlons — D'argent à la face de sinople, acc. en chef de 2 étoiles de gueules et un cœur de même en pointe.

Nicolas de Chastillon avait épousé par contrat passé à Châlons le 3 juillet 1572, Marie Guyot[1], fille de feu Pierre Guyot en son vivant greffier au Bailliage du Vermandois à Châlons, et de Marguerite Lallemant, alors remariée à Pierre Chastillon, frère de Nicolas. On voit le portrait de Nicolas de Chastillon à Châlons, peint en grisaille au dessus de l'escalier de l'hôtel-de-ville ; sous ce portrait est écrit : Nicolas de Chastillon, Ingénieur, XVIe siècle.

Nicolas de Chastillon mourut suivant M. l'Hoste (*Biographie châlonnaise*) en 1620 ; on trouve dans les registres de la paroisse Saint-Germain un acte mortuaire du 3 décembre 1635 concernant un Nicolas de Chastillon ; est-ce lui ou est-ce son fils dont il s'agit. Il avait eu pour enfants :

1° Pierre de Chastillon qui suit.

2° Nicolas de Chastillon, né p. St-Germain, le 8 juin 1579.

3° Nicolle Chastillon, née p. St-Germain, le 31 décembre 1581. Elle épousa, le 15 juillet 1602, Claude Havetel, et mourut le 16 septembre 1624.

4° Jacques Chastillon, né p. St-Germain, le 13 juillet 1584.

5° Claude Chastillon, née p. St-Germain, le 9 décembre 1586.

6° Anne Chastillon qui épousa Artus Talon, p. St-Germain, le 7 février 1605. Leurs enfants naquirent p. St-Nicaise de 1606 à 1625.

7° Perrette Chastillon, qui épousa André Lallemant. On les trouve parrain et marraine, p. Saint Germain, le 15 août 1613. Elle mourut le 27 décembre 1633.

V. Pierre de Chastillon, bourgeois de Châlons, y naquit p. St-Germain le 24 février 1574. Il fonda la chapelle et les bâtiments du couvent des Récollets occupés aujourd'hui par les dames de la Congrégation. Il avait épousé par contrat passé à Châlons le 29 juin 1596 d^lle Louise Itam, fille de Pierre Itam, receveur des consignations, élu à Vitry, et de Catherine Dubois qui était morte le 14 juillet 1594. Pierre de Chastillon mourut à Châlons le 22 novembre 1635, et Louise Itam le 8 septembre 1627, âgée de 49 ans. On lit dans la chapelle des Dames de la Congrégation l'inscription funéraire suivante :

1. Bourgeoisie de Châlons. — De sable au sautoir d'or.

LOUISE YTAM
FEMME DE NOBLE HOMME
PIERRE CHASTILLON BOURGEOIS DE
CHAALONS, PREMIER SINDIC ORDO
NNÉ PAR SA SAINTETÉ POUR LES
RR. PP RECOLLETS DE CETTE VILLE
LEQUEL AU MOIS DE MAY 1619 FEIT
JETTER LES FONDATIONS DE CETTE EG
LISE ET COUVENT DES AULMONES
DES GENS DE BIEN TANT DE LA VILLE QUE
D'AILLEURS, PARACHEVER TOUS LES BAS
TIMENTS DANS LE MOIS DE AOUST 1627
LAQUELLE LOYSE AAGÉE DE 49 ANS
DÉCEDA LE JOUR DE LA NATIVITE DE
LA SACRÉE VIERGE A HUIT HEURES DU
SOIR DE LADITE ANNEE 1627, PRIEZ DIEU
POUR SON AME.
ET LEDICT PIERRE DE CHASTILLON
EST DECÉDÉ LE 22 NOVEMBRE
1636, AGÉ DE 63 ANS.
CREDO FIRMITER RESURRECTIONEM
EORUM FUTURAM AD GLORIAM
..... DOMM
ANGIN DAME DE
CHAMPAGNE, FEMME DE
MONSIEUR Me NICOLAS DE
CHASTILLON, ESCUYER.
SEIG^r D'OGER, DOCTEUR EN
DROIT, CON^er DU ROY, TRE
SORIER DE FRACE ET GENÉ
.....
.....

Pierre de Chastillon et Louise Itam avaient eu neuf enfants, savoir :

1° Jeanne Chastillon, née p. St-Germain, le 4 décembre 1597.

2° Claude Chastillon, née p. St-Germain, le 28 février 1600. Elle mourut p. St-Germain, le 13 juin 1611, et fut inhumée en la chapelle Saint-Michel.

3° Pierre Chastillon qui suit.

4° Loyse Chastillon, née p. St-Germain, le 11 juillet 1605.

5° Nicolas Chastillon, rapporté après son frère Pierre, VI (*bis*).

6° Marie Chastillon, née p. St-Germain, le 9 novembre 1609.

7° André Chastillon, né p. St-Germain, le 15 août 1613.

8°. Loys Chastillon, né p. St-Germain, le 14 mars 1612.

9° Catherine Chastillon, née p. St-Germain, le 22 octobre 1621.

VI. Pierre Chastillon, dit le Jeune, naquit à Châlons, p. St-Germain, le 9 août 1602. Il épousa d^lle^ Blanche Linage, fille de Pierre Linage et de Blanche de Bar, laquelle Blanche de Bar était fille de Claude de Bar et de Suzanne le Duc Blanche Linage mourut veuve le 10 janvier 1658 et fut inhumée le 12 en l'église Notre-Dame : leurs enfants naquirent p. Notre-Dame et furent :

1° Claude Chastillon, né le 11 avril 1628.

2° Nicolas Chastillon, né le 6 décembre 1629.

3° Suzanne Chastillon, né le 11 août 1633.

4° Louyse Chastillon, née le 29 juin 1636. Elle épousa Edme Horguelin seigneur de Breuvery, dont elle eut entr'autres enfants Edme Horguelin, seigneur de Nuisement, né p. Notre-Dame le 1er juin 1656, qui épousa p. Notre-Dame, le 29 novembre 1688, Marie le Gorlier, et mourut sans postérité.

5° Madeleine Chastillon, née le 20 octobre 1637.

VI (*bis*). Nicolas de Chastillon, seigneur de Drouilly 1636, du Mey et de la Croix 1643, seigneur d'Oger et tige de la branche qui porta le nom de ce lieu, naquit à Châlons, p. St-Germain, le 10 Aoust 1607.

Il quitta de bonne heure la maison paternelle, servit comme volontaire et fut dangereusement blessé au siège de Chambéry où M. de Canaples fut tué 1630. Il voyagea ensuite en Allemagne et en Italie. Rentré à Châlons, il fut nommé successivement président au bureau des finances de Champagne, conseiller du Roi, trésorier de France, grand voyer, juge ordinaire du domaine royal et lieutenant du Roi dans sa ville natale de 1665 à 1668. Ce fut en cette dernière année que la cathédrale de Châlons fut frappée de la foudre : Chastillon signa le procès-verbal de l'incendie qui en résulta avec les qualifications de baron d'Oger, seigneur de Drouilly et de gouverneur de Champagne et Brie.

Le certificat du comte de Tresme cité plus haut, après avoir parlé des services rendus par Nicolas de Chastillon, IVe degré, mentionne le mérite et le courage militaire de son petit-

fils ; il est dit qu'avant d'exercer la charge de trésorier, il avait porté les armes avec bravoure, notamment au siège de Chambery, et qu'investi ensuite de la charge de trésorier de France, il la remplit avec honneur pendant trente et un an dans la ville de Châlons. En 1660, le 7 septembre, le Roi reconnut ses mérites et le nomma chevalier de Saint-Michel, déléguant le duc de Tresme pour le recevoir en cette qualité.

On trouve dans un manuscrit sur la famille Jourdain, à la bibliothèque de Châlons, l'inscription suivante sur une pierre portant les armoiries des quatre familles citées, pierre qui était placée au bas du pont Rupé en 1667.

DU RÉGNE DE LOUIS XIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
DE LA LIEUTENANCE DE NICOLAS DE CHASTILLON ESCUYER, SEIGNEUR
D'OGIER ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS
TRESORIER GENERAL DES FINANCES DE FRANCE, GRAND VOYER
EN HOMMES, Me JEAN DEU CONSEILLER DU ROY AU SIEGE
PRÉSIDIAL DE CHAALONS ET JEAN JOURDAIN, BOURGEOIS, GOUVERNEUR
NOBLE HOMME GILLET VIENNOT RECEVEUR. NOBLE HOMME NICOLAS DEU
CONSEILLER DU ROY LIEUTENANT PARTICULIER AUDIT SIEGE PRESIDIAL
ET SINDIC DE LA VILLE. CE PONT QUI A ESTÉ DETRUIT
EMPORTÉ PAR LA VIOLENCE DES EAUX EN 1658 A ESTÉ RETABLI
ET CONSTRUIT DE NEUF EN L'ANNEE 1667 DE L'ORDONNANCE DE MESSIEURS
LES TRESORIERS DE FRANCE.

Nicolas Chastillon avait épousé par contrat passé à Châlons le 23 novembre 1636 et religieusement en l'église de la Trinité le 7 février 1637 dlle Simonne Dommengin, fille de Nicolas Dommengin, seigneur de Champagne, conseiller du Roi, contrôleur général des rentes en Champagne et de dlle Simonne Gérardin, laquelle Simonne Gérardin mourut avant le mariage de sa fille, le 16 décembre 1634, paroisse de la Trinité, et fut inhumée en ladite église.

Nicolas Chastillon mourut paroisse Notre-Dame, le 6 mai 1670, et fut inhumé en la chapelle des Récollets, construite par son père, à droite du maître autel. Simonne Dommengin fut inhumée en la même chapelle. Leurs enfants nés p. Notre-Dame furent :

1° Marie de Chastillon, née le 20 décembre 1637 ; elle épousa le 2 décembre 1662, en l'église Notre-Dame, Claude le Gorlier[1], Seigneur de Verneuil, conseiller du Roi, et son procureur au Bureau des finances de Champagne, fils de feu

1. Famille noble de Châlons, XVIe siècle.

Jacques le Gorlier, écuyer, seigneur de Verneuil, et de dame Marie l'Espagnol; elle mourut à Châlons, p. Notre-Dame, le 23 février 1674, et fut inhumée en ladite église; elle avait eu pour fille Madame de Vienne, qui mourut sans postérité.

2° Blanche de Chastillon, née le 3 juillet 1639.

3° Magdeleine de Chastillon, née le 31 octobre 1641.

4° François de Chastillon, qui suit.

5° Nicolas de Chastillon, né le 11 décembre 1644.

6° Louise de Chastillon, née le 29 mars 1647.

7° Pierre de Chastillon, chevalier, seigneur du Ogey, Champagne, la Boutillière et autres lieux, conseiller du Roi, intendant des places de Champagne, Picardie, évêchés de Metz, Toul, Verdun, Flandres, Luxembourg, Artois et Hainaut, capitaine au régiment de Champagne, naquit à Châlons le 28 octobre 1648. Il fit ses études à Reims et fut pourvu le 4 mai 1669 de la charge d'intendant des fortifications. En 1670, il étudia à Paris les mathématiques et sollicita une compagnie; le 21 avril il fut admis à prêter serment et reçut sa charge. N'ayant encore que 21 ans et n'étant pas en âge de l'exercer, il la fit remplir, jusqu'à sa majorité, par Regnard de Fuschamberg, intendant du Rethelois et pays voisins. En 1672, nommé capitaine au régiment de Champagne et ingénieur, il servit à l'armée de Turenne de 1672 à 1675, à Charleville en 1676, à Charleroi en 1677, à Thionville en 1678, en Allemagne de 1679 à 1682, à Brest en 1683 et l'année suivante au siège de Luxembourg, où il fut tué le 16 mai en exécutant sous le feu ennemi, un logement sur l'entonnoir d'une mine. Ses soldats l'inhumèrent sur le bastion même où il avait péri, inscrivant sur sa tombe ces simples mots :

CY GIST LE BRAVE DE CHASTILLON

VII. François de Chastillon, Seigneur et Baron d'Oger, conseiller du Roi, président des trésoriers de France au Bureau des finances de Châlons, né à Châlons le 3 avril 1643. Il épousa par contrat passé le 3 septembre 1677 à Châlons, et religieusement le 4 en l'église Notre-Dame, D^lle Marie de Beaufort, née p. Saint-Eloy le 27 octobre 1660, fille de feu Menault de Beaufort, écuyer, seigneur de Launoy, conseiller doyen au Présidial de Châlons, mort p. Saint-Eloy, le 28 janvier 1672 et de D^lle Jeanne de Corvisier, morte p. Saint-Eloy le 22 août 1674.

François de Chastillon mourut avant 1711 et Marie de Beaufort, sa veuve, mourut à Châlons le 29 juillet 1724 et fut inhumée le 30 en l'église Saint-Eloy ; leurs enfants furent :

1° Nicolas de Chastillon, né à Châlons, p. St-Eloy, le 18 juillet 1678. Il mourut le 26 mars 1684 et fut inhumé en l'église St-Eloy.

2° Menault-François-Jacques de Chastillon, qui suit.

3° Louis-François-Antoine de Chastillon, né le 6 janvier 1697. Marié le 19 avril 1728 en l'église Notre-Dame à Madeleine Pome Gaulard, fille de Louis Gaulard, seigneur de la Motte et Courtisols officier chez le Roi, et de Dame Madeleine Itam. Ils eurent :

A. Louis-Claude-François de Chastillon, né p. Notre-Dame le 23 août 1730, et baptisé le 8 avril 1731 en l'église Notre-Dame. Il était chanoine de Reims en 1789.

B. Paule-Louise-Françoise Pome de Chastillon, née p. Notre-Dame le 4 octobre 1734.

C. Pierre-François Memmie de Chastillon, né p. Notre-Dame le 28 février 1736.

D. Louis-François de Chastillon, né p. Notre-Dame le 7 janvier 1741, il épousa mademoiselle de Montendre[1] et mourut six mois après son mariage.

4° Nicolas-Antoine-François de Chastillon, seigneur d'Araux, né en 1698. Il fut directeur du Génie, ingénieur en chef et lieutenant du Roi à Mézières, organisateur et premier commandant de l'Ecole du Génie fondée en cette ville, chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées du Roi le 25 juillet 1762. Il épousa d[lle] Marie Aubry, femme d'une grande beauté et n'eut qu'un enfant mort en naissant.

VIII. Menault-François-Jacques de Chastillon, chevalier, seigneur et baron d'Oger, seigneur de Bussy-Lettrée, etc., naquit à Châlons, p. St-Eloi, le 5 juillet 1689. Il fut nommé commissaire de la Noblesse de Champagne. Il avait épousé par contrat passé à Châlons le 28 décembre 1710 et religieusement le 8 janvier 1711 en l'église paroissiale d'Athis, d[lle] Anne-Françoise de Cappy, née à Metz le 14 juillet 1694, baptisée en l'église Saint-Gorgon, parrain Mgr d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz et archevêque d'Embrun. Mar-

1. Famille noble de Châlons, xve siècle. — D'argent à la face de gueules, chargée d'une coquille d'or, acc. de 3 merlettes de sable.

raine Anne le Clerc de Lesseville, femme de M. de Sèvres, premier président au Parlement de Metz et intendant de la ville, fille de François de Cappy, chevalier, seigneur d'Athis, Oiry, etc., commissaire ordonnateur des guerres et de dame Françoise-Denise le Musnier de Nantouillet. Il mourut le 14 Octobre 1765 et Anne-Françoise de Cappy le 19 janvier 1744. Ils avaient eu trois enfants, savoir :

1° Menault-François de Chatillon, qui suit.

2° Marie-Anne-Françoise de Chastillon, née le 27 octobre 1711. Elle épousa à Châlons, par contrat du 13 janvier 1740, Charles-Emmanuel de Bontemps, chevalier, seigneur du Château, fief, et maison forte de Grozon, fils de François-Ferdinand de Bontemps, chevalier, seigneur de Grozon, et de Jeanne-Suzanne de Bontemps d'Autume; elle eut deux enfants : Jacques-François Menault de Bontemps de Saint-Cernin, mort à Mairy-sur-Marne en Juin 1743 et Françoise-Marie-Joseph de Bontemps qui épousa César-Marie de Cappy, et fut grand-mère de la comtesse de Sainte-Suzanne.

3° François de Chastillon, né p. St-Alpin le 17 février 1717.

IX. Menault François de Chastillon, baron d'Oger, seigneur de Tessy, la Cour et autres lieux, né en 1716, mort à Epernay le 23 août 1786, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Il épousa en 1745 Marie-Elizabeth Canelle de Coucy dont il eut :

1° Menault Antoine-François-Marie de Chastillon, qui suit.

2° Anne-Françoise-Charlotte de Chastillon, mariée le 25 octobre 1767 à Jean-Baptiste-Nicolas François des Roberts, chevalier, seigneur de Sorcy, Bothemont, officier au régiment du Roi, dont un fils unique, le chevalier des Roberts, né le 28 octobre 1772, qui résidait à Reims.

3° François de Chastillon, né à Châlons, p. Notre-Dame, le 9 novembre 1759.

X. Menault-Antoine-François-Marie de Chastillon, baron d'Oger, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, naquit à Rethel le 22 décembre 1745. Il mourut en 1804. Il avait épousé en 1793 Marie-Charlotte-Alexandrine de Berle de Maffrecourt qui mourut le 15 mars 1812, ayant eu trois enfants, savoir :

1° François de Chastillon, qui suit.

2° Andrée-Marie-Nicolle de Chastillon, née le 9 novembre 1797, mariée 1° à François-Georges Folley, chevalier, colo-

nel d'infanterie, et 2° à Louis-Antoine-Joachim Rousseau, géographe principal au Ministère de la guerre ; elle eut une fille de son premier mariage, mariée à Altkirch à M. Jourdain, qui possède les archives de la famille.

3° Alexandrine de Chastillon, Religieuse de la Congrégation Notre-Dame à Châlons, morte au couvent de son ordre, anciens bâtiments des Recollets construits par Pierre de Chastillon, son cinquième aïeul.

XI. François de Chastillon, baron d'Oger, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, né le 17 août 1794, mort en 1874, avait épousé d^lle^ Adeline Roch qui mourut le 2 février 1851, laissant deux filles :

1° Marie-Amélie de Chastillon, née le 27 décembre 1840.

2° Blanche-Marguerite de Chastillon, née le 14 septembre 1846.

Armes : D'azur à trois moulinets d'argent, emmanchés d'or.

Comte David de Riocour.

LOUIS-ANTOINE ET GASTON DE NOAILLES

ÉVÊQUES DE CHALONS

Nous n'avons pas la prétention, en ce moment, de nous occuper des deux prélats châlonnais au point de vue de la part qu'ils ont prise aux luttes religieuses du commencement du XVIIIe siècle. Nous voulons seulement les faire connaître en tant qu'évêques de Châlons et pénétrer un peu dans leur intimité, à l'aide des curieux documents inédits les concernant, qui existent à la Bibliothèque Nationale.

Notre grand dépôt possède une suite de dix-neuf volumes manuscrits de correspondance de Mgr Louis-Antoine, depuis archevêque de Paris et cardinal. Nous ne nous occuperons que des tomes 29,214, 29,215, contenant les lettres d'Antoine à son frère, et du tome 29,206, composé de celles de ce dernier au cardinal.

Ces deux prélats étaient fils du premier duc de Noailles et de Anne Boyer et frères du maréchal. Louis-Antoine naquit le 27 mai 1651, et Gaston près de vingt ans après, le 7 juillet 1669.

Louis-Antoine de Noailles fut appelé, dès 1676, à l'évêché de Cahors et l'échangea, l'année suivante, pour celui de Châlons. Sa conduite y fut exemplaire : Saint-Simon le constate en quelques lignes : « M. de Noailles porta à Châlons son innocence baptismale. Il y garda une résidence uniquement appliquée aux visites, au gouvernement de son diocèse et de toutes sortes de bonnes œuvres. » Le 19 août 1695, Antoine de Noailles fut transféré à Paris, par l'influence seule de Mme de Maintenon et sans que le P. de La Chaise ait été consulté, première cause de l'hostilité que lui témoignèrent sans cesse les jésuites. On sait les difficultés qu'il eut à conjurer, les traverses qu'il eut à subir et le rôle peut-être un peu trop ondoyant qu'il joua dans cette grande affaire de la Constitution.

Son frère lui succéda à Châlons. Très jeune encore — il n'avait pas trente ans. — Gaston s'était habitué à considérer Antoine comme un père ; il le consultait sur tout, recevait souvent de véritables semonces qu'il acceptait avec soumission et suivait toujours le conseil de son aîné. Les deux volumes

de billets du cardinal ne contiennent absolument que des avis, brièvement rédigés, mais précis, nets et dans lesquels le prélat ne recherchait aucune périphrase pour adoucir ses blâmes, quand il croyait devoir en formuler. L'évêque de Châlons adressait à son frère, au contraire, de longs mémoires, le mettant au courant de tout : écrits à mi-marge, la place était ménagée pour que le cardinal pût répondre paragraphe par paragraphe. Nous allons parcourir ces documents dont le plus grand nombre manque malheureusement et nous y verrons de près, comment un évêque, sérieux et attentif à ses devoirs, gouvernait à cette époque son diocèse.

I

Gaston de Noailles prit possession de son siège le 8 juin 1696, mais nous n'avons pas de lettres-mémoires adressées à son frère avant le mois de décembre 1698. La première a été écrite le jour de Noël. A ce moment la pauvreté était grande en Champagne à cause de la cherté des vivres. A Châlons seulement onze cents ménages indigents sans compter les pauvres honteux. L'évêque stimulait la générosité des habitants ; il annonce à son frère qu'il est satisfait de la composition du Bureau extraordinaire, qu'on venait de constituer, qu'on avait ramassé 38,500 livres, et que la semaine précédente on avait pu distribuer 730 miches de pain ; il le charge de remercier Mme Maintenon de l'offrande qu'elle lui avait fait parvenir ; puis il cherche à procurer du travail aux ouvriers en poussant l'établissement projeté de manufactures nouvelles à Châlons. Mais il est moins satisfait de son administration directe, trouvant chez les curés une résistance qui lui fait vivement regretter qu'un évêque ne puisse pas les déplacer, en leur assurant toutefois une pension convenable.

Il éprouvait aussi de grandes difficultés avec les juges-consuls, qui cherchaient toujours à empiéter sur sa prévôté ; avec l'Intendant qui ne lui montrait aucune obligeance : « Avec lui on ne peut compter prendre des mesures ; il va trop vite et a trop d'humeur » ; avec les officiers de certaines seigneuries du diocèse, notamment avec ceux du duc d'Orléans à Joinville. La lettre suivante, du 7 janvier 1699, accentue la note triste ; les blés manquent, même pour les semences de mars. Quoique les paysans n'eussent consommé que du seigle et de l'orge : il demande du blé de « Barbarie », en insistant sur plusieurs cas de gens morts de faim. L'évêque paraît très touché de l'annonce d'une nouvelle aumône de Mme de Main-

tenon, mais il se le reproche presque. « J'écrirai à Mme de Maintenon quand vous le jugerez à propos ; je crains, grâce à Dieu, un tel commerce : l'homme est faible, il s'accoutume aisément à s'appuyer sur la créature et à se flatter trop de la bonté que témoigne une personne de ce rang. » Précédemment il avait distribué entre tous les doyennés du diocèse une somme assez ronde, composée de 5,000 livres données par la marquise, 1,000 par un sieur Roinette et 2,000 prises sur une amende infligée à M. de Pléneuf, — le père de la belle marquise de Prie.

Si l'évêque montre une entière soumission à son frère [1], celui ci le soutenait énergiquement. « Les plaintes que vous avez transmises au président du Bureau des pauvres, écrit-il le 19 janvier, ont bien fait sur l'Intendant, qui en est mortifié et embarrassé : il m'a envoyé aussitôt, ayant la goutte, M. le Doyen pour me prier d'écrire à Paris, que nous étions en excellente intelligence. » Mais cela ne suffisait pas, l'organisation des ateliers de charité n'avançait pas ; le Maire de ville montrait la plus déplorable nonchalance : il faudrait une lettre de réprimande de la part du roi [2]. Un sieur Champlain s'était chargé de monter les nouvelles manufactures ; « mais la politique de nos citadins lui fait beaucoup de difficultés au sieur Champlain qu'ils voudraient forcer à garantir un certain nombre de métiers dans la ville : cela commence à être suspect à nos façonniers ; ils craignent de ne plus être maîtres de tyranniser leurs ouvriers comme autrefois. Cela me peine beaucoup. Je suis honteux de les voir si peu attentifs au bien public et si attentifs à leurs intérêts particuliers [3]. » On parlait alors de travaux d'embellissement à la promenade du Jard pour occuper les ouvriers. En attendant on ne faisait rien, l'évêque dépensait non-seulement son argent, mais celui qu'il empruntait et il se voyait si réduit qu'il annonce un prochain voyage à Paris pour recourir à Mme de Maintenon. L'Inten-

1. C'est ainsi que pour lui être agréable il venait de nommer archidiacre l'abbé de Thuisy, un jeune prêtre, au grand chagrin de l'abbé Habert, un des membres les plus distingués du clergé de Châlons.

2. Lettres du 31 janvier 1699.

3. Ces questions n'empêchaient pas l'évêque de veiller aux détails de son administration religieuse : il organise une mission à Sarry avec MM. Deu de Vieux-Dampierre, Pérusse et Fondelin (29 janvier) ; il multiplie les retraites prêchées à Châlons par l'abbé Dorsanne (31 janvier) ; il réclame de son frère, l'obtention de lettres de cachet contre les curés de Roussy et de Soudé, etc.

dant n'était pas mieux : « il tourmente cette ville tant qu'il peut, » (6 février). La mairie suivait le même exemple : « les bourguemestres me forcent à user beaucoup d'huile avec eux ; ils viennent à moi quand ils en ont besoin et me laissent quand ils croyent pouvoir s'en passer. L'Intendant excède tout le monde en faisant tout exécuter à la dernière rigueur ; tout le monde sort contristé de chez lui et plusieurs viennent se consoler à l'évêché. » L'évêque ne poursuivait rien moins alors que la suppression de la Mairie royale, avec l'aide de son frère ; il se sent satisfait de lui voir approuver sa conduite, ce qui le décide à adresser à Mme de Maintenon, un mémoire de tout ce qu'il avait fait dans les affaires des pauvres depuis le mois de septembre précédent, (16 février). Il avait en effet su attirer à lui « les bourguemestres » qui comprenaient qu'à cause de sa famille, il avait une plus grande influence, et que l'Intendant avait d'ailleurs outrés en laissant sortir librement les blés hors de la ville. Mais M. Larcher résistait et ce fut un véritable coup de théâtre que le jour où arrivèrent les lettres de cachet contre le Maire, M. Gayet de Plagny, l'un des gouverneurs municipaux, M. Sebille, et un conseiller de ville, M. de Vaux. L'évêque s'en explique vivement avec son frère et se décide à parler sans réticence sur ce haut fonctionnaire qui « mortifie trop le monde et nuit aux affaires du roi. » Il le trouve brusque, emporté, sans religion, ou au moins, n'en donnant aucune marque extérieure et ne s'occupant nullement de la situation des nouveaux convertis [1] : néglige des affaires de la ville, opposé aux travaux publics si utiles pour venir en aide aux pauvres (7 mars).

Quelques jours après, Mgr de Châlons écrit de son château de Sarry où il était venu se retirer pour rendre compte à Dieu de ses trois années d'épiscopat (16 mars). Il supplie son frère de s'employer pour faire revenir les deux conseillers de ville exilés et s'ouvre à lui de ses embarras financiers, qui le décident à demander la concession de l'Abbaye de Montiérender. Ses dettes l'inquiétaient infiniment et cependant, il avait réduit autant que possible sa maison, où, l'on ne comptait plus, d'après sa lettre du 16 mars, que un cocher, un maître d'hôtel, un cuisinier, un valet de chambre, un portier, trois laquais, un postillon, un savoyard (*sic*), six chevaux de course, deux chevaux de selle « que je n'ai pas trouvé à vendre » : il

1. A Saint-Germain la ville, il laissait les Protestants vendre leurs biens et préparer tranquillement leur départ.

avait encore avec lui sa nourrice, l'abbé Habert pour aumônier, l'abbé Dorsanne pour secrétaire. Sa table était, assure-t-il, très frugale, et il demande très naïvement à son frère de lui indiquer ce qu'il pouvait encore retrancher.

Mais dans cette correspondance, c'est toujours l'Intendant qui est en jeu. Celui-ci empêche d'agir contre les nouveaux convertis — l'évêque sait que cette question est très sensible à Mme de Maintenon, — il est tiède pour l'organisation des maîtres et des maîtresses d'école [1]. L'archevêque de Paris soutenait vivement son frère dans cette campagne, mais le même mois il lui écrivait : « Il n'y a plus rien à dire sur cela ; le ministre son cousin le soutient. J'en parle cependant souvent et en parlerai encore. » Michel Larcher, marquis d'Olisy, de Boujacourt, de Nogent, baron de Baye, était en effet un personnage considérable ; maître des requêtes après avoir été conseiller au grand Conseil, puis conseiller d'Etat, il avait pour grand'mère une Phélipeaux, ce qui lui assurait à la cour un sérieux appui. L'issue de la lutte ne pouvait cependant faire doute et le 1er novembre Mgr de Noailles écrit à son frère : « M. Larcher sort d'ici et m'a appris qu'il était révoqué : il est surpris et affligé de ce coup. » On crut un moment que le ministère revenait sur cette décision, quand on vit M. Larcher reparaître pour recevoir le duc de Lorraine à Châlons : ceux qui s'étaient réjouis étaient également inquiets et embarrassés : les amis de l'Intendant au contraire reprenaient courage : « Le lieutenant général [2] en fit un feu de joye hier à sa porte et beaucoup de réjouissances [3]. » M. Larcher ne cachait point du reste son vif désir de conserver ses frontières, car il vint trouver l'évêque, lui déclarant que le cardinal était le seul auteur de sa disgrâce et le priant de faire passer à Mme de Maintenon un mémoire justificatif de sa conduite [4]. Cette conduite si humble émut le prélat qui s'empressa d'en rendre compte à son frère, en ajoutant qu'il croyait qu'on en avait trop dit contre M. Larcher. Le cardinal se contente de lui répondre : « Il ne sera seulement pas rétabli ou les choses changeraient bien. Le lieutenant général perdra ses fagots. » Le nouvel intendant, M. de Pommereu, arriva en effet au milieu du mois de décem-

1. Lettres datées encore de Sarry, le 30 avril et 17 mai.

2. Pierre Deu de Vieux-Dampierre, nommé en 1696 lieutenant général au bailliage et siège présidial.

3. Lettre du 13 novembre 1699.

4. Lettre du 29 novembre.

bre et descendit à l'Evêché. Mgr de Noaillles eut une très bonne impression à son sujet : pour sa femme, « elle parle beaucoup ; l'esprit et la figure n'ont rien de bien agréables [1].

Peu de jours après, Châlons reçut la visite de la duchesse de Lorraine — sœur du duc d'Orléans ; l'évêque raconte en ces termes cet évènement à son frère : « La duchesse de Lorraine partit hier (31 décembre) à sept heures du matin, elle arriva la veille à trois heures et demie ; si trois de ses carrosses ne se fussent rompus et que Mme d'Etoges ne l'ait pas engagé à prendre le dîner qu'elle lui avait préparé, elle fut arrivée à une heure. Les repas qu'on a donnés à M. l'Intendant ont si bien dégarny Chaalon de gibier, que je n'ai pu rien trouver. Je lui donnai cependant à souper et servit une seconde table pour sa suite, dont on parut content. La princesse trouva bon ce qu'on lui servit et elle mangea très bien. M. de Lorraine vint à dix heures du soir lui rendre une visite [2] : ils passèrent la nuit ensemble, il avait pris toutes les précautions possibles pour n'être pas connu et pour la surprendre. La salle et l'antichambre n'ont pas désemplys jusqu'à cinq heures. Presque toutes nos dames de Chaalon sont venues, je n'y en avais jamais tant vues, d'ici que je conclus qu'elles s'apprivoisent avec moi. « En même temps l'évêque presse son frère d'user de toute son influence pour sauvegarder l'indépendance de ses échevins de police, s'engageant à payer tout ce qu'on lui demanderait pour le rachat des charges que l'on voulait créer et le prévenant que le lieutenant général du présidial » serait capable d'offrir de son côté jusqu'à 100,000 livres pour l'emporter.

Déjà il se montre très refroidi pour le nouvel intendant : « Il fait beaucoup d'honnêteté à tout le monde ; il ne fait point paraître un grand esprit ni fort découplé, cela sent un peu le badau. Je n'omettrai rien pour bien vivre avec lui, mais je doute qu'il gagne la confiance et l'estime de nos Champenois. »

La diminution que l'on voulait infliger aux droits de l'évêché exaspérait violemment notre calme prélat : l'attitude du présidial lui semblait fort regrettable : « Il n'y a qu'à Paris qu'on dit que ma police est dangereuse ; il n'y a que les gens de mau-

1. 20 décembre. — Jean-Baptiste de Pommereu, marquis des Riceys, d'abord conseiller au Parlement, mort en 1732. — Marie-Michelle Bernard, fille d'un maître des comptes de Dijon : morte en 1747.

2. Leur mariage datait du 13 octobre 1698.

vaise vie qui peuvent la craindre ; » et il renouvelle ses offres de grosses sommes d'argent : « je le trouverai tout prêt quand il faudra conclure [1]. » L'Intendant soutenait alors les adversaires de l'évêché, ce que le prélat trouve très malséant au moment où l'affaire était en suspens. Un arrêt du Conseil du 11 décembre 1700, lui donne tort cependant.

Du reste, Mgr de Noailles aimait à s'occuper un peu de tout, malgré les sages recommandations de son frère, même de questions matrimoniales. C'est ainsi qu'il voyait avec regret un projet d'union entre une riche héritière de Châlons, Marie-Charlotte des Forges [2], avec M. le baron de Leschelle [3] : elle était également recherchée par M. de la Neuville et par le marquis de Lanson, neveu de M. du Charmel, le célèbre janséniste : mais elle aimait M. de Leschelle ; seulement tous deux étaient de « nouveaux réunis, » c'est-à-dire de récents convertis, et l'évêque aurait préféré un futur solidement catholique [4]. Le cardinal pensait tout différemment : il déclare la jeune fille « bonne catholique depuis son enfance », très aimée de la maréchale de Noailles, « le cavalier fait bien son devoir », et il ajoutait que le prélat pourrait se nuire en contrecarrant une pareille union. Mme de Nettancourt vint à l'évêché parler « vivement de son fils qui est d'une passion fiévreuse pour Mlle de Germinon. On ne sait que penser lorsqu'on voit un homme devenu en moins de rien, par une entrevue, passionné presque jusqu'à la folie [5]. » Et le cardinal répond : « Ne vous étonnez pas tant et n'entreprenez pas de rompre tous les mariages qui commencent par là. Vous en auriez trop à rompre. » Mais notre évêque ne désarme pas : Mme de Nettancourt continuait aussi à le faire travailler, aussi ajoute-t-il avec une plaisante douleur : « Il est certain qu'on ne lit rien de plus passionné dans la chronique de l'ancienne chevalerie [6]. » Le mariage se fit cependant peu après, et Gaston de Noailles ne nous paraît point s'être aussi complètement abusé au sujet de l'orthodoxie des futurs époux, car M. de Leschelle quitta la

1. Lettre du 8 janvier 1700.

2. Fille de Jean, seig. de Germinon, Pringy, etc., et de Elisabeth Bothereau d'Aulniers : son frère mourut maréchal de camp en 1736.

3. Henri de Nettancourt, baron de Leschelle.

4. Lettre du 1er janvier 1700.

5. Lettre du 8 janvier.

6. Lettre du 18 janvier.

France pour devenir capitaine des gardes de l'Electeur de Brandebourg.

II

Une grande lacune interrompt cette intéressante correspondance. Elle recommence seulement au mois d'octobre 1707. Mgr de Noailles venait d'augmenter singulièrement les difficultés de sa situation à Châlons. Depuis plusieurs siècles on honorait solennellement dans l'église Notre-Dame une relique du saint nombril de Notre-Seigneur. Notre évêque, ayant avec raison des doutes sur l'authenticité de cette relique, ne crut pas pouvoir laisser subsister le culte dont on l'entourait et un beau jour, le 18 avril 1707, il alla officiellement la reconnaître, en constata la non authenticité et l'emporta chez lui. Il partit aussitôt pour Paris. Cet acte causa à Châlons une extrême irritation ; tous les ennemis du prélat, les principaux membres du Présidial en tête, prirent l'affaire en main et la portèrent devant le Parlement, qui se déclara, par un arrêt très promptement rendu, incompétent. Mgr de Noailles restitua le reliquaire vide aux marguillers de Notre-Dame et l'affaire en resta là ; mais les notables de Châlons ne désarmèrent pas et il paraît que M. de Vieux Dampierre — toujours le lieutenant général du Présidial — était leur chef. Mgr de Noailles arrivant le 2 octobre 1707, de son abbaye d'Hautvillers, où il se retirait dès qu'il avait des ennuis, écrit dès le lendemain à son frère : « En vingt-quatre heures j'ai reçu cinq ou six ambassades de M. le lieutenant général qui demande grâce. J'ai répondu que j'aurai toujours et en toute circonstance pour lui la charité que doit avoir un pasteur et un évêque, mais que je ne devais pas être dupe. Quand j'aurai vu des preuves certaines d'un véritable retour et qu'il aurait réparé le scandale qu'il a causé, que je verrai ce que j'aurais à faire ; que ma maison était une maison publique et qu'on ne fermerait pas mes portes, lorsqu'il aurait besoin de mon ministère. » Il paraît que le cardinal blâmait la conduite trop militante de son frère, car ce dernier, dans la même lettre, insiste sur l'erreur où il est à l'égard de l'attitude générale des Châlonnais pour lui et se plaint qu'il ne se sente pas mieux soutenu : « Vous n'aurez du repos qu'on vous servant de votre autorité pour punir de tels téméraires ; il ne suffit pas avec eux d'être sur la deffensive. »

Une lettre datée du 12 mars 1711 montre les efforts généreux que faisait l'évêque pour soulager les victimes des inondations survenues dans le Perthois et dans le Vallage ; en

même temps il se montre très content de la réponse qu'il venait de recevoir de Mme de Maintenon au sujet du compliment fait par lui pour la prise de Girone : « Elle me répond avec bonté qu'elle n'entend point parler de moi que c'est le mieux qu'on puisse désirer en certain temps, qu'elle prend un véritable intérêt et que je serai averti de ce que je saurais. Cette réponse m'a touché, je vous l'avoue. »

A ce moment le cardinal subissait de dures épreuves à cause de l'attitude qu'il avait prise dans l'affaire de la Constitution. Son frère paraît l'avoir constamment soutenu et avoir contribué ainsi à développer assez puissamment le jansénisme dans son diocèse. Le supérieur du Séminaire, l'abbé Habert, publia à Châlons une *Théologie dogmatique*, à l'usage de cet établissement, laquelle fit grand bruit et fut dénoncée, par un anonyme, et au cardinal de Noailles et à son frère : ce dernier a adressé à ce propos une longue lettre à l'archevêque, le 22 avril 1711, en déclarant que cette théologie « montre peu de bonne foi, beaucoup d'artifices et peu d'amour de la vérité. » Deux jours après, de Sarry, il se hâte de mander à son frère le cas qu'il faisait de la *lettre des deux évêques au Roi* : « Vous voilà donc hérétique, fauteur et chef de sectaires, abusant de l'autorité de votre siège pour soutenir l'erreur et la révolte. » Et il ajoutait qu'il avait eu la veille une réunion de ses doyens et de ses promoteurs : « Les entretiens que j'ai eu avec eux ne m'ont guère consolés. »

(*A suivre.*) Cte E. DE BARTHÉLEMY.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET FÉODALE

DE

L'ARCHIDIACONÉ DE MARGERIE

LE MEIXTIERCELIN

9° Léproserie de Vitry.

La léproserie de Vitry-(le-Brûlé) possédait au Meixtiercelin dès 1360 et certainement à une date antérieure une cense ou métairie et plusieurs pièces de terre. Nous avons cherché en vain par qui ces biens avaient été donnés à cet établissement ; ce fut peut-être par les comtes de Champagne.

En décembre 1368 les manants et habitants de Vitry louent à Colet Bernard, de Sompuis et à Houdan, sa femme, moyennant un cens annuel de cent sols pour le temps qu'ils vivront « une certaine maison à eux appartenant à cause de leur mai- « son de la maladière de St-Ladre du dit Vitry, la dite maison « appelée St-Ladre, ensemble toutes les terres arables, prés et « pâtures à icelle appartenant tous situés et assis entre la dite « ville de Sompuis et la ville de Humbeauville... »

Colet Bernard mourut vers la fin de l'année 1391 et les manants et les habitants de Vitry exigeaient des héritiers le payement de certaines sommes. Le 15 janvier 1391 (v. s) Symon de Bussy, sergent en la prévôté de Vitry se transporte : « en la ville de Dampierre en Champagne les Rameru « et illec la justice du lieu présente et pour ce appelée avec « moi en l'hostel et domicile de Jean Curé, de présent mari de « Emmeline, fille de feu Collet Bernard et Houdan, sa femme, « etc... » D'autres héritiers habitaient Faux-sur-Coole où le sergent dut également aller pour signifier son exploit.

Le 10 août 1395, les biens de St-Ladre étaient loués à

* Voir page 398, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Michaut, laboureur, et Jacquette, sa femme, demeurant à Humbeauville, la somme de 60 sols tournois par an.

Le 9 avril 1493, Nicolas le Turc et Claudine, sa femme, de Humbeauville, louent à trois vies pour eux, leurs enfants et petits enfants, « un certain gagnage appelé communément le « Gagnage Saint-Ladre, situé et assis en la ville, ban et « finage du Meixtiercelin et Humbeauville, tant en masures, « jardins, chenevières, terres arables, prés que autres hérita- « ges à charge de faire construire, bâtir et édifier sur les ma- « sures et place du dit gagnage, une maison de trois trefs, « appendiz d'un côté et estables avec une grange aussi de trois « trefs et appendiz de tous côtés, le tout couvert d'estrain ou » chaume à la façon du pays... »

Cette cense était louée en 1595, à Nicolas Thomassin, de Vitry, pour 3 setiers de grains. La déclaration faite par le fermier, en 1623, le 28 décembre, énumère 13 pièces de terre. En 1750, d'après de Vaveray, l'hôpital de Vitry-le-François, qui jouissait des biens de la léproserie du vieux Vitry, possédait cent journels de terre sur Meixtiercelin loués 128 boisseaux de seigle.

Le 22 décembre 1809, d'après Etienne Pasquier, ancien fermier, il n'y avait plus que 18 danrées au terme Hurbain, 30 journels en maison-rouge, 12 journels au trou Haran, 12 journels au même lieu, 28 danrées au même lieu, 20 danrées en Poinciauche, 6 journels au chemin de Sompuis et 12 danrées au Rué.

Les bâtiments reconstruits en 1493 étaient peut-être situés dans cette contrée nommée plus haut maison-rouge. Il n'y avait plus de maison au commencement du XVIIe siècle. Quant aux terres, elles furent vendues vers 1820. (Voyez Archives de l'hôpital de Vitry B. 75.)

Nous ne savons quel était le genre d'établissement qui se trouvait sur le chemin de traverse de Meixtiercelin à Humbeauville. On a découvert en cet endroit un pavé, un trou à chaux, des décombres au milieu desquels se trouvaient des bagues en or et des diamants? qui ont été volés. Non loin de là, sur une hauteur, M. Morel, ancien percepteur à Somsois et bien connu par ses découvertes archéologiques, avait constaté la présence d'un cimetière gallo-romain, devenu cimetière chrétien vers le Xe ou XIe siècle.

10° Dîmes

Les grosses dîmes du Meixtiercelin étaient partagées dès

1152. Le seigneur du lieu en possédait un tiers, le chapitre Saint-Pierre de Troyes un tiers et l'abbaye de Toussaints de Châlons un tiers.

En 1319, Oger de Saint-Chéron, seigneur de Gigny et du Meixtiercelin, reconnut qu'il n'avait aucun droit sur la dîme dite de Saint-Etienne au Meixtiercelin et que cette dîme appartenait au chapitre de Troyes. (Achives de l'Aube G. 1244.) Les chanoines de Troyes n'avaient point de grange au Meixtiercelin pour placer le produit de leurs dîmes du Meixtiercelin et de Trouan, qu'ils possédaient également : aussi les adjugeaient-ils un prix dérisoire. Jean d'Allemant, chanoine de Saint-Pierre, qui avait dans sa prébende les dîmes du Meixtiercelin, fit construire, pour remédier à cet inconvénient, une grange, aux frais des chanoines, ses confrères, sur un champ qu'on sut depuis appartenir à l'hospice du Meixtiercelin, à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas. C'était vers 1330 environ. Le maître de l'hôpital Saint-Nicolas, les frères et les sœurs de cet établissement réclamèrent une indemnité. Ils estimaient que le préjudice qu'on leur causait valait bien 20 sols par an. Le chapitre Saint-Pierre, instruit des faits, reconnut la légitimité de leur demande et décida qu'à l'avenir, le chanoine qui jouirait des dîmes du Meixtiercelin, serait tenu de payer ou faire payer par son fermier, la somme de 20 sols à l'hospice Saint-Nicolas. C'est ce que nous apprend une charte donnée le lendemain de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (30 juin 1348) et ratifiée par l'official de Troyes le 19 février 1375.

Cette rente de 20 sols fut dans la suite réduite à 4 sols ; car au XVIe siècle l'hospice St-Nicolas ne percevait plus que 4 sols de rente foncière et un sol de censive : « sur deux accins « attenant l'un à l'autre formant 8 danrées au Meixtiercelin, « où il y a une maison et autres bâtiments appelés le jardin de « la maison-Dieu St-Nicolas ou autrement la masure des « dîmes. » (Archives de l'Aube, fonds St-Nicolas 42. Layette, cote 8.)

Un document postérieur daté de 1399 nous fait connaître aussi les ayants droits aux dîmes du Meixtiercelin. Le Chapitre St-Pierre de Troyes faisait le bail général des dîmes, mais il devait donner :

1° Au curé, 18 setiers de blé.

2° A l'abbaye de Toussaints, 12 setiers, c'est à savoir 4 petits setiers de froment, 12 petits setiers de seigle qui valent 4 grands setiers à 6 boisseaux pour le setier et 6 grands setiers d'avoine ;

3° A Monseigneur de Songy (Jean de St-Cheron) seigneur du dit lieu 17 setiers et 5 quarterons ; (les 5 valant une mine).

4° A l'Hôtel-Dieu St-Nicolas 2 setiers et une mine de seigle ;

5° A l'église du dit Meix, le dimanche devant Noël tous les ans une voiture d'estrain (de paille) de seigle pour mettre en la dite église et à l'église de Humbeauville 3 torcieaux de pareil estrain et audit jour !

A quoi pouvait servir cette paille qu'on mettait dans l'église, sinon pour essuyer ses pieds et en couvrir le sol pour empêcher le froid. L'église alors était-elle payée ? (Archives de l'Aube, G. 3046.)

Dans l'état des recettes et dépenses rendu au seigneur du Meixtiercelin en 1499, par Gauthier, de Somsois, il est dit à l'article dîmes : « Des grosses dîmes dudit Meix dont nos « seigneurs de Troyes ont le bail, laissé à certain temps et pour « l'an de ce compte à Jean Vigneron à la quantité de 20 muids « de grains par moitié seigle et avoine ; sur quoi le curé prend « un muid 1/2, Messeigneurs de St-Pierre (de Troyes) un tiers; « Toussaints un tiers et mon dit seigneur (Claude de Ragny) « un tiers, et la part de mon dit seigneur pour l'an de ce « compte est de 37 setiers de seigle et autant d'avoine. » (Archives de la Marne, fonds seigneurie de Gigny).

Le 11 Juin 1540, les dîmes étaient affermées à Jean Gauthier, marchand, et Pierre Gruat pour la somme de 40 sols tournois et 18 muids de grains ; sur quoi on devait payer au curé 18 setiers et à l'Hôtel-Dieu St-Nicolas de Troyes 5 muids. Le 10 mai 1559, l'adjudicataire des dîmes était noble homme Jean Gauthier, seigneur de la Provelle ? sans doute le même que le précédent.

A cette époque d'après la transaction de 1498, Toussaints avait 5/9, St-Pierre de Troyes 3/9 et St-Pierre-au-Mont après l'échange fait en 1543, 1/9 venant du seigneur.

St-Pierre de Troyes faisait toujours le bail général ; mais ce droit lui ayant été contesté, par arrêt du Conseil, chaque partie fut autorisée à faire le sien en particulier.

Ce fut encore du temps où St-Pierre faisait le bail général que le R. P. Deshayes religieux de Toussaints de Châlons, écrivait aux chanoines de Troyes qui à son avis se pressaient trop de louer les dîmes : « j'ai déjà eu l'honneur de vous remon- « trer plusieurs plusieurs fois qu'il ne nous était jamais utile « de vendre ce dimage de bonne heure et avant tout risques

« passés ; que la vue des risques faisait ordinairement peur « aux paysans et les contenait sur le prix, et que si quelque « imprudent s'avançait un peu ce n'était que dans la vue de « nous faire un procès en diminution au premier accident... » (Archives de l'Aube, G. 3046.)

L'arrêt du Conseil par lequel le chapitre St-Pierre de Troyes a été débouté de sa demande qui tendait à ce qu'il fût maintenu dans la prétendue possession de percevoir, louer et affermer par un seul bail indivisément les dîmes après avertissement aux co-décimateurs, est du 4 septembre 1743 (Archives de la Marne, Fonds Toussaints, liasse 46.)

Le 24 Juin 1695, le seigneur du Meixtiercelin Louis de Combles, reconnut que toutes les terres qu'il possédait au Meixtiercelin étaient assujetties à la dîme et qu'il n'avait ni titres ni privilège pour l'en dispenser.

En 1647-1648 ces dîmes étaient louées à Claude Parmentier et François Turot 5 muids, 5 setiers de seigle, autant d'avoine sur quoi St-Pierre de Troyes, dit le bail, ne prenait qu'un quart, ayant sans doute abandonné une portion pour les frais.

Le 2 Juillet 1666, à 2 heures après-midi, une grêle épouvantable ravagea une partie du Meixtiercelin, surtout les contrées dites Noitié, les Perthes, les Vallottes. Les décimateurs eurent à ce sujet plusieurs différends entre eux.

L'hiver de 1709 ayant fait périr les froments et les seigles, en leur place on sema du sarrazin, graine que le curé Joseph Martinot considéra comme novalles et dont il garda la dîme. Les décimateurs des gros grains réclamèrent et en 1710 il y eut sentence du parlement en vertu de laquelle le curé conserva la dîme des clos et closeaux mais dut rendre la dîme du blé-sarrazin pour le reste du territoire. (Archives de l'Aube, G. 1249.)

En 1725, le curé des Rivières empiéta sur le territoire du Meixtiercelin et enleva la dîme dans quelques champs. L'abbé Lemaître de Paradis, abbé de Toussaints et l'abbé de St-Pierre-au-Mont en écrivirent aux chanoines de Troyes : nous ignorons l'issue de leurs réclamations datées du 13 août 1725.

D'après le bail de 1750, le curé du Meixtiercelin prenait avant tout partage 24 setiers de grains. En 1759 les 5/9 des dîmes appartenant à Toussaints étaient louées à Pierre-Paul Gauthier, pour 9 ans, la somme de 750 livres en argent et 40 setiers d'avoine par 16 boisseaux mesure de Châlons, chaque année. En 1768 la totalité était affermée 30 paires de setiers

de chacun 16 boisseaux, moitié seigle et avoine. De plus, le preneur devait payer au curé 3 setiers de froment, autant d'orge, 5 setiers de seigle et autant d'avoine.

Les dîmes furent abolies, on le sait, par la Révolution (10 août 1789).

Les menues dîmes et les novalles appartenaient au curé, comme on l'a vu ci-dessus.

Le chapitre St-Pierre de Troyes outre 1/3 des dîmes avait encore le droit de prendre chaque année 8 livres sur la cure du Meixtiercelin. C'était sans doute en vertu de la donation faite en 1184 par Manassés de Pougy, évêque de Troyes. Le curé Nicolas Varlet qui voulut s'affranchir de cette redevance vit saisir tous ses revenus jusqu'au moment où il s'exécuta de bonne grâce, qui le croira ? (Archives de l'Aube, G. 1249.)

11° Seigneurs.

Nous avons jusqu'à présent analysé et exposé les différents documents relatifs à l histoire ecclésiastique du Meixtiercelin ; cette première partie de notre travail nous a fait connaître l'origine, les développements et la ruine de plusieurs établissements religieux dus incontestablement à la piété des anciens seigneurs. Nous allons maintenant faire l'histoire féodale du pays, tirer de l'oubli les noms de ces seigneurs et si on a vu précédemment que, à diverses reprises, ils savaient mauvais gré à leurs ancêtres d'avoir fait des libéralités aux moines, du moins ils reconnaissaient leurs torts, avaient grand respect pour les reliques des saints et se montraient généreux à leur tour.

Courtalon, dans sa topographie du diocèse de Troyes, dit que la seigneurie du Meixtiercelin est un marquisat qui a été possédé par les anciens seigneurs de St-Dizier qui la donnèrent à charge de la mouvance de leur château. Courtalon a copié de Vavray. Nous ignorons sur quelles preuves on pourrait appuyer sérieusement cette assertion, En 1131, Meixtiercelin était un fief noble, relevant du comte de Champagne et possédé par une famille de chevaliers portant le nom de Meixtiercelin. Les seigneurs de Dampierre qui étaient en même temps seigneurs de St-Dizier apparaissent, il est vrai, dans le cours du XIIIe siècle comme suzerains à Humbeauville et possesseurs de quelques droits féodaux au Meixtiercelin ; mais nous avons cherché en vain les preuves des assertions émises par de Vavray.

1° *Famille du Meixtiercelin* (1095 à 1275). — Dudon et Ilbert, frères, étaient chevaliers du Meixtiercelin vers 1100. Ils sont mentionnés avec Varnier et Rainier (I) comme ayant donné à l'abbaye de Toussaints des biens et différents droits au Meixtiercelin, soit 1/3 de la seigneurie : nous en avons parlé plus haut. (Cart. Toussaints. Lalore, IV, 245.)

Nous pensons que cette donation eut lieu comme nous l'avons dit, au moment de la première croisade, vers 1095. Ce Varnier nous est encore connu par des troubles qu'il suscita. lui et ses fils, de concert avec Herbert de Rosnay et Haywide, femme de Menhard, avant 1120 aux moines de St-Pierre-au-Mont, dans la possession de leurs moulins et de leurs autres biens. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, article Meixtiercelin.)

Rodolphe ou Raoul, fils de Dudon, chevalier, était chevalier du Meixtiercelin en 1131. D'après l'accord analysé plus haut, avec Toussaints, Rodolphe ne possédait plus que 2/3 de la seigneurie, de l'aleu du Meixtiercelin. Rodolphe avait épousé Béliarde et sa fille était mariée à Hugues de Plancy. (Cart. Toussaints. Lalore, IV, 245.)

Hugues du Meixtiercelin possédait à Courtisols (Marne, ca. de Marson) en 1148 un fief qui relevait de l'abbaye de St-Remy de Reims. (Biblioth. de Reims. Cart. St-Remy. B. 16.)

Hugues est sans doute celui qui est cité comme père de Rainier (II) qui en 1161, partant pour la croisade, vendit 1/4 du moulin la Perrière aux moines de St-Pierre-au-Mont. Dans cet acte il est parlé de sa femme, de ses proches, mais non de ses fils. (Arch. de la Marne, fonds de Toussaints, art. Meixtiercelin.) Rainier (II) était de retour de la croisade en 1171, année où il figure comme témoin avec Guy du Meix et Dudon (II) du Meix, sans doute ses frères, dans l'acte de vente fait par Odon, vicomte de Rosnay, frère de André, de 1/4 du moulin La Périère aux moines de St-Pierre-au-Mont. Ce vicomte de Rosnay qui possédait cette part de moulin par héritage avait sans doute hérité des droits de Herbert de Rosnay cité plus haut. Cette co-possession d'un moulin au Meixtiercelin semble indiquer une parenté quelconque entre la famille du Meixtiercelin et ce vicomte de Rosnay. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, *loco citato.*) Rainier (II) du Meix est cité comme homme lige du comte de Champagne dans la châtellenie de Rosnay vers 1172. Il devait 3 mois de garde. (Livre des vassaux. Longnon, 2144.)

Outre cette famille du Meixtiercelin, d'autres chevaliers possédaient aussi différents droits dans ce fief.

1° Gervais de Vienne (-le-Château) qui avait épousé la dame, Comtesse de Chappi (Chepy, Marne, c^n de Marson) possédait un fief au Meixtiercelin. Ce Gervais, mort entre les années 1214-1222, avait laissé des enfants mineurs, puisque Etienne de Vienne, sans doute son frère, possédait pour les enfants de messire Gervais un fief à la *Meson-Thiecelin*, et devait six semaines de garde. (*Livre des Vassaux*. Longnon, 1811) La veuve de Gervais, Comtesse de Chepy, vers 1250, était lige de 40 sols dans la prévôté de Ste-Menehould pour l'échange des hommes du Meixtiercelin. (*Rôle des fiefs*. Longnon. Thibault-le-Jeune, 266.) A la même époque, Jean de Chepy, fils du seigneur Gervais, était lige dans la prévôté de Sainte-Menehould. (Rôle des fiefs. Idem, 284.)

2° Messire Jean de St-Ouen et Guy son neveu, damoiseau, vendent, le 13 avril 1226, Bertrand, du Meixtiercelin, et un autre serf à l'abbaye de Boulancourt. L'acte de vente fut scellé par Olivier de Drosnay, seigneur de St-Ouen, le lundi après Pâques, (Cart. de Boulancourt, chez M. l'abbé Bouillevaux, à Montierender, n° 426.)

3° Symon de Humbeauville, en juillet 1228 vend également un serf, Herbert, de Meixtiercelin, à la même abbaye. Guillaume II de Dampierre ratifie la vente faite par son fidèle Symon de ce serf, de sa femme et de ses enfants *qui sont de mon fief*. (Cart. de Boulancourt. Idem, n° 254.)

Mais ces trois seigneurs n'avaient qu'une minime partie des droits seigneuriaux du Meixtiercelin. Au milieu du XIIIe siècle réapparaissent des seigneurs portant le nom du Meix.

Gauthier du Meix, qui appartenait sans doute à la vieille famille du Meixtiercelin, quoiqu'il ne soit appelé qu'écuyer, possédait un fief au Meixtiercelin dans les premières années du XIIIe siècle. Il était mort en 1252 et sa fille Ysabelle vendit en 1252 à Thibaut, comte de Champagne, différents droits, cens et rentes au Meixtiercelin.

Or le comte de Champagne avait promis jadis à Jean de Dampierre, seigneur de Dampierre et autres lieux, une rente de 100 livres ; il lui en assigna donc 45 à prendre sur les revenus qu'il venait d'acheter à Ysabelle du Meixtiercelin. Mais le reste de la rente n'était point encore assuré en 1260, puisque le 13 avril de cette année, Lore, veuve du seigneur de Dampierre, le réclamait au comte de Champagne. (D'Arbois de

J'Ibainville. Histoire des comtes de Champagne, V. Actes 3040, 3045, 3219.) C'est peut-être dans cette cession de revenus sur la terre et seigneurie du Meixtiercelin faite par le comte de Champagne au seigneur de Dampierre, qu'il faudrait voir l'origine de la suzeraineté des sires de Dampierre sur Meixtiercelin.

Après Gauthier du Meix vient Jean du Meix, mort entre les années 1272 et 1275. Il était peut-être le fils du précédent. En 1261, il suscita des dificultés aux moines de St-Pierre-au-Mont et prétendit avoir droit de prendre de la mouture dans le moulin et de pêcher dans les eaux appartenant aux moines. Il reconnut ses torts ainsi que Marguerite, sa femme. Nous l'avons vu, en 1271, au moment de l'enquête prescrite par l'évêque de Troyes, au sujet de la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice St-Nicolas de Troyes, comparaître, grâce à son titre de chevalier, devant l'official de Troyes en personne, tandis que les autres habitants comparaissaient devant un simple clerc.

Cette famille de chevaliers ne possédait point en fief la partie la plus considérable de la justice du Meixtiercelin. En 1275, les enfants de messire Jean du Meix ne possédaient au Meixtiercelin « que la place tenue avant par Gauthier, la sixième « partie du four banal, la sixième partie des terrages et de la « justice ; cinq parties dans huit des terrages de St-Etienne « (contrée du Meixtiercelin) ; cinq parties dans huit des terra- « ges de Humbeauville, six quarterons d'avoine et enfin des « hostises » ou chaumières habitées moyennant redevance par des paysans. (Archives nationales. J, 202, 45.)

La seigneurie du Meixtiercelin avait donc été partagée et démenbrée : Jean du Meix et ses enfants n'en possédaient plus qu'un sixième. Le reste appartenait partie à l'abbaye de Toussaints, partie à d'autres chevaliers. Mais la totalité de la terre du Meixtiercelin paraît réunie soit comme héritage, soit autrement, par Elissanz, dame du Meixtiercelin, vers 1275.

Quelle était cette dame Elissanz, héritière de la seigneurie du Meixtiercelin.

Un document analysé plus haut dit positivement que Jean du Meix avait des enfants ; que ces enfants possédaient la place tenue avant par Gauthier. Voilà donc une filiation établie. Nous savons de plus que Gauthier avait une fille nommée Ysabelle, laquelle vendit différents droits seigneuriaux au comte de Champagne. Gauthier avait probablement pour fils,

Jean du Meix, marié à Marguerite. Jean du Meix était mort en 1275 ; il ne l'était point encore en 1271 au mois de mai au moment où il consent à la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice St-Nicolas de Troyes. Or, au mois de juillet suivant, *Elissanz, dame de Gigny*, ratifie également cette réunion avec les mêmes restrictions que Jean du Meix. Pourquoi deux actes distincts ?

Ou bien Jean du Meix mourut avant juillet 1271 et on voulut que sa fille, son héritière, ratifiât cette réunion ; — ou bien Elissende n'était point la fille de Jean du Meix, mais seulement sa sœur ou sa parente et, comme telle, dame en partie seulement du Meixtiercelin. Quoiqu'il en soit ses fils réunirent la totalité de la seigneurie du Meixtiercelin et il n'est plus question dans l'histoire des enfants de Jean du Meix. Elissende avait épousé Henry d'Arzillières, lequel était mort aussi avant 1268, comme on le verra plus loin.

2° *Famille d'Arzillières* (1275-1319). — Les sires d'Arzillières, possesseurs des terres et seigneuries d'Arzillières, Coole, Gigny aux-Bois et Bussy-aux-Bois sont connus dès le milieu du XIe siècle et portaient pour armes un écu chargé d'une face.

Notre intention n'étant pas de donner ici la généalogie des sires d'Arzillières, nous réservant d'en parler ailleurs, nous nous contenterons d'indiquer ici les actes qui concernent Meixtiercelin et que nous analyserons plus loin à l'article *Péage*.

De son mariage avec Henry d'Arzillières, Elissende avait eu plusieurs enfants, entr'autres : Gauthier, Jean qui était mort avant 1272 et Béatrix, mariée à Guillaume de Saint-Vrain ; nous en parlerons plus loin.

Elissende du Meixtiercelin, en juillet 1271, ratifia la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice de St-Nicolas de Troyes : « Gie Elissanz dame de Gigny fais savoir a que je « dom, octroi et quitte.... tout le droit que j'avoie.... an la « maison dou Mes Thiercelin.... sauf ce que je retien par « devers moi pour moi et pour mes hoirs la joustice, les cens, « les terrages et les autres rentes.... » (D'Arbois de Jubainville. Documents antérieurs à l'année 1285, dans les Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1837, 41, 42.)

En 1272, de concert avec Gauthier, son fils aîné et Beatrix, sa fille, elle donne à l'abbaye de Montcetz une rente de 100 sols à percevoir sur le péage du Meixtiercelin (Mémoire

pour Paul-Louis de Remigny, par de Vaveray, avocat, imprimé à Vitry, 1737.)

Gautier d'Arzillières, seigneur du Meixtiercelin et de Gigny, ratifia en 1275 par acte dressé dans l'église de Saint-Remy-en-Bouzemont la donation faite à Moncets par sa mère Elissende, son père et Jean son frère.

Par acte du mois de novembre 1282, Guillaume de Saint-Vrain reconnut que sa femme Béatrix avait légué à Montcez 40 sols sur le péage du Meixtiercelin.

Nous voyons ensuite la terre du Meixtiercelin possédée dès 1319 par Oger de Saint-Chéron qui avait épousé Jeanne, dame de Gigny et fille sans doute de Gautier d'Arzillières.

3° *Famille de St-Chéron* (1330-1460). — Les sires de St Chéron, qui portaient pour armes d'or ? à la croix ancrée de sable, ont pour premier auteur connu Liébaut de St-Chéron, qui vivait en 1150. Oger III de St-Chéron, fils ? de Guillaume de St-Chéron, seigneur de St-Chéron, Somsois, etc., épousa, avant 1319, Jeanne d'Arzillières, dame de Gigny et Meixtiercelin.

En 1319, Oger de St-Chéron abandonna au chapitre St-Pierre de Troyes la dîme du Meixtiercelin, appelé la dîme St-Etienne. (Archives de l'Aube. G. 1244, fol. 303.) Il disparaît en 1351 laissant de son mariage :

1° Oger IV, qui suit ;

2° Jeanne, mariée à Jean de Thourotte, seigneur du Châtelier, Chassericourt, Chavanges, Brandonvillers, Outines, Joncreuil, La Brau, etc. ;

3° Béatrix, dame de Humbeauvile, mariée à Renaud de Nantouillet.

Oger IV de St-Chéron, sire de Gigny, seigneur du Meixtiercelin, habitait ordinairement son château de Gigny, où il fonda une chapelle en 1372.

Dans la prisée du comté de Vertus, dressée en 1366, on lit : « La terre du Meixtiercelin que tient Messire Oger de Saint-« Chéron illec et plusieurs autres ; doit 3 mois de garde et est « le fief qui est chargé de garde de cinq muids sur le four « d'illec et la septième partie de la justice avec autres choses « ramenées pour la petite valeur à 2 mois et 2 jours, soit « 8 livres. » (Archives nationales. K. K. 1080.)

Il épousa Jeanne de Châlons, fille de Guillaume de Châlons, dont il eut :

Oger V de St-Chéron, qui périt le 3 septembre 1395 à Nicopolis dans l'expédition contre Bajazet ; et sans doute :

Jean de St-Chéron, qui suit ;

Jean de St-Chéron, seigneur de Songy, Gigny, Somsois, Meixtiercelin, épousa, en 1406, au mois de septembre, Jeanne de Vergy, fille de Guillaume de Vergy et de Isabeau de Ribeaupierre. Jean de St-Chéron était mort en 1424 laissant 2 filles :

Victrice de St-Chéron, dame de Longsols (Aube) ;

Béatrix de St-Chéron qui porta les terres et seigneuries de Gigny, Meixtiercelin, Somsois, etc., à son mari Jean de Vienne.

4° *Famille de Vienne.* — La famille bourguignonne de Vienne, dont les armes sont de gueules à l'aigle éployée d'or membrée d'azur, tire son origine de Hugues III, seigneur d'Antigny, marié à Béatrix de Vienne, fille de Guillaume, comte de Vienne et de Macon. Hugues IV, en 1256, prit le nom et les armes de Vienne. Cette famille, divisée en plusieurs branches, a formé celle de Rollans, dont Philippe, seigneur de Rollans, mort en 1413, laissant de son mariage avec Philiberte de Maubec, morte en 1421, entre autres Jean de Vienne, marié à Béatrix de St-Chéron. Nous ne connaissons aucun acte de Jean de Vienne concernant Meixtiercelin : ce seigneur mourut le 25 avril 1440, laissant 3 filles :

1° Jeannette ;

2° Guillemette, qui paraissent avoir hérité des biens paternels situés en Bourgogne ;

3° Jeanne de Vienne, dame de St-Chéron, qui porta les terres et seigneuries de Champagne, à son mari Eudes de Ragny.

Béatrix de St Chéron prit une seconde alliance, vers 1445, avec Guillaume de Rochefort, seigneur de Châtillon-en-Bazois (Nièvre), qui fournit aveu et dénombrement pour Gigny en 1448 et 1461. (E. de Barthélemy, diocèse de Châlons, II, 334)

4° *Famille de Ragny* (1460-1499). — Peincedé, dans son inventaire général de Bourgogne, parle ainsi de cette famille : « Dans les archives de la terre de Ragny-en-Auxois, du côté d'Epoisses, j'ai vu que les plus anciens titres de la maison de Ragny selon ces archives était (sic) un Robert (je crois), de Ragny, chevalier, vivant en l'an 1268 ; que cette maison finit vers l'an 1510 et passa la terre de Ragny à la maison de la

Madeleine. (Archives de la Côte-d'Or. Inventaire Peincedé, XVII, 187.)

Jean et Girard de Ragny ou Raigny (Yonne, ca. de Guillon, hameau de Savigny-en-terre-plaine) étaient gens d'armes en garnison à Montréal (Yonne, ca. de Guillon) en 1358 (Idem, XVII, 352.) Hugues, sire de Ragny, était à la montre faite à Châtillon-sur-Seine le 24 avril après Pâques 1378, comme chevalier-bâchelier avec 7 hommes d'armes de sa compagnie. (XVII, 352.)

Girard de Ragny devait la garde au château de Vergy en 1443. (XIV. 154.)

Pierre de Ragny ou Raigny épousa, le 16 avril 1412, Alix ou Alips de Beauvoir, fille de Guillaume de Beauvoir et de Alix de Bourbon (Montperroux) (P. Anselme, VII, 4. C.) En 1423, il fonde une chapelle dans son château de Raigny. (Invent. Peincedé, idem XVI, 44.)

Il était mort en 1430, puisque le 12 janvier 1430 dame Alix de Beauvoir est dite veuve de Pierre de Ragny, chevalier, et nommée tutrice de ses enfants. (Idem. XXV, 686.) De ce mariage étaient nés :

Eudes (Heudes, Odot) de Ragny ;

Claude (Glaude) de Ragny ;

Marie, Marguerite et Jeanne, qui sont dits, en 1428, héritiers de leur grand'mère, Jeanne de Germoles, ainsi que l'annonce : « un mandement du gouverneur de la chancellerie de Bour-« gogne, du 24 avril 1428 pour assigner au siège de Semur, « Pierre de Traves et Guiot de Jaucourt, exécuteurs testamen-« taires de Jeanne de Germoles, dame de Raigny, nouvelle-« ment trépassée, de laquelle sont demeurés hoirs Odot, « Glaude, Marguerite, Marie et Jeanne, frères et sœurs, « enfants mineurs de Pierre de Ragny, chevalier, fils de la « dite dame Jeanne, testatrice, desquels enfants Alips de « Beauvoir, leur mère, dame du dit Ragny à le bail. » (Archives de la Côte-d'Or. B. 1171. Invent. Peincedé. XXII, 594.)

La filiation de cette famille est donc bien prouvée depuis Eudes I de Raigny ou Ragny, orthographe que nous adopterons, qui épousa Jeanne de Germoles. Eudes I était mort avant 1422, puisqu'il y eut reprise de fief en 1423 par Jeanne de Germoles, tant en son nom que comme ayant le bail de Messire Pierre et Odot de Ragny, ses enfants, qu'elle a eus de feu Eudes de Ragny, chevalier (Inv. Peincedé, XXV, 685) et que le 20 août

1422, Jeanne de Germoles, veuve de feu Eudes de Ragny, dame de Ragny et Marigny (Nièvre), plaidait contre Jean de Salins. (Idem. XXV, 708.)

Eudes II de Ragny, fils de Pierre, chevalier, possédait, vers 1450, la forteresse de Ragny qui relevait de Semur. (Idem. XVIII). En 1459, il affranchit un serf à Ragny (XVI, 58) : en 1463, il donne une quittance pour une rente sur la saunerie de Salins à cause de *Jeanne, sa femme, fille et héritière en partie de Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Roland.* (Archives de la Côte-d'Or. B. 362. Invent. Peincedé. XXIII, 619.)

On lit dans un certificat de 1455 que Odot (Eudes) de Ragny voulait s'exempter avec plusieurs autres chevaliers de venir en aide au duc de Bourgogne pour le voyage d'outre-mer contre le Turc. (Inventaire Peincedé, XXIV.)

En 1492, à la reprise des hostilités entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, Eudes de Raigny défendait la place de Voutenay (Yonne, ca. de Vezelay). (Idem. II, 496.) Il vivait encore en 1482, année où nous le voyons donner commandement à son fils Claude de se transporter au Meixtiercelin pour examiner le droit qu'avaient les religieux de Toussaints de rebâtir un mur et faire un étang. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, liasse 46.)

Dans ce dernier document Eudes de Ragny est dit seigneur de Ragny, Songy, Meixtiercelin. Il possédait encore les terres et seigneuries de Gigny, Somsois, etc.

De son mariage avec Jeanne de Vienne, il laissait un fils Claude de Ragny, qui suit et une fille nommée également Claude, qui épousa Guillaume de Parthenay et dont nous parlerons plus loin.

Claude de Ragny, chevalier, seigneur de Ragny, Pizy, Trévilly (Yonne), Songy, Gigny-aux-Bois, Meixtiercelin, Somsois, Matougues (Marne) était au Meixtiercelin en 1482 d'après le document suivant : « Nous Claude de Raigny, « seigneur de Pisy et de Mathougues commis de par notre « redoubté seigneur Monseigneur notre père, Messire Heudes « de Raigny, seigneur du dit Raigny, Songy et du Meixtier- « celin pour enquester et savoir au vray du droit que Messei- « gneurs les religieux du couvent de Toussaint en l'Isle de « Châlons disent avoir en la ville du Meixtiercelin de refaire « un mur, construire un moulin et un petit étang au lieu dit « le moulin Crocheret à eux appartenant de toute ancienneté

« et comme il soit ainsi que nous Claude de Raigny dessus dit « et Loys de Somièvre, procureur de Monsieur notre père es « dites villes de Songy et du Meixtiercelin avecque nous « appelé..... Fait le jour de Saint-Etienne après Noël 14^2. »

Son père lui avait abandonné sans doute la terre et seigneurie de Somsois, car il paraît seul dans un long et curieux procès que lui intentèrent les religieux de Clairvaux au sujet d'une rente de 10 livres qu'ils avaient droit de percevoir sur les dîmes de Somsois et que Claude de Ragny ne se pressait point de payer : ce procès dura de l'année 1481 à 1485. (Archives de l'Aube. Fonds de Clairvaux.) Voyez l'*Histoire de Somsois* où nous racontons tous les détails de ce procès page 75 et suiv.).

Ce fut Claude de Ragny qui, le 14 décembre 1491, de concert avec sa mère, Jeanne de Vienne, concéda aux habitants de Gigny un droit d'usage dans les bois de Gigny. (Archives de la mairie de Gigny-aux-Bois.)

Nous le voyons en 1495, 1504 et 1507, affranchir plusieurs serfs à Trévilly. (Inv. Peincedé. XVI, 60.)

Il intervint le 14 décembre 1498 dans un accord fait avec l'abbaye de Toussaints, au sujet du four banal et autres droits seigneuriaux. Il s'intitule : « Noble homme, escuyer Claude de Raigny, seigneur du dit Raigny et du Meixtiercelin, haut justicier du dit Meixtiercelin. » (Archives de la Marne. Fonds Toussaints, liasse 46.)

En 1499, il transigea avec son beau-frère, Guillaume de Parthenay et sa sœur, Claude de Ragny, auxquels il abandonna tous ses biens de Champagne pour conserver la totalité de la terre de Ragny et fief voisins en Bourgogne. Il n'est donc plus question de lui comme seigneur du Meixtiercelin, mais seulement comme seigneur de Ragny ; aussi y eut-il, le 27 avril 1501, reprise des terres et seigneurie de Ragny et Pizy relevant du donjon de Semur par Claude de Ragny, chevalier : même reprise en 1503. (Inv. Peincedé. IX, 132.) Nous ignorons la date de sa mort [1].

Un document nous a conservé ses armoiries. Une quittance de 1498, conservée aux Archives de la Côte-d'Or est revêtue

1. Il ne faut point confondre Raigny ou Ragny, hameau dépendant de Savigny-en-terre-plaine, ca. de Guillon, arr. d'Avallon (Yonne), avec Reigny, hameau près de Vermenton (Yonne), ni avec Reugny, près de Saint-Saulge (Nièvre). — Ragny et Reugny ont donné leur nom à deux familles bien distinctes. Lachenaye donne la généalogie des Reugny ; mais

de son sceau en partie effacé, mais qui porte incontestablement une bande bordée ou plutôt accostée de deux cotices. (Inventaire Peincedé. Idem, XXIII, 52.)

Nous ne savons si Claude de Ragny fut marié : mais le nom et la terre de Ragny passèrent à la famille de La Madeleine par le mariage de Gérard de La Madeleine, bailli d'Auxois, avec Claude de Damas, héritière de Janet de Damas, mariée à Huguette de Ragny.

Quant à la sœur de Claude de Ragny, nommée Claude comme lui, elle avait épousé Guillaume de Parthenay.

5° *Famille de Parthenay* (1499-1504). — On compte en France au moins sept familles qui ont porté le nom de Parthenay : les Parthenay l'Archevèque, Parthenay-Maillé, Parthenay de Parigné, etc.

En Bourgogne, au temps de Bouchu, il y avait une famille de Parthenay : Albert-Honoré de Parthenay, seigneur d'Ainval, de Pommeroy, fut maintenu dans sa noblesse : il avait pour armes de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besans d'or 2 et 1. Mais ces Parthenay furent anoblis en 1513 et sont originaires de Picardie. Nous ne savons donc à quelle famille appartenait ce Guillaume de Parthenay. Un document conservé aux Archives de la Côte-d'Or est bien revêtu de son sceau. Mais, ainsi que nous nous en sommes assuré et ce qui nous a été confirmé par M. J. d'Arbaumont, ce sceau est presqu'entièrement détruit. Il porte aux 1 et 4 absolument effacé, aux 2 et 3 trois pals, avec la légende : Guille de Parthenay... de Poincy.

De Vaveray, dans son Election de Vitry-le-François, page 132, a donné les armes des différents seigneurs du Meixtiercelin. Les armes qu'il donne à Guillaume de Parthenay sont : contre-palé d'azur et d'or de 6 pièces, armoiries qui n'appartiennent à aucune des familles de Parthenay que nous connaissons. De Vaveray ne les a pas inventées. Il les a sans doute rencontrées décrites dans les Archives du château du Meixtiercelin qu'il a eues entre les mains : nous devons donc le croire. Voici du reste ce que nous avons trouvé sur ce personnage : Le 10 mai 1477, le roi Louis XI donne à Guillaume de Parthenay, son pannetier, homme d'armes sous la charge du sire de Chaumont,

ce généalogiste fait évidemment erreur quand il dit que Claude de Reugny qu'il fait fille de Marc de Reugny et de Ysabeau de Champrobert *a épousé Guillaume de Parthenay, écuyer, lequel vivait en* 1470. La femme de Guillaume de Parthenay n'appartient point à la famille de Reugny, mais bien à celle de Ragny.

la terre et seigneurie de Chenault [1], près Semur, autrefois confisqué par Philippe-le-Bon sur feu Jean Coutaing, exécuté à cause de ses démérites.

Le 2 novembre 1483 et le 4 mai 1485, le roi Charles VIII ordonne de faire jouir Guillaume de Parthenay, écuyer, maître d'hôtel du roi, de la tour de Chenault à lui donnée par le feu roi Louis XI.

En 1488, nous trouvons Guillaume de Parthenay, seigneur de Poincy et de Flee [2]. Le 17 octobre 1491. Guillaume de Parthenay, écuyer, seigneur de Poincy, capitaine de St-Aigue, commis par le gouverneur de Bourgogne pour des ouvrages à faire au château du dit St-Aigue, donne un certificat qui est précisément revêtu du cachet indéchiffrable dont nous avons parlé plus haut.

Le 29 avril 1501, Guillaume de Parthenay est qualifié seigneur des fiefs de Marmeaux, les tailles de Trévilly et Tréviselot, et du pré des Vignes [3], le tout relevant du donjon de Semur [4].

(*A suivre.*) A. Millard.

1. Chenault, hameau près de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

2. Flee, près de Semur, Côte-d'Or.

3. Marmeaux, Trévilly, Tréviselot, Vignes, communes et hameaux près de Guillon, Yonne.

4 Tous ces documents sont conservés aux Archives de la Côte-d'Or. Inventaire Peincedé, tomes IX, 107, 132 ; XVI, 210 ; XVII, 362 ; XXIII, 143. (B. 11833.)

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Abbaye de Mores. — La communauté et le prieur étant convenus que leurs livres manuscrits et imprimés étaient dans la situation où je les ay trouvés plutôt à leur déshonneur qu'à aucune utilité, m'ont donné pour Clairvaux les livres cy après : un manuscrit sur velin comprenant la vie de S. Bernard, ses miracles, le discours du jour de sa déposition, le don de la croix par Amaury, roi de Jérusalem, etc. ;

Un autre contenant les lettres de S. Bernard ;

Un autre de quatre homélies entières de S. Bernard ;

Un autre, dont manquent les premiers feuillets, de *claustro materiali ;*

Un beau manuscrit sur velin, les premiers feuillets manquent, contenant les sermons de S. Bernard ;

Un autre, les sermons de Gillebert sur le cantique des cantiques ;

Un autre, le martyrologe avec la règle de notre père S. Benoit ;

Un autre en mauvais état : *usus ordinis veteres ;*

Un autre, imprimé sur papier à Dijon en 1491, *per mgtrum Petrum Merlinger alemannum :* les privilèges de l'ordre de Citeaux ;

Un manuscrit sur velin : sermons de S. Léon, pape ;

Autre bien écrit : lettre pastorale du pape S. Grégoire ;

Autre : dialogue du même ;

Autre bien écrit, bien relié avec plusieurs fermoirs : sermons des différents pères de l'Eglise : les premiers feuillets manquent ;

Autre contenant des homélies ;

Autre, bien écrit, bien relié : homélies de Béde le vénérable ;

Voir page 169, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Autre bien relié : *liber etymologiarum ;*

Autre, bien écrit, bien relié : *Prologus Ysidori Hispalensis episcopi.* Plus quelques volumes imprimés aux XVIe et XVIIe siècles.

Le martyrologe de l'abbaye de Mores en velin manuscrit dans lequel il est marqué qu'il a été fait *anno domini* M.CCCC, *et octo fuit factum et completum.*

Dans le mois d'avril 1747, nous avons rendu au prieur de Mores ledit martyrologe comme livre local dont l'abbaye peut avoir besoin pour leurs obits.

Les révérends pères minimes de Tonnerre conservent une petite bible latine sur velin en manuscrit, d'une écriture tout menue, où il y a plusieurs apostilles qu'ils disent être écrites de la main propre de S. Bernard, selon la tradition de leur couvent, laquelle sainte Bible vient, disent-ils, de notre maison de Clairvaux et leur a été donnée avec beaucoup d'autres livres par le supérieur de Tonnerre. J'ay tenu et feuilleté cette bible que j'aurais bien souhaité qui retournât à Clairvaux, d'où elle vient. Le père supérieur me fit voir et je lus avec eux dans un beau manuscrit sur velin le testament du roy Philippe II, roi de France, en 1180, avant son départ pour la Terre sainte.

Dans l'abbaye de Pontigny [1], on voit la châsse qui renferme le corps de S. Edme, archevêque de Cantorbéry, placée derrière et au dessus du maître-autel, au-dessous de laquelle châsse il y a une petite chapelle. On montre dans la sacristie l'un des bras du même saint en chair et en os, noirâtre, mais flexible, la main couverte au-dessus et au-dessous de lames d'or donnée par notre roy S. Louis : le bras est de vermeil, orné de pierreries et anneaux : on montre sa mitre. De plus en reliques saintes *de brachio S. Irenei episcopi* : *de brachio S. Andree.* Il y a dans l'église un grand tableau représentant SS. Thomas, Edme, Guillaume, archevêque de Bourges, 1621. On montre aussi la chasuble et les autres ornements de S. Edme : il y a un office particulier. La chapelle de S Thomas, archevêque de Cantorbéry, est placée derrière le chœur de l'abbé, bien voûtée, ornée de peintures sur la muraille ; le saint est représenté à genoux sur un prie-Dieu en habits pontificaux, tête nue, mains jointes, sa grande croix sur le bras

1. Seconde fille de Citeaux, en Champagne, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre.

gauche, sa mitre sur la droite. Au pied de cet autel, est la tombe de dom Boucherat, trente-septième abbé de ce monastère, qui mourut le jour de saint Benoit 1643 : ses armoiries sont au-dessous, la mitre à droite, la crosse à gauche, tournées en dehors. Il y a dans cette maison académie d'études de philosophie et noviciat. On y bâtit un fort beau logis pour M. l'abbé et ses hôtes. La dévotion à saint Edme attire dans l'église grand nombre de gens du dehors des deux sexes, ce qui ne peut manquer de troubler les exercices et de déranger.

Dans l'abbaye de la Charité-les-Lézines [1], diocèse de Langres, à deux lieues de Tonnerre, réside l'abbé régulier dom Nicolas de Roqueleyve, âgé de 80 ans, lequel a bien bâti cette petite maison et l'a fournie copieusement de toutes choses dans toutes ses parties. Il a un religieux avec lui. Il y a une chambre pleine de livres bons et curieux.

Dans l'abbaye de Vauluisant, le nouveau prieur me fit présent de la planche en cuivre sur laquelle est gravé le portrait de notre cardinal Hiérome de la Souchères, quarante-troisième abbé de Clairvaux, qui fut son prédécesseur prieur, qu'il avait trouvée par hazard à Paris et qu'il acheta d'un graveur.

Dans l'abbaye du Paraclet, j'eus l'honneur de saluer et entretenir Mme de la Rochefoucauld [2], tante de M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges et abbé général de Cluny [3], tante aussi de MM. de Maurepas [4] et d'Estissac. Cette dame abbesse me dit que sa maison du Paraclet [5] est supérieure de celle de la Madeleine du Trénel de Paris et de trois autres : qu'elle dépend immédiatement du Saint-Siège ; qu'elle ne reçoit point la visite de l'évêque de Troyes, diocésain, sinon lors de son avénement au diocèse, il visite le saint Sacrement, mais ne passe pas outre, parcequ'on lui a signifié acte de protestation. Cette bonne dame abbesse m'invita à

1. Abbaye cistercienne, au territoire de Lézines, canton d'Ancy-le-Franc (Yonne), ancien diocèse de Langres.

2. Isabelle, fille de Frédéric de la Rochefoucauld, comte de Roye et de Roncy, et d'Isabelle de Durfort-Duras.

3. Frédéric Jérôme, archevêque de Bourges en 1729, abbé de Cluny en 1747, cardinal en 1747, ambassadeur, grand aumônier, mort le 25 avril 1757.

4. Une sœur de l'abbaye avait épousé Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'état, d'où un fils, le comte de Maurepas, marié en 1708, à sa cousine Jeanne Phélypeaux de la Vrillière.

5. Abbaye de bénédictines, commune de Quincey, canton de Romilly (Aube), fondée en 1122.

dîner avec ses pères confesseurs qu'elle choisit ordinairement parmi les Pères dominicains : c'étaient le père Pimey et le père de Saint-Romans, en Dauphiné, tous deux gens d'esprit. Ils me conduisirent après dîner dans l'église où la dame sacristine eut l'obligeance d'ouvrir leur chœur d'où l'on voit, sur le côté gauche, trois figures égales de toute façon, debout, sur un piédestal taillé de la pierre à laquelle elles sont comme adossées. Le tout d'une seule pierre et les trois figures qui sont aussi égales en traits de visage. Pour mieux répondre à la pensée de l'ouvrier, celle du milieu porte une couronne impériale, la seconde, à sa droite, une couronne d'épines, et la troisième, à sa gauche, une couronne d'olivier. Sur des banderolles qui traverse le corps on lit : *Pater meus es tu. — Filius meus es tu. — Ego utriusque spiraculum.* Sur le piédestal est une inscription en lettres d'or où l'on explique que Pierre Abailard fit faire de cette seule pierre les trois figures qui représentent la sainte Trinité, après avoir consacré cette église au Saint-Esprit qu'il nomma Paraclet par rapport aux consolations qu'il avait goûtées pendant la retraite qu'il fit en ce lieu : qu'il avait épousé Héloïse qui en fut la première abbesse et que l'amour qui avait uni leur esprit dans leur vie et qui se conserva dans leur absence par des lettres des plus tendres et des plus spirituelles, a suivi leurs corps dans le tombeau. Cet écrit fait croire naturellement que le tombeau est au pied desdites figures : à cela la dame sacristine répond qu'il est derrière le chœur des religieuses où était cy-devant le maître-autel, lequel a été transporté au couchant où il est aujourd'hui (1747), pour l'avoir enlevé à l'entrée des séculiers à l'église pour un endroit moins incommode aux religieuses et à la régularité. Au reste, ce tombeau, poursuit la sacristine, est une simple pierre sans inscription qui couvre les deux corps, placés à fleur de terre.

L'abbaye de Scellières, filiation de Pontigny, est à quatre lieues du Paraclet [1]. M. Nicolas Desguerrois avance dans son histoire ecclésiastique de Troyes, imprimée en 1636 à Troyes, qu'étant audit Scellières, il lui fut montré un ancien calendrier manuscrit où il lut la fondation des principaux monastères de Citeaux. Voici ses mots pour celui-ci : *Anno ab incarnatione Domini* 1167, *fondata est abbatia ista N. domina de Sigilleriis idibus Januarii.* Puis en 1235, cette église de Scellières fut dédiée à Dieu par Nicolas, évêque de Troyes, le jour des

1. Abbaye cistercienne, fondée en 1167. Canton de Romilly (Aube).

apôtres saints Simon et Jude. Cette abbaye est située sur un tertre entouré d'eau et de prairies. Ruinée en 1567 par les huguenots, petit-à-petit réparée à la rendre habitable par le supérieur qui occupe avec son valet une partie du chapitre : une autre partie sert de cave et le milieu est chapitre ; vis-à-vis la chaire à pieds est la tombe du premier abbé, nommé Laurent, où on lit ces quatre vers :

Primus in hoc tumulo Laurentius intitulatur
Abbas sub tumulo vermibus esca datur ;
O bone rex juste, nos suppliciter petimus te.
Du regnum cœli, qui vixit mente fideli.

Il y a cinq lits au quartier des hôtes : une salle en bas à manger tapissée, d'où on entre dans la cuisine : il y a deux allées de cloître, un grand jardin avec verger et réservoir : au jardin on voit la rivière où il y a un abreuvoir à chevaux.

La nef de l'église est en allée plantée d'arbres : le chœur comprend six sièges de chaque côté et trois avec dossier : le devant est une balustrade au bas de laquelle sont des bancs : il y a derrière chaque chœur (*sic*) une chapelle. On voit en haut du presbytère les armoiries de MM. de Bouthillier, évêques de Troyes [1] abbés de Scellières.

Le prieur me dit que M. de Reuffiat, abbé commendataire, gascon, tirait de l'abbaye 2200 liv.; il donne pour les charges claustrales 400 liv. Les religieux ont de revenu 1800 liv. Le prieur dit qu'ils ne sont chargés d'aucune dette et qu'ils payent sur le champ tout ce qu'ils achètent.

Le curé voisin de Romilly vient chaque année, dans le temps de Pasques, en procession à Scellières, chanter un *libera* sur la tombe d'un bienfaiteur qui est dans le cloître, ce que le prieur dit qu'il veut empêcher dans la suite. Il y a deux cloches dans l'église.

Feu dom Claude de Gissey, cy-devant prieur, a laissé à sa mort beaucoup d'argent qui est, dit-on, perdu pour Scellières, parce que M. l'abbé de Pontigny, qui est inconscient, s'est emparé de l'argent et de plusieurs bons effets.

Je cherchais à Scellières un antiphonaire que l'on m'avait assuré y être gardé, à la tête duquel est le traité du chant composé par notre père saint Bernard. Le prieur me promit de

1. Denis-François de Bouthillier de Chavigny (1678-1697), et son neveu, du même nom (1697-1716).

le faire rechercher, tout en croyant qu'il n'est pas dans la maison qui a été pillée.

Pour les saintes reliques, il y a sur le maître-autel quatre anciennes châsses, assure-t-on, de saint Martin, sainte Ursule et de ses compagnes. L'abbaye de Scellières est un pays de canards : on les amodie de 40 à 60 liv. On dit que le supérieur commissaire qui est jeune et qui va être bientôt prieur de Pontigny, fait de longues et fréquentes absences dont le service divin souffre à Scellières.

Je quittay Scellières le 9 septembre pour aller dîner chez les Bénédictins de Saint-Ayeul à Provins, où ils sont cinq, entre autres, dom Laurent Guesny, messin, lequel me dit avoir le beau reliquaire en buste, bien gravé de saint Ayeul qui renferme son chef : il est en vermeil. Ses ossements sont dans une châsse d'argent. Vers la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ils ont l'exercice de la justice dans la ville, pendant sept jours, au civil et au criminel. Les clefs des portes de la ville leur demeurent : ils jugent des mesures, balances et poids. C'est une petite maison, mais propre et riante.

Le couvent des Cordelières de Provins est supprimé depuis huit ans, par ordre de la cour, qui a défendu de recevoir des sujets et a dispersé les anciennes, à l'exception de la plus vieille qui n'a jamais voulu démarer et y est encore.

Au dessus et près de Provins est l'abbaye de Mont-Notre-Dame qui vient d'être réunie à notre abbaye de Villancourt, à Abbeville. On dit que la chapelle est belle et qu'il y a des effets dans cette abbaye de la valeur de 50,000 liv.

A l'abbaye de Jouy, j'ai vu beaucoup de changements depuis l'an dernier, par les visites qu'y a faites le supérieur majeur, M. l'abbé de Pontigny, tant par son autorité que sur les instances de Mgr l'archevêque de Sens, sinon que lui-même était sur les lieux par un ordre de la cour. Dans la bibliothèque, je notai un manuscrit sur velin : saint Benoit, en deux volumes bien écrits, sur le cantique des cantiques ; un autre des sermons de Gillebert, moine, où il y a en outre : *declamationes divi Bernardi super hoc Evangelium ; Ecce nos reliquimus omnia* : elle est précédée d'une note qui prouve qu'elle n'est pas l'ouvrage de saint Bernard, mais d'un de ses disciples, lequel l'a composé d'un traité du sermon de saint Bernard.

(*A suivre.*)

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

Pax Christi. Mon Révérend Pere,

« La loy de ne pas manger de viande pour les séculiers dans « nos monastéres est si étroite, que le chapitre ne peut pas « permettre à Monsieur vôtre abbé d'en user dans vos lieux « réguliers. Le définitoire me charge de le mander à Vôtre « Révérence, afin qu'elle s'en excuse auprés de Monsieur « l'abbé. On m'ordonne en même tems de vous dire que « vous tâchiez de lui accommoder et faire meubler le logis[1] « qu'occupoit autrefois son receveur, où on dit qu'il y a une « chambre commode, afin que là il puisse faire gras. C'est la « commission qu'on donne à celui qui est de cœur en Nôtre « Seigneur,

Le Chapître général la refuse.

« Mon Révérend Pere,

« Vôtre trés humble et trés affectionné confrere,

« F. Arnoul de Loo,

« Moine Bénédictin.

« A Tours, ce 20 may 1702. »

CHAPITRE TREIZIÉME

TREIZIÉME TRIENNAL

Le chapitre général assemblé dans ledit monastére de Marmoutier proche de Tours aux mois de may et de juin de cette présente année mil sept cens-deux[2], ayant nommé et institué

Institution du R. P. Dom Laurent Vasse prieur d'Orbaiz.

* Voir page 302, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. C'est le *Château* qui n'est plus habitable depuis plusieurs années par la faute de Messieurs les commendataires; c'est la retraitte des hiboux et chathüans, etc...

2. [27 juin 1702. — Bail à surcens entre les religieux d'Orbais et Philippe Mirgault. *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin*, p. 57]

ledit Dom Nicolas du Bout prieur de l'abbaye Saint-Michel du Tréport dans le comté d'Eu[1], luy donna pour successeur le Révérend Pere Dom Laurent Vasse[2], soûprieur de Saint-Médard de Soissons ; il avoit été auparavant d'abord prieur [*lisez* administrateur] de Saint-Bâle[3], proche de Reims, pendant trois ans [1684], puis six ans prieur de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy, et enfin six ans prieur de Saint-Vulmer de Samer proche de Boulogne [1696].

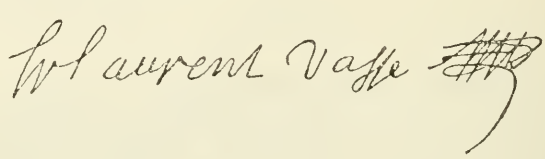

Signature apposée au bas d'un acte du 19 mars 1703

Lettres gratieuses accordées à Monsieur et à Madame de Louvigny, en considération de leurs bons offices.

Le même chapitre général accorda des lettres gratieuses à Monsieur Roland de Louvigny et à Madame Françoise Tallerand [*lisez* Tarlant], son épouse, demeurans à Igny-le-Jard[4], en considération de leur amitié, affection, attachement, et des secours qu'ils ont donnés à ce monastére pendant un tems considérable, dans ses plus pressans besoins, à l'instance et sollicitation desdits prieur et religieux d'Orbaiz, pour marque de leur reconnoissance.

Déclarations du Roy pour rentrer dans les biens aliénez depuis 1556, *en payant le huitiéme denier.*

Le deuxiéme jour de juillet mil sept cens-deux les commissaires du Roy et les députez du clergé de France, assemblés

1. [Ce fut l'envoi de Dom Nicolas du Bout à Saint-Michel du Tréport en 1702, qui lui fit brusquement interrompre à cette époque l'histoire de l'abbaye d'Orbais. Le chapitre général de 1705 le nomma prieur de Saint-Nicolas-aux-Bois, et il mourut l'année suivante au monastère de Saint-Remi de Reims à l'âge de 53 ans.]

2. [Dom Laurent Vasse, natif de La Boutillerie, auj. commune d'Amiens (Somme), fit profession à Saint-Remi de Reims, le 9 septembre 1665, à l'âge de 21 ans. Il fut prieur de l'abbaye de N. D. de Nogent-sous-Coucy (1687). Il mourut le 28 décembre 1704 au monastère de Saint-Pierre d'Orbais.]

3. [Monastère de Saint-Bâle, près de Verzy (Marne), fondé probablement dans la première moitié du VIe siècle. *Gallia*, IX, 195.]

4. [« Furent presents Roland de Louvigny, marchand, demeurant au Lohan-au-Bois, et Françoise Tarlaut, sa femme... » Vente à Pierre Jeannel (13 décembre 1698). Etude de Me Charlot.]

extraordinairement pour accorder à Sa Majesté quelques secours considérables dans les besoins pressants de l'Etat, firent un contract pour l'aliénation à perpétuité des biens de l'Eglise autrefois vendus ou aliénez pour cause de subvention, ou tout autre sujet, depuis l'année mil cinq cens cinquante-six. — Lesdits sieurs députez du clergé consentirent que les taxes — qu'il plairoit à Sa Majesté d'imposer sur les possesseurs et détenteurs desdits biens aliénez ou vendus de l'Eglise depuis ladite année mil cinq cens cinquante-six, pour demeurer propriétaires paisibles et incommutables à perpétuité desdits biens aliénez de l'Eglise, — retourneroient au profit de Sa Majesté, lesquelles taxes ont été arrêtées au sixiéme denier du prix desdites aliénations, ou de la juste valeur desdits biens, au cas que le prix desdites aliénations ne puisse être justifié par les contracts, et les deux sols pour livre.

Permission de rentrer dans les biens aliénez des églises depuis 1556, en payant le huitiéme denier par le clergé.

Les laïques payeront le sixiéme denier.

Le Roy permettoit néantmoins ausdits ecclésiastiques et bénéficiers qui voudroient rentrer dans lesdits biens aliénez de payer par préférence lesdites taxes que Sa Majesté réduisoit et modéroit en faveur dudit clergé au huitiéme denier, au lieu du sixiéme, à la charge par eux d'en faire leurs déclarations expresses aux greffes des sieurs intendans et commissaires départis pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans les provinces où se trouvoient situez lesdits biens, et ce, dans le tems et espace de deux mois, du jour que la notification desdites taxes aura été faite au greffe de chacun des diocéses, et de payer actuellement, lors desdites déclarations, un tiers de ladite taxe dudit huitiéme denier, et les deux autres tiers en deux payemens égaux de trois en trois [mois] comme cy-dessus, faute de quoy faire dans ledit tems, *et icelui passé, ils en demeureront déchus sans aucun retour*. Ces derniers mots sont icy emploiez pour faire payer aux laïques ou clergé lesdites taxes promptement ; mais à la première occasion on permettra encore au clergé de rentrer dans les mêmes biens dont les laïques auront payé ledit sixiéme denier. On trouvera toujours assez de prétextes pour réhabiliter ledit clergé.

On a déclaré les biens aliénez dans le greffe d'où dépendoit l'abbaye, c'est-à-dire à Soissons, résidence du sr Samson intendant.

Pour l'exécution du susdit contract entre lesdits sieurs commissaires du Roy et les députez du clergé, Sa Majesté donna deux Déclarations : l'une du dix-huitiéme jour de juillet, et l'autre du vingt-deuxiéme du même mois mil sept cens-deux [1],

Déclarations du Roy pour les retraits des biens aliénez.

1. [Guy du Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, appendice, p. 196. — Cf. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XX, p. 413.]

dont l'adresse a été faite au Grand Conseil avec toute attribution de juridiction pour en connoître ; lesquelles Déclarations furent enregistrées par arrest du vingt-troisiéme août suivant 1702[1].

[1704

PIERRE CUVIER DE MONTSOURY]

Pierre Cuvier de Montsoury, né à Versailles, étoit fils de Pierre Cuvier [ecuyer, sieur] de Montsoury, [conseiller du roy], maître particulier de la maîtrise [des eaux et forêts] de Saint-Germain-en-Laye, et de Louise Millet[2]. Le Roy le nomma à l'abbaye d'Orbais en 1704[3], et il en prit possession le 11 avril 1705, par Mr Daveaux, curé et doyen d'Orbais.

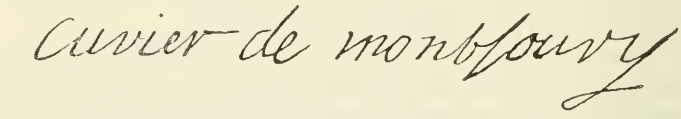

Signature apposée au bas d'un acte du 11 septembre 1705

Mr de Montsoury, se trouvant mal logé dans l'ancienne maison abbatiale, fit bâtir en 1709 celle qu'on voit aujourd'huy[4] : elle ne fut finie qu'en 1712. Il tomba malade le 12 mars 1751 et est mort le 17 du même mois ; il a été inhumé dans la chapelle du Saint-Esprit, aujourd'hui la chapelle de la Vierge, derriére le chœur.

Monsieur de Montsoury a été pendant sa vie le pere des peuples, le sincere ami des religieux à qui il donna 1800 l.

1. [Ici s'arrête la rédaction de Dom Du Bout.—Les lignes qui vont suivre ont été ajoutées au manuscrit, après la mort de l'auteur, par D. Abel Cazé, dernier prieur.]

2. [« Pierre Cuvier de Montsoury, cy-devant capitaine de cavalerie et ayde de camp des armées du Roy, et Loüise Millet, sa femme, femme de chambre de Messeignenrs les enfans de France et de feüe Madame la Dauphine et à present de Madame la duchesse de Bourgogne. » *Armoiries* : « D'argent à une souris de sable passante sur une montagne de sinople. — A côté, d'azur à un epy de millet d'or. » Armorial général de d'Hozier, *Versailles*, p. 396. Cf. Cabinet des titres, *Pièces originales*, dossier Cuvier, f° 10 ; dossier bleu (Cuvier), n° 5815, f° 3.]

3. [M. de Montsoury, prêtre de Paris, fut nommé abbé d'Orbais par le roi, le 22 mars 1704. *Gallia. Journal de Dangeau*. Cf. Bibl. nat. mss. f. fr. 20896, f° 72.)

4. [Cette maison, qui était située dans un enclos attenant à l'église, au midi, n'existe plus aujourd'hui.]

pour l'embellissement de l'église, enfin un prodige de bon cœur, d'urbanité et de science.

[1751
CHARLES - ALEXANDRE DU BOURG]

Messire Charles-Alexandre Du Bourg, gentilhomme du diocèse de Troyes[1], succéda à Mr de Montsoury en 1751 et est mort à Paris le 17 janvier 1788.

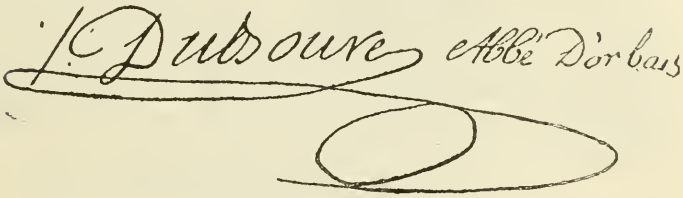

Signature apposée au bas d'un acte du 6 octobre 1752

[1788
JOSEPH - JEAN - FRANÇOIS DE LAGRANGE GOURDON DE FLOIRAC]

L'abbaye est en économat pour six ans.

Malgré le bail passé pour six ans, le Roy a nommé à l'abbaye d'Orbais, le 23 novembre 1788, Monsieur l'abbé de Floirac[2], chanoine et vicaire général de Paris, qui a pris possession, le

1. [« Extrait des registres des batemes de la parroisse de Saint-Martin de Savieres, diocese de Troyes en Champagne, portant que Charles-Alexandre, fils de messire Alexandre du Bourg, ecuier, seigneur de Blives, paroisse de Savieres, et de dame Marie de Bercy, sa femme, né le 27 janvier 1716, fut batisé le 4 fevrier suivant... » L'abbé d'Orbais (dont les père et mère s'étaient mariés le 22 novembre 1712) fut diacre du diocèse de Paris en 1744, et plus tard vicaire général de l'évêché de Cahors. (Cabinet des titres, *Carrés de d'Hozier*, t. 122, fos 309 et suiv. *Dict.* de Moreri.) A sa mort, il institua comme légataire le sieur Pierre-Charles de Bercy, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, son parent.]

2. [« Lorsque la Révolution amena la suppression du monastère d'Orbais, il comptait une série de 44 abbés tant réguliers que commendataires. Le dernier fut Joseph-Jean-François de Lagrange Gourdon de Floirac, né en 1754 à la Vercantière (Lot) d'une ancienne et noble famille, chanoine de l'Eglise de Paris, en 1783, vicaire général de Mgr Leclerc de Juigné, archevêque de cette ville, nommé en 1788 abbé d'Orbais, mort le 6 juillet 1804 aux eaux de Bourbonne, chanoine honoraire de Paris. » Fisquet, *La France pontificale*, Métropole de Reims (Soissons et Laon), 1867, in-8°, p. 155.]

26 janvier 1789, par D. Pierre-François-Abel Cazé[1], prieur de laditte abbaye.

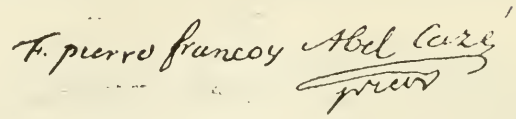

Signature apposée au bas d'un acte du 30 décembre 1773

L'abbaye d'Orbais supprimée par les décrets de l'Assemblée nationale, comme tous les chapitres et maisons religieuses de France, a cessé de faire l'office le trois avril 1791, jour où on a achevé de dépouiller l'église et de vendre tous les meubles du monastére. Cette histoire a été sauvée des ruines et du pillage par moi soussigné, prieur de laditte abbaye,

Fr. Pierre-François-Abel Cazé.

[Une main étrangère a ajouté] :

Le Frère Prieur Pierre-François-Abel Cazé, qui a terminé et souscrit ce manuscrit, a été particulièrement connu de beaucoup de personnes actuellement existantes à Orbais,

22 janvier 1840.

Ce manuscrit a été découvert à Orléans par M. Loriquet, principal du Collège d'Epernay, qui me l'a envoyé, sachant que je faisais des recherches sur l'abbaye d'Orbais.

Signé : Létoffé, curé-doyen d'Orbais.

Aujourd'hui, premier octobre 1875, jour où je cesse d'être curé-doyen de la paroisse d'Orbais, je laisse à mon départ ce manuscrit à la fabrique de l'église à qui j'en fais don. Mon intention est que ce manuscrit ne soit jamais aliéné et qu'il soit conservé à la cure.

Orbais, 1er octobre 1875.

Signé : Létoffé,
Ch. hon. c.-doyen d'Orbais.

1. [Dom Pierre-François-Abel Cazé fut d'abord maître des novices à Saint-Faron de Meaux (1770 et 1771), ensuite prieur d'Orbais (1772) et du Tréport (1775). En 1781 il résidait à Corbie. Le chapitre de 1783 lui conféra de nouveau la charge de prieur d'Orbais qu'il remplit jusqu'à la Révolution. Il fut aussi prieur du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu, diocèse de Noyon (1784), et de celui de Saint-Germain du Breuil, près Orbais.]

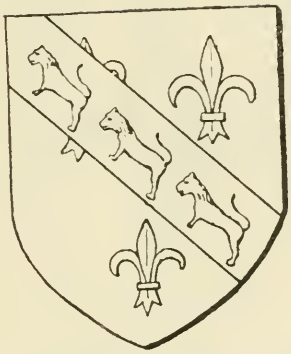

LOUIS DE BOURBON-VENDÔME
(1520-1525)

De France à une bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.

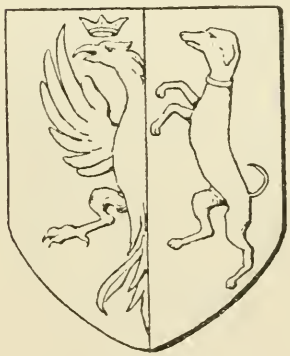

LAURENT ET ALEXANDRE DE CAMPEGGE
(1525 et 1541-1551)

D'or au demy-aigle de sable, parti d'or au levrier de sable.

ARMOIRIES D'ABBES COMMENDATAIRES D'ORBAIS

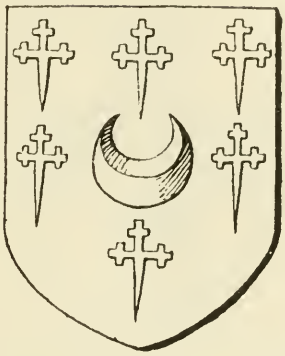

JACQUES DE BUEIL
(1607-1617)

D'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de six croix recroisettées, au pied fiché d'or, rangées trois en chef et trois en pointe.

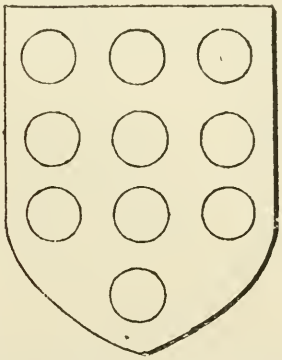

RENÉ DE RIEUX
(1626-1651)

D'azur, à 10 besants d'or, 3, 3, 3 et 1.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

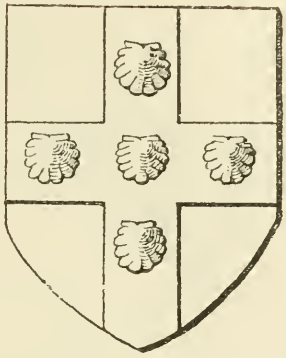

PIERRE DE SÉRICOURT D'ESCLAINVILLIERS
(1651-1678)

D'argent, à la croix de gueules, chargée
de 5 coquilles d'or.

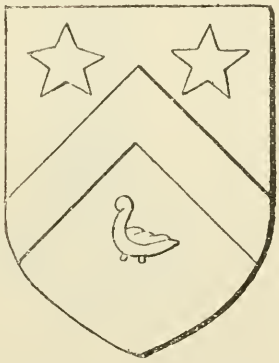

FRANÇOIS-LOUIS DE GUISLAIN
(1679-1681)

D'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef
de deux étoiles d'or et en pointe d'une merlette de même.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

JACQUES DE POUILLY DE LANÇON
(1681-1696)

D'argent, au lion d'azur, couronné, armé et lampassé de gueules.

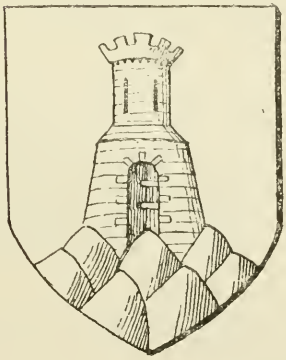

JEAN-LOUIS FORTIA DE MONTRÉAL
(1697-1704)

D'azur, à la tour d'or crénelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

NÉCROLOGIE

M. le comte de Choiseul-Praslin, oncle du duc est mort à Paris, le 5 février : il n'eut de son mariage avec Mlle Schikler, décédée depuis longtemps, qui n'a laissé de son union avec le comte de Mercy-Argenteau, qu'une fille, mariée l'année dernière à M. le comte de Pimodan.

La maison de Choiseul est l'une des plus illustres de la Champagne, originaire du Bassigny ; son premier auteur connu est Renier, sire de Choiseul, vivant en 1060 : elle a entr'autres titres ceux de marquis de Stainville (1722), duc de Choiseul (1758), pair en 1759, duc de Praslin (1762); quatre maréchaux de France : en 1619, 1670, 1693, 1783, plus de trente officiers généraux, des ministres, des ambassadeurs, etc. Elle a formé de nombreuses branches : les seules existantes sont celles de Praslin, représentée par le duc de Praslin et ses deux frères, le comte Horace, ancien député, sans enfants de Mlle de Beauvau et le comte Raynald, non marié, et ses sœurs la marquise de Montalembert, les comtesses A. de Gramont, de Robersart, de Chabannes, la marquise d'Adda, par le comte Ferry, veuf sans enfant de Mlle de Castries, la comtesse de Choiseul-Daillecourt et la comtesse de Nedonchel ; — celle de Daillecourt, représentée par le comte Gabriel, veuf sans enfants de Mlle de Talleyrand-Périgord, et ses sœurs, les comtesses d'Hinnisdal et de Reviers de Mauny ; le marquis de Choiseul, officier d'infanterie et sa sœur. — Celle de Choiseul-Gouffier, représentée par les comtes Jacques, Erard, Théobald de Choiseul-Gouffier, le vicomte de Choiseul, officier d'infanterie et sa sœur la comtesse de Rouzat, enfants du comte Erard, et ses sœurs, les vicomtesses de Janzé et de Poli.

Ajoutons que le duc de Marmier a été créé duc en 1818 comme substitué à la pairie de son ayeul le duc de Stainville.

* * *

M. Eug. Renard, président de la Société historique et archéologique de Langres est mort l'automne dernier, à Langres. Nous regrettons de n'avoir pu rendre un dernier hommage à cet homme vraiment d'élite qui a rendu à la Société les plus grands services. M. Henri Brocard a été élu à sa place.

* * *

Nous avons à signaler la mort de M. Amédée Hachette, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, ancien membre

du Conseil général de l'Aisne et ancien maire de Gland, où il demeurait, arrivée le 9 décembre 1886.

M. Amédée Hachette est né le 25 juin 1811. Son père avait concouru à la fondation de l'Ecole polytechnique, et avait été, dès 1794, l'adjoint de Monge pour la géométrie descriptive. Sous une telle direction, Amédée Hachette fit de rapides progrès dans les sciences, et, lors de la création des premières lignes de nos chemins de fer, il se trouva admirablement préparé pour collaborer à la grande œuvre de ce siècle.

Il était sorti de l'Ecole en 1830-31. Il entra comme ingénieur à la Compagnie de l'Est, et s'y fit rapidement remarquer par les rares qualités de son esprit et la sûreté de son jugement. Amédée Hachette était président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry et chevalier de la Légion d'honneur.

***

A la fin de janvier, est mort en débarquant à New-York, le vicomte d'Avesnes, nommé chancelier du consulat de Charlestown. Il appartenait à une des plus anciennes familles de la Champagne, au diocèse de Reims, où elle possède encore la terre d'Hermonville, qui n'est jamais sortie de la famille depuis le XIIe siècle. — Armes : De sable à 3 faces d'or, chargées de six tourteaux de gueules.

***

M. Masson de Morfontaine, ancien maire de Bar-sur-Aube, ancien membre du Conseil général, ancien sénateur de l'Aube, est mort le 30 janvier, dans sa 91e année. Engagé volontaire en 1814, il fut blessé à Waterloo, fit la campagne d'Espagne et assista à la prise d'Alger. Il s'était marié, étant capitaine d'état-major, à la veuve de M. Damon-Blainville ; elle avait un fils qui mourut avant sa majorité. De son mariage, M. Masson de Morfontaine eut une fille qui épousa, en 1858, M. Alfred de Besancenet. Elle mourut jeune, laissant un fils, M. Pierre de Besancenet, actuellement lieutenant au 21e d'infanterie.

M. Masson de Morfontaine eut des opinions assez variables, mais c'était dans toute l'acception du mot un homme de bien ; il est mort en chrétien et il a édifié son entourage par la foi religieuse de ses derniers moments.

BIBLIOGRAPHIE

Collection de documents inédits relatifs a la ville de Troyes et a la Champagne méridionale, publiée par la Société académique de l'Aube, tome III, in-8°, Troyes, Lacroix, 1886.

Ce volume se compose de deux documents du plus grand intérêt : les Mémoires de Nicolas Dare, publiés d'après le manuscrit original par MM. de Barberey et le vicomte de Saint-Mauris, arrière-petit-fils. Les Dare étaient de vieille souche bourgeoise de Troyes, alliés aux meilleures familles de la ville. Nicolas Dare était marchand drapier et il donna un large développement à son commerce, ce qui lui permit de laisser une belle fortune à ses enfants. Il occupait à Troyes une place notable et nous le voyons léguer à l'église Saint-Jean une somme pour y placer une verrière où il devait être représenté « avec feue ma femme et mes armoiries. » Il siégea au Tribunal consulaire et se montra ardent défenseur de ses prérogatives. Cet honorable bourgeois a laissé des Mémoires fort intéressants pour l'histoire locale de 1583 à 1602. Leurs éditeurs y ont ajouté le livre-journal que Dare tint avec soin pour les évènements purement de famille. Comme le disent MM. de Barberey et de Saint-Maurice, ses compatriotes liront avec plaisir une relation aussi détaillée des faits accomplis dans leur ville ; tenue des grands jours, élections municipales, brigues à leur occasion, prises d'armes, cérémonies, passages de princes, épidémies, accidents, etc. On y trouve aussi un récit circonstancié de la sanglante émeute de 1586.

Le second document est encore plus important et il serait bien désirable que, comme M. Roserot vient de le faire pour Troyes, toutes les villes publiassent les premiers volumes de leurs délibérations municipales. M. Roserot nous donne le volume des conclusions du Conseil de ville de Troyes commençant au mois de septembre 1429 — deux mois malheureusement après le passage de Jeanne d'Arc avec la Cour — et finissant avec le mois de septembre 1439. Il est unique pour cette première période du Conseil Troyen, car il faut attendre à l'année 1483 pour retrouver un second volume. L'éditeur a résumé dans une introduction très bien faite les faits les plus saillants du recueil et étudie très soigneusement l'organisation municipale de la ville, le fonctionnement et la composition du Conseil. C'est une étude très complète et très intéressante. Mais nous signalerons un fait particulièrement important mis en lumière par M. Roserot et qu'il constate avec raison nous avoir échappé dans nos recherches châlonnaises. Du moins n'a-t-il pas échappé qu'à nous. Nous voulons parler des

états tenus à Châlons en 1431. M. Boutiot les mentionne sans aucun détail et M. Poinsignon s'est borné à reproduire cette laconique indication. Or, le registre qui vient d'être publié constate que les villes de Troyes, Châlons, Reims, Laon y envoyèrent leurs députés, mentionnant les sommes dépensées pour le voyage des deux troyens « en compaignie de M. de Barbazan... en l'assemblée du Tiers Estat tenue et *faicte* par ledit seigneur en ladicte ville de Chaalons. » Ce même registre — corroboré d'ailleurs par deux conclusions du Conseil de Reims — nous apprend que cette réunion eut pour but principal les « concfort et aide » réclamés par Barbazan, et vota un subside en ce sens, auquel la ville de Troyes paraît avoir été peu soucieuse de s'associer.

Ce registre est précieux en renseignements sur les agissements de Barbazan qui conduisait alors la campagne en Champagne contre les Anglo-Bourguignons avec succès. A cet égard, c'est un document tout particulièrement intéressant et très neuf pour l'histoire de la guerre de Cent ans en nos parages. E. B.

* * *

La dernière livraison du *Bulletin de la Société historique de Langres* renferme une notice de M. Flonest sur des fouilles très intéressantes, faites à Esnoms et à Rivières-les-Fosses (canton de Pranthoy), qui ont amené la découverte d'armes gallo-romaines fort curieuses. — Une étude de M. Marchal sur le dolmen dit la Pierre-Hardie à La Mothe; — une autre de M. M. Royer sur le tumulus de Combottes (commune de Cusey) où l'on a découvert des corps avec de très curieux bracelets en bronze et en anthracite.

* * *

Le comte de Barthélemy vient de publier à la librairie Charpentier un intéressant volume : *Gazette de la Régence*, recueil de lettres dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque royale de La Haye. L'éditeur démontre qu'elles ont été écrites par Jean Buvat, employé à la bibliothèque du roi, originaire de Châlons ou des environs et qui était un des gazettiers en vogue à cette époque.

* * *

La collection du *Cabinet du Bibliophile* publiée à Paris, par Jouaust, s'est enrichie en 1886, d'un volume qui intéresse à plusieurs titres la Champagne. Il est intitulé : *Poésies diverses tirées de la Muse Chrestienne de Pierre Poupo, advocat au Bailliage de Bar-sur-Seine, avec une notice et des notes par Ernest Roy*. Pierre Poupo, d'une ancienne famille de Bar-sur-Seine, où il est né vers 1552, élève de Cujas, contemporain et ami de Denis Le Bey de Battilly, avocat à Metz et poète connu, de Harley de

Sancy, le négociateur de Henri III, de Théodore de Bèze et Simon Goulart, calvinistes célèbres, ayant embrassé la religion réformée, dut, vers sa trentième année, se retirer à Genève où il passa les dernières années de sa vie et où il mourut vers 1593. On ne sait comment expliquer le silence de ses contemporains sur son compte, car il n'est fait mention de lui ni dans les *Bibliothèques* de La Croix-du-Maine et de Du Verdier, ni par Sainte-Marthe, ni par de Thou. Le bagage poétique de P. Poupo comprenait des poésies religieuses dans le goût du temps et qu'inspiraient les ardentes luttes des partis, des traductions ou paraphrases en vers de *l'Ecclesiaste*, de la *Sagesse*, du *Cantique des Cantiques* et des petites pièces de circonstance, adressées à ses amis et à ses connaissances, sous les titres de *Sonnets*, *Epithalames*, *Tombeaux*, etc., et qu'il avait réunies en un volume in-12, composé de deux fascicules à pagination séparée, portant ces titres, le premier : *La Muse Chrestienne de Pierre Poupo, au Roy de France et de Navarre. A Paris, par Barthelemi Le Franc* M.D.XC; et le second : *Livre III de la Muse Chrestienne de Pierre Poupo, à Madame la Princesse, à Paris, par Barthelemi Le Franc.* M.D.XCII. Cette indication de Paris est inexacte; comme l'auteur habitait alors Genève, c'est bien en cette ville qu'il en fit la publication. Antérieurement et en 1585, il avait déjà donné un recueil des pièces composées avant sa retraite, et partant très incomplet, sous le même titre de *La Muse Chrestienne.* Ces deux éditions sont introuvables; on n'en connaît qu'un exemplaire de l'une et de l'autre qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Arsenal. C'est donc une bonne fortune pour notre province que la réimpression des meilleures de ces poésies due aux soins de M. le Président E. Roy : il a, par là, remis en lumière, on peut même dire ressuscité l'œuvre, certes fort estimable, d'un de nos compatriotes oublié, si complètement oublié que le regretté et savant Léon Feugère a pu le qualifier de *Poëte inconnu* en tête de l'article qu'il lui a consacré (*Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, Didier, 1859. Tome II, p. 485-501).

Moins heureux que nous, Léon Feugère n'a eu connaissance de Poupo que par Colletet, qui en avait parlé avec éloge, dans son *Histoire des poëtes français*, restée manuscrite et qui est elle-même aujourd'hui perdue pour nous, détruite avec tant d'autres choses inestimables dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre en 1871. Le hasard lui ayant fait rencontrer les ouvrages de Poupo, Colletet en avait de suite noté ses impressions avec une vigueur peu commune : « Je ne les connais que depuis vingt-quatre heures, mais je confesse que j'y ai rencontré tant de belles choses, que l'auteur, tout hérétique qu'il était, ne passera jamais dans mon esprit pour un poëte médiocre de son siècle. Le parti des religionnaires, il faut l'avouer, a toujours eu de temps en temps d'excellents écrivains, non-seulement dans la langue latine, mais

encore dans notre langage vulgaire. Celui-ci a célébré hautement plusieurs savants hommes de son époque et spécialement ceux de son parti, comme Théodore de Bèze, Antoine Chandieu, Simon Goulart; ce qu'il fait avec une imagination si vive, et même avec un style si net et si doux, qu'en les louant de la sorte, il se rend lui-même infiniment louable. » (Cité par L. Feugère, p. 488.)

M. Feugère, cherchant à s'expliquer le silence fait sur le nom de Pierre Poupo, s'exprime ainsi : « On ne sera guère surpris qu'il ne soit pas cité au nombre des poëtes, s'il est vrai que ses œuvres, au temps de Colletet, fussent déjà fort difficiles à découvrir. Ce dernier n'en connaissait même qu'un seul exemplaire, que possédait « la Bibliothèque de son seigneur et Mecène, l'éminentissime Cardinal Jules de Mazarin » ; et depuis la trace de cet unique exemplaire s'est perdue. Le recueil des vers français de Poupo a cependant été imprimé à Paris; mais ce fut en 1590, au milieu des troubles du royaume, au plus fort des agitations de la Ligue. Or, il paraît qu'il s'y déchaînait souvent contre les violences des ligueurs, dont il pensa être victime. On supposera donc que les haines qu'il n'avait pas craint d'affronter se déchaînèrent contre son volume qui, en peu de temps, devint si rare ou plutôt introuvable. »

Eh bien ! cet exemplaire a été recherché et retrouvé grâce aux investigations de M. le président Roy; et non-seulement il en a livré à l'impression les pièces les meilleures; il les a de plus enrichies de notes explicatives et biographiques sur les personnages cités, dont la plupart se rattachent à nos familles champenoises, notes qui lui ont coûté de minutieuses et patientes recherches. De plus, il a voulu suivre Pierre Poupo dans toutes les phases de son existence, courte il est vrai, mais bien mouvementée, sur laquelle tous les biographes se sont tu, et il lui a consacré une notice pleine d'intérêt. Grâce à lui, nous connaissons enfin cet auteur, qui est véritablement une illustration de plus pour notre pays et pour la littérature déjà bien riche du XVIe siècle. Aussi, nous félicitons M. Roy de l'heureux résultat de ses efforts, heureux pour nous qui devons être fiers d'avoir à compter un poëte de mérite que nous ignorions, heureux pour lui qui a par là ajouté un lien de plus à ceux qui l'attachaient déjà à notre Champagne.

CHRONIQUE

L'Eglise Notre-Dame de Chalons-sur-Marne. — Nous trouvons dans le numéro de novembre-décembre du *Bulletin Monumental*, dirigé avec une remarquable intelligence par M. le comte de Marsy, une étude très importante de M. A. de Dion sur l'église de Notre-Dame-en-Vaux, au point de vue de la construction successive du monument, et d'après le travail de notre collaborateur, M. Grignon, auquel il rend pleine justice en en signalant la valeur.

M. de Dion s'attache surtout à démontrer un point de vue capital pour l'histoire de ce monument, à savoir que la légende d'après laquelle il aurait été construit, en 1158, à la place d'une église en bois, est absolument fausse et qu'il existait dès le commencement du XIIe siècle.

« Au premier abord, dit M. de Dion, la belle nef de Notre-Dame paraît avoir été construite d'un seul jet au milieu du XIIe siècle, et offrir un bon spécimen du style de la transition, alors que, selon l'expression de M. Fleury, on mariait le vieux plein-cintre à la jeune ogive. Mais des indices certains montrent que ce mélange résulte de la transformation d'une nef romane couverte de charpentes en nef gothique voûtée. Cette tranformation changea complètement l'aspect intérieur du monument, mais ne modifia pas le plan, sauf pour le chœur qui fut reconstruit en entier. Les tours de la façade, partie de celles du chœur, les murs et les piliers de la nef, le transept presque en entier, sont de cette construction et forment à peu près le tiers de cube total de la maçonnerie. » Par l'accord conclu en 1114, entre le Chapitre de Notre-Dame et le Chapitre de la Cathédrale, dont il dépendait, en vertu d'une bulle de l'an 1107, les chanoines de la Cathédrale, pour maintenir leurs droits de propriétés, se réservaient le droit de reconstruire à nouveau l'église en cas de destruction totale, mais mettaient à la charge des chanoines de Notre-Dame l'entretien des toitures, du mobilier et constructions partielles.

« La place de la nouvelle église, continue M. de Dion était tracée sur de grandes proportions. La nef allongée jusqu'à la rivière fut élargie de deux mètres. Comme sans doute, pour ne pas toucher au cloître adossé au flanc nord, on porta tout l'élargissement au sud, l'axe de l'église fut déplacé d'un mètre dans cette direction. L'ancien chœur ne se trouvait plus alors en face la nouvelle nef. Pour y rémédier, on résolut de l'élargir en supprimant le bas-côté qui le séparait de la tour sud. Mais il est à croire qu'on se contenta d'abord de poser les deux gros piliers de la croisée et que l'ancien

chœur subsista jusqu'au désastre de 1117. L'irrégularité de ce plan, maintenant si désagréable, était moins sensible lorsqu'un chœur d'une seule travée se terminait par une simple abside, sans déambulatoire, ni chapelles en couronne. »

Un transept fut construit entre la nef et le chœur : sauf les voûtes et les fenêtres supérieures ajoutées à la fin du XIIe siècle, cette partie de l'église n'a pas subi de changement.

L'église, ou du moins une partie notable de l'église, s'écroula en 1157, mais cet accident était prévu, puisque nous savons qu'on avait préalablement retiré les cloches, les vitraux et les stalles. M. de Dion pense que les tours, le transept et la nef demeurèrent debout et que l'accident frappa le chœur et peut-être une flèche centrale en charpente. Les historiens modernes ont voulu expliquer cet écroulement en parlant d'un ouragan, ou en prétendant que l'église ruinée était en bois. Cette version n'est plus soutenable après la démonstration de M. de Dion. On se mit aussitôt à réparer l'église et ce travail porta sur presque toutes ses parties. Le pignon de la nef fut démoli et remplacé par un autre à l'avant des tours avec trois fenêtres au-dessous d'une belle rose. Dans la nef on démolit les arcades transversales et on ajouta aux piliers intermédiaires une colonne saillante devant être surmontée, de même que les autres, d'un faisceau de trois colonnettes pour porter les voûtes. La nef se trouva ainsi dès lors partagée en six travées. Les arcades romanes furent rempacées par des archivoltes gothiques, ce qui nécessita la reconstruction des voûtes et la relèvation du niveau des tribunes — comme le prouvent les fenêtres dont on reconnaît encore la trace — Au transept on ajouta un étage de fenêtres; le chœur fut reconstruit entièrement avec un déambulatoire et trois chapelles absidales.

Cette étude est des plus remarquables et des plus importantes pour l'histoire de Notre-Dame-en-Vaux « qui reste, dit M. de Dion, en concluant, un des plus beaux exemples d'une église champenoise, du commencement du XIIe siècle, voûtée, modifiée et terminée avant la fin du même siècle. » Ajoutons qu'elle doit débarrasser la voie de légendes comme celle du temple des Druides et celle d'une église de bois à Châlons au milieu du XIIe siècle.

***

Découvertes scientifiques. — M. le docteur Lemoine a fait à l'Académie des sciences, le 17 janvier 1887, une communication que l'on peut ainsi résumer.

« Le nouveau genre de mammifère fossille dont L. Lemoine a entretenu l'Académie est remarquable par ses caractère lémuriens associé à un facies marsupial. Ses affinités ont pu être établies à l'aide d'une série de pièces osseuses se rapportant aux diverses parties du squelette. C'est ainsi qu'une portion considérable de la

boîte crânienne montre que le crâne devait être aplati, assez large. L'empreinte cérébrale, bien conservée, indique l'égalité relative et l'indépendance des trois parties constituantes de l'encéphale (cerveau antérieur, cerveau moyen, cerveau postérieur du cervelet), dispositions que l'on ne rencontre plus actuellement que chez les marsupiaux et les embryons des autres mammifères.

« Les incisives du *Plesiadapis*, par leur étrange conformation, rappelleraient plutôt les marsupiaux actuels, et ses molaires celles des lémuriens. Ces dernières affinités se trouveraient également indiquées par la conformation du cubitus, du radius, de l'astragale, des phalanges des doigts et enfin des vertèbres caudales. Le genre *Plesiadapis* se rencontre dans les deux faunes fossiles étudiées par M. Lemoine aux environs de Reims. Le *Plesiadapis* de la faune de Cernay, bien caractérisé par la forme trieuspidée de ces singulières incisives, constituerait le sous-genre trieuspidée renfermant deux espèces, le *Plesiadapis Remensis* et le *Plesiadapis Gervaisi*. Le *Plesiadapis* de la faune de sables à térédines avait des incisives subunieuspidées, par suite de l'atténuation de deux de pointes; d'où le sous-genre subunieuspidée ne renfermant jusqu'ici qu'une seule espèce, le *Plesiadapis Daubrei*. »

***

M. Loriquet, depuis si longtemps conservateur de la bibliothèque de Reims et auquel on doit sur l'histoire locale des travaux nombreux et importants, vient de prendre sa retraite. Il est remplacé par M. Courmeaux, ancien député de Reims, qui était bibliothécaire de la ville en 1848; le Conseil municipal a créé en même temps une place de conservateur-adjoint qu'il a confiée à notre savant collaborateur, M. Henri Jadart; tout le monde comme nous, applaudira à cet excellent choix.

***

Nous venons de relever dans l'église d'Epernay la pierre tombale suivante : — Cy gist hon^ble^ hôme Jehan Briache, march^d^ de mouta, à Esparnay aagé de 61 ans qui décéda le 15e juin 1607. Et Marie Thiret sa fâme aagée de 72 ans qui décéda le 6 juin 1628. Priez Dieu pour eulx. — Dans le haut deux écussons : celui de gauche porte une flèche renversée en pal, accostée en chef de deux étoiles et en pointe de deux grappes de raisins; celui de droite, un chevron, accompagné en chef de deux fleurs sur une tige feuillée et en pointe une flèche renversée.

Dans la même église, une plaque moderne rappelle que Pierre Strozzi, maréchal de France, tué au siège de Thionville, le 20 juin 1558, y a été enterré.

***

Chalons. — Une défense d'éléphant fossile, mesurant 1 mètre 31 de long et 25 centimètres de circonférence moyenne, a été trouvée dans une carrière située faubourg Saint-Jacques, entre le chemin d'Attila et la route de Suippes.

Elle reposait dans le sable ou gravier à 11 mètres de profondeur, sur le lit de craie, c'est-à-dire qu'elle appartient au premier dépôt et à la plus ancienne alluvion de la Marne. L'extrémité de la défense manquait, on peut l'estimer à 20 centimètres, ce qui donnerait 1 mètre 50 pour la longueur totale de la défense.

M. Auguste Ramez, fabricant de briques, propriétaire de cette carrière, a bien voulu faire don au Musée de cette défense d'éléphant. C'est pour la contrée la plus précieuse découverte qui ait été faite jusqu'à présent, en ce qui concerne les temps préhistoriques.

***

On annonce le mariage du comte de Bonfils, fils du marquis et de Mlle de Bussières, avec Mlle de Feu de la Mothe (de l'Aube).

***

Nous mentionnerons le mariage de Mlle de Failly, fille du baron de Failly, au château de Sapogne (Ardennes), avec M. d'Anglemont de Tassigny, à Reims. La famille de Failly, établie actuellement en Normandie, en Picardie et en Champagne, est originaire de Lorraine, mais s'établit au XVIIe siècle en Champagne où elle occupait un rang notable dans la noblesse. Elle formait deux branches : l'une aux environs de Reims, y possédait de nombreuses seigneuries : Sausseuil, Bogny, Chenery, Vrizy, Vaux, etc. ; l'autre en Perthois, avec la terre de Combles, Mesniltouchart, etc.

Armes : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois doloires de même. — La famille d'Anglemont de Tassigny est récemment établie à Reims par le mariage de son chef avec Mlle Delbeck, fille de M. Delbeck et de Mlle Barrachin, parents des Ruinart de Brimont et petite-fille du baron Ponsardin, maire de Reims sous l'Empire et frère de la célèbre Mme Cliquot.

***

Aussi à mentionner le mariage du comte Pierre de Lassus, officier de cavalerie, dont le père a été longtemps membre du Conseil général de l'Aube, avec Mlle Harlé d'Ophove, dont l'ayeul paternel, pair de France sous Louis-Philippe, est mort en 1846, à Longchamps près de Clairvaux. Elle est aussi petite-fille de M. de Parieu, ancien sénateur et ministre sous l'Empire.

***

Nous mentionnerons le mariage, à Versailles, le 1er février, de M. Gontran de Sainte-Marie, capitaine de dragons, avec Mlle Mathilde Kirgener de Planta.

Le nom de Kirgener de Planta, qui est encore aujourd'hui représenté dans l'armée, est un des plus beaux noms militaires dont s'honore notre région.

Mlle de Kirgener est l'arrière petite-fille du comte de Guéhéneuc, pair de France, qui eut pour filles la maréchale Lannes, duchesse de Montebello, et la générale Kirgener de Planta. On sait de quelle façon glorieuse le maréchal Lannes et le général Kirgener sont tombés sur le champ de bataille.

La famille dans laquelle entre Mlle de Kirgener et qui est originaire de Normandie est digne de ces grands souvenirs.

Le baron de Kirgener, aïeul de la jeune mariée, a été le dernier propriétaire du château d'Etoges, que M. de Guehenem avait acheté.

MÉLANGES

La vente de la collection d'autographes, de M. Ed. Meaume, le savant érudit nancéien, a eu lieu le 14 février ; elle est exceptionnellement riche en pièces lorraines. Nous y trouvons un certain nombre de lettres intéressant la Champagne et bonnes à noter avant leur dispersion.

Claude de Lorraine au Connétable de Montmorency, de Doullevant, le dernier février 1539 : « Quant au bruyt que vous dittes estre en Champaigne de ceste meschante secte lutherienne, je m'en feray encore informer, et de ce que j'y trouveray y donneray si bon ordre que Dieu, le roy et le monde se debvront contenter. » Antoinette de Bourbon, femme du précédent, écrit de Langres, le 3 octobre 1562, à M. de Brienne, lieutenant pour le roi à Chaumont, pour se plaindre de la difficulté de lever des deniers. — Autre, au duc de Luxembourg-Piney, son petit-gendre, de Joinville, le 19 juin 1578, pour annoncer l'envoi de 11,000 l. complément de la dot de sa petite-fille.

Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, au Connétable de Montmorency, de Reims, le 16 juin 1550, pour le remercier de l'affection qu'il lui témoigne en lui baillant sa petite-fille pour être religieuse dans son abbaye. — Au duc de Luxembourg, son neveu, de Joinville, le 16 janvier 1583, à propos de la maladie de sa mère, Antoinette de Bourbon :

« Estant tombée Madame en une extrême malladie depuis trois jours par le moien d'un gros rume qui lui est survenu, eslevant son estomac sy fort qu'il luy a, oultre cela, causé une fiebvre continuelle, je n'ay pas voullu faillir, comme les medecins et ung chascun congnoist estre fort en dangier et sans aucune espérance de retour, de vous faire ce mot et vous advertir de cest accident fascheulx. » — (Antoinette de Bourbon, femme du premier duc de Guise, mourut le 20 janvier 1583, à l'âge de 89 ans.)

Charles de Lorraine, cardinal de Guise, à la reine, d'Aubigny-en-Thiérache, novembre 1571 :

Il mande qu'il est impossible actuellement de faire croire au monde que la guerre se faisait pour la maison de Guise. « Aussi, madame, il s'est bien encoires plus cleremant conneu au traité de la pais, car ilz ont traitté avecques le roy et non pas avecques la maison de Guyse, et quant ils seront du tout aussi obéissans à voz magestés come nous, le Roy commandera absolument par tout comme il luy appartient, et n'i ara qu'ung Roy, une foy, une loy. Je vis de mon costé en bonne espérance de veoir ce temps soubs

la conduitte de voz magestés, me souvenant bien des moyens que j'ay autresfoys oui dire à voz magestés qu'ilz y tiendroyent que je croy estre les vrays et la grâce à Dieu du tout en leur pouvoir, dont voz magestés acquerront les immortels, et quant est de mon costé, Madame, il ne sera rien empesché. Je pardonne à tous mes ennemis, si j'an ay. Si me veullent mal, je prie Dieu les amender et luy remets et au Roy toute vengence. Je me contiendré en repos en ma petite bergerie, servant à mon trouppeau, qui est bien assez pour mes imperfections et mon vieil age... »

Au roi, de Reims, 17 avril 1572 : « Sire, jay receu les lettres de V. M. et entendre par icelle la maladie de nostre Saint-Père le Pape. Il prie Dieu lui donner santé comme il est bien nécessaire à toute la chrétienté, mais il advenait autrement je ne faudré incontinant partir et m'acheminer droit à Marseille aux plus grandes journées que je puisse faire pour essayer y arrivant y faire servisse à l'église de Dieu et à toute la chrétienté et à tittre de tout ce qui sera en ma puissance. » Il affirme ensuite que son neveu Mayenne n'a pas offert ses services aux Vénitiens, « mais il est jeune, sans estat, pauvre, mais à bon cœur et le désir d'apprendre à servir le roy. »

Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Reçu daté de Reims, le 20 février 1575, reconnaissant avoir reçu du s^r de Chagus la boîte contenant les papiers du feu cardinal de Lorraine, son frère, un grand saphyr et toutes les bagues qui étaient dans le coffre du défunt.

Henri de Lorraine, à M. d'Entraigue, gouverneur d'Orléans, le 14 décembre 1586 :

Très curieuse épître familière, signée *le Guizar*. Il se réjouit de le savoir en bonne santé. « Je suis venu vysiter ses Messieurs quy voulant troubler mon repos et de cette provinse sont réduits en tel terme qu'aveq la permission du maître je veux perdre la vie et l'onneur sy je ne les luy amène la corde au cou pour recevoyr punytion ou grace de leur meschante perfidie, exemple certe très utille pour le bien et repos des cattolliques. En fin je puis dire que Monsieur de Boullon m'a pris comme Monsieur de Montpensier fit la bonne ville d'Orléans. Ier je pris le chateau de Rocourt (Raucourt), à une liene et demie de sa place, et suis logé entre deux. Vous ririés de ma troupe, car je n'ay que mille hommes de pied et trois cens lances (ilz en ont 1500 et 400 chevaus), mais le respect du service du Roy, la crainte de faire mal aux catttolliques et l'amour qu'il me portet m'enpeschet d'estre batu... »

Cardinal Louis II de Lorraine au lieutenant des habitants de Reims, de Sommevoir, 15 juillet 1588 ; il doute du passage annoncé de Condé ; il a pris ses précautions pour que les Reitres n'approchent pas de Reims.

* * *

Charles-Jean-Louis-Alexandre Le Masson de Suremont naquit à Maizières-les-Joinville en 1815, d'une antique famille, originaire d'Ecosse, appartenant au Barrois par les femmes. Au XVIIIe siècle, l'illustration de la famille avait été Perrin des Almonts, lieutenant général d'artillerie; mais un de ses membres, élève du Collège de Plessis, avait laissé une philosophie manuscrite; un autre était devenu, en Macédoine, précepteur d'un prince Ghika et une femme était entrée en religion. Alexandre Le Masson fit ses premières études chez les Jésuites de Dôle; de là, il passa au Collège de Troyes, enfin, à l'Ecole polytechnique, où, fidèle aux traditions de sa famille, il entra dans l'artillerie. En 1840, il débutait en Afrique comme sous-lieutenant et fit campagne jusqu'en 1859. Démissionnaire, il suivit, en Italie, la campagne comme observateur et en écrivit, d'abord l'histoire, puis une suite composée de réflexions plus ou moins critiques sur les manœuvres militaires. Une brochure qu'il écrivit alors sous ce titre : *Le Canon de l'Empereur*, brochure qui fut attribuée à l'Empereur lui-même ou à un de ses aides-de-camps, attira sur lui l'attention du souverain. Dans cet écrit, l'ancien officier d'artillerie avait préconisé savamment le canon-obusier de douze, avec unité de calibre, une des inventions de Napoléon III; Napoléon III fit de l'écrivain militaire un sous-préfet de Béziers, puis de Valenciennes. Bientôt préfet de de Bourg-en-Bresse, Charles Le Masson occupa successivement les préfectures de Troyes, Moulins, La Rochelle et Pau. L'Empereur ne lui donnait que des postes de confiance; par la manière dont il entendait et traitait les maires, il faut dire que le préfet en méritait encore plus qu'il n'en obtint. Très laborieux, très intelligent, il ne se contentait pas de se lever matin et de travailler tout le jour; il avait surtout une méthode qui consiste à retenir les noms des personnes, à classer les affaires, à se transporter au besoin sur les lieux à litige, pour traiter par soi-même et régler sur place. En 1870, Charles Le Masson fut enveloppé dans la disgrâce de l'Empire et mis de côté par la République. Dès lors, il vécut dans la retraite et mourut à Hyères en 1884, à l'âge de cinquante-neuf ans. Soldat de race et magistrat accompli, s'il contraria sa famille légitimiste en se ralliant à l'Empire, il l'honora du moins, et à certains égards même l'illustra, par l'invariable probité de sa conduite et la haute intelligence de son dévouement.

Justin Fèvre.

Le Secrétaire Gérant,

Léon Frémont.

LES FRIPONNERIES

DE

PIERRE RICHELET[1]

Le 11 mars 1657, vers sept heures du soir, le nommé Pierre Richelet, régent de la première classe au collège de Vitry-le-François, passait dans la rue de Frignicourt en compagnie de deux cavaliers, les frères Delalain, ses cousins, lorsqu'Isaac Morin, domestique d'Isaac Garnier, maître chirurgien de l'hôpital, sortit de la maison de son maître. Aussitôt Richelet courut sur lui et cria : « Mordieu ! te voilà, coquin, fripon, « pendart ! je te ferai bailler les estrivières et cent coups de « bâton ! » Ce disant, il lui mettait le poing sous le menton, et jurait, et blasphémait : « Sang Dieu ! Par la mort Dieu ! je « t'étranglerai ! »

Les passants s'arrêtèrent, les voisins ouvrirent leurs fenêtres ; et le jeune Michel Hocquet, apprenti du chirurgien, se jeta hors de la boutique avec une épée à la main. Mais Guichard, cordonnier, plus promptement encore, s'était interposé entre les adversaires qui, après quelques horions, s'en furent chacun de leur côté.

On put alors entendre Marie Varnier, femme du chirurgien, dire à Hocquet qui rentrait avec son épée : « Oh ! que n'est-il « resté mort sur place, quand il aurait dû m'en coûter cent « écus ! »[2]

Pour comprendre les causes de cette bagarre, il faut remon-

1. M. Henri Bouchot, sous ce titre que nous lui empruntons, a déjà exposé sommairement la mésaventure amoureuse et judiciaire du célèbre champenois (*Cabinet historique*, IIe série, tome 4, pages 23-33). Le dossier du procès est aux archives départementales, fonds de la prévôté de Vitry-le-François, liasse de 1657. Mais, dans l'article signalé, on ne trouve aucun des textes curieux que nous allons reproduire ; de plus, nous avons utilisé divers documents conservés à Vitry-le-François et inconnus jusqu'ici. Notre petite publication peut donc avoir encore quelque intérêt de nouveauté, et elle rectifie certaines erreurs de détail qui ont échappé à M. Bouchot.

2. Divers interrogatoires du 24 avril, du 9 mai, du 16 juin 1657.

ter de trois années en arrière. C'est en 1654 que Pierre Richelet, natif de Cheminon, était arrivé comme régent au collège de Vitry [1] ; il avait alors vingt-cinq ans [2] ; il venait de Bourgogne, où il avait été précepteur du jeune fils de M. de Courtivron. Epris de poésie et de beau langage, il se sentait surtout du goût pour la satire, et n'aimait rien tant que « peindre sur son papier » les gens ridicules.

A Dijon, il avait trouvé moyen de se brouiller avec son protecteur en « rimaillant » contre toutes sortes de personnes, contre un président, contre un conseiller du parlement de cette ville, même contre les prêtres de l'Oratoire ; aussi avait-il été obligé de s'enfuir pour éviter la prison [3]. D'ailleurs cet accident ne l'avait dégoûté ni des Muses, ni de l'épigramme ; les inimitiés ne l'effrayaient pas ; il allait même jusqu'à prétendre que cela le divertissait, et il se croyait de force à se défendre avec sa plume. Au surplus, il avait été soldat, il rappelait volontiers ses campagnes, il avait des camarades dans la garnison et il affectait de se promener par la ville avec « des gens de guerre : » une telle compagnie ne convenait guère à sa profession, mais elle convenait merveilleusement à son humeur querelleuse et fanfaronne.

Il ne fallait donc point compter sur Richelet pour ramener au collège la tenue et la discipline qui en étaient depuis longtemps bannies. Ce collège avait eu jusqu'alors des maîtres médiocres et des élèves turbulents, qui rivalisaient de sottises les uns avec les autres. Les choses allèrent si loin qu'au mois d'avril 1650, dans une requête au Parlement de Paris, les ha-

1. Archives municipales de Vitry, CC. 83, ch. 4, paiement de 305 livres à Pierre Richelet, pour quatre quartiers de ses gages de régent, année 1654-1655. C'est la première mention que nous ayons rencontrée dans les registres des comptes.

2. Selon les dictionnaires biographiques, Richelet serait né en 1631 ; mais, dans l'interrogatoire du 23 mai 1657, il déclare être âgé de 28 ans, ce qui recule la date de sa naissance en 1629.

3. Déposition de Jean Lafouasse, prêtre, curé de Saint-Vrain et régent du collège : « Deux ans sont ou environ, led. Richelet lui dit qu'il avoit fait « des vers contre les Pères de l'Oratoire, qu'on disoit estre Jansénistes, et « que pour ce subject cesd. Pères de Dijon vouloient le faire chasser de lad. « ville. » — Déposition de François Bocquet, prêtre, vicaire à Vitry-le-François. Richelet a entretenu le séminariste Sélix « touchant des vers qu'il « disoit avoir fait contre la femme d'un président et conseiller du Parlement « de Dijon, par lesquels vers il traitoit le mary de lad. femme de cornard ; « lesquels vers avoient obligé led. Richelet de quitter lad. ville, et qu'il y « avoit eu prise de corps alencontre de luy. »

bitants s'étaient plaints que la jeunesse « non seulement per-
« doit le temps sans tirer aucun proffict à cause de l'incapacité
« des régens, mais mesmes couroit risque de se corrompre par
« l'exemple des mauvais déportements et friponneries ordi-
« naires desdits régens. » Une seconde requête, en date du 16 mai 1650, nous apprend qu'à cette époque les régents étaient trois jeunes hommes sans caractère de prêtrise, Barrois et les deux Aubert, et qu'ils abusaient de leur condition « pour faire
« friponneries avec leurs escoliers, prenans du tabac et buvans
« le vin que ceux-ci tiroient secrettement des caves de leurs
« pères et mères. » Aussi avait-on dû les congédier ; mais le chanoine Jean Hurbal, délégué aux fonctions curiales en l'église Notre-Dame, « ayant de la vanité assez pour se figurer
« que toute la ville debvoit ployer soubs ses volontez, » avait entrepris de les faire rentrer au collège de sa propre autorité. Il est vrai que ce chanoine, ami des régents fripons, fut condamné par arrêt du 17 mai 1650 [1]. Mais que pouvait un arrêt du Parlement contre les habitudes désordonnées de la bonne ville de Vitry ?

L' « estude » de maître Richelet fut bientôt pleine de vers et de prose, qu'il montrait complaisamment à ses amis. Au mois d'août 1655, il composa une tragédie, qui fut représentée par ses élèves sur un théâtre dressé au collège ; et, après la tragédie, on dansa « un balle », qui plut beaucoup aux spectateurs. Ce fut même, paraît-il, ce qui leur plut davantage, et Pierre Delaistre dit tout haut que le « bal valoit bien la tragédie. » Le mot fut rapporté à l'auteur qui s'en trouva fort offensé et qui s'en vengea par une satire contre Delaistre [2].

D'autres satires suivirent bientôt celle-là. Richelet fit des vers sur « un Pedeant », qui n'était autre que le sieur Godeau, son collègue, régent de la classe de seconde ; il se brouilla avec un avocat pour une difficulté de philosophie, et écrivit une poésie de sa façon où il l'appelait « cornard et farfadet ; » il s'attaqua même à un officier du présidial, le menaçant que, « s'il respandoit de l'encre sur son papier, il le feroit plus noir
« que la robe qu'il portoit. » Et, quand on lui représentait qu'il était mal et dangereux de s'en prendre ainsi à tout le

1. Archives municipales de Vitry, GG. 233, p. 1 et 12.

2. Ibid., compte de 1655, CC, 83 : « Item, la somme de 24 livres, payées
« au sieur Richelet, régent du collège, pour avoir fait dresser un théâtre
« pour représenter une tragédie ; par mandement du 9 août 1655. » Cf. les dépositions d'Anne de Marolles et de Daniel Burgeat, 4 mai 1657.

monde : « Il faut bien, répondait-il, que j'aie des sujets de « satire ! » [1]

Or Richelet avait sous sa férule Louis Garnier, fils du chirurgien Isaac Garnier. Garnier, pour engager le professeur à mieux instruire l'enfant dans la langue latine, l'invita souvent « à boire et à manger à sa table ». C'est là que Richelet fit connaissance de Louise Garnier, sœur du jeune Louis, âgée alors de seize ans ; elle écouta volontiers les douceurs que le poète rimait pour elle, et ce fut bientôt l'ordinaire histoire : les amoureux cherchèrent l'occasion de se parler en secret ; ils se virent plusieurs fois dans la chambre même de Louise, que Richelet appelait « Louison », et le régent, heureux d'être agréé, osa boire à la santé de sa belle dans les maisons où il allait souper. D'ailleurs, ses intentions étaient fort honnêtes : c'est au mariage qu'il songeait, et il pria le médecin Legoux de demander pour lui aux parents la main de la fille [2]. Cette démarche gâta tout.

Garnier, riche et bien posé, n'était pas embarrassé pour trouver à Louise un gendre mieux sortable que le régent. Il répondit « que ledit Richelet se trompoit de former un tel pro- « jet, et qu'il ne pourroit jamais réussir dans ce dessein », qu'il n'était point de qualité égale à celle de la famille où il voulait entrer, et qu'en outre il y avait entre eux une différence de religion qui rendait toute alliance impossible. Richelet eut beau protester qu'il n'empêcherait point sa femme d'aller au prêche, qu'il lui permettrait d'élever ses enfants dans les principes de la Réforme, qu'au besoin, il se ferait lui-même huguenot [3]. Rien n'y fit ; et, pour couper court à des relations qui devenaient compromettantes, Garnier retira son fils du collège et fit fermer au régent la porte de sa maison [4].

Inde iræ. Ce fut tout à la fois un dépit d'amour et un dépit d'amour-propre. « Je l'aime, répétait-il à Varnier, à Anne de « Marolles ; je l'aime, et rien ne pourra m'empêcher de l'aimer. « Et si on ne veut pas que je l'épouse, je jure de ne point me « marier qu'elle ne soit d'abord mariée ! [5] » Et puis, le poète aussi se sentait atteint par le refus du chirurgien. Garnier, tout

1. Dépositions de Bocquet et d'Isaac Garnier.

2. Dépositions du médecin Legoux, d'Anne de Marolles, de Daniel Burgeat.

3. Mêmes dépositions.

4. Dépositions de Paul Varnier, de Legoux, de Pierre Gillet.

5. Dépositions de Varnier, de la demoiselle de Marolles.

en lui demandant à l'occasion quelque petite pièce de circonstance, ne lui avait-il pas dit « qu'il luy conseilloit de faire « plustost de la prose que des vers, et qu'il y réussiroit « mieux [1] ». Le poète, furieux, traita publiquement Garnier « de sot, de bougre et de cornard » ; il dit que sa femme « es- « toit une p..... », qui avait autrefois fait parler d'elle ; il répéta partout « qu'il feroit bien taire ledit Garnier, qu'il ne « mourroit jamais que de sa main, qu'il lui bailleroit un coup « de pistollet, qu'il avoit desjà esté deux fois à l'armée, et « qu'il y iroit pour la troisiesme fois porter des plumes ! [2] » Et l'amoureux passionné rédigea pour la fille cette belle épître, qu'il lui fit parvenir clandestinement :

A Mademoiselle,
Mademoiselle L. G. d. B. R.

Mon cher coeur,

Je suis d'advis de ne plus rien céler, puisqu'on a découvert ce qu'il falloit un jour sçavoir. J'ay donné ordre à qui vous sçavez d'en parler à M. votre père ; il m'a promis de s'en aquitter dignement. Resolvez vous à montrer autant de courage que de constance et à confesser le plus pure et le plus juste foeu du monde, puisqu'il est fondé sur la vertu, et n'a d'autre but que celuy qu'elle nous a inspiré. Je ne vous ay aimée qu'à cause que vous estiez son plus parfait modèle, et vous aimeray tousiours pour les mêmes raisons. Adioutez à cela la conformité de nos humeurs, qui est le plus fort lien de nos foeux, lesquelz probablement doibvent avoir un aussy long temps que nos jours. Pour moy, ie vous jure que, quand ie serois frustré de toutes mes espérances et que je vous verois en la légitime possession de quelqu'autre, ie vous cherirais autant que ie fais ; et que, si ie ne vous ayme d'une façon, ie vous aymeray d'une autre, c'est à dire en soeur. Je vous prie de me réciproquer, et de m'aymer en frère ; ie ne demande que cela à ceux qui nous persécutent. Qu'ils me promettent cette grâce, s'ils ne veulent pas nous accorder l'autre. J'espère tant de vous, que, si nous ne venons à bout de l'un, l'autre nous sera facile. Je suis

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

RICHELET [3].

Les choses en étaient là, lorsqu'arriva la bataille du 11 mars. L'aventure devait faire du bruit à Vitry, et Richelet n'était pas

1. Interrogatoire de Richelet.

2. Dépositions de Morin, de Pierre Guyot, de Daniel Burgeat.

3. La lettre originale est au dossier, scellée d'un cachet de cire jaune, dont l'écu porte une épée, une fleur de lys et une palme, ce cachet posé sur un fil de soie bleue. Comme cette lettre est d'un grammairien, il nous a paru intéressant d'en conserver scrupuleusement l'orthographe.

homme à s'en chagriner. Il eut même l'audace de porter cette plainte au prévôt dès le lendemain matin :

A Monsieur,
Monsieur le Prevost de Vitry le François, ou Vostre Lieutenant.

Remontre humblement Pierre Richelet, régent de la 1re classe du Colege de Vitry le François, qu'encore qu'il n'aye fait tort ny déplaisir à Isac Garnier, Me Chirurgien audit Vitry, neanmoins ce jourd'huy douziesme du mois de mars mil six cent cinquante sept, passant pardevant la porte dudit Garnier, il auroit été agressé par un nommé Morin, serviteur dans la boutique dudit Garnier, et par un nommé Hoquet, qui est venu sur luy l'espée nue ; lequel Morin l'auroit frapé d'un violent coup de point et offensé en divers endroicts du visage et qui auroit fait grand bruit dans la Rue, où étant la femme dudit Garnier acourue elle auroit dit qu'elle eût voulu avoir donné une pistolle et qu'on n'eût assommé le supliant, qui connoit d'ailleurs par plusieurs menaces que c'est une animosité contre luy. C'est pourquoy il a sujet d'avoir recours à vous.

Ce considéré, Monsieur, vous plaise informer du faict, circonstances et dépendances, et vous ferez justice.

RICHELET.
DECONVENANCE.

En conséquence, le 13 mars, Garnier fut assigné à comparaître sous peine de 5 livres d'amende. Et, pour comble de malheur, le même jour, à la sortie de la classe, vers les quatre heures de l'après-midi, une troupe de 15 ou 20 écoliers, qui avaient ouï parler de la rixe et qui prenaient fait et cause pour leur maître, se rua sur Morin au moment où il passait sur la grande place près du greffe. Le surlendemain, 15 mars, à huit heures du matin, pareille scène se renouvela avec plus de violence encore ; les écoliers, notamment le fils de Pierre Pâris, avocat au présidial, celui de Philippe Dominé, celui de M. de Vaveray, et même un certain Beschefer, propre neveu d'Isaac Garnier, assaillirent pour la seconde fois le pauvre Morin à coups de pierres, de mottes de terre et de bâtons, pendant que Richelet, debout devant l'église Notre-Dame, « regardoit lesd. « escoliers, et mesmes quelquefois se prenoit à rire, haussant « les pieds pour regarder plus aysément ». Morin s'enfuit de toute la vitesse de ses jambes, et les écoliers le poursuivirent en criant : « Nous l'aurons ! » Mais il trouva une porte ouverte au logis de M. Grosseteste, et échappa ainsi à la meute qui le traquait [1].

1. Déposition de Jacques de Jours, sergent, de Jean Bertrand, de René

Cette fois, Isaac Garnier n'y tint plus, et à son tour il adressa sa plainte au prévôt :

A Monsieur le Prevost de Victry le François Ou Vostre Lieutenant.

Supplie Isaac Garnier, Me Chirurgien, demeurant audict Victry, tant en son nom que comme poursuivant les intérests civils de Marie Varnier sa femme, disant que Louys Garnier, leur fils, estoit cy-devant soubs la férule de Pierre Richelet, jeune homme à marier, régent au collège dudict Vitry, qui l'instruisoit en la langue latine, et en cette considération estoit mandé par le suppliant souventes fois à boire et manger à sa table, luy donnant toutes sortes d'assistance en ses nécessités, dont il s'est rendu ingrat et si mescognaissant qu'il auroit semé en diverses compagnies plusieurs mauvois discours, injurieux, scandaleux, et diminuans l'honneur du suppliant, et contre ladite Varnier sa femme, ayant dit qu'elle estoit une garce, une p....., et que ledit suppliant avoit des cornes longues comme le bras ; outre ce l'auroit menacé de le tuer et pistoller, et ce fait qu'il s'en iroit à la guerre où il y a esté et cy devant fait deux campaignes ; et continuant son mauvois dessein, cerchant toutes occasions de nuire au suppliant et à ses domestiques, sy que dimanche dernier, onze du présent mois de mars 1657, estant accompagné de deux particuliers de ce lieu, cavaliers et portant les armes pour le service de Sa Majesté, seroient allé audevant du logis du suppliant environ l'heure de sept du soir, où ayant treuvé le nommé Morin, compagnon chirurgien et domestique du suppliant, il l'auroit attacqué en parolles, injurié et iceluy appelé avec injure, en blasphémant le saint nom de Dieu, cocquin et pendart, et menacé de luy faire donner mil coups et eschiner, s'estant mis en debvoir de le frapper et le nommé Hocquet, apprentif et domestique du suppliant, ce qu'il eust exécuté à l'assistance desdits deux cavalliers ses cousins, n'eust esté l'empeschement du voisinage qui accourut au bruit et scandal qui se faisoit. Et le lendemain douze dudit mois de mars, environ l'heure de midi, ledit Richelet ayant appereçut ledit Morin qui pour lors estoit en la bouticque d'un cordonnier plus prochain voisin du suppliant, il l'auroit derechef attacqué et provocqué en parolles aussy injurieuses, en sorte qu'ils en vindrent aux mains et se donnèrent quelques gourmades et coups de poings. Et le mardy

Cousin, de Jacques Paillessant, de Marguerite Beschefer, de Claude Prignet, etc. — Il y eut encore deux aggressions analogues au cours de l'instruction ; un jour, les écoliers jetèrent des pierres au sergent Paillesant, « à « cause qu'il avoit esté bailler une assignation à Me Pierre Richelet à la « requeste du sieur Garnier ; » et un autre jour, ils poursuivirent Michel Hocquet « pour le tuer et assassiner, ce qu'ils auroient faict sy led. Michel « n'eust pris la fuite et se fust sauvé au logis de Me François Curel, advo- « cat en Parlement ». (Déposition d'Alexandre Petit-Jean et 3e requête d'Isaac Garnier).

treize, environ l'heure de quatre après midy, les escholiers dudit Richelet et qu'il enseigne au collège en ladite qualité de régent, ayant veu et apperceu au coing du greffe de la grande place de ce dit lieu, le seroient venus attacquer à coups de pierre et caillouts volontiers à l'instigation et persuasion dudit Richelet. En suitte de quoy et par continuation les mesmes escholiers à l'heure de huict du matin de ce jourd'huy quinze mars, ayant derechef veu et apperceu ledit Morin qui alloit au logis de noble et prudent homme Me François Grosteste, conseiller et advocat du Roy au baillage et siège présidial dudit Victry pour luy faire et accommoder le poil, lesdits escholiers en présence et au veu et sceu dud. Richelet l'auroient derechef attacqué à coups de pierres et de caillouts proche l'Eglise Nostre-Dame, et nonobstant l'empeschement de quantité de personnes d'honneur et qualifiées l'auroient suivy et poursuivy jusques au logis dud. sieur Grosteste touiours à coups de pierres, dont il auroit esté atteint, frappé et blessé en divers endroits de son corps. Mais, d'autant que le suppliant a juste sujet de craindre et appréhender les faits, les menaces et voyes de fait dud. Richelet et de ses escholiers, le suppliant requiert luy estre sur ce pourveu.

Ce considéré, mond. sieur, il vous plaise, ouyi sur ce Monsieur le Procureur du Roy, ordonner qu'il sera informé de l'exposé cy-dessus, soubs les offres que le suppliant fait d'administrer tesmoins et fournir aux frais ; cependant assigner ledit Richelet tant à jour et heure ordinaire qu'extraordinaire, pour voir dire et ordonner que le suppliant et ses domestiques seront mis en la protection et sauvegarde du Roy et de Justice à l'encontre dud. Richelet, avec deffenses de leur meffaire ny mesdire en leur corps et biens, aux peines de l'ordonnance et de tous despens, dommages et intérestz. Et vous ferez justice.

Isaac Garnier.
Fournier.

Le prévôt donna ordre d'informer le 26 mars ; ce qui n'empêcha point le procès de traîner en longueur. Peut-être n'eût-on point été fâché d'étouffer ce scandale. En somme, personne n'en pouvait attendre grand'chose de bon ; et les amis de Garnier lui représentaient qu'il ne s'agissait que d'injures, que l'affaire lui coûterait beaucoup d'argent [1], et sans doute aussi que les noms de sa fille et de sa femme y seraient désagréablement mêlés. Mais Richelet se souciait bien de ce qui adviendrait ! Il avait maintenant un excellent sujet de satire, et ne voulut point manquer l'occasion de rimer. Voici la pièce qu'il composa, fit recopier par son élève Dominé, et jeta sournoisement dans la boutique du chirurgien à travers une vitre cassée [2].

1. Déposition de Daniel Burgeat.
2. Déposition de Michel Gellée.

Satyre contre l'escarguot sans coquille

Il faut enfin que je te tire
Les poignants traits d'une satyre
Et ie t'en dit la verité
Pour abattre ta vanité.
Je dit donc d'un air satyrique
L'estoge d'un barbe de bique,
Barbe de chien, barbe de chat,
Barbe de loup, barbe de rat,
Barbe d'escarguot sans coquille,
Barbe desrobé d'une fille,
Barbe d'un furieux éléphant,
Barbe de bouc, barbe de bran,
Barbe en mode d'une quenouille,
Barbe d'une vieille grenouille,
Barbe de quot et de chapon,
Vilaine barbe de poison,
Barbe où les morp.... se loges,
Barbe dont je fait les éloges,
Barbe d'un diable es demy
Barbe d'un vieux chapeau moisy,
Barbe d'une grosse citrouille,
Barbe puante d'une endouille,
Barbe, retiens donc le caquet
De ce gros coquin de valet.
Voyez comme sa gueule escume,
Voyez comme sa tête fume.
Je croy que t'as le diable au corps.
Que jamais n'en soit-il dehors,
Démon d'enfer, je t'en charge,
Et bien au long et bien au large.
Quoy ! ne plaindra tu pas ton sort,
Toy dont la gueule sent plus fort,
Avec une mine de plâtre,
Que ne fait quelque vieille emplattre.
Enfin que la tigne et les pous,
Les votours avec les loups
Te devore tous les entrailles
Et t'en fasse les funérailles,
Et que cent gros cloup d'apostume,
Noirs et gluants comme bitumes,
T'environne le fondement,
Si tu songe ten seulement
Ce faire quelque résistance
Constre le maistre de la science.

Mais à quoy t'en invectiver ?
Le diable te puisse emporter !

Signé JACOB
dit Isac GARNIER
dit BELZEBUT [1].

Et le chirurgien riposta par une seconde plainte, plus longue et plus amère que la première :

A Monsieur le Prévost de Vitry-le-François, ou vostre Lieutenant [2].

Supplie Isaacq Garnier, Me Chirurgien, demeurant aud. Victry, disant que dès le quinze mars de la présente année 1657 il vous auroit présenté requeste tendante à ce qu'il soit par vous informé des injures atroces et diffamantes scandaleusement proférées par Pierre Richelet, l'un des régens du collège dud. Victry, contre l'honneur, bonne fame et réputation dud. suppliant, Marie Varnier sa femme, et Loyse Garnier leur fille, ensemble des violences et voies de faict commises par led. Richelet et ses escholiers par son ordre et en sa présence contre les domesticques dud. Garnier, et à ce qu'iceluy Garnier et ses domesticques soient mis en la protection et sauvegarde du Roy allencontre dud. Richelet et de ses escholiers; ce que pourtant n'auroit esté faict à cause de vostre absence en la ville de Paris, quoy que lad. requeste ayt esté décrettée ouy sur ce M. le Procureur du Roy dès led. jour quinze mars; mais, d'autant que led. Richelet depuis led. jour jusques à huy xxiiiie apvril aud. an a non seulement tesmoigné persévérer en ses mauvaises volontées et desseins pernicieux, mais de plus récidivé à blasmer et diffamer partout la maison dud. suppliant, tant par parolles injurieuses, mordicantes, que voye de faict et libels diffamatoires, le suppliant requiert qu'il vous plaise ouyr et interroger les tesmoings assignez et qu'il entend produire sur les faicts posez par lad. requeste, et encore sur ceux cy après énoncez.

Premièrement, si led. Richelet a pas usé de violence et voye de faict par le ministère de ses escholiers contre les domesticques dud. Garnier, semé, glissé et jetté par la ville et faict jetter par ses escholiers, signamment par le nommé Chanleire son pensionnaire, Dominé, et autres ses escholiers, mesmement dans la bouticque dud. Garnier, des escripts en forme de vers et libels diffamatoires, et, outre ce, battu et outragé par plusieurs fois lesd. domesticques à toutes rencontres,

1. Original paraphé par ordre de M. le prévost de V. le F., le 27 avril 1657.

2. Il nous paraît juste de rapporter en note certaines réponses faites par Richelet aux incriminations de Garnier, dans l'interrogatoire du 23 mai ; nous y joindrons quelques déclarations de témoins.

scandaleusement et en plein jour, au veu et sceu et en la présence dud. Richelet [1].

S'ils ont pas veu entre les mains dud. Richelet plusieurs escripts injurieux contre l'honneur dud. Garnier et de sa femme, iceux monstré, faict veoir et communicqué à diverses personnes, par gloire, ostentation et malice préméditée.

Si son occupation ordinaire, et dans le temps mesme qu'il estoit escholier, est pas de rimailler, composer des vers satyrieques et injurieux contre toutes sortes de personnes, sans respect et considération de leur qualité, et s'ils n'en ont pas veu dans les papiers de son estude, qu'il disoit par jactance les avoir faict et composé contre un président et un conseiller du parlement de la ville de Dijon, à cause de quoy il fut obligé de fuir et quitter lad. ville, pour éviter la prison et les poursuittes que l'on faisoit contre luy pour ce subjet; ayant continué cet employ depuis mesme qu'il a régenté au collége de Victry [2].

Si led Richelet a pas dit plusieurs fois que son plus grand plaisir estoit d'avoir des ennemis, et qu'il se divertissoit à les peindre sur son papier, et que par le moyen de sa pleume, si quelqu'un l'avoit fasché, il le feroit crever de despit, quand bien il seroit esloigné de cent lieues, et feroit jetter dans les lieux où il seroit ses escripts et vers satyrieques [3].

S'il est pas vray que ceux auxquels il tenoit ces discours, luy ayant remonstré que, s'il praticquoit cela en cette ville de Victry, il se feroit

1. Richelet proteste qu'il n'a jamais excité ses écoliers à jeter des pierres aux domestiques de Garnier, qu'il n'a jamais dit qu'il était bien aise de ces violences, que tout au contraire il leur a reproché leurs friponneries devant plusieurs personnes. En ce qui concerne les libelles rimés, il nie avoir composé l'*Escargot sans coquille*, il nie reconnaître dans l'original l'écriture de son élève Dominé, mais il a appris que cette satire avait été jetée par lui chez Garnier, et il l'en a aigrement repris.

2. Pierre Guyot, prêtre, curé de Larzicourt, dépose « qu'il a vécu pendant l'espace de deux ans avec ledit Richelet, qu'il a connu estre d'une « humeur fort meschante, faisant gloire de mesdire de plusieurs personnes, « mesmes des prestres, sans exception de leur caractère, tant par discours « que par pièces de poésie ». François Curel, avocat en Parlement, déclare « que ledit Richelet, il y a plus de dix ans, est fort ordinaire à rimailler, « pour avoir fait particulièrement plusieurs pièces satiriques contre plusieurs « personnes, et notamment alencontre du sieur Godeaux, prestre et cy « devant régent du collège ». — Mais Richelet proteste qu'il n'a fait que répondre aux injures que lui baillait Godeaux, que ses épigrammes n'étaient pas bien malignes et ne s'attaquaient qu'à la sottise d'autrui, qu'il n'a rien écrit contre un président ou conseiller au Parlement de Dijon, qu'au contraire « il a fort bonne réputation dans lad. ville, qu'il y a pour amis des « bourgeois considérables, que, loin d'être obligé de s'enfuir de cette ville, « beaucoup de personnes lui écrivent d'y revenir ».

3. Richelet nie ; il a dit seulement que, si on écrivait contre lui, il saurait bien répondre.

plus de tort qu'aux personnes mesmes qu'il offenceroit de la sorte, à cause que, la ville estant petite, les habitans se cognoissoient fort bien, il respondit qu'il s'y en trouveroit touiours quelques uns qui adjousteroient foy à ses escripts.

Si en effect lesd. tesmoings n'ont pas veu des escripts injurieux tant en vers qu'en prose, faicts et composés par led. Richelet contre l'honneur de personnes relligieuses et régulières, ecclésiastiques, magistrats et advocats de cette ville et d'aillieurs.

S'ils ont pas cognoissance que la haine, passion, animosité et aversion que led. Richelet a contre led. Garnier et sa femme provient de ce que led. Richelet, s'estant dès trois à quatre ans introduict dans la maison dud. Garnier, soubs prétexte de faire répetter son fils aagé de 13 ans seulement, escholier dud. Richelet, il auroit pris occasion de la liberté qu'on luy donnoit pour cajoller et entretenir la fille dud. Garnier[1], d'un naturel fort doux et simple, aagée pour lors de 16 ans seulement, soubs prétexte de mariage, luy disant qu'il changeroit de religion et prenderoit la prétendue réformée, dont led. Garnier faict profession, ou que du moins il la laisseroit vivre en sa liberté et relligion[2], dont led. Garnier ayant eu quelque légère cognoissance, pour

1. Richelet proteste qu'il ne venait chez Isaac Garnier qu'à sa prière, qu'il donnait gratuitement des leçons de latin à Louis Garnier et de français à Louise, qu'il n'a jamais vu la jeune fille qu'en présence de son père ou de son frère.

2. Les passions religieuses étaient fort exaltées à Vitry, et il est curieux de voir quelle importance prit dans cette affaire la question de savoir si Richelet était croyant ou incrédule, pratiquant ou libertin.

Jean Lafouasse, prêtre, régent au collège, dépose que Garnier lui a dit « que Richelet estoit un impie sans piété, indifférent pour la relligion ; « qu'il seroit aussitost huguenot que catholicque, qu'il n'y avoit que quel- « que intérest qui le feroit changer de religion, et que dans le fond du « cœur il n'avoit point de religion » ; Garnier ajoutait « qu'il avoit inten- « tion de se plaindre de ce que led. Richelet n'alloit point à la messe ». (Interrogatoire du 9 mai). — Déposition analogue faite par Pierre Varnier le 1er juin. — Garnier, dans son interrogatoire du 8 juin, avoue qu'il a dit aux sieurs Grosseteste et Bayot « que, s'ils cognoissoient les déportemens « dud. Richelet, ils ne le souffriroient jamais en leur collège, parce que « icelluy respondant avoit appris des personnes avec lesquelles avoit « demeuré led. Richelet qu'iceluy Richelet estoit un libertin, faisant mes- « pris et tournant en raillerie les mystères de la relligion, qu'on ne le « voyoit peu ou point à la messe, mesmes les jours de festes plus célèbres « et les dimanches.... et qu'iceluy Richelet luy tesmoigna de son mouve- « ment qu'il n'avoit point de croyance dans la religion qu'il professoit » ; Garnier, tout calviniste qu'il était, donnait pour preuve de l'impiété de Richelet la promesse faite par celui-ci « de permettre que les enfans qui « pourroient naître de ce prétendu mariage fussent nourris et instruits dans « la relligion P. R. »; il ajoute qu'il avait l'intention de se porter accusateur contre Richelet parce qu'il n'allait pas à la messe, et il convient d'en avoir parlé à MM. Grosseteste et Bayot; mais le sieur Lafouasse, régent du

obvier aux mauvais desseins dud. Richelet et l'empescher de hanter et fréquenter sa maison, sans aucun bruict il auroit retiré son fils de la térule et instruction dud. Richelet, et iceluy envoyé en la ville de Paris des 20 mois pour y continuer ses estudes.

Si, nonobstant ce, led. Richelet n'a pas depuis led. temps continué ses poursuittes, ayant attiré et corompu les domesticques dud. Garnier pour faire tenir de ses lettres à sa fille.

Si led. Garnier en ayant eu advis auroit pas faict prier led. Richelet par des amis communs se départir de telles poursuittes, leurs ayant faict responce qu'il n'en feroit rien, et, puisque sa fille l'agréoit, il en viendroit à bout quelque jour, qu'il ne seroit jamais marié et ne se détermineroit à aucune vacation que cette fille ne soit mariée [1].

Si led. Richelet, à dessein d'empescher que cette fille ne soit recherchée par autres personnes, a pas publié et faict veoir des escripts contre l'honneur de cette fille, lesquels représentoient et dépeignoient les particularités de leurs amours, jusques là que ledit Richelet auroit dit avoir grand regret de n'avoir pas couché avec elle, quelquefois à d'autres personnes qu'il y avoit couché, et à d'autres qu'il n'avoit tenu qu'à luy [2].

Isaac Garnier.
Fournier.

L'enquête fut longue [3]; il y eut près de quarante témoins

collège, a eu avertissement de cette conversation, dont il a fait part audit Richelet, et alors celui-ci est allé à la messe, ce qui a empêché Garnier de faire sa plainte en justice contre lui. — Marie Varnier, femme d'Isaac, dans son interrogatoire du 16 juin, déclare aussi que Richelet lui a dit qu'il n'allait point à la messe, et que, s'il y allait par hasard, « il y portoit les vers « de Saint-Amand, pour montrer qu'il n'ajoutoit point foy à lad. messe » ; et « comme un jour « lad. déposante, malade, adressoit ses vœux à Dieu et luy « demandoit pardon en son cœur », Richelet lui aurait dit: « Quoi! vous priez « Dieu ? Croyez-vous qu'il vous entende ? Moi, je ne prie point ». Ce qui scandalisa extraordinairement cette dame, par crainte que de telles paroles ne la fissent mourir plus tôt. — Daniel Burgeat, bourgeois de Vitry, dépose le 4 mai que Garnier lui a dit : « que ledit Richelet avoit peu de religion, « mais au reste qu'il estoit homme qui vivoit moralement ».

1. Marie Varnier, mère de Louise, dans son interrogatoire du 16 juin, avoue que sa fille a désobéi aux ordres paternels. La faute de Richelet était donc au moins partagée. — Isaac Garnier soutient dans sa déposition que le régent a essayé de corrompre la fidélité de ses domestiques, qu'il a fait rendre plusieurs lettres à Louise par leur moyen « et aussi par quantité « d'autres personnes, mesmes par une certaine personne defférée en justice « pour certains mesfaits, contre laquelle il y a prise de corps décernée, « laquelle personne s'appelle Jeanne Chorez, qui s'est absentée au sujet « dud. décret ».

2. Richelet affirme énergiquement qu'il n'a jamais parlé de Louise Garnier en mauvaise part. D'ailleurs, les témoins qui font mention de propos de ce genre disent seulement que Richelet le « donnoit à entendre ».

3. Voici quelques détails de procédure relevés par nous dans les regis-

assignés. Le juge reçut leurs dépositions depuis le 24 avril jusqu'au 16 juin [1].

Enfin, dans les premiers jours de juillet 1657, Pierre Richelet fut condamné en prévôté à une peine que nous ne connaissons pas, mais qui vraisemblablement fut une simple amende. Il se hâta d'interjeter appel au bailliage. Mais, le 19 juillet, le bailliage débouta Richelet de son appel, confirma le jugement rendu en prévôté et mit à son compte les dépens [2].

La fâcheuse issue du procès n'empêcha point Richelet de demeurer encore près de quatre ans à Vitry [3]. Peut-être était-il devenu plus sage et avait-il provisoirement renoncé à la satire. Ce qui est certain, c'est qu'en 1659, à l'entrée de M. de Villaines, gouverneur, il composa, en l'honneur de ce personnage, un poème qui fut recité par les élèves du collège. On en fut si content que le Conseil de ville lui alloua 30 livres, et encore 30 autres livres pour régaler les écoliers [4].

tres. 28 avril, assignation aux régents du collège pour venir déposer. 30 avril, sentence du prévôt portant que les informations seront faites. 19 mai, assignation à Garnier, à sa femme et à son domestique pour comparaître ; 13 juin, Richelet contre Morin ; 30 juin, Garnier contre Richelet. (Registre des causes extraordinaires de la prévôté de Vitry-le-François).

1. Voici la liste de ces dispositions : — le 24 avril, Gaspard Guichard, cordonnier, Jean Bertrand, compagnon cordonnier, René Cousin, cordonnier, Jacob Collivaux ; — le 26 avril, Claude Prignet, Jacques de Jours, sergent, Pierre Cousin, Jean Varnier, notaire royal ; — le 27 avril, Me Gilles Legoux, Jacques Paillessant, sergent, Marguerite Beschefert, Madeleine Faudet, Michel Gellée ; — le 28 avril, Pierre Guyot, prêtre, François Legoux, docteur en médecine, Me Collet, prêtre chanoine ; — le 3 mai, Paul Varnier, apothicaire ; — le 4 mai, Daniel Burgeat, bourgeois, Anne de Marolles, sa femme ; Claude Marcault, principal du collège ; — le 9 mai, Jean Lafouasse, prêtre, régent du collège, Gaspard Guichard, Anne Lefebvre, Marie Jacquier ; — le 12 mai, Pierre Gillet, avocat en Parlement ; — le 19 mai, Alexandre Petitjean, procureur ; François Curel, avocat en Parlement ; — le 23 mai, Pierre Richelet ; — le 24 mai, Jacques Baudesson ; — le 30 mai, Humbert Perchat, tailleur, et Anne Pichart ; — le 1er juin, Pierre Varnier, bourgeois ; — le 8 juin, Isaac Garnier ; — le 14 juin, Isaac Morin ; — le 16 juin, Marie Varnier et Nicolle Césenier, En outre, le 18 juillet, le juge interrogea Me François Bocquet, prêtre, vicaire à Vitry.

2. Ce dernier jugement est mentionné au registre du bailliage.

3. Archives municipales, CC. 83 et 84, où l'on voit que les quartiers de ses gages de régent du collège lui sont payés régulièrement jusqu'au mois d'avril 1661 ; le comptable constate que vers ce moment il a quitté Vitry, et que, par acte du 3 juillet de la même année, le conseil de ville a ordonné de payer au sieur Regnault, principal, la portion de gages afférente au temps pendant lequel il a régenté la classe dudit Richelet.

4. Même registre de compte CC. 84.

Enfin Richelet quitta Vitry pour Paris, et ne tarda pas à se faire connaître. Son *Dictionnaire de Rimes* (1667), sa *Versification françoise* (1671) étaient trop commodes aux mauvais poètes ses confrères pour ne point lui valoir une sorte de célébrité. En 1680, il donna la première édition de son *Dictionnaire François*, qui, selon l'abbé Goujet, est « remplie d'obscénités et de traits satiriques ; » et cette édition eut l'honneur d'être brûlée presque entière par ordre du syndic de la librairie. C'était la gloire.

Quant à Louise Garnier, elle épousa, en 1661, Jean-Adolphe Frey, fils de Jean-Ulric Frey, conseiller de la ville de Basle, et de damoiselle Rosine Fasche. Nous avons vu aux archives de Vitry son contrat de mariage, en date du 8 septembre.

Et Louis Garnier, cause innocente de tout ce tumulte, après avoir étudié à Paris, se voua à l'enseignement évangélique et devint pasteur de l'église réformée d'Ay ; il y exerçait son ministère en 1682 [1].

Tout est bien qui finit bien !

G. Hérelle.

1. Archives municipales de Vitry, ordonnance du 20 novembre 1682, rendue par M. de Miromesnil, président au grand conseil du roi et commissaire départi pour l'exécution des ordres de sa Majesté dans la province de Champagne, au sujet d'un procès entre les héritiers de Marie Varnier et l'adjudicataire des octrois de Vitry.

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS

QUATRIÈME PARTIE

MAISON DE LANNOY*

Armes de Lannoy : D'argent à 3 lions de sinople, armés et couronnés d'or, et lampassés de gueules, deux et un.
Armes de Lannoy-Dampierre : Les armes de Lannoy, avec la bordure engrelée, pour brisure.

I

Généalogie

La maison de Lannoy brillait aux premiers rangs de la noblesse de Flandre.

Nous allons en tracer à grands traits la généalogie :

I. *Jean I*, chevalier, épousa en 1314 *Mahaud*, dame de Lannoy et de Lys, héritière de la maison de Lannoy. On ignore s'il était de la maison d'Allery en Picardie, ou de celle de Franchimont au pays de Liège [1].

* Voir page 240, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Lannoy, chef-lieu de canton (Nord). — Lys, c. de Lannoy. — Allery, c. de Hallencourt (Somme).

II. *Hugues I*, son fils, marié à Marguerite de Maingoval[1], meurt en 1349. Il laisse deux enfants : Hugues II et Guilbert.

Branche Aînée

III. Hugues II, seigneur de Lannoy, de Lys et de Maingoval, forme la branche aînée. Il épouse Marie de Barlémont, dont il a :

IV. Jean II, marié à Jeanne de Croy, qui lui donne deux fils, Jean III et Antoine.

V. Jean III meurt en 1497, sans enfants mâles, laissant de Jeanne de Ligne-Barbançon, sa seconde femme : Bonne, dame de Lannoy, que nous verrons épouser son cousin Philippe de Lannoy (de la branche cadette) Elle meurt en 1543. — Antoine épouse Marie de Ville, dont il a : Jean IV ci-après, et Jeanne, femme de Philippe Villain, seigneur de Lille, puis de Philippe de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube[2].

VI. Jean IV, qui continue la lignée, se marie deux fois : 1° à Catherine de Neuville qui lui donne Jean V ; 2° et à Philippote de Lalain dont il a Charles.

VII. Jean V, seigneur de Maingoval, laisse : de Marguerite de Praët, sa première femme, Antoine, mort sans postérité ; et de sa deuxième femme, Philippine de Plaines, veuve de Pierre de Bourbon-Carency : Nicolas, seigneur de Maingoval, qui meurt en 1540 après avoir épousé Anne de Lalain. — Charles, chevalier de la Toison d'or, vice-roi de Naples, prince de Sulmone, vainqueur de François Ier à Pavie, meurt en 1527 laissant notamment, de Hippolyte Castriotti sa seconde femme, Philippe, prince de Sulmone, marié à Isabelle Colonna, dont deux enfants, Charles et Horace, décédés sans postérité.

Branche Cadette

III bis. *Guilbert I*, seigneur de Santes et de Beaumont, forme la branche cadette de la maison de Lannoy, qui nous intéresse particulièrement. Il épouse Catherine, dame de Molembais, dont il a : 1° Hugues, maître des arbaletriers de France, chevalier de la Toison d'or, mort en 1456 sans postérité ; 2° Guilbert II ci-après ; 3° Baudouin, seigneur de

1. Maingoval, commune de Bersie, c. de Pont-à-Marcq (Nord).

2. Les armes de Philippe de Poitiers et celles de Jeanne de Lannoy sont aux vitraux de l'église d'Arcis-sur-Aube.

Molembais, mort en 1474 ; 4° et Jean, seigneur de la Motterie [1].

IV bis. *Guilbert II*, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, est chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, et son ambassadeur en Angleterre. Veuf sans enfants d'Eléonore de Quesnes, il épouse Marie de Ghistelles, fille de Jean de Ghistelles, seigneur d'Utzel, qui lui donne Philippe ci-après, et Jacques décédé sans lignée. Il prend une troisième alliance avec Isabelle de Flandre, dont il a Pierre, seigneur de Fresnoy, mort en 1494. Guilbert laisse aussi une fille, Marguerite, mariée à Pierre de Monchy. Il meurt en 1462 [2].

V bis. *Philippe I* est seigneur de Willerval, de Santes, de Tronchiennes et de Wahagnies [3]. Nous l'avons vu épouser *Marguerite de Châtillon* et devenir seigneur de Dampierre.

Nous allons donner dans les pages suivantes les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur Philippe et Marguerite et sur leurs descendants.

II

Marguerite de Chatillon et Philippe de Lannoy.

Marguerite de Châtillon, comme nous l'avons indiqué dans la troisième partie de cette Notice, avait épousé en 1469 Philippe de Lannoy, « chevalier, seigneur de Willerval, de Santes, de Tronchiennes et de Wahagnies, fils de Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Jeanne de Ghistelles, sa seconde femme. » (*Duchesne.*)

Les années qui suivirent le mariage de Marguerite ne sont guères marquées que par la naissance de ses trois fils et par le décès de Waleran de Châtillon, son père.

Nous savons que Waleran de Châtillon était mort le 13 octobre 1472 et que le premier décembre suivant le roi avait donné à Charles d'Amboise, son favori, Dampierre et Sompuis tout récemment confisqués.

1. Santes, c. de Haubourdin (Nord). — Beaumont, c. de Vimy (Pas-de-Calais). — Molembais : Molenbeek (Belgique) ? — La Motterie.....

2. Willerval c. de Vimy (Pas-de-Calais). — Tronchiennes, près Gand, et Ghistelles, près Ostende (Belgique). — Fresnoy, c. de Vimy (Pas-de-Calais).

3. Wahagnies, c. de Pont-à-Marcq (Nord).

Nous savons aussi que Barbe de Châtillon avait, en 1479, épousé Jean de Soissons, et que la succession de Waleran était restée indivise entre les deux sœurs.

Charles d'Amboise meurt à Tours « le 16 mars 1480, avant Pasques » (*P. Anselme*), et c'est vraisemblablement à cette époque que les enfants de Waleran recouvrent la possession de Dampierre et de Sompuis.

Dès les premiers jours de 1481 (vieux style), « Philippe de « Lannoy et Marguerite de Châtillon, sa femme, fille aînée et « principale héritière de feu Waleran de Châtillon, chevalier, « en son vivant seigneur de Dampierre, de Rollaincourt, de « Beauval, etc..... d'une part, et damoiselle Barbe de Châ- « tillon, fille puisnée et héritière en sa portion dudit seigneur « de Dampierre, d'autre part, » se partagent la succession paternelle. Les actes qui en font foi sont passés : l'un « sous « le scel de la ville de Lille en Flandre, » et l'autre « sous le « scel du bailly d'Amiens. » Ils établissent « que toutes les « villes, terres et seigneuries qui appartenoient audit feu « Waleran, situées tant en Picardie, France, Champagne « comme ailleurs, appartiendront audit Philippe de Lannoy et « à sa femme. La terre de Beauval avec ses appartenances et « dépendances sera pour le tout à damoiselle Barbe. « (*Archives du château de Dampierre. — M. l'abbé Billiard : Observations sur une Notice de M. Socard, relative au tombeau de Pierre de Lannoy ; Troyes*, 1864.)

En effet, quelques mois plus tard, le 24 juillet 1481, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon font foi et hommage à François de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus, « à cause des terres et seigneuries de Dampierre et Sompuis, « situées audit comté de Vertus, lesquelles sont échues à « ladite dame par le décès de feu Waleran de Châtillon, en « son vivant seigneur desdits lieux. » (*Ibidem.*)

François II, duc de Bretagne, qui avait succédé à Marguerite d'Orléans, sa mère, vers 1466, au comté de Vertus, avait un fils naturel nommé comme lui François, auquel il avait donné la baronnie d'Avaugour en 1480 « et par lettres patentes « du penultième jour de septembre audit an, les comtés de « Vertus et de Goëlo, sous réserve toutefois de souveraineté, « hommage-lige, rachapt, justice, obéissance et ressort [1]. » (*Sainte-Marthe. — Culoteau de Velye : Histoire de Vertus.*)

1. Avaugour, sur Saint-Péver, c. de Plouagat (Côtes-du-Nord).

— C'est à ce nouveau comte de Vertus, à cause de son châtel de Rosnay, que Philippe et Marguerite venaient de rendre hommage.

En 1481, Dampierre eut évidemment à souffrir de la grande famine qui désolait la Champagne à la suite des pluies continuelles et des inondations de l'été précédent. (*Boutiot, III, p.* 153.)

En 1482, Catherine de Chauvigny, veuve de Charles d'Amboise, ayant voulu disputer à Philippe de Lannoy et à Marguerite de Châtillon la possession de la terre de Dampierre en faveur de ses enfants, un arrêt du 20 mars de Jacques de Rostey, licencié ès-lois, lieutenant général de Monseigneur le bailly de Troyes, met à néant cette prétention [1]. (*M. l'abbé Billiard.*)

Cet arrêt nous fait voir que la prévôté de Rosnay, à laquelle ressortissait Dampierre, n'avait pas encore été distraite du bailliage de Troyes pour être rendue à celui de Chaumont.

Le 2 mai 1435, Philippe et Marguerite donnent en avancement d'hoirie à Pierre, leur second fils, les baronnies de Dampierre et de Sompuis. Nous citerons, avec *M. l'abbé Billiard*, les parties essentielles de cet acte important :

« Waleran de Mez dit d'Anstaing, écuyer, conseiller de mon « très redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne, « conte de Flandres, et lieutenant de hault et noble monsei- « gneur le gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douay, « d'Orchies et des appartenances et dépendances, garde du « scel dudit souverain bailliage, Salut, savoir faisons que : — « Au jour d'huy pardevant nous comparurent en leurs person- « nes haults et nobles seigneur et dame monseigneur *Philippe* « *de Lannoy*. chlr, seigneur de *Dampierre*, etc., et dame *Mar-* « *guerite de Châtillon*, sa compaigne et espouse, dame desd. « lieux. — Par lesquels, considérans que Philippe de Lannoy, « leur fils aisné, à cause de son ainetce, après leur trépas leur

1. Catherine de Chauvigny était fille d'André de Chauvigny et de Catherine (ou Jacqueline) de Beaujeu. — Nous avons vu, en la troisième partie, chap. VII, de cette notice, André de Chauvigny recevoir de *Jeanne Flote dame de Dampierre*, sa parente, la baronnie de Revel et d'autres terres et biens. — Six enfants étaient issus du mariage de Charles d'Amboise et de Catherine de Chauvigny : deux filles, Marie et Catherine, et quatre fils, François qui fut prieur de Saint-Lazare, Louis qui devint cardinal, Gui qui fut capitaine de deux cents gentilshommes de la maison du roi Louis XII, et Charles qui fut successivement grand-maître, maréchal et amiral de France, etc. (*P. Anselme et Moréri.*)

« succéderoit en la pluspart de leurs terres, fiefs et seignou-
« ries qu'ils avoient et ont par deçà, et ce par les coûtumes
« des lieux où elles sont scituées, se en leur vivant ils n'en
« auront autrement disposé..... fut dit et déclairié que
« pour..... l'amour naturelle qu'ils avoient à *Pierre de*
« *Lannoy* leur second fils, et autres vraies et justes causes ad
« ce les mouvans en leurs consciences, — Ils et chacun d'eulx,
« et mesme ladicte dame du gré, licence et autorité dudit sei-
« gneur son mary, avoient donné, et de fait par ces présentes
« donnerrent par fourme de partaige et en avancement d'horie
« et de succession audit *Pierre de Lannoy* les chastellenies,
« baronnies et seignouries de *Dampierre* et de *Sompuis*, leurs
« appartenances et appendances qu'ils avoient gisans au pays
« et conté de Champaigne, ensemble tout ce qu'ils avoient
« audit pays et conté, sans riens excepter, et à toutes charges,
« pour doresnavant joyr par ledit *Pierre de Lannoy*, ses hoirs,
« successeurs ou ayans cause, héritablement et à tousjours
« comme de leur propre chose et bon héritage..... Et ont
« renonchié et renonchent à tout ce qui aider et valoir leur
« pourroit pour aler au contre. — A quoy ferme entretenir
« nous les avons condempnés et condempnons par notre sen-
« tence et de leur consentement. — En tesmoing de ce.....
« — Ce fut fait le second jour de mai de l'an mil CCCC qua-
« trevingt et cinq. » (*Archives du château de Dampierre : Original sur parchemin*)

Philippe et Marguerite, en assignant pour héritage les terres de Dampierre et de Sompuis à leur second fils, se réservèrent évidemment la jouissance, sinon de tous les biens donnés, au moins de certains droits, comme semblent l'indiquer quelques documents dont nous parlerons au chapitre suivant.

« De leur alliance issirent (*dit Duchesne*) trois fils entr'autres, à sçavoir :

« Philippe II qui continua la lignée ;

« *Pierre*, seigneur de *Dampierre* et de Beaumont ;

« Et Guilbert, seigneur de Willerval. »

La manière dont s'exprime Duchesne fait entendre clairement que Philippe et Marguerite eurent d'autres enfants. Nous n'avons trouvé sur eux aucun renseignement.

« Philippe de Lannoy, II du nom, seigneur de Santes et baron de Rollaincourt, fut conseiller et chambellan de l'Empereur (Charles-Quint), chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine des ville, cité et château de Tournay et de Tour-

nésis ; et mourut le 14e jour d'octobre l'an 1535, ayant eu de Bonne de Lannoy, dame héritière de Lannoy et de Sebourcq, son espouse (elle était fille de Jean III de Lannoy, branche aînée), un fils appellé Hugues, et deux filles, à sçavoir : Jeanne, mariée à Henry de Withen, baron de Berzelles, et Marguerite, femme de Jean d'Ognies. » Bonne de Lannoy mourut en 1543. — « Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Wahagnies et de Tronchiennes, mourut avant son père le 21e jour d'avril, veille de pasques, l'an 1527, laissant de Marie de Bossut, sa femme, une fille appelée Françoise de Lannoy, unique héritière de Lannoy, de Rollaincourt et autres terres lesquelles elle porta en mariage à Maximilien d'Egmont, comte de Buren, » chevalier de la Toison d'or. (*Duchesne.*) — Anne d'Egmont, leur fille, fut la première femme de Guillaume IX de Nassau, prince d'Orange, dont elle eut Philippe-Guillaume de Nassau (mort en 1618 sans postérité d'Eléonore de Bourbon-Condé), et Marie de Nassau, femme du prince de Hohenloe.

Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, troisième fils de Philippe et de Marguerite, mourut en 1537, laissant de Jeanne de Neuville une fille appelée Bonne, mariée à François d'Ognies, seigneur de Beauraing.

III

Pierre I

Pierre I de Lannoy fut baron de Dampierre et de Sompuis, seigneur de Beaumont, de Vaucogne, de Lignon, de Blignicourt, de Chaudrey, de Montberot-ès-Piney et d'autres lieux [1].

Devenu baron de Dampierre et de Sompuis en vertu de la donation faite par ses père et mère, il épouse Marguerite de Saint Seigne (ou de Saint-Seine) [2].

Nous pensons que Marguerite était fille de Claude de Saint-Seigne et de N... de Cusance.

La famille de Saint-Seigne (ou de Saint-Seine) au duché de Bourgogne était ancienne et distinguée. Simon de Saint Seigne, écuyer, fils de Hugues, vivait en 1230. Alix, sa sœur, avait épousé en premières noces Hugues de Vergy, seigneur de Beaumont, et en secondes noces Miles, seigneur de Froloys et de Milly. — Raoul, chevalier, fils de Simon, avait laissé

1. Blignicourt, c. de Brienne (Aube). — Montbrot, ferme sur Piney (Aube).

2. Saint-Seine-sur-Vingeanne, c. de Fontaine-Française (Côte-d'Or).

Renaud, chevalier (1294-1312), marié à Marie de Saulx-Courtivron. — Jean I, fils de Renaud, chevalier, avait eu de Marguerite de Saint-Florentin, Jean II, aussi chevalier et capitaine d'Auxonne (1355), qui épousa Jeanne de Baissey. — Guichard, leur fils aîné, chevalier, seigneur de Rosières, maître d'hôtel du duc de Bourgogne et bailly de Chalon (1357-1409) avait épousé Marguerite de Lugney. — L'aîné de leurs enfants, Etienne, chevalier, seigneur de Beurrey-Baugey (1405-1429), avait eu de Simonne de Rupt plusieurs enfants, entr'autres Jean III, écuyer, coseigneur de Saint-Seigne, capitaine d'Arc, marié à Catherine de Saulx. — Jean III était mort avant 1474 laissant trois fils : Charles, Pierre et Claude. Ce dernier s'était allié, comme nous l'avons dit, N... de Cusance.

L'arbre généalogique de la famille de Saint-Seigne, il est vrai, ne donne à Claude que deux fils : Guichard et Philippe, écuyers, coseigneurs de Rosières ; mais nous verrons plus loin que Marguerite était sœur de Philippe de Saint-Seigne, seigneur de Senoncourt et de Rosières [1].

Les armes de Saint-Seigne étaient de gueules à trois jumelles d'or. (*Courtépée : Description du Duché de Bourgogne, II, p.* 244. — *Palliot : La vraye et parfaicte science des Armoiries, p.* 401, § *IV.*)

En l'année 1493, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon (soit qu'ils eussent conservé, au moins en partie, la jouissance de Dampierre et de ses appartenances et appendances, soit qu'ils voulussent affranchir de toutes dettes et charges les biens donnés à leur fils), « plaidoient au parlement contre Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, pair de France, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt Charles d'Amboise (son frère), seigneur de Chaumont, et de Catherine de Chauvigny, à raison de plusieurs grosses rentes acheptées par eux sur les terres et seigneuries de Dampierre et de Sompuis. — Lesquelles rentes iceux Philippe et Marguerite vouloient retirer en rendant les deniers, savoir est : — d'une part trois mille escus ou royaux d'or du poids de 64 au marc, ayant cours l'an 1435 ; auquel temps le traité de mariage de Jean de Courtenay, seigneur de Saint-Brisson, avec Isabeau de Châtillon leur tante, fut fait et passé ; — d'autre part cinq cents escus d'or, faisant la moitié de mille escus promis par Jacques de Châtillon, grand-pannetier de France, à Philippe

1. Senoncourt, c. d'Amance, et Rosières, c. de Vitrey (Haute-Saône).

de Fosseux, dit le Borgne, en espousant Marguerite de Châtillon sa sœur ; — et encore 94 livres 8 sols 10 deniers, avec deux parties d'un denier tournois de rente annuelle et perpétuelle faisant part de la somme de 200 livres tournois aussy de rente. — A quoy ils furent reçeus par arrest du vingt-uniesme jour de juillet l'an 1494. » (*Duchesne.*)

A cette époque la prévôté de Rosnay avait été rendue au bailliage de Chaumont. — Et nous voyons que « Pierre de Crespy, escuyer, lieutenant du bailly de Rosnay, et Colas Gombault, procureur du Seigneur de Dampierre, » faisaient partie des assemblées qui « à Chaumont, on vacqué et besongnié pendant les 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e et 23e jours du mois d'avril 1494, après pasques, pour la rédaction de la coutume de Chaumont, sous la présidence de « Pierre de Gié, licentié en loix, conseiller du roy nostre sire, et lieutenant général de noble seigneur messire Jehan de Baudricourt, chevalier de l'ordre du roy nostre sire, son lieutenant général et son gouverneur en Bourgogne, seigneur dudit Baudricourt, de la Fauche et de Bloize, bailly dudit Chaumont, en l'absence de mondit seigneur le bailly. » (*J. de Laistre : Coutume de Chaumont, Paris*, 1733.)

1495-1496. « La taille des homes et femmes de corps de l'évesché de Troyes faicte et imposée..... ès-terres et seigneuries dudit lieu..... pour l'an commençant le mardi d'emprès la Penthecouste 1495, et finissant audit jour 1496 » constate que « les hommes et femmes de la mairie de Premierfait [1], sont au nombre de 81, habitant [diverses paroisses et entr'autres] Dampierre. » (*Archives de l'Aube*, *G* 493. — *D'Arbois de Jubainville : Inventaire des Archives.*)

Le 22 décembre 1498, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon, et Jeanne de Saveuse, veuve de Waleran de Châtillon, plaidaient devant le parlement contre le seigneur de Saint-Amand. — « Inter dilectum nostrum *Philippum de Lannoy*, militem, et *Margaretam de Chastillon*, ejus uxorem, et *Johannam de Saveuse*, usufructuariam terræ et dominii de Rollencourt vulgariter nuncupatæ, actores et conquerentes in casu novitatis et saisinæ, ex una parte ; et Albertum de Sancto Amando, dominum dicti loci, defensorem et opponentem in dicto casu, ex altera ; ratione certæ peciæ terræ in justitia dicti dominii de Rollencourt sitæ..... XXII decembris an. MCCCCXCVIII. » (*Duchesne ; preuves XIII et XIV*, 48)

1. Premierfait, c. de Méry-sur-Seine (Aube).

Marguerite de Châtillon était morte en 1500 ; en effet, « du compte de Saint-Pol, fini l'an 1500, folio 110, appert Philippes [II] de Lannoy, seigneur de Santes, fils de Marguerite de Chastillon avoir relevé le fief de Rollencourt par le trespas d'elle. » (*Ibidem*, 50.)

Quant à Philippe de Lannoy, il dut mourir vers la fin de 1502 ou au commencement de 1503, ayant encore la jouissance de tout ou partie de Dampierre et de ses appendances; car c'est le 8 octobre 1503 seulement que Pierre de Lannoy, seigneur de Dampierre, donne aveu et dénombrement à monsieur le comte de Vertus, seigneur de Rosnay [1]. — L'original de cet acte, placard en parchemin sur trois feuilles, commençait par ces mots : « *De très haut, puissant*, » et finissait par ceux-ci : « *huictième jour du mois d'octobre l'an mil cinq cent trois.* » Il fut fourni avec d'autres pièces par M. le comte Marie-Henri Picot de Dampierre à M. Vergnes, le 15 novembre 1790, pour la liquidation des dîmes inféodées. (*Notes de M. Jean-Baptiste Savetiez, décédé notaire honoraire à Dampierre.*)

Pierre I de Lannoy et Marguerite de Saint-Seigne étaient morts au commencement de l'année 1505.

Ils furent tous deux inhumés en l'église de Dampierre, ainsi qu'en témoigne une inscription gravée en creux sur la face antérieure du tombeau de Pierre II, leur fils.

Cette inscription est conçue en ces termes :

Cy gisent en notre seigneur Pierre de Lannoy et damoysle Marguerite de Saint-Saygne père et mère du défunt p^r q^i fut fait cette sep^lture. »

Au-dessous de cette épitaphe, que coupe verticalement en deux parties égales un médaillon renfermant les armes de Lannoy-Dampierre, figurent deux petits écussons dont l'un est celui de Lannoy et l'autre presque entièrement effacé est évidemment celui de Saint-Seigne [2].

Pierre I et Marguerite laissaient quatre enfants mineurs : Pierre II, Jean, Marguerite et Jeanne.

1. François I de Bretagne-Avaugour, ou François II, son fils.

2. La description que nous avons donnée, dans la première partie de cette notice, du tombeau de Pierre II de Lannoy, ne mentionne pas ces deux petits écussons ; nous réparons ici cet oubli.

IV

Minorité des Enfants.

Pierre II.

« Le 14 octobre 1505, Jean Oudin, Jean Coquerel (*sic*) et Symon Pesme, ès-noms de tuteurs et curateurs de Pierre, Jean, Marguerite et Jeanne, enfans mineurs de Pierre de Lannoy et de Marguerite de Saint-Seigne, » donnent « pardevant notaires aveu et denombrement » de la baronnie de Dampierre « à M. le comte de Vertus, » à cause de son château de Rosnay. (*Copie sur parchemin contenant onze rôles, signée : de Kaulet et de Jou..... — Dossier Vergnes. — Notes de M. Jean Baptiste Savetiez.*)

Le 10 août 1509, le seigneur de Saint-Léger-sous-Margerie fait aveu et dénombrement aux enfants mineurs de Pierre de Lannoy pour la portion de son fief (les deux tiers) qui relève de Dampierre. (*Cet acte est mentionné dans un « Précis » relatif à un combat de fief, présenté en* 1787, *pour M. le comte de Dampierre, appelant et demandeur contre M. Berbier du Metz, seigneur de Rosnay, intimé, et M. Vauthier, seigneur de Saint-Léger, défendeur.*)

Le 18 septembre suivant, « Jean Coquel (*sic*), lieutenant du bailli de Dampierre, maistre Guillaume Cuchon, procureur, et Simon Pesme, prévost dudit Dampierre, » appelés et présents à Chaumont-en-Bassigny, assistent en l'auditoire du bailliage à la publication de la coutume. Cette publication est faite par Me Thibaut Baillet, président, François de Morviller, conseiller en la cour de parlement, et Roger Barme, avocat en icelle. » (*J. Delaistre : Coutume de Chaumont.*)

« Le 8 novembre 1509, devant Gossement et Sompsois, notaires en la prévosté de Beaufort, Jean Dorez, prêtre, curé de Chavanges, fait foi et hommage pour le sixième des dixmes de Chavanges, appelé le fief Malay, aux enfans mineurs de messire Pierre de Lannoy et demoiselle Marguerite de Saint-Seigne, sa femme, et leur vivant seigneur et dame de Dampierre. » (*Original placard en parchemin signé desdits notaires. — Dossier Vergnes et notes J.-B. Savetiez.*)

Le 26 juillet 1511, en présence de notaires, à Châlons, notoriété constatant que : « maistre Louis Robin, en son vivant « prebstre, chanoine de l'église Saint-Estienne de Chaalons « et prieur du prioré de Dampierre-lez-Rameru, ou diocèse de

« Troyes, environ ung mois ou trois sepmaines puelt avoir, en « certain jour de sabmedi, alla de vie à trespas audit Chaalons « et le lendemain suyvant fut icellui Robin inhumé et enterré « en l'église dudit St-Estienne...» (*Arch. de l'Aube*, *G*, 4056. — *Francisque André* : *Inventaire sommaire desdits archives.*)

Pierre II de Lannoy, devenu majeur, est baron de Dampierre et de Sompuis, et seigneur de Vaucogne, de Lignon, de Blignicourt et autres lieux.

Il épouse, vers 1516, Barbe de Sainte-Maure, baronne de Grignon et de l'Orme en partie[1], fille d'Adrien de Sainte-Maure, comte de Nesle, et de Charlotte de Chalon, comtesse de Joigny.

La noblesse et l'ancienneté de la maison de Sainte-Maure sont bien connues. — Guillaume de Précigny, seigneur de Sainte-Maure[2], qui vivait au treizième siècle, avait laissé plusieurs fils, entr'autres Jobert, dont nous indiquons succinctement la descendance : — Guillaume ; — Pierre I, mort en 1328 ; — Pierre II, marié à Marguerite d'Amboise, dame de Nesle par sa mère Marie de Flandre ; — Jean I, marié à Jeanne des Roches ; — Jean II, marié à Jacquette de Puiseulx ; — Charles, marié le 26 septembre 1457 à Madeleine de Luxembourg, fille de Thibaut, seigneur de Fiennes ; — dont Adrien susnommmé.

Les armes de Sainte-Maure sont d'argent à la fasce de gueules.

Par sa mère Barbe de Sainte-Maure descendait de Hugues IV, duc de Bourgogne, et de Béatrix de Champagne, fille de Thibaud IV, roi de Navarre, et de *Marguerite de Bourbon-Dampierre*.

Barbe était veuve d'Antoine de Dinteville, seigneur de Dinteville, de Spoy et de Fougerolles, baron de Meurville[3], « mort à Milan de blessures qu'il avait reçues à Marignan (13 septembre 1515), après avor fait son testament. » (*P. Anselme.*) — Elle en avait plusieurs enfants en bas âge : Jean, Antoine, Joachim, Françoise et Isabelle[4].

1. Grignon, c. de Montbard (Côte-d'Or). — L'Orme, commune de Puligny, c. de Nolay (Côte-d'Or) ?

2. Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

3. Dinteville, c. de Château-Villain (Haute-Marne). — Spoy et Meurville, c. de Vendeuvre (Aube). — Fougerolles, c. de Saint-Loup (Haute-Saône).

4. Antoine de Dinteville était fils d'Erard III de Dinteville, seigneur de Spoy et de Fougerolles, et de Guyonne de Vergy.

Jean de Lannoy, le second fils de Pierre I et de Marguerite de Saint-Seigne, était mort enfant.

Marguerite de Lannoy était mariée à Claude de Fouchier, seigneur de Savoyeux, Senoncourt et Rosières[1] au comté de Bourgogne.

Quant à Jeanne de Lannoy, elle avait épousé François de Haraucourt, seigneur de Frasnoy[2], de la branche de cette famille lorraine établie au comté de Bourgogne.

Année 1517. — Le registre des collations et autres actes faits par l'évêque de Troyes, Jacques Raguier, « anni mille-« simi quingentesimi decimi septimi incipiens die pasche, » contient les actes suivants :

I. « Anno predicto die vero vicesima secunda augusti, pre-« libatus dominus Trecen[sis] ep[iscop]us contulit mag[ist]ro « *Nicolao de la Rotiere* clerico Trecen[sis] dio[cesi]s eccl[es]iam « parrochialem de *Dampetra* dicte dioc[esi]s ad p[rese]ntatio-« nem prioris prioratus dicti loci. Coll[ati]onem vero et insti-« tutionem antedicti reverendi spectan[tem et pertinen[tem] « vacantem per obitum defuncti mag[ist]ri *Nicolai Mulat* dum « viveret et hora sui obitus ejusdem eccl[es]ie curatus. Et hoc « virtute p[rese]ntationis mag[ist]ri *Petri Yvonnet* p[res]b[yte]ri « prioris commendatarii dicti prioratus de persona dicti *de la* « *Rotiere* eidem reverendo litterarum facte. Actum Trecis. » — II. « Anno predicto die vero secunda mensis septembris « predictus dominus Trecen[sis] episcopus concessit magistro « *Jacobo Mulat* clerico Trecen[sis] diocesis curam, regimen et « administrationem animarum parrochianorum eccl[es]ie par-« ro[chia]lis de *Dampetra* dicte dioc[esi]s de qua fuit idem « *Mulat* provisus per sedem ap[osto]licam. Actum Trecis. » (*Bibliothèque de Troyes : Manuscrit* 362, *p.* 49, *r°* *et v°*.)

Des enfants d'Antoine et de Barbe : 1° Jean, l'aîné, qui avait pris le nom et les armes de la famille, fut tué au siège de Metz en 1554 ; — 2° Antoine épousa Gabrielle de Stainville ; — 3° Joachim fut abbé de Montieramey ; — 4° Françoise épousa le 13 avril 1529 Claude de Haraucourt ; — 5° Isabelle épousa le 7 novembre 1533 Jean de la Rivière. — *Jolibois* dit que Jean épousa en 1534 Gabrielle de Stainville. Fait-il erreur, ou bien Gabrielle était-elle veuve d'Antoine ? (*Voir P. Anselme et Jolibois*).

1. Savoyeux, c. de Dampierre-sur-Saolon (Haute-Saône).

Claude de Fouchier et Marguerite de Lannoy eurent deux enfants : Claude II et Adrienne. — Le 6 février 1543, Claude II constitua en dot à sœur, qui épousait Bertholomy de Clugny, la moitié de la seigneurie de Rosières, indivise avec Arnoul de Saint-Seigne. (*Pierre Paillet : Mémoires généalogiques*, *p.* 1142.)

2. Franoy, c. de Dampierre-sur-Saolon (Haute-Saône).

Pierre II de Lannoy, baron de Dampierre, institué légataire universel de Philippe de Saint-Seigne son oncle, voit son héritage disputé par François de Haraucourt et Jeanne; mais une transaction du 13 juillet 1518 met fin au litige. — « Nous « Jehan de Chauvirey, seigneur dudit Chauvirey, et Jehan de « Haraucourt, escuyer, seigneur de Vauconcourt en partie, « nous faisans et pourtans fors en cette partie pour et en nom « de *François de Haraucourt*, escuyer, seigneur de Frasnoy, « d'une part..... Et *Pierre de Lannoy*, aussi escuyer, sei- « gneur de *Dampierre* et de *Sompuis*, en mon propre nom, « d'autre part..... Avons faiz les accords qui s'ensuyvent : « assavoir que comme *François de Haraucourt*, à cause de « demoiselle *Jehanne de Lannoy*, sa femme, sœur de moi, « ledit *Pierre de Lannoy*..... disoit luy appartenir à cause « et comme héritière *ab intestat* de feu noble seigneur *Philippe* « *de Saint-Seigne*, en son vivant seigneur de Senoncourt et « Rosières, la tierce partie de ladite succession, et je ledit « *Pierre de Lannoy* disant au contraire que ladite demoiselle « *Jehanne*, ma sœur, ne pouvoit prétendre droit en ladite suc- « cession au moyen que par ledit testament dudit *Philippe de* « *Saint-Seigne*, mon oncle, je fusse et sois eslu son héritier « seul..... (suit la transaction)..... En tesmoing des- « quelles choses nous et chacun de nous avons priez, requis, « obtenu et fait mettre ès-dites présentes lettres le scel du dit « conté de Bourgogne, duquel on use en la cour de Gray, « ensemble et avec le scel de ladite cour le scel de mons^r l'offi- « cial de Langres..... Qui furent faites et passées audit « Savoyeux le treizième jour de juillet l'an mil cinq cent dix- « huit. » (*Archives du château de Dampierre. — M. l'abbé Billiard.*)

1519. — D'après une déclaration des marguilliers, l'église de Saint-Pierre de Dampierre possédait à cette époque environ sept journaux de terre qui ne pouvaient être aliénés sans le congé du baron. (*Notes de M. l'abbé Billiard.*)

Le premier février 1519, Jeanne de Lannoy étant à Chauvirey, comté de Bourgogne, donne procuration en présence de Perrenet Droz, escuyer, seigneur de Provenchères, de Jehan de Chauvirey et de Jehan de la Ferté. Jehanne y est dite sœur de Pierre et de Marguerite de Lannoy, « tous trois enfans feu « de bonne mémoire Pierre de Lannoy, du corps feu demoi- « selle Marguerite de Saint-Seigne, en loyal mariage procrées, « et à leur vivant seigneur et dame de Dampierre, Sompuis, « Blignicourt, Chauderey et Monberot-ès-Piney. » (*M. l'abbé*

Billiard.) — Cet acte ne parle que de trois enfants ; Jean était donc mort antérieurement.

Vers cette époque, ou dans le cours des années suivantes, le seigneur de Dampierre dut distraire, vendre et transporter quelques terres, fiefs et possessions de ses domaines. (On est du moins induit à le penser en lisant la procuration qui sera relatée au chapitre suivant.)

« Le sixième jour du mois de novembre l'an 1522, fut passé certain accord de transaction entre Pierre de Lannoy, escuyer, baron et chastelain de Dampierre et Sompuis, seigneur de Lignon, d'une part, et les habitans dudit Lignon, d'autre part. » (*Archives de Lignon : Extrait du titre des usages de cette commune en date du 8 septembre 1534. — Hérelle : Notice sur la famille de Lalain ; Vitry-le-François*, 1879.)[1]

Pierre II mourut le 8 février 1522 (vieux style) sans laisser d'enfants, et fut inhumé dans l'église de Dampierre. Son tombeau, dont la première partie de cette notice contient la description, porte gravée sur la moulure supérieure cette inscription en caractères gothiques :

« *Cy gist hault et puissant seigneur Pierre de Lannoy en son vivant baron de Dampierre et Sompuis et seigneur de Lygnon Blegnicourt : qui trépassa le huitiesme jor de feborier. mil. Vc. XXII Priez Dieu pour son ame et pour ces amis trespassés.* »

Pierre de Lannoy avait légué la terre de Sompuis à Antoine de Dinteville, son beau-fils, qu'il affectionnait.

Sa succession fut recueillie par ses sœurs qui en firent le partage.

La baronnie de Dampierre, avec les terres de Brebant, de Vaucogne, la seigneurie de Lignon et autres biens, échut à Jeanne, femme de François de Haraucourt.

Barbe de Sainte-Maure survécut à son mari. En 1545 elle faisait donation à Jean de Dinteville, son fils ainé, « de ce qu'elle pouvoit prétendre dans les successions de ses père et mère. (*P. Anselme.*)

1. *Le manuscrit de M. de Vaveray*, à l'article *Lignon*, porte : « En 1522, Pierre de Lannoy, écuyer, seigneur baron de Dampierre et Sompuis, et vicomte de Lignon. »

V

Jeanne de Lannoy
et
François de Haraucourt.

François de Haraucourt, seigneur de Frasnoy et autres lieux, mari de Jeanne de Lannoy, était fils de Pierre de Haraucourt et de Claude de Ray.

Il appartenait à la branche, établie au comté de Bourgogne, de la famille de Haraucourt qui était une des quatre de l'ancienne chevalerie de Lorraine.

Les armes de Haraucourt étaient d'or à la croix de gueules; au franc quartier d'argent chargé d'un lion de sable, armé, lampassé de gueules et couronné d'or.

François et Jeanne avaient un fils, nommé Humbert, qui épousa Oudette de Senailly et fut seigneur de Frasnoy, Saulx et Vauconcourt [1].

Nous avons vu Jeanne recueillir en 1522, comme héritière pour partie de son frère, la baronnie de Dampierre et autres seigneuries.

A ce titre elle dut faire acte de foi et hommage et produire aveu et dénombrement à François III de Bretagne-Avaugour qui avait succédé en 1517 à François II son frère, au comté de Vertus [2].

Le 31 décembre 1525, devant Turc et Roussel, notaires au tabellionnage de Vitry, *François de Haraucourt, baron de Dampierre*, et *Jehanne de Lannoy*, sa femme, vendent à Guillaume de Sommièvre [3] la terre de Lignon; — « à laquelle terre, seigneurye et vicomté de Lignon sont attribués plusieurs beaux droits, et notamment celuy de franc alleu noble, de la justice haulte, moyenne et basse, greffe, tabellionnage, moulin bannal, gareine, estangs, corvée et plusieurs aultres droits et debvoirs seigneuriaux. » (*Extrait de l'Affirmation d'érec-*

1. Saulx, chef-lieu de canton ; — et Vauconcourt, c. de Fresne-Saint-Mammès (Haute-Saône).

2. On peut-être à Madeleine d'Astarac (ou d'Esterac), comtesse d'Autremont, veuve de François II, qui semble avoir joui de Rosnay après la mort de son mari : car en janvier 1547 elle reçoit à foi et hommage Jean de Crepy, seigneur de Balignicourt et de Verdemez. (*Abbé Georges : Notice sur Rosnay. — Annuaire de l'Aube*, 1883). — Balignicourt, c. de Chavanges (Aube), et Verdemez, ferme sur Braux, même canton.

3. Guillaume de Sommièvre était marié à Catherine d'Aillancourt.

tion en vicomté de la terre et seigneurie de Lignon en 1685.— *Hérelle : Notice de Lalain.— Archives municipales de Vitry-le-François, II,* 45.)

Les vendeurs avaient réservé tous droits féodaux sur le Fief des Jardins et sur le Fief des Demoiselles, assis à Lignon, et compris dans la vente.

Le 24 septembre 1526, la dame de Dampierre donne procuration à son mari pour vendre Dampierre et ses dépendances. — Nous empruntons encore à *M. l'abbé Billiard* l'extrait de cette pièce importante :

« Par lettres de procuration faictes et passées sous le scel « de la cour de Besançon et du tabellionnage de Port-sur- « Saône[1] le 24 septembre de l'an présent 1526, au lieu de « Frasnoy, en la fort-maison d'illec, diocèse de Besançon et « comté de Bourgogne..... Noble damoiselle *Jehanne de* « *Lannoy, dame de Dampierre*, femme de *François de Harau-* « *court*, écuyer,.... .. feit, nomma, constitua et establit ses « procureurs généraux et certains messaigers espéciaux, ledit « *François de Haraucourt*, noble chevalier Claude de Fou- « chiers, seigneur de Savoyeux (son beau-frère),..... pour « la représenter en tous actes..... — Et par espécial, ladite « *Jeanne* donna audit *de Haraucourt*, son mari, plein pouvoir « de vendre à noble seigneur messire *Loys Picot*, chevalier, « seigneur de Pommeuse[2] et premier président à la cour des « aides à Paris, *la Baronnie, Terre et Seigneurie de Dampierre* « *et Châtellenie d'icelle Seigneurie*, et aussi les terres et sei- « gneuries de Brebant, Vaucogne, Dompmartin, l'Estang « Badin[3], patronnaiges, maisons, mottes, mettairies, molins, « terres, prés, bois, rivières, tabellionnaiges, droit de scel, mai- « ries, greffes, prévostés, exploits de justice, fours, rentes, « revenus, fiefs, arrière-fiefs et tous autres droits, héritages et « possessions immeubles, tant nobles que roturiers,..... « tant en deniers, vins, grains, chairs, cires,..... échus à « icelle demoiselle Jehanne à cause et par le trépas et comme « héritière de deffunt noble seigneur *Pierre de Lannoy*, son « frère,..... et aussi de céder et transporter au profit dudit « maître Loys Picot les terres, fiefs, héritages et possessions « distraits, vendus et transportés par ledit deffunt *Pierre de*

1. Port-sur-Saône (Haute-Saône).

2. Pommeuse, c. de Coulommiers (Seine-et-Marne).

3. Dommartin-le-Coq, c. de Ramerupt (Aube). — L'étang Badin, sur L'Huître, même canton.

« *Lannoy*, lesdits *de Haraucourt* et dame *Jehanne*, et aussi « par *Marguerite de Lannoy*, sœur de ladite Jehanne, et aussi « par *Humbert de Haraucourt*, écuyer, son fils, sur et à l'en- « contre des acheteurs et autres personnes qui occupent à « présent lesdits héritages en leur remboursant le sort prin- « cipal..... » (*Archives du château de Dampierre.*)

« De son côté, messire Loys Picot, chevalier, seigneur de Pommeuse, Pont-Carré, Lorsignol, Bettencourt[1]..... conseiller du roi et premier président de la justice des aides à Paris, donnait ses lettres de procuration passées à Paris « sous le scel de la prévosté » le 26 septembre 1526, à nobles personnes Jacques de Chatonrupt, seigneur de Rhéges et de Saint-Parres, et à maistre Denis Picot (fils du mandant), aumônier du roi François premier, chanoine de Saint-Etienne de Troyes et seigneur de Pars[2]. » (*M. l'abbé Billiard.*)

L'acte de vente fut passé le 20 octobre suivant à Nogent-sur-Aube[3] « ès termes de la prévosté de Troyes, scellé ensuite « des scel et contre-scel de ladite prévosté. » Le prix convenu était de « 10,400 livres tournois en argent et une haquenée « pour mademoiselle, sous valeur de 40 escus soleil. » L'acquéreur paya 4,000 livres comptant. (*Ibid.*)

La ratification de Jeanne de Lannoy ne se fit pas attendre. Elle était donnée dès le premier novembre ; et le cinq du même mois, Jacques de Chatonrup et Denis Picot, accompagnés de Loys Picot, lui aussi fils de messire Loys Picot, vinrent à Dampierre prendre possession réelle de la Baronnie au nom du nouveau Baron. (*Ibid.*)

La terre de Dampierre était restée près de cinq cents ans en la possession des descendants de Hilderent et de Witer.

(*A suivre.*)

CH. SAVETIEZ,
Notaire honoraire.

1. Pont-Carré, c. de Tournan (Seine-et-Marne). — Lorsignol et Bettencourt ?
2. Pars, c. de Chavanges (Aube).
3. Nogent-sur-Aube, c. de Ramerupt (Aube).

VOYAGE A TUNIS ET A ALGER

EN 1666 ET 1667

Par le R. P. BAZIRE, de l'Ordre des Mathurins de Châlons

Dans une brochure aujourd'hui rarissime imprimée à Châlons en 1668, chez Jean Bonchard, sous le titre : *Tableau de piété envers les captifs*, se trouve la relation de deux voyages effectués en Barbarie pour le rachat des captifs par les R. P. Pierre Michelin, ministre de Syvelle, Victor Lebeau ministre de Meaux et Guillaume Basire ministre de Châlons, religieux Trinitaires dits Mathurins.

Bien que l'épître au lecteur soit signée par ces trois religieux, l'impression de la brochure faite à Châlons, donne lieu de croire que le livre tout entier est l'œuvre du R. P. Bazire qui résidait en cette ville.

Ce religieux mourut en 1692 et fut inhumé dans l'église du couvent des Mathurins de Châlons ; sa pierre tombale qui se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-Loup, présente une longue inscription dont notre brochure nous permettra de discuter l'exactitude.

Cette relation est en outre intéressante à divers titres. Elle nous renseigne d'une façon positive et détaillée sur la manière dont il était procédé à cette grande œuvre de charité : la rédemption des captifs, sur le prix que l'on exigeait pour leur rachat, sur la nature des relations qu'entretenait alors la France avec les pays barbaresques, et enfin sur le degré de capacité et d'expérience nautique de la marine marchande et les moyens de navigation en usage dans la Méditerranée à cette époque.

Personnellement, cette lecture nous a offert un attrait particulier pour cette raison qu'ayant effectué plusieurs fois les mêmes trajets, dans des conditions de sécurité meilleures il est vrai, nous avons pu contrôler en tout point le dire du narrateur et le suivre pour ainsi dire pas à pas. En résumé nous avons pensé que la reproduction de cette relation offrait assez d'intérêt pour être mise sous les yeux de nos lecteurs.

Nous prenons le récit au moment où les trois religieux susnommés, après s'être réunis à Paris en la maison générale de l'Ordre, se mettent en route pour Tunis le 3 mars 1666.

. . . . . .

Au sortir de nostre église pour nous mettre en chemin, le ciel, qui nous venoit d'enflammer le cœur, voulant peut-estre nous éprouver d'abord, versa sur nous un déluge d'eau qui continua longtemps. Néantmoins, sans aucun refroidissement n'y diminution de nostre chaleur céleste et interne, nous arrivasmes au port Saint-Paul sur les neuf heures du matin, où nous prîmes le bateau, ou coche par eau, appellé le Colbert, pour aller à Lyon, et y arriver, suivant qu'on nous faisoit espérer, l'onzième jour de nostre départ.

Nous arrivasmes à bon port à Auxerre le 7e jour d'avril où mîmes pied à terre. Le lendemain nous montâmes au Coche pour Châlons où nous arrivasmes le 11. Le 12 nous nous embarquasmes sur le bateau ordinaire qui va à Lyon et allasmes coucher à Mâcon. Le 13 à Lyon en nostre couvent ou le R. P. Ignace Gory ministre et les autres religieux nous firent bon accueil. Là nous rendismes les devoirs à qui nous estions obligez.

La ville de Lyon est une des plus florissantes de France; ses églises sont très belles. La métropolitaine observe toujours ses anciennes coutumes; son grand autel est sans tableaux, on n'y chante jamais musique et il n'y a point d'orgues. Les vénérables chanoines s'appellent Comtes, et s'habillent de rouge les jours solennels. Les trois officiants à l'autel portent la mitre en teste.

L'horloge de cette église est merveilleux, car il ne sonne point d'heures, qu'auparavant un coq inanimé ne chante trois fois après avoir battu des ailes : un ange annonce l'Incarnation à la Sainte-Vierge, sur laquelle paroit le Saint-Esprit et le Père Eternel, donnant sa bénédiction par trois fois [1].

Le 16 nous nous embarquasmes sur le Rhône jusques à Avignon. Cette grosse rivière, aussi périlleuse que rapide nous rendit au port et grand pont d'Avignon le 18 ayant fait plus de 60 grandes lieues. Nous logeasmes audit Avignon en nostre maison, ou le R. P. Royer ministre, nous reçut avec tous ses religieux comme si nous eussions esté la personne mesme de

1. Cette horloge, qui est placée à l'intérieur de l'église, existe encore. Elle fut faite en 1508, par Nicolas Lippens de Bâle.

nostre Révérendissime père Général, de qui nous n'estions seulement que les trois humbles Vicaires et Commissaires pour la redemption des captifs.

Après y avoir fait nos pasques, nous en sortîmes le 28 à pied pour Marseille. et passâmes par la petite mais jolie ville de Salon, lieu de naissance de ce grand et illustre astrologue, Nostradamus, lequel y a sa sépulture dans l'église des P. Cordeliers, Nous arrivasmes audit Marseille en Provence, port de nostre embarquement distant d'Avignon de 30 lieues, le 1er mai, où nous fûmes receus en nostre couvent par le R. P. de Pallas ministre, et ses religieux, avec toutes les caresses possibles et tous les témoignages de respect deus à la qualité qui nous estoit donnée par nos lettres.

Nous n'eusmes pas plutôt remercié Dieu en l'église, de nostre heureuse arrivée, salué nos confrères et pris un peu de rafraichissement, que nous allasmes sur le port, afin de prendre langue et nous informer des dispositions que nous pourrions donner à nos affaires.

Il est à noter que, Sa Majesté, pendant ce temps-là fit embarquer à Marseille M. Dumoulin son agent et envoyé pour aller au royaume de Tunis, en Barbarie, racheter ses sujets, lesquels y estoient captifs en grand nombre, conformément au traité de paix que ces infidèles avoient esté obligez de faire avec sa dite Majesté cette même année.

Ledit sieur Dumoulin, sortit du port le 3e jour de juin, ayant en son vaisseau 25 turcs des galères du roy, qui avoient esté pris écumans la mer, afin de les échanger contre pareil nombre de captifs françois ; il portoit aussi une somme d'argent considérable que lui avoit fait délivrer S. M. outre celui qui avoit esté levé sur les communautés pour faire cette sainte négotiation.

Les articles de la paix avec ces Barbares de Tunis, contenoient que chaque esclave françois seroit rendu moyennant 175 piastres, ou escus de France et que tous actes d'hostilité cesseroient de part et d'autre.

D'un autre côté notre très pieux Roy voulant exercer la même charité envers ses pauvres sujets captifs à Alger qu'envers ceux de Tunis, il différoit à faire expédier nostre sauf conduit jusqu'à ce qu'il eust receu nouvelles de M. Trubert, commissaire général de la marine et son envoyé audit Alger pour y traiter de la paix ainsi qu'à Tunis, n'estant pas à propos de nous embarquer avant que de savoir le résultat du voyage dudit sieur Trubert.

Le 6e jour de juillet arriva au port de Marseille, une barque de Tunis, qui apportoit des lettres dudit sieur Dumoulin, par lesquelles il donnoit avis à Monsgr. le Duc de Vendôme, Gouverneur de Provence, de son arrivée à Tunis, où ces infidèles luy faisoient mille avanies, et ne vouloient presque rien garder du traité fait avec eux ; qu'il avoit besoin de forces et d'argent pour exécuter sa commission ; que pour des forces il estoit conseillé de lever l'ancre afin d'aller en Sardaigne ou en Corse chercher les galères françoises pour leur en demander et qu'il supplioit Son Altesse, de luy envoyer de l'argent incessamment.

Deux jours après, le huitième dudit mois de juillet arriva au port de Toulon le susdit sieur de Trubert, retournant d'Alger, où il avoit fait la paix aux conditions que ces Barbares rendroient tous les captifs françois au prix qu'ils avoient esté vendus dans le Batistan ou marché, et que pour le droit de leur sortie d'Alger l'on payeroit de plus 50 piastres pour un captif racheté 100 piastres, 60 piastres pour celuy qui seroit racheté 200 piastres, et ainsi en augmentant de 10 piastres aux 3e, 4e et autres cent par dessus les 50 piastres pour le premier cent. De plus que le Roy leur rendroit les turcs qu'il avoit sur ses galères pour estre échangez homme pour homme contre des françois captifs et autres conditions fort judicieusement accordées à ces infidèles par ledit sieur Trubert, sous le bon plaisir de sa Majesté.

Il fut donné avis au Roy de ces deux nouvelles à savoir de celle dudit sieur Dumoulin envoyé à Tunis, et de l'arrivée dudit sieur Trubert à Toulon ayant conclu la paix avec Alger, aux conditions susdites.

En mesme temps que nous estions audit Marseille, arriva le R. P. et confrère Dachier, député de la province de Picardie, allant comme nous, faire le rachat de captifs des Pays-Bas vu que ses deniers en provenoient. Et Sa Majesté ordonna que ledit R. P. Dachier iroit à Alger, et nous à Tunis, lequel ordre nous fut transmis par Mgr de Vendôme gouverneur de Provence.

Les choses estant ainsi arrestées, nostre dit confrère le R. P. Dachier s'embarqua sur la barque dite, *La Trinité* : le 9e jour d'aoust ayant pour assistant frère Jean Félix, pour aller faire la rédemption en Alger.

Et le 20 aoust, mondit Seigneur de Vendôme estant à Marseille nous ayant fait venir, nous mit en main le passe-port du

Roy avec ses ordres pour nous embarquer et faire le trajet de Tunis sans aucun délay.

Nostre Embarquement.

Le lendemain samedy 21 du mois d'aoust, après avoir pourveu aux seuretés de notre argent, et après avoir embarqué quelques provisions pour le voyage, sur les huit heures du matin, après la messe et nos prières à l'autel de Notre-Dame de Bon-remède, nous fumes conduits par les religieux de nostre couvent sur le port, au petit vaisseau du Roy, dit le Bluzin, pris en guerre il y avoit peu de jours par les galères sur l'Anglois et depuis appellé le St-Joseph, ayant pour capitaine le sieur Pierre Chabert, dans lequel nous embarquasmes nostre argent, après avoir tiré acte en bonne et deüe forme dudit sieur capitaine, par lequel il s'obligeoit, suivant les ordres du Roy, de nous porter, Dieu aydant, avec ledit argent et nos provisions, à Tunis, et de là nous rapporter avec nos captifs au port de Marseille. En mesme temps nous nous embarquasmes, disant adieu à nosdits confrères et nous recommandant à leurs prières.

O jour heureux et agréable après tant d'ennuys, aussi-tost le capitaine fait mettre à la voile pendant que nous prions le ciel de nous estre favorable.

Mais à peine sommes-nous sortis des isles, que nous reconnaissons que le bonheur de nostre voyage ne se trouvera qu'à souffrir souvent avec patience la fâcheuse humeur de l'élément qui nous porte, car nous commençons à sentir sa mauvaise haleine et le plus désagréable air qu'il ait accoutumé de faire respirer. Nous apprismes qu'il s'appeloit Lebeck [1]; sa violence fut grande que pensans aller par la carte de demy-jour, il nous contraignit de relascher à la Ciontat [2], où nous mouillasmes sur les cinq heures du soir, bien aises de remettre pied à terre et de nous rejetter entre les bras de nostre mère, descendans desjà de dessus cette beste, qui pour nous avoir veus quatre mois proches d'elle, ne nous sembloit pas plus apprivoisée ny de plus douce humeur, au contraire plus farou-

1. Sur la Méditerranée l'ancienne navigation avait adopté des noms spéciaux pour désigner les vents. — Le vent d'Ouest était dit Ponant — Nord-Ouest, Maestro ou Maestral — Nord, Tramontane — Nord-Est, Greco — Est, Levante — Sud-Est, Siroc ou Sirocco — Sud, Ostro — Sud-Ouest, Libecio. — C'est ce dernier que le narrateur appelle Lebeck.

2. La Ciotat, petit port à 32 km. Est de Marseille.

che, jusqu'à incommoder, ainsy qu'elle a accoustumé de faire d'abord, plusieurs de nostre compagnie. Tellement que nous ne nous estions esloigné de Marseille ce premier jour que de quatre lieües par terre, encore que par mer nous en eussions bien couru trente, ayant presque perdu terre de veüe puis l'estans venus retrouver.

Le dimanche, nous redoublasmes nos prières et nos vœux à Dieu, à ce qu'il luy plust nous donner le vent plus favorable pendant nostre navigation et un élément plus gratieux que le jour précédent.

Environ les quatre heures de relevée, voyant que le vent estait *maestral* [1], tel qu'il nous le falloit, nous sarpasmes [2] et levasmes l'ancre pour nous mettre en mer; mais hélas! tout en quittant le port, très peu s'en fallut que nous n'y demeurassions ensevelis, faute de bien prendre le vent; nostre capitaine commandoit d'une façon et le nocher de l'autre, et nous vismes le moment que nous allions malheureusement échouer aux escueils; le pilote jettant son bonnet en haut comme perdant toute espérance d'échapper et criant aux matelots : Hé! faut-il périr icy? — Paroles qui donnoient bien à penser principalement à ceux qui ne savoient que peu ou point nager et qui estoient à une grande lieue de terre. — Dans ce moment la sainte Vierge que nous avions invoquée, nous fit remarquer son assistance particulière par un souffle de vent qui survint et qui donnant à plein dans les voiles, et les faisant porter, avec un coup de timon, nous mit hors de danger et vent arrière à la mer. Alors chacun reprend ses esprits et rend grâces à Dieu. Nous voguons à plaisir jusqu'à soleil-couchant et faisons au moins douze mille par heure.

Mais courte joye, car autant que nous avions eu de contentement le jour de nous voir un gros vent en pouppe, autant avions nous aussi de déplaisir cette nuict d'avoir le Bech impétueux à costé, avec une grosse mer dont les flots comme des montagnes, contraires et se combattans, se venoient briser au milieu de nostre navire avec un tel tremblement qu'il y avoit lieu de craindre qu'en se brisant tant de fois, ils ne rompissent aussi le vaisseau qui paroissoit vieux : et ce n'auroit pas esté le premier; mesme ces coups de mer écumante, s'élevant souvent par dessus le navire et mouillans tout le monde, appre-

1. Voir la note de la page précédente.

2. Ce mot nous est inconnu, il signifie probablement la même chose que déraper — tirer l'ancre.

noient quelques-uns du vaisseau à prier Dieu, qui, sans cela, n'estoient pas fort en dévotion.

Ce fascheux temps dura toute la nuict et le lundy jusques au soir. Alors nous apercevons une notable diminution de ces vagues importunes, collatérales, et le « maestral » un peu adoucy; ce qui nous fit isser nos voiles et les porter plus hautes cette seconde nuict, pendant laquelle les esprits et les corps se reposèrent un peu.

Le mardy au matin nous trouvâmes que nous avions dépassé Corse et découvrisme l'isle Saint-Pierre et celles que, communément on appelle, le Taureau, la Vache, et le Veau [1], que nous passâmes aussi ce jour là avec un temps assez agréable, lequel continua jusqu'au mercredy feste St-Louis à cinq heures du soir que nous aperceumes les costes de Barbarie. Nous espérons cette nuit donner fond au cap de Carthage, pour le jeudy dès le matin entrer au port de la Goulette, à neuf milles de Tunis, où tous les gros bastiments jettent l'ancre, ne pouvans passer outre pour aller audit Tunis, qu'avec des esquifs, petits bâteaux appelez en ce pays là, Sandales; mais la mer devint si bonace et si calme ce soir, comme nous estions entre Bizerte et le Port Farine [2], qui sont de petites places à la coste de Barbarie, et en mesme temps les courans si rapides, que la peur commença à saisir le capitaine et le pilote, par conséquent tout le monde, qui se persuadoit que nous allions nous perdre parmy l'obscurité, n'y ayant point de lune jusques à deux ou trois heures après minuit, et que nous allions estre jettez par ces courans impétueux comme des torrens, ou à la coste, ou contre Canis qui est un haut escueil et rocher, ou aux Imbres, qui sont des sèches planes et des isles à fleur d'eau, lesquelles ne se peuvent voir que de jour et desquelles nous n'étions pas fort éloignez.

D'ailleurs le ciel estoit en feu du côté de Tunis, où le tonnerre grondoit épouvantablement, et une grosse nuée fort effroyable, avec des esclairs l'un sur l'autre, venoit par proue au devant de nous, pendant quoy il ne faisoit aucun souffle de vent; ainsi le timon ne servoit de rien non plus que les voiles.

Quel remède? L'on descend promptement le bateau [3] en la

1. Iles à la pointe Sud de la Sardaigne.

2. Corruption de nom véritable qui est : Porto-Fanina, port situé à l'embouchure de la Medjerdah, dans le golfe de Tunis.

3. Pour le Canot.

mer, pour, à force de rames en haut et en bas, sortir de ces mal-heureux courans, qui nous entrainans comme de rapides fleuves en la mer, nous faisoient imperceptiblement couler, et nous exposoient à un infortuné naufrage. On rame à l'envy, pour nous retirer du costé de levant; mais nous reculons autant pour le moins que nous avançons; ce travail nous retarde bien un peu le temps du naufrage, mais hélas! il ne nous oste pas le péril. Point d'autre meilleure résolution ny remède en cette conjoncture funeste, que de se préparer à la mort et de recourir à celuy qui a l'empire souverain et suprême sur cet élément hypocrite et trompeur qui nous conduit insensiblement à nostre perte pendant un temps calme et tranquille.

Chacun se mit en prières et à genoux, travaillant les rames à la main et continua ce saint exercice jusques au lever de la lune toujours dans les frayeurs et dans les appréhensions continuelles d'entendre le fracas mortel de nostre navire contre quelques-unes des seiches et des écueils qui nous environnoient, et d'estre engloutis dans ces abysmes. Ah! ce fut là que les esprits demeurèrent tellement éperdus et espouvantez, que la crainte eust glacé le sang dans les veines, si chacun ne se fust échauffé tout de bon au travail des rames pour sauver sa vie.

Enfin voilà que la lune paroit et commence à éclairer les pauvres affligez. En mesme temps, un petit doux zéphire commence aussi à faire frissonner et frémir cette mer qui faisoit tant la bonnasse, quoy qu'en effet trés maligne par ses rapides courans en ces endroits pressez et contraints. — A mesure que ce bel astre de la nuict s'élève, ce vent favorable aussi s'augmente et souffle si admirablement, qu'il convertit nostre tristesse en une indicible alaigresse, nous faisant retourner prouë vers Tunis et nous y portant doucement pendant que nous rendons grâces à Dieu, et faisons dévotement retentir nos cantiques de joye et remerciemens à la divine lune et estoile de mer la sainte Vierge, qui a si heureusement éclairé tous les hommes de sa lumière céleste, par l'intercession de laquelle nous avons toujours espéré que l'orage qui nous menaçoit se dissiperoit, comme de fait il se dissipa à la coste et au rivage.

Notre arrivée à Tunis.

Nous arrivasmes et mouillasmes à la Goulette, distant de neuf milles ds Tunis (comme nous avons remarqué cy-dessus) environ les deux heures apres midy. Aussi-tost, O infortunez

que nous sommes! nous passons d'un grand péril dans un déplaisir bien sensible. A peine eusmes nous salué les forteresses de ces Barbares par quatre coups de perriers et par autant de canons qui estoit toute notre artillerie, que nous fusmes ressaluez avec des nouvelles fort surprenantes par deux ou trois matelots provençaux qui estoient à l'ancre proche de nous.

Ces nouvelles portoient que le sieur Dumoulin, envoyé de France à Tunis, lequel nous cherchions, ainsi que nous avons dit cy-devant, avoit receu audit Tunis quelqu'injure de la part du Consul pour la nation Angloise, de quoy le Day, ou Roy de Tunis ne luy avoit voulu faire aucune justice; qu'il s'estoit embarqué à la Goulette le 19 du mois à dix heures du soir, avec cinq ou six cens esclaves par luy rachetez, pour s'en retourner en France, et avoit envoyé quelqu'un de son bord dans un vaisseau anglois ancré sous les forteresses de ladite Goulette, pour témoigner au capitaine ses ressentimens de l'offense que son Consul luy avoit faite audit Tunis, et lui protester que le Roy de France son maistre, en tireroit justice en temps et lieu; que ce Capitaine, plus en hayne de la France, laquelle avoit guerre contre son pays, que du sieur Dumoulin, estant allé se plaindre audit Day et luy faire entendre que ledit sieur Dumoulin avoit, sans aucun sujet, fait insulte à son vaisseau, mal traité sa personne, battu et tué plusieurs de ses gens et matelots et pillé ses marchandises, le tout au grand préjudice de la révérence deue aux citadelles du Grand Seigneur, sous la protection desquelles il avoit mouillé de bonne foy; ledit sieur Dumoulin commettant en cela un acte d'hostilité et déclarant ainsi la guerre au Royaume de Tunis après en avoir tiré les captifs français; en un mot se mocquant et du païs et du Grand-Seigneur; qu'aussi-tost, adjoustoient ces matelots, ledit Day avoit envoyé en leurs barques et vaisseaux des gardes et Janissaires, de qui ils estoient fort mal traitez; et fait arrester captifs et mettre à la chaine tant à Tunis qu'au port Farine (distant de huit lieuës), les capitaines de vaisseaux et les patrons de barques de France, entre autres, les sieurs Martin de Marseille, Desèves de Toulon et Icart de la Seyne, et, nonobstant la paix prétendue, ordonné aux rays et capitaines des sept vaisseaux corsaires, qui devoient partir du port sous peu de jours, de donner la chasse à tous les françois qu'ils découvriroient en mer, et les prenant, de les amener captifs audit Tunis; qu'ainsi il y avoit à craindre que nous fussions bien mal receus, et que nous vissions ce que nous avions à faire.

Dieu sçait si ces nouvelles nous alarmèrent et en quelle inquiétude elles nous jettèrent. On tint conseil, les uns furent d'avis qu'il falloit relever les ancres et fuyr pour éviter la captivité de nos personnes et la perte de nostre argent; les autres objectèrent que le vent estoit contraire; les autres que la garnison des châteaux nous apercevant sortir, nous foudroyerait à coups de canon; les autres que nostre fuite confirmeroit ces barbares dans la pensée qu'ils avoient que ledit sieur Dumoulin par sa prétendue insulte au vaisseau anglois, leur avoit déclaré la guerre, et ainsi que ces nouveaux captifs aussi bien que les anciens qui y restoient, en seroient plus mal traitez.

Mais enfin l'avis qui passa, fut, que nous demeurassions fermes; qu'estant venus avec les ordres du Roy et de nos supérieurs, qu'il n'y avoit par conséquent rien à craindre; que nous remontrerions au Day et à tout le Divan, qu'il n'y avoit pas d'apparence que ledit sieur Dumoulin eust rompu la paix comme l'on disoit, et déclaré la guerre sans les ordres du Roy de France, lesquels S. M. ne luy avoit pas donnez, puisqu'elle nous avoit envoyé avec son vaisseau et de l'argent racheter de bonne foy des captifs françois; et autres raisons qui, Dieu aydant, nous mettroient à couvert.

A peine nos esprits furent-ils un peu rasseurez, que voicy le capitaine de port qui vient et accourt bien esveillé en nostre bord dans une sandale à six rames, et demande : *Donde el vesello?* D'où vient le vaisseau ! — Nostre capitaine nous ayant répondu en mesme langue, d'où, de la part de qui, et pour quel sujet nous venions, et dit : *Ben venido* — Soyez les bien venus. — Incontinent il demande, s'il n'y a pas de quoy faire la collation. Chacun bien aise de ce qu'il ne sembloit penser qu'à manger, se met à luy servir avec empressement ce qu'il y a de meilleur au vaisseau ; il mange sans vouloir boire de vin. « Noquiero bever de esso, disait-il, mais il boit seulement un peu d'eau, qui n'estoit guère bonne mais qui l'estoit encore trop pour luy.

Ensuite il demande du tabac et se met à fumer avec nostre capitaine sur la pouppe, regardant çà et là, pendant que ses matelots ou nombre de six, beuvant sur la prouë à nos despens, se réduisirent en un estat que l'honnêteté ne permet pas de dire, mais que l'on peut s'imaginer de cette sorte de gens. Ce fumeur nous soufflant (sauf respect) le tabac au nez, il nous répète les nouvelles du départ du sieur Dumoulin, lequel nous excusons, et nous aussi, le mieux qu'il nous est possible.

Enfin voulant s'en retourner, il dit à nostre capitaine de luy faire descendre les voiles de nostre vaisseau dans son esquif ou sandale, pour estre enfermées dans une forteresse, promettant qu'elles seront rendues quand nous nous en voudrions retourner. Nostre capitaine sçachant très bien que l'on ne devoit pas ainsi oster les voiles à un vaisseau du Roy, cela ne se faisant qu'aux navires marchands, peur qu'ils s'en aillent de nuit ou avec des esclaves fugitifs, ou sans payer les droits, commence aussi bien que nous à entrer en soupçon que l'on ne nous voudroit arrester captifs avec les autres françois marchands demeurez après la sortie dudit sieur Dumoulin, et se met à dire en un mot qu'il ne les donneroit pas. Voyant que ce brutal vouloit raisonner, il entre en une chaleur, que demandant son espée et se promenant sur le tillac, il luy déclare qu'il souffrira plus tost les prisons, les fers et les chaines, mesmes toutes les canonades des bastions et mille sortes de morts, que de permettre qu'un tel affront soit fait au vaisseau du Grand et Invincible Roy de France, son maistre, que d'estre dépouillé de ses voiles.

— Tout beau Monsieur, dismes nous à nostre capitaine, calez s'il vous plaist la voile, témérité n'est pas générosité ; ce n'est pas ainsi que l'on apprivoise des sauvages, qui voudroient estre flattez.

Aussi-tost, comme il sçavoit fort bien jouer son personnage, il demande du vin et boit à la santé de ce barbare, bien étonné de l'entendre parler ainsi, et ne respondant autre chose, en une langue qui nous est inconnue sinon : « Mira, mira como tiene fantasia este francese. » — Voyez, voyez comme ce français est fantasque.

Après avoir ainsi bu à sa santé, il se met à luy dire avec un agréable sourir : « Senor, espera per la mañana de tomar las velas, que tengo dever al Señor Day en compania de los padres. » — Monsieur, attendez à demain à prendre les voiles, parce que j'irai avec les Pères voir le seigneur Day. — Ce turc gouste cette proposition, et accorde la demande de nostre capitaine, disant que le Day décideroit donc le différent, et que s'il ordonnoit qu'il enlevast les dites voiles, il les enlèveroit le lendemain, sinon qu'il les laisseroit.

Cette résolution nous sembla si avantageuse qu'à l'instant nous fismes présent à ce barbare d'un flacon de vin-aigre rosat, dont on fait grande estime en ce païs là, comme pour luy tesmoigner nostre reconnaissance et enfin de nous le

rendre plus favorable. Il montra franchement, qu'il estoit toujours prest à prendre.

Nous jugeasmes à propos, nostre capitaine et nous, de coucher en nostre navire pour le garder et d'envoyer à Tunis deux des plus intelligens de nostre compagnie pour faire sçavoir au Day la fin pour laquelle nous estions venus, et aussi pour le supplier de défendre que l'on ostast nos voiles. Nous envoyâmes l'écrivain du vaisseau et un marchand marseillais appelé M. Lebas, homme très docte, qui sçavait fort bien parler turc et connaissoit cette sorte de gens.

Le lendemain matin, sur les huict heures, nos députez nous apportèrent, qu'après plusieurs remontrances, le Day avoit respondu que nous estions les biens venus, qu'il permettoit que nous rachetassions des captifs, mais que pour les voiles de nostre navire il les falloit donner.

Au mesme moment, voici l'Aga-capitaine, ou gardien du port et citadelles du jour précédent, qui vient à force de rames avec trois bateaux et une trentaine au moins de sauvages et de nègres, plus hideux encore que ceux qu'il avoit amené la première fois, lequel bien échauffé et tout hors d'haleine, montant à nostre bord ; crie à nostre capitaine : *Que noves?* — Quelles nouvelles? n'est-il pas ordonné que je prendrai les voiles?

Nostre capitaine pour le moins autant échauffé que luy, respond qu'il ait patience pendant que nous irons nous mesmes en personne représenter nos raisons au seigneur Day. — Aussi-tost estant monté sur le tillac, il crie à ses ministres d'en fer : *Piliad, piliad las velas, esta obligada mi cabeça* — pillez et prenez les voiles, il y va de ma teste, *Tienne fantasia este perro de Christian.* — Ce chien de chrétien a des fantaisies.

Presque plus tost fait que dit. Ils courent et montent au haut des mats, coupent, attirent et jettent tout en bas, et avions nous assez peur qu'ils ne nous enveloppassent aussi dans les voiles pour nous emporter nous mesmes. Il fallut bon gré, malgré, souffrir ce désordre et après tout, abandonner à cette canaille une bonne partie du peu de vin qui restoit de nostre petite provision ; mesme nous fûmes contraints de payer encore à beaux deniers comptans la peine de ces voleurs et pilleurs de voiles.

Ces malins esprits estant sortis après avoir emporté les âmes de nostre vaisseau, sans lesquelles il estait impossible

de nous échapper de leur enfer, nous sommes obligez, bien tristes et tout consternez, de sortir aussi, quittans nostre argent pour aller mettre pied à terre en leur maudite ville de Tunis, et y faire hommage à leur maistre. Nous y arrivâmes sur les deux heures après midy et fûmes présentez à ce Day par le sieur Ambroisin, consul pour la nation françoise, lequel avoit pour interprète un renégat espagnol nommé Moustafa. Il nous receut ainsi qu'il avoit receu nos envoyez le jour de devant, et après avoir escouté nostre compliment sur le sujet de nostre voyage, il répéta la mesme chose, disant au truchement : que ces *Papas* rachètent des esclaves à leur ordinaire je leur ferai rendre les voiles de leur vaisseau. Et d'autant que en cet autre monde il n'y a pas d'hostelleries, il trouva bon que nous logeassions en la maison dudit consul qui nous fit la faveur de nous l'offrir de bonne grâce et laquelle nous acceptâmes aussi volontiers, à condition de payer ce que de raison.

Nous n'y sommes pas plustost arrivez, que l'on nous sollicite de racheter aussi bien les nouveaux captifs depuis la sortie du susdit sieur Dumoulin, que les anciens, lesquels il n'avoit pu racheter, ou faute d'argent, ou parce qu'ils estoient absent pendant son séjour audit Tunis.

Nous y employons tous nos soins conjoinctement avec le sieur Consul et remontrons à ce Day, que ces pauvres marchands, prisonniers et mis aux fers, ne sont pas cause de la prétendue faute commise par le sieur Dumoulin, pour laquelle le Roy de France, le plus juste des monarques, ne manqueroit de faire faire satisfaction, si Sa Majesté en estoit advertie. Nous supplions aussi Sa Seigneurie de considérer que les ordres par elle donnez à ses corsaires de prendre en mer les françois, causeront un grand mal et porteront grand préjudice à la bonne paix faite depuis si peu de temps avec la France : qu'il seroit à propos de donner avis à notre grand Roy, des plaintes faites contre ledit sieur Dumoulin, avant que de donner tels ordres, dont la suite seroit si pernicieuse.

Nous obtinsmes heureusement de ce barbare, que tous les marchands et matelots françois arrestez et mis à la chaine à cause de l'action supposée dudit Sr Dumoulin, seroient élargis, et que pleine et entière liberté leur soient donnée, après toutefois avoir par eux payé les prétendus dommages faits audit vaisseau anglois. Il fut ensuite ordonné que procès-verbal seroit dressé par le Consul françois de ladite action. pour estre porté au Roy de France, et que faute de faire donner satisfac-

tion dans trois mois par S. M. très Chrétienne, pour le prétendu manque d'honneur commis par son envoyé aux forteresses du grand Seigneur, la paix seroit tenue pour rompue par sa dite Majesté et la guerre déclarée. Cependant défenses très expresses aux Agas, Rays et capitaines des vaisseaux qui iroient en course de commettre aucune hostilité envers les françois avant ledit temps expiré, à peine de leurs testes.

Voila un assez favorable Edit pour la délivrance effective de ces nouveaux captifs, mais très avantageux pour la préservative de ceux qui auroient esté sans doute pris en grand nombre sur mer par ces pirates dont ils ne seroient point défiez à cause de la paix ; aussi ces gros épreviers tressailloient desjà de joye de la permission qui leur en estoit donnée.

Nous fournismes (sans reproche) 925 piastres à ces pauvres marchands captifs pour les ayder à satisfaire à l'anglois prétendu offensé. Après cela nous nous occupasmes à la redemption des autres esclaves laissez à racheter par ledit Sr Dumoulin. Mais, parce que leurs patrons sçavoient que cet agent de France s'en estoit retourné, et que le bruit couroit que, partant du port de la Goulette, il avoit rompu la paix et déclaré la guerre, ils avoient renvoyé la plus-part de leurs captifs travailler à la campagne et refusoient de nous vendre ceux qui estoient à la ville, ou bien nous les vouloient trop cher vendre. C'est pourquoy nous fusmes obligez (à nostre plus grand regret) de penser à nous en revenir, après en avoir seulement rachetez vingt-cinq.

Nostre consolation estait d'avoir obéy aux volontés de nostre très pieux Roy et de nos supérieurs, et de voir que nostre voyage n'estoit pas infructueux, puisque Dieu l'avoit fait réussir par l'affranchissement et le rachat non-seulement de ce petit nombre d'esclaves, mais aussi de ces marchands et matelots desquels nous avons parlé cy-dessus ; et ce qui est encore fort considérable, par la révocation des ordres donnez d'en prendre d'autres ; mesmes que l'on peut assurer que sans ce voyage ces infidèles eussent rompu la paix.

(*A suivre.*) L. Grignon.

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale ; minutes du greffe, inventaires après décès, etc. 1688-1788.

Paroisses. Fabrique de l'église.

De Torcy. Seigneurie de Blaise-sous-Arzillières.

N.-D. de Vitry. L. 46, ferme à Blaise (?). 1482-1725.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 20, justice, ferme. 1305-1772. — L. 21, dîmes. 1140-1764.

Moncetz. L. 16, baux de dîmes. 1558-1726.

BLAISE-SOUS-HAUTEVILLE (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale ; minutes et registres. 1576-1733. — Registres du greffe. 1680-1738.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. — Papier terrier.

Evêché. L. 7, Blaise (?), chapelle.

Haute-Fontaine. L. 12, Blaise-sous-Hauteville. XVIIIe s.

BLAIZE (Ardennes)

Chap. Métrop. Blaise. Voir Thélines.

Saint-Thierry. L. 39, dîmes. Voir Sainte-Marie-sous-Bourg.

BLANZY-LÈS-FISMES (Aisne)

Archevêché. L. 65, dîmes de Blanzy, Merval, Serval. — Terrier de Blanzy.

BLÉCOURT (Haute-Marne)

Evêché. L. 8, cure Notre-Dame.

* Voir page 32, tome XXII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

BLESMES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la Seigneurie. Voir Saint-Lumier.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Saint-Etienne. Tome II, l. 3, acquêts. 1749. = Tome IV, l. 22, fermes. 1598-1770. — L. 23, Blesme et Scrupt, dîme, cure, église. 1150-1768.

Trois-Fontaines. L. 24, dîmes. 1243-1270.

N.-D. de Vitry. L. 51, terres et cens. 1214-1591. — L. 94, baux.

Moncetz. L. 15, Blesme et Scrupt, dîmes. 1620-1722.

Monthiers. L. 6. ferme de Beaumont. Depuis le XIIe s.

Cheminon. L. 36, dîmes de Blesmes. Depuis 1234. — L. 18, ferme de Beaumont, autrefois appelée Culmont. 1185-XVIIe s. — Carton 19, Blesmes et Beaumont. 1111-1239.

Ulmoy. L. 6, dîme de Blesme. 1205.

BLIGNY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1692-1728.

Chap. Métrop. Bligny, ou autrement Blaingny et Bleigny, 5 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Archevêché. L. 96, patronage de Blaigny. Depuis 1574.

BLOMBAY (Ardennes)

Chap. métrop. Blombay, 11 liasses. Pour le détail, voir Varin.

BOISSY-LE-REPOS (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. XVIe-XVIIIe s.

Andecy. L. 5, dîmes. 1512-1704.

Le Reclus. L. 33. Voir Soisy-aux-Bois.

BOUCONVILLE

Saint-Remy. L. 313, dîme du ban de Saint-Oricle. 1573-1770.

BOUET

Igny. F° 36, Bouet et La Vallée. 1253-XVIIe s.

BOUFFIGNEREUX (Aisne)

Saint-Remy. L. 212, cense de Hattois, paroisse de Bouffignereux. 1501-1782.

BOUILLY ET ONRÉZY (Marne)

Longueau. L. 19 *bis*, terres et prés. 1279-1778.

Chap. métrop. Onrézy, 13 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, dossier pour les biens d'Onrézy. 1553-1697.

BOULAINVAUX

Cheminon. Carton 19, Boulainvaux. 1218-1236.

BOULENSON

Saint-Denis. F° 128, cure. 1278-1557.

BOULT-SUR-SUIPPE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Boult.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse, 1 registre, 1599-1791.

Chap. métrop. Boult, 4 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Remy. L. 50, Ferrière, dépendance de Boult-sur-Suippes. Voir Bazancourt.

BOURGERON (Ardennes)

Saint-Remy. L. 99. Voir Gerson. — L. 236, cense. 1561-1579.

BOURGOGNE (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1693-1793.

Chap. métrop. Bourgogne, 22 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 1, layette des titres de Bourgogne et lieux circonvoisins.

Saint-Denis. F° 131, cueillerets, 1276.

BOUVANCOURT ET LUTHERNAY (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1659-1743.

Chap. métrop. Bouvancourt, 1 liasse, cure.

Saint-Thierry. L. 14, fief de Saint-Obœuf. 1384-1765. — L. 30, Luthernay, seigneurie, ferme, dime. 1160-1765.

BOUY (Marne)

Avenay. F° 101, seigneurie et rivière de Boy. Depuis 1140. — F° 113, cens et surcens de Boy, cuillerets.

La Neuville. L. 32, Bouy et Aulnay. 1200-1546.

BOY (Aisne)

Saint-Thierry. L. 73, Bouy-lès-Merlet, fief, terre, seigneurie. 1518-1740.

Saint-Denis. F° 124, Boy (?), cure. 1116-1714.

BOUZY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bouzy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Seigneuries. Seigneurie de Bouzy. Voir Tours-sur-Marne.

Louvois. L. 8, terres.

Anc. Congrég. L. 1, titres d'une vigne. 1511.

BRAINE (Aisne)

Igny. F° 38, Braine. XIIe siècle.

BRANDEVILLE (Meuse)

Université. L. 12, patronage. 1696-1765.

BRANDONVILLERS (Marne)

Saint-Jacques. F° 10, baux, prés. 1631-1651.

BRANSCOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Anc. Congrég. L. 1, titres des bois de Branscourt et Sapicourt.

BRAUCOURT (Haute-Marne)

Haute-Fontaine. L. 13, Braucourt. Voir Champaubert.

Moncetz. L. 14, baux des grosses et menues dîmes. 1607-1719.

Saint-Pierre. P. 15, Braucourt, 1 liasse. 1175-1522. — Voir aussi Eclaron, L. 2 et 3.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (Marne)

De Torcy. Braux, 1 liasse.

Séminaire. F° 131, ferme de Braux-Sainte-Cohière.

BRAUX-SAINT-REMY (Marne)

De Torcy. Braux-Saint-Remy, 1 liasse.

Paroisses. Cure, 3 pièces.

Evêché. L. 9, Braux.

Saint-Remy. L. 59, censes des Mars et de Braux. 1128-1782. — L. 395, prévôté.

Saint-Pierre. P. 17, Braux, 1 liasse. 1164-1786.

Monthiers. L. 9, Braux-Saint-Remy. 1236-1242.

Chatrices. L. 47, procès pour bois appartenant au prieur de Braux. — L. 90, Braux-Saint-Remy. — L. 118, dîmes.

N. B. — Il y a aussi un fonds du prieuré de Braux-Saint-Remy. 1533-1787.

BRÉCY

Saint-Denis. F° 131, cure. 1124-1740.

BRÉHÉVILLE (Meuse)

Université. L. 13, patronage. 1693-1774.

BREUIL-SUR-VESLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Breuil.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Archevêché. L. 72, dîmes. Voir Unchair. — Terrier de Breuil.

Igny. F° 39, Breuil. 1174-1653. — F° 133 ou Dossier III, l. 39, Ville-aux-Bois. 1266. — F° 135, Voisin.

Saint-Denis. F° 134, Breuil-sur-Vesle. 1180-1317. — F° 365, Ormont, abbaye de filles. 1234-1412. — F° 459, Vassieux. 1199-1548.

BRICOT (Marne)

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens de Bricot. XVIe-XVIIIe s.

N. B. — Il y a un fonds de l'abbaye de N.-D. de Bricot, 4 cartons. 1546-1789.

BRIEULLES-SUR-BAR (Ardennes)

Saint-Denis. F° 137, Breuil-sur-Bar.

BRILLON (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 25, Brillon. 1241-1250.

BRIMONT ET BRIMONTEL (Marne)

Justices de Reims. Justice de Brimont.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Université. L. 14, patronage de Brimontel. 1692-1782.

Archevêché. L. 26, portions de dîmes. Depuis 1545. — Terrier de Brimont.

Chap. métrop. Brimont et Brimontel, 2 liasses.

Saint-Thierry. L. 63, Brimont et Brimontel, cense, vignes. 1641-1780.

BRIQUENAY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 137, cure. 1235-1662.

BROUILLET (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Archevêché. Terrier de Brouillet.

Saint-Remy. L. 61, seigneurie. 1501. — L. 84. Voir Crugny. — L. 312, cense et moulin donnés en 1525 par R. de Lenoncourt pour son obit. 1517-1762.

BROUSSY-LE-GRAND (Marne)

Andecy. L. 6, dîmes. 1239-1776.

BROUSSY-LE-PETIT (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Broussy-le-Petit et du Fresne. — Terriers de Broussy-le-Petit et du Fresne.

Andecy. L. 7, dîmes. 1183-1781.

BROYES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Andecy. L. 8, Broyes. 1225-1227.

N.-D. de Vertus. L. 7, cens, rentes. 1607-1613.

Le Reclus. L. 4, Broyes. 1237-XVIIIe s. — L. 5, baux, arpentages, déclarations.

N. B. — Il y a un fonds spécial du chapitre de la collégiale de Broyes, 1 liasse.

BRUGNY (Marne)

La Charmoie. L. 20, Brugny, Chavot, Courcourt, Vaudancourt, Moussy et les Chaufours ; donations, acquisitions, justice, dîmes, baux, cens. 1182-1689. — L. 21, id., id., cens, rentes, arpentages, aliénations, baux. 1351-1780.

BRUSSON (Marne)

Vitry. Minutes du greffe seigneurial, registres. 1676-1740.

De Torcy. Seigneurie de Brusson, 1 liasse, XVe-XVIIe s.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 16, Brusson et Ponthion, dîmes. 1350-1771.

N.-D. de Vitry. L. 69. Voir Ponthion. — L. 94, baux.

LE BUISSON-SUR-SAULX (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 17, le Buisson et Ponthion, dîmes, 1494-1779.

N.-D. de Vitry. L. 49, ferme du Buisson.

Cheminon. L. 8, moulin du Buisson, etc. 1237-XVIII s. — L. 15, ferme de Morillonvoye. Depuis 1169. — L. 41, moulin du Buisson. 1220-1255.

BUZANCY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 140, cure. 1106-1124.

BUSSY-LE-CHATEAU (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Evêché. L. 10, Bussy.

Saint-Amand. L. 16, Bussy-le-Château, Pringy, Charmontois. 1153-1281.

Trinitaires. P. 175. ferme. Depuis le XVIe s.

Chap. métrop. Bussy-la-Chappe, 1 liasse.

BUSSY-LETTRÉE (Marne)

Saint-Etienne. Tome IV, l. 24. cense. 1462-1785. — L. 25, dîme, cure, église. 1218-1773.

Andecy. L. 9, dîmes. 1135-1785.

BUSSY-LE-REPOS (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1770-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Toussaints. L. 21, église, dîmes. 1331.

La Neuville. L. 39, Bussy-le-Repos. 1331-1707.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

LOUIS-ANTOINE ET GASTON DE NOAILLES

ÉVÊQUES DE CHALONS*

Nous n'avons point à parler ici des luttes soutenues par le cardinal : nous pouvons seulement constater l'union intime des deux frères au milieu de ces épreuves. Châlons contenait de nombreux jansénistes, ce qui rendait la crise religieuse plus grave et le clergé embrassait assez volontiers les préférences du clergé parisien. Pendant cette période Gaston de Noailles réside souvent à Hautvilliers où il était à peu près exilé ; à dater de cette époque il n'écrit plus au cardinal que par lettres en chiffres. Le 12 février 1714, il céda aux instances des Châlonnais qui le reçurent très chaleureusement, paraît-il. « Mais, ajouta-t-il, les nouveaux convertis sont plus insolents que jamais, la Constitution leur prouvant la variation de la foi dans l'église romaine. » Le 28, il mande que Pontchartrain lui a adressé « une lettre bénigne » avec l'autorisation d'aller quand il voudrait à Hautvillers. « C'est un adoucissement à la rigueur exercée contre nous. » En effet il n'y était plus absolument confiné. Mais la confiance ne renaissait pas pour cela dans son esprit et notre évêque, prévoyant au contraire des mesures plus graves, entretient son frère, le 25 mars, des réformes qu'il se proposait d'opérer dans sa maison en prévision d'une saisie du temporel de l'évêché.

Cette menace ne l'effrayait pas cependant comme résultat ; il croyait en sortir « plus riche, si nous voulions profiter de toute la bonne volonté du public. Je trouve dans ce pays cy des dispositions que j'avais toujours cru fort au-dessous de l'indolence de ses habitants. La plupart des ecclésiastiques se proposèrent déjà dans ce cas de m'offrir la moitié de leurs revenus et les laïcs sont aussi fort bien disposés. Les Jésuites avaient pris soin de répandre le bruit que mon temporel serait saisi, ce qui n'a produit que l'effet que je vous marque. »

Peu après l'évêque se retira de nouveau à Hautvillers, et il en écrivait, le 4 octobre, à son frère : « Tout le monde approuve votre fermeté et votre conduite : je me suis acquis

* Voir tome XXII, page 101, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

le cœur de tous les Châlonnais, qui croyent que leur évêque y avait beaucoup de part. Les Jésuites sont très mal vus. » Il raconte qu'il a reçu les visites des évêques de Laon et de Soissons et que ce dernier lui a proposé de rédiger un bréviaire qui serait commun à toute la province ecclésiastique. « Nous sommes ici dans l'abondance, dit-il en terminant, on me menace de huit cents pièces de vin; le P. Pérignon croit qu'en en prenant une provision pour deux ans, j'en vendrai pour 40,000 livres. Je tenterai au moins de faire un bon usage du bien que le Seigneur m'envoie. » Deux jours après, Mgr de Noailles écrivait de Châlons : « Arrivé ici, j'en ai quasi méconnu les habitants, tant j'ai trouvé leurs dispositions changées. Vous les avez connus autrefois éloignés de leur évêque et les Jésuites avaient grand crédit sur les principaux; présentement leur soulèvement contre les Jésuites est aussi grand et aussi général qu'à Paris. Ceux même qui sont de leur congrégation demandent hautement qu'ils soient éloignés des fonctions du ministère et disaient que je devrai les interdire et même les excommunier. »

Le prélat, du reste, s'accentuait de plus en plus au point de vue janséniste; on en jugera par ce passage d'une autre lettre : « L'évêque de Troyes commence à témoigner quelque courage. Il a attiré dans son diocèse un jeune ecclésiastique de Reims présenté par les Jésuites, qui l'empêchèrent de soutenir devant l'assemblée provinciale une thèse dédiée à l'Archevêque, et il lui a donné la conduite du Petit-Séminaire. Il n'en faut pas plus dans le temps présent pour que lui et son diocèse deviennent jansénistes. »

Nouvelle interruption dans cette correspondance, mais nous retrouvons notre évêque en 1714, tout aussi animé; ses lettres d'ailleurs ne s'occupent plus exclusivement que de la question des luttes religieuses et leur auteur s'y montre ardent à pousser son frère à l'action. « Je suis indigné, écrit-il le 12 août, des menaces qu'on ose vous faire. Dieu ne laissera pas impunis les auteurs d'un pareil dessein, ceux qui les publient et ceux qui concoururent à les faire exécuter. Leur temps est court et l'éternité le suivra. Qu'il serait heureux pour vous de changer toutes vos qualités en celle de *Vinctus Christi Jesu.* Vos chaînes et vos liens ne me feraient pas rougir; je les baiserai avec une tendresse religieuse et je remercierai Dieu de tout mon cœur avec une parfaite reconnaissance s'il me rendait digne d'y avoir quelque part. » Et le 16 août, il ajoute : « On porte en ce temps à l'excès l'autorité du pape et du roi.

Nous avons en tête des gens qui ont surpris la religion de l'un et de l'autre, qui sont ennemis déclarés de toute justice, qui veulent obtenir par l'excès de leurs violences ce qu'ils ne peuvent obtenir par la force de leurs raisons. Dans cette situation j'aime mieux être accablé et périr sous leurs coups que de leur céder, et tout ce qu'ils agréeront me sera toujours suspect à moins qu'un miracle de la grâce n'ait converti leurs cœurs. Je n'y vois nulle apparence [1]. »

Mgr de Noailles voyait avec regret les idées jansénistes prendre peu de racines dans les campagnes ; son frère lui ayant demandé son opinion sur le succès que pourrait avoir l'appel dans son diocèse, il lui répond le 19 novembre 1718 : « Si j'étais aussi sûr du plat pays que des corps ecclésiastiques et des curés de la ville, je n'aurais point de peine à vous répondre. Le doyenné de Bussy a adhéré unanimement aux deux appels ; il y a dans les doyennés de Coolle, Vitry, Possesse, quelques mouvements à craindre. Un peu du côté de Joinville à cause des capucins. La saison est trop avancée pour un synode. J'ai envie d'envoyer mes mandements, de recevoir les adhésions qu'on m'apporte de bonne volonté et de mettre à la belle saison d'aller dans les doyennés où il y a des gens effrayés de l'appel. De tous les ecclésiastiques du diocèse, je ne crois pas qu'il y en ait quarante dans ce cas là. »

Mgr de Noailles était très lié avec le marquis de Puisieux qui passait une partie de l'année dans son château de Sillery, près de Reims, et qui, malgré son grand âge, était recherché pour son esprit et ses hautes qualités. C'est de Sillery qu'est datée la dernière lettre de notre évêque, le 2 juillet 1719 ; il y était venu « saluer le nouveau maître de la maison : j'y ai été bien reçu, mais M. de Puisieux y laisse un grand vide [2]. » Il y annonce à son frère que Multeau, imprimeur rémois,

1. Une lettre du 13 novembre 1718, prouve que l'évêque ne désarma pas. Il raconte un incident survenu à Vitry : le chapelain de l'hôpitale, « esprit mélancolique, extraordinaire et entêté, a pris la peine de monter en chaire après le sermon d'un Recollet et pendant l'Octave des morts pour déclarer qu'il recevait la bulle de N. S. P. Clément XI, loin d'en appeller, et qu'il se séparait de la communion de M. Jean le Boucher, curé de Vitry et de ses vicaires qui en avaient appellé. La partie du peuple conduite par les moines a été soulevée par ce beau discours et menée en triomphe. » L'évêque ajoute qu'il va le mander devant lui pour révoquer sa commission et voir s'il ne mérite pas une « plus grande peine ».

2. Le marquis était mort le 28 mars ; il était frère de l'évêque de Soissons avec lequel notre évêque était particulièrement lié.

avait remis au courrier de Reims deux ballots de la lettre de Mgr de Reims, pour l'hôtel de Mailly à Paris, et qu'ils avaient été saisis à la grande poste.

Mgr de Noailles mourut le 15 septembre 1720 à Châlons et fut enterré dans la cathédrale.

III

Quelques passages de ces lettres, ne se rattachent pas aux questions concernant le diocèse de Châlons, mais nous ont paru curieux à réunir ici.

Le 30 avril 1699, Mgr de Noailles écrit : « Ne dirait-on rien dans nos assemblées de la forme dont on a procédé dans l'affaire de M. de Cambrai? Des évêques assemblés ne doivent-ils pas protester contre la manière insolite dont un archevêque a porté sa cause à Rome? Et le jugement qui n'a pas été rendu par des commissaires sur les lieux? Cela n'est-il pas contraire aux libertés de l'Eglise gallicanne? Et ne les soutiendrons-nous que quand nous serons fâchés contre la cour de Rome? De quelle manière fait-il parler de M. de Cambrai? »

Le 9 octobre il écrit au retour d'un voyage : « Télémaque m'a tenu assez mauvaise compagnie en chemin. J'en suis à la tempête qu'il essuya dans le vaisseau d'Adoan. J'y trouve de beaux principes de gouvernement et des maximes solides répandues dans le corps de l'ouvrage. Mais le style cause de l'indignation. Il est poëtique à l'excès. Je n'y vois rien d'admirable; les descriptions sont trop détaillées et le livre me paraît très dangereux et peu propre à inspirer à un jeune homme une éducation chrétienne. » Et le cardinal lui répond : « Télémaque n'est pas digne d'un prêtre et ne convient pas à l'éducation d'un prince qu'on voulait élever chrétiennement. »

La relation de l'assemblée provinciale du clergé à Reims en 1699, mérite d'être reproduite; le prélat commence cette longue lettre aux Petites-Loges, petit village entre Reims et Châlons, pendant que ses chevaux se reposaient et l'acheva à Châlons le 25 mai. « L'archevêque qui a été parfait pour moi, doit vous envoyer le procès-verbal de notre assemblée; vous verrez mieux par cette pièce ce que nous avons fait que vous ne le sauriez par cette lettre. Vous trouverez le fond du procès-verbal bon, les monuments de la tradition qui y sont employés bien choisis. Nous le trouvâmes en arrivant presque tout dressé. Personne de ceux qui composaient l'assemblée n'a été content de la manière de procéder.

« Nous arrivâmes vendredi au soir à un quart d'heure les uns des autres; après une légère conversation avec notre métropolitain et la lecture de l'éloquente et inintelligible procuration de M. de Noyon, on nous renvoya bien poliment chacun dans l'appartement qui nous était destiné et on s'enferma jusqu'au souper, après lequel on arrêta que M. l'Archevêque dirait la messe le dimanche et que nous y communierions comme vous l'avez pratiqué. Le samedi matin nous ne fîmes encore rien pour l'affaire qui nous assemblait; sur les trois heures après midi nous commençâmes à conférer jusqu'à cinq heures et demie, la conférence ne fut autre chose que la lecture que nous fit l'archevêque du projet du procès-verbal qu'il avait dressé, en nous montrant dans les livres les passages qu'il en avait tirés. Vous pouvez juger quelles remarques on put faire, n'ayant pas d'autre communication de cette pièce.

« J'en fis quelques-unes néanmoins que la compagnie voulut bien approuver. Le dimanche matin après la messe nous nous assemblâmes dans le grand appartement. La séance dura deux heures; en lisant la bulle on confronta les vingt-trois propositions et on raisonna sur chacune en particulier en peu de mots et sans beaucoup approfondir, après quoi l'archevêque au lieu de proposer les matières et de prendre nos voix, lut encore le procès-verbal d'un bout à l'autre. On fit encore quelques nouvelles remarques, on ajoutait quelquefois des passages qu'on lisoit. Jamais nous ne pûmes porter l'archevêque à mettre les acclamations et le *Te Deum* comme vous l'avez fait. Nous avons bien écrit et mal procédé.

« Cette manière d'agir est peu dans les règles; il y a beaucoup trop de précipitation et c'est faire peu honneur à ses confrères et mépriser leurs lumières et leurs conseils. S'il nous eût au moins donné des copies de son projet à notre arrivée, nous l'eussions lu à tête reposée et fait nos réflexions et nous eussions tenu dimanche notre séance avec plus de décence. On aurait pu appeler cela discuter la matière, cela sentirait l'assemblée ecclésiastique. Je ne puis que me louer des évêque qui s'y sont trouvés, et de MM. les abbés de Mornai, député de M. le cardinal de Janson, et de Pomponne.

« Je voulais parler à l'archevêque des nouvelles réunies et que nous prissions tous les mêmes mesures à leur égard. Il m'a été impossible de le faire entrer en matière sur ce sujet. M. Larcher se vante qu'il entre dans ses maximes.

« M. de Reims nous a demandé nos suffrages pour être député

de la province avec son neveu. Il faut qu'il n'agisse pas si cavalièrement à l'assemblée générale qu'à celle d'où nous venons.

« J'ai rencontré aux Petites-Loges le gardien des Cordeliers de Châlons qui m'a appris que le chapitre l'avait déposé honteusement à la sollicitation du P. Le Chauve. J'en suis fâché, car c'est un bon religieux. Ils ont rétabli le P. Pinson dans la charge de sacristain, ce qui lui donne lieu de confesser quoique interdit. Vous m'obligeriez de faire retirer d'ici les R. P. Le Chauve, Pinson et Robin, tous cordeliers qui ne font que du mal dans la maison. Je leur signifierai, en attendant un interdit, afin qu'on ne continue plus d'y aller à confesse et faire cesser l'abus qui se fait des sacrements dans cette maison. »

En 1719, nouvelle assemblée provinciale à Reims. Mgr de Noailles en rend compte le 9 mai, mais sans oser par lettre donner tous les détails qu'il voudrait : on a élu députés l'archevêque et l'abbé de Buzanval, les évêques de Noyon et d'Amiens manquaient. « Le Métropolitain a eu des manières charmantes pour tout le monde et pour moi en particulier ; la chère était grande, les manières pleines d'attention et d'égards, il n'a pas été question de jeu. Il a blâmé comme tout le reste de l'assemblée la lettre et les procédés des deux évêques. L'évêque Fabio (de Soissons) a été cunctator ; les deux autres prélats ont trouvé la lettre trop forte. Le premier s'est répandu en plaintes sur votre compte, ce qui montre que vous n'êtes pas encore bien reconciliés. Il ont parlé en gens peinés plutôt qu'en gens aigris. Il est aisé de s'apercevoir que le légat est échauffé par ses amis. S'il m'est permis de vous dire mon sentiment, je crois que dans la situation des choses, vous ne devez rien épargner pour réunir ensemble les évêques et vous mettre à leur tête pour soutenir l'épiscopat contre ses ennemis. »

Cte E. de Barthélemy.

NÉCROLOGIE

On annonce, de Tours, le 14 février, la mort de Mme Marie-Françoise-Eulalie Royer-Collard, veuve de M. Genty de Bussy, ancien intendant militaire, conseiller d'Etat, député, directeur de l'administration au ministère de la guerre, intendant civil de la régence d'Alger, etc.

Mme de Bussy était la propre nièce de l'illustre Royer-Collard, ancien ministre de l'instruction publique et président de la Chambre des députés sous la Restauration.

***

Le marquis de Thuisy vient de perdre son fils aîné, sous-lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'assaut d'un fort en Annam, au commencement de février. La famille Goujon, de vieille souche rémoise, a été substituée par mariage, au milieu du XVIe siècle, à la maison de Thuisy, qui possédait la charge de sénéchal héréditaire de l'archevêché de Reims. En 1680, les terres de Saint-Soupplet, Thuisy, Prosne, etc., furent érigées en marquisat de Thuisy. Le marquis actuel, fils d'une Béthune, a épousé Mlle de Tocqueville, nièce de l'éminent économiste; il a encore un fils. — Armes : d'azur au chevron, accompagné de 3 losanges d'or.

***

Mme la baronne douarière d'Aubilly est morte à Paris, le 8 février, à l'âge de 81 ans. Née de Lamouriez, d'une famille noble du Languedoc, elle avait épousé M. Leleu, baron d'Aubilly, membre du Conseil général de la Marne et laissa deux enfants : un fils qui a succédé à son père et la marquise du Cauzé de Nazelles. La famille Leleu est originaire de Reims : l'un de ses chefs, secrétaire du roi, acquit au commencement du XVIIIe siècle, la baronnie d'Aubilly, que possèdent encore ses descendants. Armes : de gueule au chevron, accompagné de trois têtes de loups, d'or.

BIBLIOGRAPHIE

La Campagne de l'Argonne (1792), par Arthur Chuquet, un vol. in-8°. Paris, Cerf, 1887.

M. Chuquet vient de publier un des livres les plus curieux et les plus intéressants pour notre région, en étudiant à fond la campagne de l'Argonne qui se termina brusquement par la bataille de Valmy. C'est un travail consciencieux, minutieusement fait et pour lequel l'auteur a consulté, outre un grand nombre de documents manuscrits, tous les ouvrages imprimés qui ont paru en Allemagne, en Angleterre et bien entendu en France.

M. Chuquet commence son récit à la prise de possession du commandement en chef de l'armée du Nord par Dumouriez, au mois d'août 1792[1], quand il vint s'établir à Sedan, puis dans l'Argonne avec l'intention, pendant qu'on hésitait à Paris, de prendre l'offensive. L'année se passa à opérer dans cette région, qui a mérité le surnom des Thermopyles de la France. Dumouriez y montra une activité extraordinaire, mais sans pouvoir empêcher l'ennemi d'envahir notre territoire, malgré le courage témoigné par nos soldats à Grandpré, à Clermont, aux Islettes. Les forces coalisées nous forcèrent cependant à battre en retraite et la situation fut aggravée par les paniques qui se produisirent sans cause à Montcheutin, et à Dommartin-sous-Hans (septembre). Si Brunswick avait alors résolument marché en avant, il nous eut facilement mis en déroute, mais il hésita et il permit ainsi aux forces de Beurnonville et de Kellermann de rejoindre celles de Dumouriez. Le 20 septembre, eut lieu la bataille de Valmy dans de bonnes conditions pour nous. L'effet de cette victoire fut considérable et M. Chuquet a grandement raison de lui rendre pleine justice et de combattre ceux qui ont voulu rabaisser l'importance militaire de l'affaire de Valmy. Il a raison aussi de ne pas tenir compte de la légende qui exalte la valeur des volontaires qui ont pris une

1. M. Chuquet raconte brièvement l'origine de Dumouriez ; il est fâcheux qu'il n'ait pas eu connaissance du travail récemment publié par M. Monval sur le *Laquais de Molière :* il aurait vu que celui qu'il présente comme issu d'une famille parlementaire de la Provence, était fils d'un commissaire des guerres, fils lui-même, d'après les documents produits par M. Monval, de François Dumouriez du Perier, appartenant bien à la susdite famille provençale, mais entré comme acteur jouant les valets à la Comédie-Française en 1686, et mort en 1723, ayant été assez piètre comédien, directeur général du service des pompes à incendie de Paris, qu'il avait inventé et constitué.

part glorieuse à la défense du moulin de Valmy; ces volontaires méritent pleinement ces éloges. Mais c'étaient des soldats rompus au métier militaire, servant depuis plus d'un an, par conséquent nullement de combattants improvisés ou novices.

Pendant qu'on se battait à Valmy, les Austro-Hessois attaquaient vainement les Islettes défendues par la division Dillon. M. Chuquet consacre ensuite un chapitre à l'armée des princes qui arriva trop tard sur le champ de bataille.

La seconde partie du volume est consacrée à la retraite du duc de Brunswick : M. Chuquet s'occupe du camp de Châlons, de la dislocation du Conseil exécutif de Paris, qui ne parvint pas, heureusement, à ébranler notre armée, des négociations de Manstein, du camp de la Lune près Sainte-Menéhould, de celui établi sous les murs de cette ville, de l'évacuation du territoire, de la dispersion des émigrés après les combats de Buzancy et de Sy, des sièges de Lille et de Thionville. Un chapitre final résume le livre et les conclusions de l'auteur, auquel nous adressons sans réserve nos plus vives félicitations. E. B.

* * *

Mémoires sur d'anciens sacramentaires, par M. Léopold Delisle, un vol. in-4° avec atlas. Imprimerie Nationale, 1887.

M. Delisle vient de publier à part ce savant travail, inséré dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On sait que l'on appelait sacramentaire le livre dans lequel étaient copiées les oraisons des messes. Le savant académicien a réuni des études sur cent vingt-sept sacramentaires, du VIIe au XIIe siècle. Nous n'entrerons pas dans l'examen de ce recueil du plus haut intérêt, mais nous tenons à mentionner ici qu'il contient des notices sur les sacramentaires de S. Remy de Reims, 798-800 (manuscrit perdu), de S. Amand et de Sens (milieu du IXe siècle), de Noyon et de S. Thierry (*idem*), conservé à la Bibliothèque de Reims, autre de Sens (Xe siècle), au Vatican, autre de S. Thierey (XIe siècle), à la Bibliothèque de Reims, de Troyes (XIe siècle), à la Bibliothèque Nationale. Dans l'appendice, M. Delisle reproduit les litanies du second sacramentaire de S. Thierry.

B.

* * *

Lettres a Babet, par Boursault, avec une notice et des notes, par E. Colombey, un vol. in-18, Paris, Quantin, 1887.

Boursault était champenois, — né à Mussy-L'Evêque : — à ce titre nous ne pouvons passer sous silence l'élégante édition de ses jolies lettres à Babet, que vient de nous donner M. Colombey, un des érudits qui connaissent le mieux le XVIIe siècle. Nous n'avons pas à rappeler la vie de Boursault, dont nous avons eu déjà à

parler ici, mais nous n'en devons pas moins signaler la notice de M. Colombey comme des plus curieuses et des plus piquantes.

Boursault a laissé de nombreuses comédies, dont quelques-unes ne sont pas sans valeur. Mais la partie épistolaire est encore la plus considérable de son œuvre et la plus intéressante. Généralement ses qualités naturelles, la bonne grâce, la belle humeur et la verve gauloise s'y coudoient en parfaite harmonie. Le ton s'élève cependant, mais sans en bannir l'enjouement, lorsqu'il s'adresse à des personnages comme les ducs de Bourbon, de Saint-Aignan, de Noailles et d'Aumont; mais ce n'est pas de cette portion de la correspondance dont s'occupe M. Colombey. Il en a extrait seulement les lettres à Babet et les réponses de Babet. « C'est un petit chef-d'œuvre d'entrain et d'humour — et nous ne contredirons certes pas l'éditeur, — un vrai duel à l'esprit entre deux amoureux, dont l'un à trente ans et l'autre dix-neuf. Et c'est la fillette qui le plus souvent lance le mot le plus vif ». Babet appartenait à une bonne famille bourgeoise de Paris; son frère était receveur des rentes; elle avait un oncle secrétaire du roi, mais on n'a jamais pu découvrir son nom. On sait qu'après une scène violente contre un prétendant que voulait lui imposer son père, elle fut mise au couvent et y mourut peu après. Tout ce petit livre est à lire : il est imprimé avec une rare élégance.

E. B.

* * *

La justice criminelle et le bourreau a Chalons et dans quelques villes voisines, par L. Grignon, in-8°, Châlons, Thouille, 1887.

Encore un excellent travail à l'actif de notre érudit et laborieux collaborateur, travail entièrement neuf avec des documents exclusivement inédits sur un sujet bien curieux que les historiens châlonnais — nous tout le premier — avaient à peine effleuré. Le sujet d'ailleurs est beaucoup plus étendu que le titre modeste de ce volume pourrait le faire supposer : M. Grignon en consacre la moitié à énumérer, étudier, et délimiter les nombreuses juridictions exercées autrefois à Châlons. La liste en est longue : bans de Toussaint, de Saint-Pierre, du Chapitre, de l'Evêque, justices du Vidame, de la Commanderie, Hôtel-de-Ville, Officialité, Election, Grenier à sel, Bureau des finances, Traites foraines, Justice Royale, Prévôté de la maréchaussée, Consulat, Intendance M. Grignon s'en occupe spécialement au point de vue de l'exercice de la justice criminelle.

Un second chapitre consacré aux peines est des plus curieux et contient les détails les plus neufs, les plus circonstanciés depuis le commencement du xve siècle.

Le dernier chapitre concerne exclusivement le bourreau, qui dépendait à Châlons, du Vidamé et eut jusqu'en 1768 le droit dit de *havage*, consistant en une cuillerée de grain prélevée dans

chaque sac mis en vente les jours de marché. A dater de 1641, il fut nommé par le roi.

M. Grignon termine en donnant des listes de bourreaux de Châlons, Chaumont, Châtillon, Epernay, Langres, Reims, Saint-Amand, Troyes, Vitry, Sézanne, en y ajoutant une copieuse et intéressante annotation. E. B.

*
* *

Travaux allemands sur Hincmar. — Il a paru dans ces dernières années, de l'autre côté du Rhin, deux études importantes sur le célèbre archevêque de Reims; l'une due au docteur Schroen, l'autre de M. Max Sdralek, toutes deux à Fribourg en Brisgau. Dans son intéressant livre, M. Schroen raconte avec d'amples détails la vie de Hincmar, pour lequel il montre une réelle sympathie; il y élucide d'assez nombreux points demeurés très obscurs jusqu'ici. Il serait bien désirable qu'une traduction fût faite de cet ouvrage. M. Sdralek a écrit une dissertation sur l'avis canonique de Hincmar dans la question du divorce de Lothaire. Sa critique, très travaillée, ouvre des aperçus remarquables sur l'esprit d'Hincmar; son travail est réellement remarquable et met justement en relief la conduite courageuse du prélat en faveur de la malheureuse reine si cruellement persécutée.

CHRONIQUE

Demande. — Une personne possède le portrait d'un personnage, au-dessous duquel on lit :

« ..... Pierre.....

Chanoine et chantre et dignitaire de l'église..... de St-Père de St-Urbain-les-Troyes, âgé de 34 ans en 1760. »

Serait-il possible à quelque érudit habitant Troyes et familiarisé avec les Archives de l'Aube, de restituer les mots qui manquent à cette inscription ?

Adresser la réponse à la *Revue de Champagne et Brie.*

***

M. Albert Babeau, l'érudit historien Troyen, collaborateur de la *Revue*, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

***

A propos de la généreuse donation que Mme Garinet — veuve du collectionneur bien connu à Châlons — vient de faire à la maison des pauvres de Châlons, nous rappellerons qu'elle a eu un précédent au dernier siècle, ce qui ne lui enlève rien de son mérite. La *Biographie Châlonnaise* de M. Amédée Lhote mentionne parmi les bienfaiteurs de la ville une des notabilités de notre cité au XVIIIe siècle, Adrien de Parvillez[1], qui fut lieutenant du roi en 1730 et 1736, président-trésorier de France au bureau des finances de Champagne, et plusieurs fois gouverneur municipal de la ville en 1712, 1722, 1736 et 1740 : il avait eu l'honneur de figurer au nombre des députés de Châlons, délégués à Reims en 1722, pour assister au sacre de Louis XV.

Les archives des hôpitaux nous font connaître que M. de Parvillez légua une certaine somme à l'hôpital Saint-Maur pour faire donner tous les matins, aux vieillards du vin rouge « de la mon« tagne de Vertus, pour en être distribué, dit le testateur, aux « pauvres gens âgés, de l'un et de l'autre sexe, à raison d'un « demi septier à chacun des trois jours de la semaine seulement, « *convaincu par l'usage que cela fait du bien aux vieillards.* »

Le setier équivalait à peu près à un quart de litre.

***

1. Adrien de Parvillez, né à Châlons, le 17 août 1671, y est décédé, le 16 janvier 1754.

Société académique de l'Aube (*Séance du 18 février 1887*). Présidence de M. Edouard Vignes, vice-président. — La séance est ouverte à trois heures.

M. le président dépouille la correspondance.

Envoi par M. Papillon d'un travail de M. le colonel Rotche, intitulé : « Manière de résoudre les triangles sans le secours des logarithmes. » Renvoyé à M. de Mauroy.

M. Roserot, nommé archiviste à Chaumont, adresse une lettre dans laquelle il laisse prévoir sa démission de membre résidant et donne dès maintenant sa démission d'archiviste de la Société académique.

Il sera remplacé dans cette fonction à la prochaine séance. .

M. le ministre de l'instruction publique demande à la Société de désigner des délégués pour la 11e réunion publique des Sociétés des beaux-arts qui aura lieu dans la semaine de Pâques, MM. Royer, Gréau, Truelle et Albert Babeau sont délégués à cet effet.

Une autre lettre du même ministre sollicite des études sur l'état intellectuel et moral de la France en 1789.

M. d'Arbois de Jubainville offre un travail intitulé : « Le Fundus et la Villa en Gaule ». Renvoyé à M. l'abbé Lalore.

M. Gaston Baltet offre une brochure sur « l'Eglise d'Ervy », par M. le docteur Jacquier.

M. Arnoult, directeur de l'enregistrement à Troyes, fait hommage de deux brochures sur le château de Chambord.

Analyse des travaux des Sociétés savantes par M. le Président. — « Revue de Champagne et de Brie », travail intitulé : « Les monuments de Troyes », par M. Fléchey, architecte.

« Bulletin de l'Académie du Var : L'esprit et la matière », par M. le docteur Olivier.

« Bulletin agricole de l'Aube », article intéressant intitulé : « Quelques aliments concentrés pour le Bétail », par M. Marcel Dupont, professeur d'agriculture.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs : pièce de vers pleine de sentiment intitulée : « La pendule arrêtée », par Mlle Alice de Chambrier.

« Bulletin de la Société de géographie ». Lettre de M. Bonvalot, dans laquelle il constate l'heureuse influence exercée par la Russie sur la civilisation dans les pays qu'il parcourt.

Mémoires de la Société d'agriculture de Grance : Rapport très élogieux sur les expériences de culture poursuivies par M. Marcel Dupont, auquel est décernée une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

« Journal des Savants » : Travail de M. Franck, professeur au Collège de France, sur « Victor Cousin et son œuvre » ; l'auteur y montre combien il est difficile à l'éclectisme de concilier des choses

inconciliables; article de M. Vallon sur « l'Histoire des Romains », de Duruy.

Lectures et communications des membres de la Société. — M. Briard annonce que M. Quinquarlet vient de faire don au Musée d'un bâton de préchantre, en cuivre argenté, provenant de l'église de Villenauxe. Le même membre lit un travail de M. Hariot sur Jean-Jacques Rousseau, considéré comme botaniste.

Sur la proposition de M. Drouot, la Société académique émet, à l'unanimité, le vœu de voir conserver les magnifiques platanes du mail des Charmilles, qui font le plus bel ornement de notre ville et l'admiration des étrangers; l'intérêt d'une ville tout entière lui paraît devoir passer avant celui de quelques particuliers.

M. Albert Babeau dépose un travail qui lui a été adressé sur le « Prieuré de Belroy », et un nouveau volume des « Vacances d'un Médecin », par M. le docteur Guibout; cette nouvelle série contient le récit pittoresque et plein de charme d'un voyage en Espagne et en Portugal.

M. l'abbé Lalore communique deux documents historiques découverts par lui dans le « Livre noir de Saint-Etienne »; le premier est relatif aux foires de Champagne en 1289; le second aux octrois de la ville de Troyes, à la même époque. Il résulte de ce curieux document que les foires de Champagne, au moyen-âge, étaient comme un grand marché européen auquel les principales villes envoyaient leurs délégués, et que le périmètre de l'octroi était très étendu.

M. de Mauroy annonce qu'un marchand de Vienne lui a proposé un échange de Météorites avantageux pour le Musée de Troyes. Il constate que les Météorites de Saint-Mesmin, appréciées à sept mille francs le gramme, ont une valeur de vingt-et-un francs. C'est un vrai trésor que possède notre Musée. La Société autorise l'échange proposé par M. de Mauroy.

Elections et votes. — Le fauteuil de M. Nancey, dans la section des arts, est déclaré vacant.

L'élection aura lieu à la séance de mars.

M. le docteur Forest est élu membre résidant dans la section des sciences, en remplacement de M. le docteur Bacquias, démissionnaire.

M. l'abbé d'Antessanty, secrétaire-adjoint, est élu secrétaire, en remplacement de M. Alfred Nancey, décédé.

La Société nommera à la prochaine séance le secrétaire-adjoint et l'archiviste.

MM Valton et Léon Dorez sont nommés membres correspondants.

Les travaux de MM. Hariot et l'abbé Lalore, lus dans la séance, sont renvoyés au Comité de publication.

Addition au compte-rendu de la dernière séance. — Le compte-

rendu précédent avait oublié de signaler un travail offert par M. Leclainche, attaché à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et intitulé : « De l'élevage et de l'accroissement des veaux de boucherie dans le département de l'Aube », offert par l'auteur à la Société académique.

La séance est levée à six heures et demie.

*
* *

On vient de baptiser les forts environnants Reims suivant les ordres du ministre de la guerre. Forts ou batteries à Saint-Thierry, *Berbier du Metz;* à Chenay, *Rouzier;* à Loivre, *Saint-Pol;* à Brimont, *Dronet;* au Cran, *Baste;* à Fresnes, *Souham;* à Witry, *Lowendall;* à la Vigie de Berru, *Dode;* à Berru, *Burcy;* à Nogent-L'Abbesse, *Kellermann;* à la Pompelle (Sillery), *Herbillon;* à Montbré, *Ségur:* à Reims, la caserne Neufchâtel garde son nom; la caserne Colbert, *Seignelay*; la caserne Fléchembault, *Cochorn;* la caserne Colbert et le quartier Mars gardent leur dénomination.

*
* *

Nous retrouvons dans le tome 45 de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, un document fort intéressant publié et annoté par M. Bruel. C'est le texte d'une charte de paraige entre Jean, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne et Otton, abbé de Saint-Mansuy de Toul pour des biens sis à Germay, Sailly, Lézéville, aux environs de Joinville. Les deux parties conviennent de mettre tout en commun, sauf les fiefs de Joinville, de la part du seigneur; et le patronage des églises et les dîmes, de la part de l'abbé; ils s'accordent pour construire une ville neuve au finage de Germay, commune en tout. La charte en français est du mois de décembre 1261.

MÉLANGES

Sacre de Charles VII a Reims et fin de la mission de Jeanne d'Arc. — Notre-Dame de Reims est avant tout la cathédrale des sacres; elle a toujours revendiqué l'honneur de voir ses pontifes verser l'onction sainte sur le front des rois; c'est un privilège que plusieurs auteurs font remonter au grand saint Remi, à qui le pape Hormisdas l'aurait conféré; à Reims, d'ailleurs, se conservait religieusement la sainte Ampoule, cette huile miraculeuse qui servit au baptême, au sacre peut-être du premier roi des Francs, et qui devait marquer le front de ses successeurs. Gerbert, autrefois archevêque de Reims, pape sous le nom de Sylvestre II, déclara le privilège de sacrer les rois connu à Rome et reçu en France. Plusieurs rois de la dynastie carlovingienne ont été sacrés hors de Notre-Dame de Reims, ou par des souverains pontifes eux-mêmes. L'archevêque Gervais, en 1059, au moment de sacrer Philippe Ier, en présence du roi Henri, son père, des légats du pape, des archevêques de Sens et de Tours et d'un grand nombre d'autres prélats, gardait le bâton pastoral autrefois envoyé par Hormisdas à saint Remi; il déclara solennellement qu'à lui et à ses successeurs, d'après les bulles d'Hormisdas et de Victor II, appartenait le droit exclusif d'oindre et de couronner les rois de France. Louis-le-Gros, à cause des troubles, fut sacré à Orléans par le métropolitain de Sens; les députés de l'Eglise de Reims protestèrent; le privilège qu'ils alléguaient fut attaqué par Yves de Chartres; mais le droit triompha, et Louis VI fit sacrer à Reims d'abord son fils aîné Philippe; puis, à la mort de celui-ci, en 1139, son second fils qui régna sous le nom de Louis VII. Ce dernier sacre fut célébré par le pape Innocent II, au moment où il tenait un Concile de treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques. Louis VII fut couronné cinq fois: à Reims, du vivant de Louis VI; à Bordeaux, comme duc d'Aquitaine; à Orléans, par l'archevêque de Sens, quand il épousa Constance en 1151; à Paris, par le même archevêque de Sens, quand il épousa Alix de Champagne; avant son départ pour la terre sainte, par le ministère de l'archevêque Samson; c'était hors de la province de Reims: on en fit un crime à Samson; saint Bernard ferma la bouche aux adversaires de ce vénérable prélat rémois, en écrivant au pape Eugène III ces paroles: « en cela, il ne croit pas avoir excédé la teneur de ses privilèges. »

Sous le règne de ce même Louis VII, le droit de Notre-Dame fut solennellement ratifié; dans le formulaire du sacre dressé par ce roi pour le sacre de son fils Philippe-Auguste, on voit pour la première fois les pairs de France désignés comme devant assister

à cette cérémonie; la métropole de Reims y est légalement, définitivement investie du privilège exclusif de sacrer les rois; et à part quelques exceptions où Reims était au pouvoir des ennemis ou infesté de contagion et incapable de recevoir Sa Majesté, c'est à Notre-Dame que les rois vinrent recevoir l'onction qui les rendait inviolables aux yeux de leur peuple. Un sacre, en effet, n'était pas une vaine cérémonie, une marche triomphale, une manifestation de la grandeur royale, aux yeux des peuples; ceux-ci promettaient au prince choisi de Dieu obéissance et fidélité; les rois, de leur côté, s'engageaient, sous la foi du serment, à diriger leurs peuples selon les lois de la justice et de la religion. L'onction reçue par le monarque, après ces serments réciproques, rendait sa personne sacrée; elle l'investissait d'un pouvoir en quelque sorte divin que les passions turbulentes n'osaient attaquer; le roi sacré était élevé à une sorte de sacerdoce; il était, dans l'ordre temporel, le vicaire de Dieu, comme l'évêque et le prêtre marqués de l'huile sainte sont, dans l'ordre spirituel, les ministres de Jésus-Christ.

Depuis l'an 1212 où fut posée la première pierre de Notre-Dame, six siècles se sont écoulés; pendant cette période, vingt-cinq rois ont été sacrés; vingt-quatre sont venus s'agenouiller sur les dalles de Notre-Dame, demandant à Dieu de bénir leur règne, et renouvelant le serment de se dévouer pour leurs sujets. Henri IV est le seul roi, de 1215 à 1860, qui ait été sacré hors de Reims.

A peine Notre-Dame de Reims était-elle élevée que Philippe-Auguste mourut en 1223, laissant le trône à un prince brave et loyal, surnommé tantôt Cœur de Lion, tantôt Lion-Pacifique, remarquable autant par sa bonté, sa douceur, que par son courage, son intrépidité dans les batailles. Le sacre de ce prince fut célébré le jour de l'Assomption à Reims, bien que la cathédrale ne fût pas achevée, et que les chanoines n'y fissent pas encore habituellement leur office. Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, présidait à la cérémonie. Le *cérémonial des sacres* ayant été réglé sous Louis VIII, les sacres qui suivirent ressemblèrent à peu près au sacre de ce roi. Sans parler de l'arrivée triomphale du prince à Reims, des clés qu'on lui présentait à l'entrée de la ville, du splendide festin, de la revue de la milice, de la brillante cavalcade, de la visite au tombeau de Saint-Remi, toutes particularités qui appartiennent sans doute à l'histoire des sacres, mais qui ne font point partie de l'acte religieux accompli dans Notre-Dame.

En 1223, le transsept de l'Eglise était seul terminé; c'est donc à l'entrée du transsept qu'on appareilla un échafaud un peu élevé, sur lequel devait se placer le roi avec les pairs de France.

La nuit qui précéda le sacre, le roi vint à l'Eglise pour faire l'oraison; c'était la veille d'armes de l'ancienne chevalerie. Le prélat consécrateur, Guillaume de Joinville, à la fin de Prime, vint, au seuil de la basilique, chercher processionnellement le monarque et la reine, son épouse; l'archevêque était accompagné

de plusieurs archevêques et d'un nombreux clergé, des chanoines de la mère Eglise et des personnes des autres Eglises conventuelles. Dans la suite, l'évêque, duc de Laon et l'évêque, comte de Beauvais, allaient chercher le roi; précédés du Chapitre et de la musique de la cathédrale, vêtus de leurs habits pontificaux, portant des reliques suspendues à leur cou, ils se rendaient à la porte des appartements royaux. Le grand chantre y frappait de son bâton. « Que demandez-vous? » répondait le grand chambellan sans ouvrir. — « Nous demandons le roi. » — « Le roi dort. » Alors le chantre recommence à frapper; mêmes questions, mêmes réponses. Le chantre frappe une troisième fois et l'évêque dit : « nous demandons le prince que Dieu nous a donné pour roi. » Les portes s'ouvraient; les prélats s'avançaient vers le monarque couché sur un lit de parade. L'évêque lui présentait l'eau bénite, récitait une oraison; le roi se levait; on le conduisait processionnellement, entre les deux évêques, à la porte de la cathédrale. Au-dedans du temple, étaient les privilégiés admis à jouir du magnifique spectacle d'un sacre royal; une multitude de fidèles accourus de toutes parts se pressait vainement aux portes de la basilique; la cathédrale était trop petite pour contenir cette foule immense; plus tard, quand Notre-Dame fut achevée, aux deux côtés du grand autel, dans les bras de la croisée ou transsept, on élevés, aux frais du roi, de vastes tribunes; mais la multitude devait encore être écartée; l'enceinte sacrée était toujours insuffisante pour contenir les flots serrés de ce peuple avide d'acclamer son roi, et cependant il n'était pas une parcelle de terrain inoccupée; la complaisance de l'archevêque et des chanoines était telle, que, pour ces grandes cérémonies, ils autorisaient des actes que, de sang-froid, on caractériserait du nom de mutilations; pour élargir en quelque sorte l'intérieur de Notre-Dame, les galeries qui courent à l'extérieur du bas des fenêtres étaient occupées par un grand nombre de spectateurs, et le premier panneau de chaque verrière était enlevé pour donner satisfaction à la curiosité.

La procession s'arrêta à la porte de Notre-Dame; là, l'archevêque Guillaume de Joinville, récitant une oraison, demanda au ciel, en faveur du nouveau monarque et de sa royale compagne, les grâces dont ils avaient besoin pour gouverner leur peuple selon le cœur de Dieu; puis, le cortège composé de douze pairs du royaume, six ecclésiastiques et six laïques, des seigneurs de la cour revêtus de l'hermine féodale, des évêques, des abbés, mître en tête, des soixante-quatorze chanoines de la métropole en chapes d'or, entra dans la basilique en répétant cette prière si connue : *Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die, quâ invocaverimus te.* Le chœur était orné avec magnificence; deux trônes avaient été dressés pour le roi et pour la reine; autour de l'autel, des sièges étaient préparés, d'un côté pour les archevêques et évêques, de l'autre pour les pairs laïques du royaume; leur rang était fixé dans l'ordre suivant : l'évêque de Laon, l'évêque de

Langres, l'évêque de Beauvais, l'évêque de Châlons-sur-Marne, l'évêque de Noyon. Les six pairs laïques étaient : les ducs de Normandie, de Bourgogne, d'Aquitaine, les comtes de Flandres, de Champagne et de Toulouse. On voit que la province champenoise avait une large part aux sacres des rois de France.

L'abbé de Saint-Remi, en chape d'étoffe d'or, monté sur une superbe haquenée, accompagné de quatre religieux revêtus d'aubes et des quatre chevaliers donnés comme otages de la sainte relique, suivi des autres religieux du monastère et d'un nombreux clergé avait apporté processionnellement, avec croix et cierges, la sainte Ampoule qui, descendue du ciel, servit au baptême de Clovis. L'abbé de Saint-Remi et le grand prieur avaient seuls le droit de porter la sainte Ampoule de l'Eglise Saint-Remi à l'Eglise métropolitaine; ils étaient escortés des quatre barons de la sainte Ampoule. C'étaient les seigneurs de Terrier, de Bellestre, de Neuvizy, de Souastre, au diocèse de Reims, tous quatre relevant de l'abbaye de Saint-Remi. L'abbé marchait sous un dais que portaient ces chevaliers de la sainte Ampoule. Les religieux de Saint-Remi et le clergé qui avait accompagné la sainte relique se retirèrent dans la chapelle de saint Nicolas de l'Hôtel-Dieu. Le grand prieur, le trésorier, les seigneurs otages de la sainte Ampoule, les chevaliers barons, les officiers du bailliage de Saint-Remi entrèrent dans l'Eglise. La sainte relique était reçue par l'archevêque, près de la porte, et déposée par lui sur l'autel; tous les assistants se levaient à son passage et s'inclinaient avec respect. Le reliquaire de la sainte Ampoule était une petite fiole de verre cristal, d'un pouce et demi de hauteur; son col bouché avec du taffetas rouge avait sept lignes de circonférence; le fond en avait treize; elle se trouvait enchâssée dans une espèce de rose de vermeil longue de quarante-cinq lignes et ornée de pierreries; la bordure était artistement taillée; le dessus était à jour et recouvert d'un cristal, à travers lequel on voyait la fiole placée dans le dos d'une colombe d'or, laquelle avait trente-huit lignes de hauteur.

Les seigneurs otages se plaçaient dans les quatre premières stalles hautes du côté de l'Evangile; leurs écuyers, dans les quatre stalles basses, du même côté. Le prieur restait en chappe et étole sur les degrés de l'autel, du côté de l'Epitre: le trésorier près de lui en étole croisée; les chevaliers barons de la sainte Ampoule s'asseyaient sur des banquettes auprès d'un pilier voisin. Pendant ce placement, l'archevêque se revêtait de ses plus nobles ornements pontificaux pour la messe et, ainsi vêtu, il venait à l'autel en procession avec les diacres et les sous-diacres, suivant la coutume. Guillaume de Joinville, arrivé sur l'unique degré de l'autel, demanda d'une voix distincte à Louis s'il voulait promettre devant Dieu de respecter les droits des évêques et des Eglises. « Je le promets », répondit le prince, en étendant la main sur les saints

Evangiles. Cette réponse fut accueillie par le cantique de l'action de grâces. Le chant du *Te Deum* terminé, les archevêques et évêques s'approchèrent du roi assis sur son trône; ils prièrent le monarque de se lever pour promettre à son peuple la paix, la justice et la clémence. Louis se leva, et d'une voix solennelle : « au nom du Christ, je promets trois choses au peuple chrétien qui m'est soumis. Je ferai de constants efforts pour qu'il vive au sein d'une paix véritable et profonde. J'interdirai les rapines et les iniquités. Je donnerai des ordres efficaces pour que la miséricorde et la justice soient observées dans les jugements. »

Tout le peuple répondit : *amen!*

Alors Louis VIII, Blanche de Castille et tout le clergé se prosternèrent sur les dalles du sanctuaire, tandis que le pontife et les assistants redisaient les litanies des saints. Puis, tous se levèrent, et l'archevêque adressa au monarque les questions suivantes : « — Louis, voulez-vous observer la foi catholique qui vous a été transmise par la sainte tradition, et joindre les bonnes œuvres à la foi? Je le veux, répondit le prince. — Voulez-vous être le gardien, le défenseur des Eglises et des ministres de Dieu ? — Je le veux. — Voulez-vous gouverner et défendre, selon la justice de vos pères, le royaume que Dieu vous a donné? — Je le veux, et autant que Dieu m'en donnera la grâce, je m'efforcerai d'être la joie et la consolation de tous. »

Le peuple accueillit avec enthousiasme cette promesse solennelle ; il fit retentir les voûtes de la basilique des cris répétés *fiat! fiat!*

Ces préliminaires terminés, ces promesses solennelles ratifiées, le métropolitain procéda au sacre proprement dit et au couronnement de Louis VIII. On posa sur l'autel la couronne royale, l'épée de Charlemagne dans le fourreau, les éperons d'or, la verge de justice surmontée d'une main d'ivoire, les bottines et les sandales de soie, brodées de lis d'or, la tunique de même étoffe et de même broderie, et la chape sans chaperon. Tous ces objets précieux avaient été apportés pour la cérémonie par l'abbé de Saint-Denis exclusivement chargé de veiller à leur conservation. Le roi vint à l'autel, se dépouilla de ses vêtements; il ne conserva qu'une tunique de soie, décolletée sur la poitrine et entre les épaules, pour faciliter la consécration ; les ouvertures furent rejointes par des agraphes d'argent. Le grand chambellan chaussa au roi les bottines que lia l'abbé de Saint-Denis. Le duc de Bourgogne, pair de France, lui mit les éperons d'or. L'archevêque seul présenta au roi l'épée de Charlemagne, hors du fourreau, et le fils de Philippe-Auguste la déposa sur l'autel en forme d'hommage; il la reprit de la main de l'archevêque et la rendit au sénéchal de France qui devait la porter devant le monarque jusqu'à la fin de la messe; et, après la messe, quand il retournerait au palais. Tandis que l'on demandait à Dieu la rosée du ciel et la graisse de la terre, une

abondance intarissable de blé, de vin, d'huile et toutes sortes de fruits, afin que, sous ce règne les peuples puissent jouir d'une santé constante, le saint chrême fut apporté sur une patine par l'évêque de Soissons. L'archevêque Guillaume de Joinville fit ouvrir la sainte Ampoule, extraya, avec une aiguille d'or, un peu de l'huile miraculeusement envoyée des cieux, en mêla avec grande diligence au chrême qui était préparé pour oindre le monarque. Le grand-prieur de Saint-Remi replaça la sainte relique sur l'autel.

Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, se mit à genoux sur le même coussin avec le roi, pendant qu'on chantait les litanies; vers la fin, l'archevêque se leva et s'assit sur son fauteuil. Louis vint s'agenouiller devant lui, et le prélat fit au roi des onctions au sommet de la tête, à la poitrine, entre les épaules, aux deux épaules, aux jointures des bras. Le chœur chantait: *inunxerunt regem Salomonem.* L'archevêque demanda au ciel que le nouveau monarque réprime les orgueilleux, qu'il soit charitable envers les pauvres, qu'il devienne le pacificateur des nations. Ensuite, le roi fut revêtu par le grand-chambellan de la tunique et de la chape, laquelle se relevait sur le bras gauche, comme la chasuble d'un prêtre. Guillaume de Joinville fit une huitième onction sur la paume des deux mains du roi qui les joignit sur sa poitrine. Le prélat bénit les gants qu'il remit au prince; il lui donna l'anneau, comme symbole de la puissance et de l'union intime qui devait désormais régner entre lui et son peuple. L'archevêque lui plaça le sceptre dans la main droite, la verge de justice dans la gauche. En ce moment, les pairs de France furent appelés; ils se rangèrent autour du prince; Guillaume de Joinville seul plaça sur la tête du roi la couronne de Charlemagne; puis, tous les pairs, laïques ou ecclésiastiques, y mirent la main et la soutinrent deça delà; puis ils conduisirent le roi ainsi orné à un trône préparé à l'entrée du chœur. Plus tard en 1417, quand le jubé fut construit, le trône royal y était dressé, au jour des sacres. Le cri de : Vive le roi! retentit sous les voûtes de Notre-Dame. L'archevêque, mitre en tête, et, après lui, les pairs du royaume, baisèrent le roi assis sur son trône. Guillaume de Joinville, de retour à l'autel, procéda au sacre et au couronnement de Blanche de Castille.

A gauche du chœur était une tribune moins élevée que celle du roi; c'est là que se plaça la reine, vêtue de soie. Guillaume de Joinville fit à Blanche de Castille deux onctions, selon le cérémonial alors en usage, une à la tête et une à la poitrine, avec de l'huile bénite. La sainte Ampoule était réservée au monarque. L'archevêque remit à la reine un sceptre moins grand que celui du roi, une verge de justice semblable à celle qu'avait reçue son royal époux; puis il lui posa un diadème sur la tête; les pairs soutinrent la couronne, et tous, prélats et pairs, menèrent la reine à son trône. Les chantres entonnèrent de nouveau le

Te Deum; et l'officiant commença solennellement la messe. Pendant l'Evangile, le roi se leva et ôta sa couronne. Un des évêques porta le texte sacré à baiser à Louis VIII et à Blanche de Castille. Tous deux vinrent solennellement faire leur offrande; c'était un pain, du vin, un morceau d'argent, onze deniers d'or. Dans la suite, ces pièces d'or, frappées pour la circonstance, furent portées au nombre de treize. Ces pièces, la bourse, l'offrande, les pains d'or et d'argent appartenaient à la fabrique. Au moment de l'*Agnus Dei*, l'archevêque bénit le roi, la reine, le peuple; on leur porta le baiser de pain de l'officiant; puis tous les archevêques et évêques, l'un après l'autre, vinrent donner ce même baiser au roi qui se tenait assis sur son trône. Après la communion du prêtre, le roi et la reine descendirent de leur tribune et vinrent humblement à l'autel recevoir de la main de l'archevêque le corps et le sang de Jésus-Christ. C'est un privilège qui s'est conservé, de communier les rois de France sous les deux espèces au jour de leur sacre. La messe chantée, l'archevêque ôta aux époux royaux leurs couronnes et les autres insignes, leur mit sur la tête d'autres petites couronnes, et l'on retourna processionnellement au palais, l'épée nue devant le monarque. Lorsque le roi fut sorti de l'Eglise, après la cérémonie, le grand-prieur de Saint-Denis reporta la sainte Ampoule dans le même ordre qu'il avait suivi pour l'apporter; il la replaça dans le tombeau de Saint-Remi; les seigneurs otages prirent acte de ce qui les concernait, laissèrent leurs guidons en mémoire du sacre; le dais resta de même à l'Eglise, et la haquenée fut conduite dans les écuries de l'abbaye.

Ce cérémonial, par l'importance et l'éclat de ses rites, donnait un sentiment moral pour base à la fidélité des peuples et resserrait les liens entre le monarque et ses sujets. Le roi, déjà investi du pouvoir par sa naissance, le recevait de la grâce de Dieu, plus fort, plus révéré, plus inviolable. Trois ans après cette brillante solennité du sacre, en novembre 1226, Louis VIII succombait à une fièvre pestilentielle; son fils aîné Louis IX n'avait que onze ans; sa mère Blanche de Castille, régente, pour prévenir la rébellion, résolut de le faire sacrer sans délai. Le jeune prince, en effet, reçut l'onction royale, le 29 novembre 1226. Deux siècles plus tard, au sacre de Charles VII, ne purent être observées toutes les prescriptions du cérémonial; néanmoins la cérémonie fut aussi solennelle que le permettait le peu de temps réservé aux préparatifs. La cathédrale était, d'ailleurs, arrivée à l'apogée de sa splendeur. Le jubé de la nef, la clôture de pierre venaient d'être terminés par Colard de Givry; on voyait s'élancer dans les airs les deux clochers si harmonieusement placés au-dessus du portail; les travaux, repris avec activité en 1427, touchaient à leur terme; une énorme fleur de lis allait couronner les deux tours, en attendant les flèches qui devaient les compléter. La nuit tout entière fut diligemment employée à préparer la grande solennité. Les

habitants de Reims, à qui incombaient les dépenses d'une telle pompe, redoutaient l'entrée des gens d'armes du roi; ceux-ci n'avaient point encore pénétré dans leurs murs; la présence des soldats était toujours un fléau pour les villes; les Rémois contribuèrent avec zèle, pour ce motif, au prompt accomplissement du sacre royal. Le gouvernement anglais avait conçu le projet de transférer ailleurs la sainte Ampoule, afin que cette relique ne pût servir au sacre de Charles VII; toutefois le duc régent ou Pierre Cauchon, son commissaire général en Champagne, recula devant les périls physiques et les difficultés morales d'une telle soustraction. Les conseillers du prince avaient préparé d'avance une riche couronne pour être employée en cette solennelle circonstance; ce joyau était demeuré en arrière parmi les bagages; afin d'éviter les retards de la cérémonie et l'arrivée des troupes, on se contenta d'une couronne beaucoup plus simple trouvée dans le trésor de la cathédrale.

Les chevaliers, barons de la sainte Ampoule, n'étaient point présents; les pairs de France manquaient pour remplir leurs fonctions. Le matin, quatre otages furent députés par le roi pour escorter la miraculeuse relique, savoir : les seigneurs de Boussac et de Rais, maréchaux de France; le sire de Graville, grand-maître des arbalétriers; et le sire de Culan, amiral; ces quatre seigneurs, à cheval, tous armés et portant chacun leur bannière, se rendirent à l'abbaye de Saint-Remy; là, ils firent serment de conduire et reconduire sûrement la sainte Ampoule; alors, l'abbé, nommé Jean Canard, revêtu de ses riches habits pontificaux, monta sur un cheval, qui lui fut alloué, conformément à son privilège, et payé par le roi; il suspendit à son cou le précieux reliquaire et prit place sous un dais magnifique. Le cortège s'avança jusqu'à l'Eglise de Saint-Denis de Reims où l'archevêque-chancelier, suivi de ses chanoines, vint chercher la fiole miraculeuse pour la déposer sur le maître-autel de sa cathédrale. Les quatre otages ne mirent pied à terre qu'à l'entrée du chœur. Charles VII, revêtu d'habillements entaillés sur la poitrine et aux épaules pour recevoir les onctions, se tenait au lieu assigné; il prêta d'abord les serments obligatoires : — de conserver la paix de l'Eglise et ses privilèges; — de préserver le peuple des exactions fiscales et ingravances ; — de gouverner avec justice et miséricorde. Le roi fut armé chevalier par le duc d'Alençon. Berry, roi d'armes de France, évoqua ensuite, par leur noms, devant le grand autel, chacun des douze pairs, en les requérant de faire leur service au roi leur seigneur. Le duc de Bourgogne et d'autres ne répondirent point à l'appel; divers personnages les supplièrent. Parmi les pairs ecclésiastiques, Renauld de Chartres, archevêque, duc de Reims, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, Jean de Sarrebruck, évêque, comte de Châlons-sur-Marne, étaient présents. Les six pairs laïques furent représentés, en habits royaux, par le duc d'Alençon, les comtes

de Clermont, de Vendôme, les sires de la Trimouille, de Laval et de Maillé. Charles d'Albret tint l'épée, au lieu du connétable de Richemond. Le métropolitain, récitant toutes les prières contenues au pontifical, procéda au sacre. Les pairs confirmèrent de leurs mains la couronne sur la tête du monarque. En ce moment, le cri de Noël retentit unanimement dans la nombreuse assistance et les voûtes de la cathédrale s'ébranlèrent au bruit d'une éclatante fanfare.

Rien ne manquait à la pompe du spectacle, ni l'enthousiasme aux spectateurs; ceux-ci remplissaient les nefs et refluaient jusqu'à l'extérieur sur les marches des portails. Jeanne d'Arc, debout près de l'autel, en habit de guerre, tenant en main son étendard symbolique, ce drapeau, la terreur des Anglais et la gloire des François, attirait surtout les regards; son maintien d'une noble simplicité, excitait l'universelle sympathie, en même temps que sa bannière de toile blanche frangée en soie fixait l'attention publique ; sur un champ blanc semé de fleurs de lis, on voyait figuré le Sauveur des hommes assis sur son tribunal, dans les nuées du ciel, et tenant un globe dans ses mains toutes puissantes; à droite et à gauche, deux anges étaient représentés en adoration; l'un d'eux portait une fleur de lis sur laquelle Dieu semblait répandre ses bénédictions; à côté, on lisait les mots : *Jesu Maria*. Lorsque les rites liturgiques furent accomplis, Jeanne d'Arc s'agenouilla aux pieds de son prince et lui dit avec larmes : « gentil roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims, recevoir votre digne sacre, en montrant que vous estes vray roy et celui auquel le royaume doit appartenir. » Charles VII, sacré roi, fit à son tour chevalier dans l'Eglise même, Robert de Sarrebruck, neveu de l'évêque de Châlons-sur-Marne; par lettres datées du même jour, le roi en l'honneur des dames de Laval, érigea la baronnie de Laval en comté. Gilles de Rais fut promu à la dignité de maréchal, et le sire Georges de la Trimouille, baron de Sully, fut investi du titre de comte. Charles VII donna pour la cathédrale les tapis de satin vert qui avaient servi au sacre; il offrit, en outre, une collection de vêtements sacerdotaux en velours rouge figuré; il fit présent à l'église de Saint-Remi d'un ornement de damas blanc à fleurons d'or. Après ces libéralités pieuses, il se rendit, selon l'usage, à Corbeny, pour y toucher les écrouelles; là, se trouvait un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Remi et était placé sous l'invocation de saint Marculf, prince de sang royal. La langue vulgaire avait changé le nom de Marculf en Marcou; il n'en fallut pas davantage pour que les fidèles implorassent particulièrement l'intercession de ce saint, afin d'en obtenir la guérison des écrouelles. Une maladrerie spéciale, annexée au prieuré, recevait, tous les ans, de nombreux pèlerins. Une tradition ancienne attribuait aux rois de France, nouvellement sacrés, le pouvoir de guérir, par l'apposition de leurs mains, les marques au cou, de même que saint Clair était invoqué pour les aveugles. De Cor-

beny, l'armée royale se dirigea par Vailly, petite ville du domaine archiépiscopal, dans la vallée de l'Aisne; un grand nombre d'autres places de la province rémoise imitèrent l'exemple de ce chef-lieu de canton qui reconnut immédiatement l'autorité de Charles VII. Château-Thierry, Coulommiers, Provins, toutes les villes et les forteresses de la Brie comme celles de la Champagne, envoyèrent leurs soumissions et chassèrent leurs garnisons anglo-bourguignonnes. Les cloches sonnaient partout à l'approche des troupes françaises; on célébrait des *Te Deum* dans les églises. Jeanne d'Arc était accueillie avec un enthousiasme extraordinaire. Les grands la comblaient de dons magnifiques. Les gens des campagnes accouraient sur son passage; et, dans l'étonnement de leur admiration, la vénéraient comme une sainte. On racontait les détails les plus merveilleux sur sa naissance, ses premières années, son apparition, ses faits de guerre. Les prédicateurs l'annonçaient en chaire comme l'envoyée du ciel; les écrivains chantaient ses louanges à l'envie; tous excitaient les soldats à chasser les Anglais en marchant au vieux cri des croisades.

Jeanne d'Arc sentait que sa mission était accomplie; elle supplia Charles VII de lui permettre de se retirer pour aller s'ensevelir dans sa première obscurité; elle voulait retourner avec son père et sa mère pour garder leurs troupeaux: ses parents étaient logés à Reims en l'hôtel de la Maison-Rouge; la ville paya vingt-quatre livres parisis pour leur dépense et leur donna un cheval pour s'en retourner. Le roi ne voulut pas consentir au départ de son héroïque libératrice. On sait qu'après la cérémonie du sacre, Jeanne d'Arc se trouva privée de l'appui miraculeux qu'elle avait reçu du ciel. Elle ne supporta qu'avec impatience l'inertie dans laquelle les favoris de Charles VII avaient replongé ce prince; après un coup de main, heureusement tenté aux portes de Paris, ne pouvant triompher de l'indolence du roi, elle se rendit sous les murs de Compiègne, menacé d'un siège par les Anglais et les Bourguignons. C'est là que dans une sortie, honteusement abandonnée par ceux qu'elle était venue sauver, elle tombe aux mains des Bourguignons qui la livrent aux Anglais et, suivant une expression de l'époque, « sa passion commença où finit sa mission. »

Un Bouquiniste.

***

Les origines de la maison de Nettancourt. — Les titres des abbayes de Montier en Argonne, de Jean d'Heurs, de la Chalade et de Lisle-en-Barrois, permettent d'établir ainsi qu'il suit la généalogie de la maison de Nettancourt à son origine.

Elle était représentée au XIIe siècle par quatre frères et une sœur, qualifiée dans une charte de donation à l'abbaye de Jean d'Heurs, de l'alleu de Huppemont, au territoire de Nettancourt avec le droit de pâture à Vernancourt, Garnier, Warin, Isembard, Pierre et

Helwide de Nettancourt, neveux et nièce de Odon de Jarreiait dictus Lipoivre, donateur avec eux.

I. Garnier épousa Hode et en eut, outre une fille, Dreux, seigneur de Nettancourt, croisé en 1190, vivant encore en 1218; Philippe, vivant en 1218 avec sa femme Helwis, ayant une fille.

II. Warin, sans postérité connue.

III. Isembard, marié à Béatrix.

IV. Helwide, dont le mari est inconnu, mais qui avait une fille, Téodorie, vivante en 1179.

V. Pierre de Nettancourt, seigneur de Vernancourt, vassal des comtes de Champagne, cité par M. Longnon, en 1172. Il fut père de :

Pierre, dit Croccarz, seigneur de Nettancourt et Vernancourt, 1179, 1223. Il eut :

1. Gilles, qui suit.
2. Adeline.
3. Mathilde.

Gilles dit Mauchemins, seigneur de Nettancourt, Vernancourt, Sommeilles, cité parmi les vassaux de Champagne en 1253, marié à Hedwige ou Hanwide, d'où :

1. Huart, qui suit.
2. Pierre.
3. Odette.

Huart dit Mauchemins, seigneur de Nettancourt, père de :

1. Jean, qui continua la lignée rapportée dans toutes les généalogies.
2. Jacques.
3. Cécile, femme de Richier de Narcey (1309).
4. Alix, 1307, 1313.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES ORIGINES DE MOUZON

CHAPITRE PREMIER

Situation topographique de Mouzon. — Son origine probable et étymologie de son nom.

La ville de Mouzon [1], dont nous entreprenons l'histoire, capitale autrefois d'un petit pays appelé le Mosomois (in pago, in comitatu mosomagensi), est à 17 K. S.-E. de Sedan, à 22°45' de longitude et 49°52' de latitude. Placée sur les frontières de la Champagne, aux confins du Rethélois, elle occupe au bord de la Meuse une position ravissante. Dans cet endroit en effet, les terres arables se substituent sur les collines aux sombres masses des bois ; la vallée s'élargit et permet à l'œil de suivre dans ses sinuosités le cours du fleuve bien loin à travers les prairies qui le bordent, et d'apercevoir gracieusement échelonnés sur ses rives les villages d'Autrecourt, de Villers, d'Amblimont et de Remilly.

Quant à la ville elle-même, pareille à une petite Lutèce, elle forme au milieu de l'eau une île, entourée qu'elle est d'un côté par le canal de navigation, de l'autre par le fleuve. Mais cet espace exigu n'a point suffi, et de nombreuses habitations sont venues s'étager sur les premières rampes d'une montagne dite le Terme, qui séparait naguère la France du domaine étranger, tandis qu'un faubourg assez important occupe du côté opposé le fond de la vallée.

Si nous parcourons l'histoire des Ardennes, Mouzon est, sans contredit, une des localités les plus anciennes de ce département. Dom Ganneron, le chartreux du Mont-Dieu [2], dont les annales, probablement perdues à jamais pour nous,

1. Aujourd'hui Mouzon fait partie de l'arrondissement de Sedan et n'est qu'un simple chef-lieu de canton duquel dépendent quatorze communes : Amblimont, Autrecourt, Pourront, Beaumont, Brévilly, Bouzy, Euilly-Lombut, Lestanne, Mairy, Mouzon, Tétaigne, Vaux, Villemontry, Villers-devant-Mouzon, Yoncq.

2. Annales du Mont-Dieu.

auraient aujourd'hui tant de prix, attribue la fondation de Mouzon à Basan VIII, roi des Sicambres[1]; celui-ci aurait, paraît-il, construit sur les bords de la Meuse, bon nombre de forteresses destinées à contenir dans le devoir les peuples qu'il avait soumis. La fondation de Mouzon, à ce compte, daterait au moins de l'an 245 avant l'ère chrétienne.

Sans faire remonter l'origine de Mouzon à une époque aussi reculée et presque fabuleuse, nous pensons que cette ville devait exister antérieurement à la domination romaine, et nous admettons avec Dom Lelong, son antique érection en oppidum avec palissades et fossés pour la mettre à l'abri d'un coup de main et défendre le passage du fleuve.

Il faut bien remarquer ici que nous donnons cette assertion pour le prix qu'elle vaut, c'est-à-dire pour une simple hypothèse, puisque l'histoire reste à peu près muette sur ce point. Nous dirons seulement que ce silence est facile à comprendre, quand on songe que Mouzon se trouvait au milieu d'un pays où les bourgades, en petit nombre, n'avaient point de voies qui les reliaient les unes aux autres ; où tout était forêt, « sur les plateaux, au fond des gorges, dans les bassins, tout était buissons, genêts, taillis, broussailles impénétrables, hautes et sombres futaies[2]. »

Quoi qu'il en soit, ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est l'existence de Mouzon dès le début de l'occupation romaine.

Les Romains, une fois maîtres des Gaules, ne songèrent qu'à mettre leur conquête à l'abri des coups des Barbares et, dans ce but, établirent sur les frontières et les rivières des postes d'observation ; dans les Ardennes en particulier, la Meuse et la Chiers furent couvertes d'établissements de ce genre ; selon M. Masson, des Sarmates, troupes analogues aux Lètes[3] en avaient la garde.

1. Selon la tradition, ce Basan donna son nom à une colline au sommet de laquelle on éleva un temple en son honneur.

Ce lieu ayant été concédé par l'abbé de Mouzon, Richard, aux Chartreux, Guigues, leur supérieur général, changea le nom de Mont-Basan en celui de Mont-Dieu.

2. Jeantin, Chronique de l'Ardenne.

3. Les Sarmates, comme les Lètes, étaient des Barbares qui, après avoir été battus et faits prisonniers, étaient établis par les généraux romains sur les frontières de l'Empire. Là, cantonnés dans des colonies militaires, ils étaient obligés de défendre le territoire romain contre les incursions de l'ennemi. — C'était un système semblable à celui des confins militaires de l'Autriche. — Elysée Reclus, tome III, page 283.

Peu à peu, ces simples postes d'observation prirent du développement par suite de l'importance des lieux qu'ils occupaient, soit au sommet des collines, pour dominer le pays, soit au bord des fleuves pour en défendre le passage; ils devinrent des forteresses capables de résister efficacement aux efforts des ennemis.

Mouzon, comme passage sur la Meuse, situé d'ailleurs sur la voie militaire de Reims à Trèves, était un point trop important pour supposer qu'on eût négligé de s'en emparer et de le fortifier. Aussi faut-il faire remonter sa fondation au moins comme place forte, au temps où César se rendit maître du pays.

Quel peuple le conquérant des Gaules trouva-t-il établi sur le territoire de Mouzon à cette époque ?

Un coup d'œil jeté sur la situation du lieu à l'extrême frontière des Rémois (Remi) et des Trévirois (Treviri) suffit pour reconnaître qu'il a dû dépendre des premiers, la Meuse sur laquelle se trouve Mouzon et la Chiers qui arrose Carignan ayant toujours servi de limites à ces deux peuples divisés par une hostilité constante qui paraît avoir survécu à ces époques obscures et lointaines.

Selon Dom Ganneron et autres, le pays entre la Meuse et l'Aisne était alors occupé par les Essuens [1], peuple dont l'origine n'a pu être encore éclaircie, mais qui faisaient partie du Rémois, et se soumirent avec celui-ci à Jules César, vers l'an 47 avant Jésus-Christ.

Cette différence d'opinion n'a donc, on le voit, aucune importance, puisqu'elle se résout dans la même affirmation : c'est que les Mouzonnais faisaient partie du Rémois.

La domination romaine à Mouzon fit sortir cette ville des ténèbres épaisses dans lesquelles elle était plongée, et lui donna une certaine impulsion.

1. Qu'étaient les Essuens; quel pays habitaient-ils ? les opinions sont bien diverses sur ce sujet.

C. Bouel les place en Thiérache, pays dont l'étymologie serait d'après lui : *terra Essuorum*, terre des Essuens.

Abraham Orthelius dit nettement dans son thesau-géographe : « *Essui ignorantur.* »

Le géographe Samson situe la ville des Essuens dans le pays de Seez en Normandie. Beaucoup d'auteurs se rallient à ce dernier avis, en particulier Vaugelas, dans sa traduction des commentaires de César ; Dom Marlot, dans son histoire de Reims ; et dom Lelong, dans son histoire de Laon.

Grâce aux routes, à ces grands chemins de l'Empire, véritables artères qui, comme le dit Bergier, partaient du cœur de Rome, pour répandre la vie et la civilisation jusqu'aux frontières les plus reculées, la forteresse de Mouzon vit peu à peu les habitations se grouper autour de ses murs et former bientôt le noyau d'une ville importante.

Alors Mouzon commence seulement à vivre d'une vie vraiment historique ; son nom se trouve dans les ouvrages de l'époque : dans l'Itinéraire d'Antonin ; dans les Tables de Peutinger ; dans la vie de Saint Maximin, archevêque de Trèves, par saint Loup ; dans une lettre de saint Remy à Foulque (Fulco ou Falco), évêque de Tongres.

Le testament de saint Remy en fait également mention.

Dans tous ces ouvrages, Mouzon est cité sous les noms les plus divers ; c'est tantôt : *Mosomagus*, *Mosomagensis ager*, *castrum Mosomagense*, *Musamagum*, *Musmagum*, *Mosomacum ;* d'autrefois : *Mosa*, *Mose ad Mosam*, *Mosmum*, *Mosemium*, *Mosomium*, *Mosonum*, *Mousonum*, d'où est dérivé son nom français Mouzon.

Il faut bien remarquer ici que, malgré la grande diversité de ces noms, la même idée y domine partout, c'est toujours la Meuse, c'est toujours la position du pays sur le fleuve.

Faut-il parler de son étymologie, nous trouvons encore la même diversité. Les uns, avec dom Bouquet, font venir *Mosomagus* du mot celtique *Mag* ou du mot latin *Mansio*, qui tous deux veulent dire Manoir, c'est-à-dire habitation sur la Meuse ; d'autres, avec l'auteur du Mémoire sur les Antiquités de Sedan et villes frontières, font dériver son nom *Mosomum* de la contraction de deux mots : *Mosæ Meatus*, passage sur la Meuse, parce qu'en effet, Mouzon étant situé sur la grande voie romaine de Reims à Trèves, c'est là que s'effectuait le passage du fleuve.

(*A suivre.*) Marcel d'Yves.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET FÉODALE

DE

L'ARCHIDIACONÉ DE MARGERIE*

LE MEIXTIERCELIN

D'après les pièces analysées plus haut, nous voyons ce Guillaume de Parthenay qualifié pannetier du roi Louis XI, maître d'hôtel du roi, seigneur de Chenault, Poinchy (Poinchy, près de Chablis, Yonne), gouverneur du château de St-Aigue? Il n'était donc point de petite noblesse et ses services étaient appréciés par les rois de France. Nous l'avons vu, en 1499, échanger plusieurs terres en Bourgogne avec son beau-frère Claude de Ragny, pour la totalité des terres de Champagne, venant des St-Chéron.

Guillaume de Parthenay fit ses foi et hommage pour le Meixtiercelin à Dijon, entre les mains du sieur Pontchartrain, chancelier de France, le 29 avril 1501. (Mémoire pour Paul de Remigny, par Vaveray.)

D'après les comptes de Jean Gauthier, son receveur pour les terres de Champagne, voici ce que rapportait, en 1499, à Guillaume de Parthenay la seigneurie du Meixtiercelin :

1° 73 sols 8 deniers pour la justice, exercée alors par Jean Moulin dit Chalette ;

2° 18 livres tournois 5 sols et 3 livres de cire pour le four banal qu'il possédait seul ;

3° Les grosses amendes, droits de mortemain, formariage, néant ;

4° La taille du Meixtiercelin (Voir plus loin un compte de 1517).

5° 8 sols 4 deniers pour la perrière de Humbeauville ;

* Voir page 110, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

6° 40 sols tournois dus par Claude de Mertrus, habitant au Meixtiercelin, pour une place à lui louée ;

7° Le péage du Meixtiercelin (Voir cet article plus loin) ;

8° « Mon dit seigneur a baillié à rente perpétuelle aux « habitants du dit Meixtiercelin les usages par devers le « moulin de Crocheret, à condition de payer chaque année, au « jour de fête de St-Remy, 11 sols tournois par chaque « ménage, qui se paient par la main des marguilliers de l'église « du lieu.... »

9° 37 setiers de seigle et autant d'avoine pour le droit des dîmes (Voir l'article dîmes) ;

10° Les terrages de Traignel (?) à mon dit seigneur. (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny.)

Guillaume de Parthenay était mort en 1504, laissant une fille, Louise de Parthenay, mariée à Guillaume de Remigny et à qui elle porta les terres et seigneuries de Gigny-aux-Bois, Meixtiercelin, Somsois, etc.

Famille de Remigny (1504-1530 ?). — La famille de Remigny, ancienne famille du Nivernais, dont les armes sont d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même, possédait la terre et seigneurie de Joux-le-Châtel, relevant de Noyers (Yonne).

Guillaume de Remigny fit hommage au roi, le 20 janvier 1598, en la chambre des comptes. (Vaveray. Election, 334.) La seigneurie du Meixtiercelin se composait alors (en 1517) ainsi qu'il suit :

1° La justice, haute, moyenne et basse, exercée par Bonard Adeny pour 3 ans, qui en rend chaque année 4 livres tournois et 4 livres de cire ;

2° Le four banal laissé à 20 livres tournois ;

3° Les grosses amendes laissées à 8 sols ;

4° Mortemain, formariage : néant;

5° Les foires du Meixtiercelin laissées pour 3 ans à Colas qui en rend 20 sols ;

6° La taille du dit Meixtiercelin qui est due par chacun an « sur plusieurs hommes et femmes, lesquels sont taillables « une fois l'an, au jour de fête de St-Remy chef d'octobre et « tous de main-morte et formariage et de poursuite et ne sont « point compris les enfants de la dite condition s'ils ne sont « mariés ou mis hors du bourg : chacun doit donner 3 sols « 4 deniers. » Vient ensuite l'énumération des taillables, soit:

au Meixtiercelin, 26 personnes ; 3 à St-Chéron ; 2 à Henruel ; 1 à Gigny ; 1 à Giffaumont, qui refuse de payer ; à Somsois, la femme Pierre Bailly qui refuse de payer, disant que son mari est gentilhomme ; 3 à St-Etienne, dont un refuse de payer ; 1 à St-Nabord ; à Soudé-Ste-Croix, 2 qui sont déclarés mendiants ; à Villeseneux, 1 qui refuse de payer ; à Domprot, 1 qui refuse de payer ; à Vouzy, 1 ; au Mesnil, 1 qui dit être franc et à Clairvaux, 1.

7° La Perrière de Humbeauville ;

8° Le Péage ;

9° Il est dû à la St-Remy par les manants et habitants du Meixtiercelin pour les usages séant dessus le moulin Claude de Mertrus tenant à la fin de Domprot 11 sols par ménage ;

10° 14 personnes doivent des rentes pour maisons et héritages ;

11° Le moulin de l'abbaye rend 4 setiers de froment, 13 de seigle, 8 d'orge et 4 livres de cire ;

12° Le moulin de Cocheret rend 2 setiers de froment, 8 de seigle, 4 d'orge et 2 livres de cire ;

13° Le gagnage de l'Hôtel rend 15 setiers par moitié seigle et avoine ;

14° Les terrages du Meixtiercelin rapportent 6 setiers seigle et avoine ;

15° Les grosses dîmes (1/3) rapportent un setier 5 boisseaux et un picotin de seigle, 13 setiers, un boisseau et un picotin d'avoine ;

16° Le gagnage de l'Isle rend 15 setiers par moitié seigle et avoine (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny).

De son mariage avec Louise de Parthenay, Guillaume de Remigny eut Jean de Remigny qui fut seigneur de Gigny ; Nicolle de Remigny, mariée à Claude de l'Isle, et eut la terre du Meixtiercelin, et Edmonne de Remigny, dame de Somsois, mariée à François du Brouillard, comte de Coursan. Après la mort de Guillaume de Remigny, Louise de Parthenay sa veuve, prit une seconde alliance, le 2 avril 1525, avec Jacques du Gretz de Mont-Saint-Père dont elle n'eut point d'enfants. Nous parlerons plus loin de cette famille. Jacques du Gretz fit hommage au roi pour le Meixtiercelin le 29 avril 1525. Louise de Parthenay mourut vers 1534 et, à sa mort, la terre du Meixtiercelin passa à Claude de l'Isle.

Famille de l'Isle (1530-1550). — Claude de l'Isle ou du

List, du Liste, chevalier de l'ordre, fut seigneur du Meixtiercelin par son mariage avec Nicolle de Remigny. Vaveray, dans son *Election*, nous fait connaître ses armes qui sont : de sable à la croix d'or cantonnée au troisième d'un lion d'argent contourné et au quatrième d'une merlette de même. Il fit hommage le 5 août 1531, et aveu et dénombrement au roi le 16 février 1538 pour le Meixtiercelin (Vaveray).

Nous n'avons point encore parlé du château du Meixtiercelin, c'est ici le moment d'en dire un mot. Nous ignorons où était situé, au XIIe siècle, le château des anciens seigneurs du Meixtiercelin. Il était peut-être situé sur la voie romaine, à la sortie du village, du côté de St-Ouen. On lit, en effet, dans l'opuscule intitulé *Le Meixtiercelin et son église* : « A la sortie « du village, au midi, une place de terre appelée *le Champ de* « *la Tour*, borde la voie romaine dans une certaine longueur. « Là peut encore se découvrir, à l'examen du terrain, l'empla- « cement d'une tour dont l'existence devait être liée à celle du « chemin. Sur le même point, l'inégalité du sol et quelques « fragments de tuiles et de briques semblent indiquer qu'il « existait là, à une époque fort reculée, un groupe de cons- « tructions... »

C'était peut-être à cet endroit que se trouvaient : « les bâtiments et le verger » du chevalier Rodolphe du Meixtiercelin, dont il est question dans la charte 1131-1140 analysée plus haut. L'héritière du Meixtiercelin, Hélissant, ayant épousé Henry de Gigny, abandonna le château paternel qui bientôt tomba en ruine. Il n'y eut donc plus de château au Meixtiercelin depuis 1280 environ jusqu'à 1490. Vers cette époque, Claude de Mertrus, seigneur de St-Ouen, fils de Jean I de Mertrus et de Jeanne de Champigny, loua au seigneur du Meixtiercelin une place pour laquelle nous l'avons vu payer 40 sols tournois de rente. En 1504, l'abbaye de Toussaints abandonna au seigneur du Meixtiercelin son moulin et ses terres. Nous pensons donc que ce fut vers cette époque que Claude de Mertrus bâtit le château du Meixtiercelin à l'emplacement actuel près de la rivière. Claude de Mertrus devait aussi au seigneur d'Arzillières 60 sols de rente perpétuelle à cause « d'une place ou soulait avoir un étang ainsi qu'il se « comporte ensemble le droit de chaussée et se disait le temps « passé la chaussée aux deux moulins où le dit Claude de « Mertrus a fait prés et saulsayes tenant à la rivière et aux « usages... » Il n'est point question ici, croyons-nous, de la place où il bâtit le château, mais d'un pré, situé beaucoup plus

haut vers Humbeauville. Quoi qu'il en soit, à cette date (1504), Claude de Mertrus habitait déjà au Meixtiercelin ; on peut lire dans notre histoire des De Mertrus le procès intenté, en 1507, à Claude de Mertrus, accusé par les habitants du Meixtiercelin de vivre roturièrement comme de vendre vin à détail ès hostellerie pour ce qu'il estait demeurant sur grand passage. Jean de Mertrus, fils de Claude, marié à Jeanne de Poitiers, habitait également au Meixtiercelin, dans le château. En 1540, Claude de l'Isle prétendit que la maison seigneuriale de Jean de Mertrus relevait de la justice du Meixtiercelin ; Jean de Mertrus soutenait au contraire qu'elle relevait de la justice de Humbeauville dont il était seigneur. Ce procès dont nous avons parlé dans l'*Histoire de la famille de Mertrus* fut terminé le 3 août 1540 par un arrêt de François, duc de Guise, lieutenant général de Champagne, qui déclara que la justice de la maison de Jean de Mertrus appartenait à Claude de l'Isle ; mais que Jean de Mertrus avait la justice du clos et accin attenant à sa maison selon son titre de 1507. Nous voyons là une preuve que l'ancien château du Meixtiercelin n'était point où il est actuellement ; car si Claude de Mertrus avait acheté l'emplacement de l'ancien château, la justice de cet emplacement aurait sans nul doute appartenu à Claude de Mertrus.

Il est bien question ici du château du Meixtiercelin et non de ceux de Domprot et de Humbeauville ou de l'Oiselet, car le 6 novembre 1540 suivant, Jeanne de Poitiers, veuve de Jean de Mertrus déclare posséder : « La maison où elle demeure, « assise au Meixtiercelin, fermée de fossés et de murailles et « valant 6 sols de revenu... » De plus, il est certain que les de Mertrus ont été enterrés dans l'église du Meixtiercelin où existe leur caveau sous le mur récent qui sépare la sacristie de l'autel latéral. S'ils avaient habité l'Oiselet ou Humbeauville, ils auraient été enterrés dans l'église de ce dernier village.

Claude de l'Isle ou du List vivait encore en 1543, année où, de concert avec Nicolle de Remigny, sa femme, il donna à Jacques II du Gretz plein pouvoir pour faire avec l'abbaye St-Pierre-au-Mont l'échange dont nous avons parlé plus haut. Il mourut peu après, sans enfants, et sa veuve prit une seconde alliance avec Jacques II du Gretz, dont il vient d'être question plus haut, et qui était fils de Jacques I et de sa première femme Jeanne de Brie, comme il sera dit plus loin.

Famille du Gretz (1560-1605). — Les du Gretz ont pour armes : d'or au chevron d'azur accompagné de 3 besans de

même. Le 7 avril 1554 à la montre du ban et arrière-ban du bailliage de Chaumont, figure Jacques du Gretz, capitaine de 300 hommes du régiment de Champagne, à cause de Nicolle de Remigny, sa femme, *pour ce qu'elle tenait au Meixtiercelin estimé* 50 *livres.*

Ce fut à cette époque, vers 1550, que Claude de Mertrus, fils de Jean et de Jeanne de Poitiers, vendit à Jacques du Gretz son château du Meixtiercelin et se retira à St-Ouen dans le château qu'il venait de faire construire.

Jacques II du Gretz fit aveu et dénombrement pour le Meixtiercelin, le 15 novembre 1553. Il vivait encore en 1569, année où il racheta à l'abbaye de Moncetz un droit de 7 livres de rente sur le péage du Meixtiercelin (Voyez l'article Péage).

Il mourut peu après et sa veuve Nicolle de Remigny paraît avoir pris une troisième alliance avec Claude II de Mertrus, seigneur de St-Ouen. A sa mort, la seigneurie du Meixtiercelin passa à Edme I du Gretz, fils de Jacques II du Gretz.

Edme I du Gretz, seigneur du Meixtiercelin, était né du premier mariage de Jacques II du Gretz avec Jacqueline ou Oudette de Mertrus, fille de Jean de Mertrus et de Jeanne de Poitiers. Il épousa, en 1569, le 29 décembre, Marie de Brion, fille de Bernard de Brion, seigneur de Brantigny, prévôt de Troyes, et de Agnès le Saulnier. Ce Bernard de Brion était protestant, ce qui semblerait indiquer que Edme du Gretz ne se piquait point non plus d'orthodoxie. Il fit aveu et dénombrement pour le Meixtiercelin, le 13 avril 1582. Comme nous parlons plus au long de cette famille du Gretz dans notre *Histoire de Somsois*, terre que les du Gretz ont possédée au XVIIIe siècle, nous nous contenterons de dire ici que Edme I du Gretz eut pour fils, entre autre, Edme II du Gretz qui fut aussi seigneur du Meixtiercelin.

Edme II du Gretz, seigneur du Meixtiercelin et de Humbeauville, fournit aveu et dénombrement pour Meixtiercelin, le 9 décembre 1605. Il fut fait prisonnier par les ligueurs à Brandonvillers entre les années 1589 et 1594, emprisonné à Saint-Dizier pendant deux ans. Pour subvenir aux frais de sa captivité, il dut emprunter une somme de sept à huit cents écus et finalement vendre la seigneurie du Meixtiercelin. Il se retira dans la seigneurie de Humbeauville ; nous en parlerons dans l'histoire de ce village.

Quant à la seigneurie du Meixtiercelin, elle fut achetée en 1606 par Claude de la Croix, baron de Plancy.

Famille de La Croix (1606-1609). — La famille de La Croix de Castries, d'une ancienne famille du Languedoc vint s'établir en Champagne vers 1505. Geoffroy de La Croix acheta en 1505 la terre de Plancy à Jeanne de Neuchatel. (*Recherches sur le canton de Méry-sur-Seine. Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XXVII, année 1863, p. 473.)

Claude de La Croix paya pour l'acquisition de la terre et seigneurie du Meixtiercelin les droits de quints et requints à Nicolas Pothier de Blancménil auquel le roi en avait fait don. (Quittance de 750 livres du 6 mars 1606 ; autre des 2/3 soit 1200 livres, 11 juillet 1610.) Il fournit aveu et dénombrement le 10 mars 1607 et, le 24 janvier 1609, il vendit la terre du Meixtiercelin à Ezéchiel de la Vefve, seigneur de Norrois, gouverneur du château d'Arzillières pour le comte de Hans. (Vaveray, Election de Vitry.)

Les La Croix portent d'azur à la croix d'or chargée d'un croissant de gueules.

Famille de la Vefve (1609-1695). — La famille de la Vefve, qui a pour armes : d'argent à la tête de buffle de gueules bouclée de sable, chacune des cornes surmontée d'une étoile de gueules, d'une noblesse maternelle, remonte à Pierre de la Vefve, lieutenant pour le roi de la ville de Saint-Dizier. Son arrière-petit-fils, Ezéchiel de la Vefve, seigneur de Norrois, homme d'armes de la compagnie de Luxembourg-Brienne, acheta donc la seigneurie du Meixtiercelin, le 24 janvier 1609. Il avait épousé Louise Linage qui, veuve en 1631, acheta une partie de la seigneurie de Somsois. Ezéchiel avait fait aveu au roi le 11 mars 1610 et laissa pour enfants : Jacques, qui fut seigneur de Somsois, et Louis de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin.

Louis de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin en 1631, avait épousé, en 1627, Antoinette de Taillerand, fille de Geoffroy de Taillerand, baron de Grignaux, seigneur de Corbeil et de Madeleine de Boves. Il était capitaine d'un régiment et avait pour enseigne Jacques du Berbier du Metz dont le fils acheta le comté de Rosnay.

Louis de la Vefve laissa pour enfants :

1° Louis Henry, qui fut seigneur du Meixtiercelin ;

2° Charles, seigneur de Somsois ;

3° Anne, prieur de L'Oiselet ;

4° Anne Antoine, chevalier de Malte.

Il nous faut dire ici quelques mots d'Anne de la Vefve prieur

de l'Oiselet et de ce prieuré qu'il ne faut point confondre avec l'Oiselet, ancien fief et écart de la commune de Humbeauville.

Le prieuré de l'Oiselet était situé à Chapelaine-Vassimont, et dépendait de l'abbaye d'Orbais. Ce fut en 1147 que le doyen de l'église cathédrale et les chanoines de la Trinité de Châlons abandonnèrent à l'abbaye d'Orbais des rentes, revenus et autres biens situés dans un village nommé Guinehun ou Oiselet ; « un villa quæ vocatur Guinehun quæ etiam alio nomine vocatur Oiselet. »

La déclaration de 1557 énumère cinq cents journels de terre, une chapelle, une maison, grange, étables, moulin, prés et terres d'une seule pièce.

C'était ce bénéfice que possédait dès 1669 Anne de la Vefve : « On ne sait par quel moyen ce bénéfice est tombé en mains étrangères. »

Ainsi parle Dom du Bout dans l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais* (Revue de Champagne et de Brie, XIV, 420) à qui nous empruntons ces détails et les suivants.

En 1673, Dom du Bout cite encore comme prieur *N* du Mitiercelin* : ignorant sans doute que c'était le même que le précédent.

En cédant ce bénéfice à Orbais, les doyen et chanoines de la Trinité, avaient retenu le paiement annuel d'un muid de seigle et une *épaule de sanglier*. En 1701, cette redevance fut réclamée à Orbais par les chanoines de Châlons qui menaçaient de faire saisir le temporel de l'abbaye.

Dom Pierre Mongé, prieur d'Orbais, fut obligé d'insister auprès d'Anne de la Vefve pour qu'il acquittât ses charges. « Il fut obligé d'agir contre ledit sieur de *Mitiercelin* qui s'en « plaignit sans raison par une lettre impertinente. — Le sieur « Mitiercelin s'étant plaint que les religieux d'Orbais le persé- « cutaient pour le payement de ladite prestation, on luy fit « voir le contraire. » Dans la lettre à laquelle il est fait allusion plus haut Anne de la Vefve traite le R. P. Mongé de persécuteur, d'homme de peu de conscience, le cite au jugement de Dieu, etc.

Ce fut à cette époque, en 1702, que pour se mettre à l'abri de toutes poursuites, Anne de la Vefve, résigna son bénéfice à M. de Dampierre. Ce fut à ce dernier que le R. P. Mongé écrivit pour répondre à la lettre d'injures d'Anne de la Vefve : « C'est bien nous, dit le P. Mongé, qui avons été persécutés « pour ses dettes. J'en ay payé une fois quinze cens livres en

« une année (pour plusieurs années de rebdevances de la sus-
« dite prestation que le sieur *Mitiercelin* avoit négligé de
« payer) voyant tout notre revenu saisy. S'il étoit un peu rai-
« sonnable, pourroit-il trouver étrange qu'on ait recours contre
« lui pour retirer ces avances, puisqu'il jouit du bien que les
« chanoines de Châlons ont donné à son prieuré. »

C'est tout ce que nous savons de cet étrange prieur.

Antoinette de Taillerand mourut le 28 décembre 1676 à l'âge de 72 ans.

Louis Henry de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin mourut fort jeune. De sa femme, Madeleine Aubelin, fille de Jean Aubelin, seigneur de Saint-Utin, et de Madeleine de Mertrus, qu'il épousa, le 12 février 1650, il laissa :

1° Louis François de la Vefve qui suit ;

2° Claude Antoinette, mariée à Jacques du Berbier du Metz qui fut seigneur de Saint-Utin ;

3° Louise, mariée à Antoine de Beauveau, seigneur de Brandonvillers ;

4° Marie Anne, qui épousa Louis de Combles, seigneur de Noncourt.

Louis François de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin, mourut sans doute fort jeune, quelques années après son père et avant l'année 1696. Il ne fut point marié et la seigneurie du Meixtiercelin passa à son beau-frère Louis de Combles.

Famille de Combles (1695-1730). — La famille de Combles de Noncourt a pour armes : Ecartelé, au 1er d'or plein ; au 2e de gueules à une étoile d'or ; au 3e d'azur plein ; au 4e d'argent plein. A la croix de sinople, bordée de sable, brochant sur l'écartelé. Elle possédait les seigneuries de Noncourt, près de Vassy, et de Plichancourt, près de Vitry-le-François. Louis de Combles, fils de Mathieu de Combles et de Marie Aleaume, épousa Marie-Anne de la Vefve, le 3 février 1693, et nous le trouvons seigneur du Meixtiercelin en 1696. C'était un mauvais drôle et il n'y avait sorte de vexations qu'il ne fit éprouver aux habitants du Meixtiercelin. Les plaintes se firent nombreuses et la justice finit par prescrire une enquête. Elle eut lieu à Humbeauville les 14 et 15 octobre 1696. Plus de 60 personnes du Meixtiercelin furent entendues et toutes furent unanimes à déclarer que le seigneur :

1° Avait roué de coups de bâton Pierre Lescrivain, père du maître d'école ; ce malheureux mourut de ses blessures ;

2° Avait également frappé sur le cimetière Edme Prudhomme ;

3° Avait tiré avec son fils sur Antoine Turot qui avait vendangé sans sa permission, mais n'avait tué que son chien ;

4° Avait, en compagnie de son frère, le chevalier de Noncourt, et peut-être de son beau-frère, le sieur du Meixtiercelin, lequel ne valait pas mieux qu'eux, roué de coups deux passants qui allaient en pélerinage à Ste-Tanche ;

5° Avait lié et garrotté des pauvres logés en la grange de l'Hôtel-Dieu et les avait menés à son frère qui levait des recrues ;

6° Avait pris le bénitier de l'église et avait jeté l'eau bénite sur la tête des femmes qui ne se levaient pas assez tôt sur son passage ;

7° Avait changé le grain des particuliers au moulin et avait rendu de la farine dont le pain était si mauvais que ni les chiens ni les chevaux ne voulaient en manger ;

8° Avait lié à un arbre et mis à nu François Finet, garçon, sa chemise tombant par dessus son haut-de-chausses, lequel fut délié par Nicolle de Beurville, sœur et servante du curé, attirée par ses cris.

L'instruction dit en outre qu'il n'y a presque point d'habitants qui n'ait à se plaindre de lui ; presque tous ont reçu des coups de pied, de poing, de crosse de fusil, des soufflets, comme Etienne Dutrot qu'il a un jour foulé aux pieds dans son clos ; il ne voulait point que les jeunes gens communiassent à l'église en même temps que sa femme ; de plus, il agrandissait ses fossés en prenant les usages des habitants, et on l'accusait encore d'avoir vendu une ruelle qui appartenait à la communauté. Sa femme, paraît-il, ne valait guère mieux. Le sieur de Noncourt ayant envoyé ses domestiques fourrager dans un jardin, la femme du propriétaire n'ayant rien osé dire fut battue par son mari. La dame de Noncourt, l'ayant su, vint sur-le-champ à la maison et dit en entrant que puisque son mari l'avait battue, elle venait à son tour le battre et, en effet, il rentra et elle lui donna plusieurs coups de bâton (28e déposition).

Nous avons vu également que le sieur du Meixtiercelin, Louis-François de la Vefve, frère de la dame de Noncourt, était également accusé de quelques méfaits.

Nous ignorons ce que devint cette enquête. Le document lui-même qui nous a conservé 23 dépositions seulement

(17 à 40) est lui-même incomplet. (Ce document appartient à M. Royer, de Balignicourt, qui nous l'a gracieusement communiqué).

Louis de Combles prétendait aussi avoir droit de terrage sur tout le finage du Meixtiercelin. Lui et son épouse furent déboutés par arrêt de leurs prétentions, sauf à lui à se pourvoir, par titres particuliers, contre ceux qui jouissaient de ces héritages. De Vaveray, qui signale ce fait, déclare avoir retrouvé plusieurs de ces titres « confondus avec des papiers « que l'on croyait inutiles et qui se sont tous trouvés de la « la dernière conséquence ». (Election 336.)

Le sieur de Noncourt n'eut qu'une fille Anne-Gabrielle de Combles, qui épousa Paul-Louis de Remigny, seigneur de Gigny-aux-Bois, et par là seigneur du Meixtiercelin.

Famille de Remigny — 2e fois — (1734-1780). — Paul-Louis de Remigny était le descendant à la sixième génération de Guillaume de Remigny qui était devenu seigneur de Meixtiercelin par son mariage avec Louise de Parthenay. Il était fils de Jean-Baptiste de Remigny, seigneur de Joux, comte de Billy, seigneur de Gigny, St-Utin, les Vallenceaux, la Malmaison, Maison-aux-Bois, mort le 13 juillet 1707, et de Madeleine Berbier du Metz ; son frère aîné était seigneur de Gigny, et lui devint seigneur du Meixtiercelin par son mariage avec Gabrielle de Combles qu'il épousa en 1725.

Paul-Louis de Remigny fit son aveu et dénombrement au bureau des finances de Champagne en 1734. En 1736, il fit confectionner le terrier de la seigneurie de Meixtiercelin, par devant François Chapperon et François Tisserand, notaires à Vitry. En 1736 et 1737, il était en instance contre les habitants du Meixtiercelin pour restaurer le droit de péage, dont nous parlerons un peu plus loin. Il eut recours pour sa plaidoirie à l'avocat Jean-Nicolas de Vaveray, plus tard président de l'élection de Vitry. Ce droit de péage fut toutefois supprimé.

En 1738, Paul-Louis de Remigny fit reconstruire tout ou partie du château du Meixtiercelin. Ce fait nous est connu par une inscription latine gravée sur une plaque de plomb, découverte jadis dans les murs du château et conservée au château de Somsois. On y lit : « L'an du Seigneur 1738, sous le règne « de Louis XV, Paul-Louis de Remigny, de Joux, et Louise-« Anne-Gabrielle de Combles, son épouse, firent la dédicace « de cette maison. Elle fut terminée par Clément Battelier, de « Vitry. «

De son mariage avec Anne-Gabrielle de Combles, Paul-Louis de Remigny eut un fils dont nous ignorons le nom et qui épousa, le 20 janvier 1754, Mlle Rosnay de Villers. (*Correspondance de M. Morel, Revue de Champagne*, 1882, 464.) Ce fils mourut sans doute peu après son mariage, sans enfants, et le seigneur du Meixtiercelin semble avoir adopté une de ses petites nièces, Paule-Louise de Remigny, fille du marquis de Joux.

Jean-Baptiste de Remigny, seigneur de Gigny, père de Paul-Louis, avait un frère, nommé Paul-Louis, qui fut marquis de Joux, marié en 1685, le 7 juillet, avec Angélique Savary. De ce mariage était né Paul-Louis-Jean-Baptiste, marquis de Joux, qui épousa, le 28 avril 1709, Louise-Françoise Thuillier, dont naquit Jean-Baptiste, marquis de Joux, seigneur d'Unflan, Billy, Patrio, Nanteuil, Le Mont, Sisely, Semeliñs, St-Franchy, Dunflung, etc. Il épousa en premières noces Elisabeth de Rollinde dont naquit Paule-Louise, adoptée par le seigneur de Meixtiercelin. En secondes noces, il épousa, le 18 juillet 1752, Suzanne-Thérèse Séguier, dont il eut le marquis de Remigny, reçu aux Etats en 1781. (H. Beaune et d'Arbaumont. *La Noblesse aux Etats de Bourgogne.*)

Le 23 août 1760, la fille adoptive du seigneur du Meixtiercelin, Paule-Louise-Jeanne-Baptiste-Elisabeth-Geneviève, épousa dans l'église du Meixtiercelin, en présence de peu de témoins, Claude-Marie de Feuillens qui, à la mort de Paul-Louis de Remigny, recueillit sa succession.

Famille de Feillens (1770-1777). — La famille de Feillens ou Feillans, originaire de la Bresse, remonte, dit Lachenaye, jusqu'à Ulrich de Feillens qui vivait en 1330. Claude Anselme de Feillens épousa, en 1690, Catherine Badon, fille d'un président de la chambre des comptes de Dijon. De ce mariage naquit Michel de Feillens, comte de Monternos, qui épousa Marie de Sève, et mourut en 1766.

Son fils, Claude-Marie, colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis, syndic de la noblesse de Bresse, épousa donc Paule-Louise de Remigny. Il mourut à l'âge de 54 ans, le 5 décembre 1772, ne laissant qu'une fille survivante, Louise-Geneviève de Feillens, née en 1765.

Madame de Feillens et sa fille passèrent au Meixtiercelin toute la période révolutionnaire. Vers 1800, elles vendirent toute la propriété et le château à M. de la Fosse et se retirèrent à Paris où elles avaient un hôtel.

Les armes de la famille de Feillens sont : d'argent à un lion de sable rampant, armé, couronné, lampassé et vilainé de gueules, pour support : deux lions de sable, tenant l'étendard de Savoie, cri : Valeur.

Familles de la Fosse, Becquey, Mogin, Battelier. — M. et Madame de la Fosse conservèrent à peine cinq ans le domaine du Meixtiercelin. Ils le vendirent, en 1806, à Louis Becquey.

Louis Becquey, né le 24 septembre 1760, de Augustin-Alexis Becquey, lieutenant criminel à Vitry, et de Marie de Torcy, fut successivement directeur général des ponts-et-chaussées et des mines, député de la Haute-Marne, ministre d'Etat. Il avait épousé Mlle Le Blanc de Closmusey et mourut sans enfants, le 2 mai 1849. Il était le frère de Augustin-Joseph Becquey, mort le 27 juin 1827, vicaire-général du diocèse de Châlons, et de François Becquey, vice-président du Corps législatif, inspecteur de l'Université, dont les descendants habitent Vertus et Orbais.

Louis Becquey avait vendu le domaine du Meixtiercelin, en 1827, aux MM. Baudry et Thiellement, hommes d'affaires, qui vendirent les terres au détail. Le château fut adjugé à un notaire de Vitry, nommé Maugin ou Mogin, qui bâtit l'espèce de tour qui subsiste encore et fait partie du corps de logis. C'est ce M. Mogin qui a revendu, vers 1831 ou 1832, le château du Meixtiercelin à Claude-Antoine Battelier, père des possesseurs actuels.

12° Droit de Péage

Les seigneurs du Meixtiercelin étaient en possession d'un droit de péage *sur le pont du ruisseau* du Meixtiercelin. Il est certain que ce droit frappait toutes les marchandises traversant le territoire. En 1272, Hélissant, veuve de Henry de Gigny, de concert avec son fils, Gauthier d'Arzillières, seigneur du Meixtiercelin, et Béatrix, sa fille, donna à l'abbaye de Moncetz, qu'on nommait alors Bignicour, une rente de 100 sols tournois à percevoir annuellement sur ce péage à perpétuité pour le repos de leur âme, celle de Henry et de Jean, leur fils et frère.

Gauthier d'Arzillières reconnut cette libéralité en 1275 ; il s'exprime ainsi : « Je Gauthier d'Arzillières, sires de Gigny, « comme je fuisse tenus envers l'église de Monciault de « l'ordre de Prémontré de l'évêché de Chaalons en cent livres

« de Tournois pour la raison dou testament ma dame Hélis-
« sant ma mère et autres menues dettes jusques à la somme
« de sept vingt livres de Tournois et quinze (155) ; les cent
« livres devant nommées dedans cette somme, je leur ai assené
« chacun an à prendre trente que livres en la bourse le sei-
« gneur de la ville... et sachent tous que cent sols de tournois
« que je dois chacun an à l'église de Montciault pour la raison
« dou testament de mon seigneur mon père et Jehan mon
« frère à preuve au péage dou Meixtiercelin sont contez en la
« somme devant dite.... »

En novembre 1282, Béatrix d'Arzillières augmenta cette rente et la porta à 140 sols. Elle laissa l'exécution de sa libéralité à Guillaume de St-Vrain, son mari. L'acte fut passé devant l'official de Châlons ; il fut visé de nouveau, en 1357, le dimanche qu'on chante *Lætare*. L'acte porte que cette rente doit être prise sur le péage ou revenu de la dite dame, péage ou revenu que la dite dame avait par propre héritage au Meix Thiecelin.

Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, dont ce droit de péage relevait en fief, le fit saisir par ses officiers de justice, parce qu'il pensait que les seigneurs du Meixtiercelin l'avaient complètement abandonné, mais il reconnut que seul le revenu était aliéné et non la propriété ; il en donna main levée en 1285, le lundi avant l'Ascension, en ces termes : « Je en otte ma main. »

Ce même Jean de Dampierre, par une charte du mois de mars 1291, confirma à l'abbaye de Montcetz, la possession de ces sept livres de rente à prendre sur le péage du Meixtiercelin : « Je Jehans sires devant dit comme sires souverains et « de cui on tient le dit paiage... bail octroi et confirme le dit « don. »

Dans son aveu du 2 février 1461, Guillaume de Rochefort, seigneur du Meixtiercelin, dit que le péage ne vaut pas à présent le quart de la dite aumône de sept livres, pour ce est de nulle valeur.

Dans le compte des seigneuries possédées par Guillaume de Remigny, en 1517, on lit : « Mon dit seigneur a au dit Meix-
« tiercelin un péage qui se commence à lever la vigile des
« Brandons et finit la vigile de Quasimodo sur lequel les reli-
« gieux de Moncetz l'abbaye ont droit de toucher annuelle-
« ment 7 livres tournois dont mon dit seigneur a le bail,
« lequel pour l'an de ce compte Pernot vigneron a tenu en

« rendant 40 sols et tel est le dit peage que s'il ne revient « plus de 7 livres il demeure aux dits religieux et en doivent « pour chaque char chargé de marchandises de prix 6 sols, « pour charge de hardes 3 sols, pour charge de pierres un « denier. » (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny.)

Jacques du Gretz, dans un aveu du 19 janvier 1525, déclare que le péage ne vaut rien à cause des guerres.

En 1569, au moment de l'aliénation d'une partie des biens ecclésiastiques, l'abbaye de Moncetz mit en vente ce droit de 140 sols tournois ou 7 livres de rente. Il fut acheté par Jacques II du Gretz, seigneur du Meixtiercelin, pour la somme de 60 livres une fois payée.

En 1610, Ezéchiel de la Vefve, dans son aveu et dénombrement dit que : « le droit de péage qui se prend sur les mar- « chandises de prix, vin, bestial et charges qui passent par le « finage du Meixtiercelin de toute ancienneté est à présent « amodié 4 livres. »

Les seigneurs du Meixtiercelin furent sans doute peu inquiets de maintenir un droit qui était presque de nulle valeur. Mais Paul-Louis de Remigny le fit appliquer de nouveau. Les habitants réclamèrent et lui suscitèrent procès. Le seigneur s'adressa à de Vaveray, avocat à Vitry. Celui-ci, après avoir visité les archives du château du Meixtiercelin, découvrit les chartes et les titres que nous avons analysés plus haut. Le droit du seigneur était incontestable. Il fit donc imprimer à Vitry, en 1737, chez Etienne Vitalis, sur le coin de la place, un mémoire intitulé : « Mémoire pour Paul Louis de Remigny, par de Vaverai, avocat. » Mais malgré le mémoire, le droit de péage fut supprimé par arrêt du Conseil.

Le 28 novembre 1754, nous trouvons un mémoire des habitants du Meixtiercelin, où il est exposé que le seigneur jouissait antérieurement d'un péage sur le pont du ruisseau de la paroisse du Meixtiercelin; que le dit seigneur l'ayant laissé tomber en ruine, il n'a pu obtenir le droit de confirmation qu'il a demandé et qu'il lui a été fait défense de le percevoir, par arrêt de la commission. Les habitants s'adressèrent à l'intendant de Champagne pour demander la permission de rétablir le pont à leurs dépens. (Archives de la Marne, C. 635.) Nous supposons que l'intendant n'y vit nul inconvénient et que le pont fut rétabli et le péage aboli.

D'après ce qui précède, on voit que les seigneurs du Meixtiercelin possédaient un droit de péage, un droit de passage

sur toute l'étendue du territoire du Meixtiercelin, non seulement alors sur le pont du ruisseau, mais sur la voie romaine. Ce droit n'était appliqué que depuis le premier dimanche de carême jusqu'au dimanche de Quasimodo ; toutes sortes de marchandises étaient frappées d'un droit variant depuis un denier jusqu'à 6 sols. Ce droit fut donc aboli vers 1740 par la faute du seigneur qui avait laissé tomber le pont en ruine et le droit de péage en désuétude.

A. Millard.

VOYAGE A TUNIS ET A ALGER*

EN 1666 ET 1667

Par le R. P. BAZIRE, de l'Ordre des Mathurins de Châlons

Notre depart de Tunis

Le samedi donc 4 septembre, nos captifs estant embarquez, nos lettres et certificats expédiez, nostre truchement payé, nos voiles rendues et renverguées, nostre vaisseau lesté et esparmé, nous allasmes prendre nostre congé du Day, lequel nous l'octroyant, nous chargea de ses dépesches pour nostre grand Monarque, enveloppées dans un rouleau de satin rouge, dont sortoit une petite feuille de parchemin en forme de cœur, ayant pour inscription d'un costé en caractère turcs, et de l'autre en françois : *A Sa Majesté royale et très Chrestienne.* Et aussi-tost rendant nos devoirs avec nos remercimens à M. le Consul, qui nous mit aussi en main plusieurs paquets de lettres, nous nous vismes embarquer à la Goulette, d'où nous sortîmes mettans à la voile sur les trois heures de relevée, après nous estre recommandez à Dieu et à la sainte Vierge, nostre étoile marinière.

Comme nous fusmes trente ou quarante milles à la mer, nous la trouvasmes si mutine que nous fismes prudemment de retourner prouë au cap de Carthage, à six milles d'où nous estions partis.

Là nous nous mismes à couvert pour attendre plus beau temps et y passâmes la nuit, mais dans l'ennuy et dans des apréhensions bien grandes, nonobstant nostre bonne garde, des corsaires de Tripoly ou d'Alger, et principalement de quatre grosses frégates Angloises, dont l'une estoit à l'ancre à la Goulette preste à partir, qui nous avoit menacez de ne nous donner aucun quartier si elle pouvoit nous rencontrer et avoir vent sur nous à la mer, (n'osant pas attenter sur nous à la veuë des forteresses) et les trois autres estoient à la sortie du

* Voir page 194, tome XXII de la *Revue de Champagne*.

port Farine, sur notre passage. Nous estions sortis exprès à leur insçeu de ladite Goulette pour les éviter, mais à la vérité nous n'estions pas sans danger à l'abry de ce cap, estant à leur veuë. De revenir mouiller sous lesdites forteresses, c'auroit été rentrer en enfer après en estre sortis.

Le dimanche matin, environ les neuf heures, l'obscurité du brouillard estant dissipée, nous apercevons une voile éloignée seulement de trois milles, laquelle vient droit sur nous sans pavillon, contre la coutume de la mer, qui est d'arborer toujours la bannière approchant du port, ou à la veuë d'un bastiment.

Nous commençons à entrer en doute que ce ne soit quelque ennemy; et pour le reconnoistre, nous donnons nous'mesmes le signal. Peu de temps après nous voyons que c'est une grande barque. La peur se diminue beaucoup, sçachant que les barques n'attaquent pas ordinairement les vaisseaux; mais il y avoit à craindre qu'elle ne fut mieux armée que nous, puisqu'elle estoit si hardie, ou si téméraire que de ne point exposer son drapeau.

Cependant on reconnoit qu'elle approche toujours plus près; chacun crie aux armes. Nostre capitaine range tout le monde en bataille, fait amorcer les canons, perriers, mousquets, fusils, pistolets et disposer toutes choses. A la portée du mousquet, estant prest à tirer, il crie au timonier de cette barque : *Pouge*, aussi-tost elle se détourne passant soutevent (on dessous le vent) rendant le respect qu'elle nous devoit.

Aussi elle eschappa la décharge funeste que nous allions faire sur elle, par la faute de son gouverneur, ignorant au point de ne pas sçavoir les coutumes de la mer.

A deux heures après midy, le temps nous paraissant un peu meilleur que le samedy, nous relaschons à la mer, une seconde fois; mais estans à la hauteur du cap de Bizerte, distant d'environ 40 ou 50 milles de celuy de Carthage, nous y trouvons la mer encore plus eschauffée, plus escumante et plus contraire que le jour précédent. C'est pourquoy force nous est de revenir jetter l'ancre au mesme endroit d'où nous estions sortis et d'y dormir encore cette nuit avec surcroit d'inquiétude et de chagrin.

Enfin le lundy 6 du mois, au point du jour, un petit vent « Ponent-maestre » soufflant quoy que peu favorable, nous sarpons et retirons l'ancre, taschans de naviguer par la carte de *grec-tramontane*. Avançans peu à peu dans la mer nous

découvrons les trois vaisseaux anglois du port Farine qui se mettent à la voile, ce qui nous donne une telle épouvante, que nous quittons nostre carte, pour aller par celle de *grec*, et mieux prendre le vent et la fuite, à dessein, la nuit estant arrivée, de reprendre nostre route si nous pouvions pour Provence, celle-là nous portant vers Malte.

Le vent se fortifia si bien, graces à Dieu, que nous perdismes nos ennemis de veuë et avançâmes beaucoup cette journée-là, bien joyeux d'estre eschappez de ce péril, et de nous voir hors de barbarie. Mais d'autant que nous n'avions point cheminé par la carte qu'il falloit, peur de la rencontre infortunée de ceux qui avoient menacé de nous perdre, lesquelz estoient plus forts que nous, ce soir avec le mesme vent « Ponent-maestre, » nous retournasmes prouë afin de reprendre ladite carte que nous avions quittée. Nous ne manquasmes pas de vent cette nuit, mais il estoit contraire, ainsi nous courions la mer sans beaucoup avancer.

Le mardy matin 7, veille de la Nativité Nostre-Dame, le vent devint un peu plus favorable, et dura jusques à environ les trois heures après midy, que nous estions éloignez de terre de plus de 200 milles.

Alors le ciel s'obscurcissant un peu, l'on commence à apercevoir quelques éclairs, à ouyr quelque bruit sourd du tonnerre ; la pluye commence aussi à dégoutter, et le vent à se fortifier ; ce qui nous avertit suffisamment de nous disposer à souffrir quelque peu de mauvais temps, lequel cependant en apparence ne seroit pas de longue durée.

Au moment que nous pensions en estre quittes, voila subitement une si furieuse et si horrible tempeste, que l'on eust dit que tous les vents sortis de leurs cachots, ne conspiroient particulièrement qu'à nostre naufrage ; que toutes nuées se fondoient en torrens de pluye, que tout le ciel alloit tomber en la mer, et que la mer au contraire se vouloit élever jusques au ciel ; le beau jour estoit changé en de si profondes ténèbres, que si l'on voyoit quelque lumière, elle ne provenoit que d'une infinité d'éclairs du foudre et du tonnerre épouvantable lequel faisoit bouillir et enfler d'une telle façon cet élément irrité qui nous portoit, que nous élançant fréquemment en l'air, nous y demeurions quelque fois plus longtemps que sur les vagues écumeuses qui surmontoient en hauteur et en grosseur les plus sourcilleuses montagnes. — Nostre vaisseau estoit un théâtre tragique de consternation et d'effroy. Le capitaine, le pilote, le

maistre, le contre-maistre et tous les matelots ne sçavoient plus ou ils en estoient. On ne sçavoit ny quoy commander ny à quoy obéir. Comme on ne s'entendoit nullement, on ne pouvoit aucunement se répondre ; si l'on se voyoit les uns les autres, ce n'estoit que par intervalle des éclairs terribles qui ne faisoient qu'éblouir. L'on croyoit que les voiles estoient déchirées et toutes en pièces, que le cordage estoit tombé, les antennes et les mats rompus. Trois ou quatre hommes n'avoient pas assez de force pour tenir et manier le timon, lequel ne servoit plus de rien, estant empesché de gouverner le vaisseau par les coups fréquens et impétueux qu'il recevoit des vagues et des flots. Chacun estoit tombé sur le tillac tout éperdu, pasle et transi, les yeux ternis, le visage enfoncé, les sens égarez et confus, la langue attachée au palais, sans pouvoir dire autre chose sinon : Jesus-Maria, Jesus-Maria, n'attendant plus rien que de se voir englouty dans les abysmes qui paraissoint de de temps en temps s'entrouvir jusques aux enfers.

Mais ô merveille manifeste ! Au moment que nous écrions tous ensemble : Jesus-Maria, voyans que nostre navire commençoit à s'enfoncer dans les golfes, y estant desjà entièrement penché d'un costé, la mer par dessus bord et que nous estions au dernier période de nostre vie : Au mesme instant, l'orage cesse tout à fait, l'Océan s'apaise et le vaisseau se redresse comme pendant le calme.

O Vierge sainte et vrayment Nostre Dame de Bon remède ! Louanges et bénédictions immortelles vous soient rendues à jamais, d'avoir sans doute en cette rencontre si puissamment intercédé pour nous auprès de vostre cher fils, à qui la mer et les vents obéissent, que nous avons esté miraculeusement et divinement préservez de naufrage le jour auquel nous célébrions solennellement avec l'Eglise la feste de vostre heureuse naissance.

Si auparavant un tel miracle la terreur nous avoit abattus et privez de nos sens, certes le ravissement et l'admiration nous tint encore longtemps après prosternez, sans que nostre cœur palpitant nous peust permettre de jetter dehors autres paroles que, Dieu soit loué et la Sainte Vierge.

Enfin chacun s'estant relevé et ayant repris ses esprits et ses forces, les uns renouent le cordage, les autres raccommodent les voiles, les autres relèvent les antennes, les autres travail-

lent aux pompes à épuiser la grande quantité d'eau, afin de remettre tout en estat de continuer nostre navigation [1].

Ayant repris et poursuivy notre chemin, le samedy onzième du mois, environ les deux heures après midy, nous touchasmes en Sardaigne, à dix ou douze milles du Hâvre de la belle ville de Callari [2], tant à cause que le vent nous avoit forcez d'y aller, que pour prendre de l'eau, celle qui nous restoit estant toute corrompue et n'en ayant plus que fort peu.

Les gardes des forteresses qui sont le long des côtes de cette grande île nous permirent de mettre librement pied à terre pour puiser de l'eau et mesme nous vendirent des œufs, des figues et un peu de viande fraîche dont nous avions grand besoin. Sur le soir nous nous retirasmes en nostre bord.

Environ les trois heures après mi-nuit, le dimanche 12 du mois, survint par bonheur un vent Siroc-levant, tel qu'il nous le falloit, lequel nous faisant sortir de là nous apporta fort agréablement, en moins de 24 heures jusques au deça de l'isle Saint-Pierre ; et deux jours après le 16 du mois sur le soir, nonobstant quelques bourrasques, nous entrasmes, grâces à Dieu au port de Toulon, n'ayant pu arriver à celuy de Marseille à cause d'un vent contraire ; mesmes ce nous fut un grand avantage de trouver cette retraite, car le temps devenoit toujours plus orageux et la navigation plus difficile en cette coste, le vent estant Ponent au Bech.

Le lendemain 17, de grand matin MM. les intendants de la Santé de Toulon nous donnèrent des gardes pour nous conduire tous trois au lieu de la quarantaine de Marseille, afin d'y disposer nos affaires en attendant que nostre vaisseau auroit le temps favorable pour nous venir trouver.

Il faut remarquer qu'en certains Hâvres de France, comme à Marseille et à Toulon, il y a de grands enclos où l'on renferme les personnes et les marchandises qui viennent du Levant ou de Barbarie et autres lieux d'outremer, suspects de contagion et que si leurs cartes ou lettres sont bruttes et font mention qu'au temps de leur départ il y eust de la peste au païs d'où ils sont partis, on les enferme 80 jours dans lesdits enclos, au bout

1. Cette relation de la tempête a quelque ressemblance avec celle que Rabelais donne en son quart-livre. L'art de la navigation marchande n'avait pas encore fait de grands progrès et dans les moments difficiles il semble que le véritable conducteur du navire était la Providence.

2. Pour Gagliari, capitale de la Sardaigne.

duquel temps on leur donne liberté de sortir, après avoir esté bien parfumez. Que si cette maladie y avoit cessé seulement depuis peu, ils ne sont retenus que quarante jours. Que s'il y avoit parfaite santé depuis longtemps, cette quarantaine est réduite à une huitaine, dixaine, quinzaine ou vingtaine de jours suivant la prudence de MM. les intendants, qui sont des marchands bourgeois éleus par le public à telles charges, lesquelles leur donnent autorité de condamner, mesme à la mort, souverainement et en dernier resort, les fugitifs de ces lieux de santé et de quarantaine. Ils sont tellement ponctuels à leurs devoirs, que le soir que nous arrivasmes audit Marseille, ne se pouvans pas facilement assembler pour nous recevoir dans les petites maisons du Lazareth ou lieu de santé, ils nous firent enfermer avec nos chevaux dans un corps de garde jusqu'au lendemain matin, sans autres licts que quelques petits bancs, nous exhortans, pour couronnement de nostre voyage, d'avoir la mesme patience en ce lieu que celle que nous avions deu avoir partout ailleurs, et monstrans en cela qu'ils préfèrent la santé générale et publique à la particulière.

Le lendemain à soleil levant, nous fusmes conduits audit lieu de la quarantaine, ou aussitost l'on nous parfuma avec nos gardes et nos chevaux, dans une petite maison sans cheminée, mais non pas sans fumée, dont il falloit y estant enfermez à jeun, faire malgré nous un desjeuné de santé, cette sorte de viande légère à l'estomac se servant ordinairement en ces lieux là ès banquets d'entrée et de sortie que l'on fait aux voyageurs pour leur argent[1]. — Le paquet destiné au Roy estant en mesme temps aussi parfumé, nous le fismes porter à M. Depilles Gouverneur de Marseille, lequel l'envoya par un de ses gardes exprès à Monsg. de Vendome qu'estoit à Aix, pour le faire tenir à Sa Majesté ; ainsi des autres lettres.

Le 19, notre vaisseau ou estoient nos captifs, arriva de Toulon à ladite quarantaine de Marseille ayant trouvé la mer favorable. Cette solitude estoit si propre pour méditer à loisir sur tout ce qui s'estoit passé jusques là en nostre voyage, qu'elle nous auroit esté un agréable séjour, sans le déplaisir et le regret extrême que nous avions de nous voir privez de la compagnie de nostre cher confrère le R. P. Dachier, député de Picardie qui estoit allé pour faire la Redemption en Alger. Nous

1. C'est une raillerie sur la fumigation aromatique à laquelle étaient soumis les voyageurs et leurs bagages, à leur entrée et à leur sortie du Lazaret.

estions en d'étranges inquiétudes de ce que nous n'en apprenions aucunes nouvelles, veu que nous avions proposé luy et nous de faire nostre possible, moyennant aide de Dieu, pour nous rejoindre en mesme temps à Marseille, et nous en retournez en France avec nos captifs. Aussi avions nous toujours pendant nostre voyage prié le ciel de faire prospérer ce dessein.

Mais peu de jours après, nous fusmes comblez d'une joye et d'une consolation qui ne se peut exprimer, lorsque l'on nous apporta la lettre de nostre dit confrère, par laquelle il nous avisoit qu'il estoit arrivé à bon port à Toulon le 13 de septembre, et que son voyage avoit esté si heureux qu'il ramenoit bon nombre de chrétiens rachetez de captivité ; que le mauvais temps l'ayant jetté audit Toulon aussi bien que nous, suivant qu'il avoit appris, et qu'il y feroit sa quarantaine avec sa chère troupe et qu'a sa sortie de là il se rendroit en la grande église de cette ville pour offrir ses remerciemens à la divine Majesté par une procession solennelle avec les captifs, selon la coutume qui s'observe en telles rencontres : ainsi que nous ne l'attendissions point pour sitost à Marseille.

MM. les Intendants de santé, considerans que la lettre de nostre départ de Tunis estoit nette, et qu'elle certifioit d'une santé parfaite audit Tunis depuis longtemps, afin d'augmenter encore s'il se pouvoit la joye que nous avions de l'heureux retour de nostre confrère d'Alger, nous ordonnèrent entrée dans Marseille le 25.

Ceux de Toulon arrivèrent à Marseille en nostre couvent de la Cadière le onze octobre seulement et il fut disposé une magnifique procession qui fut faite le 13 avec les deux compagnies de captifs de Tunis et d'Alger qui furent mises ensembles.

Sa procession sortit de nostrr église au carillon des cloches et au son des instruments ; les religieux revestus de leurs chapes et assistez du corps des Pénitents blancs ; les captifs avec leurs chaînes sur l'épaule pour marque de leur liberté, conduits par des enfans d'une rare beauté et en habits d'anges, la croix en teste avec la bannière de l'ordre ; et en cette pompe elle alla faire son entrée en l'église Majour [1] et cathédrale, dans laquelle Mgr. Estienne de Puget pour lors evesque de Marseille, accompagné de tout le corps du Chapitre, eut la pitié de recevoir ces

1. Eglise cathédrale appelée : la Major. Elle était d'architecture romano-bysantine et située près du port non loin du fort St-Jean. De nos jours on a construit une cathédrale plus vaste, mais qui, comme style, est loin de valoir l'antique Major.

ouailles nouvellement arrachées de la gueule des loups-ravissans de barbarie et de leur donner sa bénédiction après leurs louanges rendues à Dieu par un Te Deum chanté solemnellement.

Ensuite la procession avec le mesme ordre qu'elle était venue s'en retourna en nostre église.

Notre brochure contient ensuite un autre chapitre intitulé « Nostre départ de Marseille et nostre retour à Paris. »

Nous ne le reproduirons pas ; le détail de l'accueil fait aux frères de la redemption et aux captifs étant à peu près le même dans toutes les villes — C'est-à-dire une procession, un Te Deum chanté dans l'église principale du lieu et des aumônes recueillies.

C'est ainsi qu'ils traversèrent dans leur trajet la ville d'Aix, Lambesc, Cavaillon, Avignon, Boulaine, Valence, Vienne, Lyon, Mâcon, Tournus, Chalon et Auxerre ; la relation de l'arrivée à Paris offre seule quelqu'intérêt, nous en reproduisons certains passages.

« Nostre révérendissime Père général nous ayant prescrit de nous rendre, lorsque nous arriverions à Paris, ce qui eut lieu le 13 de novembre, en l'église de Saint-Martin des Champs, aussi-tost qu'on luy eust porté la nouvelle que nous y estions, il nous envoya recevoir processionnellement par tous les religieux de son couvent, vulgairement, dit des Mathurins. Le R. P. Doyneau procureur général et promoteur de l'ordre en sa qualité d'officiant portoit un crucifix et avoit six choristes solennellement revestus, comme luy, de chapes d'église ; les autres religieux deux à deux, habillez de leurs chapes conventuelles ordinaires, portoient chacun un cierge blanc allumé. Cette compagnie rangée estoit escortée des sieurs Exemps de la ville, qui marchoient en divers ordres leur baston à la main, suivis de plusieurs de leurs archers ou cosaques ou hoquetons, armez à l'ordinaire, lesquels faisoient faire place devant, en queue et à costé ; et quatre trompettes du Roy avec autant de bedeaux, accompagnoient la croix, portée par un religieux.

A l'arrivée de cette procession devant le portail de ladite église de Saint-Martin (O merveille !) se rencontra un peloton de jeunes enfans parez en anges, beaux comme l'Aurore, et brillans ainsi que de petits soleils. Ils estoient revestus de robbes et roquets de satin blanc, chamarrez et brochez d'or et d'argent, avec un scapulaire aussi de satin blanc, relevé d'une croix sur l'estomac, rouge et bleuë, richement brodée couronnée

de lauriers et de pierreries, avec les coéliers et les brasselets des plus fines perles, mignonnement chaussez et le reste à proportion ; tenans en leurs mains avec des palmes et des lauriers, les uns de grosses chaînes dorées, les autres des rubans de couleur, lesquels entrèrent dans l'église avec la procession, suivans immédiatement la croix.

Nos captifs estoient rangez deux à deux le long de la nef de ladite église, portans un scapulaire blanc à la croix rouge et bleue pour livrée de l'ordre qui les avoit rachetez ; quelques uns ayans la chaîne sur l'épaule pour enseigne de leur liberté. En teste de la troupe, marchoit en guidon de taffetas blanc ayant d'un costé un écusson aux armes de l'ordre, qui sont ladite croix rouge et bleuë en champ d'argent, à l'orle huit fleurs de lys d'or en champ d'azur, le tout timbré d'une couronne de France, à cause que l'ordre est françois d'origine et qu'il a l'honneur d'estre le dépositaire de la couronne du grand Saint-Louis, Roy de France ; Et de l'autre part estoit réprésenté un ange et deux captifs à ses cotéz, avec cette devise en lettres d'or : *In cruce libertas*. C'est-à-dire, la liberté est en la croix.

Le lendemain 14e de novembre, la procession avec les mesmes anges et captifs, alla en pareil ordre en l'église Saint-Eustache ou la messe ayant été célébrée par le R. P. Bordereau, ministre du couvent de Troyes et provincial de la province de Champagne la procession retourna en nostre église, au sortir de laquelle les captifs furent traitez en la place des religieux au réfectoire, où nostre Reverendissime Père général vint pour y servir luy mesme les epistre plus anciens, ainsi les religieux et quelques personnes séculières à leur imitation servirent les autres, comme ils avoient fait le jour précèdent et firent encore le lendemain.

Ce jour là nostre Père général donna aux affranchis avec quelques marques de sa liberalité, les attestations de leur rachapt et sa bénédiction ; puis le R. P. procureur de la rédemption leur distribua de l'argent à tous suffisamment pour se conduire en leur païs.

Relation de la Rédemption de Captifs faite à Alger en 1667.

Nostre Révérendissime Père Général, conformément à la volonté du Roy qui luy avoit esté déclarée par Mousg. de Colbert, nous envoya ses ordres ès couvens de nostre résidence avec le passe-port de S. M. sur la fin de janvier 1667, pour partir incessamment et aller à Alger employer le reste de nos

deniers au rachapt des captifs qui nous estoient particulièrement recommandez. A quoy obéissans avec exactitude nous partismes le premier jour de février, nonobstant un fâcheux dégel après vingt six jours de forte gelée, et arrivasmes en nostre maison de Marseille le 25 dudit mois.

Quelques jours après nous nous transportâmes à Aix, afin de témoigner nos très humbles soubmissions à Mgr. de Vendosme et recevoir les ordres de son Altesse, luy faisant voir nostre passe-port. Il nous dit que nous pourrions partir quand nous voudrions et que les affaires du Roy avec Alger le permettaient, mesme que nostre voyage, ainsi que celui de Tunis, contribueroit beaucoup à confirmer la paix nouvellement faite avec cette ville et royaume.

Nous cherchâmes en mesme temps au port de Marseille, quelque vaisseau ou barque pour nous porter ; mais d'autant que nous ne pûmes convenir du prix avec les propriétaires, il falloit en aller chercher à Cassis, à la Cionta, à Sanaris, à la Seine, enfin jusqu'à Toulon, où nous traitâmes avec le patron Nicolas Tassy, pour nous porter sur sa barque d'environ mille quintaux appellée : Jésus-Maria-Joseph [1]. Il se rendit avec sa dite barque toute équipée à Marseille le 4 avril, pour nous y recevoir ainsi que nous estions convenus.

Le lendemain 5, nos petites provisions estant faites et embarquées, comme nous estions prets aussi à nous embarquer et qu'en effet nous allions au port, nous recevons par un envoyé exprès, défense de nous embarquer ny de partir jusqu'à nouvel ordre. Ce ne fut que le 24 qu'on nous permit de partir.

Nostre Embarquement

Nous nous embarquâmes donc et sortismes du port de Marseille le 26 avril, et eusmes assez bon temps, grâces à Dieu, jusques au 1er de may que la bonace [2] nous prit entre Maillorque et Minorque, et dura un peu de temps, pendant lequel il ne laissa pas de nous ennuyer beaucoup, parce que nous craignions entre ces deux isles Baléares (distantes l'une de l'autre d'environ 12 ou 15 lieues) un certain pirate anglois, lequel depuis peu de jours ayant surpris dans un port inconnu desdites isles, le vaisseau qui nous avoit portez à Tunis (les

1. Par l'indication de la voilure dont il est parlé au cours du récit, c'était une balancelle ou Tartane de 80 à 100 tonneaux.

2. Manque de vent, accalmie.

Galères de France l'avoient pris en guerre) l'avoit emmené, après avoir tué dedans M. de Montaulieu, capitaine de Galère et plusieurs de ses mariniers. Bien que nous eussions pris, dès Marseille, la carte pour passer à costé de Minorque, le vent Siroc [1] ne laissa pas de nous porter de nuit entre les deux isles.

Comme après la bonace et tranquillité de mer suit ordinairement la tempeste, le soir dudit jour, premier, le vent s'élevant un peu froid et contraire, nous en eusmes peur, et nous approchâsmes de la côte de Maillorque pour prendre fond quelque part à l'abry, mais aussitôt un vent de terre du ponent nous obligea de reprendre nostre route pour Alger, encore distant d'environ trois cens milles [2]. De là nos voiles portèrent si peu, que nous ne fismes qu'environ cent milles jusqu'au 3 de may sur le midy, qu'un vent grec commença à souffler agréablement. Mais le soir à six heures, la joie que nous en avions fut bien convertie en tristesse, car nostre sentinelle apperceut un navire qui venoit droit à nous par prouë, lequel nous donnoit grand sujet de craindre qu'il ne fûst anglois, ou pirate d'ailleurs que d'Alger, ceux d'Alger n'estant pas si fort à appréhender en cette occasion, d'autant que nous y allions porter de l'argent.

Toute nostre consolation alors, fut que ledit vaisseau estoit à plus de vingt milles éloigné de nous, que nous estions (Suprevent) au dessus du vent grec, fort bon, et qu'estant proche de la nuit, il y avoit sujet d'espérer que si nous quittions la carte de demi-jour et prenions celle de Siroc, nous pourrions échapper ce prétendu corsaire et écumeur, lequel venoit à la boaligne et de costé par la carte de Bech au midy, car nostre force ne consistoit qu'à la fuite et n'aurions pu résister, dix que nous estions, mal armez, contre un vaisseau qui peut estre estoit armé en guerre et fort en voleurs.

Nous sortismes donc de nostre route, suivant le conseil pris, et mismes la prouë vers le Siroc, priant Dieu de nous continuer le bon vent et de nous préserver de ce vaisseau s'il estoit corsaire ou ennemy. Ce qu'il y avait plus à craindre pour nous, c'est que le vent ne se tournast favorable audit vaisseau et ne devint trop violent, car les barques ne cheminent pas si bien

1. Voir ce que nous avons annoté plus haut au sujet des noms des vents alors employés dans la navigation de la Méditerranée.

2. C'est une erreur de distance très excusable à cette époque, entre les îles Baléares on est exactement à mi-chemin de Marseille à Alger, c'est-à-dire à 200 milles environ de cette dernière ville.

que les vaisseaux en grosse mer, laquelle ne se fait grosse et n'est agitée qu'à force de vent. En ce cas dans une heure nous aurions pu estre pris.

La nuit estant venue, et le vent continuant favorable, nous eussions esté délivrés de toute crainte sans la lune, qui estant en son premier quartier, luisoit assez pour nous faire découvrir de fort loin.

Mais sur les deux heures après mi-nuit, nous entrâmes bien de fièvre en chaud-mal, car la peur du corsaire nous quittant, celle du naufrage nous saisit. Il commença à tonner et à éclairer, à pleuvoir et venter épouvantablement. On descendit la grande voile latine, dont on se sert toujours pendant le beau temps, jamais pendant l'orage ; d'où vient qu'elle est appelée : de Fortune [1] aussi bien que Latine, parce que l'on court risque, lorsqu'elle est tendue, de périr quand le vent est un peu fort, si on ne la sçait bien faire porter. Mais cette voile estant descendue, il fut impossible d'accommoder la quarrée pour la mettre en sa place, à cause de l'obscurité trop grande et de l'agitation continuelle de la barque, qui ne pouvoit estre soutenue ni bien gouvernée par le Trinquet [2] seul. On se donne soigneusement de garde sur mer de faire paroitre la clarté du feu dans les batimens, lorsque l'on apprehende les pirates ; aussi ne pouvoit-on allumer, les lanternes estant éteintes et renversées, mesme la boussole ; le pont, couvert d'eau des furieux coups de mer qui sautoient dedans et par dessus toute la barque de prouë à pouppe, et à grand peine se pouvoit-on tenir. Ce qui pour nous augmentoit encore l'appréhension de nostre perte, c'est que le patron, ayant consulté la carte marine avant que la tourmente s'élevast, avoit trouvé que nous devions estre proches de terre, et nostre crainte de naufrage et d'y aller échouer devoit estre d'autant plus grande, qu'il estoit impossible de nous en éloigner faute de voile et que le vent et la mer nous y poussoient avec impétuosité. Dieu sçait avec qu'elle ferveur nous redoublions pour lors nos vœux et nos prières et comme nous réclamions Jésus-Maria Joseph, patrons de notre barque, et toute la cour Céleste.

1. La voile de fortune n'est pas la voile latine, c'est une voile que l'on confectionne et que l'on place comme on peut, lorsque par la tempête ou autre accident le navire est privé de ses voiles régulières.

2. La trinquette était une voile placée à l'avant, on l'appelle aujourd'hui : le Foc. Rabelais le chap. 18 de son quart-livre nomme aussi cette voile le Trinquet.

Ce mauvais temps dura jusqu'au point du jour. Alors on éleva la voile quarrée, on aperceut terre, un rayon de soleil ensuite nous fit voir Alger derrière nous vers le Ponent, bien joyeux nous y tournames prouë et avec un vent Grec y abordâmes, grâces à Dieu, à midy.

Notre arrivée à Alger

C'estoit une chose épouvantable de voir tout le port bordé et couvert, dirai-je d'hommes, ou de monstres de toutes façons, qui sembloient ne nous regarder venir que pour nous dévorer ; et n'estoit que nous avions desjà veu à Tunis leurs affreuses mines, nous aurions pour le moins esté effrayez autant que pendant nos tempestes et nos orages.

Après avoir mouillé et fait le salut, le commis de la douane et le truchement françois, nommé Ramadan, renégat, vinrent aussi tost visiter par tout en nostre barque, en oster les voiles, et nous faire payer 55 piastres pour la moitié du droit d'ancrage, l'autre moitié se payant à la sortie du port. Ils firent en mesme temps descendre nos caisses d'argent dans un esquif pour les porter en la casa del rey, qu'est la maison de ville, afin de le compter pour prendre le droict d'entrée. Nous les suivismes, et mettans pied à terre eusmes à la rencontre M. Dubourdieu, consul de France, qui nous fit l'honneur, outre son bon accueil, de nous accompagner. Aga-Aly, un des anciens Messoulagas, ou Conseillers du Divan, assisté de quelques autres, nous donna audience et nous fit répondre par le susdit truchement et interprète françois, que nous estions les biens venus et que nous pouvions librement racheter des captifs suivant le traité de paix fait depuis peu avec la France. La douane se paya de trois pour cent pour le droict d'entrée de nostre argent.

Sortans de là avec des Mores qui portoient nos caisses, de quoy ils furent bien payez, ledit sieur consul nous fit la grâce de nous donner logement en la maison du Bastion de France, tant pour nous que pour nos captifs à mesure que nous les rachéterions. Incontinent nous apprimes que le vaisseau qui nous avoit donné la chasse et l'épouvante en venant estoit de Salé et parti d'Alger équipé de 300 barbares et de 25 pièces de canon ; ainsi nostre terreur n'avoit pas esté mal fondée, car si ce pirate nous eut abordé, c'estoit fait de nous, nostre argent eust esté avec la barque et nos personnes jetées en la mer ou emmenées à Salé pour y finir peut estre la vie dans une misérable captivité.

Au bout de huit jours, nous avions desjà mis en liberté 25 esclaves, lorsque le Divan ou Consul de ville de 1500 Messoulagas, nous envoya dire que nous ne sortirions point d'Alger pour les ramener en France, qu'auparavant le Roy n'eust renvoyé 70 turcs dudit Alger lesquels il tenoit sur ses galères à Marseille.

O avanie turquesque ! O fourberie et mauvaise foy ! Qui l'auroit attendue après le pouvoir qui nous avoit esté donné d'abord à nostre arrivée de racheter des captifs ? Cependant il nous fallut en bénir Dieu, et faisant de nécessité vertu, prendre patience en cette maudite ville, avec nos pauvres captifs affranchis et néanmoins pas plus libres que nous, ni nous qu'eux. Nous les faisions subsister à nos frais, et leur nombre s'augmentoit de jour en jour, la compassion nous obligeant de racheter de fois à autres les plus affligez. Cette seconde captivité et détention injuste nous fit soupirer et gémir dans nostre petite maison depuis le 12 de may jusqu'au 11 de septembre ensuivant, qui fut l'heureux jour de nostre délivrance, après que nostre très pieux Roy eut renvoyé lesdits turcs par la diligence et soins de M. Trubert son très digne agent en Alger pour y traiter la paix. Il nous fut impossible de sortir de cette fondrière de misères jusques à ce temps là, n'y de gagner aucune chose sur les infidèles barbares, quelque voye et quelque moyen que nous ayons tenté.

Nostre départ d'Alger.

Nous mismes donc à la voile ledit jour 11 de septembre à 6 heures du matin, ayant embarqué 55 captifs, et satisfait auparavant rigoureusement pour toutes choses ; et avec une navigation aussi brève et heureuse, Dieu mercy, que nostre détention avoit esté longue et fâcheuse audit Alger, nous nous trouvâmes le 16, à trois heures du matin, dans une assez grande obscurité de brouillars, au pied du cap de Nostre-Dame de la garde près Toulon, où ayant reconnu terre par un abord si fortuné, aussi-tost épris d'étonnement et émeus de dévotion, nous commençâmes tous à en chanter des cantiques d'alaigresse et de remerciemens au ciel et à la Sainte Vierge saluant sa chapelle par un coup de perrier.

Delà nous remontâmes le long de la côte vers Marseille, où nous arrivames à bon port le samedy 17 à deux heures sonnantes du matin, avec une joye incroyable et une consolation qui ne se peut exprimer.

Le jour estant venu, il s'assembla une merveilleuse foule de peuple sur le port pour nous considérer dans nostre barque, où

estoit arboré en pouppe le Guidon de nostre Ordre pour enseigne de nostre rédemption, donnant de si grandes marques de joye et d'admiration de nostre retour, qu'il sembloit que nous retournassions d'un autre monde ; et les parens des captifs marseillois que nous avions ramenez avec nous, lesquels on tenoit pour morts depuis longtemps, tiroient les larmes des yeux par leurs applaudissemens et bénédictions qu'ils faisoient retentir pour le souverain bienfait de leur affranchissement et délivrance.

Nous fismes qarantaine audit Marseille et ensuite procession en l'église Majour avec les mesmes pompes et cérémonies qu'à nostre premier voyage cy dessus de Tunis.

Et le premier octobre les captifs ayant communié de la main de l'illustrissime Evesque dudit Marseille, en la messe qu'il nous fit l'honneur de venir célébrer en nostre église, nous nous mismes en chemin avec eux pour nous rendre à Paris, après avoir pourveu suffisamment à leurs nécessitez d'habits et d'autres choses.

Nous fusmes receus avec beaucoup de solennité par nos confrères de nos maisons d'Arles et de Tarascon, passant par les deux villes.

Toutes les autres villes jusqu'à Chalon-sur-Saône inclusivement nous firent voir que nostre second passage les enflammoit de plus en plus à la pitié envers les pauvres captifs.

Delà, nous estant proposé de passer par la Champagne, nous vinmes à Beaune et à Dijon.

Troyes capitale de la Champagne ne put pas faire paraître son excellente pitié avec plus d'éclat n'y de splendeur, qu'en faisant tirer plusieurs coups de canon à l'entrée et à la sortie de ces vaillans athlètes de Jesus-Christ remis en liberté. Le T. R P. Leduc, ministre de nostre couvent et visiteur provincial de France et ses religieux nos confrères, ne pouvaient pas aussi mieux témoigner la ferveur du saint zèle qui les animait, que les venans recevoir hors la ville en la chapelle des révérendes religieuses de Ste-Marie avec une magnifique procession ; d'ou ils les conduisirent en l'église de St-Pantaléon, superbement ornée, en laquelle, après un charmant motet de musique chanté à deux chœurs, M. Le Ruy, docteur et théologal, fit une prédication digne d'un auditoire royal, et telle que la cérémonie réquérait. Passant de là à l'église St-Nisier, on y pria pour le Roi ; puis la procession se finit en notre église pour la bénédiction du T. S. Sacrement.

Nous omettions de remarquer que nos confrères de Bar-sur-Seine et tout le peuple de cette petite ville, comme aussi celui des Riceys, à l'exemple de Messieurs les curés et ecclésiastiques, reconnurent le mieux qu'il leur fut possible notre divin Rédempteur en nos rachetez. Nos confrères de Vitry-le-Bruslé, et Messieurs de Vitry-le-François ne furent pas moins charitables.

Mais Chaalons en Champagne, certes sembla vouloir sinon surpasser, au moins égaler en piété sa capitale ; car suivant la permission donnée aux religieux de notre couvent par Mong. évêque comte de Chaalons, Pair de France (bienfaiteur des captifs) : et du consentement de MM. les vénérables doyens et chanoines du chapitre, nous fumes menés processionnellement en très bel ordre, assistés de tous MM. de la confrairie portans deux à deux leurs flambeaux allumés, de notre église en celle de St-Etienne la cathédrale, ou ensuite de la prédication faite par un de nous, au défaut d'un illustre prédicateur absent, le dit sieur doyen, M. Debar, docteur en théologie, et conseiller du Roi, accompagné de tout ce célèbre chapitre, nous reçut dans le chœur avec des signes d'une joie singulière de la liberté rendue à cette troupe chrétienne, et en action de grâce, fit chanter le Te Deum et autres prières par le corps de musiciens, concertans comme à l'envi avec l'orgue qui jouait alternativement à chaque verset avec une harmonie admirable. Les oraisons convenables étant dites par M. le doyen, la procession se rendit en l'église de Notre-Dame, avec l'agrément aussi de MM. qui nous y reçurent au son des grosses cloches et de l'orgue et voulurent bien eux mêmes, par une dévotion particulière, entonner des hymnes de louanges et de remerciements à la Ste-Vierge pour l'heureuse délivrance de ces captifs. Delà nous revinmes en nostre église, ou après vespres M. Dubois, vicaire général de Monseig. (qui était absent) donna la bénédiction de T. S. S.

M. le doyen, pour dernière preuve d'une excellente charité envers nos captifs, leur envoya le soir, tant de sa part que de tout le corps du chapitre, des présents fort considérables.

A Meaux, la procession qui se fit de nostre église en la cathédrale et aussi en la chapelle des dames chanoinesse fut fort belle.

Enfin nostre réception à Paris fut un second triomphe aussi magnifique et pompeux que celui qui est décrit à la fin du précédent chapitre et mit dignement fin à ce second voyage,

dont les captifs furent congédiez comme il avoit esté fait pour les premiers.

Le R. P. Bazire donne la liste des captifs rachetés dans laquelle nous relevons les noms ci-après :

Martin Aubertin, âgé de 26 ans, natif de Chaalons en Champagne, captif 3 ans.

François Franquet, âgé de 35 ans ; natif de Vitry-le-François, captif 3 ans.

Henri Culot, âgé de 35 ans ; natif de Fismes, diocèse de Reims, captif 3 ans.

La brochure que nous attribuons au R. P. Bazire contient encore plusieurs chapitres, dont un notamment est relatif au martyre d'un religieux espagnol nommé frère Pierre de la Conception. Nous ne voulons pas le reproduire textuellement à cause de beaucoup de longueurs, mais nous en donnons une brève et fidèle analyse.

Lors de leur arrivée à Alger le P. Bazire et ses compagnons, trouvèrent trois religieux espagnols de l'Ordre de la Conception venus dans le but de procéder aussi à l'œuvre de la délivrance des captifs, conformément à une fondation faite en 1596 par le seigneur Laurens de Figuera, évêque de Ségontine.

L'un de ces trois religieux entra le 17 juin 1667, qui était un vendredi jour férié des musulmans, dans la grande mosquée d'Alger à l'heure de la prière, tenant un crucifix à la main et une image de la Ste-Vierge. Pendant la presse jusqu'au lieu où se tenait le marabout ou prêtre musulman, il se plaça près de lui, fit le signe de la croix et prenant la parole dans la langue espagnole qui est comprise à Alger les exhorta à abandonner l'impiété de la religion de Mahomet et à se convertir à la vraie foi.

A peine eut-il prononcé ces paroles qu'il fut saisi et entraîné hors de la mosquée, accablé de coups et d'outrages, il reçut même deux coups de couteau et fut traîné au Divan.

A midi, le Divan s'assembla, le religieux fut interrogé et on lui demanda pourquoi il avait été si osé que de mettre le pied en leur mosquée et d'y prêcher contre leur loi.

Il répondit que s'il avait agi de la sorte il n'avait d'autre but que d'essayer de les convertir à la foi.

Tous furent d'avis de le faire mourir sur le champ. Cependant l'un d'eux s'éleva contre cette précipitation et dit qu'il était

à propos de le mettre en prison pour être interrogé de rechef et de faire son procès régulièrement, que ce bon procédé empêcherait les espagnols de venger sa mort sur les turcs qu'ils avaient en leurs galères. Cet avis fut suivi ; on le chargea de chaînes et on le mit en prison.

A quatre heures le prisonnier comparut de nouveau. On lui demanda s'il persistait dans sa première réponse et s'il n'avait été conseillé par personne. Il répondit qu'il maintenait sa première déclaration et qu'il croyait n'avoir été poussé à entrer dans la mosquée que par inspiration divine.

Le lendemain samedi 18 juin, un renégat fut introduit dans sa prison pour le pressentir et lui dire que s'il voulait échapper à une horrible mort, il n'avait qu'un moyen, celui de se faire musulman. Le religieux fut inflexible.

Enfin le dimanche 19 juin vers neuf heures du matin le Divan se réunit en séance où assistèrent le Mufti et vingt Marabouts. Ils envoyèrent chercher M. Dubourdieu, consul de France et lui ordonnèrent de faire savoir en Espagne, pour empêcher toutes représailles qu'ils ne faisaient mourir ce *papa* que pour être entré en leur mosquée et y avoir prêché contre leur loi, ce que jamais homme n'avait osé faire.

Le prisonnier fut amené une dernière fois. On lui remontra que son crime était si énorme qu'il ne pouvait le racheter qu'en embrassant le religion musulmane, à défaut de quoi il serait condamné au supplice du feu. Le religieux espagnol repoussa cette proposition avec indignation et dit qu'il préférerait mourir que de renoncer à sa foi en Jésus-Christ.

Alors il fut livré aux bourreaux, accablé de mauvais traitements, dépouillé de ses vêtements et conduit hors la porte Bab-el-Oued où il fut brûlé vif.

Après le supplice ses cendres et ses os non consumés furent jetés à la mer.

« Or n'estoit pas juste, dit notre auteur dont nous tenons à citer le texte pour ce dernier §, que les précieus reliques de celuy qui avoit tout enduré pour retirer les barbares de leur infidélité demeurassent ensevelis au fond de la mer. M. Dubourdieu, consul de France, son intime et familier amy, fit en sorte d'obtenir permission, à force d'argent, de les faire repescher pour les embaumer et en envoyer à la première commodité en son couvent de Madrid ; et d'autant que cette méchante canaille et les bourreaux avoient menacé, faisans brusler ce

grand serviteur de Dieu, de nous faire brusler nous mesmes avec les deux autres confrères espagnols, comme estans tous cinq ses compagnons, selon le rapport qui nous fut fait par des captifs lesquels avoient esté présent à ce spectacle. — Le sieur consul eut parole du Divan qu'il ne nous seroit fait aucun tort ny en nos personnes ny en nostre argent. D'ou l'on reconnoit combien nostre ordre est obligé à mondit sieur Dubourdieu, d'avoir si bien agi en cette rencontre inopinée, tant à son pieux mouvement qu'à nostre supplication, car s'il estoit important de conserver nostre vie, il ne falloit pas que nous parussions en personne pour faire nos poursuites, ainsi avions nous besoin d'un tel médiateur auprès de ces infidèles. »

Les renseignements qui précèdent nous mettent à même de vérifier l'exactitude de l'inscription gravée sur la pierre tombale du R. P. Bazire. Elle dit ceci :

1. — Hic jacet reverendissimus admodum pater ac dominus Guillelmus Bazire.
2. — Omnium hominum laboriossissimus. — Bis ad redemptionem in Africam missus ;
3. — Hic qui per sex menses detentus, multa incommoda et opprobria patienter, sustinuit ab infidelibus qui confratrem suum propter fidem igne crudeliter necarunt.....
4. — Occubuit anno reparatæ salutis M. DC. LXVII. XXIV maii. Ætatis LVIII.

Il y a bien identité de personne ; c'est bien du R. P. Guillaume Bazire qu'il est question. Il fut à deux fois différentes envoyé en mission en Afrique pour le rachat des captifs.

Le 3e § présente moins d'exactitude, il y a là une exagération voulue. Il résulte des termes mêmes de la relation que par suite d'un contre-temps ou plutôt d'une exigence inattendue de la part du Dey, le P. Bazire et ses compagnons furent obligés de séjourner à Alger du 7 mai au 11 septembre 1667, c'est-à-dire pendant quatre mois (et non pendant six) mais ils ne furent jamais ni détenus ni captifs, ce que le texte de l'épitaphe donne cependant à entendre. De plus ils n'eurent à subir aucune vexation ni mauvais traitements pendant ce temps. Le narrateur n'en parle pas ; il dit au contraire que le Consul de France eut la promesse qu'il ne serait fait aux religieux français aucun tort en leurs personnes ni en leur argent. Cet engagement fut respecté.

D'après le texte qui précède le religieux qui fut mis à mort

semblerait être un des compagnons du P. Bazire, c'est-à-dire un des trois religieux Trinitaires Français. Il n'en est rien ; le supplicié était un religieux espagnol de l'Ordre de la Conception qui se trouvait fortuitement à Alger avec deux de ses confrères, en même temps que la mission française. Ajoutons même que par sa démarche inconsidérée, qu'il paya de sa vie, ce frère espagnol risqua d'entraîner ses deux compagnons à la mort, qu'il faillit faire échouer l'œuvre de rédemption entreprise et de rendre plus difficiles dans l'avenir les opérations de ce genre. Ces conséquences étaient à craindre sans les bons offices et l'entremise du Consul de France.

L. Grignon.

VOYAGE LITTÉRAIRE*

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Le prieur de Belleau [1], filiation de Clairvaux, est à deux lieues de La Ferté-Gaucher. Je vis en passant cette petite maison basse, qui a cependant un étage, bien logeable, mais négligée au dedans, bien que l'autel soit nouveau, comme le chœur qui n'est qu'en bancs fermés par une balustrade à hauteur d'appui : le derrière de l'autel sert de sacristie : il y a des ornements en bon état : l'église est grande et large, mais la moitié est en grange et écurie : il y a un clocher. On vient en procession à l'Assomption. Cette année, la foule a forcé l'appartement du prieur, rompu les portes fermées à clef, brisé les vitres. Il y a un grand jardin, beaucoup d'arbres fruitiers, mais négligés. La rivière du Grand-Morin est voisine ; le prieur y a droit de pêche. Le prieur Dom Edme Denise, de Troyes, en tire 900 liv., mais pas plus. Il est confesseur de nos religieuses de Fervacquet à Saint-Quentin où il réside depuis 20 ans.

Le fermier du prieuré me conduisit dans la petite ville de Rebais qui est à quatre lieues et où il y a des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur [2]. J'y fus entendre la sainte messe le lendemain, après laquelle je ne pus réussir à voir le prieur ni aucun des religieux, malgré mes coups de cloche redoublés à la porte du cloître que je trouvai ouvert, dont je profitai pour parcourir la maison qui me parut bien bâtie, beaux jardins. On me dit qu'il y avait 25 religieux, qui ont pour abbé l'abbé de Fleury [3], aujourd'hui évêque de Chartres, lequel tire de cette abbaye 17,000 liv. et les religieux 25,000.

L'année dernière, il y eut à Rebais un grand incendie : trente maisons brûlées. On y porta deux fois le très saint

* Voir page 127, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

2. Abbaye bénédictine, diocèse de Meaux, fondée vers 610 par saint Ouen, archevêque de Rouen — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Coulommiers.

3. Pierre-Augustin de Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de 1746 à 1781.

Sacrement, ce qui est contraire à l'intention des ordonnances de l'Eglise. L'hôtel-Dieu de Rebais est propre ; la chapelle sert de salle aux femmes, une autre pour les hommes, en tout 10 lits.

A Jouarre [1], j'entendis la messe chantée en musique par les dames religieuses bénédictines, dans leur chœur fermé, avec beaucoup de modestie et d'harmonie : abbesse, Madame de Montmorin de S. Hérem, sœur de Monseigneur notre évêque de Langres ; vingt-cinq religieuses. L'église est bien bâtie et ornée de sculptures : le sanctuaire et l'autel magnifiques. Près de ce monastère est l'église paroissiale dont le maître-autel est entre quatre colonnes de cuivre qui se joignent au-dessus et au milieu dudit maître-autel d'oú est suspendu le saint ciboire.

A une lieue avant d'arriver en la ville de Meaux, je payai un sol sur le pont de bois appelé pont Tripot. L'église de l'hôtel-Dieu est grande, bien propre : il n'y a point de lits. La bibliothèque des Pères Cordeliers est passable. L'église cathédrale est belle, haute, large, avec rond-point et les chapelles au-delà. Le portail est beau. Belle sacristie. On m'y fit voir deux belles châsses en forme d'églises de vermeil. Celle de saint Fiacre, qui renferme ses reliques, est au-dessus du maître-autel : on a placé le corps de M. de Bissy, évêque de Meaux [2], cardinal, sous le presbytère, dans un caveau qu'il fit faire. Il n'y a pas d'inscription. Pour feu Mgr le grand Bossuet [3], il est inhumé dans le sanctuaire, derrière la table du maître-autel. Voici son inscription :

Hic quiescit resurrectionem expectans
Jacobus Benignus Bossuet
Episcopus Meldunis
Comes consistorianus
Serenissimi delphini preceptor
Deinde serenissimæ ducissæ Bergundiæ
Eleemosynarius
Universitatis Parisiensis
Privilegiorum apostolicorum conservator
Et collegii regii Navarræ
Superior
Obiit anno domini M. D. CC. IV.

1. Diocèse de Meaux. Abbaye de bénédictines, fondée au VIIe siècle, par Adon, frère de saint Ouen.

2. Henri de Thiard, cardinal de Bissy, évêque de 1704 à 1737.

3. Evêque de Meaux de 1681 à 1704.

Die XII aprilis
Annos natus LXXVI menses VI, dies XVI
Virtutibus, verbo ac doctrina
Clarus : in episcopatu annos XXXIV
E quibus Meldis sedit XXII

Un bon ecclésiastique de Meaux vient de me dire que ledit feu M. Bossuet a été enterré au-dessous du trône épiscopal, dans le sanctuaire du côté de l'épitre, mais que le cardinal de Bissy, son successeur, lorsqu'il fit faire le caveau où son corps repose, par respect, il en fit transporter la tombe derrière le maître-autel.

De Meaux à la Ferté-Milon [1], il y a sept lieues, mauvais chemin, montueux, rocheux. Nous y avons depuis Louis XIII un prieuré conventuel de saint Lazare. Le prieuré est établi en 1618 par le don que ledit pieux roi fit à l'ordre de Citeaux de deux maladreries pour en faire une maison de saint Bernard régulière et réformée : il y avait alors 12 religieux et le prieur. Il n'y a aujourd'hui qu'un prieur et un religieux : ils sont ainsi réduits depuis la suppression faite à eux de l'une des deux maladreries, laquelle leur rapportait 600 l. Ce prieuré est joly, bien basti en pierre de taille : l'église est grande, bien voûtée : dans le chœur, les stalles sont parsemées de fleurs de lys ; c'est un don que les chartreux de Bourg-Fontaine [2], leurs voisins d'une lieue, leur ont fait. Ils y ont plusieurs chapelles, 4 cloches. Le prieur dom Simon Chevalier et le religieux dom Ph. James font régulièrement l'office et se lèvent à deux heures après minuit, et nous ont de plus assuré qu'un des deux, dans l'absence de l'autre, se lève à la même heure. Leur sacristie est assez grande, éclairée, meublée, calices, burettes, plat d'argent : une lampe en façon d'argent, mais point de lumière devant le Saint-Sacrement Bibliothèque assez nombreuse et bonne, mais les livres se gâtent par l'humidité. Elle leur vient de feu M. Bouvent, receveur du collège de Reims, frère du second prieur, dont ils ont le portrait dans leur salle de réception. Le petit cloître est propre. L'allée de lecture des complies est remarquable par le siège du supérieur, six autres de chaque côté faits en niches de pierre pratiqués dans la muraille. Vis-à-vis, dans le milieu, est le siège de lecture et la place du livre pratiquée de même : de côté et d'autre, des bancs

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne).
2. Chartreuse dans la forêt de Villers-Cotteret (Aisne).

de pierre, apparemment pour les novices. Le chapitre, et vis-à-vis un peu au-dessous, une tablette de bois suspendue par une chaîne de fer, sur laquelle est un marteau de fer pour appeler au travail. Le jardin est grand avec des allées couvertes, des canaux, du poisson. Cuisine, boulangerie. Les religieux ont droit d'élection, laquelle, après la mort de dom Claude Quinquet, prieur titulaire, docteur de Paris, proviseur du collège des Bernardins à Paris, qui y a fait du bien et y avait reçu trois religieux profès, fut contestée par M. de Citeaux, lequel perdit ses prétentions au grand Conseil qui maintint les religieux en leur droit d'élection. Cette maison est du diocèse de Soissons.

Bourg-Fontaine est une belle chartreuse : l'entrée est comme d'une forteresse, tours, créneaux, pont-levis, galerie autour des murailles : belle église, beau chœur neuf : sacristie haute et belle, richement meublée : beau couvroir (?) dans lequel sont de belles chapelles à l'étage du haut de la sacristie : il y a dix-huit religieux : grand enclos. Ils sont fondés par Philippe de Valois en 1328, qui annuellement leur donna leur chauffage, et n'ont pas de bois, quoiqu'ils soient au milieu du bois.

Du prieuré de Saint-Lazare à l'abbaye de Longpont [1], il y a trois lieues. C'est une ancienne, vaste et belle abbaye : la lampe y claire devant le Saint-Sacrement. L'église a dans œuvre 325 pieds de long, en largeur, compris les collatéraux, 84 : entièrement voûtée : la voûte principale a 84 pieds de hauteur : celle des collatéraux en a 40 : l'épaisseur du mur, au rez-de-chaussée, est de 6 pieds : la croisée, d'un pignon à l'autre, a 158 pieds, en large 40. Le beau tombeau du bienheureux Jean de Montmirail : au-dessous, il est représenté en habit guerrier : au-dessus en ancien habit de saint Bernard (en pierre), le chaperon attaché à la coule, les mains croisées, les manches abattues qui descendent au dessous des genoux : la couronne large de trois doigts médiocres. Au-dessus de la figure, un beau coffre doré, lequel pend de la voûte dudit mausolée par chaînes de fer. Ils ont la planche en cuivre de son portrait et l'estampe dans l'église avec des prières. Son chef entier, séparé de ses reliques enfermées dans ce mausolée, est enchâssé richement, déposé dans le trésor qui est derrière le maître-autel : on le voit à nud. Je l'ay vu, tenu et baisé.

1. Abbaye cistercienne du diocèse de Soissons, fondée en 1181. — Canton de Villers-Cotteret (Aisne).

Dans le trésor, ils conservent un petit coffre carré long qui renferme comme il est écrit dessus : *Caput sancti Dionisii areopagitæ ; felici capite quod in isto vase locatur; doctrinam vitæ cujus grex iste sequatur; areopagitæ longus pone nobilitatur.* Ils ont du bois de la vraie croix ; bras de notre père saint Benoit ; du bras de saint Léon, pape. Le sacristain, en outre, montre deux longs couteaux, enfermés dans un étui rond de bois, qui ont deux pieds de long depuis la poignée couverte aussi de bois : sur la longueur de ces couteaux, il y a des caractères d'écriture que le R. P. Mabillon n'a pu, dit-on, lire, et que M. Le Beuf[1], chanoine d'Auxerre, a copié par chaque lettre que l'on dit signifier chacune un mot. Ce sont, dit-on, les couteaux de l'écuyer tranchant du roi saint Louis qui assista à la dédicace de l'église de Longpont.

Dom Joseph Cottin, prieur dudit Longpont, accompagnant à Rome l'abbé de Rancé, y demanda la canonisation du bienheureux Jean de Montmirail [2]. Il n'y resta pas apparemment assez longtemps pour consommer cette affaire. On voit dans le cloître de la collation, vis-à-vis le siège du supérieur, la tombe dudit dom Cottin avec cette inscription : *D. O. M. R. P. Carolus Josephus Cottin, sacræ theologiæ baccalaureus, qui per septem et quadraginta annos æque profuit huic monasterio ac præfuit, forma gregis factus, ætatis* 74 *annum agens, professionis monasticæ* 55, *sacerdotii* 50, *suaviter obdormivit in dno die sacræ Pentecostes* 28 *maii anni* 1715. *Requiescat in pace.* On remarque encore du côté de l'épître le tombeau d'un évêque en pénitent sur la muraille, couché et revêtu des habits pontificaux : au-dessus de la figure, écrit en gothique : *Hic jacet Josephus eps Suessionensis quiprimo ad duxit conventum hujus domus de Clarevalle, tempore beati Bernardi abbatis qui obiit anno dni* 1152, 24e *octobris.* (*Renovatum anno dni* 1700.)

Autre tableau au-dessous qui porte pour armoiries de Longpont, un pont à trois arches, deux fleurs de lys au-dessus dans un écusson, entre deux palmes surmontées de mître et crosse en dehors : autour : *Ut palma florebit et tamquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum.* Au-dessous la table des abbés, 30 réguliers. Du côté de l'Evangile, beau mausolée d'Enguerrand II de Coucy, couché, à ses pieds

1. Jean Lebeuf, membre de l'Académie des Inscriptions (1687-1760), auteur de nombreux travaux historiques, parmi lesquels les principaux sont l'Histoire d'Auxerre et celle du diocèse de Paris.

2. Religieux cistercien, mort le 29 septembre 1217.

un lion. Autre beau mausolée de l'époux de Marie de Montmirail, fille du bienheureux Jean, couché au niveau de la terre : au-dessus, une pierre de même longueur, sur laquelle est une longue croix avec crucifix.

Autour du mausolée du bienheureux Jean, on lit : *In Longo Ponte voluit se subdere sponte, obsequio christi, lapidi qui subjacet isti cujus ibi cineres montis mirabilis... olim jure Dei gratia nomen ei, id est Joannes, gratia sit Christo, qui nos decoravit in isto, amen. Ave gratia plena.*

Au rond-point de l'église, derrière la crédence du sanctuaire, est un beau mausolée représentant la figure couchée de Grégoire de Plaisance, revêtu de la coule, y ayant le chaperon attaché, les mains et manches croisées jusqu'aux genoux : au-dessus est écrit : Cy gist frère Grégoire, qui fut chevalier et vidame de Plaisance et laissa par miracle ses enfants, ses amis et ses biens pour Dieu servir humblement et persevera en ce lieu, moine, en l'âpreté de l'ordre xxv ans, en grant ferveur et grant religion et rendi à Dieu son esprit saintement et joyeusement. — Au-dessus, sur la muraille, il est représenté dans le même habit, joignant les mains sur un drap que tiennent deux anges qui semblent l'élever au ciel : on lit : Obeyssant à J. C. il a tout quitté pour le suivre, et libre de corps et d'esprit, loin d'icy, il vient icy vivre : aimant son Dieu jusqu'au bout, il délaissa tout pour le tout.

— Cy gist monseigneur Enjouran sire de Coucy, la Fère, Montmirel, Tresmes, Condé en Brie et vicomte de Meaux, qui trespassa lan de grâce 1311, le 20e jour de mars. Priez Dieu pour son âme[1]. —

Le rétable du maître-autel est beau, carré, haut, droit : l'autel est long de 12 pieds : derrière, assez loin, il y a un autel : deux grands chandeliers au pied de l'autel ; une colonne de cuivre, terminée par une Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus, servant pour le pupitre de l'Evangile : sur le degré du presbytère, il y a deux chandeliers pareils : un autre au milieu portant le pupitre de l'Epitre.

Le chœur est composé de 23 sièges, non compris les six de chaque côté au dossier. L'entrée du chœur par le bas est de l'ouverture de l'arcade de la voûte : au delà, sont deux cha-

1. Dernier de sa branche aînée ; n'ayant eu d'enfants ni de Marguerite de Gueldres, ni de Jeanne de Flandre, ses biens passèrent à Enguerrand et à Jean de Guines, fils de sa sœur.

pelles, fermées comme le reste, de la largeur de l'église, par une balustrade haute de fer : la distance du sanctuaire au chœur est aussi fermée par des balustrades de fer par côtés, où on voit les armoiries de feu le cardinal d'Estrée [1], abbé de Longpont.

Au bas du bienheureux Jean, il y a, sur une arcade, dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile, un évêque peint sur la muraille, couché : on lit au-dessus : *Arnulphus eps. suessionnanis* [2].

Au pied du maître-autel, plus bas que l'endroit où le célébrant dit l'*Introït*, est une grande tombe en pierre à fleur de terre, couverte de cuivre : on y lit : *Anno dni M. CC. nonagesimo octob. VIII Kal. obiit vir prudens, pius et liberalis Milo de Bazoche quondam suess. eps. et fuit corpus ejus sepultum in ecclesia suess. (ubi nunc jacet Gerardus* [3] *hic nepos ejus) et anno M. CC. incarn. ejusdem nonagesimo VI, III° non. octobris hic fuit corpus translatum, prout dum viveret ordinavit : dextro brachio suess. remanente. Orate pro eo.* Il est figuré en habits pontificaux.

La sacristie est belle, voûtée, carrée, boisée : beaucoup de belle argenterie. Ils ont entr'autres reliques, un bras de saint André, apôtre ; du bois de la vraie croix ; des tables en beaux filigrammes qui sont des autels portatifs : linge propre, beaux ornements.

Il y a une paroisse ancienne, où le religieux curé fait les fonctions curiales : puis la basse-cour qui est grande et peuplée.

Cette abbaye est fort belle dans son église qui est une cathédrale magnifique. Le dortoir, les cloîtres, le logis des hôtes, l'infirmerie, le vestibule d'entrée, les salles et dortoirs, le réfectoire qui a des pilliers, au milieu une chaire de pierre. Chaque chambre d'hôte n'a qu'un lit. Les cellules sont grandes, commodes, avec alcôves, deux fenêtres, elles donnent sur un grand jardin, deux étangs et une longue campagne.

Les cloîtres sont beaux par leurs proportions : au cloître des complies, près de l'escalier qui monte à l'église : beau mausolée en marbre : il y a dessus une longue croix : au haut, on

1. César d'Estrées (1628-1714), évêque de Laon en 1655, membre de l'Académie française, ambassadeur.

2. Saint Arnoul de Pamèle, mort le 15 décembre 1084.

3. Gérard de Montcornet, son successeur.

lit : *Hic jacent Radulphus junior ejusque soror Elienor*[1], *Viromandiæ ac Valesiæ comites, Radulphi senioris hujus domus fundatoris liberi qui obierunt, Radulphus, quidem XV Kal. julii M. C. L. XXVI : Elienor autem XI Kal. julii M. CC. XIII., fratri juncta soror comiti, comitissa Radulpho, nobilis Elienor hic tumulata jacet qui cum claruerint altis natalibus alti, vicerunt morum nobilitate genus, sed quid honor, quid opes, quid gloria sanguinis alti ? ecce brevis pariter claudit utrumque lapis in speculum ; lector tibi sit pro temetipso, sors tua te moveat pendere vota precum.*

Dans le cloître qui conduit au chapitre, près dudit escalier de l'église, est un autre tombeau sur simple arcade dans la muraille : au-dessus on lit : D. O. M. hic jacet Petrus cantor parisiensis, doctor celeberrimus qui in epm Tornacensem electus vocationem humiliter declinavit, et suis auditoribus scientiæ ac morum norma existens assumpto in hoc monasterio cisterciensi habitu vitam beato fine complevit XIIII° Kal. junii anno dni M. C. LXXX° corpus que ejus emortuum, mirificum ac suavissimum odorem exhalavit. — Plus bas, on lit : Celui-cy méprisant la gloire temporelle vint mourir en ce lieu pour trouver l'éternelle. — Devant le chapitre : Liosmos et Jean son frère gentilhommes martyrs dans la guerre des Albigeois.

Il y avait, il y a environ vingt ans, dans le chapitre et les cloîtres, beaucoup d'autres belles tombes de personnages braves en vertus et en mérites, mais le prieur les a déplacées pour les faire servir aux nouveaux bâtiments des hôtes, qui a au dehors un air de Louvre, et par là s'est fait mocquer de luy et a beaucoup nui à Longpont.

Auprès du tombeau de saint Pierre le chantre, on lit dans un cartouche peint sur la muraille : fratres gaudete, perfecti estote, idem sentite, pacem habete, et deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

A l'autre bout du même cloître des complies, on lit aussi en cartouche : Charissimi, si diligamus invicem, Deus in nobis manet et caritas ejus in nobis perfecta est : I. Joan. IIII°.

Sur l'entrée du parloir : si quis loquitur, quasi sermones Dei : I. Pet. L. II.

1. Isabelle, sœur du dernier comte, Raoul, mourut en 1183 : son mari, Philippe d'Alsace, ayant voulu gardé le Vermandois, Philippe-Auguste se le fit céder par Eléonore, autre sœur de Raoul, qui en conserva la jouissance.

Longpont a 15,000 l. de revenus, chargés de 1,100 liv. de décimes.

La bibliothèque est belle et bonne, placée au levant, au-dessus des chambres des religieux, sous la voûte du dortoir. Ils ont des manuscrits anciens, parmi lesquels j'en ai trouvé un marqué appartenir et venir de Clairvaux. C'est un poullier de l'ordre de Citeaux, lequel concerne particulièrement la maison de Clairvaux : on a compris que la justice me l'adjugeait et je l'ai rapporté. Il est en velin.

Il y a un bon portrait de saint Bernard que j'ai tiré d'une chambre de domestique, faisant entendre qu'il fallait le placer en lieu de distinction.

Le prieur D. François Conrat, profès de Cheminon, est un grand régulier et grand homme de bien.

Leur maison fut incendiée en 1724, le 1er septembre : elle perdit par le feu le dortoir des convers, la salle des hôtes, la cuisine, la classe, un petit cloître. On y regarde comme miracle que l'église ait été sauvée.

La communauté de Longpont est composée du prieur et de 12 religieux : il n'y a pas de convers. Ils se lèvent à une heure après minuit. Je n'y ai point vu errer les religieux d'ici et là dans le monastère. Ils ont un travail des mains ensemble, le prieur, toujours à la tête, est le plus courageux. Ils ont trois beaux escaliers avec balustres de fer.

(Dom Guyton se rendit de là à Soissons, à l'abbaye de Braine, de là il arriva pour coucher le 1er septembre à l'abbaye d'Igny[1].)

Je souhaitais trouver la vie en manuscrit de notre huitième abbé de Clairvaux, qui était religieux profès d'Igny, composée par un profès de cette abbaye.

Le prieur n'a pas encore appliqué sur le lieu où est enterré dans le cloître, près de la porte de l'église, le B. Guerric, abbé de cette maison, l'épitaphe qui lui fut laissée en 1744, à ce dessein, dans la charte de visite[2]. Il promet de ne pas tarder à l'exécuter. Les religieux conservent dans leur église, au pied

1. Canton de Châtillon (Marne). Fondée en 1126, par Renaud, archevêque de Reims. Cette partie du récit a été publiée dans les Mémoires de la Société historique de Compiègne, 1887.

2. Né à Tournay, mort avant 1255. Sa tombe existe encore : l'abbaye reconstruite au XVIIIe siècle, subsiste entièrement et a été rétablie récemment en tant que monastère de Chartreux.

de l'escalier du dortoir, la pyramide de pierre en quarré qui sert de monument au meurtre et homicide sacrilège que commit en cet endroit un religieux d'Igny, en la personne de D. Gérard, abbé de Clairvaux, qui pour lors y faisait la visite régulière.

Ils ont l'ancien chapitre en entier et bien conditionné : on y descend du cloître cinq marches de pierre : il y a deux piliers de chaque côté. Trois fenêtres au levant et une au midi : il sert de magasin de bois et aux menuisiers. Nous y découvrîmes de fort belles tombes, nullement endommagées, entières, sur l'une je lus : Clarus et urbanus abbas fuerat Julianus jam senior cessit : monachrus moriendo recessit pro titulis morum quia norma fuit monachorum : abbatum more Tumuli donatus honore. (Sans crosse ni aucune autre marque.)

Autre : Hic tumulus testis quod cuncta caro moriatur, nam quod vos estis fuit hic qui subtumulatur, si vitæ meritis in vita præveniatur. — Dans la ligne du milieu de la tombe : Vestiat Ancherum sol. luna diesque dierum. Le reste illisible. Ils ont un portrait du R. D. Bouchu, 47e abbé de Clairvaux, successeur de saint Bernard.

Leurs manuscrits sont dans une cellule du dortoir fort négligés, la plupart gâtés par l'humidité et balayures. Voici ceux qui m'ont paru de remarque : sur velin. Le premier, écriture en vers : — Un traité de morale bien écrit, bien relié (n° 83). — Mémoires de saint Bernard, beau, entier, super Cantica canticorum (93) ; — Plures vitæ SS. Fulgentii, Gregorii, lingonensis epi, Mauri, abbatis (109) ; — Vita S. Athanasii (110) ; — Claudianus respondens heretico (107) ; — Robertus Berliguniensis in apocalyp. Postea vitæ Stæ Paulæ, actus S. Franconii a B. Hieromino (102) ; — Gaufridus Magalensis epi (173) ; — Bernardus de diligendo deo et de precepto et dispensatione ; — Decem libri historiæ Clementis papæ (118) ; —S. Bernardus, de laudibus virginis matris, de gradibus humilitatis, de libero arbitrio, de laude novæ militiæ, apologia ad B. Guillelmum (161) ; — n° 69, in fine : Vuillermi Signiacensis de tribus dicendi generibus. — Miracula Cæsaris ordinis cist. (in papyro, n° 69). — Miracula Cæsaris ordinis cister. (in papyro, satis egregie depicta (67) ; — Incipit ecclesiasticæ liber historiæ quem Hugo de S. Maria monachus S. Benedicti Floriacensis a diversis defloravit historiologis anno ab incarnatione dni M. C. X. gratia domine Adelæ, Carnotensium, Meldenusium atque Blesensium comitissæ; dans le même volume : in nomine

domini incipit liber episcopalis B. Hieronimi, presbiteri ad Damasum epm urbis Romæ et rescriptiones Damasi (123). — Libri Machabæorum, historia evangelica (135) ; Liber Paterii in vetus et novum Testamentum ; liber S. Prosperi pro prædicatoribus contra librum Cossiani pbri, qui prænotatur de protectione dei (145) ; — Epistolæ seu registrum Gregorii papæ urbis Romæ, numero D. C. C. X, II. : beau, entier (146). — Historia Frauduardi de ecclesia Remensi (149); — Damaso Hieronimus et Hieronimo Damasus (41) : et nomina summorum pontificum a dno Petro ad Eugenium III (34) ; — Gregorius in Ezechielem : in fine voluminis : hæc sunt XV, signa dierum XV ante diem judicii quæ invenit Jeronimus in annualibus Hæbreorum : prima dies eriget se mare XL cubitos super cacumina montium et erit quasi murus, et omnes aquæ similiter ; secunda die descendent usque ad ima ut vix conspici possint ; tertia die redibunt in æqualitatem sicut fuerunt ab exordio ; quarta die congregabuntur omnes pisces et omnes belluæ marinæ et debellabunt et dabunt voces et gemitus præ dolore, quarum voces nemo novit nisi deus : quinta die ardebunt simul aquæ ab ortu suo usque ad occasum et sic desistent esse; sexta die omnes herbæ et arbores sanguineum dabunt rurorem ; septima die, omnia ædificia destruentur ; octava die, omnes lapides divident se in tres partes et una quæque pars collidet contra alteram, donec in pulverem redigantur ; nona die æqualitas terræ ; decima die omnes homines velut amentes fugient et nemo poterit alium interrogare nec respondere quicquam : undecima die erit terræ motus qualis nec fuit ab initio sæculi, ut vix homo subsistere possit ; duodecima die germinabunt ossa usque ad ora sepulcri ; decima tertia die omnes morientur ut resurgant cum mortuis ; decima quarta die, sol, luna et stellæ cadent super terram ; decima quinta die, omnes homines ad judicium resurgent, ut recipiat unusquisque prout gessit, sive bonum, sive malum. Item brevis comprehensio præmissorum ; ascendens aqua subsidet, repetetque priora ; quidquid habet mare bella dabit, vocesque doloris, igne peribit aqua, dabit arbor et herba ruborem, ædificata ruent lapidum, collisio fiet ne subsistat homo, tellus æquata movetur, amentes fugient homines, sibi verba negabunt, ova sepulchrorum contingent ossa sepulta, deficient homines tenebrata luce resurgent.

Manuscrit 32. Vitæ S. Odonis cluniac., Medardi, Reguli, Lamberti, Leonis, Clementis, Eligii ; Manuscrit 31. beau, entier, bien relié, bien écrit : Homeliæ S. Gregorii papæ XI : —

historia romana data a Samsone, archiepiscopo Remense anno M. C. LXI. XI Kal. oct., qui et alia plurina manuscripta in pergameno de sancta scriptura dedit conventui de Igniaco ; — 21. Historia Josephi ; — 11. Translatio S. Benedicti et sororis ejus S. Scolasticæ, plurium paparum, S. Mathæi, apostoli, S. Dyonisii et sociorum ejus ; — 14. Vitæ patrum deserti : Vita S. Joannis elemosynarii ; — 76. Lucius papa dilectis filiis Petro, cisterc., Petro, Clarevallensi, pro vita edenda S. Petri, ejusdem ordinis, archiepiscopi Tarentasiensis ; — 3. Grand manuscrit en parchemin, cronicon id est temporum breviarium ; — in libro de viris illustribus : Eusebius elegantis et rhetorie ingenii, inumerabilis et qui ad plausum populi pertinerent, confecit libros, magisque historiam ab his qui declamare volunt studiossime legitur ; in quibus vel præcipui sunt adversum judæos et gentes novatianos, et ad Galatos libri decem ; et in evangelia homeliæ breves, sel plurimæ ; floruit tempore Constantii imperatoris sub quo est mortuus, Antiochæ sepultus ; sequitur homelia Eusebii... epi in solemnitate paschali de græco in latinum translata ; homelia prima : exalta cœlum et in lætitia esto terra, iste dies nobis amplius ex sepulcro radiavit quam de sole refulsit, etc.

Beau cartulaire du lieu d'Igny [1], où le bien de Voisine [2], qui appartient à Clairvaux depuis longtemps, est en entier : il a besoin d'être relié : c'est un manuscrit en parchemin, in-4°. Je n'ai rien trouvé en ce qui regarde la vie du bienheureux Pierre Monoculus, profès d'Igny et 8e abbé de Clairvaux.

De l'abbaye d'Igny à celle de Hautvillers [3], bénédictine de Saint-Vanne, il y a cinq lieues. Le prieur dom Romain, cy-devant procureur général de sa congrégation et prieur de Montiérender, est gracieux, prévenant : il est à la tête de 24 religieux, 3 convers. Etude de théologie. L'église jolie, propre : châsse de sainte Hélène, au-dessus du maître-autel, longue en vermeil, qui fait une grande dévotion. Le père sacristain m'en a donné une brochure de sa vie, ses miracles et prières : belle sacristie, riches ornements et argenterie. Très belle bibliothèque en laquelle on entre par un grillage de fer, de la hauteur

1. C'est évidemment le beau cartulaire rédigé au XIIIe siècle et actuellement conservé à la Bibliothèque nationale.

2. Canton de Langres (Haute-Marne).

3. Près d'Epernay, sur un coteau de vignobles dominant toute la vallée de la Marne. Fondée en 662. Il en reste des débris assez considérables. M. l'abbé Maréchal a publié son histoire en trois volumes, 1878.

du corridor qui y conduit. Il y a un manuscrit sur velin, en lettres d'or, des quatre Evangiles : les quatre évangelistes y sont peints en figures grotesques. — Un autre manuscrit in-f°, beau, sur velin : ce sont les vies de saints ; on y voit : disputationes SS. Pauli et Petri. Grande longue table faite en pupitre. Beau dortoir, chambres spacieuses, commodes, réfectoire, etc. L'abbaye est bien située sur une hauteur qui donne une très belle vue, particulièrement d'une grande et large plate-forme sur les vignobles, la campagne et la rivière. Ils ont la régie de l'abbé commendataire, auquel ils font chaque année 24,000 l. C'est M. le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, dont ils ont placé les armoiries à la voûte, au-dessus du maître-autel. Ils ont deux grands et beaux celliers, quatre pressoirs sur une même ligne, une cave dans le roc en dehors, fermée par une bonne porte en bois et ensuite par deux en fer. L'année est abondante en vins qui ont de la qualité : les religieux comptent en vendre pour 24,000 l.

Le lendemain, j'arrivay en la ville de Reims, distante de quatre bonnes lieues. J'entendis une partie des vèpres à l'église métropolitaine. Le chœur et le sanctuaire neufs, sont fort profonds, fermés autour par de très beaux grillages de fer. Les sièges des chanoines sont à hauteur d'appui sans dossiers. Ils ont un petit orgue au milieu de leur chœur. Ils sont 64 chanoines à 1,500 l. chacun de revenu, logés ès maison du chapitre. La musique est belle. Le célébrant, pour la messe, en commence et fait la confession dans une petite chapelle pratiquée dans la sacristie : il a, proche de l'autel, au côté de l'Epitre, un fauteuil tourné au peuple, sur lequel il s'assied ès temps permis : les ministres, sur le côté, à l'ordinaire des autres églises. Dans leur trésor, placé dans l'église, derriere l'Evangile, devant lequel il y a une petite balustrade, ils ont une fort grande croix qui renferme du bois de la vraie croix, laquelle vient d'un archevèque de Reims, de la maison de Guise [1] ; le chef de saint Nicaise, martyrisé, au milieu de la nef de la métropole ; un texte des Evangiles en langue esclavonne, couvert d'un bel ouvrage en filigranne, sur lequel manuscrit le roi prête serment lors de son sacre. Cette église métropolitaine est un bâtiment en dedans, au dehors et en son portail des mieux travaillés. Ils ont une bibliothèque, un cloitre, des

1. De 1533 à 1588, le siège de Reims a été occupé par trois princes de la maison de Lorraine-Guise.

salles de droit. La sacristie est double, garnie d'argenterie et de fort riches ornements.

Les pères cordeliers ont un chœur spacieux, un autel de marbre en dôme sur six piliers de marbre, posés avec industrie, en sorte qu'on les voit chacun distinctement de tous côtés. Leur bibliothèque passable, négligée : ils y retirent des meubles et la tonsure de leurs brebis. La chambre du père gardien et du père provincial sont des plus propres.

L'abbaye de Saint-Remy[1] est une maison considérable. L'église ancienne, des mieux ornées par le chœur dont le parquet est tout de pierres rapportées qui forment différents personnages auteurs de livres sacrés du vieux et nouveau Testament avec leurs noms. Au-dessus de ce parquet, dans le milieu, est une couronne de cuivre qui a 5 pieds de diamètre, qui sert quelquefois de lustre. Plus haut, au pied de l'autel, est un grand candélabre sous lequel est enterrée l'épouse de Louis IV, laquelle en a fait présent à cette église : on ne sait de quelle matière il est composé. Feu Mgr le Régent en a fait couper un morceau pour l'éprouver et n'a pu connaître ce que c'est. Plus haut est l'autel et derrière est le tombeau fort élevé de saint Remy. Il est long, de marbre, orné dans sa longueur, tout autour, des figures de ducs et pairs et comtes et pairs ecclésiastiques et séculiers ; et de saint Remy assis, ayant le roi Clovis à ses pieds à genoux, joignant les mains, attentif aux leçons du saint prélat. Au dedans est la châsse de vermeil faite en 1632, qui renferme le corps de saint Remy : elle représente en vermeil tout ce que ledit tombeau montre en marbre et sculpture. On y voit la phiole de la Sainte-Ampoule, la crosse basse du saint. Très belle sacristie, où est un autel qui a pour tableau une descente de croix faite par un Italien, dont on a offert 1,000 l. Derrière est une chapelle qui a un chœur dont l'autel a été consacré par saint Thomas de Contorbéry. Beau dortoir, cloîtres, chapitre et salles. Très belle bibliothèque où est un texte sacré des Evangiles : au bas du premier feuillet, on lit : *Hincmarus archiepiscopus Remensis*[2]. On montre les fables d'Esope en ancien manuscrit. Ils font relier tous leurs volumes à la moderne, pour 3 l. le volume, en veau.

1. Abbaye bénédictine.
2. Archevêque de 845 à 882.

L'abbaye de Saint-Nicaise[1] a une belle et délicieuse église qui n'est pas finie. Le maître-autel simple, avec rideaux sur colonne de cuivre ; bel escalier pour le dortoir. Belle et longue bibliothèque. Celui des religieux qui en a soin m'a dit que dans leur abbaye de Saint-Remy (*sic*) on conserve un cartulaire des titres et des biens de notre maison de Clairvaux, par précaution de nos Pères, en cas d'incendie de Clairvaux, où il a remarqué des titres fort courts. A l'occasion de quoy il m'a dit que dans leur abbaye de Saint-Ricquier[2]-en-Picardie on conserve un titre du roi saint Louis qui comprend deux lignes. En voicy le sujet à son rapport. Les religieux de Saint-Ricquier perçoivent, de temps immémorial, sur leurs vassaux, un droit de mutation, même de père en fils. Ce droit devenoit onéreux aux vassaux qui vouloient en secouer le joug, pourquoy ils firent leurs remontrances et leurs plaintes, auxquelles ledit roy répondit par écrit : Les vassaux de Saint-Ricquier se plaignent que le droit tiré sur eux est injuste, mais le croyons juste. Signé : Louis.

Les descendants de ces vassaux, voulurent remuer de nos jours cette affaire et se faire décharger. Le conseiller alors rapporteur, muni dudit titre, dit en la chambre de MM. les Juges, adressant la parole à M. le Premier Président du Parlement de Paris : Voicy un titre respectable de saint Louis, vous en entendez la teneure et je vous invite de le baiser, M. le Premier le reçut, le baisa avec vénération et tous ces Messieurs de même, et le jugement de saint Louis fut celui de toute la Chambre.

Les Pères bénédictins de Saint-Pierre de Chaalons[3] ont commencé pour leur dortoir un grand et beau bâtiment dont eux-mêmes trouvent l'entreprise trop hardie et trop dispendieuse ; il est sursis depuis bien des années, mais ce qui est fait leur donne un bel escalier, beau dortoir, et une belle bibliothèque sur une allée du cloître qui n'a présentement que cette seule allée. Cette bibliothèque est en plus grande partie composée des livres que feu l'abbé Le Roy, commendataire de

1. Abbaye bénédictine. Elle a été entièrement démolie avec l'église, pendant la Révolution. L'Académie de Reims va publier l'histoire de ce monastère et son cartulaire.

2. Au diocèse d'Amiens, fondée au VIIe siècle par saint Ricquier.

3. Saint-Pierre-au-Mont, abbaye bénédictine, fondée en 1028 par l'évêque Rogor. Ses bâtiments, datant du XVIIIe siècle, servent de caserne d'artillerie.

notre abbaye de Hautefontaine, leur a vendu pour 15,000 l., dit-on.

A Vitry-le-François, distant de sept lieues, il y a une belle grande place qui met en vue la belle église paroissiale, laquelle a un fort beau portail[1] : elle est bien bâtie partout, mais elle n'est pas finie. Les Pères de la doctrine chrétienne tiennent des pensionnaires et enseignent la jeunesse. Les Pères Minimes[2] ont une assez bonne bibliothèque, au derrière de la porte de laquelle je lus la défense que leur a faite le Père Provincial de porter au dehors quelque livre que ce soit, sous peine d'excommunication majeure *ipso facto*.

Chez les frères de la charité, il y a pour les malades 17 lits, apothicairerie. Cet hôpital fut fondé en 1691, année de la mort du fondateur. Ces frères passent dans Vitry pour traiter mal les malades. On dit qu'au grand hôpital qui paraît beau, les malades y sont bien.

Il y a cinq lieues de belle chaussée au village de Perthe, duquel à l'abbaye de Haute-Fontaine[3], il y a demi-lieue. Faut passer la rivière de Marne au bas de la maison.

Le 8 octobre, c'était la dédicace de l'église de Haute-Fontaine. On lit sur la pierre au-dessus de l'entrée du grand portail qui a une porte divisée en deux, au-dessus de laquelle est une Sainte-Vierge : *Joannes Monslucius patria aquitanus*[4], *e multis legationibus, quibus Francisci et Henrici Galliarum regum jussu, ad omnes totius fere orbis principes perfunctus, erat rediens dum hanc sacram ædem, cui paucis ante annis præfectus fuerat a Cæsarianis militibus exustam offendisset, in ampliorem et augustiorem formam restitui curavit.* Plus bas, un peu au-dessous, est gravé : *Cum feceritis quæcumque vos decet facere, dicite : servi inutiles sumus*, 1552.

(*A suivre.*)

1. Cette église, dans le pur style rococo, commencée en 1625, le portail et les tours furent achevés en 1670.

2. Couvent fondé en 1620.

3. Abbaye cistercienne, fondée vers 1136, par le comte Thibaut de Champagne.

4. Jean de Montluc, évêque de Valence en 1559, ambassadeur en Angleterre, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Pologne. Nommé abbé de Haute-Fontaine en 1547.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse de la Trinité (*Suite*)

170. Le 20 fevrier 1668, b. Claude, fils de Loys de Bouzey, Escuyer, S. de Chamrozay et de damoiselle Catherine le Blanc.

171. Le 31 mars 1668, b. Jehan, f. de Jehan Angenoust, notaire royal.

172. Le 27 mars 1669, b. Catherine, f. de Nicolas Baussancourt et de Catherine Duboys. M. Marie Duboys, femme de Jehan Angenoust.

173. Le 1er may 1669, b. Jehan, f. de Jehan Angenoust.

174. Le 23 avril 1670, b. Jehan-Adolphe, f. de Jehan Angenoust et de Marie Dubois.

175. Le 24 apvril 1671, b. Marguerite, f. de Gabriel Le Gentil et de Perrette de Pinteville.

176. Le 26 aoust 1671, b. Perrette-Françoise, f. de Nicolas Le Lorain et de Marie Jacquesson.

177. Le 28 septembre 1671, b. Marie, f. de Jehan Angenoust, notaire.

178. Le 24 janvier 1673, marié Pierre Le Gorlier, f. de Pierre Le Gorlier et de Marie Linage et Catherine Jacquesson, f. de feu Jean Jacquesson et de Perrette Gratian.

179. Le 17 décembre 1672, b. Elzéar, f. de Nicolas Le Lorain et de Marie Jacquesson. M. Marguerite Le Lorain, femme de Charles Cuissotte.

180. Le 27 juillet 1673, b. Claude, fils de Jehan Angenoust et de Marie Dubois.

181. Le 4 janvier 1674, b. Jacques, f. d'h. h. Jean Jourdain et de Marie Dubois. P. Jacques Le Lorain.

182. Le 31 may 1674, b. Christophe-George, f. de Christophe Hennequin, Ec., Président au Grenier à sel et de Perrette-Angélique Fasnier.

* Voir page 278, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

183. Le 17 février 1675, b. Marie-Jeanne, f. de Nicolas Hennequin, Ecuyer, Seigneur de Cramant et de demoiselle Judith des Brivoy.

184. Le 25 juillet 1675, b. Félix-François, f. de Christophe Hennequin, Escuyer, et de dame Angélique Fanier.

185. Le 3 novembre 1675, b. Jean, f. de Jean Boucher, Seigneur Baron de Sommevesle et de demoiselle Marie Jourdain.

186. Le 17 juin 1676, b. Anne Hyacinthe, f. de h. h. Jean Jourdain, Capitaine, Cinquantenier et Bourgeois de cette ville et de Marie Dubois.

187. Le 20 février 1677, b. Catherine-Angélique, f. de Christophe Hennequin et de demoiselle Angélique Fasnier. M. Catherine Hennequin, veuve de feu M. Jean Clauzier, Seigneur de Juvigny.

188. Le 30 juin 1677, b. Jean-Baptiste, f. de n. h. Jean Oudenouen, Bourgeois de cette ville et de demoiselle Anne Jourdain.

189. Le 21 juillet 1677, b. Anne, f. de Jean Boyau, Procureur au bureau des finances et de demoiselle Marie Horguelin.

190. Le 23 septembre 1677, b. Pierre, f. de h. h. Jean Jourdain et de Marie Dubois.

191. Le 26 janvier 1678, b. Jacques-François, f. de Jacques Le Gorlier, Ecuyer, Seigneur de la Grandcour et de Verneuil et de dame Anne d'Origny. P.-François Rosnay, Conseiller du Roy, Procureur des tailles, M. Catherine d'Origny, sa tante, femme du sieur Rosnay.

192. Le 24 may 1678, b. Marie f. de Claude Angenoust et de Marie Grossart.

193. Le 20 décembre 1678, marié Sanson de Bigault, Escuyer, Seigneur de Préfontaine, f. de Jean de Bigault, Seigneur de Préfontaine et de feu damoiselle Anne de Condé et damoiselle Claude, fille de honorable homme Nicolas de Poix et de damoiselle Marguerite Jacquier.

194. Le 7 apvril 1679, supplée les cérémonies du baptême à Nicolas, fils de M. Christophe Hennequin et de damoiselle Perrette-Angélique Fagnier.

195. Le 28 juillet 1679, b. Jean-Baptiste, f. de Jean d'Oudenouen, et de damoiselle Anne Jourdain. P. h. h. Jean Boucher, Seigneur, Baron de Sommevesle. M. Marie Jourdain sa femme.

196. Le 4 septembre 1679, b. Anne, f. de Claude Angenoust, Greffier et de Marie Grossart.

197. Le 24 septembre 1679, b. Marguerite, f. de Jean Jourdain et de damoiselle Marie Dubois.

198. Aujourd'huy 7 mars 1680, a esté ratifié le mariage celebré en Bavière, entre Monseigneur le Dauphin et Madame la Princesse

de Bavière, en la Chapelle de l'Eveché, et la cérémonie a été faite par Mgr le Cardinal de Bouillon, grand Aumonier de France, et Mgr Messire Félix Vialart, Eveque, Comte de Chaalons, Pair de France, a commis le sieur Curé de la Trinité pour y estre présent.

199. Le 17 juillet 1680, b. Marie-Anne, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

200. Le 30 novembre 1680, b. Marie-Joseph, f. de Guillaume de Pinteville et de Françoise Babaut.

201. Le 13 avril 1681, b. Nicolas-Louys, f. de M. Charles Giffey, Advocat en Parlement et de damoiselle Claude Raullet.

202. Le 15 avril 1681, décéda damoiselle Claude Raullet, femme de M. Giffey.

203. Le 17 juillet 1681, b. Nicolas, f. de M. Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

204. Le 21 octobre 1681, b. Marie-Claire, f. de M. Jean Jourdain, Advocat en Parlement et de Marie Dubois.

205. Le 20 novembre 1681, b. Marie-Joseph, f. de Guillaume de Pinteville et de Françoise Babaut.

206. Le 13 novembre 1683, b. Jean-Baptiste, f. de M. Nicolas de Bar et de damoiselle Marie Fabus.

207. Le 2 juillet 1684, marié Louis de Braux, Ecuyer, Seigneur de Clamange, f. de Jacques de Braux, Ecuyer, Seigneur de Vitry-la-Ville en partie et de damoiselle Perrette de Bar, et damoiselle Marie du Moulinet, fille de feu Laurent de Moulinet, Ecuyer, Seigneur de Loisy et de damoiselle Suzanne de Bar. La bénédiction fut donnée par Pierre de Bar, Chanoine de la Cathédrale, oncle de la damoiselle du Moulinet, après la dispense de consanguité et en présence de Noble homme Nicolas de Bar, oncle aussi de la damoiselle du Moulinet.

208. Le 12 octobre 1684, b. Jean-Baptiste, f. de Nicolas de Bar, Procureur et de damoiselle Marie Fabus.

209. Le 10 juin 1685, b. Nicolas, f. d'Antoine de Sacquespée, Garde des Gabelles au Département de Chalons et de Marguerite Connet.

210. Le 16 novembre 1685, b. Marie-Anne, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

211. Le 26 aoust 1686, b. Antoine-Ierosme-Louis, né le 25 dudit mois, fils de Jean-Baptiste de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de Vaugency et autres lieux, Conseiller du Roy, Lieutenant general au Bailliage de Chaalons et de dame Marguerite Morel. P.-Antoine-Hierosme Morel, Prevost de Bar. M. damoiselle Cécile de Pinteville de Vaugency.

212. Le 12 novembre 1686, marié Claude d'Haranger, Ecuyer, Seigneur de Saint-Cyr, et damoiselle Geneviève Jannequin, veuve de feu Jean Mauclerc, Ecuyer, Seigneur du Plessy.

213. Le 26 may 1687, décéda damoiselle Jeanne Baugier. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

214. Le 26 novembre 1687, marié François Curel, Conseiller au Bailliage de Vitry et damoiselle Marie Payen.

215. Le 11 septembre 1688, suppléé les cérémonies du baptême à Daniel-Aymé-Jean, fils de Jean-Baptiste de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de Vaugency, Conseiller du Roy, Commissaire examinateur au Bailliage et Siège présidial de Chaalons et de dame Marguerite Morel, née le 18 janvier dernier. P. Messire Daniel Morel, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Maître de la Chambre aux Deniers. M. damoiselle Edmée de Pinteville.

216. Le 28 mars 1689, b. Marie-Louise, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus, P. Louis Loisson, Seigneur de Guinaumont.

217. Le 22 avril 1689, décéda Madame Marie Caillet, femme de M. Le Certain. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

218. Le 4 mars 1690, b. Hubert-Jean-Baptiste, né le 1er février, de M. Hubert-Nicolas, Baron de Rizaucourt, Chevalier, Seigneur de Guerpont et de Madame de Boulé sa femme. P. Jean-Baptiste de Pinteville-Vaugency. M. Madame Roussel, veuve de M. Robert.

219. Le 13 mars 1690, marié Jean Thorel, Ecuyer, Seigneur de Bocancé, diocèse de Bayeux, et damoiselle Magdeleine Haudot, de la Paroisse de Vitry.

220. Le 20 avril 1690, b. Marie-Marguerite, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

221. Le 24 juillet 1690, décéda M. Jacques Le Certain. Inhumée en cette Eglise.

222. Le 3 janvier 1691, marié Daniel Perot de Vitry et damoiselle Marguerite Rosnay.

223. Le 16 may 1692, décéda M. Gaspart Collet, Bourgeois de cette ville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

224. Le 16 aout 1692, décéda M. Jean Jourdain. Inhumé en cette Eglise.

225. Le 30 novembre 1692, décéda damoiselle Louise Joibert, veuve de f. M. Charles Deu. Inhumée en l'Eglise des PP. Augustins.

226. Le 29 septembre 1671 décéda hon. homme Jean Gallois, Seigneur en partie de Coolus, Trésorier des armées de S. M.

227. Le 10 janvier 1679, est mort le sieur Jean-François Rosnay. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

228. Le 27 janvier 1681, décéda Jeanne Le Duc, veuve en premières noces de Gilles Hennequin, Escuyer, Seigneur de Cramant, et en deuxièmes noces de Jacques Wasselin, Escuyer, Capitaine au Régiment de Dauphin. Inhumé en cette Eglise.

229. Le 30 septembre 1685, décéda M. Louis Bilcart, Avocat. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

230. Le 7 mars 1688, décéda damoiselle Claude Le Gay, veuve de M. Louis Bilcart, Avocat. Inhumée à Notre-Dame.

LA TRINITÉ. — IIIe REGISTRE (1693-1717).

231. Le 6 février 1693, décéda Pierre de Pinteville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

232. Le 1er mars 1693, b. Magdeleine, f. d'Auguste Strapart, Avocat en Parlement et de Marguerite Lefebvre.

233. Le 24 septembre 1694, décéda hon. h. Maistre Louis de Bar, Bourgeois de cette ville. Inhumé en l'Eglise Saint-Alpin.

234. Le 22 avril 1695, b. Magdeleine-Blanche, f. de Maistre Nicolas de Bar, Procureur au Présidial de cette ville et de Marie Fabus. Ladite Magdeleine-Blanche mourut le 25 avril suivant et fut inhumée en cette Eglise.

235. Le 29 aoust 1695 décéda hon. h. Estienne Horguelin, Advocat. Inhumé en l'Eglise des PP. Jacobins.

236. Le 23 mars 1696, b. Jacques Christophe, né le 7 dudit mois, f. de M. Jean de Mongeot, Escuyer. Seigneur de Cheniers, La Boutillère, La Mothe-Carbonaie et Ad. et de dame Remiette Ravinot. P. Jacques Christophe de Montgeot, Escuyer, Seigneur de La Boutillière. M. Dame Marie Marlotte, grand'mère de l'enfant.

237. Le 9 avril 1697, b. Bonaventure, f. d'Augustin Strapart et de Marguerite Lefèvre.

238. Le 1er janvier 1698, b. Jean François, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus. P. Jean Le Vautrel. M. Françoise-Catherine Langault.

239. Le 8 décembre 1696, décéda Marie Dubois, veuve de Jean Angenoust, Notaire Royal. Inhumé en cette Eglise.

240. Le 6 février 1700, décéda Claude Lallemant. Inhumé en cette Eglise.

241. Le 28 juillet 1700, décéda Pierre Leclerc, Greffier. Inhumé en cette Eglise.

242. Le 13 novembre 1700, b. Marie-Louise, f. de Messire Jean-Baptiste de Bar de Sommevesle, Chevalier, Seigneur de Renneville et de dame Catherine Philoque. P. Eustache Philoque, Controleur au Grenier à sel, M. Madame Catherine Thuillau.

243. Le 1er juin 1701, décéda Claude Adam, Advocat en Parlement, décédé en l'Eglise Saint-Germain.

244. Le 30 aoust 1701, décéda damoiselle Françoise Babault, femme de Maistre Guillaume de Pinteville. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

245. Le 7 janvier 1702, marié Jean-Baptiste Lorain, Seigneur de Beuville, Conseiller du Roy au Présidial, f. de Nicolas Lorain, Conseiller du Roy et de damoiselle Marie Jacquesson, et

damoiselle Appolline, f. de Pierre Laguille et de damoiselle Agnès Denoux.

246. Le 10 avril 1702, décéda Madame Louise de Chastillon, veuve de M. Esme Horguelin, Secretaire du Roy. Inhumée aux PP. Prescheurs.

247. Le 7 aoust 1703, décéda damoiselle Marguerite Le Febvre, veuve de deffunt Maistre François Rosnay, Bourgeois de cette ville. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

248. Le 30 octobre 1703, décéda Pierre Soucat, Curé de Cernon. Inhumé en cette Eglise.

249. Le 16 janvier 1704, b. Jean-Memmie, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de Anne Faguier.

250. Le 13 juin 1704, décéda Maistre Pierre Deu, Seigneur de Montcetz, Officier chez le Roi. Inhumé en cette Eglise.

251. Le 14 juillet 1704, b. Catherine, femme de Jacques de Sainte-Livière et de Magdeleine de Saint-Vrain.

252. Le 17 janvier 1705, décéda Magdeleine Horguelin, femme de M. Pierre Pestre. Inhumée en l'Eglise Saint-Sulpice.

253. Le 20 janvier 1705, décéda damoiselle Nicole Adam, veuve de M. Christophe Boucher, bourgeois de cette ville. Inhumée en cette Eglise.

254. Le 21 mars 1705, b. Marie, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier.

255. Le 31 octobre 1705, décéda Marie-Anne de Pinteville de La Motte. Inhumée en cette Eglise.

256. Le 25 may 1706, décéda Marguerite de Pinteville, veuve de Michel Vaultier. Inhumée en cette Eglise.

257. Le 25 aoust 1706, b. Louis-Nicolas, f. de M. Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier.

258. Le 12 septembre 1706, décéda Marie de Pinteville, jeune enfant. Inhumée en cette Eglise.

259. Le 24 septembre 1706, décéda François Deu, Seigneur en partie de Ville-en-Tardenois, Capitaine de Grenadiers au Régiment du Perche. Inhumé en cette Eglise.

260. Le 31 aous 1707, marié Augustin Strapart, Bourgeois d'Epernay et Marie-Jeanne, f. de feu Nicolas Gaulart, Bourgeois de Chaalons et de Marie Pretre.

261. Le 4 novembre 1707, b. Charles, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy au bureau des traites foraines et de Anne Fagnier.

262. Le 2 janvier 1710, b. Jean-Baptiste Pierre, f. de Jean-Baptiste Le Lorain de Beuville et de Apolline Laguille.

263. Le 20 apvril 1710, décéda damoiselle Catherine de Pinteville. Inhumée aux PP. Prescheurs.

264. Le 12 may 1710, décéda François Rosnay. Inhumé au Cimetière.

265. Le 3 janvier 1712, b. Françoise Geneviève, f. de Maistre Hierosme de Pinteville et de Anne Fagnier.

266. Le 7 may 1712, décéda dame Catherine Mallet, veuve de Claude Havetel, Seigneur de Vaucienne, vivant Trésorier de France au bureau des finances de Champagne. Transporté en l'Eglise de Vaucienne pour y être inhumé.

267. Le 5 juillet 1712, décéda Christophe Hennequin, Président au Grenier à sel. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

268. Le 6 may 1713, décéda Catherine Le Lorain, fille. Inhumée en cette Eglise.

269. Le 30 décembre 1713, décéda Jacques Estienne, Cardinal de Guillerville, Capitaine au Régiment d'Enghien. Inhumé en cette Eglise.

270. Le 27 janvier 1714, b. Pierre-Jean-Hierosme, f. de Hierosme de Pinteville et de damoiselle Anne Fagnier.

271. Le 18 septembre 1714, marié Alexis, f. de Nicolas de Bar, Procureur et de Marie Fabus et damoiselle Anne Boyau, fille de Jean Boyau, Procureur et de damoiselle Marie Horguelin.

272. Le 22 avril 1715, décéda damoiselle Marie Chastillon, veuve de M. Claude Adam, Avocat en Parlement. Inhumée en cette Eglise.

273. Le 29 aoust 1715, b. Marie-Anne, f. de feu Messire Louis-Emile d'Ernecourt, Baron de La Neuveville-aux-Bois et autres lieux et de dame Marie-Jeanne Yvonet.

274. Le 24 aoust 1716, décéda Françoise Jourdain, veuve de Pierre Deu. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

275. Le 1er septembre 1716, b. Marie-Magdeleine Pome, fille de Hierosme de Pinteville et de damoiselle Anne Fagnier.

276. Le 19 mai 1717, décéda M. Charles-François de Montbayen, Escuyer, Seigneur des Ecuries. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

LA TRINITÉ. — IVe REGISTRE (1718-1739)

277. Le 30 may 1718, marié Jean d'Origny, f. de Ieremie d'Origny, Lieutenant de Roy à Chaalons et de feu damoiselle Jeanne Lestache, et Louise-Suzanne, f. de Louis-Estienne Pelé, Avocat en Parlement et de damoiselle Suzanne Moreau de Fontelle.

278. Le 27 février 1719, d. Jacques, f. de Jean-Baptiste d'Origny et Louise-Suzanne Pelé.

279. Le 15 mars 1719, décéda damoiselle Anne-Pome Gargam, 28 ans 10 mois, épouse de M. Hennequin, Escuyer, Seigneur de la Vieldampierre. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

280. Le 31 aoust 1719, décédé Elizabeth Raulet, veuve de M. Antoine

Mautqué, Escuyer, Seigneur des Tournelles. Inhumée en cette Eglise.

281. Le 27 décembre 1719, b. Louis, f. de M. Ierome de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Anne Fagnier.

282. Le 26 février 1720, décéda Antoine-Memie Fagnier, Garçon, 25 ans, sieur de Breuvery. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

283. Le 9 avril 1720, né et baptisé Pierre-Denis, fils de Jean-Baptiste d'Origny et de Louise-Suzanne Pelé.

284. Le 15 septembre 1721, b. Anne-Marie-Louise, f. de Jean-Baptiste d'Origny et de Louise-Suzanne Pelé.

285. Le 12 février 1722, b. Marguerite-Antoinette, f. de Alexis de Bar, Bourgeois et de damoiselle Marie Vienot. P. Nicolas de Bar son aïeul.

286. Le 6 mars 1725, marié François Le Bel, Conseiller du Roy, fils de feu M. Jean Le Bel, Conseiller du Roy au Bailliage de Vitry et de Elizabeth-Benoist de La Ferrière et Louise-Jeanne Giffey de Gergeault, fille de M. Charles Giffey de Gergeault et de damoiselle Marie Godet de Saint-Hilairemont.

287. Le 25 janvier 1726, b. Anne-Madeleine, f. de François Le Bel, Escuyer, Lieutenant en la Connetablerie de France et de Jeanne-Louise Giffey de Gergeault.

288. Le 30 septembre 1728, marié Messire François de Pinteville de la Motte, Conseiller du Roy, President, Trésorier de France, veuf de feu dame Marguerite-Jeanne de Pinteville-Vaugency, de la paroisse Sainte-Marguerite et damoiselle Marie-Josèphe, fille de M. Guillaume de Pinteville, Greffier en chef au bureau des Trésoriers et de feu dame Françoise Babault.

289. Le 28 avril 1728, décéda Joseph Jourdain, Bourgeois et ancien Consul de cette ville, 68 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

290. Le 6 février 1731, marié Pierre-François de La Tour, Escuyer, employé dans les affaires du Roy et marié Anne, f. de feu Nicolas de Longeville, Escuyer, et de feu damoiselle Marie Pelletier.

291. Le 30 juin 1735, marié Pierre de Fortia, Seigneur de Faugères, f. aîné de Messire Pierre de Fortia, Escuyer, Seigneur de Queyrille et de dame Marie de Beaupuy, et damoiselle Catherine-Blanche Jourdain, f. de feu M. François-Xavier Jourdain de Marson et de dame Catherine Jourdain.

292. Le 3 juillet 1736, marié Charles de Pinteville, f. de Ierome de Pinteville, Conseiller, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier et damoiselle Marguerite-Anne, fille de feu M. Augustin Strapart, Avocat en Parlement et de damoiselle Marguerite Lefevre.

293. Le 9 janvier 1737, décéda M. Guillaume de Pinteville, Seigneur

de Breuvery, Greffier en chef au bureau des finances de Champagne, 83 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

294. Le 9 mars 1737, décéda Nicolle Le Vautrel, fille, 75 ans. Inhumée en cette Eglise.

295. Le 20 janvier 1738, née Sabine, fille de M. Charles de Pinteville et de damoiselle Anne-Marguerite Strapart.

296. Le 10 janvier 1739, décéda M. Jerome de Pinteville, Conseiller du Roi, Procureur, 75 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

297. Le 13 juillet 1739, marié Michel Grojean, marchand et damoiselle Marie-Anne-Madeleine Pome, 22 ans, f. M. Jerome de Pinteville et de feu Anne Fagnier.

LA TRINITÉ. — Ve REGISTRE (1740-1759).

298. Le 21 février 1740, né Louis-Charles, f. de Charles de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Anne-Marguerite Stapart.

299. Le 29 février 1740, décéda Catherine de Reims, femme de Messire Louis Clozier de Puis, Chevalier, Conseiller du Roi, Lieutenant-général d'Epée au Bailliage et Siège Présidial de cette ville, 56 ans. Inhumée en cette Eglise de la Trinité, en présence de M. Antoine Clozier, Lieutenant au Régiment de Piémont, son fils.

300. Le 9 janvier 1741, née Marie-Jeanne, f. de Charles de Pinteville et de damoiselle Anne-Marguerite Strapart.

301. Le 14 janvier 1741, déceda Anne-Marguerite Strapart, femme de M. Charles de Pinteville. Inhumée en cette Eglise.

302. Le 8 janvier 1744, née Geneviève-Pome, f. de M. Charles de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Marie-Geneviève Lemoyne de Villarsy.

303. Le 2 février 1745, décéda dame Marie-Louise-Françoise de Corvizier, 49 ans, épouse de M. Memmie de Bar de Bussy. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame en présence de M. Jean-Baptiste-Antoine de Bar de Saint-Martin, son cousin germain.

304. Le 17 mars 1745, né Hyacinthe, f. de M. Charles de Pinteville et de damoiselle Marie-Geneviève Lemoyne de Villarsy.

305. Le 30 octobre 1745, décéda Louis-Hyacinte de Pinteville, 26 ans. Inhumée en présence de MM. Louis-Nicolas de Pinteville, Avocat au Parlement et Charles de Pinteville ses frères.

306. Le 2 avril 1746, né Charles-François, f. du sieur Pierre-Jerome de Pinteville et de damoiselle Marie-Elizabeth Bouchard. P. Charles de Pinteville son oncle.

307. Le 17 octobre 1746, né Antoine-Memmie, f. de Charles de Pinteville et de damoiselle Marie Lemoyne de Villarsy.

308. Le 2 décembre 1747, marié haut et puissant Seigneur Messire Charles-François Desprez, chevalier, Seigneur et Patron de Bebec, Fretemeule, Seigneur de Brécy, Bocherville, Saint-George et autres lieux, Chevalier, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, Président en la Cour des Aydes de Normandie, fils de feu Messire Desprez, Chevalier, Seigneur desdites terres et de feu Noble Dame Anne-Louise de Brécy, de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen et Noble Dame Anne-Françoise Guillaume, Dame, Baronne de Saint-Eulien, veuve de Messire Joseph de la Cour, Chevalier, de la Paroisse de Saint-Eulien d'autre part.

309. Le 26 may 1749, décéda subitement Messire Louis Clozier de Puits, Chevalier, Lieutenant-général d'Epée au Bailliage de cette ville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité en présence de Messire Louis-François Clozier, prêtre, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Chaalons et de Messire Antoine Clozier, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Piémont, ses fils.

310. Le 12 novembre 1750, né et b. Henry-Joseph, f. de Messire François Dugallois, Escuyer, Seigneur des Granges et Fourrier des gendarmes du Roy et de dame Marie-Anne de Dompmartin.

311. Le 6 may 1753, décéda dame Jeanne Gargam, veuve de Messire Philippe-Maurice Saguez, Seigneur de Breuvery, 1er Président au bureau des finances, 73 ans. Inhumée en cette Eglise de la Trinité en présence de Pierre-Maurice Saguez, Chanoine et de Messire Pierre-Louis Saguez, Escuyer, Seigneur de Breuvery, ses fils.

312. Le 22 may 1759, né Pierre-François, f. de Pierre-Iérome Le Gorlier, Escuyer, Premier Président au Présidial de cette ville et de dame Françoise de Saint-Genis. P. Pierre-François Le Gorlier son oncle. M. dame Catherine Catherine Barbier, épouse de M. Louis de Saint-Genis, aïeule.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

Le 24 mars, est mort à Paris, M. le baron Graillet de Beine, âgé de 70 ans; de son mariage avec Mlle de Pinieux, il ne laisse qu'une fille mariée à M. le vicomte Le Rebours, qui habite le château de Coolus, près de Châlons-sur-Marne. La famille Graillet est originaire de Reims, où elle a été anoblie au milieu du XVIIIe siècle, et possédait la seigneurie de Beine, aujourd'hui chef-lieu de canton de cet arrondissement. Baronnie créée en 1810 avec majorat. — Armes : d'azur au lion d'or, tenant une épée d'argent, garnie d'or.

* * *

Nous apprenons que M. l'abbé Carton, curé de Saint-Pierre du Petit-Montrouge, est mort à la fin du mois dernier, à l'âge de 72 ans, succombant aux suites d'une courte maladie.

M. l'abbé Carton était né à Châlons-sur-Marne, où il a encore des parents. Il avait fait ses études au séminaire de notre ville et de bonne heure il fut appelé à Paris.

Pendant vingt ans, l'abbé Carton, dont la charité était inépuisable, ne cessa de consacrer la majeure partie de son temps au soulagement des pauvres de sa paroisse. Parmi ses œuvres de bienfaisance, on doit citer la création d'un asile-hôpital, où 200 viellards étaient recueillis par les sœurs expulsées de l'hôpital Cochin. Cette fondation lui avait valu le prix Montyon.

Cet homme de bien laisse des regrets unanimes parmi la population du Petit-Montrouge où il était aimé et respecté à l'égal d'un saint Vincent de Paul.

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne d'Arc a Reims. — *Ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois*, avec documents et gravures, par Henri Jadart, 1 vol. in-8°. Reims, Michaud, 1887.

Voilà un des travaux les plus intéressants qui aient été publiés depuis longtemps sur la Champagne. Comme le remarque M. Jadart, tandis que les souvenirs de Jeanne d'Arc se trouvent rappelés à chaque étape de sa vie, on n'avait encore rien recueilli de complet par rapport à Reims, qui a cependant été le théâtre du triomphe de sa glorieuse mission. Il a voulu faire cesser « cette apparente ingratitude », et en même temps qu'il rassemble dans un volume élégamment imprimé et artistiquement illustré tous les souvenirs relatifs au passage de la Pucelle à Reims, il provoque une souscription pour qu'on puisse ériger une statue à l'illustre héroïne — une Champenoise, qu'on ne l'oublie pas — qui a restauré la monarchie française. Dans un premier chapitre, M. Jadart constate que l'église de Domrémy était dédiée à saint Remy, ce qui amène à penser que Jeanne, dès son enfance, fut initiée à la légende du sacre, mais il rectifie l'erreur qui a fait attribuer à l'abbaye de Saint-Remy la possession de ce village; on l'a confondu avec Domrémy-en-Ornois dans la Haute-Marne. Puis il prend Jeanne à Gien et l'amène à Troyes, à Sept-Saulx, où le roi et la Pucelle reçoivent les députés de Châlons; il expose les hésitations des bourgeois de Reims, et suit enfin Jeanne, de Sept-Saulx à Reims, par Courmelois, Sillery, Taissy et Cormontreuil. Un chapitre des plus curieux est consacré à l'entrée à Reims et au sacre; un autre au séjour de Jeanne dans cette ville à cause des négociations inutilement entamées avec le duc de Bourgogne, alors à Laon. M. Jadart nous donne les lettres de Jeanne aux Rémois, dont les originaux sont conservés par M. le comte de Maleyssie. Un dernier chapitre relate les témoignages de reconnaissance des Rémois envers la Pucelle jusques dans les temps contemporains. Un long appendice renferme une foule de pièces intéressantes reproduites *in extenso*. Mentionnons enfin seize gravures, grandes et petites, formant la plus curieuse galerie des actes de Jeanne. Une seule critique. Nous regrettons que le savant auteur n'ait pas établi l'origine précise de Pierre Cauchon, le persécuteur de Jeanne, en démontrant, comme nous l'avons nettement établi dans notre notice sur la maison des Cauchon, qu'il n'appartenait nullement à cette vieille famille rémoise.

E. de B.

* * *

JOINVILLE ANCIEN ET MODERNE, album in-f° oblong. Joinville, E. Lepoix, 1887.

Il serait à désirer que dans chaque ville il se trouva un artiste comme M. Edouard Lepoix pour reproduire les vues monumentales avec autant d'exactitude, et à un prix aussi modeste. Joinville méritait cet honneur d'ailleurs par les souvenirs que son nom évoque et les débris intéressants du passé qui y subsistent encore. Cet album comprend douze photographies reproduisant le pont sur la Marne, la statue du sire de Joinville, la place du château en 1747, le grand jardin, le canal du moulin, le château, l'église Notre-Dame les émaux de l'hospice (portraits de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon), et des vues générales. Nous n'avons que des félicitations à adresser à l'éditeur de ce recueil. E. B.

***

Voir dans la *Revue de l'Art français ancien et moderne*, numéro de mars, un très important travail de M. Natalis Rondot sur les sculpteurs troyens aux XIVe et XVe siècles. Il a réuni pour ces deux siècles les noms de 89 artistes : 22 pour le XIVe, 67 pour le XVe; tous qualifiés tailleurs d'images, imageurs, imagiers ou imagers. C'est un catalogue d'autant plus curieux que M. Rondot y ajoute de nombreux extraits de comptes décrivant les œuvres exécutées par ces artistes.

***

Dans le remarquable ouvrage publié sur les *Arts et les artistes en Flandre, Artois et Hainaut avant le XVe siècle*, par M. l'abbé Dehaynin, nous relèverons trois mentions concernant notre région. Dans le mobilier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à la date de 1404, « un grand pavillon en toile de Reims ouvrée d'or, de Chippe, bordée par-dessus de sa mit vermeille. »

Vers 1328, « Sachent tuit que je Nycholans de Reims, tapeicier à Paris, a reçu de Guillaume de Salini, chaplain de Machaut, comtesse d'Artois pour deux paires de dectrais à gésir pour elle 100 sols parisis. »

En 1368, Thierry de Reims fournit des tapisseries au comte d'Artois.

***

L'*Annuaire de la Marne* de 1887 contient une étude sur la Fronde dans la campagne de Reims, par M. Ed. de Barthélemy, tableau historique du plus vif intérêt; des notes inédites sur les origines de la famille Toiguel d'Epense à Châlons, par M. Grignon; la première partie est consacrée à un important travail, la collection des pierres tombales de Châlons, par MM. An. et Ed. de Bar-

thélemy. Cette première partie s'arrête à l'année 1599 et contient 215 tombes. Elle est complétée par une annotation très complète.

***

M. l'abbé Buache, professeur au Collège Saint-Etienne de Châlons, vient de publier une notice bibliographique sur Beautemps-Beaupré, le célèbre voyageur-géographe, le campagnon de d'Entrecarteaux à la recherche de La Pérouse, qui naquit en 1766 à La Neuville-au-Pont, près de Sainte-Ménehould, et mourut à Paris, membre de l'Académie des sciences, en 1854. Il fournit en même temps des notes sur la Buache, également originaire du même village, géographe distingué, qui ne contribuèrent pas peu à décider de la carrière de Beautemps-Beaupré [1].

1. In-8°, Châlons, Thouille, 1887.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 18 mars 1887*). Présidence de M. Albert Babeau.

Correspondance. — M. Natalis Rondot offre à la Société le premier fascicule d'une suite de notices qu'il se propose de publier sur les artistes et les maîtres de métier qui ont travaillé à Troyes du XIVe au XVIIIe siècle.

M. le ministre annonce que la réunion des Sociétés des beaux-arts est remise au lundi de la Pentecôte.

M. Paul Dubois fait savoir qu'il a été chargé, par M. le duc d'Aumale, d'offrir au Musée le modèle en plâtre qui lui a servi pour exécuter la statue équestre du connétable de Montmorency, reproduite en bronze à Chantilly dans des proportions colossales.

M. Audiffred annonce qu'il a acheté, pour le Musée de Troyes, un portrait en pied d'Anne d'Autriche attribué à Mignard. Des remerciements seront adressés à ces généreux donateurs au nom de la Société.

M. Truelle Saint-Evron envoie une nouvelle série de lettres de Grosley et de ses correspondants. La Société décide qu'elles seront offertes à la Bibliothèque de la ville, qui possède déjà plusieurs de ces précieux autographes.

M. le docteur Forest ayant écrit à M. le président qu'il accepte sa nomination, et s'engage à remplir les obligations prescrites par le règlement, est proclamé membre résidant dans la section des Sciences.

M. Bonvalot écrit de Marghilane une lettre dans laquelle il parle de sa captivité chez les Afghans; il n'a eu à subir de leur part aucun mauvais traitement. Il est retourné de là à Termis, où il a fait des fouilles intéressantes; il a remonté ensuite la vallée de Sourkane, puis, par les montagnes, et arrivé à Goujar, et de là à Samarkande. Il espère, dans trois ou quatre mois, être rentré en France, en passant par l'Inde.

M. Thévenot envoie un numéro du *Vosgien*, qui contient un article sur les Ephémérides communales.

Analyse des travaux des Sociétés savantes, par M. le Président. — Catalogue du Musée départemental de Moulins. Renvoyé à M. Le Clert.

« Mémoires de la Société de l'Oise » : travail sur saint Thomas Becket.

« Mémoires de la Société philosophique américaine » : Recher-

ches curieuses sur l'étymologie du mot *aimer*, dans les différentes langues.

« Annales du Musée impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne » : Travail sur la « Flore de l'Herzégovine ».

« Revue de Champagne et de Brie » : Poésies tirées de la « Muse chrétienne », de Pierre Poupo.

« Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier » : Matériaux pour la nouvelle Flore de l'Allier.

« Mémoires des Ingénieurs civils » : Travail sur le prix de revient des transports par les chemins de fer, mémoire sur le projet du chemin de fer métropolitain.

Lectures et communications des Membres. — M. Baltet annonce que la Société des Agriculteurs, au Congrès de cette année, a décerné le prix Godard (médaille d'or et 800 fr.) à M. de Mauroy, pour le rendement remarquable de ses terres en céréales. Une médaille d'argent et 200 fr. ont été attribués à M. Oudin, cultivateur à La Braux.

M. le Secrétaire fait part à la Société de la nomination de M. Albert Babeau comme membre correspondant de l'Institut. Des félicitations unanimes sont offertes à M. Babeau pour cette distinction si flatteuse et si bien méritée.

M. Det dépose des *Recherches généalogiques sur diverses familles*, par M. Léon Dorez, membre correspondant.

M. de Mauroy rend compte de l'ouvrage du colonel Roche, dont il a été parlé à la dernière séance. La solution indiquée par l'auteur repose sur une formule empyrique qui donne des résulats satisfaisants. Le travail analysé par M. de Mauroy est renvoyé à la Commission de publication.

M. Ch. Baltet communique une *Etude sur la coulure de la vigne*, destinée à être lue à la réunion des Sociétés savantes. D'après lui, les causes principales de la coulure de la vigne sont le froid, la pluie et l'excès de végétation. La Société approuve ce travail.

M. Jourdheuille annonce que le département de l'Aube est envahi par une chenille d'Amérique, arrivée avec les farines américaines. Cet insecte, constaté à la manutention, paraît avoir deux générations par an. Il se nomme *Ephestia Kueniella*.

M. le président fait savoir que M. C. Baltet vient d'être nommé membre du Comité d'admission pour les fruits et arbres fruitiers à l'Exposition universelle de 1889.

M. l'abbé d'Antessanty signale la capture, dans les environs de Chassericourt, d'un oiseau de mer de grande taille, le Goëland argenté (*Larus argentatus*) non indiqué dans la *Faune de l'Aube*, de M. Jules Ray.

M. Albert Babeau lit un intéressant travail sur *Grosley, étudiant*, et son séjour à Paris, tiré de ses lettres autographes données à la

Bibliothèque de la ville par M. Truelle Saint-Evron. On y trouve de curieux détails sur la vie des étudiants à cette époque.

Elections et votes. — La Société décide que la prochaine séance qui devait avoir lieu le vendredi de la semaine de Pâques, est remise au vendredi suivant.

Le fauteuil de M. Journé dans la section des sciences, est déclaré vacant. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. de Mauroy est nommé secrétaire-adjoint. M. Le Clert est nommé archiviste et conservateur du Musée archéologique.

M. de la Boullaye, inspecteur-adjoint des Forêts, nommé membre résidant, dans la section des Arts, en remplacement de M. Nancey, décédé.

M. le président annonce que le Conseil municipal s'est chargé de la translation des restes et du monument de M. Paillot de Montabert au cimetière de la ville.

Les travaux de MM. Charles Baltet et Albert Babeau sont renvoyés à la Commission de publication.

M. Huguenin, professeur d'allemand au Collège de Vitry-le-François, est proposé comme membre correspondant.

La séance est levée à 5 heures.

* * *

Voici la liste des monuments historiques classés par le Gouvernement, d'après le plus récent arrêté ministériel, pour notre région :

Aube. — Arcis : Eglise.
Avant-lès-Marcilly : Menhir la Pierre-au-Coq.
Bar-sur-Aube : les Eglises Saint-Maclou et Saint-Pierre.
Bercenay-le-Hayer : Dolmen la Pierre-Couverte.
Bérulle : Eglise.
Chaource : Eglise.
Chappes : Eglise.
Ervy : Vitraux de l'Eglise.
Fouchères : Eglise.
Lhuître : Eglise.
Montiéramey : Eglise.
Mussy-sur-Seine : Eglise.
Nogent-sur-Seine : Chapelle du XVIe siècle et clocher de l'Eglise Saint-Laurent.
Ricey-Bas : Eglise.
Rosnay : Eglise.
Rumilly-les-Vaudes : Eglise.
Saint-André : Eglise.
La Saulsotte : Menhir de Resson, la Pierre-Aiguë.
Troyes : Cathédrale Saint-Pierre, Chapelle Saint-Gilles, Eglises de la Madeleine, Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Pantaléon, Saint-

Urbain, Saint-Nicolas, Vitraux de l'Eglise Saint-Martin-ès-Vignes, Grille de l'Hôtel-Dieu, Hôtels de Marizy, de Mauroy, de Vauluisant, Maison de l'Election.

Villemaur : Jubé de l'Eglise.

Villenauxe : Eglise.

Ardennes. — Mouzon : Bas-relief antique de l'Eglise, à l'Eglise.

Rethel : Eglise Saint-Nicolas.

Saint-Vaubourg : Eglise.

Thugny : Château.

Verpel : Eglise.

Vouziers : Portail de l'Eglise.

Marne. — La Cheppe : Camp romain.

Reims : Mosaïque du Musée, Porte de Mars, Tombeau de Jovin à l'archevêché, Cathédrale Notre-Dame, Eglise Saint-Remy et Cloître de l'Hôtel-Dieu, Chapelle de l'Archevêché, Maison de la rue du Tambour (les Ménétriers), Maison de bois, place du Marché, Hôtel-de-Ville.

Avenay : Eglise.

Avize : Menhir.

Bouilly : Eglise.

Le Breuil : Statue de la Vierge dans l'Eglise.

Cauroy : Eglise.

Châlons : Cathédrale Saint-Etienne, Eglises Notre-Dame, Saint-Alpin, Saint-Jean.

Cheminon : Eglise.

Congy : Menhir de l'étang de Chanevry.

Colligny : Rétable.

Dormans : Eglise.

Epernay : Vitraux de l'Eglise.

Fèrebrianges : Menhir la Pierre-Fitte.

Fontaine-Denis : Dolmen de Nuisy-les-Pierres de Sainte-Geneviève.

Fromentières : Rétable.

Lépine : Eglise.

Maisons-sous-Vitry : Rétable.

Mareuil-en-Brie : Rétable.

Margerie : Eglise.

Maurupt : Eglise.

Montmort : Château.

Orbais : Eglise.

Potangis : Dolmen la Pierre-au-Diable.

Rieux : Eglise.

Saint-Amand : Eglise.

Sommepy : Eglise.

Trois-Fontaines : ancienne Eglise abbatiale.

Vertus : Eglise.

Haute-Marne. — Fontaines : Restes de l'aqueduc du Châtelet.

Langres : Arc romain, ancienne Eglise Saint-Didier, Cathédrale et le Cloître, Maison Renaissance, rue Cardinal Morlot.
Blécourt : Eglise.
Bourbonne : Eglise.
Ceffonds : Eglise.
Chaumont : Chapelle du Collège, Eglise Saint-Jean-Baptiste.
Isômes : Eglise.
Moclain : Eglise Saint-Aubin.
Montiérender : Eglise.
Vassy : Eglise.
Vignory : Eglise.
Villars-Saint-Marcellin : Crypte de l'Eglise.

***

Académie de Reims. — La séance offrait un intérêt tout particulier. L'Académie recevait la visite de M. le comte de Marsy, président de la Société française d'Archéologie. Cette Société, fondée, il y a bientôt 54 ans, par le célèbre M. de Caumont, tient chaque année un Congrès solennel dans quelque ville de France. Voilà 26 ans déjà qu'elle n'est venue à Reims. Mais cette année elle vient en quelque sorte à nos portes, à Soissons et à Laon, dans une contrée où le passé historique se relie si intimement à celui de notre Champagne.

Or, M. de Marsy venait communiquer à nos académiciens le programme très détaillé de ce Congrès, qui se terminera très probablement par une visite à notre ville, et en même temps inviter les archéologues et les érudits, assez nombreux dans la docte Compagnie, à prendre une part active aux travaux de la Société.

Ce programme comprend :

L'état des études archéologiques du département de l'Aisne ;

Les découvertes préhistoriques dans la Picardie, le Vermandois et la Champagne ;

Les *oppidum* gaulois ;

Les monuments de l'indépendance gauloise ;

Les monuments romains de la région ;

Les constructions rurales, les abbayes, les châteaux féodaux du moyen-âge ;

Les châteaux et les constructions civiles de la Renaissance ;

Les traces de l'influence orientale, surtout dans les ornements, bijoux, armes, etc., etc.

Il remercie l'Académie de Reims du concours qu'elle a déjà donné à la Société Française d'archéologie, et au nom de cette Société, il offre une médaille à M. Jadart, le zélé secrétaire-général, qui continue l'école de ces Bénédictins dont il a retracé l'histoire.

M. le Dr Lemoine qui préside la séance, passe en revue quel-

ques-uns des travaux archéologiques de différents membres de l'Académie. C'est une très intéressante causerie, à laquelle prennent part MM. de Marsy, Demaison, Jadart, Alphonse Gosset et Duchâteau, et qui vient enfin à tomber sur Jeanne d'Arc, qui ne compte pas à Compiègne, pays de M. de Marsy, de moins nombreux admirateurs qu'à Reims, et qui même y a déjà sa statue. Si les Rémois sont fiers de montrer *l'Hôtel de l'Ane rayé*, les Compiégnois ont à faire voir *l'Hôtel du Bœuf* et *l'Hôtel de la Pucelle*, les deux demeures de Jeanne d'Arc dans leur ville, jusqu'au moment de sa captivité.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

* * *

L'Alphabet secret de Gerbert. — M. Julien Havet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a communiqué à l'Académie des Inscriptions un essai de déchiffrement des passages chiffrés qui se trouvent dans quelques parties des lettres de Gerbert. On sait que Gerbert fut, sous le nom de Sylvestre II, le premier pape français (999-1003).

Avant son élévation au pontificat, il avait été abbé de Bobbio en Italie, secrétaire de deux archevêques de Reims, Adalbéron et Arnulfe, et archevêque lui-même, de Reims d'abord, de Ravenne ensuite. Pendant son séjour à Reims, il fut mêlé activement aux évènements politiques qui agitèrent la France et l'Allemagne, au moment de la chute de la dynastie des Carlovingiens et de l'avènement de Hugues Capet.

Il prêta sa plume à un grand nombre de personnages divers, tels que le roi Hugues Capet, l'archevêque Adalbéron, etc., et dans le recueil de ses lettres, les plus importantes sont celles qu'il écrivit sous d'autres noms que le sien.

L'intérêt historique de ce recueil est aisé à deviner; il serait plus grand encore si l'on n'y rencontrait pas un grand nombre de passages difficiles à comprendre, soit que l'auteur les ait rédigés à dessein en termes obscurs, soit que le sens des allusions qu'ils contiennent, clair pour les contemporains, nous échappe aujourd'hui.

Parmi ces causes d'obscurité, on avait signalé aussi la présence d'un certain nombre de passages écrits au moyen d'un alphabet secret, composé de caractères de forme bizarre. Cet alphabet était resté jusqu'ici indéchiffrable. M. Julien Havet a été assez heureux pour en retrouver la clé. C'est une écriture dérivée de l'ancienne tachygraphie ou sténographie des Romains, connue sous le nom de « Notes tironiennes ». Gerbert l'a également employée, dans quelques-unes de ses bulles pontificales, pour donner plus de solennité à sa signature.

Il est probable qu'il n'avait composé cet alphabet que pour son usage personnel et qu'il était seul à le connaître. Il ne s'en servait

pas dans les lettres qu'il envoyait à ses correspondants. Les manuscrits qui nous ont transmis le texte de ces lettres ont probablement été copiées sur les minutes où Gerbet avait écrit pour lui-même quelques passages en caractères secrets, sans choisir particulièrement ceux qu'il importait de ne pas divulguer.

Cette communication a été écoutée avec le plus vif intérêt par l'Académie, qui a rendu justice à la sagacité et à la persévérance déployées par M. Havet dans cette délicate recherche.

* * *

M. Chevandier de Valdrôme, ancien ministre de l'intérieur sous l'Empire, mort récemment, a laissé par testament, à la ville de Bourbonne-les-Bains, le château qu'il habitait la plus grande partie de l'année.

Ce château est situé au centre de la ville même, qu'il domine de trois côtés, et dont il est isolé sur son quatrième côté, par des murs et de grands arbres.

Les constructions modernes s'élèvent sur l'emplacement d'un ancien château-fort, bâti en 612, avec tours, donjon, souterrains, fossés. Il ne reste plus rien aujourd'hui de tout cet appareil guerrier.

A la nue-propriété du domaine le donateur a joint le mobilier du salon, de la salle à manger, du grand et petit vestibule, comprenant l'argenterie et des collections variées.

* * *

M. le comte Werlé vient d'offrir à l'Académie champenoise, comme prix pour le concours de dom Pérignon, un bronze représentant la *Frileuse*.

* * *

On va poser dans la cour centrale de l'Hôtel-de-Ville de Reims, un monument allégorique du vin de Champagne. L'œuvre est due à M. de Saint-Marseaux. Du milieu d'un bassin émerge une bouteille de Champagne, de laquelle s'échappe la mousse, et, l'orteil effleurant le flocon pétillant, s'élance la déesse de ce vin, agitant les grelots de la folie.

* * *

Vanault-les-Dames (Marne) possède une église assez intéressante du XVIe siècle, mais l'abside était encombrée par un rétable du style pseudo-grec qui ne l'embellissait certes pas. Un des derniers curés l'avait fait disparaître et rendu libre les cinq fenêtres du chœur. Une généreuse donatrice — Mme Garinet, née dans ce village — a généreusement fourni les fonds nécessaires pour orner ces fenêtres de vitraux, dans lesquels sont représentées les principales scènes

de la vie de Notre-Seigneur. Ces verrières ont été exécutées d'après les cartons de Mlle Lienard (de Châlons). Nous y voyons la Nativité, d'après une verrière de la Cathédrale de Munich; la Cène, d'après Rubens; le Crucifiement, d'après Prudhon; la Résurrection, d'après A. Carrache; l'Ascension.

* * *

Nous trouvons dans le dernier catalogue de M. Saffroy l'indication de la pièce suivante, bonne à noter :

« Epernay. Justice du duc d'Orléans. Charte du 5 sept. 1422.

« Pierre Aubelin, lieutenant du duc d'Orléans, au Bailliage d'Epernay, fait savoir que, du dimanche avant la Magdelaine 1421, au même jour 1422, sous la prévôté de J. Chuppin, les personnes ci-après ont été condamnées et exécutées capitalement pour leurs démérites : J. d'Esprain de Sézanne, J Ogerot de Chouilly, E. Pigné de la garnison de Brugny, Watelet, Bossan, Puet de la garnison de Nanteuil, ont été noyés dans la Marne; T. Massue de Pourcel, J. Balore dit Adroit, Bois d'Ay, pendus au gibet d'Epernay, G. le Charpentier, Colin Planchier, de la garnison de Vertus, Husson Dogier d'Ay, bannis de la terre de Monseigneur et l'oreille coupée. »

* * *

Le dernier numéro du *Bulletin du Comité des Travaux historiques du ministère de l'Instruction publique*, renferme des documents intéressants pour la Champagne. — M. Morel a communiqué une bulle de pape Clément IV, de Viterbe, le 1er octobre 1261, à lui appartenant. Les religieuses de Sainte-Marie de Troyes, excitées sans doute par quelques clercs jaloux des privilèges des chanoines de Saint-Urbain de cette ville, avaient ordonné la démolition de certaines constructions élevées dans cette église aux frais du pays : elles avaient fait renverser un autel récemment établi et enlever plusiers portes de l'église transportées dans leur monastère. Le Pape exprima en termes très vifs son mécontentement et par sa bulle excommunie les clercs et les laïques coupables s'ils ne se soumettent pas dans un délai fixé par lui après l'admonestation qui dut être lue en chaire.

* * *

M. Pélicier, archiviste de la Marne, communique le procès-verbal d'une assemblée tenue le 17 février 1463 en l'Hôtel-de-Ville de Châlons, extraite du tome III des conclusions de ville, pour examiner la proposition de réforme financière apportée par Guillaume Torcau, secrétaire du roi, au nom de Louis IX. Il s'agissait d'abolir dans les villes et bourgs d'Entre-Seine et Yonne la taille destinée au paiement des gens de guerre, et en retour, de porter les aides de 12 à 15, 18 et 20 deniers pour livre. Le déficit au besoin devait être comblé par une crue de tailles à lever sur le plat pays. L'assemblée, après avoir remercié le roi de « sa grande bénignité et

douceur », repoussa cette réforme qui lui parut devoir décider bon nombre de marchands et d'artisans hors des villes : elle demanda au contraire la suppression des aides et leur remplacement par une crue sur la taille.

* * *

Nous relevons trois fautes d'impression dans notre dernier numéro, pour les notes sur la famille de Nettancourt :

Page 239, ligne 43, qualifi*és* au lieu de qualifi*ée*.

Page 240, ligne 1, Jarré*iat* au lieu de Jarré*iait*.

Page 140, lignes 8 et 9 : *fils* au lieu de *fille;* Theodo*ric* au lieu de Teodo*rie*.

* * *

Il vient de passer dans une vente de M. Voysin un livre de famille assez intéressant, c'est celui de la famille Lespagnol, de Reims. Ce manuscrit forme un petit cahier en papier petit in-quarto de 64 pages, écriture du XVIIe siècle, terminé par quelques pages au XVIIIe. Voici son titre exact :

« Livre de souvenirs, contenant des documents historiques ou intimes sur la famille Lespaignol, de Reims, en Champagne. Manuscrit du XVIIe siècle, terminé par quelques pages d'une autre écriture, rédigées au XVIIIe siècle. Pet. in-4° de 64 pag., couv. en pap.

« Ce manuscrit, divisé en deux parties, relate des évènements commençant en 1562, et se continuant jusqu'en 1770, mais la partie la plus importante est consacrée au XVIIe siècle.

« La famille Lespaignol occupait des fonctions publiques à Reims, mais indépendamment de l'intérêt qui s'attache à cette famille, on trouve dans ces souvenirs quelques faits se rapportant plus particulièrement à la ville de Reims ou à la Champagne. A la date du 23 janvier 1628, nous lisons dans ce manuscrit des détails fort intéressants sur le service funèbre fait à Nicolas Lespaignol, décédé lieutenant des habitants de la ville de Reims.

« A ce convoi assistèrent toutes les autorités de la ville et diverses corporations, l'ordre en est fort exactement indiqué par Lancelot Lespaignol, frère du défunt.

« Le premier rédacteur de ces Souvenirs de famille se nommait Lancelot Lespaignol, né à Reims, le 26 novembre 1570, et qui devint élu en l'élection de Reims, et échevin de cette ville. La partie rédigée par lui va de 1562 à 1642. Le second rédacteur, François Lespaignol (fils de Lancelot), naquit à Reims, le 27 mars 1600, et mourut le 26 juillet 1672. Sa part de rédaction s'étend de l'année 1630 (date de son mariage) à l'année 1670. C'est François Lespaignol dont le manuscrit porte la signature, qui l'a écrit entièrement de sa main. Après sa mort (1672) quelques autres membres de cette famille continuèrent d'écrire, à des intervalles

fort irréguliers, les quelques pages qui suivent la principale rédaction du manuscrit et le complètent jusqu'en 1770. »

Lancelot Lespagnol était fils de Jean, né le 13 février 1532 et mort en 1570, et de Jeanne Loreigne. Il avait plusieurs frères et sœurs, entr'autres Jacqueline, née en 1567, mariée à un Coquebert; Nicolas, lieutenant des habitants de Reims. — Lancelot naquit en 1570 et mourut le 20 février 1613; il épousa, le 10 août 1591, Thomasse Pilloyet, fille de Julien et d'Antoinette Moyen; il eut pour parrain Lancelot de La Salle et pour marraine Jeanne Josseteau sa femme. Une note constate que le duc de Guise, MM. d'Amblize et de Saint-Pol, « lieutenant-général pour la meschante Ligue de cette ville, estoient au banquet de nos espousailles. » Une autre note ajoute : « Le lendemain, Henri IV ayant reprinsé Esparnay sur M. de Villers, frère de Saint-Pol, vint à Cernay et il y eut quelques escarmouches entre ses gens et ceux de Saint-Pol, Amblize et Guise. »

Une des filles de Lancelot Lespagnol épousa en 1613 Henri Josseteau, fils d'Eustache et de Charlotte Bachelier, d'où une fille nommée Thomasse; un de ses neveux se maria avec Jacques de Paris, seigneur de Branscourt. — Son fils aîné, François, mort en 1672, épousa Marie Coquebert, fils de Thomas et de Marie Châlons; il fut capitaine de la milice rémoise et eut : Lancelot, tué en 1657 en Italie, lieutenant au régiment d'Auvergne; Henri; Pierre, sieur de Le Metz, mort en 1679.

Jérôme Lespagnol, élu à Reims, mort en 1749, épousa sa cousine Claude et n'eut qu'une fille, Simonne, mariée à Charles Rogier, seigneur de Ludes, capitaine au régiment d'Auvergne, d'où : également une fille unique, Simonne, morte en 1772, laissant d'Antoine Coquebert de Montfort, conseiller au Parlement de Metz; Charlotte, mariée en 1770 à Joseph Canelle de Villarsy, major d'infanterie; — Antoinette, à François Branche de Flavigny; — Remiette, à Philibert Lespagnol, d'où postérité mâle; — Marie à Jean Gobinet de La Croix, capitaine du génie; — Antoine, officier au régiment de Poitou.

Le Secrétaire-Gérant,

Léon Frémont.

Correspondance de Richard de La Haye

RELIGIEUX ÉCOSSAIS, CURÉ DE SAINT-PIERREMONT

AVEC D. MABILLON ET D. THIERRY RUINART

(1697 - 1708)

La correspondance des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur offre des ressources infinies pour la connaissance de leur époque, aussi bien que pour l'étude des questions les plus variées et les moins connues [1]. Ces religieux, qui surent être en même temps de si grands savants et de si honnêtes gens, se prêtaient au commerce le plus étendu, tantôt avec les érudits des capitales, tantôt avec les obscurs travailleurs des abbayes ou des villages de la province. Leur amour des lettres, leur esprit sociable, leur constante aménité, la charmante et spirituelle familiarité de leurs relations, toutes ces qualités si éloquemment énumérées par Montalembert [2], attiraient à eux et leur imposaient, en retour, l'incessante activité dont profitait le monde savant dans l'Europe entière. D. Mabillon, en particulier, ne négligea personne parmi la foule des clients séduits par sa modestie, qui sollicitaient ses lumières, ses conseils ou sa protection. Jamais la publication projetée dans la Collection des documents inédits, au Ministère de l'Instruction publique, ne pourra embrasser la réunion intégrale de ses innombrables lettres [3], et la curiosité découvrira toujours quelques pages inédites au milieu de cette immense correspondance. Celles que nous produisons ici ne peuvent manquer

1. Une nouvelle preuve vient d'en être donnée par l'édition du *Journal de voyage de D. Jacques Boyer*, publié par M. Fr. Boyer, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1884, t. XXVI, p. 64 à 602.

2. *Œuvres complètes*, Paris, Lecoffre, 1861, t. VII, p. 519.

3. Le Comité des Travaux historiques a admis en principe, pour toute la correspondance bénédictine, la préparation de deux volumes, et en a chargé M. Stein, archiviste aux Archives nationales, qui poursuivra utilement ainsi l'œuvre ébauchée par M. Dantier. *Bulletin du Comité*, 1886, p. 3 (section d'histoire et de philologie).

d'intéresser, car elles concernent à la fois plusieurs localités de l'Ecosse et du département des Ardennes : elles émanent, en effet, d'un personnage qui se nommait Frère Richard-Augustin De la Haye, écossais de naissance, devenu prieur-curé de Saint-Pierremont, la paroisse natale de Mabillon. Il se trouva naturellement en relations avec l'illustre érudit, et il lui offrit de bonne grâce une part précieuse de collaboration en ce qui concernait l'antique Albanie. Plus tard, il renseigna non moins volontiers D. Ruinart, quand il le consulta sur les principales circonstances de l'origine et de l'enfance du maître regretté dont il écrivait la biographie. A tous ces titres, les lettres de Richard De La Haye méritent d'être publiées et approfondies.

Malheureusement, la vie de ce correspondant des Bénédictins nous est fort peu connue ; nous ignorons la date de sa venue en France ou celle des séjours qu'il y fit avant d'arriver à Reims. Il était de famille noble et l'un de ces émigrants, qui suivirent d'Ecosse et d'Angleterre la fortune de Jacques II, pour trouver un refuge dans les grands monastères parisiens [1]. Sa première étape dut être au sein de la capitale, car il s'intitula toute sa vie « prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, profès de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. » De là, vers 1690, il fut envoyé dans la maison que cet ordre possédait à Reims [2], et il accepta successivement deux des cures rurales que ses confrères desservaient dans le diocèse. Il exerça ainsi le ministère paroissial à Bergnicourt de 1693 à 1695, et à Saint-Pierremont de 1695 à 1714 [3].

Il avait été appelé à ce dernier poste par le vigilant et réformateur archevêque, Maurice Le Tellier, dont il s'attira les éloges d'abord et la censure ensuite [4]. Son style hardi et

1. Il portait pour armes : *d'argent à 3 écussons de gueules posés 2 et 1, au cœur enflammé en abîme...* Dans sa première lettre à D. Mabillon, il raconte qu'il travaillait, étant dans son pays, au *Monasticon* d'Ecosse, mais que le duc d'Orange ne lui permit pas de continuer.

2. L'abbaye de Saint-Denis, dont les bâtiments sont en partie occupés aujourd'hui par le séminaire diocésain.

3. *Bergnicourt*, canton d'Asfeld ; *Saint-Pierremont*, canton de Buzancy (Ardennes).

4. *Saint-Pierremont :* « En janv. 1695, j'ai fait donner cette cure à D. Richard Augustin de la Haye, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de sainte Geneviève. C'est un Ecossois, a été curé de Bernicourt, le P. Sahun m'en a répondu. Je le connois d'ailleurs pour un très bon sujet. — En juillet 1703, est un médiocre sujet ; s'il ne se corrige, je l'ôterai. Il est hautain et s'applique à toute autre chose qu'à ses fonctions de curé. — Le

décousu, ses préoccupations constantes de nouvelles recherches, son allure assez investigatrice, nous indiquent un homme ardent et inquiet, peu habitué sans doute aux calmes occupations de la vie rurale. Cependant tout l'intéresse dans son village et aux environs : il connaît les seigneurs du voisinage, la fortune des uns, les scandales des autres. Mais au-dessus des affaires locales, il a un souci perpétuel des affaires d'Ecosse, de son histoire et de ses monuments. Il manifeste souvent le projet « de retourner quelques mois au pays », pour consulter les archives des anciennes abbayes dont il paraît parfaitement posséder les traditions. En résumé, il fait preuve d'un esprit sagace et curieux, qui se plaît à fournir de notes autant qu'à corriger les travaux de Mabillon, du vivant comme après la mort du grand bénédictin. En outre, il connaît sa famille, soulage et assiste ses parents, s'intéresse à toutes ses entreprises et finalement pleure à chaudes larmes sa mort, comme celle de son meilleur ami. Quelques années plus tard, il disparaît lui-même de Saint-Pierremont, après avoir déposé son dernier registre à Reims le 2 février 1714, et nous n'avons pu retrouver ses traces au-delà, ni nous assurer du lieu et de l'époque de sa mort[1]. Les nouvelles dignités qu'il se plut à

11 nov. 1706, il s'est corrigé, et s'applique à ses fonctions. — Le 11 oct. 1707, néglige fort ses églises. » *Notes de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims*, BB. Nat. F. Fr. 6025, 6026.

1. Le premier acte signé de lui à Saint-Pierremont porte la date du 8 février 1695 ; le dernier, celle du 1er janvier 1714, et l'on trouve ensuite cette mention sur le registre : « La grosse a été déposée à Reims le second février mil sept cent quatorze, par moi soussigné, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, profès à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, nommé à l'abbaye de Sainte-Croix d'Edimbourg et au prieuré de Saint-Privé de Bourges ». Document puisé aux Archives communales de Saint-Pierremont et obligeamment transmis par M. l'abbé Lourdet. — Voici le résultat d'autres recherches faites au greffe du tribunal de Vouziers par M. Paul Lallemant sur le même personnage : il n'existe sur les registres de Saint-Pierremont aucun acte mentionnant la sépulture du prieur Richard-Augustin de la Haye. Dans le cours de l'année 1714, il s'absenta de sa paroisse à diverses reprises, et il fut substitué dans ses fonctions par plusieurs ecclésiastiques, d'abord par Henry Valentin, prêtre, chapelain de M. le comte de Chamarande, résidant à Buzancy ; ensuite par Antoine Gouret, prêtre, vicaire de la paroisse du Chesne, et enfin par un troisième coadjuteur de la même région, Jean-Baptiste Sperte, prieur de Vaux-Dieulet. Le dernier acte signé au registre par R. De la Haye est l'acte de sépulture de Nicolas Gentil Marchal, sans date. L'avant-dernier, daté du vingtième jour de juin, l'an de grâce 1714, est l'acte de sépulture de Catherine Déart, fille de Guillaume Déart, manouvrier, et de Jeanne Ledent. Ce fut Jean-Chysostôme Dubois, prêtre, chanoine régulier, qui succéda au prieur de la

énumérer sur son registre, par suite d'une nomination simultanée à Edimbourg et à Bourges, ont pu l'entraîner vers une existence plus brillante, mais ce que nous retenons le plus volontiers de lui, ce sont les cinq lettres qu'il envoya de sa modeste cure champenoise au monastère de Saint-Germain-des-Prés.

La première de ces missives a déjà été étudiée partiellement par M. L. Courajod dans son étude iconographique sur le *Monasticon Gallicanum* [1], mais en laissant de côté les indications qu'elle contient sur les abbayes écossaises de Kelsoo et de Paisley. Nous reproduisons, au sujet de ces célèbres monastères qui ont tous deux une origine française, les annotations que M. Henri Stein a bien voulu puiser aux sources. La seconde lettre, adressée également à Mabillon, annonce l'envoi d'un titre original du XIIe siècle sur l'église de Sainte-Croix d'Edimbourg, dont Richard de La Haye voulait voir figurer la gravure dans la réédition de la *Diplomatique*. Il désirait ainsi apporter sa part à la réfutation des critiques superficielles du P. Germon. Il profitait pour cet envoi du voyage à Paris d'un habitant de Buzancy, M. Harpet, que l'obligeant bénédictin devait appuyer auprès des conseillers d'Etat. L'érudition ne fit jamais oublier à ce curé de campagne l'intérêt positif, car, pour le besoin du moment, il transformait Mabillon en solliciteur.

Les trois autres lettres eurent D. Ruinart pour confident, et elles sont toutes relatives à la famille, à la vie et aux ouvrages de l'humble moine dont tous les savants déploraient alors la perte [2]. Elles nous apprennent sur lui de nombreuses et touchantes particularités qui ne perdent rien de leur attrait sous la rudesse, parfois très libre, du langage du Frère de La Haye. On y voit combien Dom Jean chérissait les siens, le soin qu'il prit notamment de composer et d'envoyer de Paris l'épitaphe de son frère, ancien soldat, puis marchand et laboureur, décédé en 1700 à Saint-Pierremont. Le premier maître

Haye comme curé de Saint-Pierremont ; le premier acte qu'il signa sur le registre est celui du baptême du fils de Jean Fagot, régent des écoles de Saint-Pierremont, et de Marie-Anne Hubert, le quinze août 1714.

1. In-f°, Paris, 1869, p. 7.

2. Les lettres 2, 3 et 4 sont entièrement inédites ; la 5e a été imprimée dans notre notice sur Mabillon (in-8°, Reims, 1879, p. 176), à l'exception du paragraphe concernant l'oncle du bénédictin, le curé Jean Mabillon, qui eut une si triste fin. Nous avions omis ce récit qui aurait pu scandaliser au cours d'un ouvrage populaire, mais qui est à sa place dans une revue d'érudition.

du futur membre de l'Académie des Inscriptions avait été l'instituteur de son village, Jesson Rousselin, « habile homme pour les écoles », dit le curé. Une très curieuse remarque à faire, c'est de constater l'âge avancé où arrivèrent les ascendants du célèbre érudit, qui termina lui-même bien plus tôt sa carrière, sans doute parce qu'il affaiblit par le travail de l'esprit cette vigoureuse trempe que les siens avaient entretenue si vivace au contact de la nature : son grand-père, son père, sa belle-mère moururent centenaires, tandis qu'il s'éteignit dans sa 76e année, après avoir souffert d'infirmités et de douleurs contractées dans la maturité de l'âge. Son frère mourut, plus jeune encore, atteint de la petite vérole ou du pourpre, comme on l'appelait alors.

Un dernier détail domestique, jusqu'ici laissé dans l'ombre, mais que l'on peut évoquer à l'honneur de Mabillon, dont il rehausse encore le sacrifice et la vertu, c'est la triste mort de l'un de ses oncles, simple curé de campagne. Cet oncle avait pourvu à sa première instruction et facilita, par la donation de ses biens, son entrée au collège ; cependant il devint infidèle à sa vocation sacerdotale, et, au dire de Richard de La Haye, pécha gravement contre les mœurs sur la fin de ses jours. Son neveu, bien que très jeune encore, ressentit vivement l'émotion de ce triste évènement, mais du scandale d'autrui, il tira une leçon de sainteté personnelle, leçon qui ne s'affaiblit jamais dans son âme. Il vit même là une obligation impérieuse à ses yeux d'embrasser la vie monastique, c'est-à-dire de suivre une voie plus étroite de perfection, afin de racheter les fautes dont il était innocent, et de s'éviter à lui-même de pareilles embûches. Il renonça donc, au sortir de l'enfance, à toute illusion mondaine, et il adopta plus tard la règle bénédictine avec une ferveur qui dura jusqu'à son dernier soupir.

Ainsi, la correspondance de Richard de La Haye nous fait connaître la conscience de Mabillon jusque dans ses plus intimes replis, dans les détails du scrupule qui décida de sa vocation religieuse et le rendit apte du même coup à sa vocation littéraire. En lui, le moine et l'érudit furent indissolublement unis, ils marchèrent de concert vers un idéal de pureté et de lumière qui les sanctifia l'un et l'autre, parce qu'ils le mirent en Dieu, le terme de leurs communs efforts. Notre époque aime à saisir les hommes sur le vif, aux prises avec les difficultés qui agrandissent leur rôle et donnent à leur caractère sa véritable signification. Ne nous plaignons donc pas si le curé de Saint-Pierremont a peint l'enfance du grand homme, telle

qu'elle fut, dans la naïve candeur de sa piété, comme dans l'humble résignation de son sacrifice.

H. JADART.

Reims, le 14 décembre 1886.

DOCUMENTS INÉDITS

1.

Fr. de La Haye à D. Mabillon.

Mon Très Révérend Père,

J'ai appris du Dom Procureur du Mont-Dieu[1] que vous estiez sur le point de donner au public l'histoire des Bénédictins. Il ne m'a point expliqué si vous renfermiés dans votre dessein toutes les maisons de l'Ordre ou si vous vous borniés simplement à celles de France. Si votre dessein s'étande jusqu'aux maisons étrangères, j'ay des mémoires qui pourront vous estre utiles pour celles d'Ecosse. Si vous vous renfermés dans la France, et que vous vouliés en passant mentioner les établissements qui se sont faites en Ecosse par l'entremise des relligieux françois ou de leur agréément, nous en avons deux illustres.

L'un à Kelsoo[2] qui est une célèbre abbaye sur le bord de la rivière de Tuede[3], où le roy David premier establit des Bénédictins en 1128, qu'il avoit tiré de l'abbaye de Tyron[4] au pays chartrain. La chronique de Macros parle d'un différent arrivé entre Jean, abbé de ce lieu, et Gautier[5], abbé de Tyron l'an 1176, au

1. *Le Mont-Dieu*, ancienne chartreuse du diocèse de Reims, canton de Raucourt (Ardennes).

2. Kelsoo, au comté de Roxburgh (Ecosse).

3. La *Tweed*, rivière moitié écossaise, moitié anglaise, qui finit à Tweedmouth.

4. On lit en effet dans le *Cartulaire de la Sainte-Trinité de Tiron*, publié par Lucien Merlet, tome I (1883), p. CXIX : L'abbaye de Notre-Dame de Kelso, fondée d'abord à Selkirk, au diocèse de Saint-Andrew, fut transférée à Kelso en 1128, et détruite en 1559. Elle est mentionnée dans une bulle d'Innocent II, une bulle d'Eugène III et deux bulles d'Alexandre III. C'est une des 5 abbayes de Grande-Bretagne dépendant de Tiron.

5. Dans le même *Cartulaire*, il est question de ce Gautier dans une pièce de 1178 (tome II, p. 102).

sujet de la préséance. L'autre establissement est à Passelet[1]. Les relligieux y furent envoyé du monastère de Wenloc[2] en Angleterre ; Humbaldus prieur de Wenloc y donna son consentement. La fondation fut faite par Walterus filius Alani, dapifer regis Scotiæ, un des prédécesseurs du roy Jacques d'aujourd'huy. Stephanus abbé de Cluny, la ratifie, reçoit le fundateur in fratrem, et à la participation des prières de tout l'ordre, il y a à la fin de sa lettre ces mots, « et si absque habitu nostro vitam finierit, quod absit, fiat pro eo quantum pro uno fratrum nostrorum in tricennariis, et missis, et psalmis, et omnibus aliis beneficiis ».

Savaricus, prieur de la Charitté sur Loire[3], d'où la maison de Wenloc dépendoit, confirme les immunitées, exemptions et privilèges que Humbaldus avoit octroyé aux relligieux qu'on avoit tiré de sa maison, et l'accord fait avec le fondateur à ce sujet ; j'ay le chartier de cette maison, et si les chartres de la fondation ou autres peuvent entrer dans votre dessein, je vous en envoirés une copie. Je m'ettés proposé, estant dans le pays, de former un Monasticum à l'imitation de celuy de Dugdale. J'avois amassé quelques matériaux dans cette veüe, mais le prince d'Orange ne m'a pas donné le temps de continuer cette étude. Toutefois j'ay des mémoires suffisants pour composer un ouvrage aussi gros que celui que Mr Allemant a publié sous le titre « d'Histoire monastique d'Irlande ». Mon idée seroit de donner d'abord connoissance de chaque plan, de son nom, sa situation, ses privilèges, des hommes illustres qui y sont enterrés, et de ce qui s'y est passé de remarquable, ensuitte de marquer les fondations les plus considérables, et de donner un catalogue des abbés ou prieurs qui ont gouvernés ces maisons, les années de leur élection, déposition ou mort ; toutefois, avant que de rien entreprendre, je souhaiterés avoir votre direction, et ainsi si Mr de Reims me vouloit permettre de retourner quelques mois au pays en mettant icy un vicaire, je pourrois avoir presque tous les chartres originaux ou des copies fidèles. Je scay positivement où sont gardé les uns et les autres ; mais ce voyage ne se peut aisément faire qu'après la paix faite. Je vous baise cependant les mains, et suis avec un profond respect, mon très Révérend Père,

1. *Paisley*, importante ville d'Ecosse à 12 kil. de Glascow. Son abbaye, fondée en 1160, disparut en 1588.

2. *Wenlock*, dans le comté de Shropshire. Son monastère fut fondé vers 680. Le prieur qui la gouvernait en 1160 s'appelle non Humbald, mais Humbert, d'après *Dugdale*, qui en parle assez longuement (tome v, p. 71-81) et donne une vue des ruines en 1825.

3. *Savary* ou *Savaric* fut prieur de La Charité (Nièvre) de 1179 à 1198. Ce prieuré avait de nombreuses dépendances en Angleterre ; son cartulaire va être publié par M. de Lespinasse, auquel nous devons ce renseignement.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de la Haye

A Saint-Pieremont, le 12 aoust 1697.

(*Au dos.*) Au Très Révérend Père,

Le Très Révérend Père Dom Jean Mabillon, relligieux de Saint Benoît en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

(*Bibl. nat.*, Mss. Français, 19654, f° 30.)

2.

Fr. de La Haye à D. Mabillon.

Mon très Révérend et très honoré Père,

Je profite du voyage de Mr Harpet pour vous envoyer un titre de donation faite à l'église de Sainte-Croix d'Edinbourgh avant l'an 1160, comme il est évident par les tesmoins et les personnes y énoncées, s'il peut estre d'aucun usage à vos desseins, c'est-à-dire s'ils (*sic*) peut entrer dans votre 2de édition de vos Diplomatiques, ou dans la réponse que vous faites au P. Germon; prenés la peine de le faire graver à mes dépens ou faites en graver deux planches, je les pairay; l'une vous restera et l'autre sera pour moy aussi bien que l'original que vous pourrés me renvoyer par quelque occasion que je vous indiqueray. S'il ne vous est d'aucun usage, vous pouvés vous donner la peine de me le renvoyer par le porteur; vous aurés peine à le lire à raison des noms propres des villes et familles, qui vous sont inconnues; je vous en envoirés une copie au net, si vous le souhaités, par la poste, où les nom seront tout au long. Je joins aussi à la chartre une feuille où j'ay observé le jugement de quelques hommes sçavants sur quelques titres, il ne s'en survira (*sic*) pas de là qu'il ne s'en trouve point de vray. J'avés autrefois fait des remarques sur cette matière, mais, quelque soin que j'ay pris, je n'ay pu trouver le cahier.

Mr Harpet qui aura l'honneur de vous présenter celle-ci est de Buzancy[1]; ils vous expliquera en peu de mots le sujet de son voyage; vous pouvés lui rendre des services considérables en vous donnant la peine de le recommender auprès de Mr de Rouillé ou de Mr d'Hermenonville[2]; vous ne trouverés pas mauvais que je vous sollicite fortement de l'appuier dans sa demande; il est fort honeste homme, et vous n'en aurés aucun déplaisir. Madame Mabi-

1. *Buzancy*, localité voisine de Saint-Pierremont, chef-lieu de canton, Ardennes.

2. MM. Rouillé du Coudray et d'Armenonville, conseillers d'Etat, étaient en relations suivies avec Mabillon, comme le prouve sa correspondance, *Bibl. Nat.*, Mss. Fr., 19,651, f° 311.

lion votre sœur [1] vous asseure de ses devoirs, et sa mère, sa belle-mère, est au lit; cependant c'est plustost la foiblesse qui l'y détient que la maladie. Soufrés que j'asseure dom Thiery de mes très humbles respects, et que je me dise avec respect, Mon très Révérend et très honoré Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de la Haye.

A Saint-Pieremont, le 20 may 1704.

(*Au dos, comme à la précédente.*)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,652, f° 36.)

3.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon Révérend Père,

Nous avons esté informé de la mort du Rd. P. Mabilon par les Gazettes avant que vos lettres nous ayent esté rendus; je l'ay pleuré chaudement, parce que je l'aimais et je l'honorois sincèrement. Je l'ay recommandé icy aux prières de nos paroissiens et ay fait un service solemnel pour le repos de son âme; et conformément à ce que vous aviez escrit à Madame Mabilion sa sœur, j'ay ramassé plusieurs mémoires touchant sa jeunesse, je les reduirez en abrégé, autant que je le pourré; toutefois j'appréhende qu'il me soit difficile de contenir tout ce que on en puis apprendre dans une lettre. Mandez moy, s'il vous plait, qu'en cas qu'il faille une feuille, vous soyez disposé à la recevoir par la poste, avec la dispense que Urbain huit a accordé à son père pour épouser sa mère. J'ay l'original en parchemin entre les mains depuis plus de dix ans, que je vous adresserai, si vous le souhaitez, avec les autres mémoires.

D'un autre costé, je vous prie de me garder une copie de toutes les pièces qu'on pourroit faire à Paris au sujet de sa mort, vous pouvez les adresser à Mr votre frère de qui je les prendray à Reims pendant le Caresme [2].

J'ay perdu en la personne du Rd. Père Mabilion un bon amy. Puis-je vous demander la mesme liberté que j'ay pris quelque fois avec luy, qui est de vous escrire quelques fois; supposez que vous soyez dans la résolution de continuer ses annales, je pourois vous fournir quelques matériaux que j'ay offert autrefois à notre illustre maître.

1. Marie Bourbon, veuve de Jean Mabillon, frère du bénédictin, mort en 1700 sans postérité.

2. Nicolas Ruinart, marchand bourgeois de Reims, époux de Barbe Misson, mort en 1714.

Madame Mabilion vous est très redevable de votre charitée, elle m'a chargée de vous asseurer de ses obéissances et vous remercier de vos peines. En attendant l'honneur de votre réponse, je me direz avec un profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de la Haye.

A Saint-Pieremont, le 4 février 1708.

Le P. Mabillon a parlé à deux mois d'abord, depuis il a gardé le silence jusqu'à l'aage de deux ans[1].

(Suscription) Le Révérend Père, le Révérend Père dom Thierry Ruinart, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain
A Paris.
(Par la poste de Sedan.)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français. 19,665, f° 231, avec cachet en cire brune, écusson ovale timbré : le fond lisse (d'argent), à 3 petits écussons de gueules, avec un cœur enflammé en abîme.)

4.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon très Révérend Père,

J'aurez soin de rendre à Madame Bressant, mère de la veuve Mabilion, les 15 écus que M. Quatrehomme vous a donnés pour son usage; personne de la famille n'en sçaura rien, afin qu'il n'en arrive point d'inconvéniens. Vous me fairez plaisir de m'écrire au sujet des affaires de cette pauvre femme, nos lettres ne leur coûteront point de port et je m'estimeres bien dédommagé de cette petite dépense, par le plaisir de lire ce qui vient de vous[2].

Je vous envoirez des mémoires très exactes des parents du Rd. Père Mabilion, et de ce qui s'est passé icy avant qu'il ait esté engagé dans votre corps, ce qui regarde son oncle, qui ne s'ocupoit point tousjours à dire son bréviaire, et la dispense du Pape Urbain accordée à son père pour épouser sa mère. Estienne Mabilion est mort fort agé, il se trouve le premier dans un de mes registres; il passoit cent ans, je ne sçaurez vous dire au juste de combien pour le présent[3]. Je vous le marqueray plus exactement

1. Cette remarque sur la précocité de Mabillon sera encore signalée plus loin par R. de La Haye. Elle est restée comme une légende dans le pays, et nous l'avons entendu raconter dès nos premières recherches à Saint-Pierremont.

2. Il s'agit ici de la mère de la veuve de Jean Mabillon, frère du bénédictin.

3. Etienne Mabillon est le père du bénédictin, qui mourut centenaire en 1692.

par la première que je vous adresseray. Sa belle-mère est morte l'année dernière, aagée de 116 à 17 ans. La famille est honorable, ses prédécesseurs estoient greffiers du lieu, et ont partagé la succession des Roys avec M. de Fontenois, présent seigneur du lieu, et ses compersoniers, qui vient de Madame de Longpré de Condé près de Vouzy sur la rivière d'Aine [1]; je vous marqueray plus exactement toutes choses une autre fois.

Présentement je veux vous faire observer que le P. Mabilion s'est trompé dans la mort de Saint Denis qu'il tire de Baldric, abbé de Brenabe en Ecosse; dans une seconde édition, mettez Brenabe en Angleterre [2]; de mesme, dans le IIIe tome des Analectes, p. 494, il s'est abusé : l'épître de Jean, archevesque de Lion, ne pourroit point regarder G., évesque de Glasgou en Ecosse, car Joutin, qui fut choisi évesque de Glasgou d'abbé de Mailses en Ecosse en 1174, fut consacré par Eskiles, archevesque de London, légat du Saint-Siège « et totius Daciæ primas », à Clairvaux en 1175, par ordre du Pape Alexandre. Cette cronologie ne revient point à celle du Rd. P. Mabilion [3]. Nous aurons lieu de vous parler plus amplement de pareilles remarques, quand vous vous serez un peu remis de vos fatigues. Cependant je vous prie de me considérer comme le plus humble et le plus obéissant de vos serviteurs,

Fr. de la Haye.

A Saint-Pierremont, le 17 avril 1708.

Vous pouvez m'adresser vos lettres directement à Sedan, de cette manière : Pour le prieur de Saint-Pierremont, près de Sedan; elles ne resteront pas très longtemps en chemin, la votre, qui est du 28 mars, ne m'ayant esté rendu que hier 16 avril. A l'égard de l'argent vous pouvez le donner à Paris à M. Collar, secrétaire du roy, qui demeure dans l'isle de Saint-Louis, assez près de la paroisse, dans une maison qui estoit cy devant occupée par Madame la marquise de Sy, mère de M. le duc d'Acy [4]. Je luy manderay de le recevoir et de me faire toucher icy le pandant; je donneray la somme portée dans votre lettre à Madame Bressant.

(*Adresse.*) *Au Révérend Père, le Révérend Père Dom Thierry*

1. *Condé-lez-Vouziers* (Ardennes), village sur l'Aisne, aux portes de Vouziers.

2. Nous n'avons pu retrouver le passage des œuvres de Mabillon que R. de La Haye a ici en vue, mais son observation ne peut manquer de justesse puisqu'il connaissait à fond la topographie de son pays. *Antiquités de Saint-Denis*, Œuvres posthumes, t. II, p. 336.

3. Cette critique paraît fondée, mais si Mabillon s'est abusé, comme le dit son correspondant, il faut reconnaître qu'il n'avait point proposé ce nom sans réserves. *Veterum Analectorum tomus* III, Paris, Billaine, p. 494, note.

4. *Sy*, village, château et marquisat, canton du Chesne (Ardennes).

Ruinart, relligieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, *A Paris.*

(Poste de Sedan.)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,665, f° 233).

5.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon Révérend Père,

Le defunct Père Mabillion est né à Saint-Pieremont, « ad fanum Sancti Petri de Petri monte ». Ce village dépend de nos Pères de Saint-Denis de Reims pour la moitié, de MM. de Fontenois, Chartogne, Neuville, Beauvais, pour l'autre moitié. Au commencement du 13e siècle, l'abbé de Saint-Denis et le seigneur d'Autry, archidiacre de Chaalons, en estoient seuls seigneurs [1]. La moitié de la seigneurie possédée par ce dernier a passé depuis ce temps à plusieurs familles distinguées. M. de La Tour trouva le secret de la faire passer dans la sienne par son argent, et après sa mort elle a esté divisée entre ses enfants : Madame de Longpré sa fille en eut une part; M. de Failly une autre, M. de Beauvais une autre; ces deux derniers épousèrent des filles de M. de La Tour, qui se nomoit Guiliaume de Derny; son fils eut le reste qui se fit annoblir, et prit le nom d'Antoine de Derny escuier. Le P. Mabilion est parent à ces Messieurs cy dessus només par sa mère, qui provenoit d'une fille de Guillaume Le Roy, d'ou descendent nos seigneurs présentement, et par la mesme raison de Madame de Chartogne, fille de Madame de Longpré, qui a deux parts dans la moitié de la seigneurie, et est auiourdhuy une riche veufve, son mary, M. Louis de Chartogne, capitaine des carabiniers et chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant des Maréchaux de France, etc., estant décédé au commencement du Caresme du pourpre [2].

Le père du P. Mabilion se nomoit Estienne, il a esté inhumé suivant mes registres en 1692 le 24 may, à l'aage de 104 à 106 ans, dans le cimetière de Saint-Pieremont; je vous envoye les dispenses à luy donné pour épouser Jeanne Guérin; le grand père du P. Mabilion se nomoit Claude Mabilion, qui est mort à Sy aagé de 116 ans, il avoit épousé Etiennette Le Febvre, d'une famille distinguée du village de Saint-Pieremont. J'ay ouï dire à des gens aagez, qui ont esté icy à l'école avec le P. Mabilion, qu'il avoit parlé au bout de deux mois, faisant voir à sa mère un pigeon, et qu'il lui avoit dit : Voy maman un beau pijon. Il fut deux ans

1. Charte de l'an 1283, publiée dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'histoire, 1885, p. 66.

2. Sur ces généalogies, consulter l'*Etude sur la famille de Chartogne*, par P. Pellot, *Revue de Champagne et de Brie*, 1885, tirage à part in-8°.

après sans parler. Dans les écolles, il surpassoit ses compagnons et aprenoit les leçons avec beaucoup de facilitée ; son maitre à Saint-Pieremont estoit Gesson Rousselin, habile homme pour les Ecolles ; estant un peu plus avancé en aage, il fut envoyé chez son oncle Jean Mabilion, qui estoit curé de Neufville et Mongon[1], et est mort à Condé-sur-Marne[2], où il estoit curé ; j'ay un contract de ce bon oncle, où il se qualifie Messire Jean Mabilion, curé Day y demeurant, il donne à Jean Mabilion notre relligieux, filz d'Estienne Mabilion son frère, et à Jean Mortier, fils de Didier Mortier et d'Anne Mabilion sa sœur, ses biens immeubles, sis au finage de Saint-Pieremont, à partager entre lesdits enfants également, à luy escheu par le décès de feüe Etienette Le Febvre, vivant mère desdit Estienne et Anne, suivant les lots de partage que Claude Mabilion leur père leur en avoit fait, à charge de donner à Claude Mabilion leur père la pension, si aucune estoit deüe, voulant que lesdits Jean et Anne jouissent dès à présent durant leur bas aage comme de leur naissant pour les avancer dans leurs études, et la donation est faite à Saint-Pieremont le 3e aoust 1641. En conséquence de cecy, le Père Mabilion fut envoyé à Reims, il y fit au grand collège la 4me en 1646 sous M. Le Frique, et en 1647 la 3me sous le mesme, en 1648 il fit la seconde sous M. Taillet, et en 1649 sa rhétorique sous le mesme ; en 1650 il entra en philosophie sous M. Taillet. Il avoit l'esprit le plus vif de ses écolles, il estoit fort pieux, sobre, obéissant à ses maitres et leur rendoit des services sans rétribution par humilité ; il estoit sans malice, gaillard, respectueux à tout le monde et avoit tousjours des bons mots latins en sa bouche ; il étoit bon orateur et éloquent ; il composoit fort bien des vers en 2me et Rhétorique[3]. Son grand père Claude Mabilion avoit cinque enfants. Voilà de quoy j'ay appris de M. Noyville, curé de Sauville près de Louvergny dans notre voisinage, qui a fait ses classes avec luy[4].

Pendant qu'il estoit aux écoles à Saint-Pieremont, il estoit fort assidu à l'église, il y servoit d'ordinaire la messe, et dans la maison de son père il prenoit plaisir à y faire l'office, il y disoit la messe avec d'autres petits enfants, se couvroit de serviettes au lieu de chasubles, il faisoit des bannières et la procession avec son clergé et ne pouvoit se résoudre à quitter son office pour solliciter les bêtes au retour de la charüe ; on voit encore chez sa sœur un coffre où il célébroit la messe et on voit dans le lambris des trous

1. *Neuville-Day*, canton de Tourteron, et *Montjon*, canton du Chesne (Ardennes).

2. *Condé-sur-Marne*, paroisse de l'ancien diocèse de Reims, canton de Châlons-sur-Marne.

3. Cfr. avec les lettres analogues publiées en appendice, *D. Jean Mabillon*, in-8°, Reims, 1879, p. 179.

4. *Sauville* et *Louvergny*, canton du Chesne (Ardennes).

où il attachoit les cierges J'ay un petit livre où il y a des vers ; je ne scay s'ils sont de luy ou de son oncle le curé, ils viennent de l'un ou de l'autre.

L'oncle estoit un homme très déréglé dans sa conduite, beaucoup adonné au sexe ; il entretenoit chez lui une damoiselle du pays et en usoit comme s'il avoit esté son mary, ce qui lui attira quelques coups de bâtons de la part des frères qui estoient des gentilshommes qualifiés et officiers dans les armées. Ils le firent attacher par les doits du pied dans sa chambre, et le bastonnèrent tout nud si rudement qu'il en mourut peu de jours après des mauvais traitemens qu'on luy fit. La damoiselle fut pareillement étrillée rudement. Le P. Mabilion en fut touché et voua dès lors qu'il ne seroit jamais prestre séculier ; ce fut cette action qui le détermina à se jetter dans la suitte parmy vous en 1653. Voilà ce que j'ay appris de notre illustre relligieux.

Le P. Mabilion avoit 4 frères et une sœur, il n'y en a eu qu'un qui soit parvenu à un âge de maturité, nomé Jean Mabilion, qui a servi longtemps dans le régiment de Longmarre (?)[1], se maria il y a 28 ans à la Sainte Elisabeth à Marie Bourbon, qui a l'honneur d'estre connu de vous, et est mort à Saint-Pieremont le 2me juin 1700 du pourpre. J'ay fait élever sur sa fosse une croix de pierre, et attacher un épitaphe en marbre que son frère nous a envoyé de Paris ; l'épitaphe est en françois, et le P. Mabillon en est l'auteur ; comme il ne contient rien de particulier[2], je n'ai pas cru vous le devoir envoyer. Si j'apprends dans la suitte d'autres particularités qui méritent de vous être envoyées, je me fairez un devoir de vous en informer. Cependant je suis avec un profond respect, mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de La Haye.

A Saint-Pieremont, le 24 juin 1708.

Si vous souhaitez de sçavoir le nom de la damoiselle, je vous l'envoiray la première foys que j'aurez l'honneur de vous escrire.

(Au dos.) Au Révérend Père, le Révérend Père Dom Thierry Ruinart, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, A Paris.

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,639, f° 168, 2 ff., cachet en cire brune, empreinte d'armoiries.)

FIN

1. *Longuemarre* ou *Longueville*, nous ne saurions le préciser. Ce régiment ne peut être exactement indiqué ici, l'écriture de R. de La Haye étant très douteuse à cet endroit, et les noms des anciens régiments étant, d'autre part, aussi variables que les noms de leurs colonels.

2. Il n'en subsiste aucuns débris dans le cimetière de cette commune. — Sur l'église de Saint-Pierremont et la maison de Mabillon, voir la notice du *Bulletin Monumental*, 1885, t. LI, p. 487.

MEMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

Pendant le sejour de ces trouppes à Rethel le sieur de Castignau jugeant du peu de valeur du chasteau diligenta de le faire fortiffier y apportant une grande diligence et promptitude moyennant quoy il le rendit en peu de jours en autre estat quil nestoit lors quil y estoit entré et ne voulant aussy laisser les mutins impuniz ains les chastia avec une *modestye* les traittant plus doucement que le cas ne sembloit mériter. Les autres intimidéz de se veoir forte garnison, commencerent à rentrer en leur premier debvoir et à porter haine a ceulx qui par leurs suscitations et menéz estoient cause que pour les douter et donner frein a leurs changemens ilz supportoient si forte garnison bien que ce ne fut à leur foulle et, oppression a cause que la police et lordre estoit par la vigilance des gouverneur et cappitaines si bien gardée et observée lesquelz nentendoient nulles plainctes des habitans, mais iceulx jugeants que ce leur estoit une notte dinfamie de se veoir forte garnison ilz la voyoient a regret quelque mine quilz en fissent ayant tousjours ce discord entre le soldat et habitant quils ne sont jamais gueres daccords ensemble.

Le duc de Mayenne estoit demouré à Meaulx pendant que le seigneur de Sainct-Paul pourvoioit à la seureté de ces places ausquelles ayant estably lordre que dict est devança ledict duc quil trouva a Fer d'où il le mena a Rheims ou après avoir recognu ce qui estoit néccessaire pour la conservation de la Champaigne la trouvant fort desnue dinfanterye y feit demeurer le regiment de Poitrincourt. Puis les affaires le rappellant ailleurs quicta la Champaigne pour tirer vers Paris.

Ces forces neurent gueres faict de sejour au pays que le seigneur de Sainct-Paul recognoissant que plusieurs bicocques et chasteaux pleins de volleurs brancquetoient tout le Rethellois y apportant infinis saccagemens et ruyne au pauvre peuple lesquelz estoient contraincts quicter le pais et leurs maisons a cause de telz volleurs, resolut aymant le soulaigement du pays de pourveoir a tous ces désordres déliberant de les

* Voir page 425, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie.*

attacquer et contraindre desormais a prendre autre habitude que dans son gouvernement. Pourquoy faire ayant tiré deux piéces de Reims feit investir Labbaye de Chaumont forte abbaye size sur une montaigne laquelle veu lassiette du lieu fort de son naturel pouvoit arrester ledict seigneur de Sainct-Paul quelque temps, estant icelle remplye de bon nombre de gens de guerre qui pouvoient se bien deffendre.

Mais intimidéz des volleries quilz avoient commis, désespérans de secours, se voyant brusquement assaillis commencèrent à prester loreille aux offres de composition qu'on leur feit, acceptant de remettre la place es mains dudict seigneur, a la charge de sortir avec armes et bagaige. A quoy satisfaisant les assiegez lorsquilz se virent sortis de la place ung nombre infiny de paysans qui par les continuelles courses diceulx se trouvoient ruynez, les uns recognoissans leurs chevaulx quilz emmenoient, les autres aucuns meubles qui leur appartenoient taschèrent a les ravoir. Mais les possesseurs dényant entierement leurs demandes ne leur voulurent rien cedder. Ce que veu par les demandeurs se resolurent de tailler en piéces les capitulans; lesquelz se trouverent tout dun coup chargez de ces ruynez et désesperez paisans quy en peu dheur en firent belle boucherie quilz eussent continué du reste si le seigneur de Sainct-Paul ne si fut transporté avec une grande promptitude pour pourveoir a ce desordre et sauver ce qui restoit dentreux.

Mais les paysans addonnez au carnaige furieusement sans le rècognoistre poursuivoient leur poincte faisant audict seigneur courir fortune pour y avoir estropié quelques ungs des leurs ne recognoissant ny sa puissance ny son auctorité qui fut cause qu'à force ouverte on les empescha dachever le reste. Touttesfois peu evitèrent la furie de ces désesperéz lesquelz se purgeant rusticquement de ce faict donnoient quelque couleur a ceste deffaicte et néantmoins pour eviter la punition dont ledit seigneur les menassoit sabsentèrent et se retirerent. Cela apporta beaucoup de fascherie audict seigneur de Sainct-Paul, touttesfois il recevoit quelque consolation lorsquil se remettoitdevant les yeulx quil avoit apporté ce qu'il avoit peu pour leur garder sa foy et maintenir cé quil leur avoit promis, jugeant après qun peuple désespéré ne recongnoit personne. Quant a labbaye elle fut remis es mains des Relligieulx pour la conserver en paix et neutralité sans permectre ny donner retraitte a aucuns ny favorizer autre party que celuy qui les y avoit réintégré.

Chaumont estant vuide de garnison le seigneur de Sainct-

Paul trouva bon de faire acheminer ses trouppes droict à Guignicourt, fort chasteau, lequel incommodoit par sa garnison le Rethellois estant assis entre Rethel et Maiziéres, mais ceulx de dedans menquant de resolution a leffect ayant veu le canon prest a jouer se soubmirent a rendre la place es mains dudict seigneur, laquelle estant en ses mains feit investir Ivernaumont chasteau assis au mesme païs lequel le seigneur du lieu avoit faict fortiffier; mais ceulx du dedans voyant tout bransler après avoir veu le canon quictèrent la place avec permission demmener armes et bagaige, et fut ce chasteau pour estre de conséquence et sur passaige desmoly et rendu inabitable par le moyen du feu qui lembraza par accident.

D'Ivernaumont les trouppes tirerent devant Don, lequel estonnés du peu de résistance des autres se rendirent ne voulans avoir plus dhonneur que leurs confrères. Après quoy les chasteaux dOsmont et de la Cassine se voyant sommez, voulant imiter la volunté du duc de Nevers leur seigneur (soit affin davoir temps de se fortiffier ou bien quilz neussent lors volunté de faire la guerre) ne voulurent permectre que les trouppes sapprochassent deulx mais dun plein abbord capitulèrent et promirent de ne faire la guerre à lun ny a lautre party mesmes de ne retirer aucuns gens de guerre de quelque qualité quilz puissent estre, favorizans aucun party, promettant outrecela de ne permectre duzer daucun travail humain a la fortiffication de la place ny permectre bastir aucune chose que lon puisse nommer forteresse. Ce que juré par ceulx de dedans le seigneur de Sainct-Paul feit advancer ses trouppes devant le chasteau de Chy (Sy) appartenant au sieur de la Viefville fortiffié dune bonne trouppe dhommes lesquelz voulans monstrer que la générosité estoit emprainete dans leurs asmes parurent braves, car lorsquilz se veirent investis feirent pluvoir sur les assaillant une gresle espaisse dharquebuzades ne se monstrans-chiches de telz pruneaux ny de ce que pouvoit servir a leur deffence, taschans par tous moyens à eulx possibles doffencer les assiegeans lesquelz aussy napportoient moins de diligence et subtilitez a incommoder les assaillis.

Et de faict avec ung grand travail ayant mis le canon en batterye commencèrent à la faire tonner contre les deffences et murailles de la bassecourt en laquelle les assiegez travailloient incessament pour avoir moyen de la deffendre comme ilz feirent lorsquilz soustindrent leffort qui y fut donné repoussant ceulx

qui trop audacieuzement savancoient. Touttesfois se voyant avoir perdu toute espérance de la debattre lhabandonnerent aux Catholicques mettant le feu a ce qui leur pouvoit servir de logis et qui les nuisoit a se deffendre ; mais nonobstant toutes ces résistances les assaillans sy logèrent au mieulx quil leur fut possible, ce qui donna mauvaize opinion au sieur de la Viefville de lévénement de ce siege nayant nul espoir de secours qui fut cause qu'après avoir faict recognoistre quelque endroict ou il ny avoit poinct de garde la nuict quil se retira en lieu plus seur laissant dans son chasteau gens pour en opiniastrer la deffence, mais nestant de grande importance au bien de ceste cause ledict seigneur leur feit tenir quelque terme daccord, ce questant gousté par eulx ils obtindrent que le chasteau demeureroit paisible a son maistre a la charge de ny faire aucune fortiffication ny retirer aucunes gens de guerre ennemy du party catholicq ny que par cy après lon ny feroit plus la guerre, mais quil sy maintiendroit sans apporter faveur ny aux ungs ny aux autres et en furent les articles ratiffiez dune part et dautre, composition aggréable au seigneur de Sainct-Paul à cause des munitions que ce chasteau eust mangé en cas que lon eust poursuivy le siége plus oultre lequel dura douze jours entiers.

Pendant le seiour de ces trouppes en Rethellois ceulx de Rheims se sentant fort incommodez par les continuelles courses de ceulx dEspernay taschèrent dy apporter remède ; mais ne jugeant aucun moyen dy remedier que de la prendre, eurent recours a supplier le seigneur de Sainct-Paul dy former ung siége et pour cest effet despechèrent gens vers luy pour len supplyer, lesquelz persuadans audict seigneur deffectuer ce dessein noublioient a exagérer en leurs discours combien elle estoit aysée à prendre, mais luy donnant lieu a la raison trouvoit ceste entreprinse de grand poix, considérant la force de la garnison qui la gardoit et le peu de moyen quil avoit de les forcer et moins encores de leur apporter de lespouvente par le tonnerre du canon pour en estre trop peu garny ne les pouvant battre que de deux ou trois pièces, ce quil leur estoit remonstré. Mais eulx voulans passer au pardessus de ces difficultez ne peurent estre distraictz de ceste oppinion limportunant de condescendre et dadherer a ceste persuasion a la charge d'estre assisté de pieces, balles, poudre et munitions et de quelque nombre dinfanterye qui luy fut promis, ce qui fut cause qu'aussy tost quil fut levé de devant Chy, il print délibération de sy acheminer ; mais sur son chemin ayant advis comme a Juvigny

quelque cavallerye de Challons y estoit logé, confirmé encores par autre seur advertissement que cestoit la compagnie de cavallerye commandée et conduicte par le cappitaine Contet, il resolut de marcher toute nuict affin de ne laisser escouler loccasion de les deffaire les voulant surprendre au logis ce qui causa que lexecution de son desseing reussit selon quil sestoit proposé les surprenant le matin fort escartez ne pensant a aucunes allarmes et neantmoins faisant résistance et rendant combat taschèrent a repousser les catholicques ; mais eulx enfoncéz et assailli sans craincte furent contrainctz quicter ladvantaige aux assaillans après avoir cherché tous moyens de se rallier et monter à cheval taschant Contet a executer ce quil pensoit estre de son debvoir pour conserver les siens, mais ayant en teste le seigneur de Sainct-Paul qui luy rendit ce desseing vain d'aultant quil laccosta et tint de si près que seul à seul et teste à teste il le print son prisonnier estant a son grand regret a sa veue le surplus de la compagnie mis en pieces ne sen sauvant que fort peu de la charge.

La deffaite de Contet et sa trouppe reussy suivant que dict est feit resoudre le seigneur de Sainct-Paul de se loger pres dEspernay en ung villaige nommé Chouilly ou estant la cavallerye d'Espernay vint recognoistre son logis et y faire parade, sur lesquelz le sieur de la Personne sortant à cheval les meit en fuitte et feit prendre au galop le chemin dEspernay les poursuivant de si près quil les mena battant jusques dedans leur ville dans la porte de laquelle il eut peu entrer pesle mesle si une harquebuzade tiré par quelque fantassin pour leur favorizer la retraitte ne luy eut donné dans la prunelle de lœuil qui le terassa mort, ce qu'entendu par le seigneur de Sainct-Paul et que mesme les ennemis emmenoient le corps, il print la charge contraingnant par icelle lesdits ennemis de faire retraitte et luy quicter ledict corps duquel ilz estoient en possession bien que leur infanterye feit pluvoir une gresle espoisse de leurs harquebuzades et mousquetades entremeslez de coups de leurs pièces.

Ce que paracheve sestant ledict seigneur retiré et faict conduire ledict corps à Chouilly print advis de ce qui estoit à faire touchant le siège et trouvant que la resolution de tous ses cappitaines tournoient a laisser la place pour nestre forts dinfanterye et pour manquer des munitions néccessaires a faire batterye outre infinis autres deffaults il resolut ne ne lattacquer jusques a ce que fortiffié de nouvelles forces il la peult surprendre foible de garnison se rendant suivant ceste

résolution deux jours après à Rheims ou il feit tout ce quil luy fut possible pour faire nouvelles levées d'infanterye donnant pouvoir aux sieurs de Marigny, de la Neufville, de Hedouville et de Sainct Lumiers de lever chacun ung regiment pour estre employé ou les affaires le requereroient et s'en servir à la première commodité.

Voila lestat des affaires auquel estoit lors la Champaigne du costé des Catholicques, mais du party du roy de Navarre le mareschal dOmont y estoit envoyé pour attendre quelques suisses et reistres lesquelz le feu roy Henry de Vallois (tué par ung jacobin dun coup de cousteau au petit ventre le 1er aoust 1589) avoit faict lever et en attendant quilz savançassent ledict mareschal dOmont ne voulant rester oisix et faire perte de temps a linstante prière des villes de leur party assiegea Chastillon-s.-Marnes dans lequel commandoit le sieur de Lambrecy qui la deffendit et apporta à la conservation de la place ce quil peult ; mais voyant le siege opiniastré par ledit mareschal, après avoir enduré quelques coups de canon, il la rendit a condition demmener armes et bagaige a Reims ou il se rendit y venant trouver le seigneur de Sainct-Paul. Comme aussy peu de jours après ledict mareschal dOmont le suivit se venant planter et loger en ung villaige nommé Taissy distant de Reims dune lieue, logeant le reste de ses trouppes fort serrez aux environs de luy, lesquelles manquoient de repos pour estre tous les jours fort incommodez des continuelles allarmes et escarmouches qui se dressoient, en lune desquelles ledict mareschal dOmont feit tirer trois coups de pièces dedans Rheims et continuoit icelles escarmouches tout le jour ne cessant que par la nuict que lon laissoit escouler en grande silence de part et dautre a cause que le seigneur de Sainct-Paul desirant dexecuter une entreprinse quil avoit faict voulloit les laisser en repos et leur faire paroistre quil estoit foible faisant demonstration de nestre bastant dentreprendre sur luy ; mais son desseing estoit que le sieur de Taissy sçachant les lieux et secrets de sa maison en laquelle ledict mareschal estoit logé que il se resolvoit cognoissant laccez du maraiz de lenlever la nuict malgré lexacte garde qu'eussent peu faire ses gens et en despit de toute lallarme quilz eussent peu prendre le rendre dans Rheims, lesquelz-a leur veue eussent esté contrainctz de le veoir emmener sans sy pouvoir opposer pour ne cognoistre le passaige du maraiz dans lequel silz se fussent plongez se mettoient au hazard de neu sortir qu'avec ayde.

Mais ce desseing ne reussit dautant que le jour auquel on

avoit résolu lexécution ledict seigneur mareschal deslogea pour prendre la route de Fixmes passant assez proche de Reims ou on donna commencement a une belle et grande escarmouche, en laquelle les reistres se voullant agguerier venoient brusquement descorcher de leur gros a tirer le coup de pistolet, touttesfois eulx nayant la dexterité du François retournoient souvent malmenez et blessez par les plus eschauffez qui se trouvoient en lescarmouche lesquelz fondez par lespoir destre soustenuz sur le sieur de Lambrecy qui avec 50 lances faisoit forme et mine decharger ceulx qui viendroient a luy donnoient a cognoistre a lennemy que lon avoit envie que ce jour se passasse avec plus de furie et de sang quilz ne presumoient au desloger, car voyant les trouppes catholicques en ordre de bataille leur signiffioit que le jour ne se passeroit en paix, la disposition desquelles estoit quavant que les 50 lances du sieur de Lambrecy vinssent a estre chargéz quil convenoit aux ennemis venant à la charge de boire ung salve darquebuzades que leur debvoit tirer bon nombre de fatassins lorsquilz les verroient fondre sur Lambrecy, lesquelz ayant commandement de tirer aux chevaulx eussent par ce salve fort esclaircy les assaillans et par ce moyen ouvert le chemin de la charge restant fort aisez a emporter ayant encores cest avantaige quil falloit venir a luy en désordre et si il avoit derriere luy deux autres gros de cavallerye qui les soustenoit, ce que recognoissant les ennemis tascherent seulement à tirer chemin jugeant que laigreur de lescarmouche nestoit a autres fins que pour les attirer a ce combat desadvantageux et disoient se retirant que si on leur voulloit donner bataille que le siège de Fixmes quilz alloient former seroit bien plus propre pour ce faire; parolles qui comfirmerent loppinion que le seigneur Sainct-Paul en avoit, lequel conjecturant dailleurs que leur desseing estoit de lattacquer commanda le sieur de Savigny avec trois compagnies dinfanterye pour saller jetter dedans comme il feit sy acheminant encores quil fut attendu par les chemins et que les ennemis eussent mis bonne garde aux passages et neantmoins sans perte dhommes il si jetta heureuzement, ce qui ne luy eut avec tant dheur succeddé sil neust cognu les chemins et destrois du pays qui luy permirent de faire ce bon office aux habitans de Fixmes lesquelz luy ont ceste obligation de croire que ce secours en destourna le siége...

Larmée du mareschal Domont ne fut si tost eslongnée de Champaigne que la recolte des vins prest a faire se présenta, ce qui feit prendre subject a ceulx de Reims dimportuner ledict

seigneur de Sainct-Paul de les assister de ses forces lasseurant que sil ne les assistoit que sans doute ceulx de Chaallons et Despernay sempareroient de leurs despouilles et par ce moyen sen accommoderoient pour soudoyer des gens de guerre et que luy ayant ces mesmes moyens en main pouvoit gratiffier bon nombre des siens des despouilles de ses ennemis, ce que persuadé audict seigneur, nestant ces considérations eslongnez de raison fut exécuté et de faict se logea à Chouilly et ses autres trouppes ainsy quil jugeoit estre néccessaire es environs Despernay y faisant quelque sejour pendant lequel la recolte des vins se feit fort paisiblement et fut achevé, au mesmes temps les affaires le convièrent de tirer ailleurs.

Sur ladvis quil eut que les sieurs de Hedouville et de Sainct-Lumier ayant dressé chacun leur régiment avoient assiegé le sieur de Thé. dans Victry le Bruslé et pour cest effect tiré trois pièces de Victry Francois que le sieur de Mutigny avoit accompagné avec sa cavallerye lesquelz pour se trouver chargez par les conte de Grandpré, Turteron, Vendy et de Thermes estoient a vauderoutte et leurs pièces perdues, a quoy il voulloit pourveoir en diligence prevoyant quil failloit coupper pied à la victoire des ennemis et sopposer a leur gloire, pourquoy faire estant outre cela faict certain de la témérité qui les accompagnoit le cherchant pour le combattre se résolut de les devancer et leur en faire passer leur envye ce pourquoy chacune des trouppes ayant son ordre et rendez vous se trouvèrent touttes prèstes à marcher à deux heures après midy ayant passé la Marne ou iceluy seigneur de Sainct-Paul leur avoit ordonné, lequel disposant de lordre quil voulloit estré tenu au combat teint les mesmes brisés qu'on luy asseura les ennemis tenir pour venir a luy et sur ceste résolution passa la nuict marchant tousjours ayant jetté devant soy bon nombre de coureurs pour prendre langue et le tenir adverty de ce qui se passeroit ; mais nayant peu riens avoir a la rencontre ny prendre nouvelles des ennemis, voyant que la nuict estoit passé et que la pluspart du jour sescouloit sans que lon fut certain de les trouver, il trouva bon de faire loger ses trouppes pour repaistre et rafreschir leurs chevaulx lesquelz à cause de ceste grande traitte se trouvoient si lasses que bon nombre ne pouvoient advancer une jambe devant lautre ce qui fust cause quil commanda au sieur de Vaucleroys de faire les quartiers pour loger les trouppes dedans Sainct Amant affin que chacun print quelque reffection. Ce quexécutant ledict de Vaucleroys trouva le tout ja remply de soldats lesquels harassez sestoient

jectés dans le villaige cherchant du pain et autres victuailles pour rasazier leur faim et avoine pour substanter leurs chevaulx, si bien que le grand nombre de soldats qui ravageoient ce village apportoient une confuzion aux mareschaulx des logis et apetissoient estrangement les cornettes et enseignes, lesquelz dailleurs amoindris par ceulx lasches de jambes et couraige (qui faisoient une longue fille après les premiers et par dautres andormis et esgarrez comme ordinairement ces chemins nocturnes apportent de ces incommoditez) ne se trouvoient les deux tiers de ce quilz estoient au partir et encores en fort mauvais estat de rendre combat a cause de leur lassitude et neantmoins survenant nouvelles des ennemis. Le seigneur de Sainct-Paul se résolut de passer par dessus toutes ces incommoditez mandant audict sieur de Vaucleroys quil eut a ramener tous les soldatz qui se trouveroient dans le quartier et que chacun diceux sans plus long sejour se rendit soubz son drapeau daultant que les ennemis commençoient à paroistre lesquelz il désiroit combattre.

Bien que toutes ces difficultez deussent apporter ung refroidissement de volunté aux soldatz si est-ce que se conformant au désir de leur général, bon nombre obeirent au commandement de leur chef, se diligentant ung chacun de sarmer pendant que ledict seigneur leur donna lordre rengeant a la droicte sa compagnie de gens darmes et celle de chevaulx legers du sieur de Quizaucourt et celles des sieurs de Geoffroiville, Lambrecy et Graillet à la gauche, a la teste desquelz estoient les harquebuziers a cheval en ung seul bastaillon conduictz par le cappitaine des gardes dudict seigneur et par le cappitaine Juillet, puis il disposa ses enffans perdus en trois trouppes composez de 200 hommes commandez par les sieurs de la Riviére, de Taizy et Dege separément. Quant au reste de linfanterye elle estoit en ung seul bataillon faisant un gros et masse dhommes a la teste desquelz le seigneur de Marigny et bon nombre de cappitaines marchoient.

Voila lordre que le seigneurr de Sainct-Paul donna a ses trouppes asseurez par sa résolution et présence, lesquelz attendoient leurs ennemis en bonne dévotion. Mais eulx ne voulant non plus estre pris au despourveu que les catholicques, a la seulle descouvert de leurs ennemis establirent ung ordre parmy eulx recherchant de tenir la meilleur forme de bataille quilz pensoient leur pouvoir servir et saydans de la commodité du pais assez descouvert composérent ung corps de toute leur infanterye laquelle ilz

couvrirent de charrois enserrant dedans leurs trois pièces quilz avoient au paravant gaignez. Quant a leur cavallerie elle estoit mis en ung seul gros a la teste desquelz estoient les sieurs conte de Grandpré, Turteron, Vendy et de Thé, fort joyeux de venir aux mains avec les catholicques. Pour demonstration de quoy ilz commencerent par une harangue a encourager leurs soldats les exortant par icelle de penser quilz sestoient acquis une réputation grande davoir obtenu une premiere victoire, laquelle il falloit priser moins que rien si ilz la laissoient eschapper de leurs mains et pour ce quil les prioit de les imiter et suivre en ceste seconde charge comme ilz sestoient tousjours asseurez quilz feroient pour avoir encores le cœur enflé et eslevé de leur nouvelle victoire et quilz debvoient croire que leurs ennemis ne les chargeroient avec tant de véhémence comme il eut faict si il neut esté abatardy à cause de leur premiere perte, laquelle ilz redouteroient daccroistre dune seconde qui seroit cause qu'avec une lentitude ilz yroient a la charge, laquelle soustenue et dompté par eulx ilz sçavoient bien debvoir tourner en route daultant quilz ne sestoient advancéz et trouvez devant eulx que pour accroistre et augmenter leur réputation.

Ce discours eschauffoit et faisoit préparer au combat leur cavallerye, comme aussy le baron de Thermes qui commandoit leur bataillon dinfanterye si estoit préparé commençant par une harangue a semondre les siens de bien faire, les encourageant en la bataille et en la victoire pour a quoy parvenir, ayant tiré 3 trouppes denfans perdu marchoit droit contre ses ennemis qui venoient a luy les faisant saluer dune volee de canon, laquelle redoublée dans les harquebuziers a cheval catholicques les feit quelque peu bransler et haster de prendre la charge, se voyant outre cela saluez dun salve dharquebuzades, qui terassant aucuns des leurs, apporta tant despouvente parmy les autres que malgré leurs cappitaines ilz feirent leur descharge de fort loing avec peu ou poinct deffect, se retirans sans recognoistre dans le bataillon de leur infanterye au lieu de prendre la queue pour recharger et retourner à la charge comme ilz en avoient lordre. Ce qui fut cause que pour nestre ce bataillon armé de picques et pour estre la pluspart nouveaux soldatz quilz furent par eulx renversez, rompus et mis en route sans avoir faict aucun effect. Quoy voyant le seigneur de Sainct-Paul alla aussy tost à la charge avec telle furie que renversant ce quil eut a la rencontre il escarta les plus asseurez, lesquelz rallians en gros furent

de rechef chargez et emportez par ledict seigneur favorisé par le combat que les sieurs de Geoffroiville, Lambrecy et Graillet feirent au flanc de cest escadron, lesquelz ne pouvant par ce moyen résister se trouvèrent rompus encores que de part et dautre lon fut fort meslé et embarassé a cause de la furie qui accompagna ceste charge qui convya plusieurs dun et dautre costé a choisir lieu de retraitte. Touttesfois beaucoup ayant le cœur mieulx assis que ces fuiards, ne voulurent jamais quicter la party, ains se rallians retournerent au combat oppiniastrant et faisant ung grand et furieux effort, levenement duquel estoit douteux, balanssant la victoire ores dun costé puis de lautre avec plus desperance touttesfois pour les ennemis que pour les catholicques a cause de la faveur quils tiroient de leur gros dinfanterye, lequel convioit leur cavallerye a se rallier et à la faveur de leurs pièces daller à la charge, ou au contraire les catholicques en recevant toutes pertes et incommoditez tant dhommes que de chevaux, estoient fort mattez et se maintenoient ainsy les affaires en balance encores que les ennemis eussent à leur ralliement 80 chevaulx de combat ensemble et le seigneur de Sainct-Paul seulement 25 ou 30 avec lesquelz il se deffendoit et tenoit le dessus dune couline au fond de laquelle il est à présumer que les ennemis croyoient quil faisoit son ralliement a cause quil ne leur voulloit permectre de recognoistre le bas, ne labandonnant pour chose qui advint et qui plus les confirmoit en ceste opinion cestoit que lorsquilz bransloient pour venir a luy il partoit aussy tost de la main et avec ce qui luy restoit les enfonçoit et faisoit retirer a leur gros, ce quilz croyoient quil neut faict si il ne se fut senty soustenu de ce quilz pensoient estre caché dans le vallon qui fut cause de permectre ung peu de loisir aux hommes et chevaulx de prendre alleine et au seigneur de Sainct-Paul de tascher a renforcer ses trouppes dissipez lesquelz nayant peu estre ralliez par lauthorité de leurs cappitaines le fut par le moyen de la créance quil eut parmi eulx pour le moins de quelquez partie qui ne manquèrent de se rallier a luy, mais en si petit nombre quilz nestoient esgaulx aux ennemis, lesquelz touttesfois il resolut charger a cause de ladvis quil eut de la mort du sieur du Thé et blessure du conte de Grandpré, chefs principaulx diceulx. De quoy faire il fut retenu pour veoir paroistre ung gros de cavallerye de quatre vingtz a cent chevaulx, lesquelz savançoient au trot pour participer a lhonneur et yssue de la journée, ce qui le meit en grand allarme, comme aussy les ennemis ne leurent moindre.

Touttesfois faisant bonne mine a mauvais jeu estimoient par demonstration que cestoit du secours qui leur venoit, mais voyant quilz estoient recognuz pour estre catholicques et prests a joindre le seigneur de Sainct-Paul, ilz tournerent en route. A la poursuitte desquelz le cappitaine Conte qui commandoit ce secours fut envoyé suivy de bon nombre descartez quil rallia, avec quoy il voulut poursuivre les fuiards. Mais le gros dinfanterye ennemy si opposant donnoit moyen aux moins asseurez de se garentir des mains des catholicques donnant des ruses au general dicelles dignes de penser a sen parer et conserver la victoire. Touttesfois luy desirant lentiere deffaicte diceux feit attenter de les enfoncer donnant furieuzement dedans. Mais les ennemis les repoussant et soustenant les contraignirent se retirer. Quoy voyant beaucoup de soldatz catholicques, jugeans que la nuict estoit prochaine, se meirent a la poursuitte de la cavallerye fuiante, aucuns desquelz furent atteins, tuez et prisonniers, entre autres le sieur de Turteron fut ramené et plusieurs autres qui avoient quicte le party lorsquilz avoient veu plus de quatre cens honnorer le champ sans y comprendre les blessez.

Quant a l'infanterye, elle se retira en bon ordre et ne peult estre force quelque effort que feit ledit seigneur, lequel faulte de la sienne fut contrainct laisser loger a sa veue, ou aussy tost ilz se barriquerent et donnerent ordre de nestre pris en dormant qui convya le general catholicq de se loger et attendre les poursuivans pour iceux joinctz tascher demporter le matin venu lentiere victoire.

Ceste charge ayant apporté leffect que dict est, feit adviser au seigneur de Sainct-Paul de remectre son infanterye en cuer et par mesme moyen les repprendre du peu de resistance quilz avoient faict, leur disant quilz en estoient blasmables. Mais eulx sexcusans sur le chocq quilz avoient soustenu des harquebuziers a cheval rompus, luy donnerent espoir de mieulx, vouans le sacrifice de leur vye au supplement de ce deffault, ce qui feit resoudre iceluy seigneur de se loger à Ablancourt distant dune mousquetade du logis de lennemy et de despecher leur cappitaine Conte a Sainct Dizier pour amener quelque pièce affin de forcer la volunté diceux a condescendre aux conditions a eulx offerts.

Et pour ceste cause, ledict Le Conte prenant quelque cent chevaulx promit dexecuter diligemment ce qui luy estoit commandé. Pendant quoy les ennemis estans dans la maison de Colommers et dans le villaige se maintenoient en gens de

guerre. Ores quilz pretassent loreille a une composition, lesquelz neantmoins advertis du secours qui leur venoit passerent la Marne qui arouze le pied du villaige et se jecterent dans Plemgey au delogement desquelz les catholicques ne se monstrerent endormis. Mais taschant a sopposer au secours qu'on leur asseura venir, le general partit d'Ablancourt prenant avec soy toutte sa cavallerye, pour les devancer et combattre, commendant aux sieurs de Vaucleroys, Marigny et dautres quilz nabandonnassent l'infanterye, mais quilz se gouvernasse ainsy que feroient les ennemis, et que si ilz marchoient quilz marchassent aussy les cottoyant tousjours et surtout quilz le tinssent dheure a autre adverty de tout ce qui se passeroit. Ce qui fut cause que les ennemis nayant peu faire long chemin se trouverent investis dans Plemgey et contrainctz de se renfermer dans leglise et dans la maison du seigneur se barricadant bravement les ung contre les autres, faisant par ce moyen escouler le lundy en escarmouche soubz lespoir de secours duquel ilz penserent desesperer a cause quil venoit si a tard et de despit continuoient leur parlement.

Mais y ayant trop de difficulté a en accorder la capitulation a cause que leur demande estoit trop audacieuze et hautaine, le vainqueur voulant imposer loy au vaincu et non la recevoir de luy, ny voulut condescendre, ains continuerent a sincommoder comme auparavant, passant ceste journee sans grand advantaige des ungs ny des autres jusques a ce que tombant la nuict le seigneur de Sainct-Paul les voulut laisser songer a eulx et attendre le lendemain pour les y forcer, et par ce moyen donner loisir a luy et a ses trouppes de respirer du travail et humer lair dune nuict de repos, ny ayant que peu de temps quilz estoient pied a terre venant de battre la campaigne en intention de trouver lennemy et le combattre de rechef; mais nayant trouvé chose qui luy peult resister feit loger ses trouppes a Droully en esperance que les enfermez, desesperant de leurs secours parleroient autre langaige, le matin venu, ce qui eust peu ariver si avant que les chevaulx fussent desbridez nouvelles certaines ne luy fussent venu de lacheminement de lennemy au secours des assiegez lesquelles naggreerent aux assiegeans pour la lassitude en laquelle ilz se trouvoient et leur chevaulx pour y avoir pres de trois jours quilz estoient dessus. Et neanlmoins estant besoing de severtuer, chacun se rendit a cheval, et se resolut iceluy seigneur de les devancer et combattre. Pour quoy faire, prenant des guides se feit conduire au lieu ou on lavoit asseure

quilz estoient. Mais y estant arrivé, ny trouva que le tracq, raison pourquoy se doubtant de ce qui estoit, il diligenta de retourner affin de les prevenir et estre au quartier avant eulx. Mais sa diligence ne peult estre tant exacte quilz ne se fussent ja emparez de son champ de bataille, a la faveur duquel, sans peril ilz pensoient secourir et rafreschir leur infanterye leur donnans entré dans le villaige ou ilz furent fort bien receuz par les catholicques, specialement lors quayant tous deux ung mesme ordre ilz estoient introduictz et massacrez dans leur corps de garde. Les chefs desquelz les recognoissant a leurs escharpes blanches les privoient de vye. Traict aultant peu usité qu'autre qui ayt esté de longtemps et neantmoins tant préjudiciable aux ennemis que près de deux cens y furent tuez.

Et en eust este la deffaicte beaucoup plus grande si aucuns plus legers que les autres ne sen fussent sauvez. Lesquelz par le rapport quilz en firent a leur general coupperent pied a leffusion de leur sang accrue touttesfois des deux costez lors que pour revanche ilz donnerent le feu aux maisons taschant par les armes et le feu a dissipper et rompre les gros des catholicques barriquez quy (bruslez de lardeur du feu) supportoient ung extreme travail a repousser loraige des assaillans lesquelz furieuzement les chargeoient et assailloient. Mais leur obstinée deffence donna moyen au seigneur de Sainct-Paul retournant dentendre de loing le rumeur et les harquebuzades et de veoir une lumiere de feu des maisons ardantes qui le convya de diligenter a gaigner son champ de bataille affin de pouvoir par ce moyen apporter quelque secours aux siens en cas quilz fussent mal menez. Mais avant que y pouvoir ariver y ayant a franchir ung grand chemin creux qui servoit de tranchez, il fut contrainct de rompre son ordre pour y entrer, cherchant chacun le lieu le plus propre et commode pour y monter. Ce qui feit prendre aux ennemis, qui sen estoient emparez, l'occasion aux cheveulx se prevaluant dicelle par le moyen d'une rude charge quilz leur donnerent, laquelle neantmoins bien qu'en desordre fut brusquement soustenu. Et est à croire que si ilz fussent esté veuz par les catholicques, lesquelz ne les pouvoient veoir a cause de la nuict, que sans doubte le combat eust esté beaucoup plus signalé.

Mais eulx aydez de l'obscurité dicelle nestant apperceuz ne donnerent loisir audict seigneur de ranger ses trouppes espars, avec lesquelles touttesfois repoussant les plus eschauffez, il perça a jour leurs escadrons par deux foys. Non sans que de de part et dautre bon nombre prinssent la mesure de leur tom-

beau, estant les ennemis prests dhabandonner le champ et de tourner en route sans leur masse d'infanterye qui ne leur servit de moins que de salut, daultant qu'a la lueur du feu ilz se rallioyent et mettoient en ung gros ou au contraire les catholicques ayant ung sinistre opinion de leur infanterye quilz tenoient deffaicte a cause du peu de clameur qui se faisoit au villaige et du peu de nouvelles quilz en avoient ne pensoient plus qu'a prendre chemin de retraitte droict a Victry. Tout-tesfois beaucoup a yant plus de lhonneur en recommandation, parurent tant genereux que perseverant au ralliement, ilz chargeoient ceulx quilz avoient a la rencontre encores que leurs chevaulx fussent reduictz a ne pouvoir plus marcher que doublement picquez. Mais eulx opiniastrans le combat se rendoient pres du general catholicq a sa voix. Avec lesquelz aussy tost sans recognoistre, il faisoit nouvelle charge en lune desquelles se trouva seul et delaissé pour avoir passé plus avant que nul autre estant demeurez ceulx qui laccompagnoient tellement embarassez dans les ennemis que beaucoup y furent estropiez, comme en semblable les ennemis recognuz par les catholicques a la lueur du feu de quelque maison ne couroit moindre fortune que de la mort. Cestoit ainsy que dune part et daultre beaucoup pensant estre avec leurs amis, ilz estoient chargez et tuez, ce qui apporta telle diminution aux trouppes que les ennemis se voyant en petit nombre prindrent le chemin de Chaallons après avoir desgaigé leur infanterye laquelle avoit auparavant tenté tous ses efforts pour essayer les moyens denfoncer les barricades catholicques. Ou ayant este bien receuz et battuz, ilz furent contrainctz les laisser joyssans du nid et de la place. Après avoir rendu un si grand combat que on vint, manquant de poudre, a combattre a coup de picq et de pierres, specialement en la barricade du sieur de la Rivière.

Ce qui ce continua tant longuement que les ennemis voyans ne pouvoir obstenir le dessus furent contrainctz dachever leur retraitte craingnant qu'a laube du jour ilz ne se veissent nouvellement chargez par le seigneur de Sainct-Paul. Lequel delaissé comme dict est ne voulut quicter le champ, mais seul se resolut de le conserver. Apres avoir eu deux gentilhommes a la rencontre, l'un desquelz il blessa a mort et meit lautre en fuitte, se maintenant soubz ung petit noyer tant quil recognut que les siens nestoient expulsez du villaige. Avec lesquelz il se retira y passant la nuict. Laquelle escoulee, a laube du jour delibera de mener rafreschir ses trouppes es environs de Victry ou ilz feirent sejour de trois jours. Pendant quoy voyant que les

ennemis estoient disparuz et quil ne les pouvoit de rechef combattre, il print une coulevrine a Victry avec laquelle voulant nettoyer le Parthois il print Eillemore maison forte qui noza resister a ses forces, ains, se rendit par composition, comme aussy feit la maison de Nettancourt et le chasteau de Blasy, mesmes celuy de Vaure. Sestant iceulx rendu ores quilz fussent bons a la seule veue du canon, lesquelz furent gardez par les garnisons catholicques qui y furent establis pour brider le Parthois.

En ceste même saison, le duc de Lorraine voyant les forces de Champaigne proche de son duché de Barrois, pria le seigneur de Sainct-Paul de lassister au siege de Beaulieu, place qui luy nuysoit fort en Barrois. A quoy estant resolu, iceluy seigneur de Sainct-Paul renvoya la pièce à Victry et si achemina avec ses trouppes, trouvant ja le siege tout forme, lequel bien attacque, bien deffendu, apres avoir mange bon nombre de canonades desesperant destre secouru, se rendit par composition. Apres quoy ledict seigneur de Sainct-Paul desirant surprendre quelques trouppes qui sestoient evaltonnez en son gouvernement, partit et tira chemin ayant advis que bon nombre dennemis sestoient logez dans la Neufville aux ponts pres Saincte Manehoud, lesquelz il acceuillit avec une acceleration si grande que trouvant les ennemis sans garde il les deffeit et tailla en pieces excepté aucuns qui en porterent nouvelles a Saincte Manehoud.

Pendant ces choses, le duc de Lorraine seurement adverty que la levee de huict mil hommes de pied lansquenetz et quatre mil chevaulx reistres que le Roy de Navarre avoit praticque en Allemaigne estoient pres de se rendre en la place monstre pour y recevoir armes et argent, advertit le seigneur de Sainct-Paul de ce, le conjurant de lassister en la deffaicte quil avoit entreprins den faire. Ce que trop aise a luy persuader, promit au duc de lassister et le joindre de bref où pour ce faire, ayant faict venir ses cappitaines, leur exposa le besoing que Son Altesse avoit de luy et deulx et qu'ayant moyen de faire beaucoup pour ceste cause, quil les adjurroit de laccompagner en ce voyaige, ce que tous librement luy promirent moyennant quilz eussent trois jours pour sesquipper de ce qui estoit besoing pour ce voyaige. A quoy ayant preste loreille pour trouver leurs demandes plus que raisonnables, leur en accorda huict, au boult desquelz il leur donna le rendez vous a Victry. Mais luy desirant dentendre les moyens dheu-

reusement parvenir a cest deffaicte sachemina a Nancy trouver le duc du Pais en attendant ses trouppes.

A larrivée duquel luy ayant este faict par Son Altesse une belle reception, on assembla le conseil pour adviser les moyens quil failloit tenir. Mais opiniant sur ceste entreprinse, plusieurs du conseil par vives raisons dissuadoient Son Altesse de lentreprendre, ce quentendu par ledict sieur Duc en demanda ladvis au seigneur de Sainct-Paul. Lequel rejettant toutes ces difficultez percista de les attacquer pour cause quil y alloit de la reputation en cas quilz sen desistassent, disant que pour ne les attacquer on ne debvoit permectre ung tel amas qui seroit une vraye demons tration qu'on redoubleroit leur puissance et qui les conviroit dattenter. Ce que ne disant mot, ilz neussent osé penser, et que pour luy il ne jugeoit aucune occasion qui les deussent faire desister de ceste resolution. Apres quoy le duc de Loraine se conformant a ce que dessus dict quil sestoit resolu, bien que ce ne fut leur advis, dy aller et les devancer pour les deffaire avant quilz fussent ensemble. Ce pourquoy il prioit chacun de se tenir prest pour laccompagner, disant outre au seigneur de Sainct-Paul quil le prioit de prendre son avant garde quil composeroit de quatre cens chevaulz et deux mil hommes de pied sans se quil avoit pour lesperance qu'il avoit de sa conduicte. Mais ledict seigneur en faisant quelque reffuz vouloit la laisser au marquis du Pont. Touttesfois estant importune de ce faire, il ne la reffuza sacheminant avec icelle aussy tost que ses trouppes leurent joinct droict au meilieu de la place monstre suivy de cincq a six lieues du corps de larmee conduicte par le duc en personne. Laquelle estoit composee de huict cens a mil chevaulx et de cincq mil hommes de pied, a larrivée duquel en la place monstre, il aborda ung villaige ou sestoient logez quelque dix huict cens lansquenetz. Lesquelz decouvrans ceste cavallerye envoierent scavoir silz estoient amis ou ennemis. Mais estans asseurez que ce nestoit de leurs amis, se voyant sommez de se rendre en firent reffuz, raison pourquoy ilz se trouverent chargez et enfoncez dans le villaige avec tant de vehemence quilz furent contrainctz par la force de se laisser emporter d'une foible resistance laissant douze cens des leurs pour tesmoings de leur opiniastreté en estant fort peu pris a mercy a cause que par la mort des premiers on voulloit deterrer les autres de rendre combat. Ce quexecute sans donner repos aux hommes, craincte que d'autres neschappassent.

Le mesme jour il fut encores visiter ung autre regiment loge dans ung villaige assez proche du premier, lesquelz

nayant meilleur marché que les autres, pour ne rendre grand combat laisserent plus de mil des leurs estenduz par la rue. Apres quoy en ayant assez faict pour ung jour, il resolut de permectre a luy et aux siens le repos pendant que la nuict par ses bruns sourcilz tiendroient la terre couverte pour a la premiere descouvert des rayons de Phebus aller visiter les autres qui fut cause que les hommes et chevaulx repeurent assez bien et que le lendemaain matin, laube du jour chassant les tenebres de cest hemisphere, ledict seigneur se tint a cheval rangeant chacun en bataille hors du villaige, leur donnant la disposition quil voulloit tenir au combat, dou aussy tost il partit sacheminant jusques a ung rendez vous, ou pres de deux mil hommes de pied et deux mil reistres estoient logez, vers lesquelz le seigneur de Sainct Paul despechant son trompette allemand pour les sommer de se rendre avec promesse de leur sauver la vie, fut par eulx faict fort mauvaise responce faisant dix mil outraige au trompette, le menassant de le faire mourir estans prests a luy donner les estrivieres. Touttesfois, apres avoir considere la faulte quilz faisoient, ilz le renvoierent vers son maistre. A larrivee duquel ayant entendu le mauvais traictement qui luy avoit esté faict, il resolut bien quil fut plus foible de les charger, comme aussy les reistres et lansquenetz delibererent sy opposer estans en resolution de se deffendre, pour sestre entrepromis shabandonner les ungs les autres, qui causoit quilz se preparoient au combat. Ce que voyant ledict seigneur commanda a tous ses soldatz quilz se meissent allans a la charge tous a crier bataille comme tous unanimement le firent savancans pour les accoster de pres. Mais eulx voyans les trouppes catholicques marcher en ceste resolution et les approcher de pres, commencerent a sespouventer tant a cause de leur voix que de leurs armes, speciallement les reistres. Lesquelz les jugeant de trop bonne volunté ne les voulurent attendre plus pres que de cinq cens pas. Ains tournant bride se mirent en route sen noyans aucuns dans le fleuve du Rhin, laissant leurs gens de pied a la misericorde des victorieux. Lesquelz pour les trois quartz passerent au fil de lespée et le demeurant prins a mercy.

(*A suivre.*)

LA CAPITATION DE LA NOBLESSE

POUR L'ANNÉE 1784

EN CHAMPAGNE

Nous avons publié dans les tomes V et VI de la *Revue* la liste de la capitation de la noblesse pour les élections de Châlons et de Langres. Nous croyons intéressant de reproduire un catalogue pour tout le reste de la généralité, en prenant l'année 1784, comme assez proche de la Révolution, pour fournir un état complet des nobles habitant notre province [1].

Il nous suffira d'ajouter que la capitation était un impôt personnel établi suivant la fortune de chacun, créé en 1695, suspendu en 1698, rétabli en 1701. Le clergé se racheta en 1715 au moyen d'une somme une fois payée. Nul n'en était exempt, à moins d'indigence constatée. Des gentilshommes, nommés par le Roi, se partageaient la généralité par département, et fixaient annuellement la répartition.

B.

Châtillon-sur-Marne

Grigny	Fleury.
Bouquigny	Chevalier de Brulart (en 1787) Dlle de Longomet.
Vincelles	Bertel.
Châtillon	Bancel de Confoulan.
Cuchery	Guérin.
Reuil	De Caumont.
Fleury-la-Rivière	Ve Robert de Haudoin.
	Le Dieu de Ville.
Dormans	Dlle de Brion.

1. Ces documents se trouvent aux Archives de la Marne, fonds de l'Intendance.

Élection de Chaumont

Eurville	Ve de Roche.
Frampas	Ve de Beaufort d'Epothémont.
Hauteville	De la Michaudière.
Balignicourt	De Coucy.
	De Comble.
	De Bournonville.
Mathault	Ve de la Vaux.
Arnoncourt	De Gosme.
	Simony.
Brachey	Dallegrin.
Brouthières	Simony.
Daillancourt	Comte d'Ambonville.
Dommartin-le-Franc	Remond.
	Cousin de Chatillon.
Donjeux	Marquis de Lespéroux.
Eclaron	Ve Le Chaltreux.
Gudmont	Ve Martinet.
Jouiville	Leclerc de Freydeau.
	Faypoult.
	Ve de Saint-Vincent.
	De Bluget.
	Roussel, capitaine.
	Thomas, capitaine.
Le Buisson	Le Blanc.
Lescheres	De Ségur.
Montiérender	Ve Brigeat de Lambert.
	De la Porte, Maréchal de camp.
Pancey	De Gosme.
Sommeville	Mme de Choiseul.
Sommevoire	De la Place.
Suzannecourt	Dlle de Circfontaine.
Villers-aux-Bois	De Rajet.
Voilecomte	Dlle de Rupt.
	De Beauvière, Ve Le Seur.
Vassy	Maréchal de Favreuse.
	Dlle de Chevrières.
	Piot de Tourvin de Seltot.
	Mme de Tubermont.
	Ve Du Buisson.
	Chanlaire, secrétaire du Roi.
	De Place.
Ailleville	De Luxe, capitaine.
Bar-sur-Aube	Ve de Vaudières.
	Verpillat de Blumeré.
	Ve Geoffroy et son fils.
	De Contenot.

	Ve de Nogent.
Braux	De Massey, capitaine.
Droyes	Le Beuf.
Crespy	Ve de Montangon.
Cousfin	De Nogent.
Essoyes	Bourdoire.
Fresnay	De La Rue.
	Ve de Mousseron d'Ambrois.
Vaudremont	De S. Belin.
Thors	Ve de Peignère.
Ville-en-Terre	Comtesse veuve de Coningham.
	Ve de Renusson.
	De Rambourgneuf, capitaine.
Fontaine	Dlles de Louvières et de Compiègne.
Le Doute	Vicomte du Hamel.
Dampierre	Marquis de Dampierre.
Colombey-les-Fosses	D'Antissanty.
Fuligny	De Compiègne.
	Le Chev. d'Allonville, Maréchal de camp.
Autreville	Poisson de Matroin [1].
Berthilleville	Marquis des Salles.
Chateauvillain	Ve Hannaire de Viesville.
	Hannaire de Riocour.
Chaumont	De Montangon.
	Dlle de Grandlimez.
	Dlle Le Grand de Neuville.
	de Briocourt.
	Mayeur, gendarme du Roi.
	Depont.
	Le Président de Gondrecourt.
	Le capitaine de Gondrecourt.
	Ve de Poiresson de Colombey.
	La Dame de Montaville.
	Dlle Le Gras.
	Perrin de Neuilly.
	De Chateauvieux.
	La Dame Berthelier.
	La Dame de Bompart.
	Ve de Courdomer.
	Dlle de Breuil.
	De Creze.

1. En marge est cette note : « Il vient de gagner un procès qui lui a « adjugé toute la succession de M. de Pompadour, ce qui lui donna une si « grande fortune que le commissaire ne sait à quoi proposer son imposi- « tion ».

	Graillet de Surmont.
	Husson de Sampigny.
	Dlle Roze de Fontenay.
	De Brosse.
	De Montangon de Crespy.
	Le Bloy, mousquetaire.
	Ve Berthelier.
	Mme de Chapt, née de Neuilly.
	Fils du Président de Gondrecourt.
	De Menonville.
Domrémy	Dlle de Villedonné.
Escots	Marquis de Bologne.
Lesseville	Ve Dupuy.
Mareilles	De La Rüe.
Maranville	Ve du Boulet de Sancey et son fils.
Sarcicourt	Ve Denizot.
Thiessy	De Maillart.
Vaucouleurs	Dame d'Arbomont.
	Dame de Fontaine.
Malry	De Goussaincourt.
Regnol	De la Rue.
Orges	Husson de Sampigny.
Louvières	Ve de Compiègne.
Villers-sur-Marne	d'Etelain.

Élection d'Épernay

Avenay	M. de Corvisart.
	Mlle de Corvisart.
	Veuve de Comminges.
	Corvisart d'Arigny.
	Ve de Morfontaine et sa fille.
	Ve de Failly de Condé.
Athis	De Cappy, capitaine de cavalerie.
Ay	Le Blanc de Blossière.
	De Montfort, capitaine.
Brugny	Marquis d'Estourmel.
Cuys	Hennequin de Villermont.
Disy	Vo de Bye (veuve d'un brigadier des armées du Roi).
Dormans	Dlles de Brion.
Epernay	Geoffroy de Vandières.
	Parchappe.
	De La Faye.
	Tyran de Flavigny.
	Ve d'Escannevelle.
	Ve de Sainte-Claire.
	Ve de Grimbert.

	Dlle Brulart de Saint-Martin.
	Ve d'Hossus d'Habecourt.
Flavigny	Picard.
Le Marais	Le Goix.
Mareuil-sur-Ay	De Marassé.
	Dommanger.
Montmort	Marquis de Montmort.
Les Conardins	De Failly.
Mareuil-en-Brie	Comte de Coigny.
Moslins	de Laumois.
Oiry	De Cappy.
Plivot	Chevalier de Caumont.
Tauxières	Bertin.
Tours	De Bermondes.
Vouciennes	De La Fayette (petit fils de M. de Saint-Claire).
Grauve	De Mezieres et sa sœur Dlle de Maisoncelles[1].

Élection de Fismes

Courlandon	De Fougères.
Courville	Ve de Vaux-le-Roy.
Fismes	Ve de Normand de Tourville.
	Ve de Houdan.
	De La Perrousse.
	Ve de France.
	De Gondallier d'Eguisy.
	Dlle de Champagne.
Hirval	Du Hamel de Breuil.
Hourges	Mareschal.

Élection de Reims

Brieul-sur-Marne	De Jourlandon.
	Le Vassaux de Hadouville.
Avançon	d'Avançon.
Bertricourt	Dlle de Mareuil.
Beuvre	De Barras.
Bezannes	De Bezannes.
Bouvancourt	De Longvoisin.
Cauroy-le-Hermonville	De La Chapelle.
Courmas	Trois demoiselles d'Argis.
Courtagnon	De Courtagnon.
Fraillicourt	De Chanvallon.

1. La capitation de 1766 donnait en plus ces noms : de Minecourt, à Ay; Ve de Brugny à Bisseuil ; de Cramant à Cramant.

Herbigny	De Maubeuge.
Jony	De Vienne.
Justine	Mlle de Saillant.
	De Maubeuge.
Juzancourt	De Villiers.
Cauroy	Gondaille d'Aigny.
Hermonville	D'Avesnes.
Louveries	De Louveries.
Mainbresson	D'Aiguisy.
Manre	De Roussy.
Neuvisy	D'Auger.
Poilcourt	de Maubeuge.
Puisieux	Henaut, secrétaire du Roi.
Méry	De Montfort.
Les Petites Armoises	De Montfrabœuf.
Reims	Dlles de Bruyères de Coulommes.
	Des Laires.
	Du Plaissier, petite-fille de la veuve.
	Maillefer de Résigny.
	De La Salle, maréchal de camp.
	Chev. de Recourt.
	Ve d'Origny d'Agny.
	De Crouy.
	De Tourville.
	De Verrières.
	Ve de Montginost.
	Canelle.
	Cambray.
	De Vandières, fils de Conseiller à Metz.
	Canelle de Varigny.
	De Thorel.
	Condé, Ve de Failly.
	Lespagnol de Chanteloup.
	Comtesse de Brugny.
	De la Mothe-Longpré, capitaine.
	Ve Cloquet, trésorier des finances.
	D'Aubigny, id.
	Canelle de Villaray.
	De Montgeot d'Hermonville.
	D'Houdan.
	Frémyn de Sapicourt.
	Cliquot de Toussicourt, fils du directeur de la Monnaie.
	Danré d'Armancy, père.
	Leveque de Champeaux, lieutenant-colonel.
	Coquebert de Graucourt.
	Coquebert de Montfort.

	Rogier de Monclin.
	De Feret, capitaine.
	D'Origny de Courcelles.
	Dlle de Feret.
	D'Arancey, capitaine.
	Coquebert de Taissy.
	Bidet de Maisonneuve.
	Marquis de Saint-Clair.
	De Caumont, capitaine.
	Frémyn de L'Etang.
	Baron de Thilménil.
	De Brulard, capitaine.
	D'Origny de Monteux.
	Ve Lorain.
	De la Condamine de Lescure et ses fils.
	Ve Coquebert.
	Ve Lecomte.
	Ve baronne de Neuflize (Godet).
	Dlle Aubert, fille de secrétaire du roi.
	De la Tournelle.
	Dlle Canelle.
Sery	Marquis de Bena.
Savigny	Perrier.
Vaux-les-Aubigny	Ve de Vaux.
Fresne	De Boham de Malval.
Bruyère	Ve de Mouy.
	Du Hamel.
Rosnay	De Sahuguet de Termes.
Mont-S.-Martin	D'Equancourt.
Chavange	De Roucy.
Clairefontaine	Dame de Remicourt.
	De Beaufort.
Rouvroy-le-Pothées	De Breuil.
Tery	De Romance.
Sapicourt	De Termes fils.
Betheniville	D'Escannevelle.
Reims	Fremyn de Fontenelle et son fils.
	Dlle Canelle du Han.
	Souyn, maréchal de camp.
	De Montrozier.
	Mme d'Aubigny des Marets.
	De Mouy, capitaine.
	Langlois de Falaise.

Élection de Rethel

Autruche	de Lescarmoutier.
Attincourt	Ve d'Alniezeux.

Ballay	Ve de Lillebonne.
	Ve de Roucy.
Baleine	Dlle de Rincourt.
Chartongne	De Bertoncourt.
Biesme	De Feremont.
	De Saulx.
Chatillon-s-Bar	Mme de Montginot.
Roucy	De Chavange.
Clairefontaine	Ve de Briscourt.
	De Beaufort.
Clavy	De Beaumont.
Condé-s.-Aisne	Trois frères de Villelongue.
Ecordal	De Coucy.
Etrepigny	De Moussy.
Germont	De Beffroy.
Guignicourt	De Sericourt.
	Marquis de Wignacourt.
Hagnicourt	De S. Quentin.
»	Lécuyer.
Launois	De Perthuis.
Faux	De Savigny.
St-Marie-à-Vaux	De Villiers de Bailla.
Louvergny	D'Aguisy.
Giraumont	Baron de Feret.
Barby	Des Roberts de Maisoncelle.
Bogny	De Mondreville.
Severicourt	Du Bois.
La Rozière	Comte de la Rozière, officier général.
Jeandun	Du Han.
Inaumont	Ve Giré.
	Baron de Romans.
La Croix-au-Bois	Vicomtesse Ve de Busancy.
La Folie	De Finfe.
Le Chesne	Lespallier, capitaine.
	De Mecquennem, capitaine.
Leffincourt	D'Ogny de Bussy.
Marchemeuil	De Raignier.
Mazerny	Ve de Crèvecœur.
La Lobbe	Ve Pochet.
Mezières.	De Fesmeron.
Montgon	De Montgon.
Montigny	De Montigny.
La Neuville	De Meligny, capitaine.
Quatre-Champs	De Termes.
Puisieux	Ve Montginost de la Saule.
Thévy	Baron de Thévy.
Rethel	D'Artaize.
	Regnauld.

	Des Roberts.
	Mme de Sourche.
	Comtesse de Lordat.
Saint-Loup	Du Bois.
Saint-Morel	Ve de Villelongue.
Savigny	De Moussay.
	De Mecquenem.
Saussenil	Brodart.
	Ve de Hodange.
Selles	De Vignolles.
	Béguin de Saussenil.
Semuy	Ve de Muizon.
Sericourt	Ve de Montginost.
Sugny	Ve de Sugny.
Sy	Marquis de Sy.
Semide	Parcier de Souverey.
Vaux-les-Attigny	Ve de Courtin.
Vandy	De Vandy.
	De Boham.
Voncq	De Mézières, lieutenant général.
Vrisy	Ve de Pavant.
Le Vivier	Ve Le Gentil.
Maison-Rouge	Colard.
Poix	Dardart, vicomtesse Ve Duremont.
Gruyère	Baronne Ve de Sueve.
Le Chesnoy	Collard de Boutancourt.

Sainte-Menéhould

Aincreville	D'Aincreville
Apremont	De Salse
	Ve de Salse.
Baubrey	Ogier.
Autry	De Broyes.
Boncourt	Les enfants du Se de Boncourt.
Cernay	De Pouilly.
Dommartin-la-Planchette	Les enfants du Se de Dommartin.
Epense	Comte d'Epense.
Florent	De Failly.
Gizaucourt	Comte de Gizaucourt.
Hans	Comte de Dampierre.
Haricourt	Baron d'Anef.
Les Landres	Baron des Landres.
Maffrécourt	De Berle.
Neuville-au-Bois	De Montreuil.
Sainte-Menehould	De La Gérinière.
	Hocart.
	Ve de Vaux.

Sivry	Les enfants de M. de Chamisso.
Termes	Les enfants de M. de Bollandre.
Villers	M. de Chamisso.
Les Islettes	Trois veuves du Houx.
	De Foucaud.
	Desguyot.
	Du Houx.
	De Bonnay.
Olisy	De Neuville.
Beaurgard	De Mézières.
La Grange	Baulny.
Rumigny	De Sailly.
Vaux-les-M.	De Ponsort.

Élection de Sézanne

Bricot	De Chanteloup.
Faux-Fresnay	Chambauld.
	De La Place.
Barbonne	Cordelier de Chevrières.
Bergères	Ve de Milleville.
Baudement	Ve de Nogent.
Chandion	De Chandion.
Montgenost	De Vaubercey.
Montgivrot	De Bernay.
Morins	Champagne de Meuléon.
	Dames de Chandion.
	Ve Guérard.
Verdey	Cordelier.
Pleurs	Marquis de Pleurs.
Saint-Remy	Du Val d'Ogne.
Thaas	Du Val.
Sézanne	Ve de Bruché.
	Dareste de Bosmont, officier.

Élection de Troyes

Vaudes	De Bercey.
Courcelles	Ve Piot.
Droupt-Saint-Basle	Chev. de Chevaudon.
Lirey	Piot de Courcelles.
Montchevreuil	Mauroy.
Montreuil	Ve de Vaux.
Onjon	Ve de Richebourg.
Règes	Frisson de La Motte.
	Chev. d'Aunay.
Pallis	Dlle Desmont.
Tourvilliers	Clerez.

La Planche	De Salabert.
Auzon	De Christon.
Chapelle-Saint-Luc	Guinet.
Troyes	Du Bourg.
	De Beurville.
	Comte de Villebertin.
	Ve Dovinet.
	Quiqueran de Beaujeu.
	De Reims, capitaine.
	Paillot de Tennelières.
	Mme de La Fosse.
	Dlle de La Motte.
	Mme de Valles de Spoix.
	Angenoust de Villers-le-Chétif.
	Camusat de Riancey et Mlle.
	Ve Gouault.
	Paillot.
	Mme de Lantage.
	Noël de Buchères.
	Noël de Courgerain.
	Angenoust de Cervaz.
	Ve Mirisot de Sancey.
	Chev. de Pautrat.
	Chev. de Dreuil.
	Du Boissier.
	Dlle Puget.
	Denizot, capitaine.
	Dlles Paillot.
	De La Motte.
	Paillot Ve d'Huy.
	Du Bourg, Ve Bernier.
	Les enfants de Calonne.
	De Reims fils.
	Dlle Denizot.
	Guinet, Ve Tetel.
	De Vigier.
	Morel de Villiers.
	Baillet, Ve Legras.
	De Thomassin.

Vertus

Chaltrait	De Troly.
Vertus	Masson de La Motte.
	Masson de Bergère.
	Cabaret de la Neuville.
	De Colligny, capitaine.
	Ve Geoffroy.

	De Maupassant.
	Dlle Deya.
Villers-au-Bois	Aubelin.
Colligny	Guérin.
Coizart	Bataille.
Fromentière	Durupt.
Le Plessis	Du Plessis et sa sœur.
	Dlle de Blois.
Loisy	Destef et sa sœur.
Oger	De Chatillon.
Soulières	Ve Le Porlier.
	Dronet.
La Croulière	Le Gras de Charmoille, fils de secrétaire du Roi.
La Motte-Vertus	De Varigny.
Le Mesnil	Le Dieu de Ville.
Voulzy	Ve de Voulzy de Bierles et sa fille.

Élection de Vitry

Ablancourt	Picard.
Arrigny	Bourlon, fils de secrétaire du Roi.
	Bourlon, petit-fils de secrétaire du Roi.
	Dlle Bourlon.
Blacy	De Saint-Vincent.
Bussemont	De Wignacourt.
	Comte de Morimont.
Le Buisson	De Beurges.
Minecourt	De Hédouville.
Nuisement	Ve Christon.
	M. de Nuisement, son fils.
S.-Lumier	De Wignacourt.
S.-Remy	Comtesse Ve du Hamel et son fils.
S.-Eulien	Ve de Lantage.
Somsois	Dugré.
Villers-en-Lieu	Ve de Villers et ses enfants.
Villers-sur-Marne	De Joybert.
S.-Dizier	Bignon de Fresne, capitaine.
	Ve de Chenois.
	De Florigny.
	Ve Poirier d'Amfreville.
	Ve Olivier.
	Ve Martinet.
	De Villers-en-Lieu.
	Defresne, écuyer du Roi.
	Petit de Bronvilliers.
	Contenot.
Vitry	Dlle Nappier.

	Le Blanc Beugnot du Plessis.
	Ve Jacobé de Soulange.
	Ve de Montandre.
	De Balidart.
	Jacobé de Vienne.
	De Chiéza.
	Odot (Haudos), secrétaire du Roi.
	Ve de Bange.
	Dlle de Joybert.
	Ve Roussel du Pin.
	Dlle de Domprost.
	Dlle de Frédy.
	Dlle de Clozet.
	Dlle de La Rochepalliere.
	D'Arancey.
	Contenot frères.
	Dlles de Bournonville.
	De Nuisement, capitaine.
	Grossetête de Plichancourt.
	Ve Brunet.
	Chevalier du Mont, capitaine.
	Thomassin, marquis de Bienville.
Clos Mortier	Contenot.
Brauvilliers	Le Petit.
Haussignemont	De La Roche d'Oisy.
Larzicourt	Du Mont
Farémont	De La Roche d'Oisy.
Aulnay	De Lesseville.
	De Bruneteau.
Possesse	Ve de la Balme.

Nous terminerons en donnant l'état de la capitation pour la ville de Châlons en 1766, à cause du grand nombre de noms qui ne figurent plus dans celui de 1784.

De Renneville.
Marquis de Nazelles.
Dlle de Lépine.
Du Bœuf de Varennes et sa sœur.
Du Bœuf de Saint-Martin.
Les enfants du Sr de Saint-Mard.
Dlle de La Grandcour.
Dlle Le Tartier.
Ve de Vaux.
Ve Du Bois de Cranccé de Livry, comme fille de secrétaire du Roi.
Les enfants du Sr de Montgeot, capitaine.
Hocart, capitaine.

Dlle Hocart.
Dlle Billet, fille du Procureur du Roi.
Ve Beaugier.
Ve Maupas (auditeur des comptes).
Dlle Beaugier.
Mme Ve de Bignipont.
Les enfants du Sr d'Omey.
Le Sr d'Oger.
M. de Vieux-Dampierre.
Ve de Chastillon (de Beaufort).
De Mardeuil.
Ve Fagnier (Président-Trésorier).
Deu de Perthes.
Fagnier, officier.
Fagnier de Marsenet.
De Pinteville.
De Pinteville-Cernon.
Chev. de La Touche.
De Ligny.
Ve de Parvillez.
De Villers.
Lallemant de Lestrée.
D'Argent, officier.
Les enfants du Sr Deya, officier au bureau des Finances.
Dlle du Pré, fille du Sr d'Aulnay-sur-Marne.
Ve Carlin d'Arcy (garde du Roi).
Dlle Jeanne Jourdain.
Ve Chaalons.
Dlle Clozier.
Clozier, capitaine au régiment Piémont.
Comtesse de Dampierre.
Ve Gueryot et ces deux fils.
Gueryot de la Filonnière.
Gueryot.
Des Forges, officier.
Ve de Bellerieux.
Dlle d'Oudan.
Ve Noblet.
Godet de Crouy, Sr de Récy.
Président Morel.
Morel fils.
Ve de Coussy (Major).
Chev. de Saint-Léger.
Ve de Bar (greffier des Finances).
Ve Bertin (avocat du Roi).
Baudouin, secrétaire du Roi.
Capy d'Ecury.

Ve Leclerc (lieut.-gén. au baillage) et sa fille.
Corvisart.
De Breuvery.
Ve Choisin.
Ve Leclerc de Morains.
Ve Millin.
Dlles d'Héricourt.
Deu de Montigny et son frère.
Ve de Morvilliers.
D'Argent, gendre du Sr Deu.
Dlle de Germay.
De Roziers, officier.
De Verneuil, —
De Minecourt, officier.
Ve du Puis d'Aulnisun.
Dlle Hocart, du Cloître.

E. DE B.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ETAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse de la Trinité (*Suite*)

LA TRINITÉ. — VIe REGISTRE (1760-1775).

313. Le 5 février 1760, b. Pome-Agathe, f. de Pierre-Jean-Jerome-Chrysostome de Pinteville, bourgeois de cette ville et de Marie-Elizabeth Bouchard.

314. Le 5 juin 1760, née et ondoyée une fille de Messire Pierre-Jérome Le Gorlier, Escuyer, Conseiller du Roy, 1er Président au Parlement de cette ville et de dame Françoise de Saint-Genis. Baptisée le 19 aoust, nommée Jeanne-Madeleine-Adélaïde.

315. Le 24 juin 1761, marié en l'Eglise Saint-Etienne de Reims M. Philippe-Louis Gargam, de la paroisse Saint-Alpin et damoiselle Jeanne Blondeau de cette paroisse.

316. Le 26 aout 1761, inhumé en cette Eglise, Pierre-François Le Gorlier, 2 ans et 3 mois, fils de Pierre-Jérome Le Gorlier.

317. Le 22 novembre 1761, née et ondoyée une fille de Messire Pierre-Jerome Le Gorlier et de dame Françoise de Saint-Genis, baptisée le 9 février 1763, nommée Françoise-Paule-Victoire.

318. Le 7 janvier 1763, décéda dame Marie Bougard, agée de 62 ans, veuve de M. François de Capy, Escuyer, Chevalier, de Saint-Louis, Capitaine-Commandant au Regiment du Roy Cavalerie, Seigneur du marquisat de Bussy, d'Athis, des Petits et Grands Ecurys et autres lieux de cette paroisse. Le lendemain conduite en cette Eglise de la Trinité d'où après la messe haute elle a été transportée en la Chapelle du Château d'Ecurys pour y être inhumée en présence de Messire Gilles-Jean-François-Denis de Capy, Seigneur d'Athis, Capitaine au Régiment Royal Champagne et de César-Marie de Capy, Escuyer, Seigneur des Grands et Petits Ecurys et autres lieux, Officier audit Régiment, ses fils.

* Voir page 297, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

319. Le 22 octobre 1763, décéda M. Charles de Pinteville. Inhumé en présence de MM. Louis-Charles et Antoine-Memmie de Pinteville ses fils.

320. Le 8 novembre 1763, marié Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers, Capitaine au Régiment de Touraine, f. de feu Messire Hyacinthe Le Petit et de feu dame Louise-Françoise de Bresson, de la paroisse de Brauvillers de ce diocèse et de damoiselle Perrette-Françoise, f. de feu Messire Pierre-Antoine Collin, vivant, Ecuyer, Seigneur de l'Isle et de feu dame Marguerite Gueuvin.

321. Le 27 novembre 1763, décéda damoiselle Antoinette-Louise-Marie Collin de Morambert, 41 ans, f. de feu M. Pierre-Claude Collin de Morambert et de f. dame Marie-Catherine Racine.

322. Le 9 mai 1765, marié Jacques de La Paix, 29 ans, f. de M. François de La Paix, Seigneur du fief de Girardin et de dame Claude Biez et damoiselle Geneviève-Pome, f. de feu Charles de Pinteville et de feu dame Marie-Geneviève Lemoyne.

323. Le 27 juillet 1765, b. Baudoin-Pierre, f. de M. Philippe-Louis Gargam, Seigneur de Montcetz et de dame Jeanne-Constance Bossaert.

324. Le 19 octobre 1765, b. Alexandrine-Marie-Charlotte, f. de Messire Claude de Berle, Seigneur de Maffrecourt et de dame Marie-Toinette Troquet de Blemy, née le 27 septembre.

325. Le 13 mars 1766, marié Pierre-Joseph Vige de Sailly, f. de M. Joseph de Vige de Sailly, Procureur du Roy et de f. dame Marie-Jeanne Godard et damoiselle Anne-Sabine, f. de f. M. Charles de Pinteville et de f. dame Marguerite Strapart.

326. Le 22 mars 1766, après les fiançailles faites hier en cette Eglise j'ai interrogé Messire César-Marie de Cappy, Escuyer, Seigneur des Grandes et Petites Ecurys, de la paroisse de Champigneul, de la Boutillière, Bussy, la Baronie de Lestrée et autres lieux, ancien Cornette au Régiment de Royal Cavalerie, 32 ans, f. de feu Messire François de Cappy, Chevalier, Seigneur d'Athis, du Marquisat de Bussy-le-Château, La Cheppe, Cuperly et a. l., Capitaine Commandant au Régiment du Roy, Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis et de feu dame Marie de Bougard, de la paroisse de Champigneul, et damoiselle Marguerite-Françoise-Joseph Bontemps, f. de feu Messire Charles-Emanuel Bontemps, Escuyer, Seigneur du château, fief et maison-forte de Grozon et de dame Marie-Anne-Françoise de Chastillon d'Auger, de la paroisse d'Arbois et de fait de celle de la Trinité.

327. Le 11 décembre 1766, décéda Messire Charles Godet de Crouy, Chevalier, Seigneur de Recy, ancien Lieutenant-Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, commissaire pour les nobles,

maire de cette ville, transporté à Recy, pour être inhumé en l'Eglise dudit lieu.

328. Le 14 février 1767, b. Louis, f. de Louis-Charles de Pinteville, Receveur des hôpitaux et de dame Thérèse Collet de la Marquetterie.

329. Le 9 mars 1767, décéda damoiselle Hélène-Madeleine Le Tartier, 80 ans, fille de Messire Nicolas Le Tartier, Escuyer, Trésorier de France et de dame Madeleine Le Goix.

330. Le 7 juin 1767, b. Jean-Baptiste-Pierre, f. de Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers et de dame Perrette-Françoise Collin de l'Isle.

331. Le 22 janvier 1769, b. Louise, f. de Messire Pierre-Louis Gargam de Montcetz et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

332. Le 5 février 1769, né Louis, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet de la Marquetterie.

333. Le 18 février 1769, née Suzanne-Geneviève, f. de Jacques de la Paix, notaire Royal et de damoiselle Geneviève-Pome de Pinteville.

334. Le 21 janvier 1770, né Memmie-Thérèse, fils de Messire Philippe-Louis Gargam de Montcetz et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

335. Le 19 mars 1770, née Françoise-Louise, f. de Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

336. Le 24 avril 1770, née Blanche, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet de la Marquetterie.

337. Le 11 octobre 1770, née Angélique-Marie-Louise, f. de Antoine-Jean Clozier, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie et de Marie-Anne de Gauville.

338. Le 18 juin 1771, né Jean-Baptiste-François, f. de Messire Philippe-Louis Gargam de Montcetz, Greffier au bureau des finances et de Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

339. Le 27 juillet 1771, né Jean-Baptiste, f. de Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet.

340. Le 14 février 1772, né Charles-Louis, f. de Messire Antoine-Jean Clozier et de dame Marie-Anne de Gauville.

341. Le 14 aout 1773, décéda damoiselle Blanche Maupas, 73 ans, fille de f. François Maupas, notaire et de Catherine d'Alichamp. Inhumée en l'Eglise Saint-Sulpice.

342. Le 17 mars 1774, né François, f. de Messire Antoine-Jean Clozier, ancien Lieutenant-Colonel au Régiment de Piémont et de dame Marie-Anne-Louise de Gauville.

343. Le 7 juin 1777, né Charles, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet.

LA TRINITÉ. — VIIe REGISTRE (1776-1784).

344. Le 30 mai 1776, décéda damoiselle Elizabeth Hocart, 74 ans. Inhumée en présence de Messire Claude Hocart, prêtre, son frère.

345. Le 2 janvier 1777, décéda haut et puissant Seigneur Messire François Goujon de Thuisy, 66 ans, Chevalier, Marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, Comte de Saint-Souplet, Baron de Vergeur, Chalerange, Passy en Valois, Seigneur du grand Saint-Hilaire. Son corps présenté en cette Eglise de la Trinité a été transporté à Saint-Souplet pour être inhumé.

346. Le 5 février 1778, décéda Louis de Pinteville, 9 ans, f. de M. Louis-Charles de Pinteville, Avocat et de dame Thérèse Collet.

347. Le 2 mai 1778, née Marie, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet.

348. Le 10 avril 1779, née Ursule, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet.

349. Le 31 janvier 1780, décéda damoiselle Marie-Jeanne Braux, 78 ans.

350. Le 21 janvier 1781, né Antoine, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de Thérèse Collet.

351. Le 7 mars 1782, née Félicité, f. de Louis-Charles de Pinteville et de Thérèse Collet.

352. Le 15 aout 1784, décéda, âgée de 97 ans moins 4 mois, damoiselle Marie-Anne de Bar.

LA TRINITÉ. — VIIIe REGISTRE (1785-1792).

353. Le 14 mai 1785, décéda damoiselle Perrette Gargam, fille majeure.

354. Le 9 mai 1787, déceda subitement, âgé de 73 ans, Messire Antoine-Jean Clozier, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Piémont, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Conseiller du Roy, Lieutenant-général au Bailliage.

355. Le 21 aout 1788, née et baptisée Marie-Zoé, f. de haut et puissant Seigneur Jean-François, Comte de Lestrade, Lieutenant-Colonel des Chasseurs du Hainaut, Chevalier de Saint-Louis et de très haute et très puissante dame Anne d'Hamelin de Rochemorin, Comtesse de Lestrade, demeurant ordinairement en leur château de Boulhiens, paroisse de Montagnac, diocèse de Périgueux.

356. Le 27 janvier 1789, décéda, âgée de 89 ans environ, damoiselle Anne-Blanche de Pinteville, fille majeure.

FIN DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ

Paroisse de la Cathédrale

(*Archives des Actes de l'Etat civil de Châlons-sur-Marne*)

REGISTRE UNIQUE

1. Le mardy 4 octobre 1763, inhumé en l'Eglise Cathédrale dans la Chapelle Saint-Jean-Baptiste le corps de Mgr l'illustrissime et révérendissime Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré, Evèque, Comte de Chalons, Pair de France, décédé le 2 octobre en son Château de Sarry, à 7 heures du matin, âgé de 65 ans et 11 mois.
2. Le 10 mars 1771, inhumé en l'Eglise Cathédrale le corps de Monsieur Memie Françoys de Montbayen, prêtre, Chanoine de cette Eglise, 79 ans, décédé le 8.
3. Le 15 juin 1782, inhumé au Cimetière Monsieur Guillaume d'Ailly, Comte Palatin, prêtre du diocèse d'Arles, Chapelain honoraire de l'ancienne congrégation de l'Eglise Cathédrale de Chaalons, 82 ans et 12 jours, décédé la veille.
4. Le 16 septembre 1783, inhumé au cimetière Monsieur Louis-François Le Goix, grand archidiacre de la Cathédrale, décédé le 15, 79 ans.
5. Le 20 novembre 1789, inhumé au cimetière M. Louis-François Clozier, prêtre, Chanoine, archidiacre honoraire de cette Eglise, licencié en Théologie de la maison de Navare, décédé le 18, 77 ans.
6. Le 12 juillet 1790, inhumé au cimetière M. Pierre-Maurice Saguez de Breuvery, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, Chanoine et doyen de l'Eglise Cathédrale, vicaire général, décédé le 18, 82 ans.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

Le département des Ardennes vient de faire une nouvelle perte dans le domaine de l'érudition en la personne de son archiviste départemental. Après avoir étudié et professé l'histoire avec succès dans les provinces de l'Ouest, M. Sénemaud avait été placé à la tête des Archives des Ardennes vers 1862. A peine arrivé à Mézières, il fonda la *Revue des Ardennes*, qui fournit six volumes très intéressants et aujourd'hui très rares. Il collabora aussi à diverses revues locales, mais il travailla surtout au classement et à l'inventaire de l'important dépôt qui lui était confié. Après les désastres du bombardement de Mézières, il installa les Archives dans un bâtiment spécial, et il poursuivit l'impression des premières séries. Il publia également l'inventaire des Archives communales de la ville de Mézières. Arrêté dans ses travaux par un fâcheux état de santé, il succomba le 20 avril 1887, à un une congestion pulmonaire, et termina prématurément son utile carrière au milieu des regrets de tous ceux qui l'ont connu.

***

Nous mentionnerons avec regret le récent décès de Mme Le Merle, belle-mère du général Boissonnet, de Sézanne, à l'âge de 83 ans. Mme Le Merle était fille de M. Collet de la Touche, d'une vieille famille de Sézanne, dont les membres siégeaient au bailliage de cette ville.

***

Est mort aussi à la fin d'avril, à Châlons, M. Balourdet, inspecteur d'Académie en retraite, à l'âge de 87 ans, après la carrière la plus honorablement remplie et passée entièrement dans le département de la Marne.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs militaires du baron Hulot (Jacques-Louis), général d'artillerie, 1773-1843. — Paris, 37, rue de Grenelle-Saint-Germain, 1886, in-8°, XLVI — 536 pp. port.

C'est sous ce titre que le *Spectateur militaire* a publié l'intéressant manuscrit du baron Hulot.

Dans une préface due, comme les annotations du texte, à la plume d'un officier de mérite, sont esquissées à larges traits, vigoureusement accentués, les brillantes biographies des trois généraux barons Hulot, figurant dans les annuaires militaires du premier Empire et de la Restauration. De plus, ce nom glorieux, inscrit sur l'Arc de Triomphe, côté nord, colonne Vichery, a été porté par plusieurs officiers supérieurs éminents que cette honorable famille a fournis à la France[1].

Le but de cette publication, aussi instructive qu'attrayante, est tout d'abord de faire justice de l'odieux procédé de l'auteur de la Comédie humaine.

« A nos yeux, lisons-nous dans la préface page XL, Balzac a indignement exploité ce nom triplement illustre de nos annales militaires contemporaines, pour se créer un certificat de romancier historique à bon marché. Il a recueilli dans les journaux de son temps deux ou trois faits divers se rapportant à ce nom populaire à l'époque et spécialement la provocation du général Hulot d'Osery au ministre de la guerre, maréchal Soult, ou à son fils, le marquis de Dalmatie, provocation dont il a fait un titre de chapitre à sensation dans la *Cousine Bette ;* il a charpenté son intrigue sur la base de la vieille camaraderie du général Hulot de Mazerny avec ce même maréchal Soult, et il a complété le relief historique de son ouvrage, en prêtant à son héros un fait d'armes célèbre de la campagne de 1809, tiré des états de services du général Legrand. »

Non seulement le but si louable et si filial de sauvegarder l'honneur du nom et de la famille a été parfaitement atteint par le baron Hulot de Collart, unique neveu et héritier de l'auteur, mais

1. Les recueils biographiques citent particulièrement Jean Gaspard Hulot de Collart, né à Charleville en 1780, frère de celui qui nous occupe. Sorti de l'école polytechnique en 1800, il devint lieutenant-colonel d'artillerie, et quitta le service en 1830. « C'est à l'obligeante amitié de son fils, dit le *Spectateur militaire*, que nous devons la communication des manuscrits du général Hulot, son oncle. »

il nous vaut un ouvrage sérieux, destiné à prendre un rang distingué dans les bibliothèques militaires et les collections consacrées aux gloires de la France.

Le baron Hulot (Jacques-Louis) naquit à Charleville le 22 avril 1773, d'une vieille famille qui a produit un comte palatin du palais de Latran au XVIe siècle. Son père était directeur (échevin) des villes d'Arches et de Charleville. Comme bien d'autres, le futur général d'artillerie, après avoir fait en partie ses études supérieures, débuta dans les bataillons de réquisition et assista à la bataille de Valmy le 20 septembre 1792. Admis ensuite à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, il en sortit sous-lieutenant la même année 1794.

Il faut lire le premier chapitre des *Souvenirs militaires* et les judicieuses observations qu'il contient sur la direction donnée alors à l'enseignement. « Nous devenions hommes, ou plutôt nous croyions l'être, et quels hommes ? Des Grecs et des Romains ! Par une maladroite distribution de nos études, à peine connaissions-nous la France !... »

Une carrière active dans une arme spéciale, débutant par le siège de Maëstricht, 1794, et que termine en quelque sorte la conservation de la place de Lille à la France, 1815, est assurément des plus belles et des mieux remplies. Aussi chaque grade est-il la récompense d'une action d'éclat ou d'un éminent service.

Ne pouvant suivre le brillant officier dans tous les actes de son existence laborieuse, laissons-le lui-même nous résumer en peu de mots les faits les plus saillants « que j'aime, disait-il, le plus à me rappeler[1]. »

« En novembre 1807, lors de notre première expédition du Portugal, nous marchions sur Lisbonne, à travers des montagnes, des vallées et des torrents impraticables pour l'artillerie française dans cette saison. Malgré nos efforts *surnaturels* (expression employée par le général Thiébault, en me nommant personnellement), mes seuls artilleurs et moi cheminions avec notre batterie, isolés de notre division, quand, entre Idanha-Nova et Castel-Branco, nous arrivâmes devant une bourgade qu'une multitude de soldats espagnols, alors nos alliés, livraient à tous les excès, à toutes les horreurs d'une invasion de barbares. Oublier nos fatigues et nos peines, poursuivre et désarmer ces indignes auxiliaires, dix fois plus nombreux que nous, secourir et sauver leurs inoffensives victimes, ce fut de notre part un mouvement spontané qui nous valut une double et bien douce jouissance, la reconnaissance des familles délivrées et les applaudissements de notre armée. Le lendemain, à Castel-Branco, en présence des deux armées rangées en

1. Ces passages ont été supprimés par le général, quelques jours à peine avant sa mort, dans le dernier manuscrit.

bataille, le général en chef, avant de faire fusiller cinq de ces bandits, prononça en français et en espagnol, une allocution où nous recueillîmes avec émotion ces paroles encourageantes : — Malheur à l'armée envahissante et au pays envahi, quand cette armée compte de pareils scélérats dans son sein ! Mais, avec des soldats comme ces braves artilleurs (en nous montrant), la victoire est assurée, et les maux de la guerre allégés [1].

« Après le dernier fait d'armes de la même expédition (septembre 1808), à la suite de la bataille de Vimeïro, livrée aux Anglais que renforçaient les Espagnols et les Portugais, une convention fut signée à Ceintra. Les vaisseaux de la Grande-Bretagne durent transporter l'armée française, avec ses armes et bagages, dans les ports de Quiberon et de la Rochelle. Les tempêtes nous assaillirent bientôt en mer, elles ne cessèrent de nous contrarier et de nous battre pendant quarante jours : plusieurs navires périrent corps et biens, entre autres celui qui portait un bataillon du 86e régiment et son brave commandant Rewbel. Celui à bord duquel je me trouvais avec mon personnel et mon matériel, fut tellement avarié dès les premiers jours que, malgré nos salves de détresse, nous voguâmes isolément au gré des vagues et des vents. Cependant, nuit et jour, attachés aux pompes comme des Danaïdes, nous étions enfin parvenus dans le golfe de Gascogne, mais les vents toujours orageux et contraires poussaient notre débile vaisseau sur la côte d'Espagne, côte alors plus inhospitalière pour nous que la mer courroucée. Néanmoins, le capitaine de commerce anglais, aveuglément ou opiniâtrément barbare, refusait de nous diriger sur Bayonne, seul port français qu'il fût possible d'atteindre. Dix fois il faillit nous jeter sur les falaises d'Espagne, en s'obstinant en vain à gagner La Rochelle. Une prompte et forte résolution pouvait seule nous sauver et éviter une tache infamante aux noms Anglais et Espagnols. Je pris cette résolution, paralysai l'action aveugle ou inhumaine de notre conducteur, et dirigeai notre navire sur Bayonne où nous eûmes la satisfaction d'entrer et d'être passés en revue par l'Empereur disposé à m'accorder toutes les récompenses que j'aurais pu lui demander [2].

« A Anvers, place considérable où je commandais en chef l'artillerie (1813-1814), en présence des armées ennemies, j'eus l'occasion et le bonheur d'arrêter et de faire contre-mander une mesure dont l'exécution déjà commencée, aurait, si elle avait été complète, livré sans défense aux Anglais la célèbre forteresse de Berg-op-Zoom, et privé les annales françaises d'un des plus glorieux faits

1. Voir les détails, chap. XIII. — *Entrée en Portugal. — Marche sur Lisbonne*, p. 205.

2. Voir les détails, chap. XV. — *Embarquement, départ du Portugal. — Notre débarquement particulier à Bayonne ;* p. 243.

d'armes qui, pour la seconde fois, les a enrichies sur le même théâtre [1].

« Dans la même place (Anvers), et dans le même commandement, au milieu des circonstances les plus difficiles, au fort de la crise des temps et du dénouement des événements, j'ai su, comme je le devais, mériter et concilier aussi énergiquement qu'utilement mon consciencieux attachement au serment, mon dévouement et mon obéissance à mon pays [2].

« A Lille, en 1815, pourvu du pareil commandement, dans des conjonctures non moins graves et plus difficiles encore, mes longs et persévérants efforts d'âme et de corps (efforts aujourd'hui oubliés ou méconnus et même travestis ainsi que les circonstances), ont puissamment contribué à empêcher l'étranger de pénétrer dans cet important boulevard, clef de la France septentrionale, et peut-être à le lui conserver, ainsi que l'extrême cordon de nos places de guerre, depuis la Manche jusqu'à la Meuse. Alors cette forte ceinture, qu'il lui suffisait de retourner, était un attrayant et important objet de convoitise pour la coalition européenne, avide de vengeance et à même de la satisfaire et de se prémunir. Alors cette coalition rêvait de couvrir à nos dépens la nouvelle place d'armes du système stratégique de sa création, le royaume vassal de la Belgique. Ces souvenirs surtout, ajoutent beaucoup au prix de l'épée d'honneur qui, à cette époque, m'a été remise au nom de la ville de Lille, par une main auguste. Toutefois, j'aurais désiré qu'en m'honorant de ce témoignage aussi flatteur qu'inattendu, le conseil municipal de cette ville eût exprimé plus explicitement mes services et mon patriotique mobile [3] »

Ces lignes rayées par modestie trouvent naturellement ici leur place. Le général Hulot, doué d'un noble caractère, d'un esprit sérieux et observateur, d'une instruction solide, profonde et sans pédanterie, aimait son arme, et cherche toujours à la faire valoir, à la défendre. Il écrivit ses *souvenirs* pour occuper les loisirs de sa retraite, les destinant, non pas au public, mais seulement à sa famille et à ses amis. Son style sobre, simple, facile, en rend la lecture aussi attrayante qu'instructive. Les pages sont émaillées d'annotations, de citations empruntées à sa correspondance qui jettent un jour heureux sur le récit toujours émouvant des grands événements auxquels il prit part, et apportent soit des éclaircissements, soit des rectifications inattendues et précieuses pour l'histoire.

Ce ne sont pas uniquement des faits de guerre, des plans de batailles. Si, dans ce kaléidoscope se déroulent successivement les

1. Chap. XXVII, — *Anvers*. — *Major ; Colonel* : p. 393.
2. Même chap. — Dernières pages.
3. Chap. XXVII, — ..... Lille : p. 435.

campagnes du Rhin, d'Ulm, d'Austerlitz; l'Italie, la Dalmatie, l'Espagne, le Portugal y passent sous les yeux du lecteur, avec des détails géographiques, des traits de mœurs, des aperçus, qui charment et instruisent. Ecoutez l'impression que produit sur le général, la vue de Venise, où il arriva, au commencement de 1806, après la bataille d'Austerlitz.

« ... Cette côte plate ne me présentait point comme les falaises de la Manche, une monotone et immense plaine liquide. La reine de l'Adriatique s'élevait devant moi à une lieue et demie du rivage, et apparaissait à mes yeux étonnés, comme une forte escadre mouillée au milieu des eaux, lesquelles réflétaient les flèches de la ville, comme autant de mâts de navires. A droite et à gauche, les églises bâties sur des îlots semblaient être des vaisseaux isolés.

« Il me tardait d'entrer dans cette cité amphibie, sortie comme par enchantement du sein de la mer. Cet étonnant monument de l'industrie humaine, il y a peu de siècles encore, centre de l'ancien monde, n'était primitivement qu'une station de pêcheurs et par la suite, le refuge des citadins de la plaine qui cherchaient dans ces lagunes un asile contre les incursions des barbares. Impatient, je sautai sur une légère gondole, et bientôt, pénétrant dans le canal Royal, principale rue de la ville, j'éprouvai une série de sensations et de jouissances que je n'avais pas connues jusqu'alors. Ces hauts et superbes palais, ces magnifiques édifices et ce pont du Rialto, tous bâtis sur pilotis, attestent encore la fécondité du commerce et du travail de ce petit peuple. Que les contempteurs du génie de l'homme, que les détracteurs de notre supériorité sur toutes les créatures, comparent cette industrie avec celle des castors et des abeilles! D'où viennent ces énormes monceaux de bois et de pierres? Quelle masse d'efforts, quelle constance et quel art il a fallu pour les enlever, les extraire, les apporter, les tailler, les fixer et les élever sur les ondes avec cette solidité et cette symétrie! Depuis, dans mes voyages au nord, j'ai fait les mêmes réflexions à la vue des polders et des villes de la Hollande, arrachées à la mer pour constituer l'entrepôt des richesses du nouveau monde ». P. 137.

Une remarque toutefois surgit à la pensée en parcourant ces pages entraînantes, dans lesquelles se révèle l'homme de cœur, fils aimant et dévoué, le patriote au caractère antique basé sur l'honneur, la bravoure et la loyauté, le savant, le soldat modèle. Comment se fait-il qu'un officier supérieur de la valeur incontestée et incontestable du baron Hulot n'ait pas été plutôt appelé au grade d'officier général, à une époque où l'avancement était rapide pour les hommes que savait juger et apprécier l'Empereur? La réponse pourrait peut-être se trouver aux pages 386 et 387, chapitre XXVI — *Ma dernière sortie d'Espagne*. Il y a là une aventure gaiement racontée qui nous apprend que le commandant

d'artillerie eut la mauvaise chance de se trouver en opposition momentanée, pour le bien du service, avec un chef puissant, un maréchal de France, que sa discrétion naturelle l'empêcha toujours de nommer, mais que certaines particularités permettent de supposer être le maréchal Victor, lequel, plus tard, devenu ministre de la guerre, n'aurait pas oublié l'incident !...

Au milieu de notre littérature légère et futile, lorsqu'un ouvrage de l'importance de celui-ci est édité, il est bon de l'accueillir avec empressement, comme une source d'instruction utile et agréable, comme un enseignement à suivre d'un noble et vrai patriotisme.

S. de la Nicollière-Teïjeiro,
Correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, etc.

***

La Bataille de Sedan, histoire complète, politique et véritable, par Emile Corra. Un vol. in-18, Paris, Ollendorff, 1887.

Nous ne nous occuperons pas de ce livre au point de vue de la polémique politique : composé avec les papiers et sous l'inspiration posthume du général de Wimpffen, — né à Laon, comme on sait — on n'y rencontre pas une absolue impartialité, mais nous le signalons comme une relation réellement très complète des évènements militaires dont la Champagne et les Ardennes ont été malheureusement le théâtre en août et en septembre 1870. L'auteur commence son récit à la bataille de Reischofen : on comprend dès lors l'intérêt de ce volume pour les lecteurs de la *Revue*, ayant à suivre la marche de nos troupes à travers la Marne et les Ardennes jusqu'au désastre de Sedan. Il suffit de l'indiquer, croyons-nous, sans que nous ayons à insister davantage. B.

***

Vues panoramiques des vignobles de la Champagne. Quatre albums oblongs, Epernay, Bonnedame, 1887.

Une heureuse idée, très heureusement et très habilement réalisée par le crayon de M. Ferdinand Cornu. L'éditeur s'est proposé de donner la vue exacte de nos riches vignobles, supposé que celui qui déroule ces feuilles soit un touriste cheminant à deux kilomètres environ de nos coteaux. C'est un pittoresque voyage qu'on fait sans quitter son fauteuil et où tout est rendu avec une parfaite exactitude. Nous faisons de la sorte le tour de la montagne d'Avize, celui de la montagne de Reims depuis Avenay jusqu'à Villedommange ; puis nous suivons la vallée de la Marne sur ses deux côtés. Nous sommes persuadé que pas un champenois, un vrai champenois, ne voudra se priver de ces albums avec lesquels on garde dans sa poche la vue de son pays. E. B.

***

Pierre Guillaume de Chavaudon, lieutenant général du bailliage et siège présidial de Troyes (1647-16).

M. Albert Babeau vient de consacrer dans le numéro de mai-juin de la *Revue Historique*, à ce personnage champenois, un article tellement intéressant, que nous ne résistons pas à l'analyser longuement pour le plaisir de nos lecteurs. Nous ne pouvons — à peine de le reproduire *in extenso* — laisser à ce travail le charme avec lequel l'auteur a su l'écrire.

Pierre Guillaume était fils et petit-fils de lieutenants en l'élection : son père passait, en 1640, pour l'un des plus riches habitants de Troyes, car à la taxe militaire de cette année, il figure pour la somme la plus élevée. Il eut un frère tué officier de marine, un autre conseiller au bailliage, un dernier aumônier du roi, abbé de Mores et conseiller au Parlement de Paris. Il acheta en 1670 l'office de conseiller au Grenier à sel : sept ans plus tard, il acquérait celui de lieutenant général au bailliage au prix de 67,500 l. A cette date, son père était mort, il possédait la terre de Chavaudon et il épousa la même année une héritière, Angélique Jossier : le jeune ménage entrait dans la vie avec une fortune de 225,000 l. C'était alors plus que de l'aisance, aussi la corbeille fut-elle magnifique : diamants, dentelles, robes élégantes, nécessaire d'argent. Et pendant les premières années M. et Mme de Chavaudon résidèrent souvent à Paris : en quatre ans ils achetèrent pour plus de 38,000 l. d'objets d'ameublement de toilette et de bijoux, un carrosse à quatre glaces, garni de velours violet et aurore, et quatre chevaux.

Le jeune ménage habitait, à Troyes, un vaste appartement que Mme Guillaume, toute adonnée aux bonnes œuvres, lui abandonna presqu'entièrement et fut richement meublé. Riches tapisseries, argenterie somptueuse, entr'autres huit flambeaux d'argent, huit de vermeil, quatre douzaines d'assiettes, garniture complète de cheminée, y compris les chenêts, pelle et pincettes. — Le salon était à l'avenant et la chambre à coucher avec un lit à colonnes torses, fauteuils façon bois de Chine, guéridons d'ébène, portraits au pastel des deux époux. Les autres pièces, très nombreuses, n'étaient pas moins bien garnies, et toutes tendues de tapisseries.

Au bout de quatre années de mariage, Mme de Chavaudon mourut : en 1686, son mari épousa Marie Perricard, fille d'un riche bourgeois de Troyes.

M. de Chavaudon exerçait sérieusement sa charge : en réalité, il occupait la première place de la ville, où le bailli, descendant ruiné des marquis de Chapelaine, ne pouvait lutter avec lui. Chavaudon eut l'habileté d'empêcher, par des finesses de procédure, l'installation de son successeur au bailliage, Jean de Mesgrigny, gendre de Vauban, puis de Henri de Turgy. Il avait racheté la charge de lieutenant général de police créée en 1695. Enfin, en 1711, il acheta la charge de lieutenant pour le roi au gouvernement de

Champagne. En somme, il résumait le pouvoir à Troyes et il s'en montra constamment très jaloux. Mais il excita des jalousies et, en 1712, il dut appeler au Parlement des prétentions du maire royal Paillot, qui voulut présider les assemblées municipales sans conteste. Il l'emporta cependant, mais ce fut son dernier triomphe. En 1717, un caprice ministériel supprima les lieutenants pour le roi ; en 1724, l'office de lieutenant général de Palais fut réunie au bailliage. Chavaudon avait alors soixante-dix-sept ans. Il ne lutta plus et ne s'occupa que de transmettre sa charge à l'un de ses fils[1].

Les occupations de M. de Chavaudon — et il se consacra avec passion à ses fonctions — ne l'empêchèrent pas de veiller à ses intérêts. Il agrandit considérablement sa petite terre de Chavaudon, sise sur la paroisse de Marcilly-le-Hayer, et il y ajouta celle de Sainte-Maure, achetée pour 50,000 l., et y construisit un château. Tous ses comptes étaient tenus par lui et avec une excessive régularité. Sa fortune était devenue très considérable : il avait hérité de ses trois frères et de plusieurs parents éloignés. Après avoir largement doté ses enfants, il possédait outre ses terres et sa charge, des actions de la Compagnie des Indes et des contrats de constitution de rentes s'élevant à 63,000 l. Sa fille épousa Charles Le Boullanger, conseiller en Parlement de Paris, et eut 130,000 l. de dot. Ses fils furent, l'un conseiller au Parlement de Paris et y devint président en 1719; l'autre fut conseiller à la Cour des Comptes. Tous deux firent de riches mariages et menèrent grand train à Paris.

M. de Chavaudon resta à Troyes dans son hôtel richement meublé et monté sur un large pied : carrosse, deux chevaux, six domestiques. Il y mourut en 1727 « en chrétien sincère », ayant donné l'exemple parfois d'un magistrat qui servit pendant plus de 60 ans son roi et sa ville natale avec autant de dévouement que d'intelligence. »

1. M. Babeau fait connaître en détail le règlement de police que Chavaudon fit promulguer en 1693 : c'est une œuvre très curieuse et très complète. Du reste, la ville de Troyes n'eut qu'à se louer de l'administration de son lieutenant général, qui réforma de nombreux abus et fit d'heureuses innovations, surtout en matière municipale.

CHRONIQUE

Notre savant collaborateur, M. l'abbé Lalore, vient d'être nommé chanoine titulaire du Chapitre de Troyes. Il remplace le vénérable abbé d'Estrayez de Cabassoles, qui avait appartenu précédemment au clergé châlonnais et a publié une notice historique sur la Cathédrale de Châlons.

* * *

M. le comte Werlé vient de recevoir, du Saint-Père, la croix de commandeur de l'ordre de Pie IX, et, de la reine d'Espagne, celle de l'ordre de Charles III.

* * *

Le Saint-Père vient de nommer camérier secret de cape et d'épée le vicomte Ed. Werlé en lui donnant la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire.

* * *

Nous recevons la lettre suivante que nous sommes heureux de publier comme un juste hommage à une famille champenoise, qui d'ailleurs tient une place si notable dans la bibliophilie :

Louze, ce 20 avril 1887.

« Monsieur,

« J'ai vu avec plaisir sur la couverture du dernier numéro de la *Revue de Champagne*, l'annonce de la *Bibliothèque Champenoise* de M. Léon Téchener. Si vous voulez bien le permettre, Monsieur, nous ferons passer cette annonce, de la couverture, dans le corps de cet intéressant recueil. A mon humble avis, il ne serait pas convenable que le catalogue raisonné d'une si importante collection fût réduit purement et simplement, à la condition trop modeste d'affaire commerciale. Ce catalogue offre les résultats d'un long et utile travail; il se présente presque comme un bulletin de victoire; il est d'ailleurs fort bien assorti dans toutes ses dispositions; et nous met sous la main des richesses dont il serait malheureux, plus que cela, maladroit, de négliger le précieux assemblage.

« A n'envisager le volume que sous le rapport matériel, cette *Bibliothèque Champenoise*, forte de XVIII-580 pages, imprimée sur un beau velin, en caractères différents pour les titres, les sous-titre, noms d'auteurs, notice sur les ouvrages, est d'abord un modèle de catalogue. M. Téchener n'a pas la prétention d'avoir

réuni tous les ouvrages relatifs à notre province; il nous donne seulement ce que son père et lui ont trouvé dans le long cours de deux vies riches en bonnes fortunes bibliographiques. Ce qu'ils ont fait n'est plus à faire, ni pour les recherches, ni pour la classification. Ce qui peut s'ajouter en complément, j'imagine que quelque bibliophile de Troyes ou de Reims, ne nous le laissera pas trop longtemps attendre. Quant à la suite, c'est-à-dire, à la bibliographie contemporaine, j'espère que nous n'aurons pas à attendre cet ouvrage, de nos arrière-neveux. Dieu suscite à propos des ouvriers pour toutes les bonnes œuvres. Qu'il soit bien entendu que la Bibliothèque Téchener constitue le tome I de la *Bibliothèque générale de la Champagne*, le proto-type auquel il faut se référer pour les travaux ultérieurs de bibliographie.

« Autant je suis heureux des résultats acquis, autant j'ai été touché du dévouement patriotique et pieux qui a soutenu et encouragé, dans leur difficile labeur, les deux Téchener. A l'époque, déjà éloignée, où Joseph Téchener conçut la première idée de ses recherches, la chasse aux livres n'était pas encore inventée; il fallait beaucoup de charité, presque de l'héroïsme, — je ne parle pas des connaissances nécessaires, — pour offrir, à tous les déclassés, un abri. Le cataclysme révolutionnaire avait traité les livres à peu près comme le déluge avait traité les roches arrachées aux couches superficielles des terrains quaternaires. Plus de bibliothèques, des entassements; plus de collections complètes, mais des volumes dispersés; et dispersés comment dire avec quels étranges caprices et par quelles inconcevables malversations? De 1837 à 1887, les deux Téchener conçurent, parmi beaucoup d'autres projets, le dessein, audacieux alors, d'une Bibliothèque Champenoise. Le père ne fit que commencer; mais il avait, avant de mourir, inspiré à son fils, l'amour de la Champagne. M. Léon Téchener fut l'architecte du gros œuvre et le bibliophile ardent qui se dévoua à la construction de l'édifice. Maintenant, c'est fait; nous avons, sous les yeux, les fruits de leur travail cinquantenaire; *Grandiaque effossis mirabitur ossa Sepulcris.*

« L'ancienne province de Champagne comprenait, en dernier lieu, huit principales sections territoriales : la Champagne proprement dite, le Rémois, le Rethélois, le Perthois, le Vallage, le Bassigny, le Sénonais et la Brie champenoise. Le territoire de cette province forme aujourd'hui tout ou partie de sept départements. A certain point de vue, on eût pu souhaiter que la collection Téchener fût acquise soit par quelque grand dépôt de la capitale, soit par quelque Société savante, soit par quelque riche amateur. De manière que cette précieuse collection, une fois établie à demeure perpétuelle, pût être retrouvée par les hommes d'études, suivant les indications du catalogue, à peu près comme on consulte les divers fonds des grandes Bibliothèques publiques. A d'autres égards, il paraît préférable que la vente en demi-gros ait le pas

sur la vente en bloc. Les hommes appliqués aux études locales ne sont point rares aujourd'hui; tous à peu près possèdent, à leur usage, un trésor d'une certaine richesse. Des Sociétés archéologiques et académiques relient entre eux ces hommes d'études et commencent à former ou s'appliquent à compléter partout leurs bibliothèques. Enfin les bibliothèques de villes et les archives départementales, sans compter les bibliothèques de Paris, ont presque toutes, pour leur entretien, une certaine somme. Il paraît donc préférable que tous ces dépôts commencés s'augmentent respectivement chacun de ce que lui offre la collection Téchener et que les travailleurs continuent de se rassembler dans les salles d'études où ils ont l'habitude de se rencontrer; avec la certitude cette fois d'y trouver, à leur curiosité, une nouvelle satisfaction; à leurs recherches, un nouveau champ; et à leurs compositions, des renseignements qui entrent dans la trame de l'histoire.

« Je ne crois pas autrement nécessaire d'insister. D'amicales relations avec la famille Téchener m'ont permis de faire offrir cette *Bibliothèque Champenoise* à plusieurs amateurs; nous savons avec quel plaisir, ils ont accueilli cet envoi. Des relations érudites avec plusieurs savants nous ont permis également d'apprendre avec quelle joie empressée et avide, ils se précipitaient sur ces richesses mises en circulation par la longue patience des Téchener. Spectacle touchant à la fois et réjouissant, de voir des hommes venus de tous les coins de l'horizon et de tous les partis, suivre les inspirations du patriotisme local et vénérer les reliques de leur pays. Il est, en effet, patriotique et pieux de renouer la chaîne des âges, de ressusciter toutes les vieilles gloires et d'inonder le passé de lumières. Autrefois ce passé ne paraissait plus qu'une lande déserte; les siècles éteints étaient réputés : temps de ténèbres et de barbarie. Une sorte de nuit s'était faite dans les cerveaux français et par une éclipse ou une aberration du bon sens national, on en était descendu à se persuader à peu près que nos aïeux marchaient à quatre pattes. Une étude plus approfondie nous a rendu l'intelligence et l'amour des temps anciens. Nous en connaissons mieux les personnages, nous en apprécions plus équitablement les institutions. Un temps approche où les érudits auront percé à jour tout le détail de ces siècles et rendu la vie à ce qui était mort. Mais à qui devons-nous cette résurrection, sinon à ces vieux livres, si longtemps oubliés ou dédaignés; sinon à ces laborieux chercheurs qui, précurseurs de leurs contemporains, ont pressenti les sympathies des temps futurs et réuni les matériaux nécessaires à l'élan rénovateur de leurs travaux.

« J'aime donc à me persuader, Monsieur, que tous ces fragments, toutes ces reliques de la Champagne seront recueillis, comme des diamants, pour sertir les riches écrins de nos collections. Dans tous les cas, si j'ai l'honneur de vous écrire, c'est pour exprimer ce vœu et pour aider, autant que besoin serait, à la réalisation de cette espérance.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Justin Fèvre,

« Vicaire général, Protonotaire apostolique. »

***

La Champagne et la Brie au Salon de 1887. — I. Peintres — La Champagne continue à tenir au Salon un rang très honorable. Chaque année, le nombre et la valeur moyenne de ses artistes vont croissant; les sculpteurs surtout figurent aujourd'hui dans une notable proportion sur une liste déjà longue, et leurs envois témoignent particulièrement d'un sérieux acquis et d'une habileté bien appréciable. Il faut attribuer, croyons-nous, ce développement rapide aux Ecoles municipales de dessin, de création récente, qui, destinées dès l'origine à rendre d'importants services à l'industrie, n'en contribueront pas moins à déterminer dans l'avenir de précieuses vocations artistiques.

Cela dit, nous abordons les différents envois de l'Aube à la section de peinture. Voici M. Aviat, de Brienne-le-Château, représenté par deux excellents portraits; M. Armand Beauvais, de Bar-sur-Aube, avec deux paysages berrichons : une bergère ramenant ses moutons à la tombée du jour, une troupe d'oies se jetant à la nage pour traverser un ruisseau. Les deux toiles sont agréablement peintes et dans un assez juste sentiment de la nature.

M. Monginot, de Brienne, nous montrait l'an dernier un jeune chat ayant mis par hasard *les pieds dans le plat*; il revient à ses sujets favoris en nous remettant sous les yeux le même Raton qui, dans ses joyeux ébats avec le singe Bertrand, son camarade, au milieu de l'atelier, s'est englué maladroitement dans la boîte à couleurs, qui reposait sur un chevalet. Ce comique accident nous intéresse beaucoup moins, toutefois, quant aux qualités de facture, que l'heureux braconnage d'un jeune fureteur, cueillant dans son filet les lapins à l'entrée de leurs terriers.

M. Adrien Moreau, de Troyes, l'élégant et habile traducteur des grâces frivoles du temps passé, qui sait être aussi, — quand il le veut, — l'interprète ému et poétique de la vie des champs, expose une scène d'une jolie fraîcheur, un peu mignarde, *Une mascarade au XVIIe siècle*.

Sachons gré à M. Gustave Pinel, des Riceys, d'avoir été renouveler son inspiration aux sources vivifiantes des pays d'Orient. Il nous rapporte cette année, de Tunisie, une délicieuse étude d'*Intérieur à Djara*, qui rappelle les admirables croquis algériens du regretté Guillaumet; et une composition plus importante, *La prière*, qui porte pour épigraphe des vers du poète Maurice Montégut :

Le pèlerin va seul, créature perdue
Dans le déroulement de l'énorme étendue...

Silhouette isolée dans la montagne sablonneuse, l'Arabe voyageur s'est arrêté vers la fin de sa course, en vue de la mer, et, le visage tourné du côté du soleil couchant, les mains rapprochées et tendues au ciel, pieusement s'incline...

Citons encore Mlle Chadenet-Huot, de Saint-Julien (*Dans le Parc des courses*) ; M. Desponts, de Chaource (*Les deux mendiants*) ; puis quatre Troyens : Mlles Léautez (*Bords de la Seine à Courcelles*) et Robillot (portrait) ; MM. Gotorbe (*Portrait de ma mère*) et Steck (*La Femme à l'âne*).

— Nous retrouvons, dans la Marne, les deux paysagistes rémois, MM. Barau et Guéry.

Le premier, dont l'envoi de 1884, *Sur la Suippe*, mérita les honneurs enviés du Luxembourg, semble avoir à peu près reproduit le même site dans son *Ruisseau des Rouazes*. La coloration de cette journée d'hiver est cependant plus grise, plus terne, et, pour tout dire en un mot, nous plaît moins. La petite étude de laveuse, au bord d'un ruisselet, *Au soleil*, est charmante.

Du second, nous voudrions sincèrement n'avoir à mentionner que ses pastels. La vue de Genève illuminée la nuit par ses lumières et ses fanaux multicolores est une fâcheuse méprise qui fait songer involontairement aux stéréoscopies foraines ; d'autre part, la vallée savoyarde avec le Mont-Blanc, platement et durement traitée, évoque très imparfaitement le souvenir des Desbrosses et des Chintreuil.

Il faut signaler le début au Salon de M. Louis Bouché, de Mareuil. Sa petite étude, *A Criquebœuf*, est d'un excellent présage pour l'avenir. M. Prinet, de Vitry-le-François, a peint avec talent, dans une note sobre et discrète, *la Communion* dans une église ; de lui également, un bon portrait d'homme. De M. Maurice Aubryet, de Pierry : *Le Soir au Tréport* ; de M. Gruchy, d'Epernay : *Le matin, boulevard Barbès ;* de M. Guillot, de Reims : un portrait de femme. Une marine, de M. Gros ; et le portrait très réussi de son père, le colonel Willette, par le fantaisiste peintre et dessinateur que l'on sait : tel est l'actif des Châlonnais.

— La Haute-Marne nous fournit des portraits, avec Mlle Boulian, de Bourmont, et MM. Duvent, de Langres, et Gaillard, de Chaumont. Amateur passionné de chasse, M. de Clermont-Gallerande (de Chatoillenot), en habit rouge, entouré de piqueurs sonnant de bruyantes fanfares, savoure les délices de la curée au milieu d'une plaine, — tandis que M. Morlot (d'Isômes) s'absorbe en une rêveuse solitude, sur la rive d'un étang verdi par les mousses, au fond des bois.

— Les Ardennes apportent aussi leur tribut artistique à l'Exposition. Un commun sentiment de mélancolie a guidé, cette fois, les

Carlopolitains (*lisez* les enfants de Charleville) dans le choix de leurs sujets. *L'Orphelin*, c'est le titre de la composition de M. Noël. *Inconsolable* s'intitule à son tour la toile envoyée par M. Prévost : une jeune modiste, vêtue de noir, assise à sa table de travail, contemple avec une profonde émotion la photographie de l'époux ou du fiancé défunt.

Notons également : *La Forge de l'Ecole militaire*, par M. Titeux, d'Aiglemont ; *Retour des champs*, par M. Damas, de Rimogne ; et *La Seine à Port-Marly*, par M. Mollet, de Vouziers.

— M. Émile Bayard, de La Ferté-sous-Jouarre, reparaît en tête des envois de la Seine-et-Marne (Brie champenoise). Fidèle à ses qualités natives de fin illustrateur et de gai compagnon, il ne semble pas avoir d'autre souci que d'ajouter une page nouvelle à celles déjà popularisées par la gravure et la chromolithographie : *Une affaire d'honneur*, *Qui trop embrasse...* (1884) ; *Bande joyeuse* (1885) ; *Le Passeur* (1887) : un robuste gars qui traverse un rû, tenant une jolie fille sous chaque bras. Allons ! monsieur Bayard, un peu plus d'ambition et de haute confiance en vos pinceaux ne vous messiérait certes pas.

Un bon paysage, de M. Louis Bouché, de Luzancy ; un *Crépuscule à Venise*, de M. Rosier, de Meaux ; enfin, deux figures : *Innocence* et *Repos*, de M. Berthault, de Coulommiers, closent cette série.

— Dans le département de l'Aisne (enclave champenoise), le premier rang appartient sans conteste à M. Lhermitte, pour les vrais paysans qu'il nous fait voir dans son beau tableau de la *Fenaison*. Et le bon peintre qu'il est se double d'un dessinateur hors ligne, dont les admirables crayons éclipsent peut-être encore, à nos yeux, ses meilleures toiles.

M. Frédéric Henriet, qui a écrit de charmantes choses sur la campagne et sur les peintres rustiques, expose précisément une rue du pittoresque village de Mont-Saint-Père, berceau de M. Lhermitte.

Originaire également de Château-Thierry, M. Bligny nous offre les traits d'*Un caporal-tambour du 102e de ligne*, et M. Henri Pille, d'Essommes, ceux de son ami, le paysagiste Vayson, dans son atelier.

— Il nous reste, pour terminer ce rapide coup d'œil jeté à la peinture, à dire quelques mots des artistes de l'Yonne (région sénonaise). Ils appartiennent pour la plupart à la ville de Sens.

Nous mentionnerons les moutons, de M. Brissot de Warville, le *Repos*, de M. Guérard, *Dans le Cellier*, de M. Guérin. L'*Enterrement d'un enfant, — souvenir de Mégare*, interprété par M. Pompon, nous a remémoré (pourtant avec une moindre impression, car rien n'égale en intensité la puissance évocatrice de la musique ou du verbe écrit ; et le talent du peintre, quel qu'il soit, à notre

avis ne saurait prévaloir) — nous a remémoré, disions-nous, l'adorable scène des funérailles d'une fillette grecque, à la fin d'*Aziyadé*, ce poème exquis du divin Loti, comme d'aucuns se plaisent à le nommer. Au sortir de la ville, par le chemin rocailleux qui descend de la colline, la mère va, portant elle-même dans ses bras le cercueil de son enfant. Deux hommes la précèdent : le pope, hâtif, marmottant dans un livre de banales prières, et le fossoyeur, rude montagnard armé pour la circonstance de la pelle et de la pioche, au lieu du coutelas et du long fusil.

Mlle Prévôt, de Villeneuve-sur-Yonne, a deux portraits ; et M. Prévôt-Valeri, son compatriote, une scène de genre, *le Savetier du village*, et un épisode emprunté aux coutumes locales, la visite des enfants aux tombes familiales, le jour de la première communion.

(*A suivre*) A. T.

* * *

La Société Française d'archéologie que préside le comte de Marsy, notre collaborateur, tiendra cette année une session partagée : du 23 au 27 juin à Soissons, du 29 au 30 à Laon. Nous croyons devoir donner le programme des questions qui y seront traitées. Nous ajouterons que ce programme n'est nullement limitatif :

1. Etat des études archéologiques dans le département de l'Aisne. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans la Picardie, le Vermandois et la Champagne. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classement le plus généralement adoptés.

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui habitaient le Laonnais, le Soissonnais et le Vermandois à l'époque de l'indépendance gauloise. — Déterminer la situation des oppidum gaulois; occupaient-ils les mêmes emplacements que les cités romaines qui leur ont succédé ?

4. Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines dans la région. Indiquer les corrections à faire aux travaux d'Amédée Piette, de Fleury et de M. l'abbé Pêcheur. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions, de mosaïques et d'objets romains, argenterie, bronze, céramique, verrerie, monnaies, etc., effectuées pendant la même période.

5. Etudier les procédés de fabrication des bijoux, des armes et des divers objets mobiliers de l'époque franque trouvés dans le nord de la France et en Belgique. — Distinguer ceux qui peuvent appartenir à l'art oriental et indiquer s'ils ont été importés ou fabriqués dans le pays.

6. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains et qui, par suite, peuvent servir de types. — Existe-t-il dans le département de l'Aisne des édifices religieux antérieurs au XIe siècle?

7. Etudier les constructions religieuses et civiles des Templiers en France et dans les pays d'Occident. — Examiner les rapprochements qu'elles peuvent offrir avec les monuments de l'Orient.

8. Etudier les constructions rurales des abbayes dans la Picardie et la Champagne au moyen-âge.

9. Etudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles du moyen-âge et de la Renaissance. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier.

10. Etudier les habitations connues sous les noms de creuttes, croutelles et boves.— Indiquer la date de leur emploi et signaler les monuments analogues qui peuvent exister dans d'autres provinces.

11. Etudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, pierres tombales, objets d'orfévrerie et de céramique, étoffes, tapisseries, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont la présence y a été constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter.

12. Décrire les carrelages à couverte vernissée du moyen-âge et de la Renaissance dans la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France. — Faire connaître les centres de fabrication, les noms des artistes et des ouvriers qui les ont dessinés et exécutés.

13. Signaler les antiquités qui sont d'origine ou de style étrusque, égyptien ou asiatique, trouvées dans le nord de la France. — Distinguer parmi ces objets ceux qui ont été importés des pays d'origine et ceux qui ont été fabriqués en Gaule pour les fidèles des religions orientales. — Examiner si l'on peut déduire de leur découverte des inductions sur les anciennes relations des habitants de la région avec les peuples de l'Orient, aux époques gauloise et romaine.

14. Géographie archéologique. Etablissement pour les périodes historiques d'un ensemble de signes conventionnels internationaux, analogues à celui adopté pour l'époque préhistorique.

Le volume contenant les travaux du Congrès sera donné à tout membre adhérent et souscrivant la somme de 10 fr. Adresser les adhésions à M. Collet, trésorier du Congrès, à Soissons.

Statue et portrait de saint Louis dans la cathédrale de Reims. — Les deux transepts de la Cathédrale de Reims sont flanqués de six contreforts : quatre sur la face, deux à chaque extrémité, en retour, sur l'abside et sur le collatéral de l'édifice, et deux autres, placés de chaque côté, entre la verrière de la grande nef et l'angle du transept lui-même.

Dans ces contreforts sont des statues de rois, toutes très belles, d'un grand caractère, couronnées, tenant un sceptre à la main; plusieurs même sont tellement caractérisées qu'il est facile de leur donner un nom, sans crainte de se tromper et que l'on pourrait même les prendre pour des portraits. Six des contreforts du transept nord sont réservés aux rois *mérovingiens*.

Du côté de l'Archevêché, ce sont des rois *carolingiens*, faciles à reconnaître par leurs attributs et par la physionomie que l'artiste a su leur donner.

A l'angle du transept, donnant sur le Palais, mais en retour sur le collatéral, on reconnaît *Pépin le Bref*, debout sur le lion qu'il va terrasser. Comme la statue est plus petite que les autres, le sculpteur l'a élevée en la figurant sur le lion.

A côté, mais regardant le Palais, se trouve *Charlemagne*. La statue est plus grande que les suivantes de 40 à 50 centimètres. Elle a grand air, une figure longue et parlante, ce qui rappelle la description que faisait de ce roi, son secrétaire Eginhard : « Il était « haut de taille, large de corps... il avait le haut de la tête rond, « le visage riant, les yeux grands et brillants, le nez long... » Ce qui caractérise surtout cette statue, qui est peut-être un portrait, c'est que couronnée comme toutes les autres, elle porte en plus, la *couronne impériale* dite de Charlemagne, qui a toujours figuré dans la cérémonie sacre des Rois de France à Reims.

La statue suivante est sans barbe, la tête du personnage est quelque peu penchée; elle a un air de bonté et de douceur qui prouve que l'artiste a voulu représenter *Louis le Débonnaire*, fils de Charlemagne. Il avait droit à une place d'honneur dans la Cathédrale, puisqu'il donna les murailles de la ville de Reims pour reconstruire une nouvelle Cathédrale, mettant la cité sous la garde de Dieu : d'où cette devise *Dieu en soit garde*.

Dans le contrefort suivant, se voit *Louis VI*, dit le *Gros*. La statue est plus courte que les autres, mais bien plus large; la tête surtout est énorme. Elle porte sa propre désignation.

Louis VII trouve sa place, naturellement, auprès de son père. L'église de Reims, d'ailleurs, ne pouvait oublier ce monarque, qui fut, avec Louis VI, le défenseur le plus ardent des droits de cette église relatifs au privilège exclusif de sacrer les rois de France.

La dernière place laissée libre, dans le contrefort regardant l'abside, appartenait au seul roi existant au moment de la construction de l'édifice. *Philippe-Auguste* est à son rang, auprès de

son père. Sacré en 1179, mourant en 1223, il devait nécessairement avoir une place, selon l'usage reçu, dans la Cathédrale commencée sous son règne.

Il nous reste à examiner les deux statues placées dans les contreforts qui remplissent l'angle formé par la jonction du transept avec la nef.

Les deux rois de France qui viennent après Philippe-Auguste sont *Louis VIII* et *Louis IX*. Ces monarques sont les deux premiers qui ont été sacrés dans la Cathédrale actuelle : le premier en 1223, le deuxième en 1226. L'architecte ne pouvait pas réserver à d'autres monarques, qui n'existaient pas, ces deux contreforts que l'on construisait ou que l'on allait élever. Chose remarquable, le texte du cérémonial rédigé pour le sacre de Louis VIII nous apprend « qu'à l'entrée du transept, on appareilla un eschaffeau un poy haut », sur lequel devaient se placer le roi et les pairs de France. Il en fut de même pour Louis IX. Tous les deux sont donc placés dans les deux contreforts qui dominent l'emplacement où ils trônaient au moment de leur couronnement. Aujourd'hui, ces deux contreforts semblent bien cachés ; mais, avant la construction de la grande nef, ils étaient, au contraire, très en vue, comme deux places d'honneur visibles à tous les regards.

Examinons maintenant si la statue de Louis IX reproduit les traits du saint roi.

Tout donne à le croire. « Au Moyen Age, on sculptait d'après un type hiératique déterminé, dit M. l'abbé Bulteau, dans sa monographie de Chartres..., « les sculpteurs ou imagiers de cette « époque devaient avoir pour guide dans leurs travaux un code « qui leur indiquait non-seulement les sujets, les personnages..., « mais encore leur pose, leurs vêtements, leurs attributs. »

Les statues de Pépin, de Charlemagne, etc., mentionnées plus haut, prouvent la vérité de cette assertion. Il n'est pas acceptable que le sculpteur de Notre-Dame ait fait exception pour saint Louis.

Nous allons plus loin, et nous disons que le sculpteur n'a pas seulement représenté Louis IX, avec les attributs connus alors, mais qu'il a dû reproduire son portrait. « Sous Louis IX, dit M. Le « Breton, cité par M. l'abbé Davin, les artistes abordaient franche- « ment le portrait dans les œuvres dont s'honorent les Cathédrales « de Reims, d'Amiens, de Chartres, de Paris, de Rouen. »

Si la figure, la statue de saint Louis, dont nous nous occupons en ce moment, n'est pas un portrait, c'est bien étonnant qu'elle ait autant de ressemblance avec les descriptions que nous en font Joinville, Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, et d'autres écrivains de l'époque.

Tous parlent de sa maigreur. Guillaume de Nangis, en signalant les austérités du roi, explique le caractère ascétique donné par les sculpteurs à la physionomie de Louis IX. Ainsi, à la Cathédrale,

la figure du roi est sans barbe, très amaigrie, les yeux très caves, le nez un peu retroussé.

Ce qui a dû faciliter l'exécution du portrait de Louis IX, c'est le séjour qu'il fit à Reims, vers 1250. Il demeura au Palais archiépiscopal pendant plusieurs mois, pendant les dissentiments élevés entre l'archevêque Thomas de Beaumets et les échevins de la ville.

Si nous avons réellement le portrait de saint Louis, c'est une fortune; c'est un monument des plus précieux au point de vue de l'art et de l'iconographie. Surtout quand on songe à toutes les erreurs, à toutes les confusions regrettables auxquelles ont donné lieu les statues des rois de France, et celle de Louis IX en particulier, comme l'ont constaté M. le baron de Guilhermy, M. Le Breton, M. l'abbé Davin.

On connaît très peu de portraits authentiques de saint Louis. Il était donc important de faire connaître celui que possède la Cathédrale de Reims; très important aussi de le reproduire, en le modelant, pour pouvoir le propager.

Le gouvernement l'avait compris. Aussi M. de Lasteyrie devait-il venir à Reims, pour examiner la statue, dont il avait reçu des photographies tirées par M. Trompette. M. Rubrick-Robert avait donné un avis favorable, connaissant celui de M. Ph. Burty, inspecteur des beaux-arts, de passage à Reims avec M. Henri Cernuschi.

La cause était gagnée. Mais les lenteurs administratives sont difficiles à vaincre. Tout espoir cependant n'était pas perdu, les échafauds étaient encore debout au pied de la statue. Mais voilà qu'ils disparaissent, lentement il est vrai, mais trop vite encore pour nous. Encore quelques jours, et il sera à jamais impossible d'aborder la statue pour en tirer une épreuve.

Une demande nouvelle est faite à M. Darcy, le nouvel architecte de la Cathédrale. Il répond : « Faites de suite mouler la statue. » M. Bertozi s'est mis à l'œuvre. On possède maintenant la reproduction de la statue de saint Louis. Qu'un artiste intelligent en fasse une réduction, que l'on propage ce type authentique.

(Courrier de la Champagne) Ch. Cerf.

***

Bibliothèque de Reims. — *Inventaire artistique.* — Les bibliothèques publiques sont principalement des établissements d'instruction ouverts pour l'étude et la lecture, mais elles sont aussi, à certains égards, des musées et des expositions permanentes, dont la seule inspection doit profiter à l'intelligence des visiteurs. C'est dans ce but que les vitrines servent à étaler les reliures, les dessins et les miniatures, que l'espace vide des lambris est utilisé pour fixer des estampes, des plans et des cartes, et qu'enfin des bustes

sont installés au-dessus des meubles remplis de portefeuilles et des rayons garnis de livres. La sévérité du local en est égayée, la science historique devient souriante et pleine d'attraits. Ceux qui ont récemment parcouru la Galerie Mazarine, à la Bibliothèque Nationale, ont apprécié l'idéal dans ce genre de décoration instructive. Imitons en petit ce musée si profitable aux jeunes artistes qui voudraient le fréquenter.

Les conservateurs successifs de la Bibliothèque de Reims n'ont pas négligé ce point de vue de leurs attributions; quelques remaniements ont suffi pour mettre en lumière un ensemble assez important d'œuvres d'art, dont nous devons donner aux amateurs rémois l'indication sommaire.

La salle publique de lecture présente, sur tous ses murs, une série de plans de Reims : celui de la ville gallo romaine, par Brunette; celui de la ville du moyen-âge, par Collin, et celui de la brillante cité du XVIIIe siècle, par Legendre. Un plan de l'ancienne banlieue, copié par M. Lebourg sur un précieux document des Archives, le plan de la ville moderne et la carte de l'arrondissement, complètent les renseignements qui s'offrent à tous les yeux. En face, se déroule un immense plan de Paris, chef-d'œuvre de gravure, exécuté, à la demande de Turgot, à la fin du dernier siècle. Le fond de la salle est garni de cinq estampes encadrées, dont trois sont dues au burin des Audran et des Duchange : le *Christ et la Madeleine*, le *Christ et Lazare*, le *Magnificat de Jouvenet;* et les deux autres offrent des sujets finement imités de l'antique au début de notre siècle.

Le cabinet du conservateur, qui devrait contenir les portraits de tous les anciens bibliothécaires, possède seulement celui de M. Siret, peint par Rêve, qui semble attendre ses successeurs. Un joli crayon de Maquart, un beau portrait de Napoléon, deux marines, de Mlle Callou; le vieux Reims, de Moreau; une ravissante épreuve du *Bourguemestre*, de Van Ostade, complètent l'ameublement de cette pièce.

La première salle des livres offre au premier regard deux portraits de Rémois, bienfaiteurs de la Bibliothèque, MM. Saubinet et Duquénelle, amateurs de goûts différents, mais doués l'un et l'autre de cette vieille vertu du patriotisme local, qui suffit à inspirer leurs legs généreux et prévoyants. Puisse leur exemple susciter, en faveur de notre Bibliothèque, des imitateurs nombreux, dont on se plairait à faire revivre les goûts éclairés et délicats!

On voit ensuite, dans les embrasures des fenêtres, une série de figures historiques, reproduites par tous les genres de gravure : la manière noire, le burin, l'eau-forte. Citons d'abord *Buridan*, par Regnesson, et surtout *Pierre Lallemant*, *Maurice Letellier* et *Louis XIV*, par Nanteuil, cet inimitable artiste dont sa patrie n'est pas assez fière. Les contemporains verront avec plaisir *Gerson* et *Lévesque de Pouilly*, par Ad. Varin. Mais surtout les amateurs des

finesses de l'art iront contempler la suite des Ficquet et des Savart, qui offre, au nombre de vingt-deux, les portraits des immortels grands hommes de notre XVIIe et notre XVIIIe siècle. Ces délicieuses miniatures s'admirent et ne se décrivent pas, surtout lorsqu'elles représentent les maîtres de la pensée humaine, les Pascal, les Bossuet, les Corneille.

La même salle contient deux hautes vitrines remplies, celle de gauche de livres relatifs aux beaux-arts, dont quelques-uns richement reliés sont étalés sur les plats, et celle de droite d'une collection et d'œuvres choisies des derniers siècles, également reliés avec un art infini. Sans même ouvrir un seul de ces attrayants volumes, le curieux peut apprendre beaucoup en parcourant les titres de ces merveilles de l'impression et de la reliure.

La seconde salle, qui fut si longtemps la salle de lecture, renferme aussi quelques plâtres et quelques estampes : le profil du savant minime *Jacquier*, né à Vitry-le-François, et celui de *Detouche*, peintre rémois; le portrait du *Titien*, d'après la peinture originale qui appartenait à Chaix-d'Est-Ange; ceux de Rémois de tous les âges, *saint Remi*, *Guillaume de Champagne*, *Mabillon*, *Linguet*, l'abbé *Godinot* et *Pr. Tarbé*.

La troisième salle des livres est moins fournie de tableaux, tant les rangs des volumes y sont pressés. On y trouve cependant les portraits de l'abbé *Pluche*, de *Brûlart de Sillery*, de l'évêque *Henri de Maupas*, de *Bertin* et surtout deux admirables estampes originales : la *Sainte Geneviève* de Balechose et le *Mariage mystique* de Fr. de Poilly. La figure en pied du chancelier Gerson, maquette de la statue placée à la Sorbonne, a été offerte par le statuaire, M. Joseph Felon, au Musée de Reims; le buste très expressif de l'avocat Linguet, par Pigalle, est aussi un don de ses descendants à sa ville natale. Un buste de Napoléon, par Bosio, a été placé en regard dans l'embrasure d'une fenêtre.

Mais si les décorations sont rares sur les murs de cette salle, les splendides compositions de la calligraphie et des miniatures abondent dans les vitrines. La première renferme d'un côté les plus beaux spécimens des livres de chœur de Saint-Nicaise et de Saint-Remi, et de l'autre les pages étincelantes des manuscrits liturgiques, tous ouverts à l'endroit où est peint le Christ en croix. La seconde vitrine est garnie d'autographes précieux, de dessins et de vignettes qui se confondent à la partie inférieure, tandis que s'étage au-dessus la série des plaquettes d'une grande rareté et d'une exquise conservation. Signaler en détail les titres de ces trésors, ce serait les décrire pour les érudits, tandis que nous voulons seulement ici convier les curieux à venir jouir de leur vue. Dans une vitrine contiguë sont exposées des curiosités d'un autre genre, des armes et des objets de toute nature rapportés d'Australie par M. Courmeaux fils.

Les portraits de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI et de

Louis XVIII, en magnifique épreuve, garnissent l'embrasure des portes qui ouvrent sur la dernière salle de livres voisine du cabinet des manuscrits. On y rencontre le portrait de Nicolas Dumont, député de 1789, et le buste du maréchal Drouet, accompagné du mémorial de ses campagnes, offert à la Ville par sa famille. Une vaste vitrine déposée au milieu de la salle attend que de nouvelles richesses y soient installées et inventoriées méthodiquement, comme vont l'être prochainement celles de toutes les autres vitrines.

Nous ne terminerons pas cette chronique sans mentionner un échange conclu entre la Bibliothèque de Reims et la Bibliothèque Nationale : en retour d'un ouvrage incunable dont la reliure offrait l'empreinte des armoiries de Paris, M. Léopold Delisle a remis à notre dépôt le même ouvrage en reliure plus récente et en outre douze traités originaux de Jean Gerson, ainsi que l'un des rares exemplaires du Bréviaire de Colbert, livre doublement précieux pour ses compatriotes. Signalons aussi l'achat de tous les travaux sur l'histoire de Reims qui ont paru dans l'année, œuvres intéressantes dues aux recherches de M. Louis Paris, et d'autres érudits, la plupart Rémois. Enfin, nous pouvons noter l'achèvement de la reliure des plus importantes collections, telles que la *Revue des Deux-Mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts*, les *Grands Ecrivains de France*, l'*Histoire des Peintres*, par Ch. Blanc, et d'autres belles suites que la ville de Reims tient à honneur de continuer et de propager. H. Jadart.

* * *

Le maire de Reims, en présence des nombreux dons de tableaux et d'objets d'art faits à la ville de Reims, surtout à cause de la magnifique générosité de M. Lundy, dont nous avons parlé, adresse à ses administrés un appel qui sera certainement entendu. Il demande une somme de 400,000 fr., remboursable sans intérêt en 18 ans, pour construire un musée digne de cette grande ville. MM. Irrois, A. de Barry, Gosset, A. Dauphinot, F. Walbaume, etc., sont chargés de recueillir les souscriptions qui ne tarderont pas, espérons-nous, à permettre de réaliser cette excellente idée. Le musée serait élevé au Boulingrin.

* * *

Le 3 mai, M. Topin, de Somme-Tourbe, a fait une très intéressante découverte sur le territoire de Saint-Jean-sur-Tourbe.

Il a trouvé une tombe gauloise dans laquelle il y avait cinq squelettes dont deux l'un sur l'autre. Tous deux étaient parés de bracelets de bronze. Dans la même tombe on a aussi trouvé une petite statuette haute de six centimètres. Nous avons appris que ces objets avaient été acquis par un de nos collaborateurs qui nous en donnera la description exacte.

MÉLANGES

Un mobilier bourgeois au XVIIe siècle a Chalons. — Les actes notariés offrent une précieuse mine d'informations, mine encore peu exploitée, à quiconque veut reconstituer la vie et les mœurs de nos maîtres : le curieux de recherches généalogiques, le jurisconsulte et le philologue en quête d'anciens usages ou de mots tombés en désuétude y trouvent une ample moisson. L'inventaire ci-dessous, sans offrir beaucoup d'intérêt, n'est cependant pas toute entièrement à dédaigner : on y voit ce que pouvait être l'intérieur d'un honnête bourgeois dans les premières années du XVIIe siècle, et l'on y relève certains mots de la vieille langue encore usités à l'époque. Cet inventaire, tiré de l'étude de Me Remy, a été découvert et transcrit par M. Amédée Lhote, employé à la Bibliothèque communale de Châlons. P. Grignon.

Fut présent Maistre Jehan Alfeston demeurant à Chaalons lequel recongnut avoir vendu et vend par ces présentes à Pierre Alfeston, escuier, seigneur de Joieux et des Auvergères, bailly de Chaalons, adce présent et acceptant : Ung chaslict, bois de chesne, prisé huict livres tournois ; — ung coffre de mesme bois avec la serrure et clef prisé huict livres tournois ; — deux chaiaires à dossier, bois de nouier, l'une couverte de cuire noire et l'autre de bleu et rouge ; — une table, bois de chesne, prisé ensemble neuf livres ; — six escabelles, bois de nouier, prisé trois livres quatre solz ; — ung grand ban de mesme bois prisé douze solz tournois ; — une stelle à aller au sermon, couverte de tapisserie, prisée dix solz tournois, — une petite couchette bois de chesne, prisée quarante solz ; — une maict de mesme bois prisée trois livres ; — une planche à puits avec ses aunoires prisés sept livres tournois ; — une petite chaiaire à dossier couverte de tapisserie, prisé huict solz tournois ; — ung dressoir, bois de nouier, prisé quatorze livres ; — une demy selle, bois de chesne, prisée quatre solz ; — une sallière, bois de chesne, prisée quatre solz tournois ; — ung sálloir fermant à clef, prisé vingt solz ; — ung autour de lict garny de trois courtines et courtimons couleur de jaulne avec la mante de mesme couleur, prisé vingt livres tournois ; — ung matelas prisé dix livres ; — ung aultre petit matelas aussy prisé cinq livres tournois ; — ung autour de cheminée de bleu et rouge prisé dix solz tournois ; — trois tableaux, l'un de la naissance de Nostre Seigneur, l'autre des trois Maries peint en destrampe et l'autre peint en huille, de la mort d'un joueur de harpe prisez ensemble douze livres tournois ; — ung bahut couvert de cuir bandé de fer blanc avec son pied bois de chesne, prisé sept livres ; — quatre grandz paires de draps de toille de chanvre à lict prisés dix livres ; — quatre

paires de petits draps aussy de toille prisez sept lives ; — trois douzaines de serviettes prisez huict livres tournois ; — huict grandz nappes de toille prisez sept livres tournois ; — six petittes nappes aussy prisez cinq livres tournois ; — une douzaine d'essuies à mains prisez trente solz tournois ; — huict chemises à homme prisez sept livres tournois ; — huict chemises à femme aussy prisez sept livres tournois ; — ung manteau de drap noir à demy double ; — ung manteau de camelot noir prisez, celui de drap six livres tournois, et l'autre pareille somme de six livres ; — une robbe de chambre, couleur de violet, où y a passemens double de frize noir, prisée huict livres tournois ; — une robbe de drap noir à usage de femme prisée sept livres tournois ; — une cotte de serge noir prisée quatre livres tournois ; — un mirouer prisé dix solz tournois ; — ung lodier [1] prisé trois livres ; — deux cramail de fer prisez ensemble vingt solz tournois ; — deux paires de petits chesnets prisés aussy ensemble quinze solz tournois ; — ung vainet [2] de fer prisé trois solz tournois ; — une paire de pincette prisée deux solz tournois ; — un grand rotier [3] prisé cinq solz tournois ; — ung aultre petit prisé quatre solz tournois ; — deux broches de fer prisez ensemble douze solz ; — deux lichefrittes prisez douze solz tournois ; — une chambrière de fer prisée cinq solz tournois ; — une paire d'ansette [4] prisez deux solz six deniers ; — ung gros coutteau à deshacher prisé deux solz ; — une grande chaudière d'airain prisé vingt cinq solz ; — une aultre petite prisée dix solz tournois ; — quatre chandeliers prisez ensemble vingt cinq solz tournois ; — deux reschault de cuivre prisez seize solz tournois ; une bassinoire prisée vingt cinq solz tournois ; — vingt cinq livres d'estain en plusieurs vaisselles prisez la livre huict solz tournois ; une ouillé [5] de cuivre prisé quatre solz ; — deux ouillets d'argent prisés trois livres dix solz tournois ; — deux formes de bois à faire lissive et ung cuveau prisez ensemble trente solz tournois ; — deux poinsons vuidange prisez dix solz tournois ; — deux cacques aussy vuidange prisez sept solz tournois ; — deux tréteaux de bois à mettre table, prisés sept solz ; plusieurs cordes à faire essuier drappeaux prisés cinq solz tournois ; ung boisseau à mesurer bled avec le bilot prisés douze solz tournois ; deux planches à porter pain et patisserie au four prisez trois solz ; ung damier avec ses dames prisez six solz ; — une petitte chaiaire persée prisée deux solz six deniers ; — trois aurilliers de plumes prisés ensemble trente solz tournois. Lesquels meubles ont esté transportez au logis dudict

1. Lodier, couvre-pied fait de laine ou de coton (Roquefort glossaire de la langue romane).

2. Vainet : petit tamis.

3. Rotier : gril, ustensile propre à faire griller ou rôtir

4. Ansette : manche, poiguée (Roquefort).

5. Oullé : du latin *olla* : cruche, vase à deux anses, (Roquefort).

acceptant, qui s'en est tenu pour contant, dont ledict Alfeston s'est désisté moiennant la somme de deux cens trente quatre livres cinq solz tournois, que ledict Alfeston en a confessé avoir eu et receu dudict acceptant ; si comme et dont promet ledict Alfeston à tenir et entretenir comme ci dessus, sur peine, etc., et oblige biens, etc., respectivement.

Faict et passé en l'hostel dudict Alfeston le deuxiesme jour de jung après midy mil six cens dix sept et ont signé le bref avec nous notaires soussignés

ROGET, — LAFRICQUE.

Et le quatorziesme jour de jung audict an mil six cens dix sept après midy est comparu en personne ledit Alfeston qui a pris et retenu de loier dudit sieur Alfeston à ce présent et acceptant les meubles cy dessus spécifiez et tout le contenu y déclairé cy devant, lesquelz ont esté transportez et remis au logis d'icelluy Alfeston, pour les tenir l'espace d'un an, commençant ce jourd'huy et finissant moiennant la somme de dix livres dix solz tournois que ledict Alfeston sera tenu et a promis en rendre et paier en fin dudit an audict sieur Alfeston, et luy rendre lesdicts meubles, linges, estain, cuivre et aultres cy dessus, hors usures raisonnables ; promectant les dites parties à tenir et entretenir le présent bail ; sur peine et oblige biens, etc. aussy respectivement.

Faict et passé en l'hostel dudict preneur les dits jour et an dessus dicts, et ont signé le bref avec nous soussignés notaires

ROGET, — LAFRICQUE.

* * *

NOTES DIVERSES DE DOM GUYTON. — A la suite de la relation de son voyage, que la *Revue* achève en ce moment de publier. Dom Guyton consigne sans ordre quelques notes, que nous croyons bonnes à recueillir.

« Dans l'abbaye de Citeaux est un martyrologe, manuscrit sur velin que D. Louis Benoist, bon bibliothécaire, nous présenta, lequel commence : In vigilia nativitatis Domini ». On lit en marge : « Domnus Bernardus de Fontanis qui dedit ecclesiæ partem suam quam habuit in dominio castri de Fontanis, quam vendidimus, et pro eâ hujusmodi XL libras turonenses, pro quo debet annuatim fieri anniversarium cum officio defunctorum, primâ die vacante infra octavam Assumptionis beatæ Mariæ, vel octava beati Bernardi abbatis : collecta : Præsta domine quæsumus ut pluraliter tam pro ipso quam pro parentibus suis. »

« Il y a dans l'église un tableau attaché à un pilier près de la chapelle de S. Bernard, dans la nef, qui porte en lettres gothiques :

Chronicon parvum metricum
Anno milleno nonageno simul uno
Fontanum castrum Bernardo contulit ortum
Postea duntaxat septem labentibus annis

Hoc in cœnobio cœpit cistercius ordo[1]
Sed dum quindenos ordo successit in annos
Intus suscepit vestem socios triginta trahendo
Effectus post hæc Claræ vallis prior abbas
Sublimem sequitur sublimis vita, repletque
Lumine doctrinæ signisque micantibus orbem
Oblatos septem contempsit pontificatus
Ne fugitivus honor mansuris rebus obesset
Frustra conarer metro conscribere velle
Cœtera quæ nequeunt magni comprehendere libri
Intercedat opem nobis apud omnipotentem : finis.

« Dans la même bibliothèque est un autre manuscrit qui porte au commencement : « Monachus professus B. Mariæ de Alcobatia in regno Lusitaniæ, natus in villa quæ dicitur Thomar, scripsit de mandato R. D. Joannis de Cyreio, abbatis Cistercii, librum seu tractatum de origine et dignitate religionis cisterciensis. »

« Dans le chœur des religieux dans l'église de Citeaux près la place de l'abbé, est un tableau d'écriture portant en latin qu'en 1463, le 12 septembre, le Chapitre général, déclarant reconnaître une certaine décadence de l'Ordre, crut pouvoir l'attribuer à la négligence du culte dû à la Sainte-Vierge et décida en conséquence que dans tous les monastère cisterciens, à l'appel d'une certaine sonnerie, les religieux seraient tenus de venir à l'église chanter le *Salve Regina*.

« Dans l'abbaye, tous les religieux y ont la satisfaction de voir les anciens lieux réguliers subsister : la sacristie nouvelle est magnifique en elle-même dans les ornements, linge, vases sacrés. Les monuments anciens y sont bien conservés. Un trésor précieux en saintes reliques, reliquaires; bibliothèque riche, précieuse et toujours fort propre. Grande et belle salle des morts.

« A Grancey-le-Château, on ne voit plus l'ancien château où Gérard, frère de S. Bernard, brave militaire, fut détenu prisonnier et où il protesta qu'il était désormais religieux, moine de Clairvaux. Mais M. Rouxel de Médavy, maréchal de France, y en a fait bâtir un beau à la moderne, et y a fait ériger sur la plate-forme de son jardin sa statue équestre. Il y a une église fort propre, qui est collégiale, bien desservie.

« Tiré du papier-terrier de l'abbaye de Longuay, fait en 1748, par Simon Bridat, archiviste à Gyé-sur-Aujeon : Du temps de l'abbé quatrième de Longuay, Hugues, en 1201, le Pape confirma l'Ordre du Val-du-Choux : « In episcopatu lingonense sunt quidam fratres monachi deo amabiles ut valde religiosi, qui de valle Caulium nominatur : hi cisterciencis ordinis instituta, victu est vestitu et divinis officiis et in omnibus aliis districte et diligenter observant, etc.

1. En marge : Anno 1098 fondatur Cistercium. (Note du mm.).

« Portrait singulier de S. Bernard en une chambre du logis des hôtes de la Chartreuse de Lugny, au diocèse de Langres : C'est une grande estampe, au bas de laquelle est écrit : J. Holzer, prinxit, J.-A. Pfeffef excudit.

« A Vitry, paroisse près de l'abbaye d'Auberive, on voit la maison de M. Chosse, chanoine de Langres, son jardin et ses belles grottes avec belles figures de la Croix, S. Pierre, la Samaritaine, etc.

« Le mercredy, 17 février 1756, avant les 8 heures du matin, plusieurs religieux de Clairvaux sentirent les suites du tremblement de terre que plusieurs villes du royaume ou de l'étranger ont éprouvé, le 1er novembre 1755. D. François de Chevigney de la Cicaudée, prêtre profès, âgé de 79 ans, assure, étant sur son siège près du feu, récitant son bréviaire, il fut soudainement balancé et agité l'espace d'une minute. D. Moïique, prêtre profès de l'abbaye de Belleperche, logé chez lui, sentit aussi quelque secousse Un autre religieux tenant une tasse ayant de l'eau, elle sauta de la tasse par terre par la même secousse, quoique dans une autre chambre plus éloignée : D. Pierre Jauss, prêtre profès de Clairvaux, ancien prieur de l'abbaye d'Aulps, malade au lit, s'y sentit soudainement agité. D. Laurain, profès prêtre de la Valroy, assure avoir senti le même ébranlement. Au dortoir des religieux, L.-Claude Champreux, diacre, écrivant dans sa cellule, se sentit soulevé et ébranlé ; d'autres au loin en avaient ressenti le même effet.

« Au château de Vaudremont, à deux lieues de Clairvaux[1], on éprouva mêmes exemples. Le R. P. Martial, gardien des Pères Récollets, de Châteauvillain et M. Bedel, bailli du lieu, venant à Clairvaux au même moment, sentirent une forte secousse que leurs chevaux leur causèrent soudain sur le milieu du chemin.

« Cette secousse a été ressentie à la Fère où la cloche de l'Hôtel-de-Ville a sonné plusieurs coups d'elle-même, à Metz, à Sedan, à Fismes, à Laon, etc. »

1. A propos de ce monastère, nous rappellerons un document publié depuis longtemps et qui n'est pas assez connu : C'est le récit suivant, inséré par M. Michelant dans le tome III des *Annales archéologiques*, que dirigea avec tant de succès, un champenois de haut mérite, Didron : « S'ensuict le voïage que la royne de Sicile, Monseigneur le comte de Guyse et Madame sa femme la comtesse ont faict, de Joinville à Clairvaux, en juillet 1547. » On y trouve la description détaillée de l'abbaye.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES SEIGNEURS DE CHOISEUL

INTRODUCTION

I° Notion sommaire des Maisons seigneuriales de Choiseul. — II° Leurs armoiries. — III° Fiefs dont relevait la baronnie et seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle. — IV° Plan de ce travail.

I° *Notions sommaires des maisons seigneuriales de Choiseul*

Le fief de Choiseul[1] a été successivement la propriété de plusieurs maisons considérables. Il a été possédé, pendant plus de quatre siècles, par la maison du nom de Choiseul, qui lui a donné une notoriété dont bénéficie encore le pays qui en était le siège.

En échappant à la domination de cette illustre famille, par extinction d'hoirs mâles dans la ligne directe qui la possédait, la terre de Choiseul est devenue le patrimoine de la maison d'Anglure en la personne du fils d'Etienne d'Anglure, qui avait épousé Jeanne, dame de Choiseul, fille et unique héritière du dernier seigneur du nom de Choiseul. Mais cette terre n'est restée que peu de temps en la possession de la maison d'Anglure[2].

Le fief de Choiseul devint ensuite la propriété de la maison de Baudricourt, en la personne du célèbre Jean de Baudricourt. Ce seigneur, n'ayant pas d'enfants, légua ses domaines, partie à sa sœur et partie a son épouse, lesquelles transmirent la terre et seigneurie de Choiseul à leurs héritiers respectifs, c'est-à-dire aux maisons d'Amboise et de Castelnau, qui en jouirent, d'une manière indivise, pendant plusieurs générations.

La maison de Waltier, par suite d'achat successif des

1. Le *fief* était un domaine noble relevant d'un autre seigneur dominant, ou une terre et seigneurie qu'on tenait à charge de foi et hommage et d'autres redevances.

2. Anglure est le nom d'un village de la Marne, arrondissement d'Epernay.

diverses portions, devint propriétaire de la presque totalité dudit fief qui lui fut bientôt enlevé.

Charles III, duc de Lorraine, étant devenu acquéreur de la terre et seigneurie de Choiseul, la légua à son deuxième fils, François de Vaudémont, qui l'échangea avec Jean d'Haussonville contre des terres que ce dernier possédait en Alsace.

La maison de Nettancourt-Vaubecourt, héritière de Jean d'Haussonville, a possédé la baronnie, terre et seigneurie de Choiseul et ses dépendances, de 1608 à 1791, époque où la Révolution, exempte de scrupules en matière de religion et de justice, jugea à propos de s'en emparer.

II° *Les armoiries de ces maisons seigneuriales*

1° Les armoiries de la maison de Choiseul. Elles ont subi des modifications même dans la tige-mère[1]. Selon quelques auteurs, la maison de Choiseul porte : d'azur à la croix pleine d'or cantonnée de vingt billettes de même, cinq en chacun des quatre contours. Cette assertion est erronée dans sa généralité. Sa fausseté est démontrée par des preuves matérielles incontestables, 1° par le sceau qui existe aux Archives de la Haute-Marne, où il est attaché à un parchemin contenant une donation de Raynard II à l'abbaye du Val-des-Ecoliers, or ce sceau ne porte que 18 billettes, 5-5 en chef et 4-4 en pointe ; 2° par la vieille quarte en fer qui existe à la mairie de Choiseul et qui servait jadis de type pour l'ancienne mesure des céréales, dites : *la mesure de Choiseul ;* cette quarte porte l'écu de Choiseul à 18 billettes. Le poinçon en fer qui accompagne cette quarte et qui servait à graver l'écu de la maison de Choiseul sur les quartes en bois reconnues conformes au type en fer, ne porte aussi que 18 billettes. De ces faits matériels et officiels, nous concluons avec certitude que les armes de la maison de Choiseul, après quelques variations et à part quelques rares exceptions, doivent être définies par cette formule : d'azur à

1. D'après des renseignements reçus d'un correspondant très autorisé, il conste que les armes primitives de la Maison de Choiseul, portaient : *d'azur billeté d'or ;* mais que Roger, sire de Choiseul, à l'occasion de la première croisade, à laquelle il prit part, chargea son écu d'une croix d'or cantonnée de billettes sans nombre déterminé ; que, dans la suite, ces billettes furent fixées au nombre de 18. Cette réduction eut lieu insensiblement, car parmi les sceaux que M. le vicomte de Poli a eu la bonté de nous envoyer, il s'en trouve un qui porte seulement 12 billettes, dont 3 en chacun des quatre cantons. Il nous a indiqué un autre écu chargé de 16 billettes, et un autre portant 20 billettes.

la croix pleine d'or, cantonnée de 18 billettes de même dont 10 en chef et 8 en pointe, 5-5 et 4-4 [1].

Quant au temps postérieur à 1475, époque de l'extinction de la branche-souche, il faut distinguer entre les branches qui ont successivement conquis le droit d'aînesse et celles qui ont conservé leur rang respectif. Les premières sont les branches de Clefmont, de Lanques et de Beaupré. Celles de Clefmont et de Lanques, en parvenant successivement au rang de branche aînée, ont conservé, sur leurs écus, le nombre de 18 billettes. Mais lorsque la branche de Beaupré est parvenue à ce rang, son chef a chargé de 20 billettes l'ancien blason de Choiseul [2]. Ce chiffre est dès lors devenu le signe distinctif de l'aîné de la famille [3].

Les branches du second et du troisième ordre ont presque toutes, sinon toutes, modifié à leur convenance, le blason de la maison mère. Nous avons indiqué toutes ces modifications ou brisures dans une note générale qui a sa place ailleurs. Mais celles de ces branches encore existantes, dites de Praslin, de Choiseul-Gouffier et de Choiseul-Daillecourt, portent comme la maison mère : d'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même.

2° Les armes de la maison d'Anglure sont : d'or semé de grelots d'argent soutenu de croissants de gueules.

3° Celles de la maison de Baudricourt sont : d'argent à la croix de gueules.

4° Celles de la maison d'Amboise-Bussy sont : pallé d'or et de sinople de six pièces.

5° Celles de la maison de Castelnau sont : fascé de gueules et d'or de six pièces, au chef d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine.

6° Celles de la maison de Lorraine sont : d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.

1. C'est par une de ces exceptions qu'on trouve, dans la collection de Clairambault, aux Archives nationales : *Titres scellés*, vol. 32, planche 2, 365, et sous la date du 27 décembre 1366, un sceau de Guy de Choiseul, chargé de 20 billettes.

2. Nous avons reçu de Lunéville un sceau des Choiseul-Stainville, qui ne porte que 18 billettes ; mais ce sceau est sans doute antérieur à l'époque à laquelle cette branche est arrivée au premier rang, ou il serait le sceau d'un cadet de ladite branche. L'armorial de Rietstap donne 20 billettes à l'écu des Choiseul-Stainville.

3. Nous le savons par la déclaration de plusieurs membres de la maison de Choiseul.

7° Celles de Nettancourt-Vaubecourt-Haussonville sont : écartelé au 1 et au 4 d'or à la croix de gueules frettée d'argent, au 2 et au 3 de gueules au chevron en pointe.

III° *Fiefs dont relevait la seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle*

1° Les fiefs dont elle relevait. — Le fief de Choiseul, quant à la motte ou donjon, c'est-à-dire à la forteresse, mouvait ou relevait de l'évêque de Langres, ce qui est attesté par divers actes de foi et hommage comme on le voit dans plusieurs passages de l'Histoire des évêques de Langres et dans d'autres pièces, spécialement dans un acte de vente d'une partie de la terre de Choiseul, le 25 novembre 1579, où on lit ces mots : *La Motte de Choiseul en plein fief mouvant du seigneur évêque de Langres.*

Relativement au château, à la terre et seigneurie, la baronnie de Choiseul a eu plusieurs suzerains. Ce fut, en premier lieu, le comte du Bassigny [1]. Ce fut 2° le comte de Champagne, d'abord pour divers domaines situés dans le comté de Champagne [2], puis pour la châtellenie elle-même de Choiseul, après la conquête du Bassigny par le comte de Champagne, Thibaut IV, vers 1235 ; puis le roi de France, après la réunion, en 1286, du comté de Champagne à la couronne de France, ce qui est spécialement attesté par l'acte de vente sus-mentionné où il est dit : le dit chatel, village et dépendances mouvant en plein fief du roi, à cause de son château de Montigny-le-Roi. Ce fut 3° le comte de Bourgogne, pour les terres et seigneuries de Meuvy, de Vaux-sous-Clefmont, de Bassoncourt et de Merrey [3]. Ce fut 4° le comte de Bar-le-Duc, pour un certain nombre de seigneuries situées dans les limites de ce comté, cet. [4].

1. Car il est probable que la baronnie ou châtellenie de Choiseul a coexisté avec le comté du Bassigny dont elle a été un démembrement.

2. En 1210, Raynard II, seigneur de Choiseul, reconnut tenir de la comtesse Blanche, mère et tutrice de Thibaut IV, vingt livres de rentes sur les foires de Bar-sur-Aube, plus ce que ce seigneur possédait à Veuxhaules, à Boudreville et à Chauffourt. (Histoire des ducs et comtes de Champagne, par M. D'Arbois de Jubainville, t. V, p. 61, n° 755.)

3. Extrait par le président Bouhier des anciens titres honoraires de la Maison de Choiseul.... dans le dépôt des Archives de la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse à Dijon. Tour d'en haut, et la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt par Jean III, sire de Choiseul.

4. C'était particulièrement Colombey-les-Choiseul, Blevaincourt, Vrécourt, Lavernoy, Lécourt, etc.

L'hommage que le sire de Choiseul devait à ses suzerains, c'était l'hommage complet, c'est-à-dire l'hommage-lige, comme il est attesté spécialement par les actes de foi et hommage.

2° Les fiefs qui relevèrent de la baronnie de Choiseul[1]. — Le seigneur de Choiseul avait aussi ses vassaux qui lui rendaient les hommages et devoirs féodaux. Leur nombre a varié selon les temps.

IV° *Plan de ce travail*

Notre étude est divisée en trois parties :

La première contient un abrégé de la généalogie et de l'histoire de la maison de Choiseul, de 1060 à 1475.

La seconde, sous le titre de *Les seigneurs intermédiaires*, contient un résumé de l'histoire des familles qui ont possédé la terre de Choiseul, de 1475 à 1608.

La troisième, intitulée *Les seigneurs du nom de Nettancourt*, contient l'historique de ces seigneurs, de 1608 à 1792.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les seigneurs du nom de Choiseul

Les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de l'ancienne et illustre maison de Choiseul. Les uns lui assignent pour ancêtres les comtes de Langres ; d'autres prétendent qu'elle tire son origine des anciens comtes du Bassigny. Il y a des raisons probables de part et d'autre. Le moyen d'arriver à la vérité et à la certitude serait de constater que les comtes de Langres, au xe siècle, étaient en même temps comtes du Bassigny, ce qui est tout à fait vraisemblable[2].

Quoi qu'il en soit, la maison de Choiseul a figuré au pre-

1. C'étaient les lieux d'Andilly, de Bannes, Bonnecourt, Bourbonne. Beaucharmoy, Chézeaux, Coiffy, Dammartin, la Ferté-sur-Amance, Lavernoy, Lécourt-Maulain, Malroy, Parnot, Pouilly, Ravennefontaine, Varennes, Vicq, etc., etc.

2. Le château du comté (du Bassigny) en était réellement le chef-lieu et la ville de Langres devenait le siège de ce comté lorsque le comte de Langres était en même temps comte du Bassigny, comme on croit que le furent Milon Ier, qui vivait en 853, et Milon II, son fils, qui vivait en 887. (Recherches sur les principales communes de l'arrondissement de Langres, p. 90.)

mier rang des maisons nobles de France par son antiquité, par ses alliances, par l'étendue de ses domaines, par ses hommes célèbres dans l'église, dans la diplomatie et dans la carrière militaire, par son esprit religieux, source de ses innombrables libéralités envers les communautés religieuses [1].

I. RAYNIER

L'héritage des anciens comtes du Bassigny a été recueilli au XIe siècle, au plus tard par les maisons de Clefmont, de Choiseul, d'Aigremont et de Nogent-le-Roi, qui dès lors se sont trouvées en possession de la presque totalité de cette contrée. La maison de Choiseul se manifeste en 1060 et en 1084 [2]. Le premier seigneur connu, de cette maison, est Raynier, le principal fondateur du prieuré de Varennes-sur-Amance.

Raynier, baron, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, possédait aussi des domaines dans le Cambrésis [3] et dans le Tonnerrois [4].

Le plus important des actes de ce seigneur, qui soit venu à notre connaissance, est la fondation, en 1060, du prieuré de Varennes, avec le concours de Reynier de Nogent-le-Roi, son beau-frère, qui était aussi seigneur de Varennes en partie. Cette fondation a été ratifiée, en 1084, par Raynard de Bar-sur-Seine, évêque de Langres, qui, à la demande de Raynier de Choiseul, a donné l'église de Varennes avec ses dépendances, ses dîmes, etc., à l'abbaye de Molême [5] pour fonder le dit prieuré [6]. Ces mêmes seigneurs ont ajouté, en 1101, à la première donation, celles de terres considérables sur les territoires de Vicq et de Coiffy [7].

1. Cet éloge serait complètement justifié si nous pouvions publier ici la généalogie intégrale de cette Maison. Nous espérons le faire bientôt ; mais actuellement, nous ne donnons qu'un abrégé très sommaire de cette généalogie.

2. Comme il sera dit ci-dessous.

3. C'est ce qui est attesté par Jean le Carpentier dans son Histoire de Cambrai et du Cambraisis.

4. Comme on le verra dans l'article suivant.

5. La fondation de ce prieuré, en 1060, est attestée par le président Bouhier qui affirme que le titre de cette donation est le premier titre de la maison de Choiseul, aux Archives de l'évêché de Langres, et par le Père Anselme qui dit aussi que la donation dont il s'agit a eu lieu en 1060. (Histoire des grands officiers de la couronne de France, in-4°, t. II. p. 234.) Nous possédons la charte de ratification de 1084.

6. C'est ce que constate cette charte.

7. Cette charte se trouve dans la *Revue de Champagne et de Brie*, n° de

Raymer de Choiseul avait épousé Ermengarde [1] dont il eut :

1° Roger, qui suit ;

2° Adeline, qui épousa Ulrich ou Olrich d'Aigremont, fils de Foulque, seigneur du dit Aigremont. Ce sont ces deux époux qui ont fondé, en 1115, l'abbaye de Morimond [2].

Raynier est mort au plus tôt en 1102.

II. ROGER

Roger, baron, seigneur de Choiseul et autres lieux du Bassigny, seigneur aussi dans le Cambrésis et dans le Tonnerrois, a succédé à son père l'an, ou après l'an 1102.

Ce seigneur a pris part à la première croisade dont il revint en 1098 ou 1099, après la prise de Jérusalem par les croisés.

Quelque temps après son retour, c'est-à-dire en 1103, il se rendit à l'abbaye de Molème où il ratifia la donation que son père et sa mère avait faite à cette abbaye du fief d'Epineuil, dans le Tonnerrois [3].

Roger de Choiseul avait épousé sa cousine, Adeline d'Aigremont, dont il eut :

1° Raynard, qui suit ;

2° Foulque ou Conon, dont on ignore la destinée ;

3° Reinier, qui bien probablement a eu en partage la terre de Bourbonne-les-Bains dont il a été le seigneur sous le nom de Rénier II.

4° Guillenc ou Villence, qui a été successivement prieur de Varennes, abbé de Molème, puis moine à Varennes.

Comme son père et comme ses successeurs, Roger de Choiseul s'est signalé par ses libéralités envers les maisons religieuses.

Il est mort au plus tard au commencement de 1138.

III. RAYNARD Ier

Raynard Ier, seigneur de Choiseul et autres lieux, dès l'an 1138, a suivi, en 1147, le roi Louis VII, à la deuxième croisade.

novembre 1884, p. 363, et dans les *Chasteau et citadelle de Coëffy-le-Chastèl*, par A. Lacordaire, p. 51-53.

1. Qui est présumée fille de Richard de Vergy.

2. Histoire de l'abbaye de Morimond, par l'abbé Dubois, 3e édition, p. 15.

3. Le texte de cette pièce est à la fin du premier volume de l'Histoire des ducs de Bourgogne, par M. Ernest Petit.

Dix ans après, à l'exemple de beaucoup d'autres seigneurs, il a donné, par l'intermédiaire de l'évêque de Langres, l'église de Choiseul avec ses dépendances, ses dîmes, etc., à l'abbaye de Molême, au profit du prieuré de Varennes. Puis il a cédé le terrain situé au sud de l'église pour être le siége du nouveau prieuré. Telle a été l'origine du prieuré de Choiseul qui a été bâti quelques années après et a été habité d'abord par des religieux du prieuré de Varennes [1].

Raynard eut de son épouse Helvide de Vaudémont :

1° Foulque, qui suit ;

2° Ulrich, qui a été chanoine de Langres.

IV. FOULQUE

Foulque, seigneur de Choiseul et autres lieux, a succédé à son père en 1158 ou 1159. Après s'être signalé d'abord par des bienfaits envers les communautés religieuses du Bassigny, ce seigneur se laissa aller à faire commettre et à commettre lui-même des violences et des injustices qui attirèrent sur sa tête, deux fois, les foudres de l'excommunication ; la première fois, en 1181, à cause de ses rapines au détriment de l'abbaye de Morimond ; la seconde fois, en punition des actes de violence commis à l'égard du prieuré de Varennes, en 1194 [2]. Mais à ces méfaits, fruits amers d'un tempérament violent, succédait bientôt le repentir et il avait hâte de secouer la lourde et honteuse chaîne des censures ecclésiastiques, en demandant la grâce de la réconciliation et en réparant les torts commis.

Foulque de Choiseul avait épousé Alaïs de la maison de Brienne, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Raynard, qui suit ;

2° Barthélemy, qui eut en partage la terre de Vrécourt (Vosges).

V. RAYNARD II

Raynard II, seigneur de Choiseul et autres lieux, succéda à son père en ou après 1194. Il s'est signalé par des événements mémorables : 1° par sa participation à la troisième croisade, en 1190 [3], sous la conduite du roi Philippe-Auguste ;

1. Le texte de la charte de donation de la dite église est en notre possession.

2. Item des chartes concernant ces deux communications.

3. C'est ce qui est prouvé par une charte du comte de Bar-le-Duc ; cette pièce est en notre possession.

2° par son goût pour la littérature et la poésie ; 3° par la part qu'il a prise, à son détriment, aux tentatives injustes d'Erard de Brienne qui voulait usurper le comté de Champagne sur le jeune Thibaut IV. Cet engagement attira au sire de Choiseul, ainsi qu'à ses associés, le déshonneur d'être battus en plusieurs rencontres et surtout le châtiment de l'excommunication dont ils furent obligés de demander humblement l'exonération [1]. Du reste, ce seigneur a compensé ses torts politiques par sa bienveillance et ses libéralités envers les établissements monastiques.

Il avait épousé Clémence de Pouilly ou de Traves dont il n'eut qu'un fils : Raynard, qui suit, et il est mort en 1218 ou au commencement de 1219.

VI. RAYNARD III

Raynard III, seigneur de Choiseul et autres lieux, prit part à la sixième croisade qui commença en 1217, sous la conduite d'André II, roi de Hongrie. Il était sous les murs de Damiette, au mois de mai 1218 [2]. Ce seigneur a conquis l'estime et a mérité l'amitié des personnages du premier rang, tels que le comte de Champagne, les duc et comte de Bourgogne, qui d'ailleurs étaient ses suzerains. Il s'est élevé jusqu'à contracter une alliance de parenté avec la famille royale, par son mariage avec Alix de Dreux, arrière-petite-fille du roi Louis VI. Ce fut au temps de sa domination, en 1223, que le comté du Bassigny prit fin par la conquête que le comte de Champagne, Thibaut IV, fit alors de la plus grande partie du Bassigny, qu'il réunit au comté de Champagne.

Raynard III de Choiseul eut, de son épouse Alix de Dreux, cinq enfants dont :

1° Jean, qui suit ;

2° Raynard, qui embrassa l'état ecclésiastique ;

3° Robert, qui eut en partage la terre et seigneurie de Traves [3].

VII. JEAN Ier

Jean Ier, chevalier, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, succéda à son père, en 1238 ou 1239. Par la

1. Voir l'Histoire des ducs et des comtes de Champagne par M. D'Arbois de Jubainville, t. IV, première partie, p. 126 à 183.

2. C'est ce qui est attesté par une charte en notre possession.

3. Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.

mort du seigneur d'Aigremont dont il avait épousé la fille unique, il devint héritier de toutes les terres et seigneuries de cette maison, pour lesquelles il rendit ses foi et hommage, en 1246, à l'évêque de Langres qui en était suzerain [1].

Jean Ier guerroya avec les comtes de Champagne au sujet de la garde du prieuré de Varennes, que l'abbé de Molème lui avait retirée, en 1250, pour défaut d'accomplissement des obligations de cette charge et dont il avait investi le comte de Champagne. La paix fut rétablie, en 1254, par l'entremise du duc de Bourgogne et de l'évêque de Langres [2].

Jean de Choiseul se trouva engagé dans une nouvelle guerre, à la suite du comte de Bourgogne et du comte de Bar-le-Duc, ses suzerains, contre son premier suzerain, le comte de Champagne, Thibaut V, à l'occasion du monastère de Luxeuil, dont les religieux avaient retiré la garde au comte de Bourgogne, infidèle aussi aux devoirs imposés par cette charge, et l'avaient confiée au nouveau comte de Champagne. Cette guerre fut arrêtée par l'intervention du roi saint Louis, presque à son début, en 1258 [3].

Le seigneur de Choiseul s'engagea, en 1270, dans la huitième croisade, qui était la seconde comandée par le roi saint Louis. A son retour, en 1271, il fit une nouvelle dotation à la chapelle Saint-Nicolas de son château de Choiseul. C'est au temps de sa domination que la seigneurie de Choiseul a atteint son apogée de richesse et de puissance.

Jean de Choiseul eut de son épouse, Berthemette d'Aigremont, quatre enfants, dont deux fils :

1° Jean, qui suit ;

2° Renier, qui eut deux fils dont on ignore le sort.

Jean Ier est mort en 1282.

VIII. JEAN II

Jean II, chevalier, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, s'est d'abord signalé, dès avant la mort de son père, par son alliance avec le duc de Lorraine, qui l'engagea dans deux guerres malheureuses ; la première contre l'évêque

1. Bibl. nationale, mss. latins. Cartulaire de l'évêché de Langres, p. 66, 65 ou 71.

2. D'Arbois de Jubainville, *ubi suprà*, t. V, p. 471, n° 3,083, et Archives de la Côte-d'Or, 40e liasse de l'abbaye de Molème.

3. D'Arbois de Jubainville, *ubi suprà*, t. IV, Ire partie, p. 389-391.

et la seconde contre les bourgeois de Metz. Il fut fait prisonnier dans chacune de ces guerres, malgré et à cause même de son courage et de sa bravoure [1].

Ce fut sous sa domination, en 1286, que le comté du Bassigny passa, avec le comté de Champagne dont il était devenu partie intégrante, sous la suzeraineté immédiate du roi de France. Dès lors, les sires de Choiseul, de Clefmont, etc., sont devenus les vassaux immédiats de la couronne de France [2]. Jean II de Choiseul s'était acquis l'estime et l'amitié du duc de Bourgogne, Robert II, qui lui conféra le titre de connétable de Bourgogne et le gratifia d'une rente perpétuelle de 30 muids de vin de Pommard, à la condition de la tenir en fief [3].

Ce seigneur, voulant exécuter le testament de son épouse, a fondé, à Bourbonne, l'hôpital de Saint-Antoine-le-Viennois, en faveur des pauvres atteints de la maladie appelée le feu de Saint-Antoine [4].

Jean avait épousé Alix de la Fauche, dont il eut sept enfants entr'autres :

1° Jean, qui suit ;

2° Renier, qui devint le chef de la maison de Choiseul-Aigremont ;

3° Renard, qui fut seigneur en partie de Bourbonne et de Vrécourt (Vosges).

Jean II a été appelé le héros de son siècle ; il est mort en 1308.

IX. JEAN III

Jean III, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, prit, dès avant son entrée en possession de sa seigneurie, à l'occasion du mariage d'une fille du comte de Bar-le-Duc, et du comte de Bar-sur-Aube, des engagements de caution qui

1. Extrait de l'Histoire de Lorraine, par M. Digot.

2. Histoire de France, par le P. Daniel, in-4°, t. III, p, 379.

3. Extrait par le président Bouhier des anciens titres honoraires de la maison de Choiseul, du dépôt des Archives de la Chambre des comptes de Bourgogne.

4. Voir le texte de cette fondation dans les *Seigneuries et Féautez de Bourbonne*, par M. A. Lacordaire. Cette maladie était une sorte d'érysipèle ou de charbon pestilentiel très commun. Dès la fin du XIe siècle, il s'était formé sous le nom de saint Antoine-le-Viennois, et sous la règle de saint Augustin, une congrégation de religieux pour soigner les personnes atteintes de ce mal.

font supposer qu'il jouissait de l'amitié de ces grandes maisons [1].

L'an 1313, ce seigneur se trouva mêlé avec beaucoup de membres de la noblesse à une intrigue contre le roi Philippe-le-Bel qui, par un édit de 1303, avait interdit les guerres privées entre les seigneurs. La mort du roi et du chef du complot mit fin à cette intrigue [2].

Jean III fonda, en 1318, la chapelle seigneuriale de saint Gengoul, martyr, à proximité au sud du château de Choiseul, et il la dota de nouveau, en 1320 [3].

L'an 1333, ce seigneur octroya à ses serfs de Meuvy et de Bassoncourt une charte d'affranchissement, qui est réputée un chef-d'œuvre dans ce genre ; c'est un code universel qui règle équitablement les relations entre le seigneur et les habitants de ces lieux et se termine par des donations de bois, etc. [4]. Ce même seigneur gratifia aussi, en 1335, les habitants de Colombey-les-Choiseul d'une charte d'affranchissement contenant à peu près les mêmes dispositions [5].

Jean III de Choiseul, qui est mort en 1336, avait eu de son épouse, Alix de Grancey, cinq enfants dont un fils :

1° Gauthier, qui suit.

X. GAUTHIER

Gauthier, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, inaugura la prise de possession de sa seigneurie par un accord avec l'abbaye de Morimond, sur divers articles qui étaient en litige [6].

Ce seigneur a fondé, en 1341, la troisième chapelle seigneuriale, sous le vocable de Saint-Michel, archange, à l'intérieur ou à proximité de son château de Choiseul [7].

1. Bibl. du roi, Recueil de du Fourny, 11e layette, Barsigneules, f° 7646. Et le président Bouhier, aux Additions à la généalogie de la maison de Choiseul.

2. Histoire de France, par le P. Daniel, in 4°, t. III, p. 515, et de Caumartin, *ubi supra*.

3. M. l'abbé Delaval, Généalogie de la maison de Choiseul, à l'article Jean III.

4. Voir cette charte annotée aux appendices, n° 1er.

5. Voir cette nouvelle charte, *ibidem*, n° 2.

6. Extrait du cartulaire de Morimond, à la bibliothèque de la ville de Bourbonne.

7. M. l'abbé Delaval *ubi suprà*, à l'article de *Gauthier*.

Gauthier de Choiseul est mort, en 1348, après avoir fait le partage de ses biens à ses enfants [1]. Il eut de son épouse, Alix de Nanteuil, cinq enfants, dont trois fils : Jean, Henri et Guy, qui furent successivement seigneurs de Choiseul.

XI. JEAN IV

Jean IV, seigneur de Choiseul et autres lieux, n'est guère connu que par un nouvel accord avec l'abbaye de Morimond, au sujet des foires de Choiseul [2], et par la mention qui est faite de lui dans un acte du Parlement de Paris et par le président Bouhier [3].

Ce seigneur est mort, en ou après 1358, sans alliance, ou du moins sans postérité.

XI. HENRI

Henri, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, n'est connu que par la mention de divers auteurs et spécialement par celle de Guy, son frère puîné et son successeur.

Ce seigneur est mort, en ou avant 1361, sans alliance ou sans postérité, comme son frère aîné.

La mort prématurée de ces deux jeunes seigneurs est extraordinaire. Ils ont dû mourir dans les batailles si funestes de cette époque. Ils sont aussi les derniers de cette maison qui aient fait, comme seigneurs de Choiseul, des donations à l'abbaye de Morimond.

XI. GUY

Guy, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, débuta par la renonciation au titre d'avoué ou de protecteur de l'abbaye de Morimond, pour acquitter des dettes non personnelles, mais dont il se trouvait chargé [4].

1. Archives nationales, KK. 1,119, Choiseul, folio 600, en 1350.

2. Outre le marché de chaque vendredi, les seigneurs ont établi successivement des foires à Choiseul ; la plus anciennement connue, celle de la Chandeleur n'est plus mentionnée après l'an 1215 ; celles de Saint-Gengoul et de Saint-Remy qui duraient, chacune trois jours, ne sont plus mentionnées, en 1748, qu'à titre de souvenir ; enfin, celles de Saint-George et de Saint-Martin d'hiver, établie par Jean IV, n'existaient plus dès l'an 1515. Ces foires sont tombées à cause des droits qu'il fallait payer pour les bêtes qu'on y amenait ou pour les denrées qu'on y importait. (Note extraite du chapitre III de notre Histoire manuscrite de Choiseul.)

3. Aux Additions à la généalogie de la maison de Choiseul.

4. Titres de l'abbaye de Morimond, Archives de la Haute-Marne, et Histoire de Morimond, 3e édition, p. 328.

En 1377, ce seigneur obtint du roi Charles V le privilège de conserver le titre et les droits de suzerain sur la terre d'Is-en-Bassigny, qu'il avait donnée à son cousin, Godemart du Fay, mais sous la suzeraineté immédiate du roi [1].

Après avoir fait, en 1383, sous les ordres du duc de Bourgogne, la campagne de Flandre [2] contre les Gantois, Guy de Choiseul se rendit caution, au mois de juin 1393, avec d'autres seigneurs, pour Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont et de Genève, au sujet du traité de cette dame avec le pape Clément VIII, frère et héritier du comte de Vaudémont, pour son douaire [3].

En 1394, ce même seigneur adressa à l'archevêque de Narbonne une supplique à l'effet d'obtenir à ses chapelains l'exemption du paiement de la dîme à la chambre apostolique dont ce prélat était alors camérier [4].

L'an 1433, Guy de Choiseul fit au duc de Bourgogne l'aveu et dénombrement des terres de Meuvy, de Vaux-sous-Clefmont, de Bassoncourt et de Merrey, lesquelles relevaient de ce duc, parce qu'elles formaient une enclave de la Bourgogne dans la Champagne [5].

Guy de Choiseul, qui est mort après l'an 1413, avait eu, de son épouse, Jeanne de Jaigny, quatre enfants :

1° Gauthier, mort avant son père ;

2° Aymé ou Amé, qui suit ;

3° Girard, qui est devenu le chef de la maison de Choiseul-Clefmont ;

4° Alix, qui a été mariée deux fois.

XII. AMÉ

Amé, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, s'est engagé, du vivant de son père, à la suite et sous les ordres du duc de Bourgogne, dans les guerres de ce temps. Il se trouva, en 1407, dans la campagne de ce duc, qui avait pour but d'enlever la ville de Calais aux Anglais. Il fut pris dans une sortie

1. Documents extraits des Archives de la Haute-Marne, par M. Arthur Daguin, qui nous les a gracieusement communiqués.

2. D. Plancher, Histoire de la Bourgogne, t. III, p. 72.

3. Dom Villevieille, Trésor généalogique, t. XXIX, an 1392, et Inventaire des archives du château de Joinville, t. III, p. 107.

4. M. l'abbé Delaval, *ubi suprà*, à l'article de *Guy*.

5. Archives de la Côte-d'Or.

des Anglais contre les assiégeants et fut mis dans la prison militaire de cette ville. Le duc de Bourgogne négocia, l'année suivante, sa mise en liberté qui eut lieu vers le mois d'octobre 1408, et lui fit don de 2,000 livres pour l'aider à acquitter sa rançon [1].

Le 13 juin 1412, Amé de Choiseul termina, en sa qualité de bailli de Chaumont, un différend qui était survenu entre son frère Girard de Choiseul-Clefmont et Philibert, seigneur de Bauffremont, au sujet de la cure de Thol [2], probablement au sujet du droit de patronage de cette cure.

L'an 1417, Amé, chevalier banneret, étant alors en possession de la seigneurie de Choiseul, a fait une nouvelle campagne en Flandre d'où, à la fin de cette année, la compagnie, dans laquelle il servait, fut ramenée à Paris, parce que le duc de Bourgogne voulait se rendre maître du gouvernement [3].

Amé de Choiseul, tant pour se procurer les moyens d'achever le paiement de sa rançon que pour témoigner sa bienveillance à ses sujets de Choiseul et de Merrey, leur octroya une charte d'affranchissement : à ceux de Choiseul, en 1418, et à ceux de Merrey en 1419 [4].

Ce seigneur, qui est mort, vers 1424, eut de son épouse, Claude de Grancey, une fille :

Jeanne, qui suit.

XIII. JEANNE

Jeanne, fille unique et seule héritière de la terre et seigneurie de Choiseul et autres lieux, succéda à son père vers l'an 1425. Elle avait épousé en premières noces Etienne d'Anglure, qui était tout à fait dévoué au parti anglais, il avait même le titre de chambellan du roi d'Angleterre, Henri VI, qui se qualifiait aussi roi de France.

En 1449, Jeanne, dame de Choiseul, eut à soutenir, comme

1. Le P. Daniel, Histoire de France, in-4°, t. IV, p. 225; et Chambre des comptes de Bourgogne. Extrait de Dom Villevieille, Trésor généalogique, t. XXIX, an 1497, ou plutôt 1409.

2. Extrait de la Décade du P. Vignier, dans les manuscrits de M. l'abbé Mathieu, t. II, p. 525.

3. Chambre des comptes de Dijon ; Registres des montres, et le Père Daniel, *ubi suprà*, t. IV, p. 321.

4. Voir aux appendices, n° 3, la charte de Merrey. Nous n'avons pu trouver le début de celle de Choiseul, mais le corps de cette charte se trouve inséré dans le dénombrement de la terre de Choiseul, en 1508, et dans d'autres suivants.

héritière de son pere Amé, un long et dispendieux procès avec son petit-cousin Guillaume de Choiseul-Clefmont, pour des affaires d'intérêt de famille [1].

Elle eut de son premier époux, Etienne d'Anglure, deux fils qui furent successivement seigneurs de Choiseul et par conséquent enlevèrent cette terre à l'illustre maison de ce nom.

Jeanne, dame de Choiseul, est morte au plus tôt en 1474 et, avec elle, s'est arrêtée la tige directe de la maison de Choiseul.

Mais avant de tomber en quenouille, cette tige forte et féconde avait produit de vigoureuses branches qui, à leur tour, en produisirent d'autres et de ces dernières sortirent de nombreux rameaux directs et indirects.

Les branches sorties immédiatement de la tige ou du tronc sont : 1° celle de Choiseul-Traves qui a eu pour auteur Robert de Choiseul, second fils de Raynard III, et qui a subsisté jusque vers 1825 ; 2° celle de Choiseul-Aigremont, qui a été la plus féconde de toutes, qui a eu pour chef Renier de Choiseul, deuxième fils de Jean II, et qui, à son tour, a produit les cinq branches secondaires d'Eclance, de Chevigny (dite ensuite de Praslin), de Beaupré, de Gouffier et d'Ambonville ; 3° celle de Choiseul-Clefmont qui a commencé en la personne de Girard de Choiseul, fils de Guy et frère puîné d'Amé. De ces trois branches primaires, il n'y a que celle de Choiseul-Aigremont qui subsiste encore dans ses branches secondaires de Chevigny et de Beaupré [2].

CHAPITRE II

I° L'ancien et le nouveau château. — II° L'ensemble de ses édifices. III° Ses habitants et leur rôle. — IV° Sa prise et sa démolition.

I° *L'ancien et le nouveau château*

Les châteaux-forts ont dû leur origine à la nécessité de la défense contre les agressions réciproques des divers partis politiques, dans les guerres civiles de la première et de la deuxième dynastie ; contre les invasions des Normands ; enfin contre les attaques si fréquentes et respectives des seigneurs

1. Extrait des Archives particulières de M. le marquis de Nettancourt-Vaubecourt, que nous devons à sa bienveillante communication.

2. Nous avons l'espoir de publier bientôt la généalogie historique complète de la maison de Choiseul.

au Moyen-Age. Le seigneur de Choiseul a donc été obligé, comme les autres, de se bâtir une demeure fortifiée par la nature et par l'art, pour se mettre à l'abri des attaques imprévues et pour être en état de soutenir un siège. C'est pour ces motifs que les châteaux-forts étaient ordinairement situés sur les montagnes.

Le plus ancien château de Choiseul était situé à un kilomètre au-dessus du village de Meuvy, au nord du bois dit La Roche, comme nous l'apprend la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt, octroyée, en 1333, par Jean III de Choiseul. Mais nous ignorons le temps de la construction de ce château, ainsi que la cause et l'époque de sa ruine.

Quant au nouveau château, placé au sommet de la côte qui domine au nord le village de Choiseul, nous ne savons pas la date de sa construction, nous savons seulement que, à la date susdite de 1333, il pouvait avoir environ deux siècles d'existence.

II° *L'ensemble de ses édifices*

L'enceinte de ce château et de ses dépendances couvrait une superficie d'environ huit arpents [1]. La première enceinte était fermée par un mur circulaire. Une seconde enceinte était délimitée par un large et profond fossé dont les traces sont encore très visibles et qui était aussi circulaire. Entre ces deux lignes de défense se trouvait un espace aplani, occupé en partie par un chemin de ronde, qui commençait à la première porte d'entrée, située à la partie septentrionale de l'enceinte et en face du bois de Pennecières [2], d'où on montait circulairement par le côté de droite ou de gauche pour arriver à la façade méridionale. De là on arrivait au château en passant sur un pont-levis jeté sur le fossé. Mais le château communiquait aussi directement avec le village de Choiseul par deux portes dont l'une servait pour les communications ordinaires et quotidiennes avec le village et l'autre, dite poterne [3], n'était usitée que, en cas de siège, pour les sorties de la petite garnison. Entre le fossé et les divers édifices du château, il existait une

1. L'arpent contenait 675 toises de 9 pieds de carré au pied du roi, ce qui, en mesure nouvelle fait une superficie d'un hectare 62 ares.

2. Aveu et dénombrement de 1508, à l'avant-dernière page. Cet aveu est transcrit au chapitre II de la deuxième partie du présent ouvrage.

3. Voir le Tumulte du Bassigny, par Jehan, métropolitain.

ligne en terre-plein pour la circulation, le service de la place et la défense du fossé.

Cette place forte se composait de plusieurs édifices. C'était : 1° la demeure seigneuriale ou le château proprement dit, dont la façade principale était exposée au midi, au-dessus du village de Choiseul. Il était environné de tours adhérentes (au château) et isolées. L'étendue de ses faces et la hauteur de ses murs nous sont inconnues : elles devaient être assez considérables, car nous savons, d'un côté, qu'une chute de murs, vers l'an 1515, de 20 pieds de hauteur et de largeur n'était considérée que comme une brèche et, d'un autre côté, qu'il y avait des greniers, ce qui suppose au moins deux étages au dessus du rez-de-chaussée. L'avenue, à la façade du midi, était pavée et suspendue sur une voûte. L'épaisseur des murs était au moins de quatre pieds et demi [1]. C'était : 2° le donjon ou la forteresse même qui consistait en une tour munie de tous les moyens de défense et située au centre des autres édifices qu'il surpassait en hauteur et en épaisseur. C'était : 3° les communs, c'est-à-dire les édifices servant au logement des employés ou officiers de la maison seigneuriale, des serviteurs, des hommes de guerre, puis les granges, les greniers, caves, écuries, etc. C'était : 4° une chapelle située dans l'enceinte intérieure, sous le vocable de St-Nicolas, laquelle a subsisté jusque en 1796. C'était : 5° un moulin dont un pignon était écroulé en 1515 [3] ; ce devait être un moulin à bras ou à cheval, car un moulin à vent n'aurait pas posé sur une construction ayant des pignons. C'était : 6° une prison qui était encore utilisée, en 1515, époque où des prisonniers s'en étaient échappés. C'était : 7° un puits qui était très nécessaire et qui, pour descendre au dessous du niveau de la vallée, devait avoir plus d'un kilomètre de profondeur. Il existait aussi trois pertuis [4] dans trois tours isolées dont l'une portait le nom de *Jehan Massieu* [5]. Enfin, dans les espaces libres de la forteresse, il existait des cours et une basse-cour. Telles étaient les principales parties

1. Voir au chapître : Dépenses du compte de 1516.
2. Ibidem.
3. Ibidem.
4. Ibidem.
5. Ibidem. Le pertuis, en général, est un trou par où se perd l'eau d'un bassin d'un réservoir ; ce qui fait supposer qu'il y avait, dans l'intérieur de ces tours, des réservoirs pour abreuver les animaux vivant dans l'enceinte du château, pour lessiver le linge, etc.

dont se composait le château des sires de Choiseul, à Choiseul[1].

III° *Ses habitants et leur rôle*

Telle était l'habitation seigneuriale du seigneur de Choiseul avec les membres de sa famille et les serviteurs attachés au service privé de sa maison, et celle des divers employés de la seigneurie. Mais dans les temps de paix et de sécurité, le seigneur habitait, avec sa famille, une maison bourgeoise située au village, près de l'église. Nous n'avons pas à désigner les serviteurs de la famille, ils se trouvent dans toutes les grandes maisons. A peine est-il besoin de mentionner l'office du chapelain, dont le titulaire desservait la chapelle St-Nicolas, l'emploi de capitaine des chasses et celui de garde de chasse et de pêche. Mais il nous paraît utile de désigner les employés seigneuriaux, c'est-à-dire les officiers attachés au service du seigneur, considéré comme souverain. Or, en cette qualité, le sire de Choiseul, avait des officiers de guerre, de justice, d'administration civile et des employés pour l'exploitation de ses domaines. La désignation de ces titres indique suffisamment les fonctions qui y étaient attachées. Nous nous contenterons donc de faire une légère description de ces diverses fonctions.

1° Le droit de guerroyer étant le premier privilège du souverain, le baron, seigneur de Choiseul, en usait comme les autres seigneurs. Il avait, à la tête de la garnison de son château, un lieutenant qui, au cri de guerre du seigneur, réunissait les hommes de Choiseul, de Bassoncourt, de Meuvy, de Léniseul, Merrey, etc., pour les exercer et les disposer au combat, en attendant l'arrivée des vassaux avec leurs gens d'armes. Dans ces circonstances, c'est-à-dire « en temps de misère, de péril et de guerre », les hommes desdits lieux devaient faire « les guet et garde au château et y conduire des provisions de vivres et des munitions de guerre ».

2° La seconde prérogative du souverain, c'est le devoir de rendre une exacte justice à ses sujets. Le seigneur de Choiseul y était fidèle. Il avait, à titre de souverain, le droit de haute, moyenne et basse justice. Pour l'exercice de ce pouvoir, il avait un tribunal de première instance dans les lieux susdits, comme dans ses autres fiefs. Celui de Choiseul

1. Les détails ci-dessus sur les diverses parties du château sont extraits en grande partie du compte de 1516, qui se trouve à la deuxième partie de cet ouvrage.

(chef-lieu de la châtellenie) se composait d'un bailli, de son lieutenant, d'un procureur fiscal, d'un greffier, d'un garde de justice et de deux sergents. Dans les autres fiefs, le personnel était moins nombreux et moins imposant. Mais, pour assurer toute sécurité aux justiciables, le seigneur avait institué un tribunal d'appel, qui tenait ses assises, une fois chaque année, à la salle de justice de Choiseul. Le bailli présidait et il était assisté du procureur fiscal, du greffier et des juges des autres tribunaux de la châtellenie. C'est à ce tribunal que venaient apporter leur appel ceux des justiciables qui croyaient ou prétendaient que leur cause avait été mal jugée en première instance. De plus et pour assurer aux sujets des seigneuries une plus grande garantie de bonne justice, il y avait appel des sentences de ce dernier tribunal, au jugement du seigneur lui-même, puis aux tribunaux de ses suzerains et enfin aux tribunaux du roi. Quant aux délits dans les bois et dans les eaux, ils étaient de la compétence particulière du gruyer de chaque seigneurie, qui jugeait en ces matières avec les gardes-forestiers. Le droit de haute justice du seigneur de Choiseul était symbolisée par la potence ou le signe patibulaire érigé à la bifurcation des chemins de Lécourt et de Maulain, au sud de Choiseul.

3° Le seigneur de Choiseul avait aussi ses employés pour l'administration civile. A cette fin, il avait, dans chacun de ses fiefs, un maiour, un ou deux sergents et un tabellion qui tous faisaient serment, devant lui, de bien garder ses droits, ses intérêts et ceux de ses sujets. Les actes rédigés par le tabellion devaient être scellés du sceau du seigneur. Il permettait à ses sujets d'élire, dans leur localité respective, un mécellier ou garde-champêtre dont il exigeait aussi le serment professionnel. Ces employés exerçaient les fonctions d'administrateurs, de policiers, d'huissiers, de percepteurs et de notaires. Ce personnel était complété par l'institution d'un gruyer et de gardes-forestiers qui étaient aussi assermentés.

4° Enfin, le seigneur avait d'autres employés pour l'exploitation de ses domaines, pour la perception des rentaires et des autres revenus en nature et en argent. Pour ce faire, il avait un régisseur ou amodiateur dans ses principaux fiefs. Cet employé était le collecteur des divers revenus de chaque fief, sauf pour les rentaires des céréales qui étaient conduits au château de Choiseul. Mais l'amodiateur du chef-lieu de la baronnie était le collecteur général des revenus seigneuriaux. C'est à lui que remettaient leurs recettes particulières, les

autres collecteurs, comme amodiateur, il avait le bénéfice des corvées dues au seigneur, c'est-à-dire des journées de charrois, de charrues, des journées de fenaison et de moisson.

Quant aux recettes de certains fonds de terres isolés, tels que jardins, vignes et chènevières, loués à quelques habitants, ainsi que celles des bois, moulins, étangs et celles des revenus féodaux en nature et en argent, tels que gelines, dîmes, etc., elles se faisaient par le moyen des leveurs de dîmes, par le prévôt, le maïeur et les sergents qui avaient pouvoir de poursuite sur les hommes, sur les bêtes et sur les biens pour faire rentrer les dîmes, pour faire payer les amendes imposées pour les corvées non faites et autres débites. Ils percevaient aussi les impôts en argent avec les mêmes pouvoirs et rendaient compte de tout au régisseur qui, à son tour, rendait son compte annuel au seigneur [1].

Ce nombreux personnel d'officiers et employés était l'instrument vivant et dévoué dont se servait le seigneur pour l'exercice de ses droits, de ses prérogatives et le recouvrement de ses diverses sortes de revenus. Ce personnel faisait la force, la richesse et l'honneur de la baronnie qu'il rendait respectable et redoutable. Il était en même temps un élément de vie, de force et de revenu pour la population locale dont il composait la partie la plus notable et la plus respectée.

Ce superbe château a disparu, il nous reste à dire l'occasion qui a amené sa ruine.

IV° *Sa prise et sa démolition*

Depuis que la terre et seigneurie de Choiseul était sortie des mains des seigneurs de ce nom, le château n'était plus habité régulièrement. Par suite de cet abandon, les guet et garde étaient tombés en désuétude. Dès lors il pouvait être pris par surprise ; c'est ce qui arriva.

Au début de l'année 1573, une troupe d'aventuriers, composée de troupiers allemands hérétiques et de pillards français de l'est, s'était réunie dans le pays qui compose actuellement le département de la Meuse. Après avoir exercé ses brigandages, sur son passage, elle se dirigeait sur Saint-Dizier, mais

1. Les détails sur le château et la maison seigneuriale sont empruntés, partie à la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt, partie à l'aveu et denombrement de 1665 et partie à l'Histoire de Morimond, troisième édition, p. 9.

craignant d'être enveloppée et prise, elle s'enfuit et se dirigea vers le Bassigny, où elle s'empara du château de Choiseul, qui alors était sans défenseurs. Assiégés bientôt après par un corps de troupes réuni à la hâte de miliciens de Chaumont et de Langres, ces aventuriers furent obligés de se rendre et ils expièrent, par la mort, leur coupable témérité et leurs brigandages, ainsi que ceux de leurs complices qui s'étaient emparés de la maison-forte de Maulain.

Le roi Charles IX, instruit de ces faits et consulté sur ce qu'il y avait à faire, ordonna la démolition du château, qui fut ensuite démoli et ruiné. C'est ainsi que, tour à tour, les plus beaux monuments et les plus éclatantes œuvres des hommes disparaissent sous l'action du temps et des passions humaines : *Sic transit gloria mundi!* [1].

(*A suivre.*) GRASSOT.

1. Voir la plaquette intitulée : *Le Tumulte du Bassigny*, par Jean Lebon, il contient le détail de la prise et reprise de ce château et de sa démolition. Il en existe deux éditions, l'une petit in-8° de 32 pages, Paris, Du Pré, 1573; l'autre, Lyon, Rigaud, 1573.

JOURNAL DE SÉMILLARD

(1762 - 1776)

La Bibliothèque de Troyes possède (n° 2,317 du Catalogue des Manuscrits) une collection de sept volumes in-fol. intitulée : *Mémoires historiques sur la ville de Troyes*, par Michel Sémillard. Deux volumes faisant partie de cette même collection se trouvent aux Archives départementales. Un troisième est entre nos mains : c'est celui qui va paraître en partie dans la *Revue ;* il s'étend de l'année 1762 à l'année 1776 et est composé d'un journal manuscrit mélangé de pièces imprimées, dont quelques-unes manquent à la Bibliothèque. On voit par là quel intérêt peut avoir ce volume et quel jour il doit jeter sur l'histoire de Troyes, durant cette période de quatorze ans. Un mot maintenant sur l'auteur.

Michel Sémillard naquit à Troyes, le 7 novembre 1729 ; sa vie nous est fort peu connue. Il fut avocat, mais ses contemporains ne nous ont rien appris sur son talent et sur son éloquence ; il fut janséniste et, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* dont il était rédacteur en chef, il s'attaqua à la bulle *unigénitus ;* il recueillit aussi des pièces sur les démêlés qu'eut Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, avec le jansénisme. Mais le plus grand titre de gloire de Sémillard, ce sont ses Mémoires historiques, qu'il a empruntés en grande partie aux Mémoires historiques de Remi Breyer, chanoine de l'église de Troyes. Tel est à peu près tout ce que nous savons de sa vie que n'agitèrent jamais les luttes du barreau ; il mourut à Troyes le 23 février 1796. L. R.

ANNÉE 1762

(Bibilothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 4,482.)

Seconde lettre de M. Grosley, à messieurs les Maire et Echevins de la ville de Troyes.

Messieurs,

Dans la lettre que j'eus dert l'honneur de vous écrire. J'ai commis

une *impéritie* à laquelle je crois devoir attribuer la *suspension* de votre réponse. Je vais la réparer en vous instruisant que je suis logé ruë Saint-Germain l'Auxerrois vers la façade du Louvre, chez made. Huon Perruquier-Baigneur.

Je suis, avec un aussi sincère que respectueux attachement, messieurs.

Votre très humble et très obéissant serviteur. GROSLEY.

Paris, 3 février 1762.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 581.)

Mémoire pour Messire Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn, marquis de la Pallun, gouverneur de Bourbon et des ville et principauté d'Orange, au nom et comme maître des droits et actions de Marie-Louise Hennequin son épouse, opposant, appellant et demandeur.

Et pour Messire Denis-François de Mauroy, chevalier, seigneur de Pugny en Poitou, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Tarascon en Provence, intervenant, appellant et demandeur.

Contre les sieurs Curé et Marguilliers de l'Eglise paroissiale de St-Jean au marché de la ville de Troyes, intimés, demandeurs et défendeurs. Monsieur SEGUIER, avocat-général.
Me RAT, avocat.
DEBESSÉ, procureur.

De l'imp. de Knapen, Pont Saint-Michel, 1761.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 583.)

Additions de Mémoire et Réflexions.

Pour le marquis de la Pallun et le comte de Mauroy.

Sur le mémoire imprimé de la part des Curé et Marguilliers de la paroisse de St-Jean de Troyes. DEBESSÉ, procureur.

A Paris chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1762.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 582.)

Arrest de la Cour de Parlement.

(Sur l'affaire du marquis de Pallun et du comte de Mauroy.)

Scellé le 6 février 1762 : Signé, GAUDIN.

A Troyes de l'imprimerie de la veuve Jacques Le Fevre, imprimeur-libraire, grande rue, proche St-Urbain.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 1.679 *ter*.)

De par le roi. Sentence rendue au siège de police de la ville de Troyes, portant suppression de six volumes imprimés, ayant pour titre « Ephémérides Troyennes » pour les années 1757, 1758, 1759,

1760, 1761 et 1762. Du vingt-deux mars mil sept cent soixante-deux. Signé : JACQUIN, greffier

A Troyes, de l'imprimerie de Jean Garnier.

1763

ÉVÉNEMENS DE L'ANNÉE 1763

(Election d'un Provincial aux Cordeliers.)

Le Roy ayant cassé l'élection du Provincial faite à Beauvais et ayant ordonné que dans une nouvelle assemblée de vocaux de la province, qui seroit convoquée en la manière ordinaire en la ville de Troyes et en présence du sieur évêque de Troyes que sa Majesté commettroit pour y présider, il seroit procédé à l'élection d'un autre Provincial. Le père Pijon fut élu provincial que le roy rendoit éligible pour cet office ce qui n'étoit point auparavant, selon le premier arrêt du Conseil d'Etat du Roy signifié en l'assemblée de Beauvais.

Les vocaux de la province s'assemblèrent au couvent de Troyes au jour indiqué pour l'élection. M. l'évêque y présida et par un discour énergique il les engagea à donner des marques de soumission aux ordres du Roy, il ne se fit qu'un seul scrutin et le père Pijon fut élu provincial d'une voix unanime le 10 janvier 1763.

(Maladies des bêtes à corne.)

Sur la fin du mois de may 1763, la plupart des bêtes à corne fut attaqué d'un mal contagieux et épidémique, dont la commencement s'étoit déjà fait sentir dans le pays de Luxembourg et aux environs, elle se manifestoit par un bouton au dessus et au dessous de la langue près de la racine dont l'humeur produisoit des poils jaunâtres, rongeoit la langue et la faisoit tomber, il fut défendu à tous bouchers par une ordonnance de l'intendant de tuer aucuns bestiaux attaqués où soupçonnés de maladie, d'en vendre et débiter la viande et à toutes les personnes de faire usage ou débit de lait provenant des dittes vaches, on fit des bénédictions, exorcismes et prières sur les chevaux et les bêtes à corne, ainsi que cela s'étoit déjà pratiqué en 1714 et en 1744 à l'occasion de cette funeste maladie qui en faisoit périr un grand nombre.

Toutes les bêtes étoient autour des églises, on leur jetta de l'eau bénite, cela faisoit un spectable fort triste.

(Pluyes et inondations.)

Il y a eût pendant le mois de juin et celui de juillet des pluyes continuelles qui firent craindre la perte totale des fruits de la terre sur lesquels la grêle avoit déjà fait des ravages affreux, la récolte prochaine paraissoit abondante étant au-dela de ce que l'on avoit jamais vû, les prairies étoient aussy en très bon état. La pluspart

des bleds furent germés et l'on eût beaucoup de difficulté à faucher et rentrer les foins, de sorte que ces pluyes achevèrent de répandre par tout la consternation, à l'occasion desquelles il y eût un mandement donné le 15 du dit mois de juillet pour ordonner des prières publiques dans toutes les églises paroissiales de cette ville et de la Campagne, avec un salut pendant quinze jours pour en demander la cessation, et le dimanche 31, la chasse de Sainte-Hélène fût descendüe et exposé à la dévotion des fidèles pour le même sujet.

Les pluyes recommencèrent le 6 décembre suivant et ne discontinuèrent point de tomber pendant ce mois et celui de janvier 1764. Les eaux s'accrurent et se répandirent de telle sorte, que le 4 février jour de Saint-Aventin, un samedy elles passèrent sur le pavé du faubourg Saint-Jacques, sortant rapidement par les grandes portes de plusieurs maisons du côté du midy qui furent remplies d'eau, les jardins de ce côté là ainsi que les terres et les prez aux environs de Foissy et du Pont-Hubert en furent couverts à la hauteur de deux pieds, et si ces eaux, par une rupture qui se fit en une chaussée près de Gournai, n'eussent pas pris leur cours pour se précipiter avec impétuosité dans la rivière qui passe au bas des remparts du côté de Notre-Dame en l'isle, le faubourg Saint-Jacques auroit été inondé malgré les fumiers et autres défenses qu'on avoit mis au devant des maisons pour s'en préserver, un grand nombre d'habitans du même faubourg, ceux de Labouras, de Gournai, ceux de Baire, des Tauxelles et autres furent obligés de se réfugier dans leurs greniers.

(Gresle.)

Le mercredy 13 juillet, il tomba sur les cinq heures et demie du soir, une gresle qui fût poussée pendant plus d'un grand quart d'heure avec rapidité, elle étoit si grosse et si abondante qu'un chacun en fût saisi de frayeur. La première qui parût fût mêlée de pluye et ne fût d'abord pas plus grosse que de petites noix, puis il sembla tout d'un coup que c'était des quartiers de grosses pierres cornües qui brisoient et fracassoient tout. Le dégât des jardins et des dehors de la ville du côté de Croncels et de la Vacherie fût trés considérable, mais la campagne essuya le plus fort de l'orage, on y comptoit plus de cinquante villages du diocèse entr'autres St-André, St-Germain, Daudes, Montaulain, St-Parre, Villechetif, Pel-et-Der, Villiers, Villecoque, Brantigny, Villehardouin, les deux Precys, Sacey, etc... dont tous les bleds généralement et autres grains et légumes, ainsy que les vignes dont l'abondance flattoit également le laboureur et le vigneron furent totalement couchées et hachées par cette horrible gresle qui causa plus de dommage que celle qui tomba en 1728, le plus fort de l'orage n'étant tombé en ce tems là que sur la ville.

Nous voyons dans les nouvelles publiques de ce tems là des détails de désastres arrivés en différentes provinces du Royaume,

occasionnés par les orages, nous raporterons ce qu'elles nous disent de Piney, de Luxembourg à quatre lieües de cette ville, où cette gresle tomba si violemment et en si grande abondance que les campagnes jusqu'à huit lieües aux environs furent entierrement ruinées, grains, fruits arbres, tout y fût détruit. Plusieurs maisons furent extrêmement endommagées par une pluye abondante qui succèda à la gresle et qui mit le comble au désastre, un pareil orage a produit le même jour d'aussi tristes effets à St-Florentin et dans treize paroisses des environs, enfin, le 12, 13 et 14, soixante communautez de l'élection de Bar-sur-Aube éprouvèrent le même sort, du nombre des quelles sont le bourg de Vendeuvre, Amance, Baussencourt, Esclance, Fligny, Trannes, le bourg d'Estoyes (incendié presque totalement le 14 mars dernier), Champigny, Lantille, Longeville, Pellemontier, Maroles, Neully, etc... Plusieurs habitants de ces communautez furent alors errans, et mandians et quelques-uns abandonnèrent leurs demeures pour aller chercher leur subsistance ailleurs.

(Mort de M. Devaveray, curé de Saint-Jean.)

Le dimanche 17 avril 1763, a été enterré à St-Jean dans la cave qui est sous le Maître-Autel, Maître-Joseph Devaveray, bachelier es loix curé de l'église paroissiale de St-Jean au marché de Troyes, archiprêtre, conseiller en la chambre ecclésiastique de ce diocèse et administrateur des hopitaux reünis de cette ville, il est mort subitement dans le faubourg de Croncels, chez la veuve Mocqueris à qui il rendoit une visite. Il a conduit sa paroisse avec beaucoup de sagesse et de prudence pendant des tems bien orageux, il n'y a jamais eu de refus de sacremens, et a tenu tête en bien des circonstances à M. Poncet qui le sollicitoit à faire des actes de schisme, il avoit vrayement l'esprit de gouvernement, et prêchait très bien et très solidement, il estimoit sincèrement les apellans, il a été très regretté.

(Mort de M. Galois, ancien curé de Saint-Fale.)

Le mardy 19 avril 1763, on a enterré à St-Pantaleon, M. Edme Gallois, ancien curé de St-Fale.

A Troyes, le 3 juillet 1763.

Mr l'Evêque de Troyes, toujours empressé de concourir à tout ce qui peut être utile à son diocèse, ne doute pas, monsieur, que vous n'entriés dans ses vues et que vous ne favorisiés de tout votre pouvoir, le nouveau commerce qui va s'établir dans votre paroisse. Je suis chargé de vous faire part de tout l'intérêt qu'il y prend : il suffit d'être citoyen pour désirer le bien de la patrie; vous avez de plus la qualité de pasteur, c'est un nouveau motif qui ne manquera pas d'exciter votre zèle. Vous exhorterez sans doute vos paroissiens à embrasser avec ardeur le genre de travail qu'on va leur présenter. Ils y trouveront une ressource contre la misère, ou

un moyen d'augmenter leur aisance; et en procurant leur propre avantge, ils fourniront en même temps de nouvelles forces à l'Etat.

Mais pour faciliter ces nouveaux établissemens, il seroit nécessaire de savoir,

1° Quelle production est plus abondante dans votre paroisse, le chanvre ou le lin;

2° S'il n'y a point de marais incultes, qui par la qualité du terrein, soient susceptibles d'êtres employés en linières;

3° Quelle est la filature la plus usitée parmi vos paroissiens;

4° Quel est le nombre des tisserands et leur nom.

J'espère que vous voudrés bien entrer dans le plus grand détail sur ces différens articles et envoyer au Secrétariat vos remarques, en vous servant de tout autre voie que celle de la poste. Messieurs les Députés du bureau de Troyes, préposés pour cette opération, profiteront avec reconnaissance des avis que vous leur donnerés. Je vous prie aussi de les aider de tous vos soins dès qu'ils ne tendront point à nuire à votre état, ou à compromettre votre ministère.

Je suis, monsieur, avec les sentimens d'estime et de considération qui vous sont dus.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de LEYSSIN, vic. gén.

AVIS

Tous les Tisserands de la campagne qui voudront apprendre à fabriquer de la toile de coton, des basins-unis et rayés comme il s'en fabrique à Troyes, peuvent se transporter à Origny-le-Sec proche Les Granges, chez François-Bernard Delaunay, contre-maître de la manufacture, qui leur enseignera gratis l'ourdissage, la pente et la rentraiture et en général tout ce qui concerne ces sortes d'ouvrages.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 847, 25e.)

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que tous les habitans et autres particuliers qui possèdent des maisons et héritages, de quelque qualité et condition qu'il soient, privilégiés et non privilégiés, exempts et non exempts, seront tenus de contribuer au payement des réparations des puits et des ponts, proportionément à leurs maisons et héritages à portée desdits puits et ponts, en exécution des rôles qui seront déclarés exécutoires en la forme ordinaire par les Maire et Echevins de la ville de Troyes.

Du 29 mars 1763.

A Troyes, chez Michel Gobelet, imprimeur-libraire, Grande rue.

Mémoire sur Délibéré, pour le sieur Louis Larmet, prêtre, ci-

devant, desservant la paroisse de la Madeleine de la ville de Troyes, et maintenant sacristain de cette église, accusé, appellant et demandeur.

Contre M. le Procureur général, prenant le fait et cause de son substitut au Bailliage de Troyes, accusateur, intimé et défendeur :

De l'imprimerie de Knapen, au bas du Pont St-Michel. 1764.

1 7 6 4

(Maladie des poules.)

Il y a eû parmi les volailles et surtout parmi les poules au commencement de cette année, une mortalité qui en détruisait chaque jour une quantité considérable, on en a ouvert quelques-unes, on n'y trouva rien d'extraordinaire dans les parties intérieures de leurs corps que beaucoup de sérositez auxquelles on attribua la cause de cette mortalité, que l'on disoit ocassionnée par la mauvaise qualité du bled, dont on avoit nourri ces animaux quelque tems auparavant, il y eût aussy parmi les chiens une maladie semblable, mais elle ne fit pas tant de progrès. Les nouvelles publiques de ce tems là nous aprennent que ce mal épidémique parmi la volaille s'étoit aussy fait sentir dans différentes provinces de l'Italie.

(Le R. P. Rousselet Génovéfain, chancelier de Sainte-Geneviève et de l'université.)

Claude Rousselet, né à Troyes, chanoine régulier de la congrégation de France, licentié en droit canonique et civil, professeur en théologie dans l'abbaye de Ste-Geneviève et de l'université de Paris, a été reçu en cette dernière qualité, dans une assemblée extraordinaire de l'université tenue aux Mathurins, le 3 août 1764, v. journal de Verdun, septembre 1764, p. 238.

(Dénonciation de la théologie de Collet.)

Le 21 septembre 1764, plus de cent ecclésiastiques du diocèse de Troyes firent présenter par M. Daguesseau, chanoine et archidiacre de la cathédrale, une dénonciation de la théologie du sieur Collet Lazariste. L'originale de cette dénonciation est déposé, chez M Fauveau, notaire. C'est M. Louis Athanase Le Rouge qui l'a portée chez les curez de campagne pour la signer. C'est M..... qui en est l'auteur.

Voyez les Nouv. ecclés., 20 décembre 1774 ; pag. 200 col. 2 et 21 may 1766, pag. 85.

(Mort de Mme d'Argenteuil.)

Le jeudy 16 février 1764, on a enterré dans l'église de l'Abbaye-Royale de cette ville très-haute, très-puissante dame, Mme Louise-Anne-Victoire de Rogres de Lusignan, Douairière de trés-haut et

très-puissant seigneur, Monseigneur Jean-Loüis Le Bascle, marquis d'Argenteüil, comte d'Epineuil, etc. . conseiller du Roy dans tous ses Conseils d'Etat privé, premier lieutenant-général pour le Roy des provinces de Champagne et Brie et Gouverneur de Troyes.

(Mort de M. Gallien, chantre en dignité de Saint-Pierre.)

Le samedy 10 mars 1764, on a enterré à St-Pierre, Messire Edme-François Gallien, prêtre, licencié en droit canonique et civil de la faculté de Paris, chantre en dignité et ci-devant chanoine de l'église de Troyes.

(Mort de M. Michelot, chanoine de Saint-Pierre.)

Le vendredi 6 juillet 1764, on a enterré à St-Pierre, Messire Jacques-Nicolas Michelot, prêtre, licentié en droit et chanoine de l'église de Troyes, il avoit été curé de Merry-sur-Seine. C'étoit un respectable prêtre.

1765

De par le Roi, Sentence rendue au siège de la Mairie et Echevinage de la ville de Troyes, le jeudi 17 juin 1765.

Contre Pierre Prieur, charpentier, qui le condamne à l'amende, pour être contrevenu aux règlements qui défendent de poser aucunes vannes aux moulins et usines, sans en avoir obtenu la permission de Messieurs les Maire et Echevins, et les avoir appelés à la position d'icelles.

A tous ceux qui, ces présentes lettres verront; les maire et échevins de la ville de Troyes : salut, sçavoir faisons, qu'en la cause du procureur-syndic, faisant les fonctions de procureur du roi en cet Hôtel de Ville, demandeur en fait de police, aux fins du procès-verbal, sous la date du 17 mai dernier, et de l'assignation donnée en conséquence à sa requête le 8 juin présent mois, ledit procès-verbal et ladite assignation controllés à Troyes par Bourgoin.

Contre Pierre Prieur, maître-charpentier, demeurant à Troyes paroisse de St-Nizier de cette ville, défendeur, comparant en personne.

Oui le Procureur-syndic en sa demande, et Pierre Prieur, maître-charpentier, en sa défense; vu ce qui résulte du procès-verbal susdaté, avons ledit défendeur condamné en trois livres d'amende, pour la contravention par lui commise aux règlements ci-devant faits et signifiés aux maîtres-gardes de sa communauté; lui faisons défense de récidiver, sous telles peines qu'il appartiendra. Ordonnons que la présente sentence sera imprimée, lue, publiée, affichée et signifiée aux maîtres-gardes des communautés des charpentiers, menuisiers, maçons et serruriers, aux frais et dépens du défendeur, dont exécutoire sera délivré au procureur-syndic, sur les quittances de ceux qui y auront travaillé; et faisant droit sur les

conclusions judiciairement prises à notre présente audience par le procureur-syndic, ordonnons que les précédens règlemens seront exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, faisons défenses à tous propriétaires et conducteurs des moulins et usines assis dans l'étendue de la Banlieue de cette ville, de faire poser aucunes vannes, tant grandes que petites, auxdits moulins et usines, sans en avoir préalablement obtenu de nous la permission, et en avoir reçu l'alignement et élévation, à l'effet de quoi ils seront tenus de nous appeller avant l'enlèvement des anciennes vannes, pour en faire par nous prendre en notre présence, par notre voyer, les largeur, alignement et élévation, et en faire marquer les repères et de nous appeller pareillement pour en être présens à la position des nouvelles, et être du tout par nous dressé procès-verbal, ce qui sera exécuté nonobstant opppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, attendu qu'il s'agit d'un fait de police et du bien public. Mandons au premier huissier de l'Hôtel de cette ville, ou autres huissiers ou sergens sur ce requis, que ces présentes ils mettent à exécution, de ce faire leurs donnons pouvoir et commission.

Fait et jugé le lundi dix-septième jour du mois de juin mil sept cent soixante-cinq, à l'heure de deux de relevée, celle d'après suffisamment attendue, au siège ordinaire de l'échevinage de Troyes, par Messieurs Edme-Gaspard Calabre, avocat en parlement, premier échevin, tenant le siège pour l'absence de monsieur Camusat, maire, Louis-Nicolas Berthelin, Pierre-Jean Fromageot et Nicolas-Jean Truelle, échevins.

Délivré par moi, greffier soussigné la présente expédition à Monsieur le Procureur-syndic, faisant les fonctions de Procureur du Roi, ce requérant le 20 jun 1765.

Controllé et scellé. BLANCHART, greffier.

A Troyes, chez Michel-Gobelet, imprimeur-libraire, Grande rue.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 2 406.)

Signification de cinq avocats au mépris de la délibération du collège assemblé, (relativement à l'exécution de l'édit du 11 août 1764 et de celui du 17 mai 1765) ; et protestation des avocats de Troyes, en date du 18 juillet 1765.

Signification des sieurs Belly, père, fils et consors, aux grand Garde et Gardes de la communauté des marchands de Troyes.

Sur les abus du régime actuel.

L'an mil sept cent soixante-cinq, le dix-septième juillet, après-midi, à la requête des sieurs Belly père et fils, négocians, demeurans à Troyes, membres de la communauté des marchands merciers, grossiers, jouailliers, drapiers de la dite ville.

J'ai Jean-Jacques Chapron, premier huissier-audiencier au grenier à sel de Villacerf, y immatriculé exploitant par tout le

royaume, demeurant à Troyes rue Champeaux, paroisse de Sainte-Madeleine, soussigné, signifié, déclaré, notifié, et dûment fait à savoir à la communauté des négocians et marchands de la ville de Troyes, au domicile du sieur Berthelin-Wathier, l'un deux et grand Garde en charge de ladite communauté, en parlant à un de ses commis, ainsi qu'il m'a dit être, lequel n'a voulu dire ses nom et surnom, de ce interpellé, que lesd ts sieurs Belly père fils et adhérans sont opposans, comme par ces présentes ils s'opposent formellement à la délibération faite à l'assemblée desdits négocians et marchands, le vingt-six juillet présent mois et an ; et à l'exécution de la délibération, et pour ladite communauté ne puisse ignorer quelles sont les causes de ladite opposition, lesdits sieurs Belly père et fils, déclarent :

Que le Conseil ayant par son arrêt du mois d'août mil sept cent quarante-trois, fixé le nombre des personnes proposées au régime de la communauté au nombre de dix-sept, savoir : douze notables, quatre gardes et un grand garde, quelques personnes depuis cette époque se sont emparées de ce régime, et ont cherché à le perpétuer dans la même famille, et ces familles à n'y placer que leurs protégés, sans égard au vœu des différentes classes. Que par l'enchainement des évènemens et le sistème de ces mêmes familles, le régime de la ville se trouve aujourd'hui dans les mêmes mains que celui de la communauté, et que les coups que l'on porte à l'ancien régime municipal sont devenus communs au régime négociant.

Mais s'il ne faut pas confondre les divers corps de la ville, avec le régime municipal, il ne faut pas aussi confondre la communauté des négocians et marchands avec son régime.

Que les personnes qui se sont emparées de ces deux régimes, soit par des alliances, soit par la protection qu'elles accordent à divers gens qui prétendent au partage de ces régimes, soit par les besoins que les dernières classes de marchands ont d'elles, ou pour le crédit extérieur, ont enchainé la liberté des suffrages et les ont mendiées, soit par elles-mêmes, soit par gens qui leur sont dévoués.

Que pour la nomination des députés, pour concourir à la nomination des notables pour la ville, il étoit à propos d'assembler les différentes classes, afin de procéder à cette nomination par scrutin, pour rétablir la liberté des suffrages ; parce que l'intention du conseil n'a jamais été que le choix de dix-sept personnes pour le régime particulier, influat sur les affaires publiques. Qu'il y a abus dans la continuation du grand Garde actuel pour la seconde année, au mépris de l'article deuxième des statuts de la communauté.

Qu'il y a abus dans l'exécution de l'arrêt du Conseil, qui ordonne que les notables seront choisis dans toutes les classes qui composent la communauté, afin que chaque notable de marchands

puisse conférer avec les membres de sa classe et porter au Conseil des dix-sept, leurs vœux et leurs intérêts.

Qu'il y a abus, enfin en ce que l'on ne communique point les rôles, tant de taxes de la communauté, que de l'industrie, afin que chaque membre puisse juger de la justice de la répartition.

Qu'outre ce que dessus, lesdits sieurs Belly père, fils et adhérans, s'opposent à la députation de M. Fromageot, aux frais et dépens de la communauté, ainsi qu'à toute autre députation antérieure ou avenir, relatives au même objet, n'entendant point souffrir d'une surcharge qui ne peut que ventir à l'intérêt du régime municipal auquel ils n'adhérent point du tout.

A ce que du contenu en la présente signification et opposition, ladite communauté n'en ignore, et sous les réserves et protestations que ce qui pourroit être fait ne leur puisse nuire ni préjudicier, et de se pourvoir incessamment par les voies de droit, et ai laissé à ladite communauté au domicile et mains que dessus, copies de la présente signification et opposition les an et jour susdits.

BELLY, père : BELLY, fils
CHAPERON.

Domine, salvum fac regem.

M.

Vous êtes priés de la part des marchands bouchers de la ville, fauxbourgs et Banlieue de Troyes, d'assister au « Te Deum » à quatre heures, qui sera suivi des vêpres du soir avec exposition du Très-saint-Sacrement, dans l'église paroissiale de Saint-Denis, vendredi 15 février 1765, jour de l'anniversaire de la naissance du Roi, en actions de grâces de la préservation de la vie de Louis XV, le 5 janvier 1757, et pour demander à Dieu qu'il lui plaise conserver le roi et toute la famille royale, et les combler de grâces et de bénédictions.

Lesdites prières fondées annuellement et à perpétuité dans ladite église de Saint-Denis, par acte d'assemblée de la communauté desdits marchands bouchers, en date du 22 janvier 1758, enregistré au bailliage de Troyes le 14 février suivant, et homologué en la cour du Parlement, par arrêt du 12 décembre 1765.

ÉVÈNEMENS DE L'ANNÉE 1765.

(Carte géographique de Troyes. — Article découpé dans un journal.)

Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule, par M. Pasumot, ingénieur-géographe du roi, de la société des sciences et belles-lettres d'Auxerre ; avec des cartes géographiques. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, libraire, rue Saint-Séverin, aux armes des Dombes, 1765.

Ces Mémoires auxquels nous reviendrons, sont au nombre de six.

Le 1er est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite de l'origine et de l'étymologie des mots Celte et Gaule. La seconde partie contient des recherches sur les différentes constructions des chemins Romains, et en particulier, de ceux de l'Auxerrois et du Senonois.

Dans le second mémoire, on examine quel a pu être l'emplacement d'une habitation ancienne, nommée Chora, située entre Avallon et Auxerre. Le troisième mémoire renferme des détails circonstanciés sur la voie romaine qui passe entre Auserre et Avallon. L'objet du quatrième mémoire est de rechercher le véritable emplacement d'une station ancienne nommée Bandeitum, dont il est fait mention dans la carte de Peutinger. Dans le cinquième, M. Pasumot entreprend de faire voir qu'un savant auteur s'est trompé au sujet d'une voie romaine, qu'il conduit d'Autun à Langres, tandis que cette voie va d'Autun à Besançon, en passant près de Dôle. Enfin, le sixième et dernier mémoire est une dissertation sur le siège de Gergovia, en Auvergne, par César.

M. Pasumot est auteur de plusieurs petites pièces qui ont paru successivement dans les ouvrages périodiques. Il a donné, en 1760, la petite carte géographique des environs de Troyes, insérée à la tête des Ephémérides de cette année. C'est une carte d'un détail prodigieux. On sçait que le partage des eaux de la Seine à Troyes est un chef-d'œuvre des Comtes de Champagne, qui, sans altérer la navigation et le flottage de la rivière, ont voulu amener cette même eau dans la ville, pour la commodité des manufactures, après avoir détourné la rivière de Vienne dont les eaux ne valaient rien. La Seine, qui, pour un encaissement, coule sur la Vienne, entre dans la ville de Troyes, et s'y ramifie en un nombre prodigieux de canaux. Le détail de la carte de M. Pasumot représente tout ce travail du partage des eaux au-dessus de la ville, et en dedans.

(Mort de M. Dyverneau, chanoine de Saint-Pierre.)

Le lundy 26 août 1765 on a enterré à Saint-Pierre, Messire Jean-François-Dyverneau, prêtre et chanoine de l'église de Troyes; il étoit sécrétaire de M. Poncet de la Rivière et l'a secondé dans tous les actes de schisme qu'il a fait.

(Tableau de la mère Agnès de Port-Royal. — Article découpé dans un journal.)

M. Baudemant, inspecteur des ponts-et-chaussées de Champagne, possède une certaine quantité de tableaux, dont il seroit charmé de donner la connoissance aux amateurs de la peinture.

Sa collection contient, entr'autres un portrait original de Mme Agnès Arnauld de Port Royal, dont on ignore l'auteur; cependant un élève de M. Charles Vanloo, le dit Jean-Baptiste Vanloo et un de nos sçavans, le croit du fameux Champagne, qu'il prétend avoir beaucoup travaillé pour la maison de Port-Royal.

Il se trouve encore un tableau de fruits, qui est un chef-d'œuvre de W. V. Aelst, daté de 1646; enfin, le possesseur de ces ouvrages offre encore aux amateurs, un soleil levant, et un arc de triomphe, tous du célèbre Claude Le Lorrain

(Mort de R. P. Grandjean Jacobin.)

Le 10 décembre 1765 entre trois et quatre heures du soir est décédé le R. P. Jean-Renaud Grandjean, religieux de l'ordre des chanoines prêcheurs, dits Jacobins de cette ville, et ancien desservant de plusieurs paroisses de ce diocèse, et a été enterré le lendemain à quatre heures du soir dans l'église des Jacobins, il a beaucoup souffert de la part de ses confrères à cause des services qu'il rendit au baillage de cette ville, lors du feu du schisme que fit M. Poncet, il disoit la messe dans la chapelle du Palais et M. Poncet s'y oposoit.

Nota. — Ses confrères lui ont fait faire des billets de mort, parce qu'ils vouloient prendre la qualité de chanoine, ils avoient pris dans ce temps là le bâton cantoral, le chapitre de St-Pierre s'y oposa, le bâton disparut tout de tout.

(Mort de M. Bertrand, chanoine de Saint-Urbain.)

Le jeudy 12 décembre 1765 on enterra à St-Urbain, M. Nicolas Bertrand, prêtre et chanoine de St Urbain, il a rendu de grands services aux Carmélites de la ville, lors de la persécution qu'on leur fit au sujet de la bulle *Unigenitus*, il leur disoit la sainte messe, il avoit un talent particulier pour déchifrer les vieilles écritures, son écriture étoit de toute beauté, il étoit de Rumilli-les-Vaudes.

(Éphémérides Troyennes. — Article découpé dans un imprimé.)

Ephémérides Troyennes pour l'année 1765.

Tacita advocatione cives juvemus.
Senec. de Tranq. animi. Cap. III.

A Troyes, chez Gobelet, imprimeur-libraire; et à Paris, chez Duchesne, rue St-Jacques, au Temple du goût.

Elles contiennent, 1° de nouvelles augmentations à la plupart des articles réunis sous le titre général de *curiosités et singularités*.

2° La vie de Hasting, chef des Incursions des Normands, dans l'Aquitaine, par la Loire, depuis l'année 841, jusqu'en 882. Hasting etoit né, suivant Glaber, au diocèse de Troyes. Cette vie, formée de l'assemblage de faits épars dans les Annales et dans les Chroniques des neuvième, dixième et onzième siècles, est suivie de quelques notes sur ceux de ces faits qui avoient besoin d'éclaircisments.

3° Des recherches sur l'origine de la collation d'une partie des cures du diocèse de Troyes, qui appartiennent aujourd'hui à divers

Monastères, tant du diocèse, que des diocèses étrangers. Les dixmes, qui sont une suite de ce droit, sont ensuite considérées, relativemsnt au parti que l'on en pourroit tirer pour faire fleurir l'agriculture.

(Pièce imprimée.)

Par permission de monsieur le lieutenant-général de police.

Messieurs et dames,

Le sieur Ange, artificier italien, avant son départ aura l'honneur de vous donner dimanche 27 octobre 1765, un grand feu d'artifice tout en décoration, qui représentera le grand Temple de Diane, suivis d'un soleil en changement de feu, ou l'on verra une quantité de couleurs de feu; suivra un caprice très-curieux de nouvelle invention qui formera des bassins d'eau, et des aigrettes qui formeront une pluie de feu très-singulière. Ce feu commencera par un miroir chinois, accompagné d'une pièce qui sera composée de cinq pièces qui joueront tout ensemble, le tout se terminera par une pièce appelée le bonnet du grand sultan avec le croissant et une grande batterie, le Temple sera tout en feu et en grande illumination.

AUX DAMES DE CETTE VILLE.

Sexe charmant et fait pour enchaîner les cœurs;
Vous que le ciel orna de ses attraits vainqueurs,
Qui forcent des plus fières la vaine résistance;
Le sieur Ange, en ce jour vous adresse ses veux,
Attentif chaque jour à préparer des jeux
Dignes de vos regards et de votre présence,
Il viens d'imaginer un artifice pompeux,
Et rempli de magnificence.
Ses mains pour l'embellir ont employé leur soins;
Mais sans la foule de témoins,
Les plus éclatantes des fêtes,
Ne sont pas à moitié complettes;
La sienne attend de vous son plus bel ornement.
Une multitude infinie,
Bientôt marchera sur vos pas:
Les messieurs auxquels il veux plaire,
Ces juges équitables et sévères,
Dont toujours il fit si grand cas,
En faveur de vos doux appas,
Dérideront leurs fronts austères,
Venez votre présence au moins sçaura leur plaire
Si la fête ne leur plait pas.

Ledit artificier vend et enseigne à faire toutes sortes de feux d'artifice, soit feu de table, pour la campagne, et de toutes espèces, sans que personnes ne soit incommodé par la fumée.

Il demeure chez Mme la veuve Le Febvre, grand'Rue au coin de la rue de la Vierge.

On prendra aux premières places 24 sols et aux secondes 12 sols. On commencera à six heures précises. C'est au jeu de Paume de Braque, rue du Bois.

(Mort de M. le Dauphin.)

Le vendredy 13 décembre 1765 on a commencé à la cathédrale une neuvaine pour le rétablissement de la santé de M. le Dauphin.

La veille depuis sept heures du soir, jusqu'à sept heures et demie, le public a été averti de cette cérémonie par le son des deux plus grosses cloches. Les prières de cette neuvaine ont commencé par le trait *Domine non secundum*, que l'on a chanté à genoux en plein chant, on a dit ensuite le pseaume *Miserere mei Deus*, tout droit et sans chant, lequel pseaume fini on a chanté l'Antienne des saints patrons, *veniet Deus meus*, qui est propre au tems de l'Avent, après quoy, M. le chantre a dit les versets *fiat misericordia tua* etc... et *Dominus Deus illuminabit illos* avec les deux oraisons qui suivent ces deux versets et les répons dans le Processionnal, cela fait on a chanté la messe de la sainte Vierge, sçavoir celle qui est propre à la fête de la conception.

M. le chantre y a porté le bâton, deux chanoines capitulanos et deux de Notre-Dame y ont tenu chœur. Tous ensemble ont entonné l'introïte de la messe avec les versets qui suivent, le premier *Kyrie* des fêtes annuelles, ces deux mots du *Gloria in excelsis Deo et in terra Pax* ils ont aussi entonné le mot seul *Patrem* du *Credo*, l'offertoire, le *Sanctus* et *Benedictus*, l'*Agnus Dei* et le communion, ce qui s'est pratiqué pendant toute la neuvaine. Les jours où il y avoit un anniversaire à chanter, on a dit en place une messe basse des Trépassés pendant Prime, après Primes on a chanté tierce, et ensuite on a fait la station ordinaire devant le jubé, après laquelle on a chanté la messe de l'office du jour. La messe finie on a chanté sexte après quoy on a commencé les prières marquées ci-dessus. Le dimanche 15 dudit mois, on a dit la grand messe après matines, la bénédiction de l'eau bénite faite auparavant, il n'y a point eû de procession suivant la coutume. La messe de Notre-Dame ne s'est dite qu'à neuf heures et Primes à neuf heures et demie, on a dit Tierce et Sexte tout de suite. Les jours de jeûne, sçavoir le mercredy de la semaine suivante, on a dit Primes, Tierce et Sexte avant la messe du jeûne, et le vendredy la messe du jeûne s'est dite pendant Primes comme les messes basses des anniversaires, les châsses de St-Savinien, Ste-Mathie et Sainte-Hélène ont été descendues dés le premier jour de la neuvaine et ont été placées au chœur où elles sont restées, jusqu'au dimanche 22 décembre, jour auquel on les a transférées après les Matines du chœur dans le Thrésor, parce que ce jour là on a commencé à faire des prières des 40 heures avec exposition du saint Sacrement, ce qui a été annoncé le samedy à sept heures du soir par un carillon qui a duré une demie heure, et le lendemain depuis cinq heures

jusqu'à cinq heures et demie. On a dit la messe du dimanche à l'heure ordinaire *sub ritu duplici*, il y a eu double diacre et double sous-diacre et deux chanoines de Notre-Dame ont tenu chœur aussi bien qu'aux vêpres dudit jour. Après les vêpres et complies on a chanté à genoux le répons *Domine non secundum*, le *Miserere* s'est dit ensuite comme ci-dessus, aprés quoi on a chanté o *salutaris hostia* etc. qui a été suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les nouvelles de la mort de M. le Dauphin arrivées le jour même du dimanche après midy [il est mort le 20 du dit mois] ont empêché de continuer les prières commencées, dès lors le lundy après Matines du chœur on a remonté toutes les châsses.

(Mort de M. le Dauphin (*Suite.*)

Aussitôt qu'on apprit la mort de M. le Dauphin, toutes les cloches de la ville annoncèrent la perte que venoit de faite le royaume. Toutes les églises ont retentit des services qu'on a faits pour ce prince, il n'est point de corps ni de communautez qni n'ayent signalé en ce triste moment leur amour, leur zèle et leur reconnaissance. On ne se borna pas à des prières. La générosité des Troyens alla plus loin par les aumônes abondantes qu'on versa dans le sein des pauvres.

M. le Dauphin est mort le 20 janvier 1765.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 4.161.)

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant, et très-excellent prince Mgr Louis Dauphin;

Prononcée par monsieur l'abbé de Ventoux,..... le 17 février 1766.

A Troyes, chez Michel Gobelet, imprimeur-libraire, grande Rue, M. DCC. LXVI.

(Tombeau de Mgr le Dauphin à Sens. Découverte. — Extrait d'un journal.)

Extrait d'une lettre écrite de Sens, en date du second janvier dernier.

Il est très vrai qu'en faisant la fouille pour le caveau de M. le Dauphin, on a trouvé deux archevêques de Sens, qui étoient chacun dans un cercueil de pierre, Gauthier III, Cornu et Gilles I, Cornu son neveu. Le premier avait marié saint Louis dans l'église de Sens en 1234 et était mort en 1242; le second en 1252. Nous les avons trouvés revêtus de leurs habits pontificaux, l'étoffe n'étant pas entièrement consommée. Lorsque on les a remués pour les mettre dans le caveau de nos archevêques, ils sont tombés en grande partie en poussière. Nous avons trouvé une crosse et un calice dans chacun des deux tombeaux. C'est un fait qui paroit assez singulier qu'un rejetton de saint Louis vienne au bout de 531 ans déplacer

celui qui a marié un de ses ancêtres. Le caveau de M. Dauphin est, comme il l'a demandé entre l'Aigle et le sanctuaire. Le corps a été présenté par M. le grand Aumônier samedy au soir, en présence de M. le duc d'Orléans, M. le duc de Trêmes, M. de Fronsac et les Menins. La cérémonie des obsèques a été faite par M. le cardinal de Luynes. Le chapitre de Sens fait célébrer tous les jours une messe pour le repos de l'âme de prince à un autel orné en noir; et on a élevé un petit catafalque sur sa tombe qui y restera au moins 40 jours; toute la ville a pris le grand deuil. Nos magistrats ont même fait défense ce matin sous peine de cachot de courir en masque pendant tout le tems du carnaval. Nous ne pourrions jamais marquer assez de respict pour la mémoire du Prince aussi cher à l'Etat et à la la Religion.

J'ai l'honneur d'être, etc...

(Feu aux Capucins.)

Le 16 novembre 1766, un samedy, le feu prit chez les Capucins sur les neuf heures du soir.

(Service pour Mr le Dauphin.)

Le 29 novembre 1766 on a célébré à Saint-Pierre un service solennel pour le repos de l'âme de Mr le Dauphin, il a été précédé de celuy qu'ont fait faire les Gardes du corps à l'église de Sainte-Madeleine. Dans celuy de la cathédrale on a tâché d'égaler et même de surpasser la pompe et la magnificence avec lesquelles s'est fait celuy de la ditte paroisse, dont le catafalque et le luminaire ont attiré particulièrement l'attention des personnes curieuses.

L'évêque de Troyes a donné au sujet de ce service un mandement où se trouvent, dit-on, des choses assez remarquables. Suivant ledit mandement on doit faire dans toutes les églises du diocèse, autant quel est possible, même service solennel.

(Election d'un provincial et thèses chez les cordeliers.)

Le 21 avril 1764 se fit chez les Cordeliers de cette ville l'élection d'un provincial, on y soutient six thèses.

Voyez la feüille des nouv. ecclés. du 18 septembre 1766, page 155.

(Service pour M. le Dauphin.)

Le 3 février 1766, les bouchers de cette ville ont fait célébrer dans l'église de St-Denis un service pour Mgr le Dauphin.

Le 3 mars 1766, les Marguilliers de l'église de Ste-Madeleine ont fait célébrer dans leur église un service pour Mgr le Dauphin M. Beaufumé, prédicateur du Carême en ladite église, a prononcé l'oraison funèbre de ce prince.

(Mort de M. de Montmeau, chanoine de St-Etienne)

Le dimanche 6 juillet 1766, on a enterré à St-Etienne. M. Gilbert de Montmeau, prêtre et chanoine de ladite église, c'étoit un grand constitutionnaire d'une profonde ignorance.

(Mort de M. Michelin chan. de St-Urbain.)

Le 13 décembre 1766, on a enterré à Saint-Urbain, M. Loüis-Pierre Michelin, prêtre et chanoine de ladite église et ancien curé de Thennelières.

(*A suivre.*)

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

C

CAUREL-LÈZ-LAVANNES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Chap. métrop. Caurel, 2 liasses. — Courtmartin, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 154, Caurel, 1265.

CAUROY-LÈZ-HERMONVILLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Cauroy.

Paroisses. Fabrique ds l'église. 1 liasse.

Archevêché. L. 143, fief du Godart et du Mont Spin Depuis 1566.

Anc. Congrég. L. 2, Cauroy, biens.

Saint-Denis. F° 154, Cauroy près Hermonville

Saint-Nicaise. L. 5, n° 24. Voir Hermonville.

CAUROY-LÈZ-MACHAULT (Ardennes)

Saint-Denis. F° 154, Cauroy près Machaut.

LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL (Aisne)

Andecy. L. 27, dîmes. Depuis 1220.

CERNAY-EN-DORMOIS (Marne)

Saint-Remy. L. 314, dîmes. 1642-1765.

CERNAY-LÈZ-REIMS (Marne)

Justices de Reims. Justice de Cernay-lès-Reims.

Vidamé. F° 70, seigneurie de Cernay-lès-Reims, autrement appelée le fief des Chevaliers. 1442-1647. — F° 72, fief, sei-

* Voir page 208, tome XXII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

gneurie et mairie d'Aigny, sise à Cernay-lès-Reims; haute, moyenne et basse justice. 1504-1676.

Paroisses. Fabrique de l'église de Cernay.

Université. L. 45, Cernay, terres jointes à la grande cense du collège.

Anc. congrég. L. 2, titres de biens à Cernay-lès-Reims. 1216-1710.

Saint-Nicaise. L. 2, n° 8, Agny-la-Court. Depuis le XVIIe s. — L. 3, n° 16, Cernay (?). XVIe-XVIIIe s. — L. 27, Agny-la-Cour et Fives, cartulaire. — L. 28, arpentages des seigneuries d'Agny-la-Court et Virlouzet.

Chap. Métrop. Cernay, 2 liasses.

CERNON (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Evêché. L. 11, chapelle.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 37, redevances en grains. 1338-1783.

CHAGNY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 397-399, prévôté.

CHAINTRIX (Marne)

La Charmoie. L. 25, Blossière, hameau de Chaintrix. 1200-1767.

Saint-Pierre. P. 141, prieuré de Chaintrix. 1718-1786. — P. 265, prieuré de Chaintrix. 1343-1569.

Trinitaires. P. 209, ferme de Chaintry. Depuis 1670.

LA CHALADE

Cheminon. L. 41, cens sur La Chalade, etc. Depuis 1225.

Moiremont. Tiroir A, l. 4, association avec l'abbaye de La Chalade.

CHALLERANGES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 155, cure de Charleranges. 1555.

CHALONS-SUR-MARNE (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Châlons. — B. Présidial ; bailliage de Vermandois ; bailliage royal ; bailliage épiscopal ; prévôté épiscopale ; prévôté des marchands ; échevinage ; maréchaussée. — C. Intendance de Champagne ; subdélégation ; élection ; bureau des finances ; assemblée provinciale ; bureau intermédiaire. — D. Collège. — E. Vidamé ; corporations. — G. Evêché ; officialité diocésaine ; séminaire diocésain ; chapitres de Saint-Etienne, de N.-D. en Vaux, de la Sainte-

Trinité; chapelains de la congrégation Saint-Etienne. — II. Abbayes de Saint-Pierre-au-Mont, de Saint-Memmie, de Toussaints ; prieurés de Saint-Joseph, de Saint-Martin et Vinetz ; couvents des Augustins, des Cordeliers, des Jacobins, des Trinitaires, des Recollets, des Religieuses de la Congrégation; des Dames régentes, des Ursulines ; hôpitaux. — Pour la description de ces fonds, voir au *Répertoire général.*

Paroisses. Pour les fonds des paroisses et chapelles de Châlons, voir au *Répertoire général.*

Seigneuries. Papiers de Gâtineau de Louvercy, émigré, de Baugier, émigré, de Collas, d'Hermant, de Morel.

Vidamé. F° 1, titres divers. 1395-1627. — F° 6, fois, hommages, dénombrements. 1383-1697. — F° 14, registres ; cartulaires où sont transcrits des dénombrements anciens, etc. 1300-XVIIe s.

De Torcy. Une liasse de titres originaux et de copies concernant Châlons.

Evêché. L. 99, revenus et charges de l'église cathédrale. — L. 100, chapelle du Saint-Lait. — L. 101, chapelles de l'archidiaconé d'Astenay, réunies à la trésorerie de la cathédrale. — L. 102, église Saint-Loup, revenus de la fabrique. — 1 liasse non cotée, concernant le bureau des décimes et taxes extraordinaires du diocèse. — 8 liasses non cotées, concernant les cens, baux, aliénations de biens en général. — 9 liasses non cotées, concernant les droits seigneuriaux, aveux et dénombrements, seigneurie de la ville de Châlons. — 2 liasses non cotées concernant le droit de pêche sur la rivière de Marne, les moulins et fouleries, les réparations au Perthuis. — 1 liasse non cotée, concernant la ville de Châlons, terres, prés, maisons.

Séminaire. F° 5 et s., fondation, acquisitions. Depuis 1572. — F° 20, emprunt et remboursement de deniers pour la construction des bâtiments, etc. — F° 26, ancien subside sur les vins. — F° 81, inventaire sommaire des titres de propriété des biens provenant de Pierre de Saint-Remy, archidiacre en l'église cathédrale de Châlons. — F° 119, donation faite par Philippe Garnier.

Saint-Etienne. Tome I de l'Inventaire, intitulé Spirituel. L. 1, bulles. 1107-1666. — L. 2, élection et installation des évêques. 1285-1782. — L. 3-4, transactions sur des matières générales avec les évêques. 1231-1587. — L. 5, mandements des évêques du consentement du chapitre. 1684-1776. — L. 6,

juridiction le siège vacant. 1419-1782 — L. 7, registres des collations. 1503-1721. — L. 8, statuts, cérémonies, usages, rubriques, processions. 1175-1780. — L. 9, archidiaconés en l'église de Châlons. 1217-1605. — L. 10, doyenné, spirituel. 1444-1750. — L. 11, doyenné, temporel. 1484-1769. — L. 12, chantrerie. 1303-1771. — L. 13, trésorerie. 1136-1694. — L. 14, juridiction spirituelle du chapitre sur les membres de sa dépendance. 1329-1770. — L. 15, officialité. 1234-1708.— L. 16, juridiction spirituelle sur les chanoines de la Sainte-Trinité. 1206-1764. — L. 17, jurididiction spirituelle sur les chanoines de N.-D. en Vaux. 1114-1785. — L. 18, juridiction spirituelle sur cinq paroisses. 1245-1727. — L. 19, chapelains de la Congrégation. 1415-1777. — L. 20, chapelle des Saints-Anges. 1346. — L. 21, chapelle des Saints-Apôtres. 1464-1779. — L. 22, chapelle Saint-Barthélemy. 1529-1691. — L. 23, chapelle Sainte-Catherine. 1527-1678. — L. 24. chapelle Saint-Jacques. 1634-1654. — L. 25, chapelle Saint-Jean-Baptiste. 1553-1745. — L. 26, chapelle Saint-Laurent. 1365-1728. — L. 27, chapelle N.-D. du Saint-Lait. 1323-1687. — L. 28, chapelle N.-D. au Nouvel-Œuvre. 1377-1710. — L. 29, chapelle Sainte-Marie en la Crypte. 1469-1652. — L. 30, chapelle de la Madelaine. 1547-1672. — L. 31, chapelle Saint-Nicolas. 1240-1584. — L. 32, chapelle Saint-Vincent. 1374-1774. — L. 33, chapelle Sainte-Catherine. 1346-1780. — L. 34, chapelle à l'autel de la Vierge, Sainte-Marguerite. 1333-1701. — L. 35, chapelle à l'autel Saint-Claude, Sainte-Marguerite. 1721. — L. 36, chapelles à N.-D. réunies à la manse des chanoines. 1393-1748. — L. 37, vicaires perpétuels. 1376-1749. — L. 38, vicaires perpétuels. 1394-1749. — L. 46, semi-prébendes. 1223-1784. — L. 47, enfants de chœur. 1424-1771. — L. 49, chapelle Saint-Eustache, unie à la prébende des enfants de chœur. 1371-1783. — L. 50, chapelle Sainte-Geneviève, unie à la prébende des enfants de chœur. 1550-1767. — L. 51, chapelle du Saint-Lait, unie à la prébende des enfants de chœur. 1421-1762. — L. 52, chapelle N.-D. au Nouvel-Œuvre, unie à la prébende des enfants de chœur. 1325-1763. — L. 53, fabrique, reliques, réparations de l'église. 1205-1789. — L. 54, fabrique, union de trois prébendes. 1748-1759. — L. 56, collation des bénéfices. 1175-1775. — L. 57, registres des collations. 1458-1550. — L. 58-59, testaments, fondations, donations. 1317-1762.

Tome II de l'Inventaire, intitulé Ville, Temporel. L. 1,

patentes, privilèges, etc. 1302-1610. — L. 2, garde gardienne et committimus. 1479-1765. — L. 4, déclarations de biens amortis. 1472-1750. — L. 5-6, seigneurie et juridiction temporelle au cloître, à N.-D., au ban aux Clercs. 1145-1783. — L. 7, francs-sergents et officiers du chapitre. 1219-1780. — L. 8, scellés et inventaires sur les effets des membres de l'église. 1505-1778. — L. 9, notaires pour les scellés et inventaires. 1613-1746. — L. 10, seigneurie en partie de la ville, privilèges, exemptions, rivières. 1367-1778. — L. 11-12, procès avec la ville pour le rang et la préséance. 1604-1765. — L. 13, procès avec la ville et contre les communautés des maîtres tailleurs du ban de l'évêché. 1737-1741. — L. 14, maisons canoniales. 1260-1778. — L. 15-18, maisons dans la Grande-Rue, 1486-1768; dans la rue des Juifs, 1378-1773; dans la cour aux Béguines, 1438-1777. — L. 19, droits de minage sur les grains. 1215-1742. — L. 20, droits de forage sur les vins. 1219-1779. — L. 21, boucherie sur le ban du chapitre. 1379-1741. — L. 22, rente de froment sur les minages et moulins de l'évêché. 1224-1769. — L. 23, diverses rentes sur l'évêché. 1212-1782. — L. 24, rente de froment sur les minages du vidamé. 1227-1768. — L. 25, rente de froment sur les moulins du commandeur de la Neuville. 1372-1771. — L. 26, rente sur l'hôtel de ville de Paris et le clergé de France. 1574-1768. — L. 27, rentes sur particuliers. 1687-1710. — L. 28, faubourgs, cense de la porte Saint-Jacques. 1438-1772. — L. 29, pré des Vieilles-Cordelles, près le Jard. 1261-1768. — L. 30, dîmes de la cité, reportages, dîmes de Mont-Herry. 1180-1770. — L. 31, dîmette de la Porte-Marne et faubourg Saint-Sulpice. 1471-1775. — L. 32, hôtel-Dieu de Saint-Etienne. 1131-1779. — L. 33, hôpital Saint-Lazare, réuni à l'hôtel-Dieu. 1260-1577. — L. 34, aumône. — L. 35, collège, prébende préceptoriale. 1557-1767. — L. 36, collège, comptes. 1580-1716. — L. 37, clergé, matières diverses; pouillé de 1400, autre de 1500, autre de 1516; exemptions de régale (1288-1642); tenue des états (1651-1652); concile provincial de Reims (1582-1583). — L. 38, matières générales, ban et arrière-ban, dîmes, etc. 1548-1774. — L. 39, servitudes. 1699-1779.

Tome III de l'Inventaire, intitulé Censives sur les maisons de la ville. Il y a 34 liasses concernant : les censives au faubourg Saint-Sulpice, 1244-1777; à la Porte-Marne, 1275-1773; près le pont de Nau, 1252-1774; rue de Grève et Grande-Rue, 1159-1769; rue de Grève, 1292-1777; rue des Prêtres, 1264-

1774 ; rue des Cordeliers, 1259-1774 ; rue de la Boucherie et des Juifs, 1377-1777 ; place du marché, 1239-1777 ; rue du Château, du Marché, de Chanteraine, des Bains à la Chèvre, de la Pouparde, des Oyes, 1275-1777 ; rue Chambraut et rue aux Vaches, 1377-1779 ; rue de Brebis et proche Saint-Alpin, 1373-1774 ; rue de l'Oliquant et de la Bassinerie, 1355-1777 ; rue du Pont-Putte-Savatte, 1370-1773 ; rue de la Croix des Teinturiers, 1288-1777 ; rue Sainte-Croix, 1304-1777 ; rues Saint-Jean, Saint-Nicaise et de Flamigny, 1394-1774 ; rue Saint-Loup, ban des Clercs, 1550-1776 ; rue Saint-Loup, 1301-1777 ; rue des Boudées, paroisse Saint-Loup, 1380-1774 ; rue du Chatelet, plate-forme de l'abbaye et porte Murée, 1564-1778 ; rue du Picheron, 1545-1777 ; rue des Buires et ruelles Croisées, 1337-1774 ; rue de Rognon ou de l'Etappe, 1377-1774 ; rues Saint-Jacques et de la Charpenterie, 1503-1777 ; rues au Chétif, de la Moquetterie et aux environs de N.-D. en Vaux, 1451-1784 ; rues Saint-Germain, de la Petite-Etappe, Saint-Antoine ou Ribault et de la Licette, 1452-1777 ; cens aux faubourgs Saint-Jacques et Saint-Memmie et au Jard, 1525-1777 ; censives dues par les chapelains de l'ancienne congrégation, 1760.

Tome IV, l. 49 et 50, Saint-Sulpice. V. Compertrix.

Trinité. F^os 1-67, titres de biens et cens sis à Châlons : aux faubourgs, 1233-1722 ; rue Planetelle ou de la Poterne, 1469-1723 ; rue Cayn, 1385-1718 ; en la Motte, 1239-1561 ; en la Grande-Rue, 1219-1718 ; rue des Prêtres, 1223-1718 ; en la Grande-Rue, 1228-1722 ; maison de la cure, 1369-1720 ; cens, 1245-1758 ; rue des Bains à la Chèvre, 1244-1722 ; rue de la Petite-Juiverie, 1348-1718 ; en la Grande-Rue, 1240-1722 ; près le ban de l'Isle et en l'Isle, 1252-1718 ; en la Vigne-l'Evêque, 1236-1512 ; en la commune, 1357-1407 ; rue de Vaux, 1226-1718 ; rue des Boudées, 1375-1726 ; rue Saint-Loup et Picheron, 1244-1722 ; au clos Saint-Pierre, 1245-1600 ; rue Rancienne, 1243-1722 ; rue de Rognon, 1427-1440 ; au marché au blé, 1196-1718 ; rue de l'Ange-Velu ou Ruelle-aux-Vaches, 1244-1715 ; rue aux Oies, 1339-1718 ; aux Vieilles-Cordelles, 1476-1565 ; rue de Brebis, 1251-1269 ; rue aux Chevaux, 1252-1719 ; rue de la Petite-Charpenterie, 1362-1719 ; rue des Murs, 1253-1674 ; rue de Neufbourg, 1243-1724 ; rue Merdeuze, 1571-1718 ; hors la Poterne, 1317-1614 ; près le pont des Cordeliers, 1276-1717 ; au Cloître, 1295-1719 ; près la cour aux Béguines, 1212-1587 ; près le four de Grève, 1474-1725 ; en la Vigne-l'Evêque, 1553 ; rue de Vaux, 1553 ;

rue de Rognon, 1554 ; rue Putte-Savatte, 1394-1523 ; rue du Puits-Fourché, 1441-1549 ; rue de la Veslerie, près les Cordeliers, 1335-1553.

Saint-Pierre. P. 3 et s., titres généraux, trois liasses. — L. 1 (p. 3), privilèges spirituels et temporels, 1049-1478. — L. 2 (p. 6), privilèges accordés par les rois et par les princes, 1166-1643. — L. 3 (p. 10), registres des cens, droits seigneuriaux, états des revenus, 1306-1788.

P. 19 et s., Châlons, dix liasses. — L. 1 (p. 19), Châlons. 1173-1739. — L. 2 (p. 22), Châlons. 1028-1645. — L. 3 (p. 27), Châlons. XIIe s.-1635. — L. 4 (p. 31), Châlons. 1186-1585. — L. 5 (p. 38), moulin et foulon. XIIe s.-1723. — L. 6 (p. 41), Châlons. XIIe s.-1724. — L. 7 (p. 45), baux, abornements, déclarations. 1312-1523. — L. 8 (p. 47), collations. XVIe s.-1683. — L. 9 (p. 50), quittances. 1240-1731. — L. 10 (p. 51), procédures. 1699-1751.

P. 53, chapelle Saint-Eloi dans l'église Saint-Pierre. 1326-1734. — P. 57, cure du Châtelet. 1322-1747. — P. 71, fondations d'obits. 1097-1676. — P. 260, chambrerie, collations, provisions, déclarations.

P. 261, infirmerie, sept liasses. — L. 1 (p. 261), baux du forage des vins au ban Saint-Pierre. 1518-1755. — L. 2 (p. 262), sentences sur le même objet. 1399-1636. — L. 3 (p. 262), copies de sentences, commissions. 1312-1635. — L. 4 (p. 262), provisions, procurations. 1463-1675. — L. 5 (p. 262), registres, rôles. 1518-1697. — L. 6-7 (p. 262), procédures.

P. 263, censives du ban Saint-Pierre. 1202-1730. — P. 263, cens sur la rue des Prêtres. 1272-1609. — P. 264, cens de la rue Saint-Pierre. 1243-1688. — P. 265, divers cens. 1232-1717. — P. 267, cens sur les terres du ban. 1174-1592. — P. 267, cens sur les terres hors du ban. 1228-1425. — P. 268, biens amortis en divers lieux. 1404-1689. — P. 268, lods et ventes.

Toussaints. L. 1, fondation, introduction des chanoines réguliers, confirmation. Depuis 1060, d'après l'inventaire; mais le titre de fondation est en déficit. — L. 2, bulles pontificales, privilèges, immunités. — L. 3, amortissements, confirmations, baux, procédures, réparations à l'église et aux bâtiments. 1269-1643. — L. 4, censives du ban de l'Isle. Depuis 1405. — L. 5, censives hors du ban de l'Isle, moulin de Porte-Marne. — L. 6, revenus et censives qui ne se percevaient plus en 1772. Depuis 1146. — L. 7, redevances dues au vestiaire.

Depuis 1472. — L. 8, procès contre l'ordre de Malte pour droits prétendus sur les maisons du commandeur au faubourg de Marne. 1291-XVIIIe s. — L. 9, rente à cause de la démolition de la maison abbatiale. 1763. — L. 10, moulins. — L. 11, baux emphythéotiques. — L. 12, maison et grange du Pont-Rupé, ferme hors les murs, titres de maisons au ban de Toussaints. — L. 13, rente sur le minage de Châlons. 1190. — L. 14, anciens titres de l'hôpital Saint-Nicolas, réuni en 1606 à l'hôtel-Dieu. — L. 15, moulins de l'abbaye sur la Nau. — L. 53 *bis*, cure Saint-Nicolas. Depuis 1187. — L. 54, cure Saint-Sulpice. Depuis 1065. — L. 63, fondations. Depuis 1252. — L. 64. registre de baux. 1645-1739. — L. 65, biens distraits au profit des chanoines par arrêt de 1770; rente sur les tailles de l'élection de Châlons et sur la communauté des apothicaires, etc. — L. 66, prieuré de Saint-Michel. — Carton 17, baux modernes. — Carton 18, bulles des papes concernant Toussaints et Vertus. — Carton 19, déclarations d'héritages. Depuis 1406. Comptes. Depuis 1561. — Carton 20, pièces diverses, introduction de la réforme (1644), moulins de Châlons (1179-1220), chapelle Saint-Michel, etc. Plusieurs pièces de ce carton paraissent avoir été extraites des liasses numérotées.

Saint-Memmie. L. 2, Châlons. 1180-XVIIe s. — L. 48, redevances dues par l'hôtel-Dieu de Châlons. 1238-XVIIIe s. — Voir aussi Saint-Memmie.

Trinitaires. P. 1, fondation et dotation de la maison de l'ordre de la Sainte-Trinité. 1209-1620. — P. 15, biens au faubourg Saint-Sulpice, ruine de la maison au passage de Charles-Quint, procédures, mémoires, quittances. — P. 17, plans de l'église, du clocher, bénédiction de la première pierre, cloches, argenterie. — P. 19, argenterie. — P. 20, chapelle de la Vierge. — P. 21, indulgences, processions, etc. — P. 24, fête de N.-D. du Bon-Remède. Depuis le XVIe s. — P. 25, fêtes diverses. — P. 26, procession le jour de l'Assomption. — P. 61, translation de la maison du faubourg Saint-Sulpice dans la rue Saint-Jacques. 1686. — P. 99, maisons et jardins rue des Boudées ou rue Saint-Loup. Depuis 1496. — P. 105, maison cédée par l'hôpital. Depuis 1588. — P. 111, requêtes et ordonnances du bureau des finances, de la prévôté, de l'échevinage de Châlons pour l'alignement des murs du parvis de l'église. Depuis 1686. — P. 117, amortissements, nouveaux acquêts, francs-fiefs, etc. Depuis 1471. — P. 151, nomination, collation, élection des bénéfices et ministreries de l'ordre et administration des hôpitaux. 1559-1584. — P. 244, ferme du

Débat, derrière Saint-Michel. 1242-1661. — P. 285, ferme de la porte Saint-Jacques. Depuis 1451.—P. 323, Châlons, redevance sur un moulin. 1242-1758. — P. 347, rente de 200 livres sur les deniers communs de la ville. Depuis 1697. — P. 357, rente de dix livres sur des maisons. Depuis le XVIe s. — P. 365, jardins et bâtiments de la porte Sainte-Croix. — P. 379, maison Four aux Chaillaux. Depuis 1256. — P. 387, maison près des Récollets. Depuis 1271. — P. 409, maison de la Grande-Rue à l'enseigne de l'Epée-Royale. Depuis 1571. Autres maisons. — P. 437, maisons et granges des bourgs Saint-Sulpice. Depuis 1266. — P. 451, granges. — P. 461, maisons ès grands bourgs Saint-Sulpice. — P. 499, censives à Châlons. — P. 580, Châlons.

Augustins. P. 23, donation de Mme Suzanne. 1583. — P. 99 et 167, bien de la porte Saint-Jean à Châlons. 1623-1650. — P. 205, maison de Saint-Loup à Châlons. 1610-1623. — P. 225 et s., fondations de Mme de Saint-Jacques (1609), de M. de Champagne (1628), de M. de Hauteville, de Mlle Dominé (1580), de M. Colesson (1598), de Mlle Haale (1598), de Nicolas Haale (1605), de Mlle de Saint-Remy (1610), de Claude Thiébault (1610), de Mlle Fasnier (1627), de Collette Le Duc, Havetel, Margueritte Noël, d^lle Liétard, Louise Rambourgt, etc. — P. 403, constitution de rente contre Pierre Lepage. — P. 411 et suiv., donations de d^lle d'Aulnay, de d^lle Parigaut, d'Artus Talon. — P. 463, pension de M. de Chastillon, etc.

N.-D. de Vertus. L. 8, fief de la Bouteillerie à Châlons-sur-Marne ; droits sur le marché. 1454-1603.

Cheminon. Carton 19, Châlons. 1243-1278. — Carton 22, accords avec l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont. 1255-1257.

Haute-Fontaine. L. 14, Châlons, maison de la Vigne-l'Evêque, hôtel de la Haute-Mère-Dieu. 1245-1655.

Monthiers. L. 11, Châlons-sur-Marne. 1164-1563.

Trois-Fontaines. L. 27, cens et maisons. 1194-1599.

N.-D. de Vitry. L. 22, transaction avec les Bénédictins de Châlons pour les dîmes de Vitry. 1292-1746.

Igny. F° 40, Châlons. XIIe-XVIIe s.

Avenay. F° 193, maisons à Châlons et rentes. 1193-1472.

La Charmoie. L. 25 *bis*, Châlons. 1248-1784.

Le Reclus. L. 7, maisons à Châlons. 1186-1774.

Saint-Remy. L. 349, surcens sur plusieurs maisons à Châlons. 1307-1773.

La Neuville. L. 7, Châlons-sur-Marne. 1134-1256. — L. 8-13, Châlons-sur-Marne. 1259-1754.

Saint-Amand. L. 3, Châlons. 1231-1621.

Moiremont. Tiroir C, l. 3 et s., comptes concernant Châlons et autres lieux. Depuis 1415.

CHALONS-SUR-VESLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Châlons-sur-Vesle.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Archevêché. Terrier de Châlons-sur-Vesle.

Saint-Thierry. L. 23, dîmes. 1224-1760. — L. 71, Châlons-sur-Vesle. 1624-1750.

CHALTRAIT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 6, Chaltrait, 1222-1732.

N. B. L'abbaye de la Charmoie était sise au territoire de Chaltrait. Voir ce nom.

CHAMBRECY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Chambrecy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1659-An II.

Vidamé. F° 40, Chambrecy. 1414-1695.

Chap. métrop. Chambrecy, 1 liasse, dîmes, novales.

Saint-Denis. F° 156, Chambrecy. 1367-1660.

Longueau. L. 20, dîmes. 1201-1783.

CHAMERY (Marne)

Justices de Reims. Justices de Chamery, Cosson et Montaneuf.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. Voir Ecueil.

Archevêché. L. 84. Voir Sermiers. — Terrier de Chamery.

Chap. métrop. Chamery, 1 liasse, surcens.

Saint-Remy. L. 62, dîme de l'Aisle-Saint-Remy. 1634-1740.

Saint-Denis. F° 156, Chamery. 1630-1669.

Saint-Nicaise. L. 3, n° 15, Chamery. XVIe s.

CHAMOUILLÉ (Haute-Marne)

Evêché. L. 12, fabriques de Chamouillé et Curel.

CHAMPAUBERT-AUX-BOIS (Marne)

Vitry. Minutes et registres du bailliage. 1744-1790.

Haute-Fontaine. L. 4. Voir Haute-Fontaine. — L. 13, Champaubert-aux-Bois et Braucourt. XVIe-XVIIIe s. — L. 15, Champaubert, dîmes, domaine de Bassompierre, etc. 1207-XVIIIe s. — L. 16, Champaubert et Bonnevais, dîmes, bois, granges. 1171-XVIIIe s. Il y a aussi dans cette liasse un petit cartulaire de Bonnevais. — L. 17. Champaubert et Bonnevais, étangs. XVIIIe s.

CHAMPAUBERT-LA-BATAILLE (Marne)

Andecy. L. 11, Champaubert. 1263-1559.

CHAMPFLEURY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Champfleury.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Chap. métrop. Champfleury et Chaude-Tête, 1 liasse, dîmes.

Saint-Remy. L. 63, seigneurie, justice. 1176-1767. — L. 306, vignes. 1519-1574. — L. 350, cense. 1337-1776. — L. 379, dîme, cure, église. 1123-1778. — L. 388. Voir Reims.

Saint-Denis. F° 357, Champfleury. 1498.

CHAMPFLEURY (Aube)

Saint-Nicolas. P. 286, biens à la Bonne-Voisine. 1491-1723.

Toussaints. L. 20, ferme de la Bonne-Voisine. Voir Viâpres.

CHAMPIGNEUL et CHAMPAGNE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église de Champigneul, 1 liasse, 1652-1792.

Vidamé. F° 79, fief de la Boutilière, au terroir de Champagne. 1354-1633.

Saint-Pierre. Champigneul et Champagne, 2 liasses. — L. 1 (p. 255), baux de dîmes. 1581-1762. — L. 2, (p. 255), procès. 1619-1701.

Saint-Etienne. Tome I, l. 39, héritages et cens à Champigneulles. 1479-1759. — L. 48, prébende des enfants de chœur à Champigneulles. 1577-1770. — L. 53, Champagne, village détruit. — L. 55, censes. 1547-1752.

Tome II, l. 31, Champigneulles, seigneurie, justice, rivière, greffe, etc. 1500-1732. — L. 32, usages et marais. 1499-1760. — L. 33, censes, terres, prés. 1333-1776. — L. 34, censives. 1572-1594. — L. 35, gros cens. 1565-1774. — L. 36, menus cens. 1564-1730.

Tome IV, l. 26, seigneurie et justice de Champagne. 1197-1726. — L. 27, dîmes. 1701-1763. — L. 28, fief. 1330-1777. — L. 29, terres vacantes données à cens perpétuel. 1540-1650. — L. 30, rôles des menus cens. 1620-1702.

Tome VI, l. 63, cense de Vaurouillers près Champigneul. 1674-1685.

Toussaints. L. 22, Champigneul, dîmes. Depuis le XIIe s.

Andecy. L. 10, Champagne, Champigneul, Ecury-le-Petit. 1185-1780.

CHAMPIGNY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Chap. métrop. Champigny, 1 liasse, dîmes.

Igny. F° 45, Champigny. 1402.

Saint-Denis. F° 157, cure. 1067-1724. — Il y a aux archives des titres de propriété sur ce terroir.

CHAMPLAT et BOUJACOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1696-An II.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Boujacourt. V. Olisy. — Terrier de la seigneurie de Boujacourt.

Vidamé. F° 26, Champlat et Chantraine. 1415-1663. — F° 33, seigneurie de Boujacourt, Neuville, Olisy, Nogent, Le Chemin, La Queue, La Manais, La Sault Saint-Jacques. 1425-1700.

Archevêché. L. 52, patronage. V. Chaumuzy. — Terriers de Champlat et de Boujacourt.

Chap. Métrop. Champlat, 1 liasse, dîmes, novales.

CHAMPVOISY (Marne)

Fonds du prieuré de La Chapelle-Hurlay, dépendance de Champvoisy.

CHANCENAY (Haute-Marne)

Trinité. F° 95, dîmes. 1212-1535.

CHANGY (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1745-1790. — Productions au bailliage, 2 liasses non cotées.

Paroisses. Fabrique de l'église.

De Torcy. Deux grosses liasses de titres concernant principalement la seigneurie de Changy, Merlaut, Outrepont. XIVe XVIIIe s.

Evêché. L. 13, chapelle de La Mer.

N.-D. de Vitry. L. 53, four banal. 1237-1539

Cheminon. Carton 19, Changy, Merlaut, Outrepont. 1261.

Saint-Memmie. L. 3, Changy, Merlaut, Outrepont 1238-XVIe s. — Cartulaire de Saint-Memmie, chap. 7, pièces relatives à Changy et au fief de La Mer.

Saint-Amand. L. 15. V. Vouciennes.

Ulmoy. L. 9, moulins de Changy. 1224-1266.

CHANTECOQ (Marne)

Moncetz. L. 9, baux de dîmes. 1579-1739.

Cheminon. Carton 19, Chantecoq, 1212.

CHAPELAINE (Marne)

Vitry Justice seigneuriale, minutes du greffe. 1736-An II.

Archives de la baronnie de Chapelaine. Aveux et dénombrements ; partages et transactions ; péage ; fondation de la chapelle du château. 1599-1761.

LA CHAPELLE et FELCOURT Marne)

Saint-Pierre. P. 89, La Chapelle, Gizaucourt, Felcourt, Juzancourt. XIIe s.-1785.

Monthiers. L. 17, Fallecourt. 1293-1330.

Saint-Remy. L. 214, Jusancourt, cense. 1145-1768.

Chatrices. L. 89, terre au terroir de La Chapelle.

Université. L. 73, moulin de la Chapelle-sur-Auve.

LA CHAPELLE-LASSON (Marne)

Saint-Nicolas. P. 298, biens. 1722-1778.

LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1689-1791.

Evêché. L. 40, revenus.

CHARBOGNE (Ardennes)

Université. L. 59, ferme acquise par les Jésuites en 1742.

Anc. Congrég. L. 2, une layette de titres des biens sis à Charbogne. 1220-1718.

Saint-Denis. F° 180, Charbogne. 1222-1661.

CHARDENY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 181, Chardeny, succursale de Grivy. 1230-1618.

CHARLEVILLE (Ardennes)

Archevêché. L. 97, patronages de Charleville, Montey-Saint-Pierre et Montey-Notre-Dame. Depuis 1633.

CHARLEVILLE (Marne)

Saint-Memmie. L. 4, Charleville en Brie. XVIe s.

Andecy. F° 20, Charleville. 1614-1714.

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens sis à Charleville. XVIe-XVIIIe s.

CHARMET

Igny. F° 46, Charmet. 1191-1669.

LA CHARMOYE (Marne)
(Dépendance de Chaltrait)

La Charmoye, abbaye. — L. 1, titres généraux, fondations, donations. Depuis 1170. — L. 2, bulles. Depuis 1173. — L. 4, bois. Depuis 1197. — L. 5, arpentages et bornages. 1644-1769. — L. 6, baux de censes. 1383-1771. — L. 7, titres anciens. Depuis 1192. — L. 8, baux. XVe-XVIIIe s. — L. 30, justice et prévôté. 1780-1786. — L. 31. papiers modernes. — L. 32, bulles. — L. 33, papiers modernes.

N.-D. de Vertus. L. 10, conflit avec l'abbaye de la Charmoie pour la juridiction spirituelle. 1225-1240.

CHARMONT et CHARMONTEL (Marne)

Vitry. Mairie royale ; minutes, registres. 1730-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 45, titres divers. 1387-1768.

Monthiers. L. 48, forêt de Tremblay, près Charmont.

Trois-Fontaines. L. 28, Charmont. Depuis 1277.

Huiron. L. 17 et P. 449, prieuré de Charmont. XVIe-XVIIIe s.

Séminaire. F° 160, gagnage de Donjeux, anciens titres. Depuis 1427.

CHARMONTOIS-L'ABBÉ (Marne)

Trinité. F° 108, dîmes, trécens. 1285-1588.

La Neuville. F° 30. Voir Charmontois-le-Roi.

Saint-Amand. L. 16. Voir Bussy-le-Château.

CHARMONTOIS-LE-ROI (Marne)

De Torcy. Charmontois-le-Roi, 1 liasse.

La Neuville. L. 30, Charmont-le-Roy et Charmont-l'Abbaye. 1150-1756.

CHARPENTRY (Meuse)

Sainte-Balsamie. L. 7, Charpentry, Cheppy, Varennes-en-Argonne, Vaulcois. 1220-XVIIe s.

CHARTRES

Saint-Etienne. Tome IV, l. 38, moulins. 1225-1630.

CHATEAU-PORCIEN (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 3, n° 17, Château-Porcien. 1275.

CHATEAUVILLAIN (Haute-Marne)

Macheret. L. 5, Bons-Hommes de Châteauvillain, prieuré aliéné en 1629. 1653-1703. — L. 6, 45 titres non inventoriés. XIVe-XVIIIe s.

CHATELET

Saint-Denis. F° 182, Châtelet, cure et hôpital des lépreux. 1100-1661.

CHATELRAOULD et SAINT-LOUVENT (Marne)

Vitry. Châtelraould, justice seigneuriale; affaires civiles, gruerie, 1702-1705 ; mairie royale ; minutes, plumitif, registre. 1645-1790. — Saint-Louvent, mairie royale, minutes et registres ; justice, minutes et registres. 1741-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Evêché. L. 5, chapelle de Beauchamp.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 39, titres divers. 1180-1776. — L. 40, dîmes, cure, église. 1549-1776.

N.-D. de Vitry. L. 52, ferme et cens. 1302-1725.

Toussaints. L. 13, Châtel-Raould, moulin Bayard. — Carton 20, moulin Bayard. 1236.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

NÉCROLOGIE

Une douloureuse nouvelle à enregistrer. M. Edouard Desrousseaux, maire de Vandières, conseiller général de la Marne pour le canton de Châtillon, a succombé, le 12 juin, aux suites d'une péritonite. Il se trouvait à Paris.

Cette mort impressionnera d'autant plus que les nombreux amis de M. Desrousseaux, comme elle nous a ému nous-même, qu'elle frappe un homme robuste et dans la force de l'âge.

Justice a été rendue sur la tombe du regretté conseiller général, aux éminentes et agréables qualités qui distinguaient M. Edouard Desrousseaux. Mais il nous appartient de rappeler rapidement quelle fut la vie publique du défunt.

Entré dès 1871 au Conseil général de la Marne, M. Desrousseaux fut successivement trois fois réélu. On sait quelle place honorable il tint dans notre Assemblée départementale, où son esprit à la fois conciliant et ferme était fort apprécié de ses collègues de droite et de gauche. Nul conseiller n'apporta — avec autant de modestie et de discrétion — plus d'attention et de souci aux intérêts généraux du département et aux intérêts particuliers de son canton.

L'année terrible trouva M. Desrousseaux parmi ceux qui avaient contracté un engagement volontaire. Il quitta sa jeune femme et ses enfants, pour prendre part à la défense nationale. On le trouve à Bapaume, à Pont-Noyelle, à Saint-Quentin, à la tête d'une des compagnies du bataillon de mobiles de l'arrondissement de Reims. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en même temps que son excellent ami le baron d'Aubilly, qui a été cruellement atteint par ce nouveau coup porté à ses affections.

Ces traditions d'honneur, de courage, de dévouement, M. Desrousseaux les a transmises à ses jeunes fils, qui suivront l'exemple paternel. L'un d'eux était admis, il y a quelques mois, dans les dix premiers, à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Le second se prépare à passer pareil examen.

* * *

Mort, le 29 mai, de Mme la baronne de Klopstein, née de Montangon, en son château de Luxémont, près de Vitry. Elle a été emportée en quatre jours, par une maladie contractée en allant soigner des pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Aube pour 1887, publié sous les auspices de la Société Académique, Troyes, Dufour-Bouquot, éditeur, rue Notre-Dame, et Léopold Lacroix, libraire.

Depuis que ce *Vade-mecum* des administrateurs et des administrés du département de l'Aube est édité par M Dufour-Bouquot, bien des améliorations ont été réalisées dans ses principales parties constitutives; d'abord, il est imprimé avec un grand soin typographique; ensuite, des planches lithographiées, sorties des presses de son intelligent éditeur, accompagnent plusieurs notices d'histoire et d'archéologie locales.

C'est à ces dernières que notre *Revue* attache un intérêt spécial; voilà pourquoi, laissant de côté les renseignements administratifs et statistiques, elle se borne à signaler les documents historiques et littéraires; ces documents débutent par un travail d'érudition de M Albert Babeau sur les *Transports publics de Troyes à Paris depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution*. Le savant auteur s'applique surtout à relever les faits particuliers à la région où se trouve la capitale de la Champagne; il signale en même temps les rapports de ces faits avec ceux du reste de la France; il divise en trois périodes les progrès lents, mais incessants, des voies de communication. La première, consistant dans ce qu'il appelle les messagers particuliers, communaux, seigneuriaux et royaux, finit avec l'établissement des coches, sous le règne de Charles IX; la seconde, considérée comme la transition entre le système féodal et l'unité monarchique, se traduit par des privilèges pour les transports publics et par une sorte de lutte entre le pouvoir local et le pouvoir royal; la troisième, datant du siècle de Louis XIV, est marquée par le triomphe définitif de l'Etat.

Le *Clown Mignard*, par A.-S. Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, donne la solution d'un problème de biographie locale relatif à la famille du célèbre rival de Charles Lebrun, dont les œuvres constituent la principale partie de l'histoire des arts en France sous l'administration du champenois Jean-Baptiste Colbert. Le docte et laborieux bibliothécaire se pose les deux questions suivantes : le clown Mignard était-il le neveu du peintre Mignard? Etait-il le neveu de la comtesse de Feuquières, fille du célèbre peintre du siècle de Louis XIV? Les documents produits par M. Sylvère Det répondent que le célèbre équilibriste, dont toute l'Europe admirait les tours de force, n'était ni l'un ni l'autre, mais un rejeton de la branche collatérale de l'illustre souche roturière des Mignard.

La notice sur *Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII*, par M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes, ramène presqu'un siècle en arrière; il transporte sous le règne de Louis XIII et sous la puissante domination de Richelieu. Cette notice révèle qu'un jésuite troyen eut le courage de tenir tête aux agissements tyranniques d'un cardinal qui avait fait plier tous les pouvoirs sous son joug d'homme d'Etat. Il faut dire que la fine bonhomie et la naïve franchise du champenois Nicolas Caussin, loin de triompher du génie politique de Richelieu, attirèrent les foudres vengeresses de ce cardinal, aussi le Révérend Père, cloué sur son lit de douleur et en proie à d'indicibles souffrances, se contentait-il de répéter que ses tortures physiques n'étaient qu'un bain de délices en comparaison des angoisses morales qu'il avait endurées par suite de sa droiture et de sa confiance; c'est ce que démontre sa biographie puisée aux sources les plus authentiques.

Les deux sceaux de l'évêque Jean Léguisé, étude sigillographique, par M. Louis Le Clert, membre résidant de la Société Académique de l'Aube, se présentent accompagnés de fort intéressantes notions explicatives; on sait que le prélat était fils de Huet Léguisé, marchand teinturier à Troyes; mais certains généalogistes le font descendre de l'illustre maison de Dormans; c'est une erreur, ou du moins une allégation non fondée sur des données positives; d'ailleurs il n'est pas nécessaire de fouiller dans les vieilles paperasses de la noblesse pour faire honneur à l'évêque Jean Lesguisé; le rôle patriotique qu'il a joué à Troyes, lors du passage de Jeanne d'Arc en Champagne, n'est-il pas plus que suffisant pour l'entourer d'une auréole d'immortelle gloire?

Chanoines et Huguenots à Troyes en 1562, par M. Sylvère Det, sous-bibliothécaire de Troyes, rappellent que, dans la dernière moitié du XVIe siècle, le diocèse de Troyes offrait un étrange spectacle qui ne s'explique que par les troubles de cette époque; son siège épiscopal était disputé par deux prélats : Antoine Caraccioli et Claude de Bauffremont. Le premier, qui était prince de Melphe, avait abandonné la religion catholique pour professer les idées de la réforme; le second, quoique légitimement investi de la juridiction spirituelle, était loin d'avoir une situation aussi influente que celle de l'apostat mitré; mais il se tenait au courant des évènements diocésains, comme le prouvent deux lettres recueillies par le chanoine Desguerrois et publiées par l'infatigable investigateur local.

Quelques aspects du vieux Troyes, par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, donnent une reproduction fidèle du pont du Joly-Saut et de la porte du Grand-Clamart avec d'intéressants détails historiques; la première lithographie est due au crayon de M. Royer, peintre, et la seconde a été dessinée par M. Fontaine, architecte. On ne saurait trop encourager ces repro-

ductions artistiquess parce qu'elles perpétuent plusieurs des traits caractéristiques de la physionomie du vieux Troyes dont il ne reste plus guère que les Eglises, pour ne parler que de l'aspect monumental de cette antique cité. *Un ancien Tricasse.*

* * *

Deux brochures historiques champenoises viennent de paraître : *Une Notice sur Sompuis* (Marne), chez Martin, à Châlons, et *une Page de l'Histoire de l'abbaye d'Igny*, chez Mance, à Reims.

* * *

Le troisième volume de la Petite Bibliothèque Verdunoise, publié par M. l'abbé Frizon, bibliothécaire de la ville, vient de paraître. Il contient la seconde partie de l'histoire Verdunoise au temps de Nicolas Psaulme, évêque de la ville, par Mathieu Husson, l'Escossois (1562-1567), document de la plus grande valeur pour notre région, avec une très curieuse vue ancienne; et l'advis de Monseigneur touchant le règlement et ordre des hospitaulx de Verdun, ensemble l'institution de l'aulmosne publique (1558), avec la reproduction d'une des vignettes du pontificat de Nicolas Psaulme. Nous ajouterons que le volume est imprimé avec une perfection qui fait honneur aux presses de M. Laurent, de Verdun.

CHRONIQUE

M. et Mme Auban-Moët, d'Epernay, viennent de donner à cette ville une somme de quatorze cent mille francs, pour la construction d'un hôpital. On ne saurait rendre assez hommage à une si magnifique générosité, qui prend encore, dans le temps où nous vivons, une plus grande importance, en montrant aux classes populaires que leurs vrais amis se trouvent parmi ceux qui savent les soulager par leurs actes, et non pas chez ceux qui cherchent à les griser par de vaines paroles, dans le but de se créer un piédestal à l'aide d'une malsaine et malfaisante popularité.

Le don de M. Auban-Moët est fait avec obligation d'avoir des sœurs pour le service de l'hôpital et une chapelle. Au cas où ces prescriptions ne seraient plus exécutées, la ville aurait à rembourser un million à la famille.

* * *

Après le don magnifique de M. Auban pour la fondation d'un hôpital à Epernay, voilà son cousin, le comte Paul Chandon de Briailles, qui donne 50,000 fr. pour assurer le traitement de l'aumônier de l'hospice actuel et son logement dans cet établissement. Le Conseil municipal a accueilli cette largesse avec l'empressement qu'elle méritait.

* * *

La Marne est décidément un département bien partagé au point de vue de la charité. Nous avons encore à enregistrer le legs fait par la comtesse de Chamisso, née de Chamisso, dont nous avons mentionné, l'an dernier, le décès en son château de la Malmaison, au-dessus d'Ay, de 100,000 fr. à la commune de Champillon, pour la construction d'un établissement hospitalier, sous la direction de sœurs.

* * *

Nous enregistrons avec une vive satisfaction la nomination de notre excellent collaborateur, M. Etienne Héron de Villefosse, au grade d'officier d'Académie. Les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie* n'ont pas oublié ses consciencieuses recherches sur l'*Abbaye d'Orbais*, recherches si précieuses pour l'histoire de notre pays. Ajoutons que M. Et. de Villefosse est, depuis plusieurs années, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, trésorier de la Société de Législation compa-

rée et l'un des rédacteurs du *Bulletin critique*. Toutes nos félicitations pour cette distinction si méritée à des titres divers.

* * *

Nous avons annoncé l'emprunt de 400,000 fr., sans intérêts, remboursable en 18 ans, demandé par la municipalité rémoise, pour la construction d'un Musée. En quelques jours, près de 300,000 fr. sont souscrits. Les trois plus forts donateurs sont MM. le comte Werlé, Holden et Mme Pommery, chacun pour 20,000 fr.

* * *

Par décret du 4 juin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

« M. Fichot, membre de plusieurs Sociétés savantes, correspond depuis 40 ans avec le Comité des travaux historiques et scientifiques, auteur et collaborateur d'importantes publications archéologiques. Titres exceptionnels. »

Cette récompense est bien due à notre compatriote, artiste consciencieux et savant qui a consacré son talent à l'étude et à la reproduction des chefs-d'œuvres et des monuments de notre région.

* * *

Les morceaux composant la statue de saint Urbain II, viennent d'arriver à Châtillon-sur-Marne, et tout se prépare pour l'inauguration, qui doit avoir lieu le 21 juillet. Son Eminence le cardinal de Reims donnera une grande solennité à cette fête, qui sera bien véritablement la fête religieuse de la Champagne. Une quinzaine de prélats doivent y assister, notamment Mgr l'archevêque de Paris. C'est Mgr Freppel qui prononcera le discours.

* * *

La Champagne et la Brie au Salon de 1887. — II. Sculpteurs. — M. Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine, se distingue au milieu des envois de l'Aube, par la reproduction en bronze de son beau groupe de l'an dernier, *Au But*. Les trois coureurs, cristallisés par le fondeur dans la fougue de l'élan initial, semblent avoir acquis à cette transformation, en prenant plus d'assiette et de solidité, une grâce nouvelle. Son autre groupe, en plâtre, *Vaincre ou mourir*, est bien conçu; les figures sont exécutées dans un bon mouvement.

A rapprocher, dans le même sentiment de belliqueux nationalisme et de patriotique allégorie, l'envoi de M. Brideu, de la Chapelle-Saint-Luc, *Pour la Patrie* : jeune femme nue sculptant un grand buste symbolique couronné de lauriers.

Mlle Thomas, de Troyes, expose, également en plâtre, un Cerf

poursuivi par un lévrier; et *Au Chenil*, groupe décoratif en fonte de fer.

Mentionnons, parmi la multitude de bustes, d'inégale valeur, qui forment aux allées du jardin une véritable bordure, ceux en bronze, marbre, ou plâtre, dus à MM. Briden, déjà nommé; Bacquet, de Villemaur; Franceschi, de Bar-sur-Aube; Suchetet, de Vendeuvre.

— La Marne a de fort nombreux représentants dans cette section; nous n'en comptons pas moins de seize, et la seule cité de Reims en revendique déjà six pour sa part. M. René de Saint-Marceaux, l'enfant chéri de sa ville natale, est l'auteur très discuté de *Mousse de Champagne*, motif central pour la décoration d'un bassin, commandé par la municipalité rémoise. Du sein des fraîches eaux où nos raffinés compatriotes aiment à laisser reposer, avant de les goûter, leurs crûs précieux, — la bouteille de Champagne émerge à demi enguirlandée et dissimulée à peine par des enroulements de pampres. Comme jadis Aphrodite sortant de l'écume des flots, jaillit au milieu de la mousse pétillante qui s'épanche en mille perles du goulot du vase une toute jeune femme nue, mince, souple et rieuse, ayant réellement l'air de s'échapper comme un capricieux lutin, de la prison de verre où la renfermait quelque pouvoir enchanté, et brandissant fièrement, agitant mutinement au dessus de sa tête les grelots de la folie. Mais de même que le rapprochement entre Vénus et le vin de Champagne est un peu factice et difficile à établir de prime abord, de même ici nous rencontrons, au lieu de l'antique, une conception bien moderne. Cette gamine délurée, au sourire provocant, qui se dresse sur ses pointes, les cheveux épars sur ses épaules, en bacchante éduquée au foyer de l'Eden ou de l'Opéra, se ressent trop évidemment des étranges conditions du programme dicté par les bons édiles. Malgré le talent de l'artiste, dont l'originalité cependant n'est peut-être pas à la hauteur des triomphes mondains qu'on lui a faits, le sujet imposé était de mauvais goût, et l'œuvre qui en est résultée en porte fatalement l'empreinte bizarre et vulgaire.

M. Chavalliaud, le jeune pensionnaire de la ville, lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts, a exécuté le buste en marbre de Mme veuve Pommery; M. Félix Wendling, celui de Mlle Invernizzi, en plâtre; MM. Bertozzi, Chenot et Mortier, d'autres portraits en plâtre et en terre cuite.

M. Ernest Dagonet, de Châlons, a exposé un buste en ivoire et un intéressant groupe en plâtre, représentant un *Valet de chiens au XVe siècle*.

Les frères Germain, de Fismes, reparaissent chaque année au Salon avec des œuvres nouvelles, attestant dans leur double talent de sensibles progrès, une évolution heureuse. M. Gustave Germain nous apporte aujourd'hui une jolie statue de marbre,

L'Amour s'endort; M. J.-B. Germain, un buste et une statuette également en marbre, *Jeune Cigale.*

Voici encore toute une série de plâtres, qui méritent d'être signalés.

De M. Massoulle, d'Epernay, un buste excellent du sergent Bobillot, pour la Société amicale des anciens sous-officiers du génie.

De M. Michel-Malherbe, d'Ay, *la Sulamite*, grande statue qui dénote de sérieuses connaissances et une réelle habileté de facture : la sensualité a été seule bien rendue, dans l'expression de la figure et l'attitude générale ; mais à part cela, nous ne trouvons pas de caractéristique bien spéciale, hormis la nudité; et nous regrettons que ce poème d'un orientalisme si intense, *le Cantique des Cantiques*, et cette autre sorte d'épopée, d'un souffle si ardent et si passionné, *la Bible de l'humanité*, de Michelet, qui ont inspiré d'ailleurs si heureusement le jeune artiste, ne lui aient pas fourni quelques autres éléments de couleur locale, pour compléter la physionomie de son œuvre.

De M. Collet, d'Esternay, *l'Esquisse*, statue : un jeune sculpteur, tenant dans ses mains une figurine de cire et un poinçon, recule le bras pour mieux juger de l'effet de son travail.

De M. Jacquin, de Fère-Champenoise, une suite de six médaillons; de M. Vasseur-Lombard, de Vienne-le-Château, un autre médaillon, *Primavera.*

Enfin, de M. Chapelain, de la Neuville-au-Pont, le portrait de M. Huet, buste en marbre.

M. Paul Alexandre, de Suippes, graveur sur pierres fines, a gravé en camée, sur un onyx, une aimable *Fantaisie.*

C'est ici le lieu de rattacher au département de la Marne une artiste de valeur, Mme la duchesse d'Uzès, née de Mortemart, et petite-fille d'un poète bien connu, le comte Louis de Chevigné. Depuis deux ou trois années, dissimulée sous le pseudonyme mondain de *Manuela*, elle a exposé, au Palais de l'Industrie, des œuvres remarquées, et se présente aujourd'hui avec une *Galatée*, statue en marbre, et un *saint Hubert apercevant la Vision*, modèle en plâtre du projet destiné à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Grande chasseresse devant l'Eternel, Mme Manuela se complaît volontiers à traiter des sujets cynégétiques. L'an dernier, elle avait envoyé une *Diane surprise;* cette fois, le statuaire semble avoir réservé toutes les finesses du ciseau pour les chiens de meute qui débouchent du fourré, à la suite de leur maître, en quête de la proie. Le saint Hubert est mollement interprété, manque d'expression : au lieu de la hache qu'il porte passée dans la ceinture, n'était-il pas plus naturel de lui mettre un coutelas, ou un épieu dans la main, en supposant que la stupeur et le ravissement du miracle n'aient pas fait choir à ses pieds l'arme qu'il tenait? De plus, pourquoi cette idée singulière

de symboliser par un banal et ridicule trophée, au sommet de l'encadrement architectural, le cerf merveilleux, absent de la composition?

— Les Ardennes, pour compter moins de représentants au Salon, nous fournissent pourtant tout d'abord le nom déjà célèbre de M. Croisy, de Fagnon, l'auteur connu et apprécié de la statue de Chanzy et du monument de l'armée de la Loire. On admire de lui, à cette exposition, deux beaux marbres, les portraits de l'amiral Jauréguiberry et du général Boulanger.

M. Deloye, de Sedan, a une *Diane*, statuette en marbre, et le portrait de Berthelier, en terre cuite; à la section de gravure en médailles, il expose en outre une série de médailles et de médaillons en bronze.

MM. Colle, de Charleville, et Minot, de Mézières, ont aussi des bustes en marbre et en plâtre.

— La Haute-Marne est particulièrement pauvre en sculpteurs. Elle ne peut citer que M. Péchiné, de Langres, avec son bronze colossal de Philippe Lebon, l'inventeur du gaz d'éclairage; M. Rougeron, de Récourt, avec un médaillon de terre cuite; et M. Jacquemin, de Joinville, avec un buste en plâtre.

— N'oublions pas, en finissant, les envois de M. Peynot, de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) : un buste en marbre, et le bronze de *Pro patriâ*, cette figure couchée d'adolescent mort, tenant serrée convulsivement dans sa main droite la poignée d'une épée brisée. Le plâtre, très remarqué parmi les envois de Rome de 1883, fut exposé au Salon de 1884, et valut à son auteur une deuxième médaille. Enfin, le marbre obtint l'an dernier, concurremment avec *la Proie*, groupe colossal inachevé en marbre, qui témoignait d'une prodigieuse vigueur créatrice, les honneurs de la première médaille. M. Peynot est donc une des jeunes gloires de notre vieille province champenoise, et ses compatriotes de l'Yonne peuvent à bon droit fonder sur lui leurs plus brillantes espérances.

(*A suivre.*) A. T.

***

Nous ne pouvons qu'engager nos hôtes à visiter l'église d'Orbais, splendidement restaurée depuis peu. Les voûtes centrales sont refaites et les immenses pilliers qui soutiennent l'édifice ont été repris en sous-œuvre et remis à neuf : travail colossal qui a duré tout l'hiver, occupé beaucoup d'ouvriers et absorbé des sommes énormes.

Nous recommandons surtout aux amateurs d'art la chapelle du fond, véritable bijou d'architecture. Les sculptures, très nombreuses, grattées délicatement et débarrassées de l'affreux badigeon qui les déshonorait, revivent dans leur éclat et étalent aux yeux ravis leurs fines nervures, fouillées et ciselées comme de la dentelle. Les parties détruites et usées par les longues suites de

siècles ont été refaites par un habile artiste de Paris, le même qui a sculpté l'autel de pierre, si bien en rapport avec le style général de l'édifice.

Quant à la verrerie du XIIe siècle qui brille au-dessus de l'autel, c'est, au dire de tous les architectes, une merveille du genre qui n'a que deux rivales au monde.

Tous nos compliments à M. Piot, notre intelligent et actif doyen, qui a pris à sa charge une si grande partie des frais de restauration de l'église et consacre à cette œuvre, avec un dévouement infatigable, son temps et son argent.

* * *

Nous lisons dans le compte-rendu de l'Académie des Sciences, à la date du 4 avril dernier, la communication suivante, faite par M. le marquis de Saporta, sur quelques types de fougères tertiaires nouvellement observés.

« Fougères de Sézanne (Marne). La découverte en est due à M. le baron de Baye. Les travertins de Sézanne, formés sous l'influence d'eaux pures et jaillissantes, dans les mêmes conditions que ceux, beaucoup plus modernes, de Meximieux, mais à une époque où régnait encore une température élevée, accusent les conditions de milieu préférées par les fougères. Rien de surprenant, par cela même, à ce que l'on rencontre à Sézanne, une proportion de ces plantes plus considérable que dans aucun autre dépôt du même âge. J'en ai décrit douze espèces dans ma monographie[1], parmi lesquelles cinq se rapportent aux genres Adiantum, Blechnum, Asplenium et sept à la section des Cyathéacées, spécialement aux genres Alsophiles, Cyathea ou Homitelia. M. de Baye vient d'ajouter à cette liste deux formes des plus remarquables, représentées non par des folioles éparses, mais par de notables portions de toute fronde.

La première est un *Adiantum* dont les folioles sessiles et inégales, conformes en faux. L'empreinte moulée laisse apercevoir le repli des lobules fructifiées. Cet *Adiantum* prendra le nom d'*A. Sezannense*.

La seconde empreinte a été d'une détermination plus difficile : elle comprend les principaux segments encore en annexion d'une fronde dont les frondules sont distribuées en lobes et lobules... Je me suis convaincu que l'espèce devait prendre place parmi les *Davallias*. Je propose le nom de *D. bayeana* pour désigner la nouvelle espèce de Sézanne. »

* * *

1. Flore fossile des travertins anciens de Sézanne (Marne), (Mém. de la Soc. géolog., 3e série, t. VIII, n° I).

Nous voyons, dans l'*Officiel* du 2 courant, que M. Léon Morel, receveur particulier à Mirecourt, correspondant du ministère, qui avait été délégué par la Société des Sciences et Arts de Bar-le-Duc pour assister aux réunions du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, a lu une étude sur les torques trouvés par lui dans la Champagne. On sait que le torque était l'ornement national des Gaulois qui le portaient au cou. Au dernier temps de l'indépendance, les femmes en étaient ornées, plus souvent que les hommes, lorsqu'elles descendaient dans la tombe; c'est au moins, ce que les fouilles exécutées dans le département de la Marne, ont démontré. Pour sa part, M. Morel en a recueilli, pendant l'espace de 25 ans, 82 en bronze et 3 en fer. Il n'en a pas encore été trouvé en or en Champagne.

Jusqu'ici on ne connaissait, dans les collections privées ou publiques, que 3 torques portant comme motifs de décorations, la représentation de la figure humaine. M. Morel en fait connaître 3 autres, tirés de ses collections; l'un portant 4 têtes humaines, trouvé à Courtisols (Marne), l'autre portant 6 têtes semblables, trouvé dans le département de l'Aube, et le troisième décoré de 2 têtes de chevaux affrontées, provient de Vieille-Toulouse.

M. Morel signale aussi 2 épées, dont l'une trouvée à Marson (Marne), porte un écusson de bronze, sur lequel figurent 3 têtes humaines coupées et imberbes, placées, deux en haut et une en bas. Ces masques humains sans barbe prouvent que les Rèmes se rasaient, mais la meilleure preuve, c'est que l'auteur a recueilli sur leur territoire 4 rasoirs en fer, dont l'un ressemble, comme cambrure et comme forme, à nos rasoirs actuels.

Mais que dire de cet écu posé sur une épée gauloise? Expliquera qui pourra, ce curieux monument de la science héraldique primitive, remontant à une vingtaine de siècles. L'autre épée, trouvée à Salon (Aube), porte une poignée en bronze, représentant non-seulement la tête ornée d'une longue chevelure, mais encore le tronc, les bras élevés et les jambes écartées.

De plus, M. Morel signale des crochets de ceintures, de la même époque, trouvés en 1862, à Somsois et à Villers-le-Sec, au nombre de 4, représentant des têtes d'animaux aux yeux saillants. Il rappelle également le magnifique crochet de ceinturon, orné de chevaux affrontés, à têtes de chimères, trouvés dans la célèbre sépulture de Sommebionne, qui renfermait le premier Gaulois signalé comme ayant été inhumé sur son char.

Tous ces curieux objets ont été soumis aux membres du Congrès, qui ont pu se rendre compte du progrès et de la marche de notre industrie nationale, à cette époque si reculée.

*
* *

Connantray-Vaurefroy (Marne). — M. E. Amet, directeur de

la caisse d'épargne de Sézanne, ayant acheté les objets trouvés dans le cimetière gaulois de Cannantray, est en ce moment en train de faire des fouilles dans le tumulus; bon nombre d'objets ont été mis à jour. Colliers, bracelets, urne funèbre, fibules, débris d'armures, et aussi quelques objets en silex et fer. Nous espérons que M. Amet continuera les fouilles commencées, et que de nouveaux succès couronneront les nombreux travaux qu'il entreprend dans l'intérêt de la science.

***

Dans une récente vente d'autographes chez M. E. Charavay, il a passé une lettre de Linguet, le célèbre avocat rémois, adressée le 21 octobre 1789, à Perrégaux, où on lit cette curieuse boutade : après d'assez longues considérations politiques : « Quelle chienne de fin de siècle! »

***

On annonçait ces jours derniers la mort de Mme Ingres, la veuve du célèbre peintre. Celle-ci n'était que la seconde femme de Jean-Dominique Ingres.

La première, celle qui partagea au début les misères comme les grandeurs de sa vie d'artiste, s'appelait Madeleine Chappelle.

C'est à Rome qu'Ingres l'épousa, en 1813, dans des circonstances vraiment touchantes; comme les rois, il l'épousa par procuration et sans l'avoir connue. Il venait de terminer le temps de son pensionnat à la Villa Médicis.

Il était résolu à fixer provisoirement son séjour à Rome. Des amis communs l'engagèrent à se marier. Le grand homme était alors un triste parti, car il gagnait durement sa vie à portraicturer les riches étrangers qui passaient par Rome et notamment les Anglais. Ces petits portraits au crayon que lui procurait, moyennant une commission, un valet de place, cicérone des touristes en Italie, lui étaient payés à raison de 40 fr. pour un portrait en buste et de 50 fr. pour un portrait en pied.

Grâce à son économie le jeune artiste pouvait vivre; mais comment offrir à une jeune femme la moitié de cette glorieuse indigence?

La colonie française à Rome l'y décida cependant. L'un de ses amis connaissait une jeune fille ayant trois ans de moins que lui et qui résidait en France : elle offrait toutes les qualités d'honnêteté, de bonté, de simplicité de mœurs, pouvant correspondre au caractère du maître. On lui écrivit et, après de mûres réflexions, elle consentit à devenir la femme de ce génie inconnu.

Ce qu'il y a de singulier, dit le *Figaro*, dans son supplément du 18 mai, c'est qu'on ne sait pas encore au juste de quelle province elle était : « Les uns, parmi ses biographes, la disent Champenoise, les autres Bourguignonne. »

Une lettre que nous adressa un de nos lecteurs, quelques jours après la mort d'Ingres, en 1867, nous permet de dissiper le doute des biographes.

Madeleine Chappelle était née à Châlons-sur-Marne, son père était maître menuisier et demeurait rue du Gantelet.

C'est en 1813 qu'elle épousa M. Ingres.

« Toujours Mme Ingres fut pour son mari une compagne aimante et dévouée, un ange gardien, disait la lettre dont nous parlons plus haut. Elle adoucit souvent les souffrances, les amertumes de sa vie d'artiste méconnu, et lui en épargna beaucoup...

« Mme Ingres resta simple et bonne quand la gloire et la fortune vinrent enfin remplacer la vie précaire qui avait été leur partage pendant tant d'années. »

Elle mourut en 1849, à l'âge de 66 ans. M. Ingres vint alors à Châlons où vivait encore sa belle-sœur Mme Borel. Celle ci habitait un petit et modeste appartement dépendant de la maison de M. Changy, notaire, qui s'empressa de donner l'hospitalité à l'illustre peintre.

« A peine arrivé, M. Ingres se fit conduire à la maison dans laquelle sa femme était née et avait été élevée et, là, il pleura longtemps sa compagne bien-aimée; puis il visita la ville, les promenades, les églises, et, au bout de trois ou quatre jours, retourna à Paris. L'année suivante, il revint visiter sa belle-sœur, à laquelle il écrivait de temps en temps des lettres très affectueuses. »

Le grand statuaire David a fait de Mme Ingres, en 1836 un médaillon dont l'exergue porte : « Maria-Magdalena Ingres, nata Chapelle. » Du reste, Ingres a reproduit souvent dans ses œuvres les traits de sa première femme; elle figure notamment dans son tableau de saint Symphorien sous les traits de la mère du saint.

C'est en 1852 que Ingres épousa en secondes noces Mlle Delphine Ramel, qui vient de mourir. (*Journal de la Marne.*)

* * *

Si Jumièges, à cause du splendide paysage qui l'environne et des souvenirs qui s'y rattachent, séduit celui qui en visite les ruines, il est une autre abbaye, située au milieu d'un paysage plus sévère, l'abbaye d'Orval, que l'on ne peut visiter sans en rapporter une profonde impression. En remontant vers l'origine de cette abbaye célèbre, on ne rencontre plus, comme pour celle de Jumièges, un poétique souvenir semblable à celui d'Agnès Sorel. De la première époque, il n'est resté que de vagues souvenirs conservés par la tradition : Des religieux Bénédictins, sortis de la Calabre, cherchaient un lieu solitaire où, séparés de tout commerce avec le monde, ils pussent travailler. Ils s'arrêtèrent sur les confins de la forêt d'Ardenne, et là, ils trouvèrent une vallée déserte entourée de trois montagnes, au milieu d'un bois épais,

arrosé de fontaines. Ce fut là qu'ils s'arrêtèrent et qu'ils se fixèrent. C'est ainsi que fut fondée l'abbaye d'Orval, habitée pendant des siècles par des Bénédictins dont la vie roulait dans un cercle perpétuel de travail et de prière. Les fondateurs, docilement courbés sous le joug austère de Saint-Benoît, luttèrent contre les friches des solitudes, les vapeurs empestées des marais, et créèrent, la hache et la pioche à la main, des champs fertiles et l'admirable monastère que la Révolution détruisit. Des détachements de l'armée de la Moselle, sous les ordres des généraux Loison et Beauregard, incendièrent l'abbaye et en firent une immense fournaise; ils firent d'Orval cette ruine désolée, cette chose informe qui, aujourd'hui, attire les regards du touriste.

Les deux célèbres abbayes disparurent de la même façon, à la même époque; j'en ai parcouru les tristes vestiges dont la vue m'a inspiré cette simple notice, écrite au courant de mes souvenirs, sans prétention aucune.

Les ruines de l'abbaye d Orval, situées près de la frontière française, à quelques kilomètres de Margut et de Montmédy, sont toujours très visitées par les touristes qui aiment les jolis sites du Luxembourg belge.

De Margut à Orval, la promenade fût elle faite à pied, est agréable et sans obstacles. Sans guide et en suivant *la Marche*, ce cours-d'eau poissonneux, on arrive tout droit à Villers-devant-Orval, aux anciennes forges qui font face à la forêt de Merlanvaux et enfin aux ruines de l'ancienne abbaye des Bénédictins.

Orval, au temps de sa splendeur et quelques années avant la Révolution française, possédait d'immenses revenus en tous genres, et la fortune de la congrégation pouvait être évaluée à un milliard environ.

Sur le livre des pieds terriers de la maison d'Orval, composé par ordonnance de dom Albert de Meuldres, abbé en l'an 1745, et qui porte cette épigraphe : *Qui terre a, guerre a, qui n'a, pis a*, nous trouvons les noms de plus de 300 villes, villages, hameaux, censes et fermes, tributaires d'Orval.

Afin de bien faire connaître qu'elle fut l'importance d'Orval, il me semble utile de reproduire une description contenue dans l'ouvrage du président Jeantin, de Montmédy, auteur d'une monographie sur Orval et d'un guide destiné aux personnes qui visitent les ruines.

« Au siècle dernier, dans le fond des vallons, sur un immense quadrilatère de 22,500 mètres carrés; qu'on se figure un Louvre, achevé sur trois faces, et qui devait se composer de quatre corps de bâtiments de style et de dimensions uniformes, reliés à chaque angle par une tour ou pavillon. Au centre de la façade principale est un portail splendide, et au-dessus s'élève, resplendissant de lumière, de dorure et de majesté, le splendide vaisseau dédié à Saint-Bernard, avec sa tour et sa coupole supportées par les

statues colossales des quatre évangélistes, et à l'arrière, le clocher dont la flèche, bravant la foudre, s'élance jusque dans les nues.

« Tout à l'entour sont des fabriques de toutes formes; ici au sud, l'ancien couvent des Bénédictins; là à l'est, quelques vestiges de la chapelle des premiers ermites, la scierie mécanique, les deux brasseries, les deux distilleries, la tannerie, la lavanderie, les cuisines, la maréchalerie, les écuries, les magasins de toutes fins et destinations; de l'autre côté à l'ouest, la tour du braconnier, et le premier couvent des Bernardins, l'ancienne église de Notre-Dame d'Orval et la chapelle de Montaigu; puis la draperie, la serrurerie, les ateliers des beaux-arts et ceux de tous les métiers. Le tout est encadré par le triple amphithéâtre des cinq terrasses de droite, des cinq terrasses de gauche, du bâtiment de la serre, et des bois qui se relèvent dans le lointain jusqu'au pied de la tour de Brunehaut. »

Voilà ce qu'était encore Orval en 1793.

En quittant Villers, une superbe route, qui se déroule entre la forêt et le ruisseau, conduit aux forges et de là à l'immense pièce d'eau qui précède les ruines et qui domine l'ancien château du comte de Loosne.

On passe volontiers quelques heures au milieu des ruines, où l'on heurte à chaque pas les colonnes cachées dans l'herbe, des fragments de murs rougis par le feu, des chapiteaux et des parties de rosaces sculptées, abattues par la mitraille.

Ainsi de ces deux abbayes si riches, si belles, autrefois si puissantes, il ne reste plus que quelques ruines, et il n'en restera bientôt plus que le souvenir! T. Hubert.

* * *

Dans les derniers jours de juin a été inaugurée, à Chaumont (Haute-Marne), la statue de Philippe Lebon, l'inventeur du gaz d'éclairage, dont la *Revue* a raconté la vie dans un de ses premiers volumes.

Le Secrétaire-Gérant,

Léon Frémont.

TABLE DES XXIe ET XXIIe VOLUMES

ACADÉMIE champenoise ..... XXI, 449; XXII, 317
ANOBLISSEMENTS enregistrés dans les registres du bureau des finances de Châlons..... XXI, 460
ARCHIVES départementales de la Marne..... XXII, 32, 208, 441
ARRÊT du parlement contre un fils prétendu de Charles IX..... XXI, 135
AUBAN-MOET (M. et Mme), don à la ville d'Epernay. XXII, 460
AUBE, Société académique..... XXII, 311
AUBERTIN, famille..... XXI, 460
BABEAU (Albert), élu correspondant de l'Institut ..... XXII, 226
BAGNEUX, sépultures antiques..... XXI, 355
BARBIER (Simon), chirurgien et poète rémois..... XXI, 453
BAZIRE (le R. P.)..... XXII, 194, 281
BEAUGIER, famille..... XXI, 382
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ..... XXII, 310
BELLARMIN, tableau du cardinal..... XXI, 354
BERRYER, origines de..... XXI, 385
BERTIN (Pierre)..... XXI, 159
BILLET, le colonel..... XXII, 67
BOURBONNE-LES-BAINS, legs de M. Chevandier de Valdrôme..... XXII, 317
BRIACHES (Jehan), 1607, sa pierre tombale..... XXII, 155
BRINVILLIERS, la marquise de..... XXI, 219
BUREAU, le commandant..... XXII, 66
BUVAT (Jean), de Châlons-sur-Marne..... XXII, 150
CHALONS-SUR-MARNE. Ordo de la cathédrale ..... XXI, 5
— Séjour de Henri II..... XXI, 138
— Portail de l'église Saint-Loup..... XXI, 217
— Vitraux modernes à Notre-Dame..... XXI, 218
— Actes de l'état-civil de ..... XXI, 278
XXII, 297, 268
— Hist. de N.-D.-en-Vaux.... XXI, 333
XXII, 83
— Chapelle du collège..... XXI, 449
— Hôtel de l'intendance ..... XXI, 461
— Cathédrale..... XXII, 81, 152
— Mobilier bourgeois au XVIIe siècle..... XXII, 307
CHAMISSO (Comtesse de), don à la commune de Champillon ..... XXII, 460
CHAMPAGNE. Manœuvres militaires à Valmy et Vitry-la-Ville ..... XXI, 217
— La taille en 1463..... XXII, 318
— Capitation de 1784..... XXII, 353

CHAMPILLON, fondation par la comtesse de Chamisso ..... XXII, 460
CHANDON DE BRIAILLES (comte P.), don à l'hospice d'Epernay ..... XXII, 460
CHANZY, sa statue à Nouart ..... XXI, 133
CHAPELLE-GODEFROID, le château de ..... XXI, 32
CHASSES en Champagne ..... XXI, 354
CHASTILLON, par le comte D. DE RIOCOUR ..... XXII, 84
CHASTILLON, famille ..... XXI, 449, XXII, 84
CHATEAU-PORCIEN, prieuré de Saint-Thiébault .... XXII, 5
CHEVANDIER DE VALDROME, legs en faveur de Bourbonne-les-Bains ..... XXII, 317
CHOISEUIL, seigneurs de ..... XXII, 401
CHOISEUIL-PRASLIN, famille ..... XXII, 147
COLLÈGE de Châlons, démolition de la chapelle ..... XXI, 449
CONGRÈS de la Société française d'archéologie à Soissons ..... XXII, 388
CONNANTRAY - VAUREFROY. Trouvaille d'objets gaulois ..... XXII, 466
CORRESPONDANCE de Richard de la Haye, religieux écossais, curé de St-Pierremont, avec D. Mabillon et D. Th. Ruinart ..... XXII, 321
COURMEAUX (M.), conservateur de la bibliothèque de Reims ..... XXII, 155
CROY (François, bâtard de) ..... XXII, 23
DAMPIERRE de l'Aube et ses seigneurs, par Ch. SAVETIEZ ..... XXI, 240; XXII, 176
DANTON émigré ..... XXI, 365
DESCRIPTION de la ville et forteresse de La Mothe, 1634, 1745, 1884 ..... XXI, 26
DEUX ÉGLISES de Châlons-sur-Marne, par B. ..... XXII, 81
DINTEVILLE, lettres de M. de ..... XXI, 290
DOM GUYTON. Notes diverses ..... XXII, 398
DOMREMY ..... XXI, 384
DROITS réclamés par le duc de Nevers sur des villages ardennais, pour cause de sauvement, 1615 ..... XXI, 136
EPERNAY, don de M. et de Mme Auban-Moët et de M. P. Chandon de Brailles ..... XXII, 460
— Exécutions de criminels en 1422 ..... XXII, 318
FICHOT (M.), nommé chevalier de la Légion d'honneur ..... XXII, 461
FORTS des environs de Reims, leurs noms ..... XXII, 229
FOSSILES des environs de Reims ..... XXII, 154
— à Châlons ..... XXII, 156
GARINET (Mme), vitraux donnés à l'église de Vanault-les-Dames ..... XXII, 317
GERBERT, son alphabet secret ..... XXII, 316
GODET (François), seigneur d'Omey ..... XXI, 458
GUYTON (Dom), son voyage en Champagne ..... XXI, 13, 168
HAULZY, le fief d' ..... XXI, 145, 273
HÉRON DE VILLEFOSSE (Etienne), nommé officier d'Académie ..... XXII, 460
HISTOIRE de l'abbaye d'Orbais, par dom DU BOUT,

éditée par M. Et. Héron de Villefosse..... XXI, 81. 202, 302
XXII, 133
HISTOIRE ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie, par A. Millard..... XXI, 308; XXII, 110, 245
IGNY, abbaye des Trappistes..... XXI, 217
— sacré de l'abbé Augustin..... XXI, 354
JADART (Henri), conservateur-adjoint de la bibliothèque de Reims..... XXII, 155
JEANNE-D'ARC, sa statue à Toul..... XXI, 217
— Messe de..... XXI, 351
— Bibliographie..... XXI, 451
— Sa mission..... XXII, 230
JOINVILLE (Jean, seigneur de), 1264..... XXII, 229
JOURNAL de Sémillard, par L. Roserot..... XXII, 424
L'ABBAYE de Saint-Sauveur-lez-Vertus, par L. Grignon..... XXI, 225
LA CAPITATION de la noblesse pour l'année 1784, en Champagne, par E. de B..... XXII, 353
LA CASSINE, plantations au jardin du duc de Nevers à..... XXI, 137
LA CHAMPAGNE et la Brie au Salon de 1887..... XXII, 305, 461
LALORE (l'abbé), nommé chanoine de Troyes..... XXII, 328
LA MOTHE, ville et forteresse de..... XXI, 26
LANGRES, les origines vraies de l'église de, par l'abbé Roussel..... XXI, 140
LANNOY, famille de..... XXII, 176
LA PLUS MALHEUREUSE FEMME du monde, comédie, par A. Barbat de Bignicourt..... XXI, 181
LA VIE de château en Champagne au XVIIIe siècle, par E. de B..... XXI, 32
LE MASSON DE SUREMONT (Ch.-J.-L.-Alex.), né à Maizières-les-Joinville en 1815, mort à Hyères en 1884.....
LE MEIXTIERCELIN..... XXI, 398; XXII, 244
LE PRIEURÉ de Saint-Thiébault de Château-Porcien, par le comte A. de Gourjault..... XXII, 5
LES ARCHIVES des Actes de l'état-civil de Châlons-sur-Marne, par le comte de Riocour... XXI, 278; XXII, 297, 368
LES FRIPONNERIES de Pierre Richelet, par G. Hérelle..... XXII, 161
LES LOISIRS d'un ministre prisonnier, analyse d'un ms. de M. de Loménie, comte de Brienne, par le comte de Marsy..... XXI, 106
LES ORIGINES de Berryer et de Victor Hugo, par Pol de Courcy..... XXI, 385
— de Mouzon, par Marcel d'Yves..... XXII, 241
LESPAGNOL, livre de famille..... XXII, 319
LES SEIGNEURS de Choiseul, par l'abbé Grassot... XXII, 401
LE TRÉSOR de Regnaud de Chartres, archevêque de Reims, par O. de Gourjault..... XXI, 432
LETTRES de M. de Dinteville, 1589-1597, par le comte de Barthélemy..... XXI, 290

LETTRES de membres de sa maison de Lorraine relatives à la Champagne (Coll. Meaume) ..... XXII, 158
LORRAINE, comte de Brienne (Henri de) ..... XXI, 106
LONGNON (Aug.), chevalier de la Légion d'honneur ..... XXI, 131
LOUIS-ANTOINE et GASTON DE NOAILLES, évêques de Châlons, par le comte DE BARTHÉLEMY. XXII, 101, 215
LUÇAY (Jeanne-Charlotte Le Gendre de) ..... XXI, 413; XXII, 40
MALMY ..... XXI, 145, 273, 451
MARGERIE, archidiaconé de ..... XXI, 398; XXII, 110; XXII, 245
MELZICOURT ET MALMY, le Fief d'Haulzy (Marne), par A. DE BARTHÉLEMY ..... XXI, 145, 273, 451
MÉMOIRES du maréchal de Saint-Paul, par le comte DE GOURJAULT ..... XXI, 293, 425; XXII, 335
MÉMOIRES d'un élève de l'Ecole spéciale impériale militaire de Saint-Cyr, éditée par V. FROUSSARD ..... XXI, 46
MÉRODE (Philippe), comte de Middelbourg ..... XXII, 23
MOBILIER bourgeois, au XVIIe siècle, à Châlons ..... XXII, 396
MONTLAURENT, église de ..... XXI, 353
MONUMENTS historiques classés de la Champagne ..... XXII, 213
MOREL (le président). Règlement de sa maison ..... XXI, 361
MOUZON, origines de ..... XXII, 241
NETTANCOURT, famille de ..... XXII, 239, 319
NICAISE (Aug.), rectification au sujet de son mémoire sur le port de torques ..... XXI, 132
NOAILLES (Louis-Ant.), évêque de Châlons ..... XXII, 101, 215
— (Gaston de), évêque de Châlons ..... XXII, 101, 215
NOUART, statue de Chanzy à ..... XXI, 133
ORBAIS, abbaye ..... XXI, 81, 202, 302; XXII, 133
— église ..... XXII, 464
ORVAL, abbaye ..... XXII, 468
PIERRE BERTIN, sténographe, littérateur et inventeur, par E. CHOULLIER ..... XXI, 159
POISSON, famille ..... XXI, 335
POUPO (Pierre), avocat au bailliage de Bar-sur-Seine ..... XXII, 150
RACHEL (Mlle) à Troyes ..... XXI, 356
REGNAUD de Chartres, archevêque de Reims ..... XXI, 432
REIMS. Concours de l'Académie en 1886 ..... XXI, 130
— Noms des rues ..... XXI, 133
— Séjour de Henri II ..... XXI, 138
— Ouragan du 11 avril 1886 ..... XXI, 218
— Concours hippique ..... XXI, 218
— Recueil de pièces sur la publication de la bulle *Unigenitus* à Reims ..... XXI, 221
— Exposition de tableaux ..... XXI, 353
— Les archevêques de, au XVIIe et XVIIIe siècles ..... XXI, 370
— Regnaud de Chartres, archevêque ..... XXI, 432
— Sacre de Charles VII ..... XXII, 230
— Académie de ..... XXII, 315
— Monument allégorique du vin de Champagne. XXII, 317
— Tapisseries ..... XXII, 309

— Mosaïque antique..... XXI, 481
— Bibliothèque..... XXII, 155
— Statue et portrait de saint Louis à la cathédrale..... XXII, 390
— Bibliothèque publique..... XXII, 392
— Construction d'un musée..... XXII, 395, 460
RÉPERTOIRE général et analytique des principaux fonds anciens des archives départementales de la Marne, par G. Hérelle..... XXII, 32, 208, 441
RICHARD DE LA HAYE, curé de Saint-Pierremont.. XXII, 321
RICHELET (Pierre)..... XXII, 1
SAINT-MARSEAUX (M. de), monument allégorique du vin de Champagne..... XXII, 317
SAINT-PAUL, mémoires du maréchal de..... XXI, 293, 425
XXII, 335
SAINT-THIÉBAULT, prieuré de..... XXII, 5
SEDAN, un duel en 1629 à..... XXII, 23
SEMILLARD (Michel), journal de..... XXI, 424
SÉZANNE, fougères de..... XXII, 465
SIMPLE HISTOIRE, par Mlle X..... XXI, 319, 435
SOCIÉTÉ Académique de l'Aube..... XXII, 227
SOMME-TOURBE, découverte d'antiquités gauloises.. XXII, 395
STATUE et portrait de saint Louis dans la cathédrale de Reims..... XXII, 390
TORQUES, épées et objets de l'époque gauloise trouvés dans la Marne et signalés par M. L. Morel..... XXII, 466
TROYES. Acquisitions du Musée de..... XXI, 133
— Rachel à..... XXI, 356
— Les monuments de..... XXII, 69
— Abbaye Sainte-Marie..... XXII, 318
— Artistes troyens..... XXII, 309
UN DUEL à Sedan en 1627, par J. Villette..... XXII, 21
UNE CHALONNAISE oubliée : La comtesse de Luçay, par Ed. de Barthélemy..... XXI, 433, XXII, 40
UN ORDO de la cathédrale de Châlons, par E. de B.. XXI, 5
URBAIN II, sa statue à Châtillon-sur-Marne..... XXII, 461
VANAULT-LES-DAMES, vitraux modernes..... XXII, 317
VAUCELLE (Auguste de), poète..... XXI, 237
VERTUS, l'abbaye Saint-Sauveur-lez..... XXI, 225
VICTOR HUGO, origines de..... XXI, 385
VIN de Champagne..... XXI, 360
— Monument allégorique à Reims..... XXII, 317
VOYAGE littéraire de dom Guyton en Champagne, publié par E. de B..... XXI, 13, 160; XXII, 127, 280
STROZZY (le maréchal Pierre), plaque commémorative à Epernay..... XXII, 155
VOYAGE à Tunis et à Alger, en 1666 et 1667, par le R. P. Bazire, de l'ordre des Mathurins de Châlons, par L. Grignon..... XXII, 194, 281
WERLÉ (le comte), nommé commandeur de Pie IX et de Charles III..... XXII, 382
WERLÉ (le vicomte Ed.), nommé camérier du pape et chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand..... XXII, 382

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Aube pour 1886 ..... XXI, 124
La question de l'enseignement en 1787, d'après les cahiers, par l'abbé Allain ..... XXI, 125
La chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, par A. Lecoy de la Marche ..... XXI, 127
Jeanne d'Arc à Domremy, par S. Luce ..... XXI, 129
Les comtes de Dampierre-en-Astenois, par Louis Brouillon ..... XXI, 214
Vie de M. C.-A. Ludinart, par l'abbé Th. Pierret .... XXI, 215
Mémoire sur le vin de Champagne, par M. Louis Perrier ..... XXI, 334
Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres, par M. l'abbé Hénault ..... XXI, 333
Mémoires de la Société archéologique de Château-Thierry XXI, 335
Revue champenoise ..... XXI, 335
Almanachs de 1887 ..... XXI, 336
Histoire générale de Languedoc ..... XXI, 442
Les étangs de Baudonvilliers, par F. Lescuyer ..... XXI, 443
La vie rurale dans l'ancienne France, par Alb. Babeau. XXI, 464
Les artisans et les domestiques d'autrefois, par le même ..... XXI, 444
Les bourgeois d'autrefois, par le même ..... XXI, 445
Les monuments de la ville de Reims, par E. Leblan... XXI, 445
L'Almanach de Champagne et l'Arcisien ..... XXI, 448
Les dessous de Troyes, par C. Bregnard ..... XXI, 448
Provins pendant l'invasion, par L. Rogeron ..... XXI, 448
Mémoires de la Société Académique de l'Aube ..... XXII, 59
Promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay, par Arm. Bourgeois ..... XXII, 63
Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes ... XXII, 66
Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale ..... XXII, 149
Bulletin de la Société historique de Langres ..... XXII, 150
Gazette de la Régence, par le comte de Barthélemy... XXII,, 150
Cabinet du bibliophile, publié par Jouaust ..... XXII, 150
La campagne de l'Argonne, par A. Chuquet ..... XXII, 222
Mémoire sur des anciens sacramentaires, par L. Delisle. XXII, 223
Lettres à Babet par Boursault, éditées par E. Colombey. XXII, 223
La justice criminelle et le bourreau de Châlons, par L. Grignon ..... XXII, 224
Travaux allemands sur Hincmar ..... XXII, 225
Jeanne d'Arc à Reims, par H. Jadart ..... XXII, 308
Joinville ancien et moderne, par E. Lepoix ..... XXII, 309
Souvenirs militaires du baron Hulot ..... XXII, 374
La bataille de Sedan ..... XXII, 379
Vues panoramiques des vignobles de la Champagne, par M. F. Cornu ..... XXII, 379
Pierre-Guillaume de Charaudon, par A. Babeau ..... XXII, 380
Bibliographie champenoise, de M. L. Téchener ..... XXII, 383
Annuaire de l'Aube pour 1887 ..... XXII, 456

MARIAGES

M. Constant de Saint-Sauveur et Mlle Boissonnet..... XXI, 359
M. Alb. Le Dieu de la Ville et Mlle d'Herbigny ..... XXI, 452
M. le comte de Bonfils et Mlle de Feu de La Mothe... XXII, 156
M. d'Anglement de Tassigny et Mlle de Failly ..... XXII, 156
M. le comte P. de Lassus et Mlle Harlé d'Ophove. XXI, 452; XXII, 156
M. Gontran de Sainte-Marie et Mlle Kirgener de Planta ..... XXII, 157

NÉCROLOGIE

Atthalin, née Landois (la baronne)..... .... XXII, 56
Aubilly (la baronne) ..... XXII, 221
Avesnes (le comte d')..... XXII, 148
Besancenet, née de Salle de Beauchamps (Mme)..... XXI, 440
Balourdet (Mme) ..... XXII, 373
Bonnedame..... XXII, 55
Bigault d'Avocourt (le général de)..... XXI, 440
Coquebert de Montbré (Mme) ..... XXI, 123
Canelle de Provisy (Louis)..... XXI, 212
Chamisso, la comtesse de ..... XXI, 331
Caverot (le cardinal) ..... XXII, 58
Choiseul-Praslin (le duc de) ..... XXII, 147
Carton (l'abbé)..... XXII, 307
Chapelle (Madeleine, veuve Ingres)..... XXII, 407
Deu de Perthes (Henri)..... XXI, 210
Didelot, le baron ..... XXI, 212
Decès, le docteur ..... XXI, 213
Deganne (Albert..... XXI, 330
Desroussceaux (Edouard) ..... XXII, 455
Ferrand..... XXI, 212
Ferrageau de Saint-Amand..... XXI, 212
Fléchy (M.) ..... XXI, 332
Genty de Bussy (Mme) ..... XXII, 221
Gargam..... XXI, 330
Graillet de Beine (le baron)..... XXII, 307
Hurault, l'abbé Benjamin ..... XXI, 212
Hachette (Amédée) ..... XXII, 147
Hubert (Jean)..... XXII, 55
Jacobé de Franchecourt (Mme)..... XXI, 331
Joinville (Mme A. de)..... XXI, 440
Klopstein (le baron de)..... XXII, 455
Leblond, sénateur de la Marne ..... XXI, 123
Le Blanc du Plessis (Mme) ..... XXI, 211
Loisson de Guinaumont (l'abbé)..... XXI, 330
Liniers (le comte de)..... .... XXII, 56
Lundy..... XXII, 56
Le Merle (Mme)..... XXII, 373
Martin (Théodore) ..... XXI, 332

Masson de Morfontaine..... XXII, 148
Nancey (Alfred).. ..... XXII, 53
Roys, née de Montangon (la marquise de)..... XXII, 58
Renard (Eugène)..... XXII, 147
Roys de Lédignan de Saint-Michel (le marquis de).... XXII, 56
Simony, le comte de ..... XXI, 211
Simony, nee de Cholet (Mme de)..... XXI, 140
Senemaud (M.)..... XXII, 373
Talon (Arthur) ..... XXI, 331
Thuisy (le comte de)..... XXII, 221

DC
611
C44R5
t.22

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY